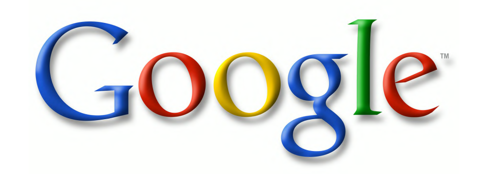




GRAMMAIRE NORMALE

DES EXAMENS

OU

)LUTIONS RAISONNÉES DE TOUTES LES QUESTIONS

SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
RUE DUPLESSIS, 59

GRAMMAIRE NORMALE

DES EXAMENS

OU

SOLUTIONS RAISONNÉES DE TOUTES LES QUESTIONS

SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

Proposées dans les Examens de la Sorbonne,
de l'Hôtel-de-Ville de Paris et de toutes les Académies de France, pour l'obtention
des diplômes et des brevets de capacité,
et pour l'admission dans les administrations publiques;

RÉSUMANT L'OPINION DE L'ACADÉMIE ET DES DIFFÉRENTS GRAMMAIRIENS
sur les principes et les difficultés de la langue française;

A L'USAGE DES ASPIRANTS ET ASPIRANTES

ET DES ÉTUDES SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES

PAR MM.

D. LÉVI ALVARÈS
Chevalier de la Légion d'honneur,
Membre de plusieurs Sociétés savantes,
Professeur de littérature et d'histoire,

H.-L. RIVAIL
Membre de plusieurs Académies
et Sociétés savantes, Ancien directeur
du Lycée polymathique.

HUITIÈME ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE

PARIS
C. BORRANI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES SAINTS-PÈRES, 9

1880

QUELQUES MOTS

SUR LA PUBLICATION DE CETTE

GRAMMAIRE NORMALE

Le titre même de cet ouvrage en fait connaître le but et l'utilité. Ayant recueilli, depuis plusieurs années, toutes les questions de Grammaire proposées dans les examens de la Sorbonne, de l'Hôtel-de-Ville de Paris et des autres Académies de France, nous avons voulu donner aux candidats de l'un et de l'autre sexe le moyen facile de les résoudre, en leur épargnant des recherches longues et minutieuses dans les traités spéciaux, trop volumineux et presque toujours d'un prix élevé.

Dans l'attente d'un programme officiel de Grammaire, qui fera partie des facultés que l'on exige pour le diplôme du Baccalauréat, nous sommes allés au-delà du cercle tracé jusqu'ici à MM. les Examinateurs ; nous avons présenté un ensemble complet, et nous croyons avoir prévu toutes les difficultés de théorie et de pratique.

Nous avons fait plus encore : la plupart des Grammaires élémentaires ne sont rédigées qu'à un seul

point de vue, et d'après une seule doctrine ; nous comprenons qu'il en doive être ainsi, quand on s'adresse à de jeunes intelligences; mais nous parlons à des élèves qui ont déjà vaincu les premières difficultés, et, dès lors, un plan plus étendu et moins exclusif nous était prescrit, pour mettre les candidats, par la connaissance des divers systèmes, en état de satisfaire à toutes les exigences d'un examen consciencieux. L'étude des théories, des définitions et des classifications différentes a d'ailleurs l'avantage de développer l'esprit, en montrant toutes les faces sous lesquelles une question peut être considérée.

Peu de sciences offrent une aussi grande variété de principes controversés que la Grammaire. Pour aider aux élèves à fixer leurs idées, nous expliquons, autant que possible, les motifs sur lesquels sont fondées les principales opinions, en indiquant celles qui nous paraissent les plus rationnelles, ou qui sont le plus généralement adoptées, et nous faisons connaître les décisions de l'Académie, toutes les fois que cela nous paraît nécessaire. Nous ajouterons enfin que si des autorités également recommandables sont divisées, si l'usage lui-même est partagé, n'ayant pas la prétention de régenter les écrivains, ni de nous poser entre eux comme arbitres en dernier ressort, nous donnons notre avis, mais seulement comme *nôtre*, et non comme une loi sans appel.

Cette manière d'envisager la question laisse à chaque professeur une liberté pleine et entière dans l'adoption de telle ou telle doctrine, et à l'élève la faculté de se décider en connaissance de cause. Sans donc adopter,

pour notre compte, tous les principes que nous résumons dans cet ouvrage, il suffit qu'ils émanent d'une source respectable, et qu'ils aient cours, en quelque sorte, pour qu'ils doivent y trouver place ; autrement notre but ne serait pas atteint, et l'enseignement de la Grammaire, tel que nous le concevons, resterait incomplet.

Le système exclusif adopté par la plupart des grammairiens a le grave inconvénient de laisser l'élève, qui n'étudie qu'un seul livre, dans l'ignorance d'opinions souvent très-rationnelles et très-dignes de remarque, quoique n'étant pas généralement adoptées ; mais il est surtout, pour les aspirants, la source de grandes difficultés. Par le plan que nous avons suivi, notre ouvrage est pour eux un guide, où ils puisent les éléments des réponses à toutes les questions qui peuvent leur être adressées, quelle qu'en soit la forme. Ce plan leur permet de fournir la preuve d'une étude sérieuse et vraiment philosophique.

Cette marche, que nous pouvons dire nouvelle, se trouve justifiée par le succès de plusieurs éditions et par les honorables témoignages qu'elle nous a valus.

Un point essentiel que nous nous sommes efforcés d'atteindre, c'est la clarté, soit par la netteté et la précision des explications, soit par l'ordre méthodique et la disposition spéciale des matières. Toutes les règles sont précédées d'un exemple qui en est le type, et désignées par un numéro d'ordre. Cette sorte de codification facilite considérablement l'étude et les recherches. Ces numéros concordent avec ceux qui sont indiqués, comme renvois, dans les *Dictées normales*.

Comme complément des études grammaticales, nous avons consacré deux chapitres spéciaux à la pureté et à l'harmonie du langage, aux figures de style et aux tropes.

Un vocabulaire des locutions étrangères présente l'explication des termes, des formules, des maximes, admis ou cités le plus fréquemment dans notre langue ; on y trouvera les citations latines devenues usuelles, et souvent employées dans le langage des hommes instruits. Nous avons réuni dans une liste à part les termes de musique empruntés à la langue italienne.

Enfin nous avons fait suivre ces vocabulaires d'un recueil de citations françaises devenues proverbiales, et dont souvent on a oublié la source littéraire.

Dans l'intérêt de la science grammaticale, nous sollicitons une critique franche et motivée, et nous recevrons avec reconnaissance toutes les observations qu'on voudra bien nous adresser.

AVERTISSEMENT

DE LA NOUVELLE ÉDITION

La huitième édition de la *Grammaire normale* que nous présentons aux professeurs, à la jeunesse studieuse et tout particulièrement aux aspirantes aux divers brevets de capacité, se recommande par de notables améliorations, dues aux soins éclairés de M. Demkès, à qui nous avons déjà confié la nouvelle édition de notre *Nomenclateur*. Toutes les parties du livre ont été révisées au point de vue de la correction du texte, de la précision du style et de la clarté des classifications ; so la forme de *remarques*, nous avons résumé les 'vations et les recherches qui nous ont paru importantes et nouvelles dans les meilleures Grammaires récemment publiées ; enfin l'ouvrage s'est augmenté de plusieurs chapitres relatifs à la forme et à l'origine des mots : *De l'étymologie et de l'orthographe d'usage*, *Liste des principaux préfixes français*, *De la formation et de la famille des mots*, etc.

Le succès qu'obtient la *Grammaire normale* n'a été pour nous la seule raison de la compléter sé-

rieusement dans cette nouvelle édition. Les études grammaticales sont en progrès et en honneur ; elles ont enfin conquis, dans les programmes et dans les examens, l'importance qu'elles méritent. Trop longtemps renfermées dans les limites de l'enseignement élémentaire, elles sont aujourd'hui, au degré secondaire et supérieur, les auxiliaires indispensables de l'histoire et de la littérature. Les Grammaires destinées à la jeunesse doivent recevoir cette heureuse impulsion et élever sans cesse le niveau des connaissances qu'elles résument, en mettant à profit, dans la juste mesure qui convient aux livres classiques, les savants travaux de la philologie. C'est ce que nous avons essayé de faire ici.

Septembre 1875.

THÉODORE LÉVI ALVARÈS.

Directeur des Cours d'éducation maternelle.

GRAMMAIRE NORMALE
DES EXAMENS

PREMIÈRE PARTIE

LEXICOLOGIE
OU
DE LA NATURE DES MOTS

CHAPITRE PREMIER
ÉLÉMENTS DU LANGAGE

§ I. — *Différentes sortes de langage.*

1. *L'idée* est la représentation d'une chose dans l'esprit. Le rapport de deux idées se nomme *pensée*. Le résultat de ce rapport se nomme *jugement*. L'énonciation du jugement se nomme *proposition* (1).

2. *Le langage* est la manière d'exprimer ses idées.

Il y a trois principales sortes de langage : le langage mimique ou d'action, le langage parlé, le langage écrit.

Le langage mimique (du grec *mimos*, imitateur) ou d'*action* consiste à exprimer ses idées au moyen des gestes, de l'expression de la figure, de signes conventionnels, etc.

Le langage parlé est la manière d'exprimer ses idées au moyen de la parole, et le *langage écrit* consiste à les exprimer au moyen de l'écriture. La grammaire particulière ne s'occupe que de ces deux dernières sortes de langage.

3. *Une langue* est la manière propre à une nation d'exprimer ses idées par la parole et par l'écriture.

---

(1) Pour plus de développements, voyez, dans la troisième partie, le chapitre de l'*Analyse*.

4. Il y a cette différence entre le *langage* et la *langue*, que le mot *langage* se dit, en général, de tout moyen quelconque employé pour exprimer ou manifester des sensations, des sentiments ou des idées ; tandis que le mot *langue* ne se dit que de la manière particulière de les exprimer, propre à tel ou tel peuple, par la parole, l'écriture, les emblèmes ou les signes, comme la *langue française, la langue anglaise,* etc. Par extension on dit : *la langue des poètes, des mathématiques, de la chimie, de l'industrie.*

Remarques. 1° L'art a aussi sa langue, puisqu'il a pour mission de réveiller par des images et des symboles les *idées* qui constituent l'essence des choses. On dit donc : *la langue de la peinture, de la musique,* etc.

2° Parmi les différentes sortes de langues *mimiques*, on distingue la *dactylologie* et la *phonomimie.*

La *dactylologie* (du grec *dactulos*, doigt, et *logos*, discours) est l'art de parler avec les doigts, employé par les sourds-muets. Ce langage, qui n'exclut pas les gestes naturels, a été principalement créé par l'abbé de l'Épée (1784), et est employé aujourd'hui dans les établissements de sourds-muets.

La *phonomimie* (du grec *phônè*, son, voix, et *mimos*, imitateur) est l'art de représenter les sons au moyen de gestes.

Ce procédé, qui peut servir avec avantage à l'éducation des sourds-muets, a été créé par M. Grosselin (1861), et appliqué avec succès à l'enseignement de la lecture.

5. On classe ordinairement les langues en langues mortes ou anciennes, langues vivantes ou modernes, langues mères et langues dérivées, langues synthétiques, langues analytiques, etc.

6. *Les langues mortes* ou *anciennes* sont celles qu'on ne parle plus, comme le latin, le grec ancien, l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le celtique, le sanscrit, l'arabe ancien.

Les langues vivantes ou *modernes* sont celles que l'on parle de nos jours, comme le français, l'allemand, l'espagnol, etc.

Les langues mères sont celles qui ont donné naissance à d'autres langues appelées, pour cette raison, *langues dérivées.* Ainsi le latin est une langue mère d'où sont dérivés le français, l'italien et l'espagnol.

La qualification de *langue mère* n'est que relative, car toutes tirent sans doute leur origine d'une langue plus ancienne. La véritable langue mère ne nous est pas connue.

Les langues *synthétiques* sont celles qui expriment un grand nombre d'idées différentes, d'indications grammaticales, par un seul mot avec des terminaisons différentes.

Ces langues ont des cas, des déclinaisons, des voix bien marquées : telles sont, en général, les langues anciennes.

Les langues *analytiques* sont celles qui expriment chaque idée, chaque rapport grammatical par un mot distinct.

Ces langues n'ont ni déclinaisons accentuées, ni cas, ni voix, etc. : telles sont la plupart des langues modernes, comme le français, l'italien, etc.

La langue universelle serait celle qui serait commune à tous les peuples (1).

7. Il ne faut pas confondre les mots *langue, idiome* et *dialecte* ; le mot *langue* renferme l'idée la plus générale ; l'*idiome* (du grec *idios*, propre, particulier) se dit principalement des tournures de phrases et des locutions particulières à une langue. Ainsi, par *langue française*, on entend la manière d'exprimer les idées propres au peuple français, envisagée sous un point de vue général ; l'expression *idiome français* désigne cette manière au point de vue plus restreint des tournures et des locutions caractéristiques de la langue. *Idiome* signifie, par extension, le langage particulier d'une province : *l'idiome gascon, l'idiome provençal.* (Acad.) *Dialecte* se dit des modifications qu'éprouve une langue, suivant les contrées où elle est parlée. Le grec ancien avait plusieurs dialectes : l'attique, regardé comme le plus pur, le plus correct et le plus élégant ; l'ionien, le dorien, l'éolien. Le dialecte a donc, avec la langue principale, beaucoup plus de rapports que l'idiome ; celui-ci est presque une langue particulière. Aussi la connaissance d'une langue permet presque toujours d'en comprendre les différents dialectes, tandis qu'il n'en est pas de même des idiomes. L'idiome bas-breton, par exemple, n'a aucun rapport avec notre langue usuelle, et paraît être un reste de la langue des anciens Celtes.

Le *jargon* est un langage corrompu ; ce mot est toujours familier. Il signifie aussi les façons de parler particulières à certaines gens ; on dit : *Le jargon des petits-maîtres, des*

---

(1) Voir la division des langues dans les *Esquisses littéraires* de Lévi Alvarès père.

précieuses, des petits enfants. Les voleurs ont un *jargo* qui n'est entendu que d'eux. Dans cette dernière acception on se sert plutôt du mot *argot : l'argot des voleurs ; u terme d'argot.* — Par extension on dit en mauvaise part en parlant d'une langue étrangère que l'on ne compren pas : *Je n'entends pas ce jargon.*

Le *patois* (1) est le langage, ou pour mieux dire, le jar gon propre aux gens de la campagne. Toutes les langu ont leurs patois qui varient suivant les provinces.

Remarque. Les patois ne sont point, comme on le croit c ment, du français littéraire corrompu dans la bouche des paysans ce sont les débris des anciens dialectes provinciaux, que les évèn ments politiques ont fait déchoir du rang de langues officielles, litt raires, à celui de langues purement parlées. (A. Brachet, *Grammai historique.*)

8. On dit qu'une langue est *riche* quand elle renfer assez d'expressions pour rendre les différentes modifi tions de la pensée ; elle est *pauvre* quand le manque d termes spéciaux nécessite de fréquentes circonlocutio pour rendre les idées. Les langues les plus pauvres nécessairement celles des peuples sauvages, parce qu ceux-ci, ayant moins de besoins et moins d'idées, ont turellement moins de mots. La traduction d'une la riche dans une langue pauvre est toujours difficile pa suite de l'absence d'expressions correspondantes. Ur langue *parfaite* serait celle où l'expression serait constam ment identique à la pensée.

On porte généralement à deux mille le nombre des langues pa lées dans l'univers, et à cinq mille le nombre de leurs dialectes (2

§ II. — *Des mots.*

9. *Un mot* est le signe écrit ou parlé représentatif d'u idée. Considéré matériellement, un mot est un tout sylla bique.

Une réunion de plusieurs mots formant un sens com

(1) Autrefois *patrois*, dérivé du bas latin *patriensis*, signifia homme du pays, indigène. (E. Agnel.)

(2) Voir, pour la division des langues, le *Nomenclateur orthogra phique* de M. Lévi Alvarès père, page 12.

s'appelle *phrase*. Une suite de phrases et de périodes se rattachant à un même sujet forme *un discours*.

10. Un mot peut être *radical* ou *dérivé*, *simple* ou *composé*. Les mots radicaux ou primitifs sont ceux qui servent à en former d'autres. Les mots dérivés sont ceux qui sont formés des mots radicaux. Ainsi *table* est un mot radical qui a formé *tableau, tablette, tablier, attabler ;* de *plume* on a formé *plumeau, plumage, plumassier, plumer ;* de *femme* on a fait *femelle, féminin, efféminé ;* de *chaume* (paille) on a fait *chaumière,* parce que les chaumières sont ordinairement couvertes en chaume.

11. On distingue dans les mots le *radical* et la *racine* qu'il ne faut pas confondre, et la *terminaison* appelée aussi *finale* ou *désinence.*

On donne le nom de *racine* à la syllabe ou aux syllabes qui se retrouvent dans des mots d'espèces différentes, mais qui renferment tous une idée générale ; ainsi *bat* est la racine de *bat-tre, bat-aille, bat-aillon.* Le *radical* est la partie qui ne varie pas dans les différentes modifications d'un même mot, comme *aim* est le radical du verbe AIMER et se retrouve dans AIM-ONS, AIM-AIS, AIM-ERAIS. La *terminaison* ou *désinence* est la partie finale du mot susceptible de varier (1).

On donne le nom général de *flexions* aux formes diverses que revêt la terminaison dans les mots qui se déclinent ou se conjuguent.

On appelle *formative* la consonne caractéristique du cas dans les *noms*, du temps dans les *verbes.*

S'il importe de ne pas confondre le radical avec la racine, il faut également distinguer les terminaisons d'avec les suffixes, bien que dans la langue française l'absence de cas fasse que les suffixes se confondent avec les terminaisons. — Il est bon cependant d'en préciser la différence.

Les *suffixes* sont des syllabes ou des lettres qui s'ajoutent à la racine pour en déterminer la signification : aim-*able,* sens-*ible,* grand-*eur,* probi-*té,* etc. ; ces finales sont des suffixes.

Quand ces éléments étrangers précèdent, on les nomme *préfixes : ad*-mettre, *pro*-poser, *trans*-porter, etc.

---

(1) Voir au chapitre des Verbes, dans cette première partie, le paragraphe relatif aux racines et aux finales.

Les uns et les autres portent le nom général d'*affixes*.

12. On appelle *famille de mots* la réunion de tous les mots formés d'une même racine. Pour que des mots soient de la même famille, il faut qu'ils aient un rapport de sens et un rapport de forme. Ainsi *lettré*, *illettré*, *littéraire*, *littérature*, *littéral*, sont de la famille de *lettre* ; *épistolaire*, *épistolographe*, sont de la famille d'*épître*; mais *épître* et *lettre*, quoique ayant un rapport de sens, ne sont pas de la même famille, parce qu'ils n'ont pas de rapport de forme, et que l'un n'est pas dérivé de l'autre. *Livre* (poids) et *livre* (volume) ne sont pas non plus de la même famille, quoique ayant un rapport de forme, parce qu'ils n'ont aucun rapport de sens.

13. On appelle *étymologie* (du grec *étumos*, vrai, et *logos*, mot) l'origine des mots. Ainsi l'étymologie de *lettre* est le mot latin *littera* ; le mot *épître* vient du latin *epistola* ; *père*, *paternel*, *paternité*, viennent du latin *pater* (1).

14. Un mot est simple quand il n'est formé que d'un seul mot ; il est composé quand il est formé de plusieurs mots, soit distincts, soit réunis, comme *arc-en-ciel*, *gendarme*, *aujourd'hui*.

15. On distingue encore dans les mots : les synonymes, les homonymes, les homographes, les homophones, les paronymes et les onomatopées.

Les *synonymes* sont des mots qui ont à peu près le même sens, comme *courage*, *intrépidité*. (Du grec *sun*, avec, ensemble, et *onoma* ou *onuma*, nom.)

Il n'existe pas en français de véritables synonymes, parce qu'entre les mots qui ont le plus de rapport pour le sens, il existe toujours une nuance.

16. *Les homonymes* sont les mots qui se prononcent de même et s'écrivent différemment, comme *pin* (arbre) et *pain* (à manger). (Du grec *homos*, semblable, et *onoma*, nom.)

17. *Les homographes* ou *homogrammes* sont les mots qui s'écrivent de même, mais qui ont un sens différent, et quelquefois aussi une prononciation différente, co *livre* (ouvrage) et *livre* (poids); *il convient* (de conv ·). et *ils convient* (de convier); *affluent* (substantif), et

(1) Voir le chapitre de l'Étymologie usuelle.

affluent (verbe). (Du grec *homos*, semblable, et *graphô*, j'écris.)

18. *Les homophones* sont les mots qui se prononcent de même, comme un *manche*, une *manche;* ainsi les homonymes et les homogrammes sont souvent homophones. (Du grec *homos*, semblable, et *phôné*, son ou voix.)

19. *Les paronymes* sont les mots qui ont entre eux quelque rapport pour le sens ou seulement pour la forme, sans être pour cela ni homonymes, ni synonymes; tels sont : *éminent*, *imminent ; abstraire* et *distraire*. (Du grec *para*, proche, et *onoma*, nom.)

20. *Les onomatopées* sont des mots dont le son est imitatif de la chose qu'ils signifient ; tels sont : *trictrac*, *tonnerre*, *hurler*, *siffler*, *croasser*, *murmurer*. (Du grec *onomatopoia*, formé de *onoma*, nom, et de *poiéô*, je fais, je forme.)

Remarque. On pourrait ajouter à cette liste les *néonymes* (du grec *néos*, *nouveau*) ou mots nouveaux fondés sur la nécessité et l'analogie. Les découvertes de l'industrie font créer chaque jour des mots de cette nature qui deviennent, par l'usage, partie intégrante de la langue. Nous hasardons ce terme qui est lui-même une application de ce que nous disons, parce qu'il répond à une idée spéciale, et n'a pas d'équivalent dans *néologie*, et encore moins dans *néologisme* (*voy*. ces mots).

Pour une raison contraire, il serait utile de désigner, par un terme spécial qui nous manque, les mots vieillis qui ont cessé d'être en usage, tels que *béer*, *gésir*, *chaloir*, *se condouloir*, *se ramentevoir*, *onques*, etc. Nous proposons de les appeler *paléonymes*, du grec *palaïos*, ancien, et *onoma*, nom.

§ III. — *Des sons et du langage parlé.*

21. *Le son*, dans le langage parlé, est l'air vocal rendu distinct.

Les mots parlés sont composés de *sons*. Les sons, par conséquent, sont les éléments des mots parlés.

22. On divise les sons en *sons purs* ou *voix*, et en *sons* *difiés* ou *articulations*. Les premiers se font entendre par la seule émission de la voix; les seconds s'articulent par l'action combinée des lèvres, des dents, de la langue et du palais.

23. On compte en français 33 sons simples, élémentaires ou primitifs, dont les diverses combinaisons servent à

former tous les mots de la langue; ils se composent de seize voix et de dix-sept articulations.

Les seize voix sont : *a* aigu (m*a*), *a* grave (b*a*s), *è* ouvert (p*è*re), *é* fermé (ex*é*cut*é*), *e* muet (livr*e*), *i*, *o* aigu (porte), *o* grave (d*o*s), *u*, *eu* aigu (p*eu*r), *eu* grave (h*eureux*), *ou*, *an*, *in*, *on*, *un*.

Les dix-sept articulations sont : *b*, *c* dur (*c*ri), *d*, *f*, *g* dur (*g*ros), *h* aspirée (le *h*éros), *j*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s*, *t*, *v*, *z*, *ch*.

En ajoutant à ces sons et à ces articulations quelques nuances qui ont leur valeur, certains auteurs comptent, dans la langue française, 22 sons et 18 articulations. On a trouvé que ces 40 sons simples sont représentés en français de 540 manières différentes.

Les quatre sons *an*, *in*, *on*, *un*, sont appelés *nasals*, parce qu'on les prononce un peu du nez.

Les sons *nasals* étaient inconnus des latins : ces sons, qui étaient encore sonores du temps de Hugues Capet, se sont introduits dans notre langue à la fin du onzième siècle.

24. Les sons *eu*, *ou*, *an*, *in*, *on*, *un*, *ch*, quoique figurés par deux lettres, n'en sont pas moins des sons simples, parce qu'ils ne font entendre qu'une seule inflexion de voix ; c'est l'insuffisance de notre alphabet qui nous oblige à employer deux signes pour les représenter.

25. Les sons *a*, *e*, *o*, *u*, sont deux inflexions très-différentes, l'une aiguë et l'autre grave, dont on ne fait pas toujours la distinction, ce qui réduit alors le nombre des voix à treize au lieu de seize. N'ayant pas de signes particuliers pour les représenter, l'usage peut seul apprendre à les connaître, mais ils n'en constituent pas moins des sons distincts, tout aussi bien que l'*è* ouvert et l'*é* fermé.

26. On classe quelquefois les voix de la manière suivante : on dit qu'elles sont *variables*, quand elles se modifient, et *constantes*, quand elles ne sont pas susceptibles de modifications.

Les voix variables se divisent en :

Voix ouvertes : a (*ma*), *è*, o (*cor*), eu (*leur*);

Voix fermées : a (*tas*), *é*, o (*dos*), eu (*peu*);

Voix nasales : an, in, on, un.

Les voix constantes sont : i, u, ou, e (muet).

27. On compte en général trois sortes d'*e* : l'*è* *ouvert*, l'*é* *fermé* et l'*e* *muet*.

L'*è* ouvert se prononce la bouche très ouverte, comme dans *pÈre ;*

L'*é* fermé se prononce la bouche presque fermée, comme dans *vÉritÉ* ;

L'*e* muet, sourd ou peu sensible, est celui que l'on entend à peine, comme dans *mElon.*

L'*e* muet a un son propre, et ne peut être représenté par aucun équivalent. C'est donc à tort que, dans certains livres, pour en indiquer la prononciation, on le figure par *eu*, dont le son est essentiellement différent. Quelqu'un qui se fierait à cette prononciation, soi-disant figurée, prononcerait d'une manière souverainement ridicule, s'il disait, par exemple, pour *je me flatte*, *jeu meu flatteu*. On peut figurer la prononciation des sons dont l'orthographe est irrégulière, en les ramenant à l'orthographe naturelle, c'est-à-dire en représentant chaque son par le signe simple élémentaire, parce que, dans ce cas, on donne un équivalent, comme *tableau, tablô ; chaise, chèze ; géographie* , *jéografie*, etc. ; mais tout son simple ne peut être représenté que par lui-même ; s'il avait un analogue, il ferait double emploi.

On peut y ajouter l'*e nul* qui ne se prononce pas du tout, comme dans *il eut, nous eûmes*, et l'*e euphonique* qui sert à adoucir la prononciation du *g*, comme dans *badigeon ;* mais, comme ils ne sont mis que pour l'orthographe, ils ne constituent pas des sons particuliers.

28. L'*è* ouvert se marque ordinairement par un accent grave, et l'*é* fermé par un accent aigu ; mais le son de l'*e* n'est pas toujours indiqué par un accent, et tout *e* sans accent n'est pas nécessairement muet ; dans *lEttre*, par exemple, le premier *e* est ouvert, et dans *Estime* il est fermé, quoiqu'ils n'aient point d'accent. (Voir, dans la 2e partie, l'emploi des accents).

Remarque. Les sons *in* et *an* s'écrivent quelquefois par *en*, comme dans *chiEN*, *biEN*, *dENt*, *ENfant ;* dans ce cas, l'*e* n'est ni muet, ni ouvert, ni fermé, puisqu'il n'a aucun des sons qui lui sont propres ; son rôle est de remplacer une autre lettre, par suite de l'irrégularité de notre orthographe. Quelques grammairiens l'appellent *e moyen*.

Selon quelques grammairiens, le génie de la langue française n'admet que deux sortes d'*e :* l'*e fermé* et l'*e muet ;* ce n'est, disent-ils , qu'à l'occasion de quelque consonne suivante qu'il devient ouvert. Ils reconnaissent cependant de nombreuses nuances dans la prononciation de cette lettre ; ainsi : l'*e* est muet dans *ils eurEnt ;* faible dans *musE* ; sourd dans *lE* ; fermé dans *vÉritÉ*, *chauffEr, lavEr ;* grave dans *pÈre ;* ouvert dans *fÊte, succÈs, vEr, fEr, tErre ;* moyen

(in) dans *bien*, *hymen*; moyen (an) dans *dent*, *temps*; moyen (a) dans *femme*.

Henri Estienne (XVI[e] siècle) s'exprime ainsi sur le son de l'*e*.... « Quelle que soit sa place, au milieu ou à la fin d'un mot, l'*e* peut être *long* ou masculin, ou *court*, c'est-à-dire féminin. »

29. Toutes les voix, à l'exception de l'*e* muet, sont susceptibles d'une émission plus ou moins prolongée ; on dit alors qu'elles sont longues ou brèves, selon qu'on appuie dessus plus ou moins longtemps. Cette prolongation ne constitue pas des sons particuliers, puisque c'est toujours la même inflexion de voix. On marque ordinairement les voyelles longues par un accent circonflexe, mais cette règle n'a rien d'absolu.

La distinction des longues et des brèves constitue *la prosodie*, dont l'observation faisait partie essentielle du génie des langues grecque et latine. (Voyez les signes orthographiques.)

Remarque. Il serait difficile de donner une règle certaine pour indiquer quand les sons doivent être longs ou brefs ; lorsqu'ils ne sont pas marqués par l'accent circonflexe, l'usage est le seul guide. Ainsi, dans *phrase*, *muse*, l'*a* et l'*u* sont longs, quoique sans accent ; cet accent lui-même n'est pas toujours un signe de prolongation ; dans *rôti*, *dîner*, l'*ô* et l'*î* sont brefs, quand on les prononce, malgré l'accent.

Un système de notation uniforme et constant, soit pour la distinction des longues et des brèves, soit pour l'indication des nuances des différents sons, serait le seul moyen de ramener à l'unité la diversité des prononciations provinciales, et lèverait une grande difficulté pour les étrangers.

§ IV. — *Des lettres et du langage écrit.*

30. Le langage écrit, ou l'*écriture*, est l'art de représenter nos pensées avec des caractères convenus. On dit que l'écriture est *idéographique*, lorsqu'elle représente directement les idées ou les mots entiers, comme le chinois. Dans ce système, il faut autant de caractères que de mots. On dit que l'écriture est *phonétique*, lorsqu'elle représente les sons des mots au moyen de caractères déterminés.

Les *lettres* sont des signes écrits qui servent à représenter les sons d'une langue dans l'écriture phonétique.

Les mots écrits sont composés de lettres. Les let-

tres, par conséquent, sont les éléments des mots écrits.

31. On appelle *alphabet* la collection des lettres d'une langue.

Le mot alphabet vient du nom des deux premières lettres grecques *Alpha* et *Bêta*.

L'alphabet français se compose de vingt-cinq lettres qui sont : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.*

Remarques. 1° L'ordre dans lequel sont rangées les lettres de l'alphabet est purement conventionnel et nous vient des Latins. Les Latins tenaient leur alphabet des Grecs, ceux-ci des Phéniciens, et ces derniers probablement des Égyptiens. Ce sont les Grecs qui ont intercalé les voyelles dans l'alphabet phénicien, qui ne contenait que des consonnes. De là vient, sans doute, dans notre alphabet, le mélange des voyelles et des consonnes.

2° Les lettres s'appelaient chez les anciens *elementa*, éléments, quand on voulait exprimer le son élémentaire ; on appelait *littera* le signe graphique destiné à représenter le son dans l'écriture, d'où est venu le mot français *lettre*.

32. On distingue deux espèces de lettres : les *voyelles* et les *consonnes*. Les voyelles sont des lettres qui seules représentent une *voix*, c'est-à-dire un son plein. Il y a six voyelles qui sont : *a, e, i, o, u, y*. Les consonnes sont des lettres qui ne représentent un son plein qu'avec le secours des voyelles. Il y en a dix-neuf qui sont : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.*

Le mot *consonne* est formé du latin *cum*, avec, et du verbe *sonner* ; il signifie, par conséquent, *qui sonne avec*, parce que les consonnes ne peuvent sonner qu'avec une voyelle.

33. Il y a cette différence entre les sons et les lettres, que les sons appartiennent au langage parlé, et les lettres au langage écrit ; d'où il suit que lorsqu'on prononce, par exemple, *a*, c'est un son qui sort de la bouche et non une lettre. Les *voix* du langage parlé correspondent aux *voyelles* du langage écrit, et les *articulations* aux *consonnes*. Dans le mot *chapeau*, par exemple, il y a deux voix : *a*, *eau*, et quatre voyelles : *a, e, a, u*. Il y a deux articulations : *ch, p*, et trois consonnes : *c, h, p*.

34. Il y a dans l'alphabet certaines lettres qui représentent le même son, et dont on pourrait, par conséquent, se passer comme faisant double emploi ; ce sont :

L'*y*, qui s'emploie quelquefois pour un seul *i*, comme dans : *presbytère*, et quelquefois pour deux *i*, comme dans : *tuyau*, *paysan*, que l'on prononce *tui-iau*, *pai-isan*.

L'*y* (*i* grec) n'est pas une lettre grecque, ainsi que son nom pourrait le faire supposer. Lorsqu'il est entre deux consonnes, il remplace la lettre grecque *u*; ex. martyr, de *martur*, témoin ; physique, de *phusis*, nature. Lorsque l'*y* est entre deux voyelles, c'est une lettre française remplaçant un *c* ou un *g* latin, ou placée pour éviter un hiatus : ex. croyant, au lieu de *cro-ant*.

Le *k* et le *q*, qui ont la même articulation que le *c* dur.

Dans le XVIe siècle, le son du *c* dur était représenté par un *k*, qui tenait à lui seul la place de trois lettres, *c* dur, *k* et *z*; — on écrivait donc *ki*; — mais le *k* était si peu une lettre française, que les imprimeurs, manquant de ce caractère, le remplaçaient souvent par un *t* et un *z*, ainsi : *tz*.

L'*x*, qui représente les articulations doubles *cs* et *gs*.

35. Parmi les consonnes, il y en a plusieurs qui se prononcent de différentes manières.

Le *c* a le son doux d'une *s* avant *e*, *i*, *y*, et le son dur du *k* avant *a*, *o*, *u*, avant les consonnes et à la fin des mots, — comme dans : *celui-ci*, *cyprès*, *crocodile*, *tric-trac*.

Le *g* a le son doux du *j* avant *e*, *i*, *y*, et un son dur guttural, qui est le sien propre et n'a pas d'analogue, avant *a*, *o*, *u*, et avant les consonnes, — comme dans *gémir*, *gibier*, *gymnase*, *gargote*, *églogue*.

L'*s* a généralement le son doux du *z* quand elle est entre deux voyelles, et de *ce* dans les autres cas, — comme dans *raisin*, *ainsi*, *instructif*.

Le *t* a quelquefois le son de l'*s* quand il est suivi d'un *i*, comme dans : *portion*, *minutie*.

Le *ch* a le son du *k* dans les mots où *ch* est suivi de l'*r* ou de l'*l*, comme dans *chronique*, *chlore*, etc.

(Pour plus de détails à cet égard, voir le chapitre de la *Prononciation*.)

36. Les articulations *gn* et *ill*, appelées *n mouillée* et *l mouillée*, sont quelquefois à tort comptées parmi les sons élémentaires de la langue, ce qui porte à 19 le nombre des articulations. Ce ne sont point, en réalité, des articulations simples, et elles ne doivent pas plus figurer au nombre des sons élémentaires que les diphtongues et les articulations doubles. En effet, pour l'oreille, *gn* est composé de *n* et *i*;

et *ill* de *l* et *i* : *compa*GN*on*, par exemple, se prononce à peu près comme s'il était écrit *compa*NI*on*, et *ga*ILL*ard* comme *ga*LI*ard*. (Voyez le chapitre de la *Prononciation*.) Ce n'est donc qu'une manière de représenter une double intonation, comme l'*x* qui, se prononçant *cs* ou *gz*, ne figure pas davantage parmi les sons du langage parlé, parce qu'il n'est que la représentation de sons qui s'y trouvent déjà.

37. On appelle *consonnes muettes* celles qui ne se prononcent pas ; elles sont en général à la fin des mots. Ainsi les lettres *b*, *c*, *d*, *g*, *l*, *m*, *p*, *s*, *t*, *x*, *z*, *nt*, *gt*, sont muettes dans les mots suivants : plom*b*, taba*c*, gran*d*, étan*g*, fusi*l*, auto*m*ne, lou*p*, ba*p*tême, bra*s*, délica*t*, voi*x*, ne*z*, ils dans*ent*, le doi*gt*.

38. La lettre *h* est aspirée ou muette, selon qu'elle se fait sentir, comme dans : H*ibou*, *pro*H*iber*, ou qu'elle ne se prononce pas, comme dans : *l'*H*onneur*.

Le mot *aspiré*, appliqué à l'*h*, ne veut pas dire qu'on retire sa respiration, puisque au contraire on la fait sortir avec force : il signifie *dur*, du latin *asper* ; d'où les dérivés *âpre*, *aspérité*.

Remarque. La distinction que nous faisons en français de l'*h* aspirée et de l'*h* muette rappelle celle des deux esprits grecs : le doux et le rude ; mais il ne s'ensuit pas que nous *aspirions* la syllabe initiale des mots commençant par l'*h* aspirée ; l'effet de l'*h* se réduit à empêcher l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou à rendre muette la consonne finale.

39. Le *w* n'est pas une lettre d'origine française ; c'est pourquoi il n'entre pas dans notre alphabet. C'est une lettre particulière aux langues du nord ou d'origine slave, et qui ne s'emploie que dans quelques mots étrangers. Il a deux sons très différents : dans tous les mots d'origine allemande, comme *Wagram*, *Wilhelm*, il se prononce comme notre *v* simple ; dans ceux d'origine anglaise et qui ont conservé leur prononciation, comme *Williams*, il a le son de *ou*, et serait plutôt une voyelle qu'une consonne. (Voyez l'article *Prononciation*.)

40. Les lettres Œ et Æ sont formées de la contraction de l'*o* et de l'*a* avec l'*e*, comme l'*x* de celle du *c* et de l'*s* ; elles remplissent les fonctions de l'*e*, et ne font pas non plus partie de notre alphabet.

41. Dans l'appellation des lettres, le nom des voyelles n'est autre que le son qu'elles représentent; celui des consonnes, au contraire, est plus complexe; ne pouvant être prononcées seules, on a dû y ajouter une voyelle, d'où les noms de *bé, cé, esse, emme,* etc. Dans le but de faciliter l'étude de la lecture et de rendre l'épellation des mots plus logique, on a cherché à rapprocher, le plus possible, le nom de chaque consonne de son intonation fondamentale par l'addition de l'*e* muet, qui est la voyelle la plus sourde. Selon cette nouvelle *appellation*, les consonnes se lisent comme il suit : *be, ce* (ke), *de, fe, gue, he, je, ke, le, me, ne, pe, que, re, se, te, ve, xe* (*cse*), *ze*. Dans ce mode d'épellation, les sons figurés par plusieurs lettres sont énoncés comme des signes simples; ainsi, au lieu de : *ji, o, u, erre,* *j*OUR, on dit : *je, ou, re,* JOUR.

Cette nouvelle appellation des lettres et la nouvelle épellation, souvent attribuées à MM. de Port-Royal, qui les ont préconisées dans leur *Grammaire générale*, sont dues à Honorat Rambaud, maître d'école à Marseille, qui les indique dans un ouvrage qu'il publia en 1578, pour réformer l'orthographe française.

42. Le nombre des sons n'est pas le même dans toutes les langues; ainsi, par exemple, les sons nasals sont particuliers à la langue française; le son *u* n'existe pas en italien; le *th* des Anglais, le *ch* des Allemands, et le *j* des Espagnols, n'ont point d'équivalents en français. Il en résulte que chaque langage a son alphabet, plus ou moins étendu selon ses besoins.

L'alphabet des Grecs et celui des Russes sont les plus complets; celui des Latins et celui des Français, qui en est dérivé, sont très imparfaits, soit à cause du manque de signes pour plusieurs sons, soit parce qu'ils renferment des lettres inutiles qui forment double emploi. L'alphabet grec comprend 24 lettres, dont 7 voyelles et 17 consonnes.

L'alphabet latin compte 25 lettres, dont 6 voyelles et 19 consonnes.

L'alphabet sanscrit (source des langues indo-européennes) compte 47 lettres, dont 22 voyelles et semi-voyelles et 25 consonnes; l'alphabet russe comprend 36 lettres dont 12 voyelles, 3 semi-voyelles et 21 consonnes; quant à l'hébreu (source des langues sémitiques), son alphabet comprend 22 consonnes et 11 points voyelles.

L'alphabet le plus complet serait celui qui renfermerait autant de signes simples qu'il serait nécessaire pour représenter toutes les inflexions de la voix humaine, c'est-à-dire tous les sons et toutes les articulations que l'on trouve dans les langues des différents peuples.

L'Institut de France avait mis au concours, en 1841, le prix fondé par Volney pour la formation d'un alphabet universel, et, en 1845, un autre prix ayant pour objet d'expliquer les conditions indispensables pour l'accomplissement du phénomène de la parole. Ces deux prix ont été remportés par M. Carlotti. L'auteur a trouvé que les sons réunis des différentes langues présentent 49 effets vocaux distincts, plus 12 modifications ou nuances. L'alphabet universel devrait donc se composer de 49 lettres et 12 signes modificatifs. Ce travail n'ayant point été publié, nous regrettons de n'en pouvoir donner une analyse plus complète.

Une *pasigraphie* ou écriture universelle (de *pasi*, à tous, et de *graphô*, j'écris) serait très-utile, sans doute, mais il faudrait qu'elle fût adoptée par le consentement unanime de tous les peuples (*de consensu gentium*) ; autrement chaque nation, ou plutôt chaque pasigraphe aurait son idiome universel, et la confusion de la tour de Babel ne serait rien auprès de la *logomachie* qui en résulterait.

43. L'alphabet français, pour être rationnel, et répondre aux besoins de notre langage parlé, devrait renfermer 33 lettres, puisque nous avons 33 sons. Il faudrait, en outre : 1° que chaque lettre représentât toujours le même son ; 2° qu'il n'y eût aucune lettre faisant double emploi, et par conséquent inutile.

Puisque l'usage nous force d'accepter l'alphabet tel qu'il est, avec ses lacunes et ses lettres superflues, nous ne voyons pas de motif fondé pour en exclure le *w* et l'*æ* qui font forcément partie de l'alphabet d'enseignement de la lecture et de l'écriture, et se trouvent dans tous les dictionnaires ; ils feraient moins double emploi que certaines autres lettres.

Le *w* s'est en quelque sorte naturalisé par le grand nombre de mots étrangers qui sont passés en français dans l'usage vulgaire, tels que *wagon*, *warrant*, *rail-way*, *whist*, *whig*, *whisky*, etc., sans parler d'une foule de noms propres qui nous sont également familiers.

Le mot *wagon* devrait s'écrire *vagon*, puisque l'usage a fait disparaître la prononciation originelle *ouagon*.

L'Æ et l'œ sont employés dans un certain nombre de mots devenus français.

Si l'on objectait l'usage borné de ces lettres, on pourrait répondre que le *k* et le *z* ne sont pas non plus d'un emploi fort étendu.

§ V. — *Tableau des sons et articulations.*

44. Si les sons étaient toujours figurés par le même signe primitif naturel ou de convention; si, en outre, toutes les inflexions étaient toujours indiquées par des accents, la lecture, la prononciation et l'orthographe n'offriraient aucune difficulté, puisqu'il suffirait de connaître l'alphabet pour lire, prononcer et écrire correctement. Loin de là, le même son peut quelquefois être représenté d'un grand nombre de manières différentes, ainsi que l'indique le tableau suivant :

1° Sons purs ou voix simples.

		Nombre.	Principales manières.	Exemples.
1	a (aigu),	25 (1-2)	a, à, e,	*à* P*a*ris, f*e*mme.
2	a (grave),		a, â,	biz*a*rre, bl*â*me.
3	e (ouvert),	55	è, ê, e, ei, ai, aî,	fr*è*re, f*ê*te, f*e*r, p*ei*ne, j'*ai*me, n*aî*tre.
4	e (fermé),	25	é, ê, e, ei, ey, ai, aî, ay, œ,	b*é*nir, v*ê*tir, n*ez*, p*ei*né, le b*ey*, *ai*mé, *aî*né, *Ay*mon, *Œ*dipe.
5	e (muet),		e,	petit*e*, tabl*e*, foli*e*.
6	i	29	i, î, y, ee,	t*i*m*i*de, d*î*ner, st*y*le, spl*ee*n.
7	o (aigu),	30 (7-8)	o, oo, u,	m*o*de, l*oo*ch, alb*u*m.
8	o (grave),		o, ô, au, eau,	c*o*c*o*, r*ô*ti, *au*tel, pann*eau*.
9	u,	20	u, û, eu, eû,	basc*u*le, b*û*che, il a *eu*, nous *eû*mes.
10	eu (aigu),	20 (10-11)	eu, eû, œ, œu, ue,	p*eu*r, le j*eû*ne, *œ*il, b*œu*f, éc*ue*il.
11	eu (grave),		eu, eû, œu,	chev*eu*, déj*eû*ner, n*œu*d.
12	ou,	28	ou, où, oû, oo, w,	s*ou*fre, *où*, rag*oû*t, gr*oo*m, *w*hist.
13	an,	30	an, am, en, em,	safr*an*, b*am*bou, am*en*de, *em*pire.
14	in,	34	in, im, en, ain, aim, ein, yn, ym,	lap*in*, *im*pair, chi*en*, p*ain*, f*aim*, pe*in*dre, s*yn*dic, s*ym*bole.
15	on,	26	on, om, un, um,	*on*gle, *om*bre, p*un*ch, r*um*b.
16	un,	10	un, um, eun,	chac*un*, parf*um*, à j*eun*.

2° Articulations simples.

17	b,	6	b, bb,	*b*i*b*eron, a*bb*é.
18	c (dur),	19	c, cc, q, qu, cqu, k, ck, ch, cch,	*c*o*c*on, a*cc*ablé, co*q*, *qu*ai, a*cqu*érir, *K*abyle, bri*ck*, é*ch*o, ba*cch*anal.
19	d,	5	d, dd,	mala*d*e, a*dd*ition.
20	f,	14	f, ff, ph,	*f*arine, o*ff*rir, *ph*os*ph*ore.
21	g (dur),	8	g, gg, gu, c,	*g*ar*g*ote, a*gg*ravé, *gu*enon, second,
22	h (aspirée),		h,	le *h*éron, pro*h*iber.
23	j,	6	j, g,	*j*eton, asper*ge*,

24 l,	10 l, ll,	tu*l*ipe, ba*ll*e.
25 m,	8 m, mm,	*m*ar*m*ite, fla*mm*e.
26 n,	10 n, nn,	colo*n*el, colo*nn*e.
27 p,	8 p, pp,	*p*a*p*e, a*pp*rendre.
28 r,	20 r, rr,	*r*avi*r*, te*rr*e.
29 s,	19 s, ss, c, ç, sc, t, x, tz,	*s*avon, carro*ss*e, do*c*ile, le*ç*on, *sc*ience, na*t*ion, soi*x*ante, Me*tz*.
30 t,	14 t, tt, th, d,	*t*itre, ba*tt*re, plin*th*e, gran*d* homme.
31 v,	4 v, w,	*v*aleur, *W*agram.
32 z,	8 z, s, x,	*z*èbre, mai*s*on, di*x*ième.
33 ch,	6 ch, sch, sh,	*ch*aperon, *sch*isme, *sh*érif.

3° Voix doubles (*voy.* diphtongues).

oua,	25 oua, ua, oi, oî, oe, oê,	biv*oua*c, éq*ua*teur, p*oi*re, g*oî*tre, m*oe*lle, p*oê*le.
ouin,	ouin, oin,	mars*ouin*, tém*oin*.

4° Articulations doubles.

cs,	cs, x, cc, ct, xc,	to*cs*in, a*x*e, a*cc*ent, a*ct*ion, e*xc*eption.
gz,	x,	e*x*emple.
gn,	4 gn, ni,	vi*gn*e, mi*ni*ature.
ill,	14 ill, il, ll,	pa*ill*e, trava*il*, fi*ll*e.

5° Lettres nulles ou muettes.

a, *a*oût, t*a*on, S*a*ône, curaç*a*o. — b, plom*b*, aplom*b*, — c, taba*c*, por*c*, estoma*c*. — d, bavar*d*, canar*d*. — e, J*e*an, trophé*e*, armé*e*, il a *e*u, nous *e*ûmes. — g, étan*g*, haren*g*, faubour*g*, san*g*sue, vin*g*taine. — h, *h*erbe, r*h*ubarbe. — i, o*i*gnon, mo*i*gnon, po*i*gnard. — l, fusi*l*, genti*l*. — m, auto*m*ne, da*m*ner, conda*m*ner. — n, mo*n*sieur. — o, pa*o*n, pa*o*nne, fa*o*n, La*o*n. — p, ba*p*tême, cam*p*, se*p*t. — r, chante*r*, cerisie*r*. — s, bra*s*, pay*s*. — t, comba*t*, comple*t*. — x, croi*x*, fau*x*, tou*x*, curieu*x*. — z, ne*z*, ri*z*, re*z*-de-chaussée.

nt, ils danse*nt*. — pt, prom*pt*, il rom*pt*, se*pt* sous. — gt, le doi*gt*, vin*gt*. — th, as*th*me, is*th*me. — ct, instin*ct*. — il, fenou*il*. — ls, pou*ls*. — ps, tem*ps*. — ds, je ren*ds*.

§ VI. — *Classification des consonnes.*

48. On divise les consonnes d'après la disposition ou le mouvement de l'organe qui sert plus particulièrement à les articuler; on les classe donc en *labiales*, *dentales*, *palatales*, *linguales*, *gutturales*, *sifflantes*, *liquides*, *mouillées* et *identiques*.

Les *labiales* sont les consonnes qui se prononcent particulièrement au moyen des lèvres; ce sont : *b*, *p*, *v*, *f*, *m*.

Les *dentales* sont celles qui se prononcent en appuyant la langue contre les dents, ce sont : *d, t, z, n*.

Les *palatales* se prononcent en appuyant la langue contre le palais ; ce sont : *g, k, j, ch, gn*.

Les *linguales* se prononcent principalement avec la langue ; ce sont : *l, ill, r*.

Les *gutturales* se prononcent particulièrement du gosier; ce sont : *c* (dur), *h* (aspirée), *g* (dur), *k, q*.

Les *sifflantes* sont les consonnes qui se prononcent par une sorte de sifflement ; ce sont : *s, z, j, ch*.

Les *liquides* sont celles qui, jointes à une autre consonne, sont très-coulantes, et peuvent former, avec cette consonne, une sorte d'articulation double ; ce sont : *l, r, p, t, c* (dur), comme dans : *cl, pl, cr, pr, tr*.

46. Les articulations *mouillées* sont celles qui font entendre le son d'un *i* en les prononçant ; ce sont : *ill, gn*, qu'on appelle *l* et *n* mouillées. (Voyez n° 36.)

47. Les *identiques* sont les consonnes qui ont à peu près le même son, et ne diffèrent que parce que l'une s'articule par une inflexion plus dure que l'autre ; ce sont : *b* et *p*, *d* et *t*, *f* et *v*, *g* (dur) et *q*, *s* et *z*, *ch* et *j* (1).

47 *bis*. Afin de faire bien saisir ce qui précède, nous plaçons ici le tableau des voix et celui des articulations, que nous empruntons au *Cours supérieur de grammaire* de M. B. Jullien.

TABLEAU DES VOIX.

Voix variables.		
ouvertes.	fermées.	nasales.
a	â	an
è	é	ein
o	ô	on
e (de *je*)	eu	un
Voix constantes.		
	i	
	u	
	ou	
	e (muet).	

TABLEAU DES ARTICULATIONS.

	Articulations variables.				
	nasales.	muettes.		sifflantes.	
		faibles.	fortes.	faibles.	fortes.
Labiales...	m	b	p	v	f
Dentales ..	n	d	t	z	s
Palatales ..	gn	g	k	j	ch
	Articulations constantes.				
Linguales......	ill		l	r	
Gutturale......	h				

(1) Il y a des peuples qui ont de la peine à faire cette distinction : ce sont surtout les Allemands, qui prononcent souvent *che feux tire*, au lieu de *je veux dire ; un poulet*, pour *un boulet*. Les Espagnols confondent le *b* et le *v*, quoique ces deux consonnes ne soient pas identiques : aussi disent-ils souvent : *j'ai vu*, pour *j'ai bu*, et réciproquement.

§ VII. — *Des syllabes.*

48. On appelle *syllabe* (du grec *sullabê*, syllabe) une ou plusieurs lettres qui se prononcent ensemble par une seule émission de voix.

Les sons purs peuvent, à eux seuls, former des syllabes; les articulations ne peuvent en former qu'étant jointes aux sons purs.

49. On appelle *monosyllabes* les mots qui n'ont qu'une syllabe, *dissyllabes* ceux qui en ont deux, *trissyllabes* ceux qui en ont trois, *polysyllabes* ceux qui en ont plusieurs, quel qu'en soit le nombre.

50. Les mots *monosyllabe, dissyllabe*, etc., sont formés de deux mots grecs : *monos*, seul: *dis*, deux fois; *treis*, trois; *polus*, plusieurs, et de *sullabê*, syllabe.

Remarque. Tous les mots qui commencent par le préfixe *poly* renferment une idée de pluralité (*poly* voulant dire *plusieurs*), comme *polygone* (plusieurs angles), *polytechnique* (plusieurs sciences). Tous ceux qui commencent par *mono* renferment l'idée d'une chose unique (*mono* venant du grec *monos* et voulant dire *seul*), comme *monotone* (un seul ton), *monologue* (discours où l'on parle seul), *monocorde* (une seule corde).

51. Quand un mot renferme une double consonne, la division des syllabes se trouve entre les deux consonnes semblables, comme dans : *pois-son, tris-syl-labe.*

§ VIII. — *Des diphtongues.*

52. Une *diphtongue* (du grec *dis*, deux fois, et *phthoggos*, son) est une réunion de deux sons qui se prononcent distinctement, quoique d'une seule émission de voix, et ne forment qu'une seule syllabe. Les principales diphtongues sont : *ia, iè, ié, io, iu, ui, aï, ieu, oui, oi, oin*, etc.

53. Dans la diphtongue du mot DIEU, on entend distinctement les sons *i-eu*; dans celle de BIEN, *i-en*; dans celle de FOIN, *ou-in*; dans celle de LOI, *ou-a*; dans OUI, *ou-i*.

Ain ne forme pas une diphtongue, parce qu'il n'y a pas deux sons distincts : c'est une voyelle composée.

Dans *action* il n'y a pas de diphtongue, parce que les deux sons appartiennent à deux syllabes différentes, et ne

sont pas, par conséquent, prononcés par une seule émission de voix : *ac-ti-on.*

54 L'essence de la *diphtongue* consiste en deux points : 1° qu'il n'y ait pas sensiblement deux mouvements successifs dans les organes de la parole ; 2° que l'oreille entende distinctement le son de deux voyelles par une seule émission de voix.

Remarque. La distinction des diphtongues propres est souvent assez difficile et exige une certaine justesse d'oreille, surtout dans les mots qui n'ont entre eux que peu de différence, comme *bien* et *lien* (bi en, li en).

M. B. Jullien, l'un de nos grammairiens les plus consciencieux et les plus érudits, a rangé nos diphtongues dans les trois catégories des sous-dominantes *i, u, ou.* Dans cette liste, dont nous donnons ci-après un extrait, il ne s'occupe que des sons, et non de l'écriture ; ainsi, l'on ne sera pas surpris d'y trouver *royaume* comme un exemple de la diphtongue *iô,* ni *loi* comme un exemple de la diphtongue *oua.*

Nous ferons remarquer, toutefois, que certaines consonances y figurent contrairement au principe qui n'admet de diphtongue que lorsque les deux sons ne forment qu'une seule syllabe.

Première sous-dominante I.

IA (aigu), fiacre ; IA (grave), diable ; IAN, viande, escient, inconvénient ; IÈ, volière, niais ; IÉ, pied, pitié ; IEN, bien ; IO (aigu), kiosque ; IO (grave), trio, royaume ; ION, pion, portion ; IEU (aigu), sieur, meilleur ; IEU (grave), Dieu, mieux ; IU, diurne ; IOU, chiourme.

Deuxième sous-dominante U.

UA, tua (il) ; UAN, suant ; UÈ, écuelle ; UÉ, sué, suer ; UIN, juin ; UO (aigu), quatuor ; UO (grave), duo, gluau ; UON, nous suons ; UEU (aigu), lueur ; UEU (grave), tortueux ; UI, étui.

Troisième sous-dominante OU.

OUA (aigu), rouage, équateur, loi ; OUA (grave), mois, équation ; OUAN, jouant, Rouen ; OUÈ, mouette ; OUÉ, tatoué ; OUIN, baragouin, soin, Saint-Ouen ; OUON, jouons ; OUEU (aigu), joueur ; OUEU (grave), boueux ; OUI, Louis.

§ IX. — *Des signes orthographiques* (1).

55. On appelle *signes orthographiques* certains signes

---

(1) Pour l'emploi des signes orthographiques, voyez le chapitre spécial dans la deuxième partie.

indépendants des lettres, et qui servent à distinguer les inflexions de la voix ou la division des mots et des phrases.

56. Les signes orthographiques sont : les accents, le tréma, l'apostrophe, la cédille, le trait d'union, le tiret, la parenthèse, les guillemets, les points de suspension, les signes de ponctuation. On peut y ajouter les lettres euphoniques (1) et les signes prosodiques.

57. Les *accents* sont des signes que l'on met sur certaines voyelles, soit pour en faire connaître la prononciation, soit pour distinguer le sens de deux mots qui s'écrivent de même, soit enfin pour marquer la suppression d'une lettre, voyelle ou consonne : *âge* pour *aage, rôle* pour *roole, tempête,* pour *tempeste, gaîté* pour *gaieté,* etc. Les accents sont : l'accent aigu (ʹ), l'accent grave (ˋ), l'accent circonflexe (ˆ).

Remarques. 1° L'usage des accents remonte à la plus haute antiquité. Ils furent introduits chez les Grecs, vers 240 avant J.-C., par le grammairièn *Aristophane,* de Byzance (qu'il ne faut pas confondre avec Aristophane le satirique, d'Athènes, qui vivait au ve siècle, du temps de Socrate). Ils étaient usités dans l'écriture latine dès le temps d'Auguste ; mais ils furent négligés entièrement à l'époque du Bas-Empire. Inconnus au vieux français, les accents furent introduits dans notre langue par les grammairiens du xvie siècle. Ils furent employés pour la première fois par Geoffroy Tory, en 1533, dans l'impression de l'*Adolescence clémentine* de Clément Marot ; il en avait réclamé l'usage dès 1526. — Le nom de l'accent circonflexe lui vient de sa forme : du latin *circum,* autour, et *flectere,* plier, fléchir, parce qu'il semble *fléchir autour* de la lettre sur laquelle il est placé.

2° Il ne faut pas confondre les signes orthographiques appelés *accents*, avec l'*accent tonique*, qui consiste dans la force avec laquelle, dans la prononciation, on appuie plus particulièrement sur certaines syllabes. En français, il porte toujours sur la dernière syllabe du mot quand elle n'est pas muette, et sur l'avant-dernière quand la dernière est muette. Exemple : *mon*TA*gne*, *monta*GNEUX, *monta*GNARD ; *sen*SI*ble*, *sensibili*TÉ. En italien, au contraire, il porte en général sur l'avant-dernière syllabe, comme dans *Ge*NO*va*, *To*RI*no*, *Mi*LA*no*, *Sol-fe*RI*no*, Ro*ma*, que les Français prononcent à tort *Mila*NO, *Tori*NO, etc.

Dans chaque mot français il y a donc une syllabe accentuée ou tonique, et il n'y en a qu'une ; les autres syllabes du mot sont appe-

---

(1) Si l'on ne met pas les lettres euphoniques au rang des signes orthographiques, nous ne voyons pas où l'on pourrait logiquement les placer.

bes *atones* (du grec *a* privatif, et *tonos*, ton, accent). La place de l'accent tonique donne à la prononciation des langues un caractère particulier.

3° La *quantité* est la durée relative que les syllabes doivent avoir, et qui les distingue en longues et en brèves. C'est dans la disposition méthodique, et selon certaines règles, des brèves et des longues, que consiste l'harmonie poétique ou prosodie des langues dont la versification n'est pas marquée par des rimes, comme dans le latin. (Voy. n° 68, signes prosodiques.)

4° L'*aspiration* (du mot latin *spiritus*, souffle) est un surcroît de force que le souffle donne à une lettre dans la prononciation; elle modifie les consonnes comme les voyelles. C'est dans la langue grecque qu'elle se montre avec une variété d'effets et une délicatesse remarquables.

L'*accent*, la *quantité* et l'*aspiration* produisent la variété numérale du langage.

58. Le *tréma* (¨) (du grec *trêma*, trou, c'est-à-dire point) est un signe formé de deux points que l'on met sur les voyelles *e*, *i*, *u*, pour les faire prononcer séparément de la voyelle qui précède, comme dans *ciguë*, *naïf*, *Saül*, roi des Juifs. (*Saul*, premier nom de saint Paul avant sa conversion, se prononce *Sôl*.)

Le premier usage du tréma fut enseigné par Étienne Dolet, imprimeur à Lyon (1540), dans son ouvrage : *La maniere de bien traduire une langue en aultre, de la ponctuation françoyse, des accens d'ycelle.*

59. L'*apostrophe* (') (de *apostréphô*, je détourne) est un signe qui marque l'élision d'un *e*, d'un *a*, ou d'un *i*, pour éviter la rencontre de deux voyelles.

Remarque. Le mot *s'il* est le seul où l'*i* soit remplacé par une apostrophe.

L'apostrophe est aussi due à Dolet, qui en parle dans l'ouvrage cité au n° 58.

60. La *cédille* (¸) est un signe en forme de *c* retourné, que l'on place sous le *c* pour en adoucir la prononciation avant *a*, *o* *u*, comme dans : *leçon*, *façade*, *reçu*.

Le mot cédille vient de l'italien *sediglia*, dérivé de *zêta* (z), et signifie *petit z*. Le premier usage de la cédille sous le *c* (ç) a été fait en 1533, par Jean Salomon, dans une dissertation intitulée : *Briefue doctrine pour deuement escrypre selon la propriete du langaige françoys.*

61. Le *trait-d'union* (-) est un signe formé d'un petit trait, qui sert à réunir certains mots, comme dans *arc-en-ciel*:

Nos anciens manuscrits, et même les dictionnaires de Robert Estienne, ne contiennent aucun trait-d'union. On le voit apparaître pour la première fois dans le dictionnaire de Nicot, en 1573.

62. Le *tiret* (—) est un signe qui sert, dans un dialogue, à indiquer le changement d'interlocuteur, pour éviter de répéter les mots *dit-il, répondit-il.* Exemple :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?
Reprit l'agneau; je tète encor ma mère.
— *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.*
— *Je n'en ai point.* — *C'est donc quelqu'un des tiens.* (La F.)

63. La *parenthèse* ( ) (du grec *para,* à côté, *en,* en, *tithêmi,* je place) est un signe qui sert à renfermer certains mots ou certaines parties de phrase que l'on peut retrancher sans nuire au sens, mais qui servent à l'éclaircir.

Remarque. Quelques typographes, à l'exemple de plusieurs écrivains, remplacent aujourd'hui la parenthèse par deux tirets dans les parties de phrases intercalées, et ne l'emploient que pour distinguer les dates et les annotations. Exemple : *on croit,* — *chose étonnante !* — *que la vie est longue.*

64. Les *guillemets* (« ») (1) sont des signes qui servent à distinguer, du reste du discours, un passage que l'on cite. On les met quelquefois au commencement de chaque ligne, d'autres fois seulement au commencement et à la fin de la citation.

65. Les *points de suspension* sont plusieurs points placés à la suite d'un discours pour montrer qu'il n'est pas achevé. Exemple : *Qu'il lui rende... à ces mots ce héros expiré,* etc. (Racine.)

66. Les *signes de ponctuation* sont des signes qui servent à marquer la distinction du sens dans les phrases, et les repos dans la lecture; ce sont : la virgule (,), le point et virgule (;), les deux points (:), le point (.), le point d'interrogation (?) et le point d'exclamation (!).

Remarque. La ponctuation des anciens était très-imparfaite. Ils admettaient trois espèces de *pauses :* la pause parfaite, la pause moyenne, et la petite pause. Le point seul les indiquait; mis en haut

(1) Ainsi nommés de Guillaume ou Guillemet, imprimeur qui s'en servit le premier.

de la lettre, il exprimait la première ; au milieu la seconde ; en bas la troisième. Notre système peut marquer les nuances les plus délicates ; il est tout moderne, car il ne remonte qu'au XVIe siècle. (Voy. *Ponctuation.*)

67. Les *lettres euphoniques* (euphonie, du grec *eu,* bien, et *phônê,* son, voix) sont des lettres employées dans certains cas pour rendre la prononciation plus douce et plus coulante, et le plus souvent pour éviter les *hiatus,* c'est-à-dire le son désagréable produit par la rencontre de deux voyelles, comme l'*e* dans *mangeons, pigeon.*

68. Les *signes prosodiques* (prosodie, du grec *pros,* selon, et *ôdê,* chant) sont des signes qui servent à marquer les syllabes longues et les brèves. On n'en fait point usage dans l'orthographe usuelle. Ce sont : ¯ pour les longues, et ˘ pour les brèves. Exemple :

Dōis-jĕ oŭbliĕr Hĕctŏr prīvĕ dĕ fūnĕrāillĕs ?

CHAPITRE II

DE LA GRAMMAIRE

Définitions générales.

69. La *Grammaire* est l'art de parler et d'écrire correctement. (Académie.)

Autres définitions. La Grammaire est une science qui nous enseigne à exprimer nos pensées, au moyen de la parole ou de l'écriture, conformément au meilleur usage ; c'est la science des rapports des mots et de leur construction.

La Grammaire est la science de la parole prononcée ou écrite. (Beauzée.)

La Grammaire est l'étude d'une langue sous le rapport de la nature, de l'orthographe et de la construction des mots.

La Grammaire est l'art d'exprimer ses pensées par la parole et l'écriture, conformément à l'usage reçu et aux règles établies.

70. Chez les anciens, le mot *grammaire* avait un sens plus étendu ; il comprenait la *grammaire proprement dite*, la *logique*, la *rhétorique* et la *poésie*.

71. Le mot *grammaire* vient du latin *grammatica*, dérivé du grec *grammatikê*. Ce dernier mot vient de *gramma*, lettre, dont la racine est *graphô*, j'écris. Il signifiait originairement la connaissance de l'alphabet et l'art de tracer les lettres. C'est donc par extension que ce mot signifie maintenant l'art d'exprimer correctement ses idées (1).

72. *Parler*, c'est exprimer des pensées et des sentiments au moyen de la parole. *Écrire*, c'est les exprimer au moyen de l'écriture.

73. Parler et écrire correctement, c'est parler et écrire conformément aux usages reçus et aux règles de la grammaire.

74. La grammaire est-elle un art ou une science? — La grammaire est un art, si on la considère comme la pratique des principes d'une langue ; c'est une science, quand on l'envisage sous le point de vue philosophique, c'est-à-dire lorsque les principes sont l'objet de considérations générales d'un ordre élevé.

75. On distingue deux sortes de grammaires : la grammaire générale et la grammaire particulière.

76. La *Grammaire générale* est celle qui traite des principes communs à toutes les langues. Ainsi, par exemple, la distinction des genres, des nombres, des principales espèces de mots, des principaux temps, appartient à la grammaire générale, parce que, dans toutes les langues, on fait ces distinctions.

77. La *Grammaire particulière* est celle qui traite des principes particuliers à une langue. Ainsi, la manière de marquer le pluriel en français est un principe de grammaire particulière, parce que cette manière n'est pas la même dans toutes les langues.

---

(1) Despautère, grammairien du XVe et du XVIe siècle, de 1460 à 1520, définit ainsi la grammaire :

« La grammaire est l'art de parler correctement, comprenant l'explication des poëtes ; — j'ajoute des poëtes, disait-il, parce que le vrai poëte est en lui seul, en quelque sorte, tous les écrivains ; le plus près possible des poëtes sont les grammairiens. »

Remarque. On pourrait y ajouter : la *Grammaire comparée*, désignée aussi sous le nom de *linguistique* : c'est l'étude comparative des rapports qui existent entre les principes des différentes langues ; la *Grammaire polyglotte* (du grec *polus*, plusieurs, et *glôtta*, langue), dans laquelle se trouvent réunis et comparés les principes de plusieurs langues : elle enseigne à bien parler et à bien écrire plusieurs idiomes séparément ou simultanément ; la *Grammaire historique*, qui explique les mots ou les faits grammaticaux par leur histoire.

78. Pour parler et pour écrire correctement une langue, il faut en connaître les principes fondamentaux, et les différentes acceptions des mots et des phrases.

79. On divise ordinairement la grammaire en quatre parties : la *phonétique*, la *lexicologie*, la *lexicographie* ou *orthographe* (1), et la *syntaxe* ou *orthologie*. Quelques grammairiens y ajoutent deux autres parties : la *prononciation* ou *orthophonie* et la *ponctuation* ; mais ces deux parties peuvent rentrer dans l'orthographe, attendu que la prononciation dépend en général de la manière d'écrire les mots, et que l'usage des signes de ponctuation fait partie de l'emploi des signes orthographiques.

79 *bis*. La PHONÉTIQUE, ou *phonologie* (du grec *phônê*, voix, son, et *logos*, traité), est la partie de la grammaire qui traite des sons, de leurs modifications et de leurs transformations : c'est une partie très importante de la grammaire historique.

80. La LEXICOLOGIE est la partie de la grammaire qui traite de la nature des mots, de leurs éléments, de leurs fonctions dans le discours et de leur classification : elle en donne aussi la signification et l'étymologie.

81. Le mot *lexicologie* est formé de deux mots grecs : *lexicon*, mot, et *logos*, discours ; il signifie, par conséquent, *discours* ou *dissertation sur les mots*.

82. La LEXICOGRAPHIE, ou *orthographe*, est la partie de la grammaire qui traite de la manière d'écrire les mots.

83. *Lexicographie* vient du grec *lexicon*, mot, et *graphô*, j'écris ; c'est-à-dire : manière d'écrire les mots. *Ortho-*

---

(1) Il serait mieux de dire *orthographie*, comme on dit *cosmographie*, *géographie* ; mais le mot *orthographie* a une autre acception en français ; il se dit du profil ou de la coupe perpendiculaire d'une fortification, ou bien d'un dessin représentant, sans perspective, la façade d'un bâtiment. L'usage a prévalu.

graphe vient du grec *orthos*, droit, correct, et *graphô*, j'écris ; c'est-à-dire : l'art d'écrire correctement.

84. La SYNTAXE, ou *orthologie*, est la partie de la grammaire qui traite de l'emploi et de l'arrangement des mots et de la construction des phrases.

85. *Syntaxe* vient du grec *suntaxis*, construction : de *syn* ou *sun*, avec, et de *tassô*, j'arrange.

Orthologie vient aussi du grec *orthos*, correct, et de *logos*, discours, c'est-à-dire : discours correct ou conforme aux principes.

86. Les principes de la grammaire ne sont point de convention : c'est-à-dire que la langue n'a pas été faite d'après la grammaire, mais la grammaire d'après la langue. Les principes ont été établis d'après l'usage le plus répandu, et d'après les ouvrages des meilleurs écrivains.

CHAPITRE III

DES PARTIES DU DISCOURS

87. On appelle *parties du discours* les différentes espèces de mots qui existent dans la langue ; autrement dit : les différentes classes dans lesquelles on peut ranger tous les mots d'une langue.

88. On compte ordinairement dix parties du discours qui sont : *les noms* ou *substantifs, les articles, les adjectifs, les pronoms, les verbes, les participes, les adverbes, les prépositions, les conjonctions* et *les interjections*.

La plupart des grammairiens modernes, faisant rentrer les articles dans la classe des adjectifs, et les participes dans celles des verbes et des adjectifs, réduisent les parties du discours à huit, qu'ils rangent dans l'ordre suivant : *les substantifs, les pronoms, les adjectifs, les verbes, les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections.*

Remarque. On pourrait abréger le nombre des parties du discours. Le *pronom* tient la place du nom, et a la même signification ; l'*adverbe* n'est qu'une préposition avec un substantif (*sagement*, c'est-à-

dire *avec sagesse*) ; l'*interjection* est tantôt un cri instinctif, tantôt une proposition implicite absolue. Il ne resterait donc que cinq parties du discours : *les noms*, *les adjectifs*, *les verbes*, *les prépositions* et *les conjonctions*. Aristote ne reconnaissait que trois espèces de mots : *le verbe, le nom* et *la conjonction*. Quelques grammairiens n'en admettent aussi que trois espèces : les signes de substance, les signes de modification, les signes de rapport. D'autres vont encore plus loin, ils ne distinguent que des *substances* et des *modifications ;* d'autres enfin ne voient dans les mots que des *modifications*.

89. Ces différentes parties du discours peuvent se ranger en six classes: les *substantifs,* comprenant les noms et les pronoms ; les *verbes ;* les *déterminatifs,* servant à préciser le sens des mots, comprenant les articles et les adjectifs déterminatifs ; les *modificatifs,* comprenant les adjectifs qualificatifs, les participes et les adverbes; les *connectifs*, servant à lier les propositions et les mots, comme les conjonctions et les prépositions ; et les *exclamatifs*.

90. On appelle *mots variables* ceux dont la terminaison peut varier, et *invariables* ceux qui ne changent jamais.

91. Selon l'ancienne classification, il y a six espèces de mots variables qui sont: *les substantifs, les articles, les adjectifs, les pronoms, les verbes, les participes ;* et quatre espèces de mots invariables : *les adverbes, les prépositions, les conjonctions* et *les interjections*. Selon la nouvelle classification, il n'y a que quatre espèces de mots variables : les substantifs, les adjectifs, les pronoms et les verbes.

CHAPITRE IV

DES NOMS SUBSTANTIFS, OU SUBSTANTIFS PROPREMENT DITS

---

92. Le substantif est un mot variable qui désigne les êtres par l'idée de leur nature (Beauzée) ; c'est pour cela qu'on l'appelle souvent *nom*, parce qu'il paraît nommer les personnes ou les choses (1). (B. Jullien.)

---

(1) Si l'on adopte cette définition, il faut bien faire la distinction

Autres définitions. Les noms sont des mots qui expriment les êtres d'une manière déterminée, en rappelant l'idée de leur nature.

Le nom ou substantif est un mot qui sert à nommer des personnes ou des choses.

Le nom substantif est un mot qui marque une chose qui subsiste, comme le soleil, etc., ou qui est considérée comme subsistante, comme le courage, etc. (Dumarsais.)

93. Le mot *substantif* vient de *substance,* parce qu'il désigne des êtres ou des substances.

93 *bis*. Les Latins distinguaient le *nom substantif,* c'est-à-dire le nom qui désigne la substance, et le *nom adjectif,* c'est-à-dire *nom ajouté* à..... pour exprimer une qualité. Ces dénominations très exactes ont été abandonnées à tort par les grammairiens français, et aujourd'hui on dit indifféremment *nom* ou *substantif,* et *adjectif* sans y ajouter le mot nom.

94. Il y a deux espèces de substantifs : le substantif ou nom *propre,* et le substantif ou nom *commun.*

95. Le substantif ou nom propre est celui qui désigne spécialement une personne ou une chose.

Autres définitions. Le substantif ou nom propre est celui qui sert à désigner un être en particulier, comme *Paris, Jean, la France.*

Le substantif propre ne convient qu'à un individu d'une classe, ou à un être unique et seul de son espèce, comme *Turenne, Paris,* le *Soleil,* la *Lune ;* il est individuel ; son étendue est aussi restreinte que possible.

96. Les substantifs communs sont ceux qui conviennent à tous les individus ou à tous les objets de la même espèce.

Autre. Le substantif commun convient à chaque individu d'une classe, à toutes les choses de même nature. Il est générique ou spécifique ; son étendue est plus ou moins restreinte.

---

de personne et de chose. — La personne est l'*être animé,* qui a conscience de ce qu'il fait et qui peut s'améliorer; la chose est l'*être animé* qui n'est guidé que par l'instinct, et l'*être inanimé,* qui n'est pas doué des organes qu'on nomme *sens.* — En grammaire, l'homme est une personne ; — Le chien est une chose ; — L'arbre est une chose ; — La pierre est une chose.

97. Il y a cette différence entre le nom propre et le nom commun, que l'un est le nom d'un individu ou d'une famille, et l'autre le nom d'une espèce.

98. Certains substantifs propres peuvent quelquefois devenir substantifs communs, quand ils sont employés pour désigner, non plus un individu en particulier, mais tous ceux qui lui ressemblent. Exemple : *Les Corneilles et les Boileaux sont rares ;* on veut parler de tous les écrivains qui pourraient avoir le talent de *Corneille* et de *Boileau*.

99. Parmi les substantifs communs on distingue : les noms collectifs, divisés en collectifs généraux et collectifs partitifs, les substantifs composés, les substantifs accidentels, les substantifs abstraits, les substantifs physiques ou concrets, les substantifs épicènes. Quelques grammairiens y ajoutent les substantifs indéfinis.

100. *Les substantifs collectifs* sont ceux qui, quoique au singulier, présentent à l'esprit l'idée de plusieurs individus formant une collection : *foule, armée, troupe, multitude, quantité, la plupart.*

Les collectifs *généraux* représentent une collection entière, comme : LA FOULE *des humains est vouée au malheur*. Les collectifs *partitifs* représentent une collection partielle, comme : UNE FOULE *de pauvres reçoivent des secours*.

101. Le même mot peut être collectif général ou partitif, selon le sens. On reconnaît qu'il est collectif général ou partitif, selon qu'il embrasse la totalité ou une partie des individus exprimés par le substantif suivant. Exemple : *l'armée française, une armée française ;* dans le premier cas, *armée* est collectif général, et dans le second, collectif partitif.

102. *Les substantifs composés* sont ceux qui sont formés de plusieurs mots équivalant à un seul, comme *arc-en-ciel, passe-partout, parapluie, contrevent, tête-à-tête* (14).

Remarque. On nommerait mieux ces mots *juxtaposés*, parce qu'ils gardent en s'unissant la forme et la valeur qu'ils avaient séparément. Il y a des mots juxtaposés où l'usage a effacé la trace de l'origine de chaque mot, comme dans : *vaurien*, pour *qui ne vaut rien ; dorénavant* pour *d'ores* (de cette heure) *en avant*.

103. *Les substantifs accidentels* sont les mots qui, n'é-

tant point substantifs de leur nature, sont accidentellement employés comme substantifs ; tels sont : *le rouge*, *l'utile*, *le boire*.

L'infinitif devient nom quand il est précédé d'un déterminatif : le *manger*, le *coucher*, mon *avoir*, etc. Ce nom *infinitif* ou *nom verbal* prit grande faveur au XVIe siècle. — Henri IV aimait beaucoup cette tournure vive, énergique, qu'il avait prise du patois béarnais. — Cet infinitif *substantivé*, comme le nommait J. du Bellay, est d'un usage régulier en grec, en latin, en italien et en espagnol.

104. *Les substantifs physiques* ou *concrets* sont ceux qui expriment des êtres réels pouvant tomber sous les sens, comme *cheval*, *maison*.

105. *Les substantifs abstraits* ou *métaphysiques* expriment des êtres qui ne sont pas aperceptibles aux sens, comme la *vertu*.

Les substantifs abstraits sont très nombreux, parce qu'il y a beaucoup d'êtres qui n'existent point matériellement. Pour comprendre la nature du substantif abstrait, on peut dire que c'est une qualité personnifiée. Ainsi *la vertu*, *la bonté*, *la méchanceté*, etc., sont des personnifications, des qualités de l'être *vertueux*, *bon*, *méchant*.

106. Les *substantifs épicènes* (du grec *épi*, avec, sur, et *koinos*, commun) sont ceux qui ont un seul genre pour les deux sexes, comme *enfant*, *serpent*, *rat*, *souris*, etc.

106 *bis*. Les *substantifs indéfinis*, ou noms généraux de personnes ou de choses, sont ceux qui désignent d'une manière vague les personnes ou les choses. Les plus importants de ces noms sont : *autrui*, *ce*, *ceci*, *cela*, *personne*, *on*, *l'on*, *quiconque*, *rien*. — Tous les grammairiens n'admettent pas les substantifs indéfinis ; et les noms précédents sont souvent rangés dans les pronoms indéfinis.

106 *ter*. COMPLÉMENTS DU SUBSTANTIF. — 1° On appelle *complément* d'un nom ou d'un pronom les mots employés pour en préciser le sens ou pour l'expliquer.

2° Les noms ont deux sortes de compléments : les compléments *déterminatifs* et les compléments *explicatifs*.

3° Les compléments déterminatifs du nom sont ceux qui ajoutent à ce nom une idée nécessaire pour en préciser le sens et en fixer l'étendue, comme dans : *table* DE MARBRE ; *de marbre* est le complément déterminatif de *table*.

4° Les compléments d'un nom sont explicatifs quand

l'idée qu'ils y ajoutent n'est pas absolument nécessaire pour en préciser le sens.

5° Le complément explicatif peut être supprimé sans nuire sensiblement au sens de la phrase, tandis que le complément déterminatif ne peut pas se retrancher.

6° Le complément du nom peut être : 1° un nom ou un infinitif précédé d'une préposition : Les cieux annoncent la gloire *de Dieu ;* 2° un nom placé à côté d'un autre sans préposition : Le roi *Louis XI* était superstitieux ; 3° une proposition incidente : Celui *qui vit bien* ne doit pas craindre la mort ; 4° un mot quelconque considéré spécialement : La préposition *de* est très usitée en français.

106 *quater*. FONCTIONS DU SUBSTANTIF.— Dans le discours le substantif peut être : 1° *sujet,* lorsqu'il répond à la question *qui,* faite avant le verbe : *Dieu* créa l'univers ; 2° *complément* direct, indirect, déterminatif, explicatif : J'aime *mes semblables ;* Je viens *de Paris ;* École *de garçons ;* 3° *attribut,* lorsqu'il qualifie un autre nom : Mon frère est *bachelier ;* 4° *mis en apostrophe,* lorsqu'on adresse la parole à quelqu'un : *Monsieur,* veuillez entrer.

CHAPITRE V

DES NOMBRES ET DES GENRES

107. On distingue trois propriétés (1) dans les substantifs : 1° *l'étendue,* qui fait connaître s'il est propre ou commun ; 2° *le nombre ;* 3° *le genre.*

108. *Le nombre,* en grammaire, est la propriété qu'ont les substantifs de représenter l'unité ou la pluralité.

109. Il y a en français deux nombres : le *singulier* quand on parle d'un seul être, et le *pluriel* quand on parle de plusieurs.

110. Les mots qui annoncent le singulier dans les substantifs sont : *le, la, du, au, un, une, ce, cette, mon, ma,*

(1) *Propriété* se dit de ce qui appartient essentiellement à une chose, des qualités inhérentes à une chose.

ton, ta, son, sa, notre, votre, leur. Ceux qui annoncent le pluriel sont : *les, des, aux, ces, mes, tes, ses, nos, vos, leurs.*

111. Il y a des substantifs qui ne s'emploient pas au pluriel, comme *la faim, la patience,* et d'autres qui ne s'emploient pas au singulier, comme *les entrailles, les funérailles.* Les substantifs qui ne s'emploient qu'à un nombre s'appellent *défectifs.*

112. Il existe dans certaines langues, comme en grec, en sanscrit, en hébreu, en slave, un troisième nombre appelé *duel ;* il est employé quand le substantif ou le pronom désigne deux objets.

Le *duel* est cependant peu usité ; il ne s'emploie guère que pour des choses qui sont naturellement doubles, comme les pieds, les mains, les yeux, les oreilles, pour les objets agissant ensemble et les pronoms.

Il y a aussi des langues où certaines formes de pluriel indiquent un grand nombre, et d'autres un petit nombre.

113. Le *genre* est la propriété qu'ont les substantifs de représenter la distinction des sexes.

Autre définition. Le genre est une propriété qu'a le substantif de désigner le sexe réel ou conventionnel des êtres.

114. Il y a, en français, deux genres : le masculin et le féminin. Le masculin est le genre des êtres mâles, et le féminin est celui des êtres femelles. Quant aux êtres inanimés, comme ils ne sont ni mâles ni femelles, ils sont masculins ou féminins selon le genre que l'usage leur a assigné.

On reconnaît *mécaniquement* qu'un substantif est masculin ou féminin, selon qu'il est ou peut être précédé de *le* ou *la, un* ou *une.*

115. Dans beaucoup de langues, il existe un troisième genre appelé *neutre.* Le mot *neutre* veut dire qui n'est ni l'un ni l'autre. C'est ce genre qu'il serait le plus rationnel de donner aux êtres inanimés, ainsi que cela a lieu dans la langue anglaise ; mais, en général, c'est le caprice et non la raison qui, dans notre langue, a présidé à la distinction du genre.

Remarque. Un certain nombre de grammairiens admettent un quatrième genre, qui existe plus ou moins dans la plupart des langues : le *genre commun*, destiné à caractériser les êtres dans lesquels la différence des sexes a lieu sous un point de vue général, et abstrac-

défini (*some* ou *any*) *quelque*, *un peu de ;* c'est pourquoi on range souvent ces articles dans la classe des adjectifs indéfinis.

128. Les *articles indéfinis* sont ceux qui s'appliquent à un objet indéterminé et que l'on ne fait pas connaître individuellement ; ce sont : *un, une, des.*

129. Le mot *un* n'est pas toujours article indéfini ; il est adjectif *numéral* quand il sert à compter et à marquer positivement la quantité de *une unité,* comme dans : *cela coûte un sou.* Il est article indéfini quand il ne sert pas à compter ; et dans ce cas, il a pour pluriel *des,* comme dans : *une pomme est un fruit,* qui fait au pluriel *des pommes sont des fruits.* (Voir chap. XVII, mots de différentes natures.)

130. Le mot *des* n'est pas toujours une contraction de *de les. Des* est une contraction de *de les* quand il est le pluriel de *du* ou *de la,* comme dans : *la force des lions,* qui fait au singulier *la force du lion.* Quand il est le pluriel de *un,* c'est un article indéfini et non une contraction, comme dans : *des pommes sont des fruits,* dont le singulier est *une pomme est un fruit,* et non *de la pomme est du fruit* (1).

131. La plupart des langues modernes : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, etc., ont, comme le français, les deux articles ; l'hébreu et le grec n'ont que l'article défini ; le sanscrit, le zend et le latin n'ont pas d'articles.

Remarque. Les Latins, n'ayant pas d'article, le remplaçaient par les pronoms démonstratifs, *illum, illam, illos, illas. Illum* est devenu *illom* dans le latin mérovingien, puis *illo* qui a donné l'article *lo* du vieux français, article devenu *le* au XIe siècle. *Illos* a donné à l'origine *los*, devenu *les* au Xe siècle.

Combiné avec les prépositions *de*, *à*, l'article du vieux français

---

(1) Nous croyons très important d'habituer les élèves à faire ces diverses distinctions. Si elles ne sont pas marquées en français par une forme particulière, elles n'en existent pas moins quant au sens, et sont, dans beaucoup de langues, caractérisées par des mots différents, que les élèves sont exposés à confondre en traduisant, faute d'avoir été habitués à saisir ces nuances en français. En anglais, par exemple, les différentes acceptions du mot *un* sont parfaitement marquées par les mots *one*, *a* ou *an*, que l'on ne peut confondre sans faire une faute grossière ; celles du mot *des* le sont par les mots *of the*, *from the*, *some*, et *any*.

s'est successivement transformé de la manière suivante par l'adoucissement de l'*l* en *u*.

Singulier :		Pluriel :	
De le — *del, deu, du*	(XII[e] siècle).	De les — *dels, des*	(XII[e] siècle).
À le — al, *au*	(id.)	À les — *als*, aux	(id.)

CHAPITRE VII

DES ADJECTIFS

§ I. — *Nature des adjectifs.*

132. Les *adjectifs* sont des mots qui expriment les qualités des substantifs, les différentes manières d'être sous lesquelles nous les considérons.

Autres définitions. Les adjectifs sont des mots qui *modifient* les substantifs en les qualifiant ou en les déterminant.

Les adjectifs sont des mots que l'on joint aux substantifs pour les qualifier ou les modifier. (Académie.)

133. Les anciens ne faisaient pas de l'*adjectif* une espèce de mot particulière ; ils le plaçaient dans la classe des noms et l'appelaient, comme nous l'avons vu, nom adjectif. L'affinité est grande, en effet, entre le nom et l'adjectif ; ainsi les substantifs abstraits désignent des qualités comme les adjectifs. Quelquefois même le substantif abstrait se présente sous la forme d'un adjectif, comme *le mal, le bien.* De leur côté, les adjectifs revêtent parfois la forme du substantif ; les noms qui désignent des professions, des états, des manières d'être, comme *médecin, laboureur, marchand, soldat,* etc., sont de véritables adjectifs. Les substantifs propres eux-mêmes furent originairement, dans les trois langues greeque, latine et française, de simples qualifications : *Tibère,* né du Tibre ; *Philippe,* ami des chevaux ; *Lebègue, Leroux, le Hardi, Legrand,* etc., s'expliquent naturellement.

134. Le mot *adjectif* vient du latin *adjectivus,* fait de la préposition *ad,* à, vers, et de *jungere,* joindre. Il signifie *qui est joint à.*

135. On entend par *modifier*, faire éprouver un changement partiel dans la manière d'être d'une chose. Quand on dit *maison*, l'idée est générale ; dans *belle maison*, l'idée principale est toujours la même, mais elle n'est plus générale ; elle a été modifiée par le mot *belle*.

136. *Modifier* et *changer* sont deux choses différentes ; dans le changement, l'objet a été remplacé par un autre ; dans la modification, il subsiste toujours : le changement n'est que partiel.

137. Toute modification suppose une substance modifiée ; c'est pour cette raison que l'adjectif se rapporte toujours à un substantif ou à un pronom exprimé ou sous-entendu, et que l'on peut toujours y joindre un nom de *personne* ou de *chose*.

138. L'adjectif n'a par lui-même ni genre ni nombre ; mais il prend le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte, pour mieux marquer son rapport avec ce substantif.

139. On distingue deux espèces principales d'adjectifs : les adjectifs qualificatifs et les adjectifs déterminatifs.

§ II. — *Adjectifs qualificatifs.*

140. Les *adjectifs qualificatifs* sont ceux qui modifient le substantif en y ajoutant l'idée d'une qualité bonne ou mauvaise, comme dans : *bon pain*, *mauvais vin*, *petite fille*.

Parmi les adjectifs qualificatifs, on distingue les adjectifs qualificatifs proprement dits, et les adjectifs verbaux ou participes adjectifs. Quelques grammairiens y ajoutent les adjectifs composés.

141. On appelle *adjectifs verbaux* ou *participes adjectifs* les adjectifs qualificatifs qui dérivent d'un verbe, comme dans : *des enfants* CARESSANTS, *ces enfants sont* AIMÉS ; *caressants* vient du verbe *caresser*, *aimés* vient du verbe *aimer*. Ils sont aussi appelés *participes adjectifs*, parce que ce sont des participes employés adjectivement.

Remarque. Quelques grammairiens blâment ces dénominations ; ils regardent *charmant*, par exemple, comme le même mot dans une femme *charmante*, et une femme *charmant* tout le monde. Ils nomment le premier *participe variable*, et le second *participe invariable*.

Ne pourrait-on pas appeler *adjectifs actifs* ceux qui viennent du

participe présent : Des enfants *caressants;* et *adjectifs passifs* ceux qui viennent du participe passé : Des enfants *caressés* ?

142. Les *adjectifs composés* sont des adjectifs formés de deux mots se modifiant l'un l'autre, comme *vert-pré, rouge-cerise, aigre-doux.*

143. Les adjectifs sont quelquefois employés comme substantifs, comme dans : *les menteurs, les malheureux, un pauvre, le rouge, le noir.* Dans ce cas, il y a toujours un substantif sous-entendu : *les méchants,* c'est-à-dire *les hommes méchants; le rouge,* c'est-à-dire *la couleur rouge.*

144. Les substantifs peuvent aussi quelquefois remplir les fonctions d'adjectifs, lorsqu'ils expriment des qualités ou des manières d'être d'un autre substantif ; dans ce cas ils ne sont précédés d'aucun article, ni d'aucun adjectif déterminatif. Exemple : David était *berger,* et il devint *roi.* Il faut être *homme.* Il est plus *poëte* que je ne le croyais.

§ III. — *Adjectifs déterminatifs.*

145. Les *adjectifs déterminatifs* sont ceux qui déterminent, c'est-à-dire qui précisent la signification du substantif, à l'aide d'une idée qu'ils y ajoutent. Ils se placent généralement avant le substantif.

146. On compte ordinairement quatre espèces d'adjectifs déterminatifs : les adjectifs *numéraux,* les adjectifs *démonstratifs,* les adjectifs *possessifs* et les adjectifs *indéfinis.*

Quelques grammairiens y ajoutent les *articles,* et suppriment la classe des adjectifs indéfinis, qu'ils font rentrer dans celle des adjectifs numéraux et des adjectifs qualificatifs (nos 119, 149, 160). D'autres conservent l'article, et donnent aux adjectifs déterminatifs le nom d'*adjectifs pronominaux,* correspondant à chaque classe de pronoms : *mon* est formé de *moi; quel* ou *le quel,* de *qui,* etc. Ils s'y rattachent, il est vrai, non-seulement par la formation, mais par le sens. D'autres enfin y ajoutent les adjectifs *interrogatifs,* qui ne sont que des adjectifs indéfinis servant dans les phrases interrogatives.

147. On appelle aussi *déterminatifs contractés* les articles contractés *du, des, au, aux.*

§ IV. — *Adjectifs numéraux.*

148. Les *adjectifs numéraux* sont ceux qui déterminent le substantif en y ajoutant une idée de nombre.

149. Il y a deux sortes d'adjectifs numéraux : les nombres *cardinaux* et les nombres *ordinaux*. Quelques grammairiens y ajoutent les *adjectifs numéraux indéterminés*, qui comprennent les *articles* et la plupart des adjectifs indéfinis. (V. n° 146.)

150. Les *nombres cardinaux* sont ceux qui marquent une certaine quantité d'unités, comme *un, deux, trois, quatre,* etc.

Le mot *cardinal* vient du latin *cardo, cardinis,* qui veut dire *gond,* parce que de même qu'une porte roule sur ses gonds, c'est sur les nombres cardinaux que roulent les autres nombres.

151. Les *nombres ordinaux* sont ceux qui marquent l'ordre et le rang, comme *premier, second,* etc.

152. Il est à remarquer que le mot *un* peut être adjectif numéral cardinal ou article indéfini, selon le sens. Dans ce dernier cas, on pourrait aussi l'appeler adjectif numéral indéfini. (Voyez n°s 129, 130, la note, et le chapitre XVII.)

§ V. — *Adjectifs démonstratifs.*

153. Les *adjectifs démonstratifs* sont ceux qui déterminent les substantifs en y ajoutant une idée de démonstration ou d'indication. Ce sont : *ce, cet,* pour le masculin singulier, *cette,* pour le féminin singulier, et *ces,* pour le pluriel des deux genres.

154. On emploie *ce* quand le substantif suivant commence par une consonne, et *cet* quand il commence par une voyelle ou une *h* muette. Exemple : *ce livre, cet arbre, cet homme.*

155. Autrefois on plaçait les adjectifs démonstratifs parmi les pronoms démonstratifs.

§ VI. — *Adjectifs possessifs.*

156. Les *adjectifs possessifs* sont ceux qui déterminent

les substantifs en y ajoutant une idée de possession. Ce sont :

Pour le masculin singulier, *mon, ton, son, notre, votre, leur ;*

Pour le féminin singulier, *ma, ta, sa, notre, votre, leur ;*

Pour le pluriel des deux genres, *mes, tes, ses, nos, vos, leurs.*

157. *Mon, ton, son,* indiquent qu'il n'y a qu'un seul possesseur et un objet possédé, comme dans : *mon livre ;* — *mes, tes, ses,* qu'il y a un seul possesseur et plusieurs objets possédés, comme dans : *mes livres ;* — *notre, votre, leur,* qu'il y a plusieurs possesseurs et un seul objet possédé, comme dans : *notre maison ;* — et *nos, vos, leurs,* qu'il y a plusieurs possesseurs et plusieurs objets possédés, comme dans : *nos maisons.*

158. Les adjectifs possessifs s'accordent avec l'objet possédé, et non avec le possesseur.

On emploie, par euphonie, *mon, ton, son,* au lieu de *ma, ta, sa,* avant une voyelle ou une *h* muette ; on dit : *mon âme, ton humeur,* au lieu de *ma âme, ta humeur.*

158 *bis.* On plaçait autrefois les adjectifs possessifs parmi les pronoms possessifs.

Dans l'ancien français, on n'employait jamais *mon, ton, son* au lieu de *ma, ta, sa ;* on disait : *m'âme* pour *ma âme, t'espée* pour *ta espée, s'humeur* pour *sa humeur.* Cette façon de parler cessa au XIV[e] siècle.

§ VII. — *Adjectifs indéfinis.*

159. Les *adjectifs indéfinis* sont ceux qui déterminent les substantifs en y ajoutant, pour la plupart, une idée de généralité.

Ce sont :

Aucun, aucune, aucuns, aucunes ;
Autre, autres ;
Certain, certaine, certains, certaines ;
Chaque ;
De, du, des (signifiant *quelques, plusieurs, une certaine quantité*) ;
Divers, diverses ;
Maint, mainte, maints, maintes ;

Même, mêmes ;
Nul, nulle, nuls, nulles ;
Plusieurs ;
Quel, quelle, quels, quelles ;
Quelque, quelques ;
Quelconque, quelconques ;
Tout, toute, tous, toutes ;
Tel, telle, tels, telles ;
Un, une (lorsqu'il a pour pluriel *des*).

Les adjectifs *quel? quelle? quels? quelles?* lorsqu'ils sont ainsi suivis d'un point interrogatif, s'appellent généralement *adjectifs interrogatifs.*

160. Quelques grammairiens suppriment la classe des adjectifs indéfinis ; ils placent les mots *même, tel, quel, quelconque, divers,* parmi les adjectifs qualificatifs, et *chaque, nul, aucun, tout, plusieurs, maint, quelque, certain,* parmi les adjectifs numéraux indéterminés, parce qu'ils expriment une idée vague de nombre.

161. Le caractère des adjectifs indéfinis est d'être toujours placés avant les substantifs, comme tous les adjectifs déterminatifs. C'est pourquoi il serait plus rationnel de placer les mots *même, divers* et *quelconque* parmi les adjectifs qualificatifs, attendu que *même* et *divers* peuvent être mis avant ou après le substantif, et que *quelconque* le suit toujours.

162. Les mots *nul, tel, certain,* etc., peuvent être adjectifs *indéfinis* ou *adverbes* selon le sens (1).

163. Les mots *tout, quelque, même,* peuvent être *adjectifs* ou *adverbes* selon le sens. *Tout* peut être *substantif.*

164. *Chaque* ne s'emploie qu'avec un substantif singulier, et *plusieurs* qu'avec un substantif pluriel.

Remarques sur les adjectifs indéfinis. — AUCUN. Ce mot s'écrivait au XIIIe siècle *alcun* et *alqun* au XIIe : c'est un composé de *alques,* (du latin *aliquis*) qui veut dire *quelque* et de un.

AUTRE vient du latin *alter,* qui a d'abord fait *altre,* puis *autre.*

CERTAIN dérive du latin *certus.*

CHAQUE qui se disait primitivement *chesques,* et *chasque* au XIIIe

---

(1) Pour ces distinctions et les suivantes, voyez, à la fin de la Lexicologie, le chapitre de la *Classification de certains mots selon le sens.*

siècle, vient du latin *quisque*, qui a d'abord fait *quesque*, puis *chesque*.

MAINT a pour origine l'allemand *manch*, et veut dire *nombreux*.

MÊME, qui s'écrivait primitivement *medisme*, puis au XIIIe siècle *meesme* ou *meisme*, et *mesme* au XVIe, est la contraction du latin *metipsissimus*, qui veut dire *tout à fait le même*.

NUL dérive du latin *nullus*.

QUELCONQUE vient du latin *qualiscumque*. TOUT, en vieux français *tot*, du latin *totus*, et TEL de *talis*. Quant au mot UN, il était déjà employé dans le latin classique pour signifier *un certain*.

§ VIII. — *Degrés de qualification* (1).

165. Il y a généralement trois degrés de qualification : *le positif*, *le comparatif* et *le superlatif*.

Nous disons *généralement*, car le russe, par exemple, compte cinq degrés de comparaison : le *positif*, le *comparatif*, le *superlatif*, le *diminutif* et l'*augmentatif*; ces deux derniers degrés ne sont pas usités dans la plupart des langues, parce qu'elles n'ont pas de formes particulières pour les exprimer.

166. *Le positif* est la qualité exprimée purement et simplement, sans comparaison, comme dans : *Mon frère est grand.*

167. *Le comparatif* est la qualité exprimée avec comparaison, comme dans : *Mon frère est plus grand que ma sœur.*

168. Il y a trois sortes de comparatifs : le comparatif de supériorité, le comparatif d'égalité, et le comparatif d'infériorité.

169. *Le comparatif de supériorité* se forme en mettant *plus* avant le positif, comme dans : *plus grand ; le comparatif d'égalité*, en mettant *aussi* avant le positif, comme dans : *aussi grand ;* et le *comparatif d'infériorité*, en

(1) Cette partie est aussi appelée *degrés de signification* et *degrés de comparaison*. Nous ne comprenons pas pourquoi quelques grammairiens la suppriment dans leur grammaire; c'est peut-être par le même motif qu'on n'admet pas de déclinaisons en français, c'est-à-dire parce que nous n'avons pas, comme en latin, des désinences particulières pour chaque degré ; mais si ces degrés n'existent pas quant à la forme, ils n'en existent pas moins quant au sens, et l'élève qui n'est point habitué à en faire la distinction éprouve une grande difficulté dans l'étude des langues étrangères. Nous ferons la même observation à l'égard des déclinaisons et des verbes passifs.

mettant *moins* avant le positif, comme dans : *moins grand*.

170. *Le superlatif* est la qualité exprimée au plus haut ou à un très-haut degré.

171. Il y a deux sortes de superlatifs : le superlatif relatif et le superlatif absolu.

172. *Le superlatif relatif* exprime la qualité au plus haut ou au moins haut degré avec comparaison.

173. Il y a deux sortes de superlatifs relatifs : le superlatif relatif de supériorité, et le superlatif relatif d'infériorité.

Le superlatif relatif de supériorité se forme en mettant avant le positif *le plus, la plus, les plus, mon plus, ton plus*, etc., comme dans : *le plus savant; mon plus fidèle ami*. Je compare cet ami à tous mes amis, et je dis qu'il les surpasse tous en fidélité.

Le superlatif relatif d'infériorité se forme en mettant avant le positif *le moins, la moins, les moins, mon moins*, etc., comme dans : *le moins savant; mon moins bon habit*.

174. Il n'y a pas de superlatif relatif d'égalité, parce que, s'il y avait égalité, il ne pourrait y avoir supériorité ni en plus ni en moins, et dès lors ce ne serait pas un superlatif.

175. *Le superlatif absolu* exprime la qualité à un très-haut degré, mais sans comparaison. Il se forme ordinairement en mettant avant le positif les adverbes *très, fort, extrêmement, infiniment*. (Voy. n° 955, pour l'emploi du trait d'union.)

Très vient du mot latin *tres*, trois ; *très grand* signifie trois fois grand (1). *Fort* est une abréviation de *fortement*.

176. *Le plus* marque quelquefois un superlatif absolu quand il n'y a pas comparaison, et quand la qualité est considérée en elle-même et non relativement à plusieurs individus, comme dans : *lors même qu'elle est le plus ma-*

---

(1) Quelques étymologistes font dériver *très* de la préposition latine *trans*, au delà (contractée en *tra* dans quelques mots latins, comme dans *traducere*, *tradere*) : *très habile*, habile au delà de ce que les hommes le sont ordinairement. Ce serait aussi la même particule qui entre dans *trépasser*, contraction de *très-passer*.

lade; lorsqu'ils sont le plus sages; quand elle est le plus en colère. Dans ce cas *le plus* est invariable.

177. TABLEAU DES DEGRÉS DE QUALIFICATION RÉGULIERS.

POSITIF		riche.
COMPARATIF	*de supériorité*	plus riche.
	d'égalité	aussi riche.
	d'infériorité	moins riche.
SUPERLATIF RELATIF	*de supériorité*	le plus riche.
	d'infériorité	le moins riche.
SUPERLATIF ABSOLU		très riche.

178. Il y a trois adjectifs qui font leurs degrés de qualification irrégulièrement; ce sont : *bon, mauvais, petit*. Ils ne sont irréguliers qu'au comparatif de supériorité et au superlatif relatif de supériorité.

On peut ajouter à ces trois adjectifs : GRAND, en latin *magnus*, comparatif *major*, d'où l'on a fait *maire* et *majeur*, et MOULT (beaucoup), qui a pour comparatif *plusieurs*. Le comparatif latin *senior* (plus vieux) nous a donné d'abord *sinre*, devenu *sire*, et *seniorem*, d'où nous avons fait *seigneur*.

179. DEGRÉS DE QUALIFICATION IRRÉGULIERS.

POSITIF		bon,	mauvais,	petit.
COMPAR.	*de sup.*	*meilleur* (1),	*pire* (2),	*moindre* (3).
			ou plus mauvais,	ou plus petit.
	d'égal.	aussi bon,	aussi mauvais,	aussi petit.
	d'inf.	moins bon,	moins mauvais,	moins petit.
SUPERL. RELAT.	*de sup.*	*le meilleur*,	*le pire*,	*le moindre*.
			ou le plus mauvais,	ou le plus petit.
	d'inf.	le moins bon,	le moins mauvais,	le moins petit.
SUP. ABSOLU		très bon,	très mauvais,	très petit.

180. Les mots *meilleur, pire, moindre,* sont quelquefois considérés comme des adjectifs exprimant par eux-mêmes un comparatif : Goûtez ce vin, il est *meilleur*; celui-ci est *pire*, sa force est *moindre*.

181. On ne peut pas dire *plus meilleur*, parce que le comparatif de supériorité se forme en mettant *plus* avant

(1) Du latin *melior*.
(2) Du latin *pejor*.
(3) Du latin *minor*.

le positif, et comme *meilleur* est déjà un comparatif, il en résulte que *plus meilleur* signifierait *plus plus bon.* C'est par la même raison qu'on ne peut pas dire *plus pire, le plus pire.*

182. Il ne faut pas confondre *pire* et *moindre* avec *pis* et *moins* qui sont des adverbes.

Nous avons un certain nombre de superlatifs exprimés par un seul mot. *Divin ;* — *minime*, du latin *minimus*, très-petit, usité depuis le XVe siècle ; — *généralissime*, employé dès le XVIe siècle, — et les mots *illustrissime, révérendissime, sérénissime*, etc., empruntés à l'italien qui les a tirés du latin.

Il n'y a pas de degrés de signification pour les substantifs, mais certains suffixes y ajoutent une idée de diminution, et des préfixes une idée d'augmentation : *maisonnette*, petite maison ; *particule*, petite partie ; *peroxyde*, maximum d'oxydation.

182 *bis*. Complément de l'adjectif. — On appelle *complément* d'un adjectif le mot placé après cet adjectif pour en compléter le sens. *Il est utile à ses parents : parents* est le complément de l'adjectif *utile.* — Au lieu de complément on disait autrefois *régime*, parce que l'adjectif *régit* son complément avec telle ou telle préposition, c'est-à-dire exige qu'on mette cette préposition après lui.

182 *ter*. Fonctions de l'adjectif. — La fonction de l'adjectif est de qualifier ou de déterminer le substantif. Quelques grammairiens l'appellent quelquefois complément ; c'est à tort, car il modifie ou détermine un mot, mais n'en complète jamais le sens. L'adjectif peut donc avoir un complément, mais il n'est jamais complément.

CHAPITRE VIII

DES PRONOMS

§ I. — *Des pronoms en général.*

183. Les *pronoms* sont des mots que l'on met à la place des substantifs pour en éviter la répétition, ou pour en rappeler l'idée.

Autres définitions. Les pronoms sont des mots qui désignent les personnes grammaticales.

Les pronoms sont des mots qui désignent les êtres par le rôle qu'ils jouent dans le discours.

184. Il y a cette différence entre le substantif et le pronom, que le substantif désigne les êtres par l'idée de leur nature, et que les pronoms déterminent les êtres par l'idée précise d'une relation à l'aide de la parole.

Le mot *pronom* est formé de la préposition latine *pro*, pour, et signifie *pour le nom*.

185. On compte ordinairement six espèces de pronoms : les pronoms *personnels*, les pronoms *démonstratifs*, les pronoms *possessifs*, les pronoms *relatifs* ou *conjonctifs*, les pronoms *interrogatifs*, et les pronoms *indéfinis*. Quelques grammairiens suppriment les pronoms interrogatifs, d'autres suppriment les pronoms indéfinis.

§ II. — *Des personnes.*

186. On entend par *personne*, en grammaire, le rôle que chaque personne ou chaque chose joue dans le discours (1).

Le mot *personne* vient du latin *persona* et signifie *personnage*, *rôle*, *acteur*, et textuellement *masque*.

187. On distingue, en grammaire, trois personnes : la première est celle qui parle ; la deuxième, celle à qui l'on parle ; et la troisième, celle de qui l'on parle.

§ III. — *Des pronoms personnels.*

188. Les *pronoms personnels* sont ainsi appelés parce qu'ils semblent désigner les trois personnes plus particulièrement que les autres pronoms. Ce sont les seuls véritables pronoms ; les autres peuvent se remplacer par des adjectifs dits pronominaux.

---

(1) C'est d'ailleurs la fonction du pronom reconnue par le grammairien Dumarsais et démontrée par un autre grammairien, Beauzée. — En effet, il n'y a de vrais pronoms que les *pronoms personnels* : je, tu, il, soi, dans toutes leurs formes, et les *pronoms démonstratifs* : celui, celle, ou leurs composés, celui-ci, celle-ci, etc.

189. Les pronoms personnels sont :

Pour la 1re personne du singulier : *je, me, moi;* pluriel, *nous.*

Pour la 2e personne du singulier : *tu, te, toi;* pluriel, *vous.*

Pour la 3e personne du singulier : *il, elle, lui, le, la, soi.*

Pour la 3e personne des deux nombres : *se, en, y.*

Pour la 3e personne du pluriel : *ils, elles, leur, les, eux.*

190. Les pronoms personnels de la troisième personne ne sont pas absolument indispensables : on peut les remplacer par le nom de la personne ou de la chose dont on parle ; mais ceux de la première et de la deuxième personne : *je, tu, nous, vous,* ne peuvent être remplacés et sont indispensables. D'où l'on peut dire que les pronoms servent, en général, à désigner l'une des trois personnes, mais qu'ils ne remplacent véritablement le substantif qu'à la troisième personne.

191. Les mots *le, la, les,* sont tantôt articles et tantôt pronoms. Ils sont articles quand ils déterminent un substantif, comme dans : *le livre, la plume;* ils sont pronoms quand ils sont compléments d'un verbe, comme dans : *je le vois, je la vois* (n° 121).

192. Le mot *leur* peut être adjectif possessif et pronom personnel. Il est adjectif possessif quand il détermine un substantif, comme dans : *leur ami, leurs amis;* il est pronom personnel quand il est complément d'un verbe, comme dans : *je leur écris;* dans ce cas, c'est le pluriel de *lui.*

193. Le mot *en* peut être pronom personnel et préposition. (Voir le chapitre XVII.)

194. Le mot *y* peut être pronom et adverbe. Quand il est pronom, il signifie *à lui, à elle, à cela.* Exemple : *Répondrez-vous à ma lettre? Oui, j'y répondrai;* c'est-à-dire, *je répondrai à cela, à la lettre.* (Voir le chap. XVII.)

Remarque. En et *y* sont appelés, par quelques grammairiens, *mots relatifs invariables : relatifs,* parce qu'ils se rapportent toujours à quelque mot exprimé précédemment ; *invariables,* parce qu'ils ne changent pas selon le genre ou le nombre du mot qu'ils rappellent.

195. Les pronoms personnels de la troisième personne, *il, ils, le,* sont les seuls qui aient une forme particulière pour le féminin. La troisième personne est la seule, en effet, dont le sexe ait besoin d'être déterminé.

196. Quand les pronoms personnels, *je, me, te, le, la, se,* sont suivis d'une voyelle ou d'une *h* muette, on remplace la voyelle finale par une apostrophe, comme dans : *j'aime, il m'aime,* etc.

197. On appelle *pronoms composés* les pronoms formés d'un pronom personnel et de l'adjectif *même;* ce sont : *moi-même, toi-même, soi-même, lui-même, elle-même, nous-mêmes, vous-mêmes, eux-mêmes, elles-mêmes.*

198. Les pronoms personnels *me, te, se, nous, vous,* sont aussi appelés *pronoms réfléchis* quand ils expriment un *retour* de l'action sur la personne qui la fait, comme dans : *je* ME *parle, tu* TE *trompes, il* SE *fâche, nous* NOUS *promenons, vous* VOUS *battez.*

Remarques. JE vient du latin *ego*. Par la suppression du *g*, ce mot a d'abord fait *eo*, comme on le voit dans les *Serments de Strasbourg* (842), puis *io* (xe siècle), *jo* (xiiie), *je* depuis le xive siècle. — ME est le latin *me;* MOI vient de *mi*, contraction du latin *mihi* (à moi). NOUS vient de *nos*.—TU, TE, sont les mots latins; TOI, au xie siècle *ti*, vient de *tibi* (à toi). VOUS vient de *vos*, mot latin ayant le même sens.

IL dérive du latin *ille* (pronom démonstratif) par la suppression de la dernière syllabe ; ELLE vient de *illa* (celle-là) ; ILS de *illos*, et ELLES de *illas*. — EN vient du latin *inde* (*en de là*), qui a d'abord fait *int* (*Serments*, ixe siècle), puis *ent* (xe), et *en* (xiie).

Y n'est autre que le latin *ibi* mis souvent pour *illi; ibi* a d'abord fait *iv* (*Serments*, 842), par le changement du *b* en *v*, puis *i*, et enfin *y* que nous avons conservé.

§ IV. — *Pronoms démonstratifs.*

199. Les *pronoms démonstratifs* sont ceux qui rappellent le substantif en y ajoutant une idée de démonstration ou d'indication. Ils sont tous de la 3e personne. Ce sont :

Ce, celui, celle, ceux, celles ;
Ceci, celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci ;
Cela, celui-là, ceux-là, celles-là.

200. Le mot *ce* peut être adjectif ou pronom démonstratif. Quand il est adjectif, il détermine toujours un substantif, comme dans : *ce livre ;* quand il est pronom, il est toujours avant un verbe ou un autre pronom, et peut être remplacé par *cela*, comme dans : *c'est vrai, ce doit être, ce que je dis.*

201. L'adjectif *ce*, avant une voyelle ou une *h* muette, prend un *t* final euphonique, comme dans : *cet arbre;* dans le pronom *ce*, on remplace l'*e* par une apostrophe, comme dans : *c'est vrai* (1).

202. *Ceci*, *celui-ci*, etc., se rapportent aux choses les plus proches, et *cela*, *celui-là*, etc., aux choses les plus éloignées. Exemple : *Jean est paresseux et Louis est laborieux ;* CELUI-CI *est estimé et* CELUI-LÀ *est méprisé.* — *Ci* est mis pour *ici*.

Remarque. CE vient du latin *ecce-hoc* (c'est cela), qui au XI[e] siècle fit *iço*, puis *ço* au XIII[e] siècle, et enfin *ce*. — CET dérive du latin *eccisle* (celui-là) ; *eccisle* fit *icist* au XI[e] siècle, *cist* au XII[e], *icest* et *cest* au XV[e], et *cet* au XVI[e]. — CELUI, CELLE, CEUX. Le latin *eccille* (celui-là) fit au XI[e] siècle *icil*, puis *icel*, et *icelui* et *icelle*, encore usités en termes de palais, dont nous avons fait *celui* et *celle ;* de même que *eccillos* donna *iceux*, puis CEUX.

§ V. — *Pronoms possessifs.*

203. Les *pronoms possessifs* sont ceux qui rappellent le substantif en y ajoutant une idée de possession. Ce sont :

Le mien,	*la mienne,*	*les miens,*	*les miennes ;*
Le tien,	*la tienne,*	*les tiens,*	*les tiennes ;*
Le sien,	*la sienne,*	*les siens,*	*les siennes ;*
Le nôtre,	*la nôtre,*	*les nôtres,*	*les nôtres ;*
Le vôtre,	*la vôtre,*	*les vôtres,*	*les vôtres ;*
Le leur,	*la leur,*	*les leurs,*	*les leurs.*

204. Par rapport à la personne qui possède, les pronoms possessifs sont de la 1[re], de la 2[e] ou de la 3[e] personne ; mais par rapport au verbe, ils sont toujours de la 3[e] personne.

205. *Notre, votre, leur*, peuvent être adjectifs ou pronoms possessifs. Quand ils sont adjectifs, ils déterminent

(1) Dans ces phrases : *c'est moi*, — *ce sera vous*, — sur *ce*, *ce* est un pronom rappelant la personne ou la chose dont il est question, avec toutes les modifications qui lui ont été données. — *Ce* exprime d'une manière indéterminée l'idée que celui qui parle a dans l'esprit ; c'est pour cela que M. Littré et d'autres grammairiens l'appellent *un nom général de choses.*

toujours un substantif; quand ils sont pronoms, ils sont toujours précédés des articles *le, la, les*, et remplacent un substantif. Dans ce cas, *nôtre* et *vôtre* prennent un accent circonflexe.

On dit quelquefois *un* MIEN *cousin; je regarde ce procès comme* MIEN, etc. : c'est un reste de l'ancienne forme qui permettait de dire indifféremment : *mon cousin* ou *le mien cousin*, etc.

§ VI. — *Pronoms relatifs* ou *conjonctifs*.

206. Les *pronoms relatifs* ou *conjonctifs* sont ceux qui rappellent l'idée d'un nom ou d'un pronom qui les précède immédiatement.

On les appelle *relatifs*, à cause de la relation intime qu'ils ont avec le nom ou le pronom dont ils rappellent l'idée ; *conjonctifs*, parce qu'ils ont la force d'une conjonction, c'est-à-dire qu'ils lient deux propositions entre elles.

Nous préférons cette dernière dénomination.

Ces pronoms sont :

Qui, que, quoi, dont, où ;
Lequel, lesquels, laquelle, lesquelles ;
Duquel, desquels, de laquelle, desquelles ;
Auquel, auxquels, à laquelle, auxquelles.

207. On appelle *antécédent* du pronom relatif le substantif ou le pronom qui le précède immédiatement et dont il rappelle l'idée. Dans *l'homme qui parle, l'homme* est l'antécédent du relatif *qui*.

208. Les pronoms *qui, que, quoi, dont, où*, ne changent pas de forme selon le genre et le nombre, mais ils n'en sont pas moins masculins ou féminins, singuliers ou pluriels, selon le genre et le nombre de leur antécédent (1).

---

(1) S'ils ne s'accordent pas quant à la forme, ils s'accordent toujours pour le sens, et ont cela de commun avec beaucoup d'autres mots. En habituant les élèves à énoncer, dans l'analyse, le genre et le nombre de ces pronoms, quoique la forme en soit invariable (au lieu de dire, comme on le fait souvent : *pronom des deux genres et des deux nombres*), ils comprendront mieux leur relation avec l'antécédent, et sauront mieux établir cet accord, en traduisant les langues où, comme en latin et en allemand, par exemple, la forme est variable.

209. Le mot *que* peut être pronom relatif ou interrogatif, adverbe ou conjonction, etc , selon le sens. (Voir chapitre XVII.)

On reconnait qu'il est pronom relatif, quand on peut y substituer *lequel, lesquels, laquelle, lesquelles : le livre* QUE *je lis*, c'est-à-dire *le livre lequel je lis.*

210. Le mot *où* peut être pronom relatif ou adverbe.

On reconnaît qu'il est pronom relatif, quand on peut y substituer *dans lequel, dans laquelle*, etc. *La maison* où *je demeure*, c'est-à-dire *la maison dans laquelle je demeure.*

Remarque. QUI, QUE, QUOI, viennent des mots latins *qui, quem, quid.*

DONT dérive du latin *de-unde* (de, où); *unde* devint *ont*, et *de-unde* fit *de ont* et *dont*, et signifie littéralement d'où ; OÙ vient du latin *ubi*, qui fit primitivement *u*, puis *où*.

§ VII. — *Pronoms interrogatifs.*

211. Les *pronoms interrogatifs* sont ceux qui servent à interroger. Ce sont les mêmes que les pronoms relatifs : *qui, que, quoi, lequel*, etc., excepté *dont*. C'est pourquoi la plupart des grammairiens n'en font pas une classe distincte.

212. On distingue les pronoms interrogatifs des pronoms relatifs, en ce qu'ils n'ont pas d'antécédents, et qu'on peut les remplacer par *quelle personne* ou *quelle chose*. Exemples : *Qui êtes-vous ?* c'est-à-dire *quelle personne êtes-vous ? Que faites-vous ?* c'est-à-dire *quelle chose faites-vous ?*

Remarque. Il nous semble que *où* pourrait aussi être pronom interrogatif dans cette phrase et dans les analogues : *Où allez-vous ?* Il est évidemment mis, dans ce cas, pour *dans quel lieu ?*

§ VIII. — *Pronoms indéfinis.*

213. Les *pronoms indéfinis* sont ceux qui rappellent l'idée des personnes ou des choses d'une manière vague et indéterminée ; ce sont :

Autrui, chacun, chacune, l'un l'autre, les uns les autres, l'une l'autre, les unes les autres, l'un et l'autre, les uns et

les autres, les unes et les autres, on, l'on, personne, quiconque, quelqu'un, quelqu'une, quelques-uns, quelques-unes, qui que, quoi que, qui que ce soit, quoi que ce soit, rien.

A ces mots, on peut ajouter les adjectifs indéfinis suivants qui sont souvent employés comme pronoms indéfinis :

Aucun, certain, nul, plusieurs, tel, tout, et les pronoms *il, le* et *en.*

214. Les pronoms indéfinis sont toujours de la troisième personne du singulier, excepté *l'un l'autre, l'un et l'autre, tel, certain,* qui peuvent être employés au pluriel, et *plusieurs,* qui est toujours au pluriel.

215. Quelques grammairiens n'admettent pas de pronoms indéfinis; ils considèrent ces mots comme des substantifs indéterminés, excepté *il, le,* qu'ils regardent comme étant toujours pronoms personnels, et *aucun, nul, plusieurs, tel, certain,* comme étant toujours adjectifs. (Voy. adj. indéf., 159 et suiv.)

216. Le mot *personne* peut être substantif ou pronom indéfini. Quand il est *substantif,* il est féminin et peut être précédé d'un déterminatif. Quand il est pronom, il est masculin et n'a point de déterminatif. Exemples : *La personne est venue; personne n'est venu.*

217. Le mot *il* est pronom indéfini quand il est sujet d'un verbe impersonnel, comme dans : *il faut, il pleut.* Dans ce cas, on l'appelle souvent *pronom impersonnel.*

218. Le mot *le* est pronom indéfini quand il remplace un membre de phrase et qu'il signifie *cela.* Exemple : *Croyez-vous qu'il pleuvra demain? Je le crois;* c'est-à-dire *je crois cela, qu'il pleuvra demain.*

219. Le mot *en* est pronom personnel lorsqu'il signifie *de lui, d'elle, d'eux, d'elles : Cette dame est folle, n'*EN *approchez pas,* c'est-à-dire *n'approchez pas d'elle;* et pronom indéfini lorsqu'il signifie *de cela : Voulez-vous des dragées? j'*EN *donne,* c'est-à-dire *je donne* DE CELA, *des dragées.*

220. Le véritable genre des pronoms indéfinis *il* et *le* est le genre neutre; c'est pourquoi, dans toutes les langues qui ont trois genres, ils se rendent par un pronom neutre.

221. Les mots *aucun, certain, nul, plusieurs, tel, tout,* sont adjectifs quand ils déterminent un substantif, comme

dans *aucun homme*, *nulle puissance*, etc. Ils sont pronoms indéfinis quand ils ne sont joints à aucun nom et qu'ils remplacent vaguement un ou plusieurs individus, comme dans : *Aucun ne sortira ; nul n'est excepté ; plusieurs pensent ainsi ; tel rit vendredi qui dimanche pleurera ; il y en a certains qui le croient.*

222. Il ne faut pas confondre *chaque* et *chacun*. *Chaque* est un adjectif indéfini qui doit être joint à un substantif, comme dans : *chaque homme ; chacun* est un pronom indéfini qui ne peut être joint à un substantif comme dans : *Ces livres coûtent cinq francs chacun.* Ce serait une faute de dire : *Ces livres coûtent cinq francs chaque.*

Remarques. AUTRUI est la contraction du latin *alter-hic* (cet autre), d'où l'on a fait *altrui* et *autrui*.

CHACUN est composé de *chaque* et *un* ; on écrivait d'abord *chasqu'un*, qui est devenu *chacun* depuis le XIVe siècle.

ON, L'ON. *On* vient du latin *homo*, et signifie *un homme*. On écrivit d'abord *hom*, puis *om* au XIIe siècle, et enfin *on*. Le mot *hom* était autrefois précédé de l'article ; on disait : *li hom*, d'où l'on voit que la lettre *l* qui précède *on*, n'est pas une lettre euphonique, mais l'article *le* élidé.

PERSONNE n'est autre que le mot latin *persona*.

QUICONQUE vient directement du latin *quicumque*, et avait la forme actuelle dès le XIIIe siècle.

RIEN vient du latin *rem* (chose) ; il avait primitivement ce sens, il était féminin et toujours nom ; on disait : *Toutes les riens* (choses). Construit avec la négation, il a le sens de *nulle chose, aucune chose* : *Rien n'*est plus rare que la bonté.

Rien devient substantif lorsqu'il est précédé d'un déterminatif : *Un* RIEN lui fait plaisir.

CHAPITRE IX

DES VERBES

§ I. — *Des verbes en général.*

223. Le verbe est un mot qui exprime l'existence, l'état ou l'action, comme : *je suis, je suis puni, je punis.*

Autres définitions. Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation.

Le verbe est un mot qui affirme l'existence d'une personne ou d'une chose, ce qu'elle fait ou ce qu'elle éprouve.

Le verbe est le mot qui, dans la proposition, exprime la liaison du sujet avec l'attribut.

Le verbe est un mot qui signifie l'affirmation, avec désignation de personne, de temps et de nombre.

Le verbe est une partie d'oraison qui exprime, soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes. (Académie.)

Le verbe est un mot qui exprime la coexistence du sujet et de l'attribut.

224. Le mot *verbe* vient du latin *verbum*, qui veut dire : *mot*, *parole*.

225. Le verbe est sujet à quatre modifications : le nombre, la personne, le mode et le temps.

On ajoute ordinairement une cinquième modification qu'on nomme *voix*.

226. Le *nombre* est la forme que prend le verbe pour indiquer son rapport avec l'unité ou la pluralité, comme dans : *je chante, nous chantons*.

227. La *personne* d'un verbe est la forme qu'il prend pour indiquer son rapport avec la personne du sujet (1).

§ II. — *Des modes.*

228. Le *mode* est la forme que prend le verbe pour indiquer de quelle manière est présentée la signification du verbe.

Autre définition. Les modes sont les divers points de vue sous lesquels on considère les verbes, et les différentes manières d'en présenter l'existence ou l'action.

229. Le mot *mode* vient du latin *modus* qui signifie *manière,* parce que chaque mode présente l'action d'une manière différente. On disait autrefois *mœufs*.

Le mode est donc la manière de présenter l'existence ou de la considérer sous un certain point de vue.

Il y a au premier aspect *deux modes*, deux points de vue

(1) Les nombres, les personnes, les temps, les modes, les genres et les voix ne sont, dans les verbes, que des qualités ou des propriétés accidentelles que plusieurs langues en ont détachées.

généraux sous lesquels on peut considérer l'existence du verbe : le *mode défini* ou personnel, et le *mode indéfini* ou impersonnel.

Le *mode défini* est ou affirmatif ou conditionnel, ou impératif ou subjonctif ; dans ce dernier cas, il est subordonné.

Le *mode indéfini* est indéterminé ou infinitif.

Les deux formes verbales qu'on appelle ordinairement *participes* rentrent dans le mode indéfini, puisqu'elles appartiennent à tous les temps et à toutes les personnes.

230. On admet généralement *cinq modes :* l'infinitif, l'indicatif ou affirmatif, le conditionnel, l'impératif et le subjonctif.

Quelques grammairiens ajoutent aux cinq modes que nous venons de nommer le *participe,* qui exprime l'idée d'un attribut avec détermination de temps.

231. L'*infinitif* est le mode qui présente la signification du verbe d'une manière vague, sans désignation de nombre ni de personne, comme *lire*, *chanter.*

L'infinitif est le mode qui exprime l'état ou l'action, sans déterminer ni le nombre, ni la personne. (Académie.)

232. L'*indicatif* est le mode par lequel on affirme qu'une chose est, a été, ou qu'elle sera, comme dans : *je chante, j'ai chanté, je chanterai.*

Autre définition. L'indicatif est le mode qui présente l'affirmation d'une manière positive et absolue.

Indicatif vient du latin *indicare,* indiquer, faire connaître, parce qu'il indique l'action comme positive.

Il vaudrait mieux dire *affirmatif* ou *positif.*

233. Le *conditionnel,* appelé aussi *suppositif,* est le mode qui exprime qu'une chose serait ou aurait été moyennant une condition, comme dans : *Je chanterais si je n'étais pas enrhumé.*

234. L'*impératif* est le mode qui exprime une prière ou un commandement, comme dans : *écoutez, sortez d'ici, exaucez-nous.*

Le mot *impératif* vient du latin *imperare*, commander. Ce mot ne convient pas dans tous les cas, puisque, quand il y a prière, il n'y a pas commandement ; c'est pourquoi on l'appelle aussi *optatif*, du latin *optare,* désirer.

235. Le *subjonctif* est le mode qui présente la signification du verbe comme douteuse, subordonnée, et dé-

pendante d'un autre verbe déjà énoncé, comme dans : *Il faut que je parte ; je veux que tu viennes ; je crains qu'il n'arrive.*

Le mot *subjonctif* vient du latin *subjungere*, joindre dessous, subordonner.

236. On entend par *modes personnels* les modes qui ont des personnes. Il y a, par conséquent, quatre modes personnels : *l'indicatif*, *le conditionnel*, *l'impératif* et *le subjonctif*, et un mode impersonnel qui est *l'infinitif*.

Remarque. Le nombre des modes n'est pas le même dans toutes les langues. En latin, les modes sont les mêmes que dans notre langue, sauf le conditionnel créé par le français et qui était remplacé par l'imparfait du subjonctif ; le grec a un mode de plus, l'*optatif ;* l'hébreu a quatre modes : l'indicatif, l'impératif, l'infinitif et le participe ; le sanscrit n'a que trois modes : l'indicatif, l'impératif et l'optatif ; le russe n'en a aussi que trois : l'indicatif, l'impératif et l'infinitif ; l'anglais remplace le conditionnel par le *potentiel*, qui désigne le pouvoir, la possibilité, la permission, la nécessité ; l'allemand, l'espagnol et l'italien ont les mêmes modes que le français.

Quelques grammairiens admettent le mode interrogatif, le mode dubitatif, etc. : c'est à tort ; ce sont des formes qui conviennent aux différents modes, ainsi que nous le verrons plus loin (1).

§ III. — *Des temps.*

237. Le *temps* est la forme que prend le verbe pour marquer à quelle partie de la durée répond la signification du verbe. Le mot *temps* vient du latin *tempus*, formé du grec *temnô*, qui signifie *je divise*.

238. Il y a trois temps principaux dans la durée : le *présent*, quand l'action a lieu au moment où l'on parle, le *passé* quand elle a eu lieu, et le *futur* quand elle aura lieu dans un temps à venir.

Ces trois temps principaux ou *époques* n'existent pas dans toutes les langues ; ainsi. l'hébreu n'a pas de *présent*, et l'anglais n'a véritablement pas de *futur*.

---

(1) Une division logique des modes consisterait à distinguer : 1° les *modes absolus*, ceux qui conviennent aux propositions principales, comme l'indicatif, l'impératif ; 2° les *modes relatifs*, ceux qui conviennent aux propositions dépendantes, subordonnées, comme le subjonctif, le conditionnel, l'infinitif.

239. Quoiqu'il n'y ait que trois temps principaux dans la durée, on en compte un plus grand nombre dans les verbes, parce que, comme il y a plusieurs modes et plusieurs manières d'envisager l'action, il y a aussi plusieurs sortes de présents, de passés et de futurs ; et en outre parce que le passé et le futur admettent plusieurs degrés d'antériorité ou de postériorité.

En français on compte huit temps pour les trois époques : un présent ; cinq passés : l'*imparfait*, le *passé défini*, le *passé indéfini*, le *passé antérieur*, le *plus-que-parfait* ; deux futurs : le *futur simple* et le *futur antérieur*. Chacun des modes renferme un ou plusieurs de ces huit temps, excepté l'indicatif qui les a tous. On compte ordinairement en tout *vingt-deux* temps dans les verbes.

240. Il y a cette différence entre un mode et un temps, que le mode exprime la manière de considérer l'action, et que le temps exprime le moment où l'action a lieu.

241. Il y a dans chaque temps trois personnes pour le singulier et trois personnes pour le pluriel, excepté à l'impératif, à l'infinitif, et dans tous les temps des verbes impersonnels.

242. On distingue deux espèces de temps : les temps simples et les temps composés.

Les *temps simples* sont ceux qui sont formés d'un seul mot et sans le secours d'un autre verbe, comme *je chante*.

Les *temps composés* sont ceux dans la formation desquels il entre un des temps du verbe *être* ou du verbe *avoir*, que l'on appelle pour cette raison *verbes auxiliaires*, comme dans : *j'ai chanté, je suis parti*.

243. Le MODE INFINITIF renferme quatre temps : le *présent*, comme *chanter ;* le *passé*, comme *avoir chanté ;* le *participe présent*, comme *chantant*, et le *participe passé*, comme *chanté*. On admet quelquefois un cinquième temps, le *futur : devoir chanter*.

244. Le MODE INDICATIF renferme huit temps : le présent ; l'imparfait ou passé simultané ; le passé, parfait ou prétérit défini ; le passé, parfait ou prétérit indéfini ; le passé, parfait ou prétérit antérieur ; le plus-que-parfait ou plus-que-passé ; le futur simple, et le futur passé ou antérieur.

245. Le *présent de l'indicatif* exprime une action faite au moment où l'on parle, comme dans : *Je lis.*

246. L'*imparfait* exprime une action passée qui se faisait en même temps qu'une autre chose avait lieu, comme dans : *Je lisais quand vous êtes entré.*

On l'appelle aussi *passé simultané*, parce qu'il exprime une action passée qui se faisait simultanément avec une autre.

247. Le *passé défini* exprime une action passée faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé, comme dans : *Je répondis à votre lettre la semaine dernière.*

On l'appelle aussi *parfait* ou *prétérit* défini. *Parfait* vient du mot latin *perfectus*, achevé, et *prétérit*, du latin *prœteritus*, passé. La dénomination de *passé* a l'avantage d'être plus compréhensible.

248. Le *passé indéfini* exprime une action faite dans un temps non déterminé, ou dans une période non écoulée, comme dans : *J'ai fini mon travail; j'ai reçu un cadeau cette année.*

249. Le *passé antérieur* exprime une action qui a eu lieu avant une autre dans un temps passé. Exemple : *Je partis quand* J'EUS FINI *mon ouvrage.*

250. Le *plus-que-parfait* ou *plus-que-passé* exprime une action qui était achevée quand une autre a eu lieu. Exemple : *J'avais dîné quand vous êtes entré*, c'est-à-dire *j'avais fini de dîner.*

251. Le *futur simple* exprime une action à venir. Exemple : *Je partirai demain.*

252. Le *futur passé* ou *antérieur* exprime une action qui sera achevée quand une autre aura lieu, ou simplement dans un temps à venir déterminé. Exemple : *J'aurai fini quand vous viendrez ; j'aurai fini demain.*

253. Le MODE CONDITIONNEL renferme trois temps : le présent, le passé et le second passé.

254. Le *présent* du conditionnel exprime une action qui aurait lieu dans le moment où l'on parle, moyennant une condition : Exemple : *Je chanterais, si je n'étais pas enrhumé.*

255. Le *passé* du conditionnel exprime une action qui aurait eu lieu dans un temps passé, moyennant une condition. Exemple : *J'aurais chanté hier, si je n'avais pas été enrhumé.*

256. Le *second passé* du conditionnel a le même sens que le premier passé ; mais il s'emploie plus particulièrement pour exprimer que la chose dont on parle eût été terminée, tandis que le premier passé indique plutôt qu'on s'en serait occupé. Exemple : *J'eusse fait ma version, si je n'étais pas sorti*, c'est-à-dire *ma version aurait été finie*.

257. Le MODE IMPÉRATIF a, en réalité, deux temps : le présent, *parle* ; le passé, *aie parlé*. Cependant les grammairiens ne donnent généralement que le présent dans la conjugaison des verbes. Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce qu'en se commandant à soi-même, c'est comme si l'on parlait à quelqu'un, et par conséquent ce serait à la deuxième personne.

258. Quelques grammairiens suppriment également les troisièmes personnes du présent de l'impératif. Dans cette phrase : QU'IL FASSE *son devoir et il sera bienvenu*, quelques-uns voient un commandement analogue à celui-ci : FAIS *ton devoir, et tu seras bienvenu* ; d'autres disent qu'il y a ellipse du verbe qui régit le subjonctif, et que la phrase est mise pour : *Il faut qu'il fasse son devoir*.

259. Le MODE SUBJONCTIF a quatre temps : le présent, l'imparfait, le passé et le plus-que-parfait (1).

§ III *bis*. — *Des voix*.

a) On appelle *voix* les différentes formes que prend le verbe, dans toute sa conjugaison, pour indiquer la situation du sujet par rapport à la signification du verbe. En effet, ou le sujet fait l'action, ou il la reçoit, ou l'action faite par le sujet se reporte sur lui-même.

De là, en français, trois sortes de voix : la *voix active*, la *voix passive*, et la *voix réfléchie*, appelée aussi *voix moyenne*, parce qu'elle correspond à peu près à cette voix de la grammaire grecque.

b) La *voix active* est celle où le sujet fait l'action exprimée par le verbe : Le chat MANGE la souris.

c) La *voix passive* est le contraire de la voix active : elle marque une action reçue, soufferte par le sujet : La souris EST MANGÉE par le chat.

d) La *voix réfléchie* est celle qui exprime que l'action faite par le sujet est reportée sur lui-même : Je ME FLATTE ; il S'EST BLESSÉ.

e) Dans la plupart des langues synthétiques, les verbes ont une

---

(1) Pour l'emploi des temps du subjonctif et des autres modes, voyez le chapitre spécial dans la Syntaxe.

forme spéciale pour chaque voix : en français, les voix existent pour le sens, et non pour la forme ; on reconnaît le changement de voix au changement d'*auxiliaire*. L'auxiliaire *avoir* sert pour la voix active ; la voix passive consiste dans la conjugaison de l'auxiliaire *être*, suivi du participe passé du verbe actif qui a formé le verbe passif ; et la voix réfléchie prend aussi l'auxiliaire *être* précédé d'un pronom personnel.

f) Le verbe appelé *transitif direct* est le seul qui ait les trois voix : *j'aime*, *je suis aimé*, *je m'aime* ; le verbe *transitif indirect* n'en a déjà plus que deux : *je nuis*, *je me nuis* ; et le verbe *intransitif* n'en a qu'un : *je dors*.

§ IV. — *Du sujet et du régime.*

260. Le *sujet*, ou *nominatif*, est la personne ou la chose qui fait l'action ou qui est dans l'état exprimé par le verbe.

Autre définition. Le sujet est l'objet de l'affirmation marquée par le verbe ; c'est le mot qui représente la personne ou la chose qui fait l'action du verbe.

261. Le sujet ne fait pas toujours une action ; si le verbe marque l'état, le sujet est le mot qui est dans l'état exprimé par le verbe, comme dans : JE *suis malade*.

262. Le sujet est quelquefois sous-entendu, comme dans : *Il boit et mange bien ;* c'est comme s'il y avait : *il boit et il mange bien.*

263. La place naturelle du sujet est avant le verbe ; mais il est quelquefois placé après, par inversion, comme dans : *Vient*-IL ? *La cage où sont* LES OISEAUX.

264. On reconnaît le sujet d'un verbe en faisant la question: *Qui est-ce qui ?* ou simplement : *qui ?* avant le verbe. Le mot qui y répond est le sujet.

Exemple : *Dieu est éternel.* Qui est-ce qui est éternel ? ou *qui* est éternel ? Réponse, *Dieu ; Dieu* est le sujet du verbe.

265. Le *régime* ou *complément* d'un verbe est la personne ou la chose qui reçoit l'action exprimée par le verbe.

Autres définitions. Le régime ou complément d'un verbe est le mot qui dépend de ce verbe et qui en complète le sens.

Le régime est le mot qui complète, qui achève d'exprimer l'idée commencée par un autre mot.

Le régime est le mot qui dépend immédiatement d'un

verbe ou d'une préposition, et qui en forme le complément. (Académie.)

266. Les mots *complément* et *régime* n'ont pas exactement la même signification, et ne peuvent pas toujours être employés indifféremment l'un pour l'autre. — *Régime* se dit d'un mot qui est régi ou gouverné par un autre mot, et qui en subit la loi. Le *complément* est un mot, ou une réunion de mots, qui complète le sens d'un autre mot ou d'une partie de phrase. Tout régime est en même temps complément, mais tout complément n'est pas nécessairement régime. Il en résulte que tout régime peut être appelé *complément,* mais que tout complément ne peut être qualifié de régime. En latin, les verbes et les prépositions veulent leur complément à un cas déterminé : d'où l'on dit que tel verbe régit l'accusatif, que telle préposition régit l'ablatif, etc. Ainsi, par exemple, dans *amo Deum* (j'aime Dieu), *Deum* est à la fois *régime*, si on le considère comme gouverné par le verbe *amo* qui le veut à l'accusatif, et *complément,* si on le considère comme complétant l'idée exprimée par le verbe. En français, dans *j'aime Dieu*, le mot *Dieu* est également régime ou complément, selon le point de vue sous lequel on l'envisage ; mais attendu que le verbe ne l'assujettit à aucune forme déterminée, il est plutôt complément que régime. Il n'y a de régime proprement dit que les substantifs et les pronoms complétant l'idée d'un verbe ou d'une préposition, comme dans : *lire* UN LIVRE, *je* VOUS *vois*, *je* LUI *parle*, *chez* MA SOEUR ; dans tous les autres cas, il n'y a que des compléments : *parler* DOUCEMENT, *avide* DE GLOIRE, *puissamment* RICHE, *lire* AVEC UNE ATTENTION SOUTENUE. (Voy. IIIe partie, article *Complément,* au chapitre de *l'Analyse*.)

267. Les verbes ont deux espèces de régimes ou compléments : le régime direct et le régime indirect. On peut en ajouter un troisième qui est le *complément adverbial.*

268. Le *régime direct* est la personne ou la chose qui reçoit directement l'action exprimée par le verbe.

Autre définition. Le *régime* ou *complément direct* est le mot qui complète directement l'action exprimée par le verbe, sans le secours d'aucune préposition.

269. On reconnaît le régime direct, en faisant, après le verbe, la question *qui ?* pour les personnes, et *quoi ?* pour

les choses. Exemple : *Il chante une chanson ; il chante* QUOI ? Réponse : *une chanson.*

270. *Le régime indirect* est la personne ou la chose qui reçoit indirectement l'action exprimée par le verbe.

Autre définition. Le *régime* ou *complément indirect* est le mot qui complète le verbe à l'aide d'une préposition.

271. On reconnaît le régime indirect, en faisant, après le verbe, une des questions : *à qui ? de qui? avec qui? à quoi? de quoi? avec quoi ?* etc. Le mot qui y répond est le régime indirect. Exemple : *J'écris une lettre à mon père ; j'écris* À QUI ? Réponse : *à mon père.*

272. Le substantif employé dans un sens partitif peut être régime direct malgré la préposition *de.* Exemple : *Je bois* DE L'EAU *et* DU VIN ; *de l'eau et du vin* sont régime direct, parce qu'ils répondent à la question *quoi? Je bois* QUOI ? Réponse : *de l'eau et du vin.*

273. La place naturelle du régime direct est après le verbe, et celle du régime indirect est après le régime direct ; mais ils se trouvent souvent placés dans un autre ordre ou avant le verbe par inversion. Exemples : *je vous parle ; le pain* QUE *je mange.*

274. Les mots qui peuvent servir de sujets et de régimes sont : les substantifs, les pronoms, les adjectifs pris substantivement, un verbe à l'infinitif, et quelquefois un membre de phrase.

275. Tous les pronoms ne peuvent pas être indifféremment sujets ou régimes ; il y en a qui sont toujours sujets, d'autres toujours régimes, et d'autres tantôt sujets et tantôt régimes.

276. Les pronoms qui sont toujours sujets sont : *je, tu, il, ils, on.*— Ceux qui sont toujours régimes sont : *me, te, se, eux, le, la, les, lui, leur, en, y, que.* — Ceux qui sont tantôt sujets et tantôt régimes sont : *moi, toi, nous, vous, elle, elles, ce, ceci, cela, qui,* et tous les autres pronoms.

Les pronoms *le, la, les,* sont toujours régimes directs ; *moi, toi, soi, lui, eux,* peuvent être sujets, régimes directs, ou régimes indirects ; *leur, en, y, dont, où,* sont toujours régimes indirects. Dans : *Moi* qui vous parle ; son père et *moi* l'avons averti ; on a souvent besoin d'un plus petit que *soi* (c'est-à-dire, que *soi* n'est petit) : *moi* et *soi* sont sujets. — Dans : Qui a-t-on blâmé ? *moi ;* je ne vois que *moi ;* il a renvoyé son frère et *moi ;* quiconque n'aime que

soi : *moi* et *soi* sont régimes directs. Il en est ainsi des pronoms *toi*, *lui*, *eux*.

§ V. — *Des conjugaisons.*

277. *Conjuguer un verbe*, c'est le dire dans tous les modes, dans tous les temps, et à toutes ses personnes.

On peut encore dire que *conjuguer*, c'est énoncer de suite les différentes formes d'un verbe, selon les nombres, les personnes, les temps et les modes.

Le mot *conjuguer* vient du latin *cum*, avec, et *jugare*, mettre sous le joug, atteler, et par extension : joindre, réunir.

278. On appelle *conjugaisons* les différents modèles d'après lesquels se conjuguent tous les verbes. Il y a en français quatre conjugaisons, c'est-à-dire quatre modèles auxquels se rapportent tous les verbes.

On reconnaît la conjugaison d'un verbe par la terminaison du présent de l'infinitif. La première conjugaison a l'infinitif terminé en *er*, la deuxième en *ir*, la troisième en *oir*, la quatrième en *re*.

279. La raison pour laquelle on a placé dans la première conjugaison les verbes en *er*, dans la deuxième ceux en *ir*, etc., vient de ce que, dans la classification des lettres, l'*e* est avant l'*i*, l'*i* avant l'*o*, et l'*o* avant l'*r*.

Remarques. *a*) Les Latins appelaient *déclinaisons d'un verbe* la série des formes que ce verbe pouvait prendre dans ses temps, ses voix, ses modes, ses nombres et ses personnes ; et par *conjugaisons*, ils entendaient les classes dans lesquelles ils faisaient rentrer tous les verbes dont la *déclinaison* était semblable.

Nous avons consacré dans le *Journal grammatical* un article sur le nombre des conjugaisons empruntées à la langue latine, et nous y réduisons les verbes français à deux conjugaisons, distinguées l'une de l'autre par les terminaisons de tous les temps : 1° celles des verbes en *er*, qui sont les mêmes ; 2° celles des autres verbes, *ir*, *oir*, *re*, qui ne changent pas non plus (1). On pourrait même n'en reconnaître qu'une, ainsi que le font beaucoup de professeurs, ce qui simplifie l'étude de la conjugaison.

---

(1) Cette division, du reste, dit M. Darmesteter, est conforme à l'histoire : *āre* a donné *er* ; mais *ĕre*, *ēre* et *ire* ont donné à peu près indifféremment *ir*, *oir*, *re*. Exemples : *implēre*, emplir ; *habēre*, avoir ; *ridēre*, rire ; *legĕre*, lire ; *fallĕre*, falloir.

M. B. Jullien dit avec raison, dans son *Cours supérieur de Grammaire*, que la division de nos verbes, selon leur conjugaison, est puérile. C'est une imitation maladroite de la grammaire latine, dont l'effet est de nous faire croire à ces *analogues* qui n'ont jamais existé. Ce grammairien judicieux dit encore, dans un article remarquable sur la conjugaison française (*Revue de l'Instruct. publique*, 11 février 1869), qu'on ne peut maintenir nos quatre conjugaisons d'une manière raisonnable, qu'en en reconnaissant une quarantaine (sans compter les verbes irréguliers), savoir : 6 pour les verbes en *er ;* 9 pour les verbes en *ir ;* 3 pour les verbes en *oir ;* et 23 pour les verbes en *re.*

b) En conservant la division en quatre conjugaisons, on trouve que la langue française compte 4,625 verbes, dont 3,938 en *er ;* 414 en *ir ;* 43 en *oir*, et 230 en *re.*

c) M. Aug. Brachet, dans sa *Nouvelle Grammaire française*, compte cinq conjugaisons : la première ayant l'infinitif en *er ;* la seconde en *ir*, et l'imparfait de l'indicatif en *issais*, comme *finir ;* la troisième en *ir*, mais ayant l'imparfait en *ais*, comme *sentir ;* la quatrième en *oir*, et la cinquième en *re.*

Puis, considérant que notre langue crée des verbes nouveaux à l'aide des substantifs et des adjectifs, en ajoutant aux premiers la terminaison *er* (*fête*, *fêt*ER), et aux seconds la terminaison *ir* (*maigre*, *maigr*IR), il partage les conjugaisons en *conjugaisons vivantes*, c'est-à-dire servant chaque jour à former de nouveaux mots; et en *conjugaisons mortes*, c'est-à-dire impropres à former des verbes nouveaux : telles sont la 2e conjugaison en *ir*, et les verbes en *oir* et en *re.* Cette division explique pourquoi il y a si peu de verbes dans les trois dernières conjugaisons : c'est qu'on ne crée jamais de nouveaux verbes de cette catégorie.

d) Dans sa *Grammaire historique de la langue française*, M. Aug. Brachet, examinant les verbes au point de vue étymologique, les divise en verbes *forts* et en verbes *faibles*. Il appelle verbes *forts* ceux qui accentuent le radical, comme CROÎ*tre*, DÎT*es*, TINS ; et verbes *faibles* ceux qui accentuent la terminaison, comme *dor*MIR, *de*VEZ, *ai*MAI. Cette division naturelle rend les plus grands services dans l'étude de la formation des verbes, et dans la division des verbes réguliers et irréguliers.

e) Tout le mécanisme de la conjugaison consiste en deux choses : 1° à connaître les cinq temps primitifs d'un verbe ; 2° à appliquer les règles de la formation des temps dérivés. (Voir les paragraphes suivants.)

280. On appelle ordinairement *verbes réguliers* ceux qui se conjuguent exactement d'après le modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent (1) ; mais il vaut mieux

---

(1) Dans la plupart des grammaires, on met au nombre des verbes

appeler *verbes réguliers* ceux qui suivent la formation des temps exposés plus loin.

281. Les verbes *irréguliers* ou *anomaux* sont ceux qui ne se conjuguent pas exactement d'après le modèle de leur conjugaison. — *Anomal* vient du grec *an*, privatif, et *omalos*, égal, uni.

Les verbes ne sont vraiment irréguliers que lorsque les temps *secondaires* ne se déduisent pas immédiatement des temps *primitifs*, selon les règles données (1).

En suivant strictement la règle de *formation des temps*, on ne trouve en français que 32 verbes irréguliers, savoir : 2 en *er ;* 7 en *ir ;* 18 en *oir ;* 5 en *re*. M. Aug. Brachet ne compte que 14 verbes véritablement *irréguliers*, et M. Darmesteter, 21.

282. Les verbes *défectifs* sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes. Un verbe peut être défectif sans être irrégulier, de même que certains verbes qui aujourd'hui sont défectifs ne l'étaient pas dans l'ancienne langue française.

§ VI. — *Des racines et des finales.*

283. On distingue deux parties dans l'orthographe d'un verbe : le radical ou la racine, et la terminaison ou la finale.

Le *radical* est la partie invariable d'un verbe, celle qui renferme l'idée principale.

La *finale*, appelée aussi terminaison ou *désinence*, est la

---

réguliers les verbes en *eter*, *eler*, *cer*, *ger*, *yer*, etc.; seulement on fait remarquer qu'ils donnent lieu à des observations. Il vaudrait autant dire que ce sont des verbes réguliers qui ne sont pas parfaitement réguliers. Nous croyons plus logique, et moins embarrassant pour les élèves, de n'appeler *réguliers* que les verbes qui se conjuguent d'après les modèles sans le moindre changement, et de dire qu'un verbe est irrégulier du moment qu'il s'écarte de ce modèle, ne fût-ce que par un accent ou une cédille. Cela nous paraît d'autant plus fondé, que les grammairiens mettent en général au nombre des verbes irréguliers le verbe *haïr*, qui ne s'écarte du modèle que par le tréma dans quelques personnes, et le verbe *bénir* qui ne varie qu'au participe passé.

(1) Voyez, dans le chapitre suivant, le modèle des diverses conjugaisons et le vocabulaire complet des verbes dits irréguliers, comprenant les verbes anomaux, les verbes défectifs, et les verbes présentant une irrégularité quelconque, soit d'orthographe ou de forme.

partie du verbe qui est la fin du mot, et qui varie pour marquer le rapport du verbe avec le nombre, la personne et le temps, comme dans : *chant*ER, *je chant*E, *nous chant*ONS, *je chant*AIS, *je chant*ERAI, etc.

On donne le nom de *radical générateur* ou de *radical absolu*, à celui qu'on obtient en retranchant la finale de l'infinitif, parce que ce radical sert à former les autres. Les radicaux des infinitifs *chanter*, *finir*, *recevoir*, *rendre*, sont : *chant*, *fin*, *recev*, *rend*, et les finales sont : *er*, *ir*, *oir*, *re*.

284. Les finales du présent de l'indicatif sont, pour la première conjugaison : *e*, *es*, *e*, *ons*, *ez*, *ent*; et pour les autres : *s*, *s*, *t*, *ons*, *ez*, *ent*.

On ne met pas de *t* à la troisième personne du singulier dans les verbes dont le radical de cette personne est terminé par *d*, *t*, *c*. On écrit : *il rend*, *il met*, *il ment*, *il vainc*.

Nota. Pour les finales des autres temps, voyez les modèles des conjugaisons.

285. Les temps dont les finales sont les mêmes pour tous les verbes sont : l'imparfait de l'indicatif, le futur simple, le présent du conditionnel, et le présent du subjonctif.

286. La première personne du singulier est généralement terminée par une *s*, excepté au présent de l'indicatif et au passé défini de la première conjugaison, au futur, au présent et à l'imparfait du subjonctif. Dans quelques verbes irréguliers, comme *pouvoir*, *vouloir*, *valoir*, elle est terminée par un *x* au présent de l'indicatif.

Remarque. Ce qui distingue surtout l'orthographe des verbes de la première conjugaison, c'est l'absence de l'*s* à la première personne du présent de l'indicatif et du présent du subjonctif. Cela vient de ce qu'on écrivait autrefois cette première personne sans *s* dans tous les verbes ; on écrivait : je *vai*, je *voi*, je *vien*, je *rend*. Les poëtes, d'abord, ajoutèrent une *s* pour éviter l'hiatus dans le cours du vers ; cet usage passa peu à peu à la prose, et depuis il est devenu obligatoire. Les verbes de la première conjugaison, et certains verbes de la deuxième, ont conservé l'ancienne orthographe.

287. La deuxième personne du singulier est toujours terminée par une *s*, excepté à l'impératif de la première conjugaison. Dans les verbes *valoir*, *vouloir*, *pouvoir*, et leurs dérivés, elle est terminée par un *x* au présent de l'indicatif.

288. La troisième personne du singulier est généralement terminée par un *t*, excepté au présent de l'indicatif de la première conjugaison, et de quelques verbes de la deuxième et de la quatrième ; au passé défini de la première ; au futur simple, et au présent du subjonctif. — A l'imparfait du subjonctif, cette troisième personne prend toujours un accent circonflexe sur la dernière voyelle : qu'il *chantât*, qu'il *reçût*.

Remarque. Le *t* caractéristique de la troisième personne persista dans l'ancien français : *il aimet*, *il voit*, *il lit*, *il oyt ;* mais il disparut de la première conjugaison, *il aime*, sans doute parce que la finale *et* (*il aimet*) était muette, comme dans *ils aiment*.

289. La première personne du pluriel est terminée par *ons*, excepté au passé défini de la première conjugaison. Elle est toujours terminée par une *s*.

290. La deuxième personne du pluriel est terminée par *ez*, excepté quand la syllabe est muette, comme au passé défini de tous les verbes, et au présent de l'indicatif de quelques verbes, où elle est terminée par *tes :* vous *chantâtes ;* vous *dites ;* vous *faites*.

291. La troisième personne du pluriel est toujours terminée par *ent* ou *ont*.

292. La première et la deuxième personne du pluriel du passé défini prennent toujours un accent circonflexe sur la première voyelle de la finale : nous *chantâmes*, vous *reçûtes*.

§ VII. — *Formation des temps.*

293. Parmi les temps on distingue : les temps primitifs et les temps dérivés (1).

---

(1) Un grammairien, M. Sommer, partage les temps en deux classes : les *temps définis* et les *temps accomplis*. — Les temps *définis* sont ceux qui indiquent une chose comme se faisant à l'époque dont on parle : j'ai, je suis ; j'avais, j'étais ; j'eus, je fus. Ils sont au nombre de cinq : le présent, l'imparfait, le passé, le futur, le conditionnel présent. Les temps définis sont simples, c'est-à-dire qu'ils ne se conjuguent pas avec les verbes auxiliaires. — Les temps *accomplis* sont ceux qui indiquent une chose comme déjà faite à l'époque dont on parle : j'ai eu, j'ai été; j'avais eu, j'avais été. Ils sont au nombre de cinq : le passé, le plus-que-parfait, le passé antérieur, le futur antérieur, le conditionnel antérieur.

Les *temps primitifs* sont ceux qui servent à former les autres temps, au moyen du même radical et de quelques légers changements dans la finale.

Les *temps dérivés* sont ceux qui sont formés des temps primitifs.

294. Il y a cinq temps primitifs qui sont : le présent de l'infinitif, le participe présent, le participe passé, le présent de l'indicatif, et le passé défini (1).

295. Le *présent de l'infinitif* forme le futur et le présent du conditionnel en ajoutant *ai, ais,* pour la première et la deuxième conjugaison, et en changeant les finales *oir* et *re* en *rai, rais,* pour la troisième et la quatrième. Exemples : *chanter,* je chanter *ai,* je chanter *ais; finir,* je finir *ai,* je finir *ais;* recev OIR, je recev *rai,* je recev *rais; rend* RE, je rend *rai,* je rend *rais.*

296. Le *participe présent* forme les trois personnes plurielles du présent de l'indicatif, l'imparfait de l'indicatif, et le présent du subjonctif, en changeant la finale *ant* en *ons, ez, ent ; ais, ais, ait, ions, iez, ent ; e, es, e, ions, iez, ent.* Exemple : *finiss* ANT, nous finiss *ons,* vous finiss *ez,* ils finiss *ent ;* je finiss *ais ;* que je finiss *e.*

Les verbes réguliers de la troisième conjugaison ne suivent cette règle que pour l'imparfait de l'indicatif et les deux premières personnes du pluriel du présent de l'indicatif et du subjonctif. Exemple : *recev* ANT, nous recev *ons,* vous recev *ez,* ils reçoiv *ent ;* je recev *ais ;* que je reçoiv *e,* que tu reçoiv *es,* qu'il reçoiv *e,* que nous recev *ions,* que vous recev *iez,* qu'ils reçoiv *ent.*

297. Le *participe passé* forme tous les temps composés, en s'ajoutant aux temps du verbe auxiliaire.

298. Le *présent de l'indicatif* forme la deuxième personne du singulier et les deux premières personnes du pluriel de l'impératif présent, en retranchant les pronoms.

Dans les verbes de la première conjugaison, on supprime l'*s* finale de la deuxième personne du singulier de l'impé-

---

(1) La division de nos verbes en *quatre* ou en *quarante* conjugaisons, d'après la remarque que nous avons faite page 66, ne dispense pas de la connaissance des *temps primitifs ;* ils dominent toute la théorie de nos verbes, puisque c'est d'après eux seulement que nous pouvons déterminer les terminaisons, et, par conséquent, conjuguer le verbe entier.

ratif ; on ne la conserve que par euphonie quand le mot suivant commence par une voyelle. Exemples : *cherche, cherches-en ; va, vas-y.*

Lorsque l'on admet des troisièmes personnes à l'impératif, elles sont toujours semblables aux troisièmes personnes du présent du subjonctif (258).

299. Le *passé défini* forme l'imparfait du subjonctif, en changeant *ai* en *asse, asses, ât, assions, assiez, assent,* pour la première conjugaison, et en ajoutant *se, ses, t, sions, siez, sent,* pour les trois autres. Exemples : je *chantai,* que je chant *asse ;* je *finis,* que je finis *se ;* je *reçus,* que je reçus *se ;* je *rendis,* que je rendis *se.*

Remarque. Il résulte de cette règle que l'imparfait du subjonctif a *ss* à toutes les personnes, excepté à la troisième du singulier, et que, par conséquent, on doit écrire que je *vinsse,* que je *tinsse,* quoique l'*s* ne soit pas entre deux voyelles (1055 et 1056).

300. Quelques grammairiens modernes expliquent la formation des temps par un autre système qui exclut la distinction des temps primitifs et des temps dérivés. Ils admettent, pour chaque conjugaison, un certain nombre de radicaux qui forment tous les temps par l'addition des finales. D'après ce système, les radicaux sont :

Pour la première conjugaison, *chant, chanta, chante.*
Pour la deuxième, *fin, fini, finisse.*
Pour la troisième, *recev, reçoi, reçoiv, reçu, reç.*
Pour la quatrième, *rend, rendi.*

Un autre système consiste à n'admettre pour chaque verbe qu'un seul radical générateur, que l'on obtient en retranchant de l'infinitif les finales *er, ir, oir, re.* On considère alors comme finales tout ce qui est ajouté à ce radical pour former les différents temps (1).

---

(1) Le système des temps primitifs a l'avantage d'expliquer l'absence de certains temps dans la plupart des verbes défectifs. Quand un verbe manque de quelques temps primitifs, il manque toujours des temps dérivés correspondants.

Dans le modèle que nous donnons ci-après des conjugaisons régulières, nous avons suivi le double système des temps primitifs et du radical générateur unique. Ce radical est distingué par un caractère spécial : les finales sont en italiques, et les finales des temps dérivés sont séparées du reste du mot.

§ VIII. — *Des formes des verbes.*

301. On appelle *forme affirmative* ou *positive* celle que prend le verbe quand on dit que l'action a lieu, comme dans : *Je reçois.*

La *forme négative* est celle que prend le verbe quand on dit que l'action n'a pas lieu, comme dans : *Je ne reçois pas.*

La *forme interrogative* est celle que prend le verbe quand on demande si l'action a lieu, comme dans : *Recevrai-je ?*

La *forme mixte* est celle que prend le verbe quand la forme négative et la forme interrogative sont réunies, comme dans : *Ne recevrai-je pas ?*

302. Le nom de *forme affirmative* n'est pas très-exact, attendu qu'on peut dire que lorsqu'on *nie,* il y a également une affirmation : on affirme que la chose n'est pas. Le nom de *forme positive* rend mieux la pensée.

303. Les verbes à la forme interrogative et à la forme mixte ne peuvent se conjuguer qu'à l'indicatif ou au conditionnel, au présent du subjonctif ou à l'imparfait du subjonctif, ou *optatif.* Cette forme a plutôt le sens exclamatif ou hypothétique : *fussions-nous,* cela *fût-il.*

304. La négation est exprimée en français par deux mots : *ne,* et *pas* ou un autre mot ayant un sens négatif, comme *point, rien, jamais, personne, aucun, nul, guère, plus.* Le premier mot de la négation, *ne,* est toujours exprimé ; le second, *pas,* est quelquefois sous-entendu, comme dans : *Je ne sais, je ne puis.*

305. Dans la forme interrogative de la première conjugaison, l'*e* final de la première personne du singulier du présent de l'indicatif prend un accent aigu par euphonie. On dit : *chanté-je ?* au lieu de *chante-je ?* Il en est de même dans les autres verbes et dans les autres temps, quand la première personne est terminée par un *e* muet, comme dans : *Couvré-je ? Eussé-je chanté ? Dussé-je mourir !* Dans les verbes de la deuxième et de la quatrième conjugaison, lorsque la forme interrogative présente une consonance désagréable ou une équivoque, on se sert de *est-ce que ?* Ainsi on dit : *Est-ce que je cours ? Est-ce que je rends ? Est-ce que je vends ?* au lieu de *Cours-je ? Rends-je ? Vends-je ?*

Eussé-je chanté est le deuxième conditionnel passé; *dussé-je* est l'imparfait du subjonctif du verbe *devoir* employé à la forme interrogative par exclamation, mais sans qu'il y ait un sens interrogatif, le mode subjonctif ne pouvant se conjuguer à cette forme. Il en est de même de *puissé-je,* qui est le présent du subjonctif du verbe *pouvoir.* Ce serait donc une faute grossière d'écrire : *dussai-je, puissai-je.* (303)

§ IX. — *Différentes espèces de verbes.*

306. On compte ordinairement deux espèces de verbes : le *verbe simple* appelé aussi *verbe substantif* ou *abstrait,* et les *verbes composés,* appelés aussi *verbes adjectifs, concrets* ou *attributifs.*

307. Parmi les grammairiens modernes, beaucoup n'admettent qu'un seul mot qui soit véritablement verbe. c'est le verbe *être,* parce que c'est le seul qui exprime la convenance du sujet et de l'attribut; les autres mots appelés *verbes* ne sont ainsi classés que parce qu'ils renferment implicitement l'idée du verbe *être,* comme *rendre,* qui peut se tourner par *être rendant.*

308. LE VERBE SIMPLE, SUBSTANTIF OU ABSTRAIT est celui qui ne renferme en lui-même l'idée d'aucun autre verbe; il exprime l'existence ou l'état, comme dans : *Je suis vivant; je suis malade.* Il n'y a qu'un seul verbe simple, qui est le verbe *être.* On l'appelle aussi *verbe substantif,* parce qu'il subsiste, c'est-à-dire parce qu'il a un sens par lui-même. Cette qualification, qu'on a vivement critiquée, n'a aucun rapport avec la classe des mots appelés *substantifs ;* c'est pour cette raison que quelques grammairiens l'appellent de préférence *verbe simple* ou *abstrait.*

309. Les VERBES COMPOSÉS, ADJECTIFS, CONCRETS OU ATTRIBUTIFS comprennent tous les verbes autres que le verbe *être.* On les appelle ainsi, parce qu'ils renferment en eux mentalement l'idée du verbe *être* et d'un adjectif ou attribut. (307.)

310. On distingue cinq espèces de verbes attributifs : *les verbes actifs* ou *transitifs, les verbes neutres* ou *intransitifs, les verbes passifs, les verbes pronominaux, réfléchis* ou *réciproques, les verbes impersonnels* ou *unipersonnels.* Ces cinq espèces pourraient se réduire à deux : *les verbes*

actifs et *les verbes neutres*, attendu que tous les verbes attributifs sont actifs ou neutres.

311. On appelle VERBES AUXILIAIRES ceux qui servent à conjuguer les autres verbes dans les temps composés. Il y en a deux en français : le verbe *avoir* et le verbe *être*. Quelques grammairiens ajoutent *devoir, aller, venir de* : Je *dois* travailler, je *vais* partir, je *viens* de finir, ce qui porterait à cinq le nombre de nos auxiliaires.

Auxiliaire vient du latin *auxilium*, aide, secours, assistance. Quelques grammairiens condamnent la distinction des verbes auxiliaires.

Remarque. Certaines langues, comme le sanscrit, l'hébreu, n'ont pas d'auxiliaires : elles y suppléent au moyen de désinences variées. En latin et en grec, il n'y a qu'un auxiliaire *esse, einai* (*être*) ; en russe, il y en a deux : *être* et *devenir* ; en allemand, trois : *haben* (avoir), *sein* (être), et *werden* (devenir) ; en espagnol, quatre : *haber* et *tener*, correspondant au verbe avoir, et *ser* et *estar*, correspondant au verbe être ; en anglais, on en compte jusqu'à huit, dont les plus usités sont *shall* et *will* (devoir et vouloir), qui servent à former le futur.

312. Le verbe *être* est tantôt auxiliaire et tantôt verbe substantif, selon le sens. Il est auxiliaire quand il sert à conjuguer un autre verbe, comme dans : *je suis parti*. Il est verbe substantif quand il est employé seul, et qu'il sert à marquer l'existence ou l'état, comme dans : *Dieu est éternel*. Dans ce cas, il a un sens par lui-même, tandis que quand il est auxiliaire, il n'a de sens qu'autant qu'il est joint au verbe principal.

313. Les VERBES ACTIFS OU TRANSITIFS sont ceux qui peuvent avoir un régime direct. On les appelle *actifs* parce qu'ils expriment une action, et *transitifs* parce qu'ils transmettent l'action.

314. On reconnaît *mécaniquement* qu'un verbe est actif, quand on peut mettre après lui *quelqu'un* ou *quelque chose*. *Chanter* est un verbe actif, parce qu'on peut dire : *chanter quelque chose*.

Avoir est actif quand il a un complément direct, comme dans : *J'ai une maison*, et auxiliaire quand il sert à conjuguer un autre verbe, comme dans : *J'ai chanté*.

315. Les VERBES NEUTRES OU INTRANSITIFS sont ceux qui ne peuvent avoir de régime direct. On les appelle *intransitifs*, parce qu'ils ne peuvent transmettre directement

l'action. Le mot *neutre*, qui veut dire *ni l'un ni l'autre*, n'exprime pas complètement la pensée dans ce cas ; le mot *intransitif* est plus exact.

316. On reconnaît *mécaniquement* qu'un verbe est neutre, quand on ne peut pas mettre après lui *quelqu'un* ou *quelque chose*. *Aller* est un verbe neutre, parce qu'on ne peut pas dire : *Aller quelqu'un, aller quelque chose*.

317. Le même verbe est quelquefois neutre ou actif, selon le sens ; ainsi *pardonner* est actif en parlant des choses, et neutre en parlant des personnes ; on dit : *pardonner une faute*, et *pardonner à quelqu'un*.

318. Les verbes actifs sont aussi appelés *verbes d'action* et les verbes neutres *verbes d'état*. Ces noms ne sont pas parfaitement exacts, parce qu'il y a des verbes neutres qui expriment évidemment une action, comme *aller*, *partir*, *marcher*. On peut donc dire qu'il y a des verbes d'action qui sont neutres et d'autres qui sont actifs, et que ces verbes n'ont un régime direct que lorsqu'ils sont actifs.

319. Certains verbes neutres deviennent *actifs*, quand ils sont précédés du verbe *faire* ou du verbe *laisser* ; comme *faire aller*, *faire partir*, *laisser dormir*.

Remarque. Les dénominations d'*actif* et de *neutre* sont à peu près généralement abandonnées aujourd'hui et remplacées par celles de *transitif* et d'*intransitif*. Quelques grammairiens classent les verbes de la manière suivante : *verbes transitifs directs*, ceux qui prennent ou peuvent prendre leur complément *sans préposition* : AIMER *le travail* ; *verbes transitifs indirects*, ceux qui prennent ou peuvent prendre un complément *avec une préposition* : PARLER *à quelqu'un* ; *verbes intransitifs*, ceux qui ne prennent jamais de complément et dont l'action ne sort pas du sujet, c'est-à-dire ne se transmet pas, comme *dormir*, *languir*, *marcher*.

320. Tous les verbes actifs se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*. Sur environ 600 verbes neutres, 60 prennent l'auxiliaire *être*, comme *je suis allé*, *je suis parti* ; et 540 se conjuguent avec *avoir*, comme *j'ai dormi*.

321. Les VERBES PASSIFS sont ceux dont l'action est soufferte par le sujet, comme dans : *je suis battu*. Ils sont formés de tous les temps du verbe *être*, auquel on joint le participe passé du verbe actif. Le mot *passif* vient du latin *passivus*, qui souffre.

322. En général, les verbes actifs peuvent être conjugués passivement, et dans ce cas ils marquent une action reçue

par le sujet ; les verbes neutres ne le peuvent pas ; d'où il résulte : 1° que le régime direct des verbes actifs devient le sujet du verbe passif, comme dans : *Le fils honore* SON PÈRE ; LE PÈRE *est honoré par son fils ;* 2° que tout verbe passif peut se tourner par l'actif, en donnant pour régime au verbe actif le sujet du verbe passif, comme dans : LA SOURIS *a été mangée par le chat ; le chat a mangé* LA SOURIS ; 3° que les verbes passifs offrent aussi un moyen de reconnaître si un verbe est actif ou neutre, puisque, quand il est neutre, on ne peut pas le tourner par le passif.

Il y a cependant quelques verbes actifs qui ne peuvent se conjuguer passivement, tels que *concerner, fuir, avoir ;* on ne peut pas dire : *Vous avez été concerné, vous avez été fui, vous avez été eu.*

323. Dans les verbes passifs, le participe passé devient adjectif verbal et s'accorde comme les autres adjectifs. Exemple : *Il est aimé, elle est aimée.*

324. Le verbe *être*, dans les verbes passifs, n'est point un auxiliaire servant à conjuguer le verbe principal : c'est le verbe substantif ; en effet, dans *il est aimé, est* marque l'état, comme dans *il est malade.* Dans ces deux cas, le participe et l'adjectif sont deux attributs et remplissent les mêmes fonctions.

325. Les verbes passifs ne peuvent avoir qu'un régime indirect, marqué par les prépositions *de* et *par*. Exemple : *Il est aimé de mon père ; il est loué par son maître* (1).

326. Les verbes passifs n'étant autre chose que le verbe *être* joint à un participe passé, il en résulte que nous n'avons pas en français de véritables verbes passifs ; nous avons seulement une forme passive, comme nous avons une forme active.

En latin, au contraire, il y a de véritables conjugaisons passives marquées par des finales spéciales ; ainsi le verbe *aimer* fait à l'actif AMARE, *aimer*, AMO, *j'aime*, et au passif AMARI, *être aimé*, AMOR, *je suis aimé*, etc.

Au latin appartiennent en propre les verbes appelés *déponents*, c'est-à-dire actifs de sens et passifs de forme. Le mot *déponent* vient

(1) Voyez la syntaxe des verbes passifs pour l'emploi de ces prépositions.

de *deponens*, qui quitte, parce qu'on suppose qu'ils ont déposé la forme active qu'ils avaient primitivement pour prendre la forme passive.

327. Les VERBES RÉFLÉCHIS ou PRONOMINAUX sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, comme *je me flatte*. On les appelle *réfléchis*, parce que l'action faite par le sujet retourne ou se réfléchit sur le sujet même.

328. La qualification de *verbes pronominaux* n'est pas exacte, attendu qu'elle n'indique nullement l'emploi simultané de deux pronoms; tous les verbes sont nécessairement pronominaux, puisqu'ils se conjuguent tous avec des pronoms. Pour être logique, il faudrait les appeler *verbes bipronominaux;* et encore le grammairien Beauzée remarque-t-il très-judicieusement que c'est *pronominés* qu'il faudrait dire, la terminaison en *al* signifiant *tiré de, de la nature de.*

329. Les verbes réfléchis s'appellent aussi *verbes réciproques*, quand l'action réagit à la fois sur le sujet et sur d'autres personnes, quand il y a, en un mot, réciprocité, comme dans : *Ces personnes se nuisent entre elles.*

Il n'y a point, à proprement parler, de *verbes réciproques,* puisque cette distinction tient uniquement au sens de certains verbes, et qu'il ne peut y avoir réciprocité qu'au pluriel ; et en outre, parce que tout verbe réciproque est nécessairement réfléchi au singulier.

330. Des deux pronoms des verbes réfléchis, le premier est toujours sujet; le second est régime direct ou indirect, selon que le verbe est actif ou neutre. Exemples : *Tu te loues*, c'est-à-dire *tu loues toi; tu te nuis,* c'est-à-dire *tu nuis à toi.* Le premier pronom est sujet, parce qu'il représente la personne qui fait l'action; le second est régime, parce qu'il représente la personne qui la reçoit.

331. Les verbes réfléchis se conjuguent tous avec l'auxiliaire *être;* mais il est à remarquer que dans ces verbes, le verbe *être* est employé pour le verbe *avoir;* ainsi, *je me suis promené* est mis pour *j'ai promené moi.*

332. On distingue deux espèces de verbes réfléchis : les verbes essentiellement et les verbes accidentellement réfléchis.

Les *verbes essentiellement réfléchis,* qu'on pourrait aussi nommer *réfléchis absolus,* sont ceux qui ne peuvent se

conjuguer qu'avec deux pronoms de la même personne, comme *je me repens ;* on ne peut pas dire : *je repens.*

Les *verbes accidentellement réfléchis,* ou *réfléchis relatifs,* sont ceux qui peuvent se conjuguer avec un seul ou avec deux pronoms, selon le sens, comme *je me plais ;* on peut dire *je plais.*

333. Les verbes réfléchis ne le sont quelquefois que par la forme et non par le sens, comme dans : *Ce livre s'est bien vendu,* attendu que *le livre* ne peut faire l'action de se vendre lui-même. Dans ce cas, on peut dire que le verbe a la forme réfléchie, mais qu'il a le sens passif; c'est comme s'il y avait : *Ce livre a été bien vendu.* Il en est de même de : *je m'ennuie,* pour *je suis ennuyé ; je me trouble,* pour *je suis troublé.* Ce sont des verbes réfléchis employés *figurément.*

333 *bis.* — *Liste des principaux verbes réfléchis essentiels.*

S'absenter, s'abstenir, s'accroupir, s'acharner, s'acheminer, s'adonner, s'agenouiller, s'agriffer, s'aheurter, s'amouracher, s'arroger, se blottir, se cabrer, se carrer, se dédire, se défier, se démener, se désister, s'ébahir, s'ébattre, s'ébouler, s'écrier, s'écrouler, s'efforcer, s'embusquer, s'emparer, s'empresser, s'en aller, s'enfuir, s'enquérir, s'inquiéter, s'en retourner, s'ensuivre, s'entr'aider, s'entre-choquer, s'entre-détruire, s'entre-connaître, s'entre-donner, s'entre-frapper, s'entr'égorger, s'entre-manger, s'entremettre, s'entre-nuire, s'entre-percer, s'entre-pousser, s'entre-quereller, s'entre-répondre, s'entre-secourir, s'entre-suivre, s'entre-tailler, s'entre-tuer, s'éprendre, s'escrimer, s'estomaquer, s'évader, s'évanouir, s'évaporer, s'évertuer, s'extasier, se formaliser, se gargariser, se gendarmer, s'immiscer, s'ingénier, s'ingérer, se méfier, se méprendre, se moquer, se morfondre, s'obstiner, s'opiniâtrer, se parjurer, se prosterner, se racquitter, se ratatiner, se raviser, se rabecquer, se rebeller, se récrier, se recroqueviller, se rédimer, se refrogner ou se renfrogner, se réfugier, se remparer, se rengorger, se repentir, se souvenir, se soucier, se targuer, se vautrer.

Environ 90 verbes réfléchis essentiels.

334. Les VERBES UNIPERSONNELS OU IMPERSONNELS sont ceux qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier, comme : *il faut, il pleut.* On les appelle *unipersonnels,* parce qu'ils n'ont qu'une seule personne, et *impersonnels,* parce qu'ils n'ont pour sujet aucune personne déterminée.

335. Les verbes impersonnels ont toujours pour sujet le pronom *il,* qui, dans ce cas, est un pronom indéfini mis

pour *cela*. On l'appelle aussi alors pronom *impersonnel*.

Ils manquent tous de l'impératif, parce que ce temps se confond avec le présent du subjonctif, auquel il emprunte toujours les troisièmes personnes.

336. Il y a des verbes qui sont essentiellement et d'autres qui sont accidentellement impersonnels. *Falloir*, *pleuvoir*, *neiger*, sont essentiellement impersonnels, parce qu'on ne peut les conjuguer qu'à la troisième personne. Les verbes *être*, *avoir*, *faire*, *sembler*, *paraître*, etc., sont impersonnels quand ils ont pour sujet le pronom indéfini *il*, comme dans : *Il est vrai*, *il y a*, *il fait chaud*, *il semble qu'il pleut*, *il paraît qu'on se dispute*.

Quelques grammairiens nomment ces verbes : *verbes de la troisième personne*.

Il y a en français un grand nombre de verbes qui s'emploient également dans le sens *transitif* et dans le sens *intransitif*, comme applaudir, bégayer, chanter. — *Exemples :* On *applaudit* un orateur. — Toute l'assemblée *applaudit*. — Cet orateur *bégaya* sa harangue, parce qu'il *bégaye*. — Cette cantatrice a très bien *chanté* cette romance, parce qu'elle s'exerce à *chanter*. — Le grammairien Beauzée proposait de nommer ces verbes *moyens ;* un autre, Bescher, *semi-transitifs*. Nous préférons les nommer, avec M. B. Jullien, *verbes à double emploi*.

CHAPITRE X

CONJUGAISON DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE VERBES

337. § I. — CONJUGAISON DU VERBE ACTIF ET AUXILIAIRE AVOIR.

MODE INFINITIF.

Présent. Avoir. — *Passé*. Avoir eu. — *Participe présent*. Ayant. — *Participe passé*. Eu, ayant eu.

MODE INDICATIF.

Présent. J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont.

Imparfait. J'avais, tu avais, il avait, nous avions, vous aviez, ils avaient.

Passé défini. J'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent.

Futur simple. J'aurai, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ils auront.

Passé indéfini. J'ai eu, tu as eu, il a eu, nous avons eu, vous avez eu, ils ont eu.

Plus-que-parfait. J'avais eu, tu avais eu, il avait eu, nous avions eu, vous aviez eu, ils avaient eu.

Passé antérieur. J'eus eu, tu eus eu, il eut eu, nous eûmes eu, vous eûtes eu, ils eurent eu.

Futur antérieur. J'aurai eu, tu auras eu, il aura eu, nous aurons eu, vous aurez eu, ils auront eu.

MODE CONDITIONNEL.

Présent. J'aurais, tu aurais, il aurait, nous aurions, vous auriez, ils auraient.

Passé. J'aurais eu, tu aurais eu, il aurait eu, nous aurions eu, vous auriez eu, ils auraient eu.

Deuxième passé. J'eusse eu, tu eusses eu, il eût eu, nous eussions eu, vous eussiez eu, ils eussent eu.

MODE IMPÉRATIF.

Présent. Aie, — ayons, ayez.

Passé. Aie eu, — ayons eu, ayez eu.

MODE SUBJONCTIF.

Présent ou *futur.* Que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient.

Imparfait. Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût, que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent.

Passé. Que j'aie eu, que tu aies eu, qu'il ait eu, que nous ayons eu, que vous ayez eu, qu'ils aient eu.

Plus-que-parfait. Que j'eusse eu, que tu eusses eu, qu'il eût eu, que nous eussions eu, que vous eussiez eu, qu'ils eussent eu.

Le verbe *avoir* est le seul verbe *complet* de la langue française, c'est-à-dire le seul qui se suffise dans toute sa conjugaison.

338. § II. — CONJUGAISON DU VERBE SUBSTANTIF ET AUXILIAIRE ÊTRE. (Voyez 436.)

MODE INFINITIF.

Présent. Être. — *Passé.* Avoir été. — *Participe présent.* Étant. — *Participe passé.* Été, ayant été.

MODE INDICATIF.

Présent. Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont.

Imparfait. J'étais, tu étais, il était, nous étions, vous étiez, ils étaient.

Passé défini. Je fus, tu fus, il fut, nous fûmes, vous fûtes, ils furent.

Futur simple. Je serai, tu seras, il sera, nous serons, vous serez, ils seront.

Passé indéfini. J'ai été, tu as été, il a été, nous avons été, vous avez été, ils ont été.

Plus-que-parfait. J'avais été, tu avais été, il avait été, nous avions été, vous aviez été, ils avaient été.

Passé antérieur. J'eus été, tu eus été, il eut été, nous eûmes été, vous eûtes été, ils eurent été.

Futur passé. J'aurai été, tu auras été, il aura été, nous aurons été, vous aurez été, ils auront été.

MODE CONDITIONNEL.

Présent. Je serais, tu serais, il serait, nous serions, vous seriez, ils seraient.

Passé. J'aurais été, tu aurais été, il aurait été, nous aurions été, vous auriez été, ils auraient été.

Deuxième passé. J'eusse été, tu eusses été, il eût été, nous eussions été, vous eussiez été, ils eussent été.

MODE IMPÉRATIF.

Présent. Sois, — soyons, soyez.
Passé. Aie été, — ayons été, ayez été.

MODE SUBJONCTIF.

Présent ou *futur.* Que je sois, que tu sois, qu'il soit, que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient.

Imparfait. Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût, que nous fussions, que vous fussiez, qu'ils fussent.

Passé. Que j'aie été, que tu aies été, qu'il ait été, que nous ayons été, que vous ayez été, qu'ils aient été.

Plus-que-parfait. Que j'eusse été, que tu eusses été, qu'il eût été, que nous eussions été, que vous eussiez été, qu'ils eussent été.

339. § III. — Modèle des quatre conjugaisons régulières.

1re conjugaison.	*2e conjugaison.*	*3e conjugaison.*	*4e conjugaison.*

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.

Chant *er.*	Fin *ir.*	Recev *oir.*	Rend *re.*

PASSÉ.

Avoir chant *é,*	Avoir fin *i.*	Avoir reç *u.*	Avoir rend *u.*

PARTICIPE PRÉSENT.

Chant *ant.*	Fin*iss* *ant.*	Recev *ant,*	Rend *ant.*

PARTICIPE PASSÉ.

Chant *é.*	Fin *i.*	Reç *u.*	Rend *u.*

MODE INDICATIF.

PRÉSENT.

Je chant *e,*	Je fin *is,*	Je reç *ois,*	Je rend *s,*
Tu chant *es,*	Tu fin *is,*	Tu reç *ois,*	Tu rend *s,*
Il chant *e,*	Il fin *it,*	Il reç *oit,*	Il rend,
N. chant *ons,*	N. fin*iss* *ons,*	N. recev *ons.*	N. rend *ons,*
V. chant *ez,*	V. fin*iss* *ez,*	V. recev *ez,*	V. rend *ez,*
Ils chant *ent.*	Ils fin*iss* *ent.*	Ils reç*oiv* *ent.*	Ils rend *ent.*

IMPARFAIT.

Je chant *ais,*	Je fin*iss* *ais,*	Je rec*ev* *ais,*	Je rend *ais,*
Tu chant *ais,*	Tu fin*iss* *ais,*	Tu rec*ev* *ais,*	Tu rend *ais,*
Il chant *ait,*	Il fin*iss* *ait,*	Il rec*ev* *ait,*	Il rend *ait,*
N. chant *ions,*	N. fin*iss* *ions,*	N. rec*ev* *ions,*	N. rend *ions,*
V. chant *iez,*	V. fin*iss* *iez,*	V. rec*ev* *iez,*	V. rend *iez,*
Ils chant *aient.*	Ils fin*iss* *aient.*	Ils rec*ev* *aient.*	Ils rend *aient.*

PASSÉ DÉFINI.

Je chant *ai,*	Je fin *is,*	Je reç *us,*	Je rend *is,*
Tu chant *as,*	Tu fin *is,*	Tu reç *us,*	Tu rend *is,*
Il chant *a,*	Il fin *it,*	Il reç *ut.*	Il rend *it,*
N. chant *âmes,*	N. fin *îmes,*	N. reç *ûmes,*	N. rend *îmes,*
V. chant *âtes,*	V. fin *îtes,*	V. reç *ûtes,*	V. rend *îtes,*
Ils chant *èrent,*	Ils fin *irent.*	Ils reç *urent.*	Ils rend *irent.*

FUTUR.

Je chant*er* *ai.*	Je fin*ir* *ai,*	Je rec*ev* *rai,*	Je rend *rai,*
Tu chant*er* *as,*	Tu fin*ir* *as,*	Tu rec*ev* *ras,*	Tu rend *ras,*
Il chant*er* *a,*	Il fin*ir* *a,*	Il rec*ev* *ra,*	Il rend *ra,*
N. chant*er* *ons,*	N. fin*ir* *ons,*	N. rec*ev* *rons,*	N. rend *rons,*
V. chant*er* *ez,*	V. fin*ir* *ez.*	V. rec*ev* *rez,*	V. rend *rez,*
Ils chant*er* *ont.*	Ils fin*ir* *ont.*	Ils rec*evr* *ont.*	Ils rend *ront.*

PASSÉ INDÉFINI.

J' ai chanté,	J' ai fini,	J' ai reçu,	J' ai rendu,
Tu as *id.*	Tu as *id.*	Tu as *id.*	Tu as *id.*
Il a *id.*	Il a *id.*	Il a *id.*	Il a *id.*
N. avons *id.*	N. avons *id.*	N. avons *id.*	N. avons *id.*
V. avez *id.*	V. avez *id.*	V. avez *id.*	V. avez *id.*
Ils ont *id.*	Ils ont *id.*	Ils ont *id.*	Ils ont *id.*

1re conjugaison.	2e conjugaison.	3e conjugaison.	4e conjugaison.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J' avais chanté,	J' avais fini,	J' avais reçu,	J' avais rendu,
Tu avais *id.*	Tu avais *id.*	Tu avais *id.*	Tu avais *id.*
Il avait *id.*	Il avait *id.*	Il avait *id.*	Il avait *id.*
N. avions *id.*	N. avions *id.*	N. avions *id.*	N. avions *id.*
V. aviez *id.*	V. aviez *id.*	V. aviez *id.*	V. aviez *id.*
Ils avaient *id.*	Ils avaient *id.*	Ils avaient *id.*	Ils avaient *id.*

PASSÉ ANTÉRIEUR.

J' eus chanté,	J' eus fini,	J' eus reçu,	J' eus rendu,
Tu eus *id.*	Tu eus *id.*	Tu eus *id.*	Tu eus *id.*
Il eut *id.*	Il eut *id.*	Il eut *id.*	Il eut *id.*
N. eûmes *id.*	N. eûmes *id.*	N. eûmes *id.*	N. eûmes *id.*
V. eûtes *id.*	V. eûtes *id.*	V. eûtes *id.*	V. eûtes *id.*
Ils eurent *id.*	Ils eurent *id.*	Ils eurent *id.*	Ils eurent *id.*

2e PASSÉ ANTÉRIEUR (peu usité).

J'ai eu chanté, etc.	J'ai eu fini, etc.	J'ai eu reçu, etc.	J'ai eu rendu, etc.

FUTUR PASSÉ.

J' aurai chanté,	J' aurai fini,	J' aurai reçu,	J' aurai rendu,
Tu auras *id.*	Tu auras *id.*	Tu auras *id.*	Tu auras *id.*
Il aura *id.*	Il aura *id.*	Il aura *id.*	Il aura *id.*
N. aurons *id.*	N. aurons *id.*	N. aurons *id.*	N. aurons *id.*
V. aurez *id.*	V. aurez *id.*	V. aurez *id.*	V. aurez *id.*
Ils auront *id.*	Ils auront *id.*	Ils auront *id.*	Ils auront *id.*

MODE CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je chanter *ais*,	Je finir *ais*,	Je recev *rais*,	Je rend *rais*,
Tu chanter *ais*,	Tu finir *ais*,	Tu recev *rais*,	Tu rend *rais*,
Il chanter *ait*,	Il finir *ait*,	Il recev *rait*,	Il rend *rait*,
N. chanter *ions*,	N. finir *ions*,	N. recev *rions*,	N. rend *rions*,
V. chanter *iez*,	V. finir *iez*,	V. recev *riez*,	V. rend *riez*,
Ils chanter *aient*,	Ils finir *aient*.	Ils recev *raient*.	Ils rend *raient*.

PASSÉ.

J' aurais chanté,	J' aurais fini,	J' aurais reçu,	J' aurais rendu,
Tu aurais *id.*	Tu aurais *id.*	Tu aurais *id.*	Tu aurais *id.*
Il aurait *id.*	Il aurait *id.*	Il aurait *id.*	Il aurait *id.*
N. aurions *id.*	N. aurions *id.*	N. aurions *id.*	N. aurions *id.*
V. auriez *id.*	V. auriez *id.*	V. auriez *id.*	V. auriez *id.*
Ils auraient *id.*	Ils auraient *id.*	Ils auraient *id.*	Ils auraient *id.*

2e PASSÉ.

J' eusse chanté,	J' eusse fini,	J' eusse reçu,	J' eusse rendu,
Tu eusses *id.*	Tu eusses *id.*	Tu eusses *id.*	Tu eusses *id.*
Il eût *id.*	Il eût *id.*	Il eût *id.*	Il eut *id.*
N. eussions *id.*	N. eussions *id.*	N. eussions *id.*	N. eussions *id.*
V. eussiez *id.*	V. eussiez *id.*	V. eussiez *id.*	V. eussiez *id.*
Ils eussent *id.*	Ils eussent *id.*	Ils eussent *id.*	Ils eussent *id.*

1re conjugaison.	*2e conjugaison.*	*3e conjugaison.*	*4e conjugaison.*

MODE IMPÉRATIF.

PRÉSENT.

Point de 1re personne au singulier ni de 3e aux deux nombres.

Chant *e*,	Fin *is*,	Reç *ois*.	Rend *s*,
Chant *ons*,	Fin*iss* *ons*,	Rec*ev* *ons*,	Rend *ons*,
Chant *ez*.	Fin*iss* *ez*,	Rec*ev* *ez*.	Rend *ez*.

PASSÉ.

Aie chanté,	Aie fini,	Aie reçu,	Aie rendu,
Ayons chanté,	Ayons fini,	Ayons reçu,	Ayons rendu,
Ayez chanté.	Ayez fini.	Ayez reçu.	Ayez rendu.

MODE SUBJONCTIF.

PRÉSENT OU FUTUR.

Que je chant *e*,	Que je fin*iss* *e*,	Que je reç*oiv* *e*,	Que je rend *e*,
Que tu chant *es*,	Que tu fin*iss* *es*,	Que tu reç*oiv* *es*,	Que tu rend *es*,
Qu'il chant *e*,	Qu'il fin*iss* *e*,	Qu'il reç*oiv* *e*,	Qu'il rend *e*,
Que n. chant *ions*,	Que n. fin*iss* *ions*,	Que n. rec*ev* *ions*,	Que n. rend *ions*,
Que v. chant *iez*,	Que v. fin*iss* *iez*,	Que v. rec*ev* *iez*,	Que v. rend *iez*,
Qu'ils chant *ent*,	Qu'ils fin*iss* *ent*.	Qu'ils reç*oiv* *ent*.	Qu'ils rend *ent*.

IMPARFAIT.

Que je chant *asse*,	Que je fin*is* *se*,	Que je reç*us* *se*,	Que je rend*is* *se*,
Que tu chant *asses*,	Que tu fin*is* *ses*,	Que tu reç*us* *ses*,	Que tu rend*is* *ses*,
Qu'il chant *ât*,	Qu'il fin*î* *t*,	Qu'il reç*û* *t*,	Qu'il rend*î* *t*,
Que n. chant *assions*	Que n. fin*is* *sions*,	Que n. reç*us* *sions*,	Que n. rend*is* *sions*,
Que v. chant *assiez*	Que v. fin*is* *siez*,	Que v. reç*us* *siez*,	Que v. rend*is* *siez*,
Qu'ils chant *assent*.	Qu'ils fin*is* *sent*.	Qu'ils reç*us* *sent*.	Qu'ils rend*is* *sent*.

PASSÉ.

Que j' aie chanté,	Que j' aie fini,	Que j' aie reçu,	Que j' aie rendu,
Que tu aies *id*.	Que tu aies *id*.	Que tu aies *id*.	Que tu aies *id*.
Qu'il ait *id*.	Qu'il ait *id*.	Qu'il ait *id*.	Qu'il ait *id*.
Que n. ayons *id*.	Que n. ayons *id*.	Que n. ayons *id*.	Que n. ayons *id*.
Que v. ayez *id*.	Que v. ayez *id*.	Que v. ayez *id*.	Que v. ayez *id*.
Qu'ils aient *id*.	Qu'ils aient *id*.	Qu'ils aient *id*.	Qu'ils aient *id*.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j' eusse chanté,	Que j' eusse fini,	Que j' eusse reçu,	Que j' eusse rendu,
Que tu eusses *id*.	Que tu eusses *id*.	Que tu eusses *id*.	Que tu eusses *id*,
Qu'il eût *id*.	Qu'il eût *id*.	Qu'il eût *id*.	Qu'il eût *id*,
Que n. eussions *id*.	Que n. eussions *id*.	Que n. eussions *id*.	Que n. eussions *id*,
Que v. eussiez *id*.	Que v. eussiez *id*.	Que v. eussiez *id*.	Que v. eussiez *id*,
Qu'ils eussent *id*.	Qu'ils eussent *id*.	Qu'ils eussent *id*.	Qu'ils eussent *id*.

340. § IV. — Conjugaison d'un verbe à la forme négative.

INFINITIF.

Présent. Ne pas chanter. — *Passé.* N'avoir pas chanté. — *Participe présent.* Ne chantant pas.

INDICATIF.

Présent. Je ne chante pas, tu ne chantes pas, il ne chante pas, nous ne chantons pas, vous ne chantez pas, ils ne chantent pas.

Imparfait. Je ne chantais pas, tu ne chantais pas, etc.

Passé défini. Je ne chantai pas, tu ne chantas pas, etc.

Futur. Je ne chanterai pas, tu ne chanteras pas, etc.

Passé indéfini. Je n'ai pas chanté, tu n'as pas chanté, etc.

Plus-que-parfait. Je n'avais pas chanté, tu n'avais pas chanté, etc.

Passé antérieur. Je n'eus pas chanté, tu n'eus pas chanté, etc.

Futur passé. Je n'aurai pas chanté, tu n'auras pas chanté, etc.

CONDITIONNEL.

Présent. Je ne chanterais pas, tu ne chanterais pas, etc.

Passé. Je n'aurais pas chanté, tu n'aurais pas chanté, etc.

Deuxième passé. Je n'eusse pas chanté, tu n'eusses pas chanté, etc.

IMPÉRATIF.

Présent. Ne chante pas, ne chantons pas, ne chantez pas.

Passé. N'aie pas chanté, n'ayons pas chanté, n'ayez pas chanté.

SUBJONCTIF.

Présent. Que je ne chante pas, que tu ne chantes pas, etc.

Imparfait. Que je ne chantasse pas, que tu ne chantasses pas, etc.

Passé. Que je n'aie pas chanté, que tu n'aies pas chanté, etc.

Plus-que-parfait. Que je n'eusse pas chanté, que tu n'eusses pas chanté, etc.

341. § V. — Conjugaison d'un verbe à la forme interrogative.

INDICATIF.

Présent. Chanté-je ? chantes-tu ? chante-t-il ? chantons-nous ? chantez-vous ? chantent-ils ?

Imparfait. Chantais-je ? chantais-tu ? chantait-il ? etc.

Passé défini. Chantai-je ? chantas-tu ? chanta-t-il ? etc.
Futur. Chanterai-je ? chanteras-tu ? chantera-t-il ? etc.
Passé indéfini. Ai-je chanté ? as-tu chanté ? a-t-il chanté ? avons-nous chanté ? avez-vous chanté ? ont-ils chanté ?
Plus-que-parfait. Avais-je chanté ? avais-tu chanté ? etc.
Passé antérieur. Eus-je chanté ? etc. (Peu usité.)
Futur passé. Aurai-je chanté ? auras-tu chanté ? etc.

CONDITIONNEL.

Présent. Chanterais-je ? chanterais-tu ? chanterait-il ? etc.
Passé. Aurais-je chanté ? aurais-tu chanté ? etc.

342. § VI. — CONJUGAISON D'UN VERBE À LA FORME MIXTE.

INDICATIF.

Présent. Ne chanté-je pas ? ne chantes-tu pas ? ne chante-t-il pas ? ne chantons-nous pas ? ne chantez-vous pas ? ne chantent-ils pas ?
Imparfait. Ne chantais-je pas ? ne chantais-tu pas ? etc.
Passé défini. Ne chantai-je pas ? ne chantas-tu pas ? ne chanta-t-il pas ? etc.
Futur. Ne chanterai-je pas ? ne chanteras-tu pas ? ne chantera-t-il pas ? etc.
Passé indéfini. N'ai-je pas chanté ? n'as-tu pas chanté ? n'a-t-il pas chanté ? n'avons-nous pas chanté ? etc.
Plus-que-parfait. N'avais-je pas chanté ? n'avais-tu pas chanté ? etc.
Passé antérieur. N'eus-je pas chanté ? etc. (Peu usité.)
Futur passé. N'aurai-je pas chanté ? n'auras-tu pas chanté ? etc.

CONDITIONNEL.

Présent. Ne chanterais-je pas ? ne chanterais-tu pas ? etc.
Passé. N'aurais-je pas chanté ? n'aurais-tu pas chanté ? etc.
Deuxième passé. N'eussé-je pas chanté ? n'eusses-tu pas chanté ? etc.

343. § VII. — CONJUGAISON D'UN VERBE NEUTRE AVEC L'AUXILIAIRE ÊTRE.

INFINITIF.

Présent. Partir.
Passé. Être parti ou partie.

Participe présent. Partant.
Participe passé. Parti, partie.

INDICATIF.

Présent. Je pars, tu pars, etc.
Imparfait. Je partais, tu partais, etc.
Passé défini. Je partis, tu partis, etc.
Futur. Je partirai, tu partiras, etc.
Passé indéfini. Je suis parti ou partie, tu es parti ou partie, il est parti ou elle est partie, nous sommes partis ou parties, vous êtes partis ou parties, ils sont partis ou elles sont parties.
Plus-que-parfait. J'étais parti ou partie, etc.
Passé antérieur. Je fus parti ou partie, tu fus parti ou partie, etc.
Futur passé. Je serai parti ou partie, etc.

CONDITIONNEL.

Présent. Je partirais, tu partirais, etc.
Passé. Je serais parti ou partie, etc.
Deuxième passé. Je fusse parti ou partie, tu fusses parti ou partie, etc.

IMPÉRATIF.

Présent. Pars, partons, partez.
Passé. Sois parti ou partie, etc.

SUBJONCTIF.

Présent. Que je parte, que tu partes, etc.
Imparfait. Que je partisse, que tu partisses, qu'il partît, etc.
Passé. Que je sois parti ou partie, que tu sois parti ou partie, etc.
Plus-que-parfait. Que je fusse parti ou partie, etc.

344. § VIII. — Conjugaison d'un verbe a la voix passive.

INFINITIF.

Présent. Être aimé ou aimée.
Passé. Avoir été aimé ou aimée.
Participe présent. Étant aimé ou aimée.
Participe passé. Ayant été aimé ou aimée.

INDICATIF.

Présent. Je suis aimé ou aimée, tu es aimé ou aimée, il est aimé ou elle est aimée, nous sommes aimés ou aimées, vous êtes aimés ou aimées, ils sont aimés ou elles sont aimées.

Imparfait. J'étais aimé ou aimée, tu étais aimé ou aimée, etc.

Passé défini. Je fus aimé ou aimée, tu fus aimé ou aimée, etc.

Futur. Je serai aimé ou aimée, etc.

Passé indéfini. J'ai été aimé ou aimée, etc.

Plus-que-parfait. J'avais été aimé ou aimée, etc.

Passé antérieur. J'eus été aimé ou aimée, etc.

Futur antérieur. J'aurai été aimé ou aimée, etc.

CONDITIONNEL.

Présent. Je serais aimé ou aimée, etc.

Passé. J'aurais été aimé ou aimée, etc.

Second passé. J'eusse été aimé ou aimée, etc.

IMPÉRATIF.

Présent. Sois aimé ou aimée, soyons aimés ou aimées, soyez aimés ou aimées.

Passé. Aie été aimé ou aimée, etc.

SUBJONCTIF.

Présent. Que je sois aimé ou aimée, etc.

Imparfait. Que je fusse aimé ou aimée, etc.

Passé. Que j'aie été aimé ou aimée, etc.

Plus-que-parfait. Que j'eusse été aimé ou aimée, etc.

345. § IX. — Conjugaison d'un verbe réfléchi.

INFINITIF.

Présent. Se fâcher.

Passé. S'être fâché ou fâchée.

Participe présent. Se fâchant.

Participe passé. S'étant fâché ou fâchée.

INDICATIF.

Présent. Je me fâche, tu te fâches, il se fâche, nous nous fâchons, vous vous fâchez, ils se fâchent,

Imparfait. Je me fâchais, tu te fâchais, etc.
Passé défini. Je me fâchai, tu te fâchas, etc.
Futur. Je me fâcherai, tu te fâcheras, etc.
Passé indéfini. Je me suis fâché ou fâchée, tu t'es fâché ou fâchée, il s'est fâché ou elle s'est fâchée, nous nous sommes fâchés ou fâchées, vous vous êtes fâchés ou fâchées, ils se sont fâchés ou elles se sont fâchées.
Plus-que-parfait. Je m'étais fâché ou fâchée, etc.
Passé antérieur. Je me fus fâché ou fâchée, etc.
Futur antérieur. Je me serai fâché ou fâchée, etc.

CONDITIONNEL.

Présent. Je me fâcherais, tu te fâcherais, etc.
Passé. Je me serais fâché ou fâchée, etc.
Second passé. Je me fusse fâché ou fâchée, etc.

IMPÉRATIF.

Présent. Fâche-toi, — fâchons-nous, fâchez-vous.
Passé. Sois-toi fâché ou fâchée.

SUBJONCTIF.

Présent. Que je me fâche, que tu te fâches, etc.
Imparfait. Que je me fâchasse, etc.
Passé. Que je me sois fâché ou fâchée, etc.
Plus-que-parfait. Que je me fusse fâché ou fâchée, etc.

346. § X. — CONJUGAISON D'UN VERBE IMPERSONNEL.

INFINITIF.

Présent.	Tonner.
Passé.	Avoir tonné.
Partic. présent.	Tonnant.
Partic. passé.	Tonné.

INDICATIF.

Présent.	Il tonne.
Imparfait.	Il tonnait.
Passé défini.	Il tonna.
Futur.	Il tonnera.
Passé indéfini.	Il a tonné.
Plus-que-parf.	Il avait tonné.
Passé antérieur.	Il eut tonné.
Futur passé.	Il aura tonné.

CONDITIONNEL.

Présent.	Il tonnerait.
Passé.	Il aurait tonné.
Second passé.	Il eût tonné.

SUBJONCTIF.

Présent.	Qu'il tonne.
Imparfait.	Qu'il tonnât.
Passé.	Qu'il ait tonné.
Plus-que-parf.	Qu'il eût tonné.

Par extension, poétiquement et par figure, ce verbe est intransitif : *L'airain tonne ; ce prédicateur tonne contre le vice.*

CHAPITRE XI

VOCABULAIRE DES VERBES IRRÉGULIERS ET DES VERBES A DIFFICULTÉS (1)

Première conjugaison.

347. Aller, *allant, allé, je vais, j'allai* (avec *être*).

Je vais, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. — J'allais. — Je suis allé ou allée. — J'irai, tu iras. — J'irais, tu irais. — Va, allons, allez. — Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent.

Remarque. La deuxième personne du singulier de l'impératif, qui ne doit pas avoir une *s* finale, en prend une par euphonie avant une voyelle. On écrit : *Va te coucher, vas en chercher.* (Voyez : s'en aller).

Les trois formes du verbe aller : je *vais*, etc. ; *j'irai*, etc. ; j'*allais*, etc., viennent de trois verbes latins ayant la même signification : *vadere ; ire :* et *adnare*, d'où est dérivée la forme *aller*, après avoir fait successivement *aleir* et *aler*, en vieux français.

348. S'en aller (comme *aller*).

Dans les temps composés, l'auxiliaire se place entre *en* et le participe ; on dit : *Je m'en suis allé*, et non *je me suis en allé*. Avec la conjonction *donc*, à l'impératif, il faut dire : *Allez-vous-en donc* et non *allez donc vous-en*.

A la deuxième personne du singulier de l'impératif on doit écrire *va-t'en* et non *va-t-en*, parce que le *t* n'est point euphonique, comme dans *va-t-il ? chante-t-il ?* c'est le pronom *te*, attendu que le verbe *s'en aller* est réfléchi ; *va-t'en* est mis pour *va-te-en*.

349. Annoncer, *annonçant, annoncé, j'annonce, j'annonçai.*

Dans les verbes en *cer*, le *c* prend une cédille avant *a, o u*, afin de conserver la prononciation douce.

350. Argüer, *argüant, argüé, j'arguë, j'argüai.*

(1) Les cinq temps primitifs sont placés en tête et toujours rangés dans l'ordre suivant : *Présent de l'infinitif, participe présent, participe passé, présent de l'indicatif, passé défini.* (Voyez la note du n° 280.)

Le verbe *argüer* (dans le sens de *tirer une conséquence d'une chose*) prend le tréma sur l'*u*, quand cette lettre n'est pas suivie d'un *e* muet ou d'un *i*; quand il en est suivi, c'est l'*e* ou l'*i* qui prend le tréma. — *J'arguë, nous arguïons, j'argüais.*

L'Académie ne met de tréma dans aucun cas ; mais il est évident que ce signe est indispensable pour éviter une fausse prononciation.

Arguer, terme d'orfévrerie, se dit de l'action de passer l'or et l'argent à l'*argue*, sorte de filière, pour les amincir et les étirer. Dans ce verbe, l'*u* ne se prononce pas séparément. On dit : *Arguer, j'argue, nous arguons, j'arguais*, comme dans : *Fatiguer, je fatigue, nous fatiguons, je fatiguais*. Ce verbe est peu usité ; on dit plus ordinairement : *Tirer à l'argue, passer à l'argue*.

351. Avouer, *avouant, avoué, j'avoue, j'avouai.*

Imparfait. Nous avouïons, vous avouïez. — *Subjonctif présent*. Que nous avouïons, que vous avouïez.

Dans les verbes en *ouer* et *uer*, et dans les verbes en *ure* de la quatrième conjugaison (voyez *exclure*), on met un tréma sur l'*i* de la finale des deux premières personnes de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, pour la détacher du radical.

Conjuguez de même : *contribuer, dénouer, jouer, louer, nouer, saluer, secouer, tuer*, etc.

Remarque. Les verbes en *guer* et en *quer*, comme *distinguer, manquer, remarquer*, ne prennent pas le tréma, parce que *guer, quer*, ne forment qu'une syllabe. On écrit : *nous distinguions, nous marquions*.

Tous les grammairiens n'admettent pas cette addition du tréma.

352. Bayer, *bayant, bayé, je baye, je bayai.*

Ce verbe n'est guère usité que dans l'expression familière *bayer aux corneilles*. (Se prononce comme *payer* ; voyez *essuyer*. — 356.)

Remarque. Dans l'ancien français, *bayer* a formé *baer* et *béer* (tenir la bouche ouverte), qui nous a laissé son participe présent *béant-e*. — *Bayer* a quelquefois le sens de *désirer* ; Régnier a dit : Vanité... Qui *baye* après un bien qui sottement lui plaît.

353. Changer, *changeant, changé, je change, je changeai.*

Dans les verbes en *ger*, le *g* est suivi d'un *e* euphonique avant un *a* ou un *o*, afin de conserver la prononciation douce. Cet *e* qui est purement euphonique, n'appartient ni au radical, ni à la finale du verbe.

354. ENVOYER, *envoyant, envoyé, j'envoie, j'envoyai.*
Futur, j'enverrai. — *Conditionnel présent*, j'enverrais. Les autres temps comme *essuyer*.

La forme j'*enverrai* vient du vieux français *entveier*, qui a d'abord fait au futur *entveierai*, puis *enveierai*, et enfin *enverrai*. Envoyer veut dire littéralement *mettre dans la voie*. Le substantif *voie* se retrouve encore dans les verbes *convoyer*, *dévoyer*, *fourvoyer*.

355. ÉPELER, *épelant, épelé, j'épelle, j'épelai.*
J'épelle, tu épelles, il épelle, nous épelons, vous épelez, ils épellent : ou j'épèle, tu épèles, il épèle, nous épelons, vous epelez, ils épèlent. — J'épellerai ou j'épèlerai. — J'épellerais ou j'épèlerais. — Que j'épèle ou que j'épelle. (Voyez *jeter*.)

Dans les verbes en *eler* et en *eter*, on double l'*l* et le *t* avant une syllabe muette, excepté dans *geler, déceler, harceler, peler, bourreler* et *acheter*, qui prennent un accent grave sur l'avant-dernier *e* et ne doublent pas la consonne ; on écrit *je gèle*, et non *je gelle*.

L'euphonie veut que lorsqu'une syllabe est muette, l'*e* de la syllabe précédente soit ouvert, ce qui peut se marquer de deux manières, soit en doublant la consonne, comme dans *je jette*, *j'épelle*, soit en mettant un accent grave sans doubler la consonne, comme dans *je jète*, *j'épèle*.

Pour éviter des exceptions inutiles, quelques grammairiens sont d'avis d'adopter l'une ou l'autre orthographe pour tous les verbes de cette espèce. L'emploi de l'accent, étant plus simple et plus régulier, commence à être adopté, d'autant mieux qu'il y a beaucoup d'autres verbes dans le même cas, et dans lesquels on n'a jamais songé à doubler la consonne ; tels sont : *crever*, *je crève ; élever*, *j'élève ; mener*, *je mène ; peser*, *je pèse ; semer*, *je sème ; se promener*, *je me promène*, etc.

Pour les verbes en *eler* et en *eter*, l'Académie adopte le doublement de la consonne, excepté dans *geler*, *déceler*, *harceler*, *peler*, *bourreler*, *acheter*. Cette exception n'est nullement motivée.

356. ESSUYER, *essuyant, essuyé, j'essuie, j'essuyai.*
J'essuie, tu essuies, il essuie, nous essuyons, vous essuyez, ils essuient. — J'essuyais, nous essuyions. — J'essuierai. — J'essuierais. — Que j'essuie, que tu essuies,

qu'il essuie, que nous essuyions, que vous essuyiez, qu'ils essuient.

Dans les verbes en *uyer* et en *oyer*, l'*y* se change en *i* avant un *e* muet.

Le verbe *rayer* et les autres verbes en *ayer* conservent l'*y* au futur et au conditionnel, quoique avant un *e* muet : *je rayerai, je rayerais*, parce qu'on prononce *je ra-ye-rai*, et non *je rai-rai*.

Le verbe *payer* conserve l'*y* ou prend un *i* avant un *e* muet. L'Académie écrit : *je paye, tu payes, il paye* ou *il paie, ils payent* ou *ils paient ; je payerai, je paierai* ou *je pairai*.

Les verbes en *yer* prennent un *i* après l'*y* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *nous essuyions, vous essuyiez*. Cet *i* n'est point une irrégularité ; il appartient à la finale et l'*y* au radical du verbe.

La règle de l'orthographe des verbes en *yer* s'applique également aux verbes qui, sans être terminés par *yer*, ont le participe présent terminé en *yant, comme voyant, fuyant*. L'*y* se change en *i* avant un *e* muet dans les temps formés du participe présent : *nous voyons, vous voyez, ils voient ; que je voie, que nous voyions ; que nous fuyions*.

Par exception, *ayant*, du verbe *avoir*, fait au subjonctif : que nous *ayons*, que vous *ayez*.

Les verbes en *ier*, comme prier, étudier, crier, etc., prennent deux *i* aux deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : nous *priions*, que nous *priions ;* vous *criiez*, que vous *criiez*.

356 *bis*. Ester. Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif : *Ester en* jugement, c'est-à-dire : poursuivre un procès. On le trouve encore dans les verbes *rester, arrêter*, mis pour *arrester*.

357. Fabriquer, *fabriquant, fabriqué, je fabrique, je fabriquai*.

Verbe entièrement régulier ; le *qu* du participe présent se change en *c* dans l'adjectif verbal et dans les mots qui en sont formés : *Une industrie fabricante ; ce fabricant s'est enrichi en fabriquant des allumettes ; fabrication*.

Il en est de même des autres verbes en *quer : appliquer*,

une étude applicante; bifurquer, bifurcation; embarquer, embarcation, embarcadère.

358. FATIGUER, *fatiguant, fatigué, je fatigue, je fatiguai.*

Ce verbe est entièrement régulier; mais l'*u* euphonique du participe présent est supprimé dans l'adjectif verbal et les mots qui en sont dérivés ; on écrit : *On s'épuise en se fatiguant trop ; un travail fatigant; un homme infatigable.* On le conserve dans *fatigue* par raison d'euphonie.

Il en est de même des autres verbes en *guer : naviguer, naviguant, navigateur, navigable ; extravaguer, en extravaguant, un homme extravagant; divaguer, en divaguant, divagation.*

359. JETER, *jetant, jeté, je jette, je jetai.*

Je jette, tu jettes, il jette, nous jetons, vous jetez, ils jettent ; ou je jète, tu jètes, etc. (Voyez *épeler.*)

360. LEVER, *levant, levé, je lève, je levai.*

Je lève, tu lèves, il lève, nous levons, vous levez, ils lèvent. — Je lèverai, etc.

Lorsque, dans les verbes de la première conjugaison, la dernière syllabe est précédée d'un *e* muet, comme dans *lever*, l'euphonie veut que cet *e* ait le son de l'*è* ouvert toutes les fois que la syllabe suivante est muette ; dans ce cas cet *e* prend toujours l'accent grave, comme dans : *je lève, je lèverai ;* mais quand la dernière syllabe n'est pas muette, l'*e* cesse d'avoir le son ouvert et de prendre l'accent grave, comme dans : *nous levons, nous levions.* Les verbes en *eler* et *eter* peuvent doubler l'*l* ou le *t*, au lieu de prendre l'accent grave. (Voyez *épeler, jeter.*)

361. RÉPÉTER, *répétant, répété, je répète, je répétai.*

Je répète, tu répètes, il répète, nous répétons, vous répétez, ils répètent. — Je répéterai.

Dans les verbes de la première conjugaison dont la dernière syllabe est précédée d'un *é* fermé, cet *é* devient ouvert et prend un accent grave, quand la syllabe suivante est muette. Exemples : *Protéger, il protège ; assiéger, il assiège.* (Voyez *lever.*)

Il faut en excepter les verbes en *éer,* comme *créer, suppléer,* qui conservent toujours l'accent aigu. On écrit : *je crée, je créerai ; je supplée, je suppléerai.*

Dans ces verbes, le participe passé prend trois *e* au fé-

minin. Les poëtes suppriment au futur et au conditionnel l'un des deux *e* :

Nos hôtes *agréront* les soins qui leur sont dus. (LA F.)

Seconde conjugaison.

362. ACQUÉRIR, *acquérant, acquis, j'acquiers, j'acquis.*

J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. — J'acquérais. — J'acquerrai. — J'acquerrais. — Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Acquérir est un composé de *quérir*.

Conjuguez de même : *conquérir, reconquérir, requérir, s'enquérir*.

363. ASSAILLIR, *assaillant, assailli, j'assaille, j'assaillis.*

Futur, j'assaillirai. — *Conditionnel présent,* j'assaillirais. Les autres temps comme *saillir*, irrégulier. (Voyez ce verbe.)

364. AVENIR, *avenant, avenu, il avient, il avint.* (Impers.)

Il se conjugue comme *venir ;* peu employé, excepté au participe passé : Ce que vous dites est comme non *avenu*.

Ce verbe, dérivant du latin *advenire* (arriver), on dit ordinairement : *advenir, il advint, il adviendra.* — Un proverbe dit :

Fais ce que dois, *advienne* que pourra.

Ce proverbe, dans les *Fabliaux* publiés par Barbezan, est écrit ainsi : *Fai que dois, aviegne que puet.*

Le verbe faisait autrefois *aviengne* à la 3e personne du singulier du présent du subjonctif. On disait au XIVe siècle (Oraison dominicale) : *Ton regne aviengne.*

365. BÉNIR, *bénissant ; bénit, bénite,* ou *béni, bénie ; je bénis, je bénis.*

Ce verbe est entièrement régulier et se conjugue comme *finir,* excepté au participe passé où il a deux formes, *béni* et *bénit.*

Bénit s'emploie comme adjectif verbal, et se dit des choses que le prêtre a consacrées suivant les cérémonies de l'Église : *du pain bénit, de l'eau bénite.*

Béni s'emploie : 1° comme adjectif verbal, en parlant des personnes auxquelles Dieu a accordé sa bénédiction,

et toutes les fois qu'il ne s'agit pas de la consécration d'une chose par les cérémonies ordinaires. *Un peuple béni de Dieu. Vous êtes bénie entre toutes les femmes. Des enfants bénis par leur père.*

2° Dans la conjugaison des temps composés du verbe *bénir : Il a béni le pain; il a béni l'eau; l'eau qu'on a bénie est bénite.*

366. BOUILLIR, *bouillant, bouilli, je bous, je bouillis.*

Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. — Je bouillais, nous bouillions. — Je bouillirai. — Que je bouille, que nous bouillions. — Que je bouillisse.

Remarque. On comprend qu'il ne faut pas dire : *nous bouillissons, vous bouillissez, ils bouillissent ; je bouillissais*, etc., parce qu'au participe présent, il fait *bouillant* et non *bouillissant.*

367. COURIR, *courant, couru, je cours, je courus.*

Futur, je courrai. — *Conditionnel présent*, je courrais. — *Subjonctif présent*, que je coure, que tu coures, qu'il coure.

Conjuguez de même : *accourir, concourir, discourir, encourir, parcourir, recourir, secourir.*

Remarque. Les deux *r* du futur et du conditionnel ne sont point une irrégularité. Si le futur venait de *courir*, il ferait *je courirai :* l'irrégularité serait dans la suppression de l'*i* par syncope ; mais il vient du latin *currere*, et autrefois l'infinitif de ce verbe était *courre*. Exemples : Les périls que j'ai à courre dans ce voyage ne m'étonnent point. (VOITURE.)

De ces jeunes guerriers la flotte vagabonde
Allait courre fortune aux orages du monde. (MALHERBE.)

Aujourd'hui *courre* ne s'emploie qu'en terme de chasse. (Voyez ce mot, n° 430.)

368. CUEILLIR, *cueillant, cueilli, je cueille, je cueillis.*

Je cueille, tu cueilles, il cueille. — Je cueillerai, — je cueillerais.

Conjuguez de même : *accueillir, recueillir.*

Remarque. Le verbe *cueillir* fait maintenant au futur *cueillerai.* Au XVIe et au XVIIe siècle on disait : *cueillirai.* Ces deux formes viennent de ce que le verbe latin *colligere*, qui a formé cueillir, s'est transformé en *colligire.* Dans quelques localités, on dit encore *cueiller*, ce qui expliquerait le futur d'une autre manière.

369. Dormir, *dormant, dormi, je dors, je dormis.*

Conjuguez de même : *s'endormir, se rendormir.*

370. Faillir, *faillant, failli, je faux, je faillis.*

Je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent. — Je faillais. — Je faudrai. — Je faudrais.

Ce verbe n'est plus usité qu'à l'infinitif, au pluriel du présent de l'indicatif, au passé défini, au passé indéfini et au plus-que-parfait. On dit encore quelquefois : *Le cœur me faut,* c'est-à-dire me manque. *Au bout de l'aune faut le drap,* c'est-à-dire : toute chose a une fin. Au futur, on dit aujourd'hui : *je faillirai.*

Conjuguez de même : *défaillir.*

371. Férir (frapper, du latin *ferire*). Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif, dans cette expression : *sans coup férir.*

Autrefois il se conjuguait entièrement. On trouve encore le participe passé *féru* dans Molière, et le présent de l'indicatif *fiert* dans certaines devises héraldiques.

372. Fleurir (produire des fleurs), *fleurissant, fleuri, je fleuris, je fleuris.*

Ce verbe est régulier dans le sens propre, c'est-à-dire quand il signifie *produire des fleurs.* On dit : nous fleurissons, vous fleurissez, ils fleurissent. Je fleurissais. Que je fleurisse.

Fleurir (prospérer), *florissant, fleuri, je fleuris, je fleuris.*

Au figuré, c'est-à-dire dans le sens de *prospérer,* ce verbe fait au participe présent *florissant,* et conserve cette forme dans les temps dérivés de ce participe.

Nous florissons, vous florissez, ils florissent. Je florissais. Que je florisse. *Les arts florissaient à Athènes. Un commerce florissant. Une ville florissante.* Dans aucun cas il ne fait à l'infinitif *florir.*

Conjuguez de même *refleurir,* régulier ou irrégulier, selon le sens.

Le radical *flor* (du latin *flos, floris,* fleur) a formé le verbe de la première conjugaison *déflorer,* qu'on emploie au figuré pour signifier : ôter à un sujet ce qu'il a de neuf et de piquant.

373. Fuir, *fuyant, fui* (invariable), *je fuis, je fuis.*

Imparfait, je fuyais, nous fuyions.—*Passé,* je fuis, nous fuîmes. — *Subjonctif présent,* que je fuie, que tu fuies, qu'il fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient.

— *Imparfait*, que je fuisse, que tu fuisses. Inusité au passé et à l'imparfait du subjonctif.

Conjuguez de même : *s'enfuir*. Impératif, *enfuis-toi*.

374. GÉSIR ou GISIR, *gisant* (part. p. nul), *il gît*. (Passé déf. nul) (Du latin *jacere*, être étendu.)

Ce verbe n'est usité qu'aux temps et aux personnes suivantes : Il gît, ils gisent ; il gisait, ils gisaient ; gisant. On l'emploie principalement dans l'expression *ci-gît*, que l'on met dans les épitaphes, pour *ici repose*. Le son de l'*s* est dur dans *gisant* : on prononce *gissant*.

375. HAÏR, *haïssant, haï, je hais, je haïs*.

La seule irrégularité de ce verbe consiste en ce qu'il ne prend pas le tréma aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif. On écrit et l'on prononce : *je hais, tu hais, il hait*.

Aux deux premières personnes plurielles du passé défini, le tréma remplace l'accent circonflexe : *nous haïmes, vous haïtes*.

376. ISSIR. Ce verbe n'est usité qu'au participe passé, où il fait *issu, issue*. Il signifie *sortir*, et vient de *exire* (*ex*, dehors, *ire*, aller). Il s'emploie principalement dans ces expressions : *Prince* ISSU *du sang royal* ; *cousin* ISSU *de germain*.

L'ancien participe présent *issant* se retrouve dans l'adjectif verbal *issant*, *animaux issants*, et dans le substantif *issant* : termes de blason.

377. MENTIR, *mentant, menti, je mens, je mentis*.

Conjuguez de même : *démentir*.

Dans les verbes en *tir* qui n'ont qu'une syllabe aux deux premières personnes du présent de l'indicatif, on supprime le *t* à ces deux personnes : je *mens*, tu *mens* ; je *sors*, etc.

378. MOURIR, *mourant, mort* (avec *être*), *je meurs, je mourus*.

Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent. — Je mourrai. — Je mourrais. — Que je meure, que tu meures, qu'il meure, que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. (Voyez *courir*.)

379. OFFRIR, *offrant, offert, j'offre, j'offris*.

Futur : J'offrirai. (Voyez *ouvrir*.)

380. OUÏR, *oyant, ouï, j'ois, j'ouïs*.

J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient.

J'oyais. — J'oirai. — J'oirais. — Que j'oie ou que j'oye.

Ce verbe (qui vient du latin *audire,* entendre) se conjuguait entièrement autrefois ; mais il n'est plus usité qu'à l'infinitif et aux temps composés : *ouïr ; ouïe la lecture de l'arrêt ; j'ai ouï dire.* On dit cependant : *la messe ouïras,* contrairement à la conjugaison.

381. Ouvrir, *ouvrant, ouvert, j'ouvre, j'ouvris.*

J'ouvre, tu ouvres, il ouvre. — J'ouvrirai. — J'ouvrirais.

Conjuguez de même : *couvrir, découvrir, entr'ouvrir, recouvrir, rouvrir, souffrir, offrir, mésoffrir.*

Remarque. Ces verbes ont au présent de l'indicatif les mêmes finales que les verbes de la première conjugaison. A la forme interrogative ils font, comme à la première conjugaison, *ouvré-je ? couvré-je ?* etc. (Voyez nos 284 et 305.)

Au futur et au conditionnel, ils sont réguliers.

Le verbe *recouvrer* (rentrer en possession), qui se conjugue au présent et à l'imparfait de l'indicatif comme *recouvrir,* en diffère tout à fait au passé défini : je *recouvrai,* et au participe passé, *recouvré ;* tandis que *recouvrir* fait aux mêmes temps : *je recouvris* et *recouvert.*

382. Partir, *partant, parti* (avec *être*), *je pars, je partis.*

Conjuguez de même : *repartir* (partir de nouveau).

Départir et *répartir* sont réguliers. On dit : je départis, nous départissons, je départissais ; je répartis, nous répartissons, etc.

383. Quérir. Ce verbe n'est plus usité qu'au présent de l'infinitif, et précédé des verbes *aller, venir, envoyer.* On dit : *aller quérir, envoyer quérir.* Il vient du latin *quœrere,* chercher. C'est la racine des verbes *acquérir, requérir, conquérir.*—Autrefois, l'infinitif était *querre,* puis *queurir.*

384. Repentir (se), *se repentant, repenti, je me repens, je me repentis.*

385. Saillir, *saillant, sailli, il saille, il saillit.* (Avancer en dehors, déborder.)

Il saillera. — Il saillerait.

Ce verbe n'est usité qu'aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel.

Conjuguez de même, mais à toutes les personnes : *tressaillir, assaillir.* — *Assaillir* est régulier au futur et au conditionnel ; on dit : *j'assaillirai, j'assaillirais* (et non j'assaillerai, j'assaillerais).

386. Saillir (jaillir, sortir avec force, en parlant des liquides ; du latin *salire,* sauter).

Dans ce sens, ce verbe est régulier et se conjugue comme *finir*.

387. Sentir, *sentant, senti, je sens, je sentis.*

Conjuguez de même : *consentir, pressentir, ressentir.*

388. Servir, *servant, servi, je sers, je servis.*

Conjuguez de même : *desservir, resservir.*

Asservir est régulier et se conjugue comme *finir*. On dit : *j'asservis, nous asservissons, j'asservissais*, etc.

389. Sortir, *sortant, sorti, je sors, je sortis.*

Conjuguez de même : *ressortir* (sortir de nouveau, saillir).

Ressortir, dans le sens d'*être d'une juridiction,* est régulier. On dit : *Ces villes ressortissent à la Cour d'appel de Paris.*

390. Tenir, *tenant, tenu, je tiens, je tins.*

Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent. — Je tenais. — Je tiendrai. — Je tiendrais. — Que je tienne, que nous tenions.

Remarque. L'*n* du radical se double avant une syllabe muette.

Conjuguez de même : *appartenir, s'abstenir, contenir, détenir, entretenir, maintenir, obtenir, retenir, soutenir.*

391. Venir, *venant, venu, je viens, je vins.*

Ce verbe se conjugue en tout comme *tenir,* si ce n'est qu'il prend l'auxiliaire *être.* Les dérivés de *venir* se conjuguent avec *être* ou *avoir,* selon qu'ils sont neutres ou actifs.

Conjuguez de même : *circonvenir, convenir, devenir, parvenir, prévenir, provenir, revenir, redevenir, se souvenir, se ressouvenir, subvenir, survenir,*

392. Vêtir, *vêtant, vêtu, je vêts, je vêtis.*

Remarque. Le participe présent faisant *vêtant* et non *vêtissant*, on doit dire : nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent ; je vêtais ; que je vête, et non *nous vêtissons*, etc.

Conjuguez de même *revêtir.*

Troisième conjugaison.

Remarque. Il n'y a que cinq verbes de cette conjugaison qui se conjuguent sur le modèle donné ; ce sont : apercevoir, concevoir, décevoir, percevoir, recevoir.

393. Apparoir. Verbe neutre; terme de palais, signifiant *paraître, résulter.* Il n'est plus usité qu'à l'infinitif présent et à la troisième personne du présent de l'indicatif, où il fait *il appert.* Exemple : *Ainsi qu'il appert de tel acte.*

394. Asseoir, *asseyant, assis, j'assieds, j'assis.*

J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent. — On dit aussi : j'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient. — J'asseyais ou j'assoyais. — J'assiérai, j'asseyerai ou j'assoirai. — J'assiérais, j'asseyerais ou j'assoirais. — Assieds, asseyons, asseyez; ou assois, assoyons, assoyez. — Que j'asseye ou que j'assoie. — Que j'assisse. — Assoyant. (Académie.)

La seconde manière ne s'emploie que dans le style élevé.

C'est à tort que quelques personnes écrivent : *j'asseois, j'asseoirai,* ce qui serait cependant plus régulier.

Conjuguez de même *rasseoir.*

Les deux conjugaisons j'*assieds* et j'*assois* sont la trace de deux prononciations provinciales qui avaient cours dans l'ancien français : j'*assois*, dans le Centre; j'*assieds*, dans l'Ouest. (Littré.)

395. Avoir. (Voyez sa conjugaison, page 79.)

Avoir vient du latin *habere* (même sens) : l'*h* a disparu, le *b* s'est changé en *v*, ce qui a donné dans l'ancien français *aveir* pour *avoir.* Le participe passé *eu* a fait autrefois *avut, aüt, aü, eü,* et le peuple de Paris dit encore : *eü, evu,* en conservant les anciennes formes. — La 3e personne du singulier de l'indicatif s'écrivait aussi *il at* (de *habet*).

Ravoir (qui vient de *re,* préfixe marquant le renouvellement, le retour, et de *avoir*) n'est usité qu'au présent de l'infinitif. (Académie.)

396. Chaloir ; vieux mot qui n'est plus guère usité que dans cette expression : *Il ne m'en chaut,* c'est-à-dire *peu m'importe.*

Chaloir vient du latin *calere,* être plein de feu pour ; de là le vieux mot *nonchaloir,* ne se soucier de rien, et *nonchalant.* — Autrefois *chaloir* avait tous ses temps.

397. Choir (tomber) se conjuguait autrefois en entier ; mais il n'est presque plus usité qu'à l'infinitif : *se laisser choir. Il reçut un coup de pied qui le fit choir.*

On trouve au XVII[e] siècle cette phrase où *choir* est employé au futur : *Tirez la chevillette et la bobinette cherra.* (PERRAULT.)

Ses dérivés sont *déchoir* et *échoir*.

Remarque. Ce verbe, qui vient du latin *cadere*, a fait successivement *cadeir, caer, chaer, cheoir, choir*. Il a formé aussi anciennement le composé *meschoir*, dont le participe présent *meschant* nous a donné l'adjectif verbal *méchant*.

398. COMPAROIR (comparaître). Terme de palais ; il n'est plus usité qu'à l'infinitif et dans cette expression : *citer à comparoir*.

399. SE CONDOULOIR (prendre part à la douleur de quelqu'un) ; vieux mot qui n'est plus usité qu'à l'infinitif.

Les mots *condoléance, dolent,* dérivent de ce verbe. — Le substantif verbal *deuil* vient de l'ancien verbe *douloir,* dérivé lui-même du latin *dolere,* être affligé.

400. DÉCHOIR, *déchéant* ou *déchoyant, déchu, je déchois, je déchus.*

Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. — Je déchoyais. — Je décherrai. — Je décherrais.— Que je déchoie. (Académie.) Il se conjugue avec *être.*

401. ÉCHOIR, *échéant, échu, j'échois, j'échus.*

J'échois, tu échois, il échoit ou il échet, nous échéons, vous échéez, ils échoient.— J'échéais. — J'écherrai.— Que j'échoie. (Académie.) On dit mieux *échoit* qu'*échet.*

Ce verbe se conjugue avec *être,* et n'est guère usité qu'aux troisièmes personnes.

402. DEVOIR, *devant, dû, je dois, je dus.*

Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. — Je devais. — Je devrai. — Je devrais. — Que je doive, que tu doives, qu'il doive, que nous devions, que vous deviez, qu'ils doivent. — On dit *dussé-je* pour *quand je devrais.*

Conjuguez de même *redevoir.*

403. FALLOIR, *fallant* (peu usité), *fallu, il faut, il fallut.*

Il fallait. — Il faudra. — Il faudrait. — Qu'il faille. (Impersonnel.) — *S'en falloir* se conjugue sur ce verbe.

404. MOUVOIR, *mouvant, mu, je meus, je mus.*

Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. — Je mouvais. — Je mouvrai. — Je mouvrais.

— Que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve, que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent.

Conjuguez de même : *émouvoir, démouvoir, promouvoir.*

Se démouvoir (se désister d'une prétention) ; vieux mot qui n'est plus usité qu'à l'infinitif et en terme de jurisprudence.

Promouvoir ; ce verbe n'est plus usité qu'à l'infinitif, aux temps composés et au passif.

405. Pleuvoir, *pleuvant, plu, il pleut, il plut.* (Impers.)

406. Pourvoir, *pourvoyant, pourvu, je pourvois, je pourvus.*

Je pourvoirai. — Je pourvoirais. — Les autres temps comme *voir,* excepté le passé défini et l'imparfait du subjonctif. (Voir *essuyer.* — 356.)

407. Pouvoir, *pouvant, pu* (invariable), *je peux* ou *je puis, je pus.*

Je peux ou je puis, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — Je pourrai. — Je pourrais. — Que je puisse, que tu puisses, qu'il puisse, que nous puissions, que vous puissiez, qu'ils puissent. — Que je pusse.

Remarque. Ce verbe n'a pas d'impératif. Dans les expressions : Puissé-je, puisses-tu, puisse-t-il, puissions-nous, etc., le verbe *pouvoir* n'est point à l'impératif ; il est au présent du subjonctif, malgré la forme interrogative (305). Ces phrases : *Vos efforts puissent-ils vous réussir ! Puissions-nous arriver à temps !* sont mises pour : *Je désire que vos efforts puissent vous faire réussir. Je désire que nous puissions arriver à temps.*

On dit mieux : *Puis-je vous être utile ?* que : *Peux-je vous être utile ?* (Académie.)

408. Prévaloir, *prévalant, prévalu, je prévaux, je prévalus.*

Subjonctif présent. Que je prévale, et non *que je prévaille.*

Les autres temps comme *valoir.*

409. Prévoir, *prévoyant, prévu, je prévois, je prévis.*

Futur, je prévoirai. — *Conditionnel présent,* je prévoirais.

Les autres temps comme *voir.*

410. Se ramentevoir (se souvenir), vieux mot qui n'est plus même employé à l'infinitif.

Ce verbe vient de *re*, qui exprime le renouvellement, et du vieux mot *amentevoir*, composé lui-même des trois mots : *a*, *ment*, *avoir* (avoir à l'esprit). Il a formé l'adjectif *ramenteur* employé par Chateaubriand : « Mes mémoires *ramenteurs* de mes jours passés. »

411. Savoir, *sachant, su, je sais, je sus.*

Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent. — Je savais. — Je saurai. — Je saurais. — Sache, sachons, sachez. — Que je sache. — Que je susse.

Ce verbe vient du latin *sapere*, avoir de la saveur, d'où *saveir*, et *savoir*.

412. Seoir (être assis, être situé, du latin *sedere*); verbe neutre. Ce verbe n'est plus usité qu'aux participes *séant, sis, sise* : la Cour d'appel séant au palais ; une maison sise à Paris.

Seoir (être convenable), *seyant, il sied.*

Ce verbe n'est plus usité qu'aux troisièmes personnes des temps suivants : il sied, ils siéent. — Il séyait, ils séyaient. — Il siéra, ils siéront. — Il siérait, ils siéraient. — Qu'il siée, qu'ils siéent.

Conjuguez de même : *messeoir* (n'être pas convenable, n'être pas séant). Ce verbe n'est plus usité à l'infinitif. On dit : Cette couleur *messied* à votre âge. Cet ajustement ne vous *messiéra* pas. (Académie.)

413. Souloir (avoir coutume, du latin *solere*) ; vieux mot qui n'est plus usité. On disait autrefois : *Il soulait dire, il soulait faire,* pour *il avait coutume de dire,* etc.

414. Surseoir, *sursoyant, sursis, je sursois, je sursis.*

Je sursois, tu sursois, il sursoit, nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. — Je sursoyais. — Je surseoirai. — Je surseoirais. — Que je sursisse. (Académie.)

Ce verbe signifie *remettre à un autre temps,* en parlant des affaires. Il ne s'emploie qu'aux temps ci-dessus et à quelques temps composés. Il est neutre et actif ; on dit : *Surseoir une affaire,* et *surseoir à l'exécution d'un jugement.*

Le participe passé *sursis* est souvent pris substantivement. On dit : *Accorder un sursis.*

415. Valoir, *valant, valu, je vaux, je valus.*

Je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent. — Je valais. — Je vaudrai. — Je vaudrais. — Vaux, valez. — Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille, que

nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. — Que je valusse.

Conjuguez de même : *équivaloir, revaloir*. (V. *prévaloir*.)

416. VOIR, *voyant, vu, je vois, je vis.*

Conjuguez de même : *entrevoir, revoir*. (Voyez *prévoir, essuyer*. — 409, 356.)

Remarque. Voir fait au futur : je *verrai*, etc., et au conditionnel : je *verrais*, etc. Anciennement la conjugaison était régulière ; on disait : je *voirai*, etc. Ce verbe vient du latin *videre*, d'où *vedeir* au XIe siècle, puis *veoir* et *voir*.

417. VOULOIR, *voulant, voulu, je veux, je voulus.*

Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent. — Je voudrai. — Je voudrais. — *Impératif,* veux, voulons, voulez, ou veuille, veuillons, veuillez. — Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, que nous voulions ou que nous veuillions, que vous vouliez ou que vous veuilliez, qu'ils veuillent.

Remarque. L'impératif *veuillez* s'emploie souvent par civilité, dans le sens de : *Ayez la bonté, la complaisance de...* — *Veux, voulez,* signifient *Aie, ayez la volonté de...*

Quatrième conjugaison.

418. ABSOUDRE, *absolvant, absous, j'absous*. (Passé défini, nul.)

J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. — J'absolvais. — J'absoudrai. — Que j'absolve.

Conjuguez de même : *dissoudre.*

Remarques. 1° Le participe passé fait au féminin *absoute, dissoute,* quoiqu'il soit terminé par un *s* au masculin.

2° Il ne faut pas confondre le participe *dissous, dissoute,* avec l'adjectif *dissolu,* qui n'a pas le même sens. (Voyez *résoudre*. — 457.)

Absoudre est un des composés du vieux verbe français *soudre,* plus anciennement *soldre,* qui vient du latin *solvere,* délier. On écrivait autrefois *assouldre,* et l'on disait *assoudre.*

419. BATTRE, *battant, battu, je bats, je battis.*

Conjuguez de même : *abattre, combattre, se débattre, s'ébattre, rabattre.*

420. BOIRE, *buvant, bu, je bois, je bus.*

Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent. — Je buvais. — Je boirai. — Que je boive, que tu boives, qu'il boive, que nous buvions, que vous buviez, qu'ils boivent.

421. Braire, *brayant, il brait.*

Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes des temps suivants : Il brait, ils braient. — Il brayait, ils brayaient. — Il braira, ils brairont. — Il brairait, ils brairaient. — Toutes les formes du verbe existaient autrefois, et M. Littré propose qu'il en soit encore ainsi.

422. Bruire, *bruyant* ou *bruissant, il bruit.*

Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif, à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, et aux troisièmes personnes de l'imparfait. *Il bruit. Il bruissait. Ils bruissaient.* (Académie.)

423. Circoncire, *circoncisant, circoncis, je circoncis, je circoncis.*

424. Clore, *closant, clos, je clos.* (Passé défini, nul.) (Du latin *claudere,* fermer.)

Je clos, tu clos, il clôt. — Je clorai. — Je clorais. — Que je close.

Ce verbe n'est usité qu'aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, au futur, au conditionnel, au présent du subjonctif, et aux temps composés. (Académie.)

Conjuguez de même : *enclore.* (Voyez *éclore,* 434.)

425. Conclure, *concluant, conclus, je conclus, je conclus.*

Conjuguez de même : *exclure.*

426. Conduire, *conduisant, conduit, je conduis, je conduisis.*

Conjuguez de même : *éconduire, enduire, induire, construire, reconstruire, instruire, produire, reproduire.*

427. Confire, *confisant, confit, je confis, je confis.*

428. Connaître, *connaissant, connu, je connais, je connus.*

Je connais, tu connais, il connaît. — Je connaîtrai.

Remarque. L'*i* radical conserve l'accent circonflexe quand il est suivi d'un *t.*

Conjuguez de même : *méconnaître, reconnaître, paraître, apparaître, comparaître, disparaître, reparaître.*

429. Coudre, *cousant, cousu, je couds, je cousis.*

Conjuguez de même : *découdre*, *recoudre*.

430. Courre ; ancien infinitif du verbe *courir*. Terme de chasse. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif. On dit : Courre le cerf. — Laisser courre les chiens. — Voulez-vous courre votre cheval contre le mien? (Ac.) c'est-à-dire : Voulez-vous le laisser courir ? — Une chasse à courre.

Il s'emploie aussi substantivement : *C'est un beau courre*, c'est-à-dire un pays commode pour la chasse à courre. (367.)

431. Croire, *croyant*, *cru*, *je crois*, *je crus*. (Voyez *essuyer*, 356).

Remarque. L'expression familière : *L'eusses-tu cru ?* est correcte. C'est la deuxième personne du singulier du second passé du conditionnel à la forme interrogative. On doit l'éviter à cause de la consonnance triviale.

Accroire. Ce verbe n'est plus usité qu'à l'infinitif et dans cette expression : *Faire accroire*.

Mécroire. Il n'est plus usité qu'à l'infinitif et dans cette phrase proverbiale : *Il est dangereux de croire et de mécroire*.

432. Croître, *croissant*, *crû*, *je crois*, *je crûs*.

Je croîs, tu croîs, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent. — Je croissais. — Je croîtrai. — Je croîtrais. — Que je croisse. — Que je crûsse.

Remarque. L'accent circonflexe du verbe *croître* se met toutes les fois que l'*i* est suivi d'un *t*, et dans toutes les personnes que l'on pourrait confondre avec le verbe *croire*.

Conjuguez de même : *accroître*, *décroître*.

Ces deux verbes ne conservent l'accent que lorsque l'*i* est suivi d'un *t*.

433. Dire, *disant*, *dis*, *je dis*, *je dis*.

Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent. — *Impératif* : Dis, disons, dites. — Que je dise. — Que je disse.

Conjuguez de même : *redire*.

Les autres composés de *dire* : *contredire*, *se dédire*, *interdire*, *médire*, *prédire*, font à la deuxième personne du pluriel du présent de l'indicatif et de l'impératif : *contredisez*, *dédisez*, etc., au lieu de *contredites*, *dédites*. (Voyez *maudire*.)

434. — Éclore, *éclosant, éclos, il éclôt.* (Passé défini nul.)
Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de quelques temps : — Il éclôt, ils éclosent. — Il est éclos. — Il éclora. — Il éclorait. — Qu'il éclose. (Voyez *éclore.*)

435. Écrire, *écrivant, écrit, j'écris, j'écrivis.*
Conjuguez de même : *circonscrire, décrire, inscrire, prescrire, proscrire, récrire, souscrire, transcrire.*

436. Être. (Voyez sa conjugaison, page 80.)

Remarque. Être est un des verbes les plus bizarres de notre langue ; il est formé de trois éléments latins : 1° *Fuo* (du verbe inusité *fuere*, être), d'où viennent le passé défini *je fus* (en latin, *fui*) et le subjonctif *que je fusse* (en latin, *fuissem*).

2° *Stare*, signifiant se tenir debout, qui a donné le participe passé, d'abord sous la forme *esté*, puis *été*; le participe présent *étant* (autrefois *estant*) ; l'imparfait *j'étais*. — C'est aussi de *stare* que vient le verbe *ester.*

3° *Esse* (*être*) a donné l'infinitif *être* et les autres temps ; c'est ainsi que de son présent *sum* est venu *je suis*. — *Esse*, pour devenir *être*, a passé par des formes intermédiaires : il a été d'abord *essere*, dans le latin vulgaire ; puis *ess're, estre*, dans le vieux français, et *esser* en provençal ; enfin *être*.

437. Exclure, *excluant, exclu, j'exclus, j'exclus.* (Du latin : *ex*, dehors, et *claudere*, fermer.)
Imparfait. Nous excluïons, vous excluïez. — *Subjonctif présent.* Que nous excluïons, que vous excluïez. (Voyez *avouer*, n° 351.)
Conjuguez de même : *conclure, reclure.*

Remarque. Reclure n'est usité qu'à l'infinitif et aux temps composés : *j'ai reclus, j'avais reclus.* — *Se reclure*, s'enfermer, ne voir personne.

438. Faire, *faisant, fait, je fais, je fis.*
Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font. — Je faisais. — Je ferai. — Je ferais. — Que je fasse.
Faire s'employait autrefois pour *dire*; du verbe latin *fari*, parler.

> Monsieur, au nom de Dieu, lui *fais-je* assez souvent,
> Cessez de vous laisser conduire au premier vent.
> (Molière.)

Conjuguez de même : *contrefaire, défaire, parfaire, refaire, satisfaire, surfaire.* (Voyez *forfaire.*)

439. Forfaire (de *foris*, hors, et faire). Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux temps composés. *Il a forfait à l'honneur.* — Cependant M. Littré le conjugue en entier.

440. Frire (du latin *frigere*, frire, dérivé du grec *phrugô*, sécher). Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif accompagné du verbe *faire*, au participe passé, au futur et au conditionnel : *Je fais frire. Je ferai frire. Des pommes de terre frites.* — M. Littré propose de le conjuguer comme *rire.*

441. Geindre (gémir à la manière des boulangers qui pétrissent ; se plaindre d'une voix languissante). Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif, au présent et à l'imparfait de l'indicatif, bien qu'on puisse le conjuguer entièrement. — Je geins, tu geins, il geint, nous geignons, vous geignez, ils geignent. — Je geignais, etc.

442. Lire, *lisant, lu, je lis, je lus.*

Conjuguez de même : *élire, réélire, relire.*

443. Luire, *luisant, lui* (invariable), *je luis.* (Passé défini, nul, d'après l'Académie.) — M. Littré propose de conjuguer ce verbe entièrement.

Conjuguez de même : *reluire.*

444. Malfaire (faire de méchantes actions). Il n'est usité qu'à l'infinitif : *Il ne se plaît qu'à malfaire.*

Remarque. Il ne faut pas confondre *malfaire* avec *mal faire*, écrit en deux mots. Dans ce dernier cas c'est le verbe *faire* et l'adverbe *mal*. On dit : *Je fais mal, je faisais mal.*

445. Maudire (mal dire), *maudissant, maudit, je maudis, je maudis.*

Ce verbe se conjugue comme *dire*, excepté au participe présent et aux temps qui en sont dérivés. Nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent. — Je maudissais. — Que je maudisse.

446. Méfaire (faire le mal). Il est peu usité et ne s'emploie qu'à l'infinitif. — *Il ne faut ni méfaire ni médire.* — On en a fait le substantif *méfait.*

447. Mettre, *mettant, mis, je mets, je mis.*

Conjuguez de même : *admettre, commettre, compromettre, démettre, émettre, entremettre, omettre, permettre, promettre, remettre, soumettre, transmettre.*

448. Moudre, *moulant, moulu, je mouds, je moulus.*

Je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent. — Je moulais. — Que je moule.

Conjuguez de même : *remoudre, émoudre.*

449. Naître, *naissant, né, je nais, je naquis.*

Je nais, tu nais, il naît. — Je naîtrai. — Je naîtrais.

L'*i* radical ne conserve l'accent circonflexe que lorsqu'il est suivi d'un *t.*

Conjuguez de même ; *renaître.*

450. Nuire, *nuisant, nui* (invar.), *je nuis, je nuisis.*

451. Oindre, *oignant, oint, j'oins, j'oignis.*

Voyez *peindre.* Le participe passé est quelquefois pris substantivement : *Jésus-Christ est appelé l'Oint du Seigneur.*

452. Paître, *paissant, pu* (invariable), *je pais.* (Passé défini, nul.) (Du latin *pascere,* dont la racine sanscrite est *pâ,* nourri).

Les temps composés ne s'emploient qu'en terme de fauconnerie : *Un faucon qui a pu.*

L'*i* du radical ne prend un accent circonflexe que lorsqu'il est suivi d'un *t.*

Repaître se conjugue comme *paître,* excepté qu'il a un passé défini, *je repus,* et des temps composés. *Vos chevaux n'ont point repu aujourd'hui.* Le verbe pronominal *se repaître* est plus usité.

453. Peindre, *peignant, peint, je peins, je peignis.*

Je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez. ils peignent. — Je peignais, nous peignions. — Je peindrai. — Que je peigne, que nous peignions.

Conjuguez de même tous les verbes en *indre : dépeindre, repeindre, atteindre, aveindre, ceindre, enceindre, contraindre, craindre, enfreindre, épreindre, éteindre, étreindre, feindre* (1), *joindre, adjoindre, conjoindre, déjoindre, disjoindre, enjoindre, rejoindre, plaindre, complaindre, restreindre, teindre, déteindre, reteindre.* Voyez : *geindre, oindre, poindre.*

Remarque. Les verbes en *indre* et en *soudre* changent *ds, ds, d,*

---

(1) *Feindre* se disait autrefois dans le sens de *hésiter, craindre, ne pas prendre de résolution;* de là l'expression populaire *feignant,* qui n'est point une corruption de *fainéant.* Un *fainéant* ne fait rien ; un *feignant* fait quelque chose, mais il le fait mal et sans ardeur. Cette dernière expression ne se dit plus.

en *s*, *s*, *t*, aux trois premières personnes singulières du présent de l'indicatif ; *Je peins*, *tu résous*, *il craint*.

454. Plaire, *plaisant*, *plu*, *je plais*, *je plus*.

Ce verbe prend un accent circonflexe à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif : *il plaît*.

Conjuguez de même : *complaire*, *déplaire*.

455. Poindre Ce verbe n'est usité qu'à l'infinitif et à la troisième personne du singulier du futur, quoiqu'il se conjugue entièrement. — *Le jour ne fait que poindre. Dès que le jour poindra.*

456. Prendre, *prenant*, *pris*, *je prends*, *je pris*.

Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent. — Que je prenne, que nous prenions.

L'*n* du radical se double avant une syllabe muette, parce que, dans ce cas, l'*e* qui précède l'*n* a le son de l'*e* ouvert, comme dans les verbes en *eler*, *eter*, etc. (355.)

Conjuguez de même : *apprendre*, *comprendre*, *désapprendre*, *entreprendre*, *se méprendre*, *réapprendre*, *reprendre*, *surprendre*.

457. Résoudre, *résolvant*, *résous* (pas de féminin) ou *résolu*, *je résous*, *je résolus*.

Ce verbe se conjugue comme *absoudre*, sauf qu'il a le passé défini et l'imparfait du subjonctif.

Le participe *résous* ne s'emploie qu'en parlant des choses qui se changent en d'autres choses : *du brouillard résous en pluie*. Au lieu de dire : *Eau résoute en vapeur*, on dit : *réduite en vapeur*. Dans les autres cas, on emploie le participe *résolu*. *Il a résolu de voyager. Nous avons résolu ce problème.*

458. Rire, *riant*, *ri* (invariable), *je ris*, *je ris*.

Je ris, tu ris, il rit, nous rions. — Je riais, nous riions hier. — Que nous riions.

Conjuguez de même : *sourire*.

459. Rompre, *rompant*, *rompu*, *je romps*, *je rompis*.

Je romps, tu romps, il rompt. — Je romprai.

Conjuguez de même : *corrompre*.

460. Sourdre. Ce verbe ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif : *Cette eau sourd, ces eaux sourdent de terre.*

461. Suffire, *suffisant*, *suffi* (inv.), *je suffis*, *je suffis*.

462. SUIVRE, *suivant, suivi, je suis, je suivis.*

Conjuguez de même : *s'ensuivre* (impersonnel), *poursuivre*.

463. TAIRE, *taisant, tu, je tais, je tus.*

464. TISTRE, synonyme de *tisser ;* il n'est plus usité qu'au participe *tissu.*

465. TRAIRE (du latin *trahere*, tirer), *trayant, trait, je trais*. (Passé défini, nul.)

Conjuguez de même : *abstraire, attraire, distraire, extraire, rentraire, retraire, soustraire.*

Abstraire est peu usité ; on dit plus ordinairement *faire abstraction.*

Attraire, attirer par quelque chose qui a de l'attrait. Il n'est plus usité.

Rentraire, terme de couture, fait au participe passé *rentrait : il a rentrait la couture,* et non *rentré* la couture.

466. VAINCRE, *vainquant, vaincu, je vaincs, je vainquis.*

Je vaincs, tu vaincs, il vainc, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. — Je vainquais. — Je vaincrai. — Je vaincrais. — Que je vainque.

Le *c* du radical se change en *qu* avant une voyelle, excepté au participe passé. (Voyez n° 284.)

Conjuguez de même : *convaincre.*

467. VIVRE, *vivant, vécu* (invariable), *je vis, je vécus.*

Vaugelas remarque que, de son temps (XVII[e] siècle), on disait aussi je *vesquis*, nous *vesquîmes.* — On ne dit plus que je *vécus.*

Conjuguez de même : *survivre, revivre.*

CHAPITRE XII

DES PARTICIPES

468. Les participes sont des formes verbales. Ce nom vient de ce qu'ils participent de la nature du verbe et de celle de l'adjectif ; c'est pour cette raison que quelques grammairiens n'en font point une partie distincte du

Ils tiennent de la nature du verbe en ce qu'ils en dérivent et qu'ils en ont la signification et le régime, comme dans *aimant Dieu, aimé de Dieu*. Ils tiennent de la nature de l'adjectif, parce que, dans certains cas, ils qualifient le mot auquel ils se rapportent, comme dans : *un homme aimant, une femme aimante ; cet enfant est aimé, cette fille est aimée*. (88. 141.)

Ramus (XVI[e] siècle), dans ses *Écoles grammairiennes*, définit ainsi le participe : « Le participe est un nom ainsi nommé parce qu'il participe du verbe en temps et en nombre. » Pas un grammairien ancien n'avait donné une définition aussi précise. Quelques grammairiens pensent que le participe est un sixième mode, tout à fait distinct de l'infinitif.

469. Il y a deux sortes de participes : *le participe présent* qui est toujours terminé par *ant*, comme *chantant*, et le *participe passé* qui a des terminaisons variées, comme *aimé, fini, reçu, pris, ouvert, mort*.

470. Le participe présent ajoute au mot qu'il qualifie l'idée d'une action faite par ce mot, comme dans : *un chien aboyant*, c'est-à-dire *qui aboie*.

Le participe passé ajoute au mot qu'il qualifie l'idée d'une action reçue par ce mot, comme dans : *un voleur puni*, c'est-à-dire *qui est puni*.

471. Les participes remplissent quelquefois les fonctions d'adjectifs; on les appelle alors *adjectifs verbaux* ou *participes adjectifs*. Dans ce cas, ils sont toujours accompagnés du verbe *être* exprimé ou sous-entendu. Exemples : *Des enfants caressants*, ou *qui sont caressants ; des livres déchirés*, ou *qui sont déchirés*.

472. Les participes de tous les verbes actifs, et ceux de la plupart des verbes neutres, peuvent être adjectifs verbaux. Ceux des verbes impersonnels, des verbes *être* et *avoir*, ne le sont jamais.

Remarque. Le participe du présent ou du passé est un mode adjectif dans le verbe : c'est donc un adjectif faisant partie de la conjugaison ; en d'autres termes, c'est un *adjectif verbal*. Comme en français l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec son substantif, les participes doivent nécessairement s'accorder avec le nom auquel ils se rapportent. Ce principe se conserva jusqu'à la fin du règne de Louis XIII et même au commencement de celui de Louis XIV. Depuis on a fait une distinction entre le *participe* qui a ou peut avoir un régime direct, et que l'on considère comme

verbe, et l'*adjectif verbal* qui ne marque que la manière d'être et non l'action.

D'après Arnauld et Lancelot, dans leur *Grammaire générale* publiée en 1660, l'Académie prononça, le 3 juin 1679 : « La règle est faite ; on ne déclinera plus les participes présents.

473. On distingue l'adjectif verbal du participe présent en ce que le premier exprime une qualité et qu'il est accompagné ou peut être accompagné du verbe *être*, comme dans : *Des enfants caressants*. Dans ce cas, il exprime une action continue, une situation, un état. Le participe présent a ou peut avoir un complément, et peut être remplacé par un autre temps du verbe ; il exprime une action instantanée. Exemple : *Un enfant caressant sa mère*, c'est-à-dire *qui caresse sa mère*, ou qui fait l'action de caresser.

474. Le mot *gérondif* est un terme de grammaire latine employé pour désigner certaines acceptions du participe présent. En français nous n'avons pas de *gérondif ;* mais on désigne quelquefois par ce mot le participe présent précédé de la préposition *en* exprimée ou sous-entendue, comme dans : *En allant ; il allait courant*, c'est-à-dire *en courant*.

Remarque. Le mot *gérondif* vient de *gerundus* ou *gerendus*, qui doit être fait, parce qu'il marque l'action avec une idée de nécessité, de devoir.

Nous croyons que la grammaire française doit se passer de cette modification infinitive, quoique quelques grammairiens aient voulu la conserver ; cependant nous allons essayer de déterminer la différence qu'elle présente avec le participe présent et l'adjectif verbal en *ant*.

Le *gérondif* français pourrait être défini : un mot terminé en *ant*, ayant un régime comme le verbe attributif dont il est formé, et se rapportant au verbe attributif avec lequel il est construit. Exemples :

> Bienfaiteur de ce peuple ardent à t'outrager,
> *En le rendant* heureux tu sauras t'en venger.
>
> Tout souverain qu'il est, instruit à se connaître,
> Qu'il sache qu'il est homme *en voyant* qu'il est maître.

Rendant et *voyant* peuvent être considérés comme des gérondifs : 1° parce qu'ils sont terminés en *ant ;* 2° parce qu'ils ont le même complément que l'attributif dont ils sont formés ; 3° parce qu'ils se rapportent chacun à leur verbe attributif respectif : *rendant* à *tu sauras*, *voyant* à *qu'il sache*.

Le *participe présent* a, comme le gérondif, sa terminaison en *ant* invariable et le régime du verbe attributif ; mais ce qui en constitue la différence, c'est qu'il se rapporte toujours à un substantif. Exemple :

La Mollesse oppressée,
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée ;
Et, lasse de parler, *succombant* sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

Succombant est un participe présent, parce qu'il se rapporte au substantif *mollesse* et qu'il a le régime de *succomber*.

L'*adjectif verbal* en *ant* diffère du gérondif et du participe présent, en ce qu'il varie dans ses inflexions et qu'il n'a aucun régime nécessaire. Exemple :

Écoutez une mère éplorée et *tremblante*.

CHAPITRE XIII

DES ADVERBES

475. *Les adverbes* sont des mots invariables qui servent à modifier les verbes, les adjectifs ou les autres adverbes, comme dans : *parler* LENTEMENT, AUSSI *riche*, PLUS *tard*.

Autres définitions. L'adverbe est un surmodificatif ou un surattribut complet.

L'adverbe est un mot qui se joint au verbe, à l'adjectif ou à l'adverbe, pour en déterminer la signification.

476. Le mot *adverbe* est formé de la préposition latine *ad*, vers, auprès, et du mot *verbe*. Il est ainsi nommé parce qu'il accompagne le plus souvent les verbes attributifs.

Il résulte de cette étymologie et des définitions ci-dessus, que la dénomination d'adverbe, au lieu d'exprimer le rôle de cette espèce de mot, indique seulement la place qu'il occupe dans la proposition par rapport au verbe.

La fonction des adverbes est analogue à celle des adjectifs, en ce qu'ils expriment également des modifications, avec cette différence que les adjectifs ne modifient que les substantifs, tandis que les adverbes modifient les verbes, les adjectifs et les adverbes.

Remarque. L'adverbe a plus d'un rapport avec l'adjectif. Qu'il accompagne un verbe, un adjectif ou un adverbe, c'est toujours pour en déterminer l'idée, pour le modifier absolument, comme l'adjectif modifie le substantif. Nous disons : *les vrais sages ;* les Latins disaient : *verè sapientes, les sages vraiment.* Ajoutez à cela que dans les trois langues grecque, latine et française, l'adjectif s'emploie souvent adverbialement sans changer de forme ; en français, on dit : *chanter juste, voir clair.*

477. L'adverbe équivaut souvent à une préposition suivie de son complément. *Viens ici, écrire correctement, parler sagement,* équivalent à : *Viens dans ce lieu-ci, écrire avec correction, parler avec sagesse.*

L'adverbe, étant l'équivalent d'une préposition et de son complément, pourrait être souvent supprimé.

478. On distingue ordinairement huit espèces d'adverbes savoir :

Les adverbes de manière, comme *sagement, lentement, constamment,* etc.

Les adverbes de temps : *aujourd'hui, toujours, jamais, souvent,* etc.

Les adverbes de lieu : *ici, là, où, loin, auprès,* etc.

Les adverbes de quantité : *beaucoup, peu, trop, assez, bien,* etc.

Les adverbes d'ordre : *premièrement, d'abord, ensuite, après,* etc.

Les adverbes de comparaison : *aussi, autant, moins, plus, très,* etc.

Les adverbes d'affirmation : *oui, assurément,* etc.

Les adverbes de négation : *non, ne, pas, point,* etc.

On divise aussi les adverbes en trois classes : les adverbes simples, les locutions adverbiales, et les adverbes accidentels.

479. *Les adverbes simples* sont ceux qui ne sont exprimés que par un mot, comme *beaucoup, peu.*

480. *Les locutions adverbiales* sont des adverbes composés de plusieurs mots ayant ensemble un sens adverbial, comme *tout de suite, sens dessus dessous.*

481. *Les adverbes accidentels* sont des mots qui ne sont employés qu'accidentellement comme adverbes ; tels sont certains adjectifs, comme dans : *chanter juste, sentir bon.* Dans ce cas, les adjectifs deviennent invariables comme les autres adverbes.

482. Certains adverbes, surtout les adverbes de temps et de quantité, sont quelquefois employés substantivement, comme *peu, trop, moins, plus* ; dans ce cas ils sont généralement précédés d'un déterminatif et sont toujours au singulier.

Exemples : *Un peu de vin ; Le trop est souvent nuisible ; Le moins est quelquefois préférable au plus.*

483. Les adverbes terminés par *ment* ont cela de particulier qu'ils sont formés d'un adjectif par le changement de la finale. Dans les adjectifs terminés par un *e* muet, on ajoute *ment : Sage, sagement ; brave, bravement.*

Dans ceux qui sont terminés par *ant* ou *ent,* on change *nt* en *mment : vaillant, vaillamment ; ardent, ardemment.*

484. Les mots *oui* et *non,* quoique rangés ordinairement dans la classe des adverbes, ne sont pas de véritables adverbes, attendu qu'ils ne peuvent modifier les verbes. Ce sont des mots qui renferment en eux-mêmes une proposition, et qui forment ainsi des propositions dites *implicites absolues.* Dans cette phrase : *Voulez-vous manger ? Oui ; oui* est mis pour *je veux manger.*

Remarque. Oui vient du latin *hoc illud* (c'est cela même). — *Hoc* donna d'abord *o* (au moyen âge, *ne dire ne o ne non,* signifiait : *ne dire ni oui ni non ;* puis l'expression *hoc illud* forma successivement *oïl*, *oï*, *oui.* — L'opposé était *nenil* (*non illud*), devenu *nenni.*

485. Selon quelques grammairiens, le mot *ne* n'est pas toujours adverbe de négation. Dans cette phrase : *Je crains qu'il* NE *vienne, ne* est un mot particulier à la langue française, qui n'a d'analogue dans aucune langue et dont l'analyse ne peut rendre compte. Dans ce cas, on l'appelle *particule explétive.*

On reconnaît que *ne* est adverbe de négation :

1° Toutes les fois que le second mot de la négation est exprimé, comme dans : *Je ne veux pas.*

2° Quand le second mot de la négation, étant sous-entendu, peut être rétabli, comme dans : *Il ne dit mot,* c'est-à-dire : *Il ne dit pas un mot.*

Il est particule explétive, quand le second mot de la négation, n'étant pas exprimé, ne peut l'être sans changer le sens, comme dans : *Je crains qu'il ne vienne. Je crains qu'il ne vienne pas* n'aurait pas le même sens.

Remarque. Lorsque les élèves ne sont pas habitués à faire de distinction dans le sens du mot *ne*, ils sont portés à le traduire toujours dans les langues étrangères par la forme négative, ce qui est une cause de graves erreurs. Ainsi, par exemple : *Je crains qu'il ne vienne* se rend en anglais par l'affirmatif : *I fear he will come ;* si l'on traduisait par la forme négative : *I fear he will not come*, on aurait un sens tout contraire.

Selon d'autres grammairiens, *ne* est toujours adverbe de négation, parce que, disent-ils, il y a négation dans la pensée. *Je crains qu'il ne vienne* signifie : *Je ne désire pas qu'il vienne.*

486. L'expression adverbiale *à l'envi* ne prend pas d'e muet final, tandis que le substantif *envie* en prend un.

Le mot *envi* vient du provençal *envit*, ancien substantif signifiant appel, provocation, défi ; il nous est resté comme terme de jeu et dans la locution *à l'envi :* en se défiant mutuellement. C'est le substantif verbal de l'ancien verbe *envier*, provençal *envidar*, *enviar*, inviter, provoquer, défier. (Schérer.)

Envie (déplaisir qu'on ressent du bien d'autrui, jalousie ; désir, volonté) vient du latin *invidia*. (Idem.)

Degrés de signification des adverbes.

487. Certains adverbes sont susceptibles de différents degrés de signification comme les adjectifs ; ce sont : les adverbes de manière, les adjectifs employés adverbialement, et les adverbes *bien, mal, peu, fort, loin, près, tôt, tard, vite, volontiers.*

Les degrés de signification des adverbes se forment de la même manière que pour les adjectifs. (V. nos 165 et suiv.)

488. Il y a trois adverbes qui forment leurs degrés de signification irrégulièrement ; ce sont : *bien, mal, peu*, qui correspondent aux adjectifs *bon, mauvais, petit*. Ils les forment de la manière suivante :

POSITIF.		bien,	mal,	peu.
COMPAR.	*de sup.*	*mieux*,	*pis*, ou plus mal,	*moins*.
	d'égal.	aussi bien,	aussi mal,	aussi peu.
	d'inf.	moins bien,	moins mal,	moins peu.
SUPERL. RELAT.	*de sup.*	*le mieux*,	*le pis*, ou le plus mal,	*le moins*.
	d'inf.	le moins bien,	le moins mal,	le moins peu.
SUP. ABSOLU.		très bien,	très mal,	très peu.

489. Il ne faut pas confondre *mieux, pis, moins,* qui sont les comparatifs des adverbes *bien, mal, peu,* avec *meilleure, pire, moindre,* qui sont les comparatifs des adjectifs *bon, mauvais, petit.*

LISTE DES PRINCIPAUX ADVERBES.

490. *Nota.* Cette liste ne comprend pas la plupart des adverbes de manière formés des adjectifs, comme *sagement*, dont le nombre est indéterminé. (483.)

Les adverbes marqués d'un astérisque peuvent être aussi prépositions ou conjonctions, selon le sens. (Voy. chap. XVIII.)

Ailleurs,
*Ainsi,
Alentour,
Alors,
*Après,
*Arrière,
Assez,
Assurément,
Aujourd'hui,
Auparavant,
*Auprès,
*Aussi,
Aussitôt,
Autant,
Autrefois,
Autrement,
*Avant,
Beaucoup,
Bien,
Bientôt,
Çà,
Céans,
*Cependant,
Certainement,
Certes,
Ci,
Combien,
*Comme,
Comment,
Davantage,
*Deçà,
Dedans,
Dehors,
*Déjà,
*Delà,
Demain,
*Depuis,
*Derrière,
*Désormais,
Dessous,
*Dessus,
*Devant,
Dorénavant,
*En,
*Encore,
Enfin,
Ensemble,
Ensuite,
Environ,
Exprès,
Fort,
Gratis,
Guère, Guères,
Hier,
Ici,
Incessamment,
Incognito,
Incontinent,
Instamment,
Jadis,
Jamais,
Journellement,
Là,
Loin,
Longtemps,
Lors,
Mais,
Maintenant,
Mal,
Même,
Mieux,
Moins,
Naguère ou naguères,
Ne,
Néanmoins,
Nenni,
Non,
Notamment,
Nuitamment,
Nullement,
Où,
Oui,
*Outre,
Parfois,
Partout,
Pas,
Peu,
Pis,
Plus,
Plutôt,
Point,
*Pourquoi,
Pourtant,
*Près,
Premièrement,
Secondement,
Présentement,
Presque,
Puis,
*Quand,
Quasi,
*Que,
Quelque,
Quelquefois,
Rien,
Sciemment,
*Si,
Sitôt,
Soudain,
Souvent,
Surtout,
Tant,
Tantôt,
Tard,
Tellement,
Tôt,
*Toujours,
Tout,
Toutefois,
Très,
Trop,
Vite,
Vis-à-vis,
Volontiers,
Y.

Principales locutions adverbiales.

A contre-cœur, à contre-mont, à contre-poil, en contre-bas, à contre-sens, à couvert, à demi, à la bonne heure, à la fois, à peu près, à présent, à regret, à travers, après-demain, au-dedans, au-dessus, avant-hier, coup sur coup, tout à coup, tant soit peu, tout à fait, tout à l'heure, sens dessus dessous, d'autant moins, franc de port, pour ainsi dire, etc.

490 *bis. Remarques sur quelques adverbes.*

Alentour est une contraction de *à le entour* (environ).

Alors est mis pour *à l'ors* (pour *ore*), c'est-à-dire à l'heure.

Aujourd'hui est formé de quatre mots : *au jour de hui.*

Hui est un vieux mot français venant du latin *hodie*, et signifiant : le jour où l'on est ; il n'est plus guère usité que dans cette expression : *D'hui en un an. Aujourd'hui* veut donc dire *au jour de ce jour*, et forme une véritable périssologie.

Beaucoup est la contraction de *beau coup* (faire un beau coup).

Céans se disait autrefois *caiens* ou *çaens*, et était formé de *ça* et de *ens* (pour *hic intus*, dedans) : *céans* veut dire en effet *ici dedans.* Son antonyme était autrefois *léans* (*illic intus*, là-dedans), inusité aujourd'hui.

Combien est la réunion de *comme bien* (beaucoup).

Demain est formé du latin *de* et *mane*, matin, et signifiait primitivement : de bon matin.

Désormais s'écrivait dans l'ancien français *des ore mais*, et signifie littéralement : de l'heure en avant.

Dorénavant est la contraction du vieux français *d'ore en avant*, c'est-à-dire de cette heure en avant, à partir de ce moment.

Gratis veut dire *gratuitement*, et ce mot est dérivé de *gratus*, agréable.

Jadis vient de *jam*, déjà, et *dies*, jour, et signifie : autrefois.

Jamais est la réunion de *ja* pour *déjà*, et de *mais* (*magis*), signifiant *plus.*

Mais est formé par syncope du mot *magis*, plus, et n'est guère adverbe que dans cette phrase : *Il n'en peut mais.*

Maintenant vient du participe présent du verbe maintenir, et veut dire : *tenant en main.*

Néanmoins est la réunion des deux mots *néant moins*, c'est-à-dire rien moins.

Toujours est la contraction de *tous les jours.*

Vis-à-vis est l'abréviation de *visage à visage :* deux personnes qui sont vis-à-vis ont le visage opposé l'un à l'autre,

Y vient du latin *ibi*, et signifie *là.*

CHAPITRE XIV

DES PRÉPOSITIONS

491. *Les prépositions* sont des mots invariables qui servent à indiquer le rapport que les mots ont entre eux, comme dans : *Aller* SUR *l'eau ; Je dînerai* CHEZ *vous*.

Autres définitions. La préposition est un mot qui en met deux autres en rapport.

La préposition est une partie d'oraison invariable qui se place entre deux termes, qu'elle lie ensemble en exprimant un rapport de l'un avec l'autre. (Académie.)

492. Les prépositions peuvent indiquer des rapports de différentes natures : un rapport de tendance, comme *à ;* de direction, comme *vers ;* de proximité, comme *proche ;* de position, comme *sur, vis-à-vis, à côté de ;* de relation, comme *chez ;* de possession, comme *de : Le livre* DE *Jean ;* de sortie, comme *de : Je viens* DE *la ville*.

493. La préposition réveille par elle-même une idée, et c'est pour cette raison qu'on ne peut la retrancher sans détruire le sens de la phrase.

494. Le mot qui précède la *préposition* se nomme *antécédent ;* le mot qui la suit et qui complète l'idée se nomme *conséquent, régime, complément,* ou terme du rapport, comme dans : *monter* À *cheval ; flotter* SUR *l'eau*.

Les *prépositions* ne sont pas toujours seules ; elles forment quelquefois avec d'autres mots des *particules prépositives* qui en diversifient le sens et en indiquent les rapports, comme *ad mettre,* mettre vers, auprès de soi ; *trans porter,* porter au delà, *ap porter, em porter,* etc. ; on les nomme alors *prépositions inséparables*.

495. Le mot *préposition* est formé du mot latin *præ,* avant, et signifie *qui est placé avant, qui est préposé,* parce que, dans plusieurs langues, la préposition est posée avant le complément.

Remarque. L'allemand a des prépositions mobiles qui peuvent être placées en tête du verbe qu'elles modifient, ou à la fin de ce verbe, ou même à la fin de la phrase entière. En d'autres langues, comme

en hébreu, en turc, en basque, en finnois, en lapon, les prépositions se mettent, sauf exception, après les mots complémentaires du rapport qu'elles expriment ; ce sont ainsi des *postpositions*.

496. On distingue les prépositions des adverbes et des conjonctions, en ce que toute préposition a ou peut avoir un complément.

497. Le complément d'une préposition peut quelquefois être sous-entendu dans le langage familier, comme dans : *Il prit son chapeau et partit avec.* (Acad.) *Il parle pour et contre.*

La préposition manque aussi quelquefois d'antécédent. Cela arrive par ellipse ou par inversion :

Par ellipse : *À Louis XIV*, pour : Ce monument a été élevé à Louis XIV ; *a été élevé* est l'antécédent.

Par inversion : DANS *ce jardin il y a des fruits* ; c'est comme s'il y avait : *Il y a des fruits* DANS *ce jardin* ; *dans* marque le rapport entre *il y a des fruits* et *ce jardin*.

498. On peut diviser les prépositions, comme les adverbes, en trois classes : les prépositions simples, les prépositions composées ou locutions prépositives, et les prépositions accidentelles.

On les désigne aussi par la nature du rapport qu'elles indiquent. (Voyez 492.)

499. Les *prépositions simples* sont celles qui ne sont formées que d'un seul mot, comme *à, de, vers, pour*, etc.

500. Les *locutions prépositives* sont celles qui sont formées de plusieurs mots ayant ensemble le sens d'une préposition, comme *à l'abri de, à cause de.*

501. Les *prépositions accidentelles* sont les mots qui ne sont employés qu'accidentellement comme prépositions, selon le sens, comme *en, proche, durant, excepté.*

502. La préposition *à* prend toujours un accent grave pour la distinguer du verbe *avoir*. On reconnaît par le sens que *à* est préposition, quand il marque le rapport et qu'il a un complément ; *a* est verbe quand il a un sujet.

503. Le mot *en* peut être pronom, adverbe ou préposition. (Voyez ci-après le chap. XVII : *Mots de différentes natures, selon le sens.*)

Les mots *voici, voilà*, ne sont pas de véritables prépositions. Ce sont, comme *oui* et *non*, des propositions implicites mises pour *vois ici, vois là.*

LISTE DES PRINCIPALES PRÉPOSITIONS.

504. *Nota.* Les mots marqués d'un astérisque appartiennent, suivant leur nature, à d'autres parties du discours. (Voy. chap. XVII.)

A,	*Delà,	Hors,	Près,
*Après,	*Depuis,	*Joignant,	*Proche,
*Arrière,	Dès,	Jusque, où,	Sans,
*Attenant,	*Dessous,	Jusques,	*Sauf,
*Attendu,	*Dessus,	Malgré,	Selon,
*Aussitôt,	*Devant,	Moyennant,	Sous,
*Avant,	Devers,	Nonobstant,	*Suivant,
Avec,	*Durant,	*Outre,	*Supposé,
Chez,	*En,	Par,	Sur,
*Concernant,	*Entre,	Parmi,	*Touchant,
Contre,	*Envers,	*Passé,	Vers,
Dans,	*Excepté,	*Pendant,	Voici,
De,	Fors,	*Plein,	Voilà,
*Deçà,	Hormis,	Pour,	Vu.

Principales locutions prépositives (1).

A cause de, à côté de, à couvert de, afin de, à fleur de, à force de, à l'abri de, à la faveur de, à la suite de, à la mode de, à l'égard de, à l'exception de, à l'exclusion de, à l'insu de, à même, à même de, à moins de, à propos de, à raison de, attenant à, à travers, au travers de, au dedans de, au dehors de, au delà de, aux dépens de, au-dessous de, au-dessus de, au-devant de, aux environs de, au lieu de, au prix de, au risque de, autour de, de deçà, de dessous, de dessus, du côté de, en arrière de, en comparaison de, en dedans de, en deçà de, en dehors de, en dépit de, en faveur de, en présence de, ensuite de, en vue de, faute de, hors de, jusqu'à *ou* jusques à, le long de, loin de, lors de, non compris, par deçà, par delà de, par dedans, par dehors, par-dessous, par-dessus, par devant, par devers, par suite

(1) Nous donnons la liste des principales locutions prépositives pour nous conformer à l'usage ; mais nous ferons observer que cette classification est difficile et presque toujours inutile. Ajoutons qu'elle est souvent propre à donner des idées fausses. Une division, dit avec raison un grammairien, n'a aucun avantage quand il suffit du caprice de celui qui parle pour en déplacer les limites.

de, proche de, quant à, sauf à, si ce n'est, vis-à-vis, vis-à-vis de, y compris.

Nota. Pour les traits d'union, nous avons suivi l'Académie.

504 *bis*. *Remarques sur certaines prépositions.*

Les participes ont formé un certain nombre de prépositions dont les principales sont : *attenant*, de l'ancien verbe *atenir* (à et tenir) ; *attendu*, de attendre ; *joignant*, du verbe *joindre* ; *moyennant*, du verbe *moyenner*, donner des moyens ; *nonobstant*, de *non obstante*, c'est-à-dire n'empêchant pas ; *pendant*, du verbe *pendre* ; *suivant*, etc., etc.

Chez vient du latin *in casa*, dans la maison.

Dans, du latin *intus*, qui donna *ens* et *dens*, en vieux français.

Arrière, derrière, sont formés du latin *retro*, en vieux français *riere*, et des préfixes *à* et *de*.

Fors, du latin *foris*, dehors ; vieux mot français qui signifie *hormis*, *excepté*, et d'où l'on a fait les mots *hors*, *dehors*, *hormis*. — *Tout est perdu*, fors *l'honneur*. Ce mot n'est plus usité.

Jusque s'écrit aussi *jusques*. Ce mot prend indifféremment une *s* ou une apostrophe, par euphonie devant une voyelle. On écrit *jusqu'ici* ou *jusques ici*. Avant une consonne il s'écrit sans *s*.

Malgré est formé de la réunion des deux mots *mal*, *gré*, et signifie mauvais gré.

CHAPITRE XV

DES CONJONCTIONS

505. Les *conjonctions* sont des mots invariables qui servent à lier deux membres de phrase.

Autres définitions. La conjonction est une partie du discours qui sert à lier un mot, un sens à un autre. (Académie.)

Les conjonctions sont des mots qui signifient *la forme de nos pensées*, et non pas proprement *les objets de nos pensées*. (Port-Royal.)

La conjonction est un mot invariable qui sert à unir deux mots entre eux ou deux propositions entre elles.

Les conjonctions sont des mots qui désignent entre les

propositions une liaison fondée sur les rapports qu'elles ont entre elles.

Les conjonctions sont des mots invariables qui servent à lier deux termes ou deux propositions semblables, en exprimant les différents points de vue sous lesquels notre esprit considère le rapport qui les unit.

506. Le mot *conjonction* est formé de la préposition latine *cum,* avec, et du substantif *junctio,* jonction ; il signifie *qui joint avec.*

507. Quelques conjonctions, ne servant qu'à lier deux membres de phrase et n'y ajoutant en général qu'une idée secondaire, peuvent être retranchées sans détruire le sens, et l'on y suppléera, au besoin, par l'emploi des divers modes du verbe ; cependant l'habitude de s'en servir fait que leur suppression nuirait souvent à la clarté. Il y en a quelques autres qui ajoutent une idée particulière, et qui, par cette raison, sont indispensables ; telles sont, par exemple : *si,* qui renferme une idée de condition ; *ni,* une idée de négation ; *mais,* une idée d'opposition, de différence, etc. : *Je le ferai* SI *je le puis ; je n'en veux* NI *plus* NI *moins ; cet homme est riche* MAIS *avare.*

Les *conjonctions* sont donc des exposants de rapports comme les *prépositions,* avec cette différence que les *prépositions* marquent les rapports des mots dans la proposition, tandis que les conjonctions marquent les rapports des propositions dans le discours.

La conjonction n'a pas de régime, parce qu'elle n'agit jamais sur les noms ou sur les pronoms, et n'en modifie pas le sens.

508. La conjonction, servant à lier deux propositions, diffère de l'adverbe en ce qu'elle ne peut modifier ni un verbe, ni un adjectif, ni un adverbe, et elle diffère de la préposition en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une chose avec une autre.

509. Lorsqu'une phrase commence par une conjonction, il y a toujours inversion. Cette phrase : PUISQU'*il fait beau, allons nous promener,* est mise pour : *Allons nous promener,* PUISQU'*il fait beau.*

Remarque. On pourrait compter autant d'espèces de conjonctions qu'il y a de différences dans les points de vue sous lesquels notre esprit observe un rapport entre un mot et un autre mot, entre une

pensée et une autre pensée ; ces différences sont autant de manières particulières de lier les propositions et les périodes.

Les modes des verbes s'ajoutent aux conjonctions pour marquer les rapports qui unissent les propositions dans le discours. Cependant, il ne faut pas en conclure que les conjonctions *gouvernent* par elles-mêmes tel ou tel mode ; seulement elles sont suivies de l'affirmatif ou du subjonctif, selon la *nature* des propositions qu'elles unissent. L'usage a consacré ces façons de parler. Telle conjonction *régit* l'affirmatif, telle autre le subjonctif.

Ce qui prouve l'identité du rôle des conjonctions et des modes dans le langage, c'est que là où nous employons une conjonction, les Latins, par exemple, employaient un mode. Nous disons : *Je crois que Dieu est saint ;* les Latins disaient : *Je crois Dieu être saint.*

510. On divisait autrefois les conjonctions en onze classes d'après leur signification ; mais la plupart des grammairiens modernes regardent ces classifications comme inutiles. Ces classes sont :

1° Les copulatives, qui marquent la liaison, comme *et, puis.*

2° Les adversatives, qui marquent l'opposition, comme *mais, néanmoins, cependant, au contraire, pourtant, quoique.*

3° Les augmentatives, qui marquent l'addition d'une chose avec une autre, comme *aussi, encore, de plus, au surplus, d'ailleurs.*

4° Les conditionnelles, qui marquent une condition, comme *si, sauf, pourvu que, à moins que.*

5° Les disjonctives, qui marquent la séparation, comme *ou, ou bien, sinon, soit, tantôt.*

6° Les causatives, qui marquent la cause ou la raison d'une chose, comme *parce que, puisque, afin que, car, comme, attendu que.*

7° Les explicatives, qui marquent l'explication, comme *c'est-à-dire, savoir, surtout.*

8° Les conclusives, qui marquent la conséquence, comme *c'est pourquoi, donc, ainsi, par conséquent.*

9° Les transitives, qui marquent la transition, comme *au reste, du reste, après tout, or.*

10° Les périodiques, qui marquent le temps, les circonstances ou l'ordre, comme *lorsque, avant que, après que, dès que, depuis que, aussitôt que, tandis que.*

11° La conductive, *que.*

511. On peut aussi diviser les conjonctions en trois

classes : les conjonctions simples, les conjonctions composées ou locutions conjonctives, et les conjonctions accidentelles.

512. *Les conjonctions simples* sont celles qui sont formées d'un seul mot, comme *et, ni, ou, mais.*

513. *Les locutions conjonctives* sont celles qui sont formées de plusieurs mots ayant ensemble le sens d'une conjonction, comme *parce que, attendu que.*

514. *Les conjonctions accidentelles* sont des mots qui ne sont employés qu'accidentellement comme conjonctions, comme *cependant, toujours, encore que.* (Voyez ces mots au chapitre XVII.)

LISTE DES PRINCIPALES CONJONCTIONS.

515. *Nota.* Les mots marqués d'un astérisque ne sont qu'accidentellement conjonctions.

*Ainsi,	Et,	Pourtant,	*Si,
*Aussi,	Lorsque,	Puis,	Sinon,
Car,	*Mais,	Puisque,	*Soit,
*Cependant,	*Néanmoins,	*Quand,	*Tantôt,
Comme,	Ni,	*Que,	*Toujours,
*Donc,	*Or,	Quoique,	
*Encore,	Ou,	*Sauf,	
Enfin,	*Pourquoi,	*Savoir,	

Principales locutions conjonctives (1).

A cause que, à condition que, ainsi que, afin que, à la vérité, alors que, à moins de, à moins que, après que, après tout, à propos, attendu que, au contraire, au reste, au surplus, aussitôt que, avant que, bien que, c'est-à-dire, c'est pourquoi, d'ailleurs, d'autant que, de crainte que, de même que, de peur que, de plus, depuis que, dès que, de sorte que, du moins, durant que, du reste,

(1) Nous ferons pour les locutions conjonctives la même observation que pour les locutions prépositives. Nous espérons que MM. les Examinateurs ne tiendront pas à des divisions confuses qui ne servent qu'à grossir inutilement et indéfiniment la liste des conjonctions ou locutions conjonctives, que chaque grammairien multiplie selon son point de vue. Ainsi Girard en compte 53, Marmontel 112, Lhomond 48, David 25, Boniface 16, Lorain 20.

en cas que, encore que, en effet, et puis, jusqu'à ce que, maintenant que, moyennant que, ni plus ni moins que, non plus que, ou bien, outre que, parce que, par conséquent, pendant que, pour que, pourvu que, sans que, sans quoi, selon que, si bien que, si ce n'est que, si tant est que, sitôt que, supposé que, suivant que, tandis que, tant il y a que, tant que, une fois que, vu que.

515 *bis. Remarques sur certaines conjonctions.*

CAR vient du latin *quare*, qui signifie : pourquoi.

DONC, du latin *tunc*, alors.

LORSQUE est formé de *lors*, en vieux français *l'ore*, c'est-à-dire l'heure, et du mot *que*.

MAIS est formé par syncope, du latin *magis*, et signifie plus. (Voir page 121.)

NI se disait autrefois *ne*.

OR est formé du latin *hora*, et signifie *à cette heure*.

OU vient du latin *aut*, et s'est dit autrefois *o*.

SI, conjonction latine, a donné *si* et *sinon*.

TANDIS vient du latin *tamdiu*, et signifiait : pendant ce temps. *Corneille* a dit dans les *Horaces* (IV, II) :

. . . . , et *tandis*, il m'envoie
Faire office vers vous de douleur et de joie.

CHAPITRE XVI

DES INTERJECTIONS

516. Les *interjections* sont des mots invariables qui servent à marquer les affections vives et subites de l'âme, comme la joie, la douleur, la surprise, l'indignation, etc.

Autres définitions. L'interjection sert à peindre d'un seul trait les affections subites de l'âme.

L'interjection est une partie d'oraison qui sert à exprimer les passions, comme la douleur, la colère, la joie, l'admiration, etc. (Académie.)

517. Les interjections ne signifient rien hors de nous; ce sont seulement des voix plus naturelles qu'artificielles

qui marquent les mouvements de notre âme, et qui ne se rattachent aux autres mots par aucun sens grammatical.

518. Le mot *interjection* vient du latin *interjectio*, formé de *inter*, entre, parmi, et de *jacere*, jeter ; c'est un mot qui est en quelque sorte jeté parmi les autres.

519. On peut considérer les interjections comme des mots renfermant une proposition implicite absolue ; ainsi *chut!* est mis pour *Faites silence.*

Remarque. Le célèbre grammairien de Tracy, qui a consacré dans sa Grammaire une page philosophique aux interjections, range sous cette dénomination, non-seulement les interjections proprement dites, mais encore plusieurs mots comme *oui* et *non*, parce qu'ils forment à eux seuls une proposition entière. Cette opinion n'a pas été adoptée. Beauzée met les interjections toutes seules sous le titre de *mots affectifs*, les autres étant *énonciatifs*. Les Grecs ne distinguaient pas l'interjection de l'adverbe. C'est, en effet, une partie du discours difficile à définir.

LISTE DES PRINCIPALES INTERJECTIONS.

520. *Nota.* Les mots marqués d'un astérisque ne sont qu'accidentellement interjections.

Ah !	Crac !	Hem !	Or ça !
Aie !	*Dame !	Hein !	*Miséricorde !
*Allons !	Diantre !	Hé !	Paf !
*Allons donc !	*Dieu !	Hé bien !	*Paix !
*Arrière !	Eh !	Hé quoi !	Parbleu !
*Bon !	Eh bien !	Holà !	*Peste !
Bah !	*Ferme !	Ho !	Pouah !
Bast !	*Gare !	O !	Pouf !
*Courage !	Fi !	Oh !	Quoi !
Çà !	Fi donc !	Ouais !	*Silence !
Chut !	Ha !	Ouf !	*Tout beau !
*Ciel !	Hélas !	Oui-dà !	Zest !

521. Il ne faut pas confondre les interjections *ah!* et *ha! oh!* et *ho! eh!* et *hé!* — Ah ! marque la douleur et l'admiration : *Ah! que vous me faites mal! Ah! que c'est beau!* — Ha ! marque la surprise : *Ha! vous voilà!*

Oh ! marque l'admiration, l'étonnement et l'indignation : *Oh! que Dieu est grand! Oh! quel malheur! Oh! que c'est affreux!* — *Ho!* sert à appeler : *Ho! venez ici.*

Eh ! marque la surprise ou l'admiration : *Eh bien! que*

faites-vous là ? — Hé ! sert à appeler ; il marque aussi le regret, la douleur, la pitié, ou un avertissement : *Hé ! l'ami ! — Hé ! qu'ai-je fait ? — Hé ! que je vous plains ! — Hé ! prenez garde !*

En général, l'*h* précède toutes les fois que c'est un cri proféré sans réflexion.

522. L'interjection *dame !* vient du latin *dominus ;* on trouve dans l'ancien français *Damedeu,* pour *Dominus Deus,* Seigneur Dieu ; ainsi l'exclamation *Ah ! dame !* signifie *Ah ! Seigneur !*

CHAPITRE XVII

MOTS DE DIFFÉRENTES NATURES SELON LE SENS

523. Afin de ; cette expression, quoique rangée dans la plupart des grammaires et dans l'Académie parmi les locutions conjonctives, est regardée par certains grammairiens comme une locution prépositive. *Afin que* est une locution conjonctive. Le mot *afin* est une conjonction qui ne s'emploie que suivie de *de* ou de *que.*

524. Ainsi ; adverbe ou conjonction. Il est adverbe dans le sens de *en cette manière, de cette façon.* Exemples : *Cela ne se passera pas ainsi ; ainsi va le monde.* — Il est conjonction dans le sens de *par conséquent.* Exemples : *Ainsi je conclus que.... Ainsi vous refusez.*

525. Arrière ; substantif, préposition ou adverbe. *Nous naviguions vent* ARRIÈRE : dans cette phrase il est substantif ; c'est comme si l'on disait : *ayant le vent à l'arrière ;* il forme avec *vent* une locution adverbiale. — Il est préposition quand il a un complément, comme dans : *Arrière les méchants !* Il est aussi préposition inséparable dans certains mots composés : *l'arrière-corps, mes arrière-neveux.*

526. Aussi ; adverbe ou conjonction. Il est conjonction dans le sens de *c'est pourquoi : Il n'aime personne,* AUSSI *n'est-il pas aimé.* — Il est adverbe dans le sens de *également : Il sait* AUSSI *sa leçon.*

527. Autre ; adjectif, pronom indéfini ou substantif. Adjectif, lorsqu'il modifie le substantif : *Je l'ai vu l'*AUTRE

jour ; pronom indéfini, lorsqu'il est employé absolument : *Celui-ci me convient,* l'AUTRE *me déplaît;* substantif, lorsqu'il est précédé d'un déterminatif : *En voici un* AUTRE. Dans cette phrase : *Il défend d'aimer* AUTRE *que soi,* le mot *autre* peut être considéré comme pronom, substantif ou adjectif, suivant le sens qu'on y attache ; si on le considère comme adjectif, il faut sous-entendre le mot *personne*.

528. AUTRUI. Dans la plupart des grammaires, ce mot est placé parmi les pronoms indéfinis. L'Académie, M. Littré et quelques grammairiens le regardent comme substantif.

529. AVANT ; préposition ou adverbe. Il est préposition quand il a un complément exprimé ou sous-entendu. Ex. : *J'arrive avant vous. Passez avant* (sous-entendu *moi* ou *les autres personnes*). Il est adverbe de lieu dans l'acception suivante : *N'allez pas si avant; creuser bien avant dans la terre.* Dans ce cas, il est ordinairement précédé des mots *si, bien, trop, plus, assez, fort.*

530. BEAU, BELLE ; dans cette acceptation : *Il a* BEAU *faire, Il l'a échappé* BELLE, *beau* et *belle* sont des adverbes mis pour *bellement.*

531. BIEN ; substantif ou adverbe. Substantif, lorsqu'il est précédé d'un déterminatif : *Faites le* BIEN ; adverbe, lorsqu'il modifie : *Travaillez* BIEN ; *il fait aussi* BIEN.

532. BON ; dans cette locution : *A quoi* BON *le lui dire, bon* est évidemment adverbe ; mais celle-ci : *A quoi bon les procès ?* pourrait se traduire de deux manières : *A quoi est-il bon qu'il y ait des procès ?* et *A quoi les procès sont-ils bons ?* Dans le premier cas ce serait un adverbe, et dans le second un adjectif qui devrait s'accorder. Cependant il est plutôt considéré comme adverbe, attendu que s'il s'agissait d'un substantif féminin, l'oreille se refuserait à l'accord. *A quoi bon les disputes ?* On ne pourrait pas dire : *A quoi bonnes les disputes ?*

533. BONJOUR ; substantif formé par la réunion de *bon* et de *jour.* C'est une proposition elliptique : *Bonjour, Monsieur,* est mis pour *Monsieur, je vous souhaite le bonjour.* Il en est de même de *Bonsoir.*

533 *bis.* CE ; adjectif démonstratif, lorsqu'il précède le nom : CE *livre est beau;* pronom démonstratif, devant un verbe : CE *sera beau ;* CE *sont mes frères ;* pronom indéfini : *Fais* CE *que tu peux.*

534. CEPENDANT ; adverbe dans le sens de *pendant ce*

temps. Dans cette acception il n'est usité qu'en poésie. Exemples :

> *Cependant* sur le dos de la plaine liquide,
> S'élève à gros bouillons une montagne humide.
> (RACINE.)

> *Cependant* que mon front, au Caucase pareil,
> Non content d'arrêter les rayons du soleil,
> Brave l'effort de la tempête.
> (LA FONTAINE.)

Il est conjonction dans le sens de *néanmoins, pourtant, toutefois*. Exemple : *Il pleut, et cependant il fait du soleil.*

535. CERTAIN ; adjectif qualificatif dans le sens de *sûr, indubitable : C'est un fait* CERTAIN, *cela est* CERTAIN ; adjectif indéfini dans le sens de *quelque :* CERTAIN *renard gascon ;* pronom indéfini lorsqu'il est pris absolument : CERTAINS *pensent ainsi ;* substantif lorsqu'il est précédé de l'article : *Quitter le* CERTAIN *pour l'*INCERTAIN.

536. COMME ; conjonction dans le sens de *de même que : Je l'aime* COMME *mon fils.* — Il est adverbe dans le sens de *combien, presque :* COMME *vous êtes grandi ! Il est* COMME *mort.*

537. DONC ; conjonction : *Il respire,* DONC *il vit ; Répondez* DONC. On le regarde quelquefois comme adverbe dans ce dernier cas et dans les cas analogues. L'Académie ne fait pas de distinction. Si on le considère comme conjonction, on peut l'expliquer en tournant ainsi la phrase : *Il faut* DONC *que vous répondiez.*

537 *bis*. DE, préposition, est souvent pris dans un sens partitif ; c'est lorsque le mot *une partie* peut être sous-entendu : *je lis* DE *bons livres ;* dans ce cas, quelques grammairiens le considèrent comme adjectif indéfini, parce qu'on peut le remplacer par *quelques, plusieurs.*

DU, DES, sont articles contractés lorsqu'ils signifient *de le, de les ; la lumière* DU *soleil ; le pain* DES *enfants ;* ils sont adjectifs indéfinis lorsqu'on peut les remplacer par *quelque, plusieurs, certain,* etc. : *Je mange* DU *pain ; J'ai vu* DES *dames.*

538. EN ; pronom personnel dans le sens de *de lui, d'elle, de cette personne : Voici mon ami, n'*EN *approchez pas ;* pronom indéfini, ou relatif suivant l'Académie, lorsqu'il

signifie de cela : *Il m'*EN *veut ; J'*EN *ai mangé ;* préposition, lorsqu'il a un complément direct : *Je vais* EN *Italie.*

Selon quelques grammairiens, il est adverbe dans le sens de *delà,* comme dans : *Je m'*EN *vais ; Il* EN *vient.* « En effet, dit M. Littré, le mot *en,* venant du latin *inde* qui signifie *delà,* est d'abord et étymologiquement un adverbe de lieu, puis exprime par extension toutes sortes d'autres rapports. »

Dans cette phrase : *On s'enivre avec de la bière* EN EN *buvant trop,* le premier *en* est une préposition, et le second est un pronom.

539. ENCORE ; adverbe dans le sens de *plus, de nouveau : J'en veux* ENCORE ; *Il vivra* ENCORE *vingt ans.* — Il est conjonction dans le sens de *du moins :* ENCORE *s'il le voulait.* Selon l'Académie, il est également adverbe dans ce sens. — Il est interjection dans : ENCORE ! *mais c'est à n'y pas tenir.*

540. EXCEPTÉ ; participe passé, adjectif verbal, ou préposition. Il est préposition dans le sens de *hors, à la réserve de.* Dans ce cas, il est toujours avant le substantif et invariable : *Ils ont tout tué,* EXCEPTÉ *les enfants.* (Voyez l'orthographe des participes.)

541. ÊTRE ; verbe abstrait ou verbe auxiliaire. (Voyez nos 308, 312.) Il peut être employé substantivement comme la plupart des infinitifs : *Un* ÊTRE *bienfaisant. Un* ÊTRE *est une chose qui existe.*

541 *bis.* LE ; article simple, lorsqu'il précède le nom : *Donnez-moi* LE *livre* de mon frère ; pronom personnel, signifiant *lui : Voici votre oncle, je* LE *connais ;* pronom indéfini ou relatif, lorsqu'il peut être remplacé par *cela : La famine arriva comme Joseph* L'*avait prédit ; — Êtes-vous malade ? Je* LE *suis.*

LA, LES ; articles, lorsqu'ils précèdent le nom ; LA *mère,* LES *enfants ;* pronoms, lorsqu'ils sont compléments d'un verbe : *Amenez-*LA *ici ; je* LES *vois.*

542. LE PLUS. Lorsque *le plus* marque un superlatif relatif, *le* est un article qui détermine le substantif et s'accorde. Dans cette phrase : *C'est* LE PLUS *grand paresseux,* c'est comme s'il y avait : *C'est le paresseux plus grand que les autres.* — Lorsque *le plus* marque un superlatif absolu, comme dans : *Lorsqu'elle est* LE PLUS *malade, le* ne peut s'analyser séparément ; il forme avec *plus* une locution

adverbiale. On pourrait cependant dire qu'il modifie le mot *degré* sous-entendu, et tourner ainsi la phrase : *Lorsqu'elle est malade au dernier degré.*

542 *bis.* Leur ; adjectif possessif lorsqu'il précède le nom : *Ces enfants ont encore* LEUR *père ;* pronom possessif : *Le* LEUR *est à Marseille ;* pronom personnel lorsqu'il signifie *à eux : Je* LEUR *parle.*

543. Mais ; conjonction ou adverbe. Dans cette phrase : *Il n'en peut* MAIS, il est adverbe.

La conjonction *mais* n'est pas toujours adversative. Dans cette phrase : *Cette maison n'est pas seulement belle,* MAIS *solide,* on pourrait l'appeler *extensive.*

544. Même ; adjectif dans le sens de *semblable,* et quand il modifie un substantif, comme dans : *les* MÊMES *hommes.* Il est adverbe dans le sens de *aussi, de plus, encore, sans excepter, mêmement.* Exemple : *Les rois* MÊME *sont sujets à la mort.* (Voyez nos 159 et suiv.) — Le mot *mêmement* n'est plus guère employé que dans cette phrase des commandements de l'Église :

Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

545. Monter ; verbe neutre ou actif, selon le sens. Dans : *Monter un escalier, un cheval,* il est actif et non pas neutre, comme le pensent quelques personnes qui regardent ces phrases comme elliptiques, mises pour *monter sur un escalier.* S'il était neutre, on ne ferait pas accorder le participe dans : *Les chevaux que j'ai montés.* Dans : *monter le bois au grenier,* il est évidemment actif.

546. Ne. (Voyez no 485.)

547. Où ; pronom relatif ou adverbe. Dans : *La maison où je vais,* il est pronom, parce qu'on peut le remplacer par : *dans laquelle.* Dans cette phrase : *Lutèce était la capitale des Parisiens, d'où lui est venu le nom de Paris,* il est adverbe.

547 *bis.* Peu ; adverbe modifiant un autre mot : *Il est* PEU *aimable ;* — substantif collectif, lorsqu'il est précédé d'un déterminatif ; *Le* PEU *qu'il sait lui servira.*

548. Plein ; adjectif ou préposition. Dans : *De l'eau* PLEIN *la carafe,* il est préposition de quantité.

549. Plus ; adverbe de comparaison et adverbe de quantité. Dans cette phrase : Plus *j'étudie,* plus *j'aime l'étude,*

-Il est adverbe de comparaison, et son conséquent est sous-entendu; c'est comme si l'on disait : *J'étudie plus que je n'étudiais; j'aime l'étude plus que je ne l'aimais.*

Dans ces phrases : *Valois ne régnait* PLUS; *Je n'en veux* PLUS; *plus,* selon quelques grammairiens, est également adverbe de comparaison. Selon d'autres, il est adverbe de quantité ayant un sens négatif, il est mis pour *pas davantage ;* c'est pourquoi il forme la seconde partie de la négation. Dans : *Je n'en veux pas* PLUS *que vous,* il est évidemment adverbe de comparaison.

550. PLUSIEURS; adjectif indéfini ou adjectif numéral indéterminé, comme dans : *Plusieurs hommes ;* pronom indéfini ou substantif indéfini, comme dans : *Plusieurs pensent ainsi ; J'en connais plusieurs.*

551. POURQUOI; adverbe ou conjonction. Il est adverbe quand il signifie : *Par quelle raison?* EX. : *Pourquoi parlez-vous? Pourquoi ne le ferais-je pas ? Pourquoi non? Pourquoi cela ?* — Il est conjonction dans le sens de : *Pour quelle chose; pour laquelle chose.* EX. : *Voilà pourquoi l'on vous a oublié. Dites-moi pourquoi. Je ne sais pas pourquoi vous dites cela. Sans dire pourquoi.*

552. QUAND; adverbe dans le sens de *quel temps, dans le temps que.* Exemples : *Vous viendrez quand vous voudrez. Depuis quand est-il arrivé ?* — Conjonction dans le sens de *encore que, bien que, quoique, si, lorsque.* Exemple : *Quand je le voudrais, je ne le pourrais pas.* Il est encore conjonction dans cette phrase : *Je partirai quand même je serais malade ;* c'est-à-dire : *Je partirai même quand je serais malade,* ou *si j'étais malade.*

Quand, combien, comment, pourquoi, sont regardés par quelques grammairiens comme étant conjonctions de leur nature, parce que, disent-ils, ces mots n'expriment pas *seuls* une circonstance de temps, de quantité, de manière ou de motif, et qu'ils ne modifient pas *seuls* un verbe, un adjectif ou un adverbe.

QUANT À est une locution prépositive signifiant *relativement à.*

553. QUE; pronom relatif, pronom interrogatif, pronom indéfini, adverbe, préposition, conjonction, substantif; il peut être de plus un mot redondant, ou faire partie d'un gallicisme.

1° Il est pronom relatif, lorsqu'on peut le tourner par

lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, ou par les mêmes mots précédés d'une préposition : *Le livre* QUE *je lis est utile ; Les quarante ans* QU'*il a vécu*, c'est-à-dire *pendant lesquels* il a vécu, etc.

2° Il est pronom interrogatif, quand il interroge, et qu'on peut le tourner par *quelle personne* ou *quelle chose :* QUE *faites-vous ?* QUE *voulez-vous ?*

3° Il est pronom indéfini, lorsqu'il veut dire *quoi, à quoi : Il ne sait* QUE *dire ;* QUE *te sert d'être riche, si tu ne pratiques pas la vertu?*

4° Il est adverbe, lorsqu'il signifie *seulement, combien : Je n'ai* QUE *deux sous*, c'est-à-dire : *J'ai seulement deux sous ;* QUE *Dieu est bon !*

5° Il est préposition, lorsqu'il équivaut à *hormis, excepté, sinon : Je n'estime rien ici-bas* QUE *ce qui peut me conduire à ma fin*.

6° Il est conjonction, lorsqu'il n'a aucune des significations précédentes, et qu'il sert à lier les propositions; on lui donne souvent alors le nom de *conjonction conductive : Il est plus grand* QUE *vous ; Il faut* QUE *j'obéisse; Je vous protégerai, parce* QUE *vous travaillez* (il fait ici partie d'une locution conjonctive); *Venez* QUE *je vous parle ; Soyez plus travailleur* QUE *moi; Quelle* QUE *soit votre fortune ;* etc.

Remarques. I. La conjonction *que* est la conjonction par excellence, et se trouve comprise dans toutes les autres ; car, en rétablissant la proposition renfermée dans la conjonction, elle se termine toujours par *que*, qui la lie avec la proposition suivante ; c'est comme s'il y avait : *A cela j'ajoute* QUE ; *Je dis de plus* QUE ; d'où l'on peut dire que la conjonction *que* est la source et le type de toutes les autres. Selon le grammairien Court de Gébelin, ce mot vient du primitif grec *gh* ou *ghe*, lien, cordon. La conjonction *que* a quelque analogie avec la préposition, dont l'invention est plus ancienne, avec cette différence qu'elle a toujours une proposition entière pour antécédent et pour conséquent, au lieu d'une partie de proposition.

Le mot *qui* et ses dérivés, *lequel*, *lesquels*, etc., ne sont pas des éléments simples et primitifs du discours ; ils se composent de la conjonction *que* et de l'article ou adjectif déterminatif *le*, qui est la contraction de *que le ;* il en est de même des pronoms *que* et *dont*, qui sont l'un l'accusatif et l'autre le génitif de *qui*.

Il suit de cette définition que *qui* et *que* sont des mots d'une nature mixte, qui ont en même temps le caractère et les fonctions de

la conjonction et de l'adjectif déterminatif, mais d'une manière incomplète.

II. *Que* placé après un substantif n'est pas toujours *pronom*, bien que ce substantif semble en être l'antécédent; cela arrive lorsque le mot *que* est dans une phrase où il y a comparaison : *César a détruit plus de villes* QU'*il n'en a fondé.*

7° QUE est substantif, lorsqu'il est précédé d'un déterminatif : *La règle du* QUE *retranché ; Il ne faut pas confondre le* QUE *pronom relatif avec le* QUE *conjonction ;* etc.

8° QUE est *redondant*, lorsqu'il est inutile au sens de la phrase et qu'on peut le retrancher : *C'est une sottise* QUE *de ne pas travailler lorsqu'on est jeune.*

9° Le mot QUE peut encore faire partie d'un gallicisme ; dans ce cas, on ne l'analyse pas, on indique seulement qu'il fait partie du gallicisme : *C'est à la charité* QUE *le ciel est promis ;* dans cette phrase, *que* fait partie du gallicisme *c'est que.*

553 *bis.* QUI ; pronom relatif, lorsqu'il a un antécédent : *Voici celui* QUI *m'a parlé ;* — pronom interrogatif, lorsqu'il interroge : QUI *demandez-vous ?* — pronom indéfini, lorsqu'il désigne vaguement une personne : *Je ne sais* QUI *entre ;* — substantif, lorsqu'il est précédé d'un déterminatif : *Dans une phrase, il faut éviter les que, les* QUI *souvent répétés.*

554. QUELQUE ; adjectif, quand il signifie *un* ou *plusieurs* et qu'il modifie un substantif : *J'ai* QUELQUE *chose,* QUELQUES *livres.* — Il est adverbe, quand il modifie un adjectif ou un adverbe, et dans le sens de *si, tellement, environ :* QUELQUE *bon que vous soyez ; Il est* QUELQUE *peu sourd ; Il y a* QUELQUE *cent ans.* (Voyez nos 159 et suiv.)

555. QUI QUE CE SOIT ; dans cette phrase : *Je défie* QUI QUE CE SOIT *de le faire, qui* n'est point régime du verbe *défier ;* il forme avec les mots suivants le pronom indéfini composé *qui que ce soit,* qui peut être sujet ou régime ; mais le mot *qui,* pris isolément, est toujours sujet. *Que* est ici conjonction.

556. RIEN ; selon l'Académie et quelques grammairiens, ce mot est substantif dans tous les cas ; cependant, généralement, on le considère comme substantif, lorsqu'il est précédé d'un déterminatif : *Un* RIEN *lui fait peur ;* — comme pronom indéfini, lorsqu'il est employé absolument ; *Je veux tout ou* RIEN ; RIEN *ne lui fait plaisir ;* —

comme adverbe, lorsqu'il modifie un verbe : *Je ne fais* RIEN.

557. SAVOIR ; *Il y a dix parties du discours*, SAVOIR : *le substantif*, etc. Le mot *savoir*, dans ce cas, est conjonction selon quelques grammairiens. Selon d'autres, c'est toujours le verbe *savoir* formant la proposition elliptique : *C'est à* SAVOIR, ou *Nous allons les faire* SAVOIR.

558. SI ; conjonction dans le sens de *au cas que, pourvu que : Je partirai si le temps est beau.* — *Adverbe* dans le sens de *tellement : Il court* SI *vite.*

Dans le sens de *oui*, comme dans : *Ne partez-vous pas ?* SI ; *Vous croyez que non, et moi je crois que* si, il est adverbe ; c'est une particule affirmative empruntée aux langues du Midi, et formant une proposition implicite.

SI est encore adverbe dans le sens de *néanmoins, cependant : Il a beau s'en aller,* SI *faudra-t-il qu'il revienne ; Je souffre plus que vous et* SI *je ne me plains pas*... Il est peu usité dans cette acception.

SI s'emploie quelquefois pour *ainsi :* SI *ferai-je.* SI *ai-je* fait.

SI est substantif lorsqu'il signifie une note de musique : *Faire un* SI *bémol.*

559. SOIT ; conjonction quand il exprime l'alternative : SOIT *l'un*, SOIT *l'autre.* Dans cette phrase : *Vous le voulez*, SOIT, c'est le subjonctif du verbe *être* formant une proposition elliptique ; il est mis pour : *Je veux bien qu'il en* SOIT *ainsi.*

560. TEL ; adjectif qualificatif, dans le sens de *semblable ;* dans ce cas il est toujours après le substantif : *Jean est* TEL *que je l'avais cru.* — Adjectif indéfini, quand il est avant le substantif : TEL *maître*, TEL *valet.* — Pronom indéfini dans le sens de *celui qui*, et quand il sert à désigner une personne d'une manière indéterminée : TEL *croit prendre qui est pris ;* TEL *brille au second rang qui s'éclipse au premier ;* TEL *vous semble applaudir qui vous raille et vous joue ;* TEL *qui rit vendredi, dimanche pleurera.*—Substantif, quand il est précédé d'un article : *C'est un* TEL.

561. TEL QUEL ; sorte d'adjectif composé présentant un sens elliptique : *Un lit* TEL QUEL, c'est-à-dire *un lit tel qu'il se trouve.*

562. TOUJOURS ; adverbe ou conjonction. Il est conjonc-

tion dans le sens de *cependant, quoique cela*. Ex. : Toujours *est-il que cela n'est pas vrai*.

563. Tout ; adjectif, quand il modifie un substantif : Tous *les hommes*. — Adverbe, quand il modifie un adjectif ou un adverbe, et dans le sens de *entièrement, tout à fait, quoique, quelque : Elle est* tout *étonnée*. — Substantif, précédé d'un déterminatif : *Le* tout *est plus grand que la partie. Le* tout *me plaît*. — Pronom indéfini ou substantif indéterminé, quand il sert à désigner une chose d'une manière vague : Tout *est fini*.

563 *bis*. Un ; adjectif numéral cardinal, lorsqu'il sert à compter : *Je vous donnerai* un *franc ;* — adjectif indéfini, lorsqu'il détermine vaguement le substantif : *C'est* un *bon garçon ;* — adjectif qualificatif, dans le sens de *unique : Dieu est* un ; *L'Église est* une ; — pronom indéfini, précédé de *l'* et joint ordinairement avec l'autre : *Je verrai l'*un *et l'autre ;* — substantif, accompagné d'un déterminatif : *Trois* un *de suite font cent onze*.

564. Une fois ; locution adverbiale dans le sens de *aussitôt :* Une fois *la chose faite*.

Une fois que : locution conjonctive.

565. Vu ; ce mot est toujours participe de sa nature. Quelquefois il a le sens d'une préposition devant un complément direct, et dans le sens de *attendu*, comme dans : Vu *son âge, on lui a fait grâce*; *Il est estimé* vu *ses talents*. Dans cette formule administrative : Vu *la loi de telle date*, le mot vu est participe ; c'est une phrase elliptique mise pour : *Après avoir vu la loi de telle date*.

Remarque. Quelques grammairiens le regardent comme un infinitif passé qui n'est employé dans le langage ordinaire qu'avec le verbe *avoir*. Bien qu'on puisse faire le renversement de place, comme dans les propositions elliptiques, personne ne pense à l'inversion en écrivant ou en prononçant ce participe. Il en est de même des mots *attendu*, *excepté*, *compris*, *passé*, *supposé*, *ouï*.

Ces participes absolus - prépositifs sont considérés par d'autres comme des *substantifs abstraits* ayant à la fois le sens passé et le sens verbal, et régissant leur complément comme les verbes d'où ils viennent. Souvent même le participe vu est un véritable substantif, comme dans : *le* vu *d'un arrêt, le* vu *d'une sentence; C'est au su et au* vu *de tout le monde*.

565 *bis*. Y ; pronom personnel, signifiant *à lui, à elle : J'ai perdu ma fille ; j'*y *pense souvent ;* — pronom relatif ou

indéfini, lorsqu'il peut se remplacer par *à cela : Voici des objets, n'*Y *touchez pas ;* — adverbe, lorsqu'il veut dire *là : J'*Y *vais.* — Y peut encore faire partie d'un gallicisme : *Il* Y *a vingt ans que je le connais.*

CHAPITRE XVIII

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES PARTIES DU DISCOURS

566. Tous les mots sont nécessaires pour exprimer ses idées conformément au génie de la langue ; mais, en faisant l'analyse de la pensée, on trouve qu'il y a des mots dont les uns sont indispensables au discours, et d'autres dont on pourrait, à la rigueur, se passer.

Le caractère essentiel des mots indispensables est d'exprimer une idée principale et qui ne pourrait être rendue sans cela. Celui des mots dont on pourrait se passer est d'exprimer une idée accessoire, ou une idée que l'on pourrait rendre d'une autre manière ; ils servent donc à donner au discours plus de précision, de rapidité, d'énergie et de clarté.

567. De tous les mots, les plus essentiels sont les *substantifs,* parce que toute idée doit nécessairement avoir pour objet primitif une substance ou un être quelconque, et que tous les autres mots se rapportent directement ou indirectement aux substantifs.

568. Parmi les *adjectifs,* les seuls qui soient indispensables sont les adjectifs déterminatifs ; quant aux adjectifs qualificatifs, ils pourraient être, en général, remplacés par un substantif : *être bon,* c'est avoir de la bonté ; *être long,* c'est avoir de la longueur.

569. Parmi les *verbes,* le seul qui soit indispensable est le verbe substantif *être ;* les verbes attributifs peuvent être remplacés *mentalement* par le verbe *être* et l'attribut. (307.)

570. On pourrait se passer des *articles,* puisqu'il y a des langues, comme le latin, où il n'y en a pas. Les *pronoms* pourraient être supprimés, en répétant les substantifs, excepté cependant les pronoms personnels *je, tu,*

nous, vous. Les *participes*, exprimant l'idée d'une action ou d'une qualité, pourraient être remplacés par le verbe ou un substantif; par exemple : *en marchant*, par *lorsqu'il marche; il est aimé*, par *il reçoit de l'affection*. Les *conjonctions*, ne servant qu'à lier les phrases, pourraient être, en général, supprimées sans nuire au sens. Les *interjections* pourraient être remplacées par des propositions implicites absolues ou explicites; par exemple : *chut!* par *taisez-vous; hélas!* par *c'est bien malheureux*.

571. On pourrait également se passer des *adverbes*, parce qu'ils peuvent être remplacés par un substantif précédé ou non d'une préposition, ou modifié par un adjectif. *Parler lentement*, c'est parler avec lenteur; *marcher vite*, c'est marcher avec vitesse; *avoir beaucoup*, c'est avoir une grande quantité; *écrire éloquemment*, c'est écrire avec éloquence.

572. Les *prépositions*, marquant le rapport que les mots ont entre eux, sont indispensables en français, parce que la pensée serait incomplète si ce rapport n'était pas exprimé ou sous-entendu. Dans cette phrase : *Je vais* CHEZ *mon père*, si l'on supprime la préposition, le sens est détruit. Dans celle-ci : *Dieu nous pardonne*, elle est sous-entendue, mais elle existe dans la pensée; c'est comme s'il y avait : *Dieu pardonne* À *nous*.

573. En analysant le rôle de chaque espèce de mot dans le discours, on voit que les mots les plus essentiels sont : *les substantifs, les adjectifs déterminatifs, les pronoms* JE, TU, NOUS, VOUS, *le verbe substantif* ÊTRE, *et les prépositions;* que les mots dont on pourrait se passer à la rigueur sont : *les articles, la plupart des pronoms, les adjectifs qualificatifs, les verbes attributifs, les participes, les adverbes, les conjonctions* et *les interjections*.

574. La variabilité des mots a pour objet de marquer les rapports que les mots ont entre eux, et les modifications que peut éprouver l'idée qu'ils expriment.

Les causes de la variabilité des mots sont : *le genre* et *le nombre* pour les substantifs, les articles, les adjectifs, les pronoms et les participes; pour les verbes, c'est *le nombre, le temps* et *la personne*.

575. Les substantifs sont variables, pour exprimer les modifications de genre et de nombre.

Les articles, les adjectifs, les pronoms, les verbes et les

participes sont variables, pour mieux établir leur relation avec les substantifs.

Les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections sont invariables, parce que ces mots n'ont pas une relation nécessaire et immédiate avec les substantifs, et qu'ils expriment des idées accessoires indépendantes du substantif.

CHAPITRE XIX

DES CAS (1)

576. Les *cas*, en français, sont les différents rôles que le substantif peut jouer dans le discours.

Autre définition. Les *cas* sont les différentes terminaisons des noms, des pronoms et des adjectifs, qui ajoutent à l'idée principale du mot l'idée accessoire d'un rapport déterminé.

577. Le mot *cas* vient du latin *casus*, situation, rencontre. Les grammairiens l'emploient dans le sens de *chute*, pour désigner les finales que prennent les *noms* dans les langues désinentielles, en raison du rôle que le nom joue dans le discours.

578. Les *cas* servent non seulement à marquer le genre et le nombre, mais encore à indiquer les rapports de dépendance ou de régime entre les membres d'une phrase, entre un sujet et un verbe, entre le verbe et son régime, entre une préposition et un nom.

(1) Nous ferons sur les cas la même remarque que nous avons faite sur les degrés de qualification, et sur quelques autres distinctions lexicologiques. Si les cas n'existent pas en français pour la forme, ils n'en existent pas moins pour le sens; et l'on ne peut disconvenir que c'est pour l'étude des langues étrangères, qui en ont presque toutes, une grande difficulté, lorsqu'on n'est pas habitué de bonne heure à faire cette distinction. C'est pour ne pas déroger à l'usage reçu que nous n'en avons pas parlé au chapitre des substantifs, mais nous croyons très-utile d'en faire l'objet d'un chapitre spécial et supplémentaire à la lexicologie; les élèves qui l'auront bien compris en retireront, sans aucun doute, un grand avantage dans l'étude des autres langues.

579. Les différents rapports qu'on aurait pu indiquer par ces variations sont infinis; il en résulte que le nombre des cas n'est pas le même dans toutes les langues.

Le sanscrit a huit cas, qui sont : *le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif, l'ablatif, l'instrumental,* et *le locatif;* le russe n'a que sept cas, l'ablatif manque; le latin a les six premiers cas ; en grec, il n'y a que cinq cas : l'ablatif est remplacé par le génitif ou le datif; en allemand, il n'y a que quatre cas : l'ablatif manque ; le vocatif et le nominatif n'en font qu'un; en arabe, il n'y a que trois cas; etc.

580. *Le nominatif* exprime le sujet de la phrase, comme dans : LE CHIEN *aboie,* MON LIVRE *est perdu,* DIEU *est grand.* Il est marqué en français par les articles simples ou les adjectifs déterminatifs, et quelquefois par le substantif seul.

Nominatif vient du latin *nominare,* nommer.

581. *Le génitif* exprime un rapport de possession, comme dans : *Le livre* DE L'ENFANT, c'est-à-dire *le livre qui appartient à l'enfant; de l'enfant* est au génitif. Il est marqué en français par la préposition *de,* qui, dans ce cas, est toujours placée entre deux substantifs.

Génitif signifie *qui engendre, qui produit,* parce qu'en latin, c'est dans le génitif qu'on trouve la désinence caractéristique des déclinaisons.

582. *Le datif* exprime un rapport de tendance ou de direction vers quelque chose, comme dans : *Donner un livre* A L'ENFANT ; *à l'enfant* est au datif. Il est marqué en français par la préposition *à.* C'est le complément indirect.

Datif vient du latin *dare,* donner, parce qu'il sert surtout à marquer le rapport d'attribution.

583. *L'accusatif* désigne la personne ou la chose qui reçoit directement l'action exprimée par le verbe, comme dans : *Il donne* UN LIVRE ; *un livre* est à l'accusatif. C'est le complément direct.

Accusatif vient du latin *accusare,* accuser, parce que c'est lui qui déclare, qui accuse l'objet et l'action.

584. *Le vocatif* exprime l'apostrophe et l'interpellation, comme dans : O MON FILS ! *que tu es étourdi!* SEIGNEUR ! *exaucez-nous!* les mots *mon fils* et *Seigneur* sont au vocatif. Il est marqué en français par l'interjection *ô!* et quelquefois par le substantif seul employé dans un sens appellatif.

Vocatif vient du latin *vocare,* appeler, parce qu'il sert à appeler et à apostropher.

585. *L'ablatif* exprime un rapport de sortie et d'éloignement comme dans : *Je viens* DE LA VILLE ; *de la ville* est à l'ablatif. Il est marqué en français comme le génitif, par la préposition *de ;* il forme un complément adverbial.

Ablatif vient du latin *ablatum,* ôté, parce qu'il exprime un rapport de séparation, de désunion.

585 *bis.* *L'instrumental* ou *causatif* indique que l'objet désigné par le nom joue le rôle d'instrument ou de moyen, comme dans : *Il le frappa* AVEC UN BÂTON ; *avec un bâton* est à l'instrumental. Ce cas s'indique ordinairement en français par les prépositions *par* ou *avec.*

585 *ter.* Le *locatif* sert à désigner le lieu ou le temps dans lequel se passe le fait, comme dans : *Il le frappa* À LA TÊTE ; *à la tête* est au locatif. Ce cas, nommé *narratif* dans le slavon ecclésiastique, est appelé en russe *prépositionnel,* parce qu'il est toujours accompagné d'une des prépositions *dans, sur, de, après, auprès de,* etc.

586. On distingue qu'un mot est au nominatif ou à l'accusatif, en ce que, au nominatif, il répond à la question *qui est-ce qui?* et, à l'accusatif, à la question *qui ?* ou *quoi ?*

587. On reconnaît qu'un mot est au génitif ou à l'ablatif en ce que, au génitif, il marque un rapport de possession, et à l'ablatif un rapport d'éloignement.

588. En français, on ne fait point ordinairement la distinction des cas, parce que les substantifs ne changent pas de terminaison selon les cas. Cette distinction est nécessaire dans les langues où les cas sont marqués par des formes particulières.

589. Les cas sont remplacés en français par les désignations de *sujet* pour le nominatif, de *régime* ou complément *direct* pour l'accusatif, et de régime ou complément *indirect* pour le génitif, le datif, l'ablatif, l'instrumental et le locatif. D'où il suit que, lorsqu'on traduit du français dans une langue étrangère, on met au nominatif les mots qui sont *sujets,* à l'accusatif ceux qui sont *régimes directs,* au génitif, au datif, à l'ablatif, etc., ceux qui sont *régimes indirects,* selon qu'ils expriment un rapport de possession, de tendance ou d'éloignement, à moins que d'autres cas ne soient exigés par le génie de la langue.

590. La dénomination de *régime* convient mieux aux

langues qui ont des cas, et celle de *complément* aux langues qui n'en ont pas. Le mot *régime* emporte toujours avec lui l'idée d'un changement dans la forme des mots, ce qui n'a pas lieu avec le complément. (266.)

591. Les langues qui ont des cas ont un avantage précieux sur celles qui en sont privées. On y distingue le sujet et le régime par un caractère sensible ; au lieu que dans les langues qui n'ont pas de cas, ils ne sont indiqués que par le sens de la phrase et par la place qu'ils occupent.

592. *Décliner*, c'est dire un nom à tous les cas. On appelle *déclinaisons* les différents modèles d'après lesquels les substantifs peuvent se décliner. Si l'on admettait des déclinaisons en français, il n'y en aurait qu'une seule ; en latin il y en a cinq.

DÉCLINAISON DU MOT SEIGNEUR EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

	Singulier.		*Pluriel.*	
Nom.	Domin *us*,	le Seigneur.	Domin *i*,	les Seigneurs.
Gén.	Domin *i*,	du Seigneur.	Domin *orum*,	des Seigneurs.
Dat.	Domin *o*,	au Seigneur.	Domin *is*,	aux Seigneurs.
Acc	Dòmin *um*,	le Seigneur.	Domin *os*,	les Seigneurs.
Voc.	Domin *e*,	ô Seigneur.	Domin *i*,	ô Seigneurs.
Abl.	Domin *o*,	du Seigneur.	Domin *is*,	des Seigneurs.

Les pronoms prenant la place des substantifs peuvent aussi avoir des cas.

DÉCLINAISON DES PRONOMS PERSONNELS JE, TU, IL, ELLE.

Singulier.

Nom.	je,	tu,	il,	elle.
Gén.	de moi,	de toi,	de lui,	d'elle.
Dat.	me, à moi,	te, à toi,	lui, à lui,	lui, à elle.
Acc.	me *ou* moi,	te *ou* toi,	le,	la.
Abl.	de moi,	de toi,	de lui,	d'elle.

Pluriel.

Nom.	nous,	vous,	ils,	elles.
Gén.	de nous,	de vous,	d'eux,	d'elles.
Dat.	à nous,	à vous,	leur, à eux,	leur, à elles.
Acc.	nous,	vous,	les,	les.
Abl.	de nous,	de vous,	d'eux,	d'elles.

Remarque. Il suit du tableau ci-dessus que les diverses formes *je*, *me*, *moi*, *il*, *lui*, etc., peuvent être considérées comme des restes de déclinaisons dans les pronoms et articles français.

ANCIENNE DÉCLINAISON FRANÇAISE.

Nous avons vu que le latin compte six cas : le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif et l'ablatif. Notre langue ayant été en grande partie formée du latin, on peut se demander comment ces six cas se sont réduits à un. Au ve siècle de notre ère, le latin vulgaire réduisit le nombre des cas à deux : le nominatif, pour indiquer le sujet, et l'accusatif pour indiquer le régime. Au VIII[e] et au IX[e] siècle, on conserva ces deux cas, et l'on imagina une déclinaison formée de trois types calqués sur les trois déclinaisons latines. Au XIV[e] siècle, cette déclinaison disparut tout à fait, et notre langue prit la forme qu'elle a aujourd'hui.

Voici les trois paradigmes de l'ancienne déclinaison française :

1.

Singulier.	*Pluriel.*
Nom. (*rosa*) la rose.	Nom. (*rosæ*) les roses.
Acc. (*rosam*) la rose.	Acc. (*rosas*) les roses.

2.

Singulier.	*Pluriel.*
Nom. (*murus*) li murs (*le mur*).	Nom. (*muri*) li mur (*les murs*).
Acc. (*murum*) le mur (*le mur*).	Acc. (*muros*) les murs (*les murs*).

3.

Singulier.	*Pluriel.*
Nom. (*pastor*) li pastre (*le pâtre*).	Nom. (*pastores*) li pasteurs.
Acc. (*pastorem*) le pasteur (*le pasteur*).	Acc. (*pastores*) les pasteurs.

On voit que l'*s* finale des cas latins subsiste dans l'ancien français.

DEUXIÈME PARTIE

LEXICOGRAPHIE

OU

ORTHOGRAPHE (1)

CHAPITRE PREMIER

DE L'ORTHOGRAPHE EN GÉNÉRAL

§ I. — *Différentes sortes d'orthographes.*

593. L'orthographe est la manière d'écrire correctement les mots.

Autre définition. L'orthographe est l'art d'écrire les mots conformément aux règles de la grammaire et au bon usage.

594. On distingue quatre sortes d'orthographes :

1° L'orthographe naturelle ou régulière ;

2° L'orthographe de convention ou irrégulière ;

3° L'orthographe d'usage ou absolue ;

4° L'orthographe grammaticale ou relative.

595. *L'orthographe naturelle* ou *régulière* est celle des mots qui s'écrivent comme ils se prononcent, c'est-à-dire

(1) Pour établir plus d'uniformité dans la distribution des matières, nous avons réuni, dans cette seconde partie, tous les principes relatifs soit à l'orthographe des mots considérés isolément, soit à l'orthographe d'accord, réservant pour la syntaxe les règles de construction proprement dite et celles de l'emploi des mots. Nous aurions pu appeler cette seconde partie *syntaxe d'orthographe*, et la troisième *syntaxe de construction*, si nous n'avions craint de trop nous écarter des dénominations reçues.

avec les signes naturels de l'alphabet, comme *table, plume.* (N° 44.)

596. *L'orthographe de convention* ou *irrégulière* est celle des mots qui ne s'écrivent pas comme ils se prononcent, c'est-à-dire où les sons et les articulations sont représentés autrement que par les signes naturels de l'alphabet, comme *maison, tableau, orthographe, sentiment,* que l'on écrirait *mézon, tablo, ortografe, santiman,* si l'orthographe en était naturelle.

L'orthographe, suivant l'Encyclopédie, est la représentation *régulière* de la parole, ou l'art de représenter *régulièrement* la parole. Les conséquences d'une semblable opinion ont étendu jusqu'à l'infini le champ des réformes; il y en a eu d'exagérées, depuis *Meigret,* dans le XVIe siècle, jusqu'à M. *Marle,* au XIXe siècle. Pour que l'orthographe fût parfaite, il faudrait qu'il y eût entre la parole et l'écriture une concordance exacte. L'orthographe n'est pas fondée sur la *régularité,* puisque rien n'est plus capricieux; elle repose sur une convention sanctionnée par un long usage. Il serait à désirer, sans doute, que l'orthographe française fût débarrassée de quelques lettres inutiles et de quelques exceptions non motivées; mais il ne faut pas la corrompre sous le prétexte de simplification, d'économie et de *rationalisme.* Entendre bien l'orthographe, en connaître les variations, c'est connaître la clé des étymologies, sans laquelle on ne saurait pénétrer fort avant dans la connaissance du génie de la langue.

597. *L'orthographe d'usage* ou *absolue* est celle qui est fondée sur l'usage, et qui est indépendante des règles de la grammaire. On l'appelle quelquefois *orthographe générale.*

598. *L'orthographe grammaticale* ou *relative* est celle qui dépend des règles de la grammaire, comme, par exemple, l'*s* du pluriel dans *les tables.* On l'appelle *relative,* parce qu'elle est fondée sur les relations ou les rapports des mots entre eux. On l'appelle aussi *orthographe particulière.*

599. Les fautes d'orthographe consistent à écrire un mot autrement qu'il ne s'écrit ordinairement, ou à changer quelque chose dans les signes écrits consacrés par l'habitude.

600. En considérant certains changements qui se sont, à diverses époques, produits dans l'écriture et la prononciation, et qui ont été généralement adoptés depuis, on trouve des modifications qu'on ne peut pas appeler aujour-

d'hui *fautes d'orthographe*, et qu'on réunit sous le nom de *métaplasmes* (du grec *métaplasmos*, changement). Il y a des métaplasmes par addition ou augmentation, par soustraction ou diminution, par changement ou substitution, par réunion ou par séparation.

1° Par *addition*. L'addition de lettres au commencement d'un mot s'appelle *prosthèse* (du grec *pros*, devant, et *tithêmi*, placer). C'est par prosthèse que du latin *scola* nous avons fait *escole*, puis *école*.

L'addition dans l'intérieur d'un mot se nomme *épenthèse* (du grec *épi*, sur, en, dans, et *tithêmi*, placer), et à la fin d'un mot, *paragoge* (du grec *paragôgê*, augmentation).

Les lettres euphoniques donnent des exemples remarquables de ces métaplasmes.

2° Par *soustraction*. Le retranchement de lettres au commencement d'un mot se nomme *aphérèse* (du grec *aphairésis*, retranchement), comme lorsqu'on dit *Mélie* pour Amélie ; le retranchement dans l'intérieur d'un mot s'appelle *syncope*, comme dans *maistre*, qui a donné *maître ;* et le retranchement à la fin des mots se nomme *apocope* (du grec *apokoptô*, couper).

3° Par *changement* ou *substitution* de lettres, ce qui porte le nom de *métabole* (du grec *méta*, d'une autre manière, et *ballô*, jeter), comme dans *affirmer*, pour *adfirmer*, *alourdir*, pour *adlourdir*, etc.

4° Par *réunion*, comme dans *pieux*, en une syllabe, au lieu de *pi-eux*.

5° Par *séparation*, comme dans *san-gli-er*, au lieu de *san-glier*, que l'on contractait ainsi autrefois.

§ II. — *De l'accord en général.*

601. On appelle *accord* le rapport des mots entre eux exprimé par le genre, le nombre et la personne.

Le genre, le nombre et la personne sont par conséquent les trois principes de l'accord des mots en français. Dans d'autres langues, en latin, par exemple, il y en a un quatrième qui est le *cas*.

L'accord a pour objet de mieux établir les relations que les mots ont entre eux.

602. Les mots susceptibles d'accord sont : les articles, les adjectifs, les pronoms, les verbes et les participes ; ces mots se rapportent toujours à un substantif, ou à un pronom représentant un substantif ; d'où il résulte que c'est toujours un substantif qui, en réalité, détermine le genre, le nombre ou la personne.

Les mots non susceptibles d'accord sont les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections. (Voyez nos 574 et 575.)

Remarque. Dans la formation de la pensée, *les éléments logiques* ou essentiels sont seuls combinés et mis en rapport entre eux ; les mots qui les représentent doivent donc nécessairement exprimer ces rapports ; ce sont : le *sujet*, c'est-à-dire le substantif ou le pronom ; l'*attribut*, c'est-à-dire le verbe et l'adjectif combinés, et, comme dépendance de l'un et de l'autre, l'article et le participe.

CHAPITRE II

FORMATION DU PLURIEL DANS LES SUBSTANTIFS

603. Le livre, les livres. — La règle générale pour marquer le pluriel dans les substantifs est d'ajouter une *s* à la fin du mot.

En sanscrit, en latin, en grec, en allemand, etc., le singulier et le pluriel se distinguent par les désinences particulières à chaque déclinaison. En italien, le pluriel se marque par le changement de la voyelle finale. En anglais et en espagnol, le pluriel des noms se forme comme en français.

Voici l'origine de l'*s* au pluriel des mots français. Nous avons vu que les six cas de la déclinaison latine se réduisirent d'abord à deux : le nominatif et l'accusatif, et qu'enfin il ne nous est resté que l'accusatif. Or, au singulier, l'accusatif latin n'avait pas d'*s*, tandis qu'au contraire, il en avait un au pluriel ; il était donc tout naturel de conserver cette *s*, et c'est ainsi que l'*s* est devenue la marque du pluriel dans les noms français.

604. Des enfants, des présents. — Dans le pluriel des substantifs terminés par *ant* ou *ent*, on retranchait autrefois le *t* final au pluriel, excepté dans les mots d'une seule syllabe ; aujourd'hui on le conserve toujours, excepté dans *gens* qu'on écrit sans *t* au pluriel.

605. Le bras, les bras ; la voix, les voix ; le nez, les nez. — Les substantifs terminés au singulier par *s*, *x*, *z*, ne prennent rien de plus pour le pluriel. Quelques substantifs seulement sont terminés au singulier par *z* ; ce

sont : *le biez, le fez* (espèce de coiffure), *le gaz, le nez, le quartz, le rez* (1) (rez-de-chaussée), *le riz.*

Dans l'ancien français, les trois lettres *s, x, z,* étaient indifféremment employées l'une pour l'autre ; c'est ainsi que l'on trouve souvent *vois* ou *voiz* pour *voix.*

606. LE CHAPEAU, LES CHAPEAUX ; LE CHEVEU, LES CHEVEUX. — Les substantifs terminés au singulier par *au* ou *eu* prennent au pluriel un *x* au lieu d'une *s,* excepté *landau* (espèce de voiture à quatre roues) et *bleu,* qui prennent une *s.* On écrit : *Des landaus bleus.*

607. LE CAILLOU, LES CAILLOUX. — Il y a sept substantifs terminés par *ou* qui prennent au pluriel un *x ;* ce sont : *bijou, caillou, chou, hibou, genou, joujou* et *pou ;* tous les autres en *ou* prennent une *s.*

608. LE CHEVAL, LES CHEVAUX. — Les substantifs terminés au singulier par *al* changent au pluriel cette finale en *aux,* excepté quelques-uns qui suivent la règle générale et prennent simplement une *s ;* ce sont : *aval* (caution), *bal, cal* (durillon), *cantal* (fromage), *caracal* (sorte de chat sauvage), *carnaval, chacal* (animal), *narval* (cétacé), *nopal* (sorte de cactus), *pal* (long pieu aiguisé), *pipal* (espèce de figuier), *régal, sandal* (bois des Indes), *serval* (genre de chat.)

Quelques auteurs ajoutent à cette liste : *cérémonial,* mais ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

Remarques. 1° Le mot *val* (diminutif de vallée) fait au pluriel *vaux ;* on dit : *Aller par monts et par vaux.* Cependant les ingénieurs disent aujourd'hui des *vals : Les vals de la Loire* (Littré).

2° Sous Huges Capet, la terminaison *al* faisait régulièrement *als* au pluriel ; au XIII[e] siècle cet *al* devint *au,* et le pluriel était *aus ;* on disait à l'accusatif singulier *le mal,* et à l'accusatif pluriel *les maus.* Au XIV[e] siècle, l'*s* se change en *x,* lettre que l'on a conservée depuis.

609. LE BAIL, LES BAUX. — Il y a huit substantifs en *ail* qui changent au pluriel cette finale en *aux ;* ce sont : *bail, corail, émail, soupirail, travail, vantail* (battant d'une porte), *ventail* (partie inférieure d'un casque), et *vitrail.* Les neuf autres noms en *ail* prennent simplement une *s.*

---

(1) Du latin *rasus,* rasé, d'où l'on a fait *ras,* et *raz-de-chaussée,* c'est-à-dire au *ras* de la chaussée.

610. Le travail, les travails, les travaux. — *Travail* a deux formes pour le pluriel. On dit *les travaux* dans le sens d'ouvrages ; et *les travails :* 1° quand il s'agit de la machine qui sert à ferrer les chevaux vicieux ; 2° en parlant des comptes rendus à un ministre par les chefs de service.

611. L'ail, les aulx. — Le mot *ail* fait au pluriel les *aulx*, mais il s'emploie rarement à ce nombre ; on préfère généralement le singulier ; ainsi l'on dit : *Il y a de l'ail dans la salade*, et non *il y a des aulx*. En botanique, *ail* fait toujours *ails* au pluriel.

612. Le bétail, les bestiaux. — *Bétail*, qui s'est dit autrefois *bestail* ou *bestiail*, fait au pluriel *bestiaux*. Quelques grammairiens disent que *bétail* n'a pas de pluriel, et que *bestiaux* n'a pas de singulier. Le sens et l'ancienne forme de *bétail* montrent que l'un est évidemment le pluriel de l'autre.

613. Le ciel, les ciels, les cieux. — *Ciel* a deux formes pour le pluriel. On dit *les ciels* au figuré et dans le sens de *climat : Des ciels de lit, de carrière, de tableaux ; l'Italie est sous un des plus beaux ciels ;* et *les cieux* en parlant du séjour des bienheureux, ou de l'espace infini dans lequel se meuvent les astres.

614. L'œil, les œils, les yeux. — Le mot *œil* a deux formes pour le pluriel. On dit les *yeux* en parlant des organes de la vue, et par comparaison : *les* yeux *du pain, de la soupe, du fromage*. (Académie.) — *Œil* prend une *s* au pluriel, chaque fois qu'il entre dans la composition d'un nom composé dont les parties sont jointes par des traits d'union, comme dans : *des œils-de-bœuf* (petites lucarnes, nœuds, trous, etc.), *des œils-de-loup, des œils-de-serpent, des œils-de-chat, des œils-du-monde, des œils-de-poisson,* et dans tous les mots analogues exprimant différentes variétés de pierres ; de même dans tous les noms d'animaux ou de plantes : *des œils-d'or, des œils-du-jour, des œils-de-Christ, des œils-de-cheval*, etc., etc.

615. L'aïeul, les aïeuls, les aïeux. — *Aïeul* a deux formes pour le pluriel ; on dit *les aïeuls,* en parlant de plusieurs grands-pères, et *les aïeux*, en parlant des ancêtres. Dans cette dernière acception on ne l'emploie pas ordinairement au singulier ; pour désigner un seul individu, on dit : *Un de mes aïeux*. Au féminin on dit : *Une*

aïeule, des aïeules, en parlant d'une ou de plusieurs grand'mères.

616. Des pater, des ave. — Quelques-uns des mots étrangers qui n'ont pas changé de forme ne prennent pas la marque du pluriel. Il y avait autrefois un plus grand nombre de substantifs dans ce cas; mais l'usage en ayant fait passer plusieurs à l'état de mots français, ils prennent le signe du pluriel; tels sont : des duos, des trios, des bravos, des factums, des opéras, des pensums, des accessits, des vivats, etc.

On écrit sans le signe du pluriel : des pater, des ave, des credo, des confiteor, des Te Deum, des fac-simile, des post-scriptum, des errata, des concetti, etc.

Nous pensons que plusieurs de ces mots restent invariables parce qu'ils forment des propositions elliptiques : *des pater, des ave, des Te Deum*, sont des prières qui commencent par *pater, ave, Te Deum;* d'autres parce qu'ils ont déjà la forme du pluriel de la langue d'où ils dérivent, comme *des concetti, des errata, des duplicata*, etc.

Cette règle pouvant laisser de l'incertitude, parce que les grammairiens, et l'Académie elle-même, varient sur son application, nous donnons la liste complète de ces mots, avec la forme du pluriel le plus généralement adoptée aujourd'hui, ainsi que leur étymologie et leur signification, dans le *Vocabulaire explicatif des locutions et citations étrangères* placé à la fin de ce volume. On les y trouvera à leur ordre alphabétique.

617. Les pauvres, les malheureux. — Les adjectifs employés substantivement forment leur pluriel suivant les mêmes règles que les substantifs.

618. Les oui, les non, les si, les pourquoi. — Les mots invariables de leur nature, employés accidentellement comme substantifs, ne prennent pas la marque du pluriel. Cependant on écrit avec le pluriel : *les devants, les derrières,* parce que ces mots sont devenus de vrais substantifs.

A ces mots il faut ajouter les pronoms, quoique n'étant point dans la catégorie des mots invariables, et les lettres de l'alphabet. On écrit : *Les moi, les je; Il y a deux* o *dans zoophyte ; Chanter les* O *de Noël* (1).

(1) Les *O* de Noël sont des antiennes dont chaque verset commence par cette interjection.

619. Les dîners, les soupers. — Les infinitifs pris substantivement et employés au pluriel en prennent la marque. Ex. : *Les êtres, les devoirs.*

620. La faim, la soif ; les entrailles, les broussailles. — Il y a des substantifs qui ne s'emploient pas au pluriel, et d'autres qui ne s'emploient pas au singulier.

Les substantifs qui ne s'emploient pas au pluriel sont :

1° Les noms propres d'hommes, de villes, de fleuves, de contrées, à moins de distinctions particulières, telles que *les deux Amériques, les trois Guyanes, toutes les Russies,* etc.

2° Les noms abstraits : la jeunesse, la conduite, la persévérance, etc.; mais il y a de nombreuses exceptions : on dit : *Les haines, les amitiés, les gloires, les générosités.*

3° Les noms de métaux, quand on désigne leur nature et leur classe : l'or, le fer, le platine, etc.; mais plusieurs s'emploient au pluriel, quand on les considère comme ayant subi un travail ; on dit : *Les fers sont à un prix élevé ; Être condamné aux fers ; Être logé sous les plombs ; Cette bague est de deux ors.*

4° Les noms d'aromates, quand on désigne seulement leur nature : *le baume, l'encens,* etc.

Les principaux substantifs qui ne s'emploient pas au singulier sont : abois, aboutissants, accordailles, agapes, aguets, alentours, ambages, ancêtres, annales, appas, archives, armoiries, arrérages, arrhes, atours, besicles, broussailles, broutilles, calende, cisailles, catacombes, confins, décombres, dépens, doléances, entrailles, environs, épousailles, fiançailles, fonts (baptismaux), frais, funérailles, hardes, immondices, mânes, matériaux, matines, mœurs, mouchettes, obsèques, pleurs, prémices, proches, ténèbres, vêpres.

Remarques. 1° Le mot *fonts*, dans *fonts baptismaux*, est une contraction de *fontaine* ; il s'employait autrefois au singulier et au féminin. On le retrouve dans quelques noms de localités, comme *La Chaudefont* (maintenant Chaux-de-Fonds), petite ville de Suisse, ainsi nommée parce qu'il s'y trouvait une fontaine thermale.

2° *Ancêtre* a été employé au singulier pendant tout le moyen âge, et plus tard par Voltaire et Chateaubriand. *Pleur* a été employé au singulier par Bossuet : *le pleur éternel.*

CHAPITRE III

GENRE DES SUBSTANTIFS

§ I. — *Genre de certaines classes de substantifs.*

621. A, B, C, D, E, etc. — Les lettres de l'alphabet sont toutes du masculin selon la nouvelle épellation, c'est-à-dire quand on les nomme : un *be*, un *fe*, un *le*, un *me*, un *re*, un *se*, etc. Selon la prononciation ancienne et usuelle (c'est-à-dire quand on les nomme un *bé*, une *effe*, une *ache*, une *elle*, une *emme*, etc.), les lettres *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, sont du féminin ; toutes les autres sont du masculin. (Académie.) (41.)

622. LE BOIRE, LE VRAI, UN SI, UN MAIS. — Les infinitifs, les adjectifs et autres mots employés comme substantifs sont masculins.

623. LE FRANÇAIS, L'ALLEMAND, LE PROVENÇAL. — Les noms de langues et d'idiomes sont masculins.

623 *bis*. UN GRAMME, UN MÈTRE, UN ARE, UN LITRE, UN CENTIME, etc. — Les noms des poids, mesures et monnaies du système décimal sont du genre masculin.

624. LE CERISIER, LE POMMIER, LE ROSIER. — Les noms d'arbres et d'arbustes sont masculins, excepté : *l'aubépine*, *l'ébène*, *l'épine*, *la ronce*, *la vigne*, *la viorne*, *l'yeuse*, *la bourdaine*.

625. L'OR, L'ARGENT, LE PLATINE. — Les noms de tous les métaux sont masculins.

626. UN MONT, UN MONTICULE ; UNE PEAU, UNE PELLICULE. — Les diminutifs sont du même genre que les noms d'où ils dérivent.

627. LA FRANCE, LA PRUSSE, LE MEXIQUE, LE BRÉSIL. — Les noms de contrées terminés par un *e* muet sont la plupart féminins. Ceux qui ne sont pas terminés par un *e* muet sont généralement masculins.

628. PARIS, LONDRES, ROME, LA HAYE. — Les noms de villes qui ne sont pas précédés de l'article *la* sont généralement masculins. Cependant ceux qui sont terminés par

un *e* muet sont quelquefois employés au féminin ; on dit : *la superbe Athènes; la magnifique Rome; Rome était la rivale de Carthage.* Du reste, le genre des noms de villes n'est pas déterminé d'une manière précise; il en est que l'usage autorise à employer tantôt au masculin, tantôt au féminin. On évitera l'incertitude en joignant au nom le mot *ville : La ville d'Orléans, fameuse par les exploits de Jeanne d'Arc.*

629. L'ATLAS, LE LIBAN. — Les noms de montagnes sont masculins, excepté : *les Alpes, les Dofrines, les Andes ou Cordillères, les Pyrénées, les Vosges, les Cévennes.*

630. LA SOURIS MÂLE, LA SOURIS FEMELLE. — Le nom de certains animaux, quoique masculin ou féminin, sert pour les deux sexes que l'on distingue en ajoutant *mâle* ou *femelle.* Tels sont :

1° Au masculin : l'aigle, le castor, le chat-huant, le crocodile, le cygne, le dromadaire, l'écureuil, l'éléphant, l'épervier, le héron, l'hippopotame, le lama, le léopard, le lynx, le moineau, le pigeon, le rat, le renne, le rossignol, le serpent, le zèbre, etc.

2° Au féminin : l'alouette, l'anguille, l'autruche, la baleine, la colombe, la chauve-souris, la chouette, la cigogne, la fouine, l'hyène, la loutre, la marte ou martre, la panthère, la sangsue, la souris, la vigogne, la vipère, etc.

Les animaux qui ont un nom particulier pour le mâle et la femelle sont : l'âne, l'ânesse; le barbet, la barbette; le bélier et le mouton, la brebis ; le bœuf, la vache ; le bouc, la chèvre ; le canard, la cane ; le cerf, la biche ; le chat, la chatte ; le cheval, la cavale, la jument ; le chameau, la chamelle ; le chevreuil, la chevrette ; le chien, la chienne ; le cochon, la coche ; le coq, la poule ; le daim, la daine ; le dindon, la dinde ; le faisan, la faisane ; le jars, l'oie ; le lapin, la lapine ; le lévrier, la levrette ; le lièvre, la hase ; le lion, la lionne ; le linot, la linotte ; le loup, la louve ; le mulet, la mule ; l'ours, l'ourse ; le paon, la paonne ; le porc, la truie ; le poulain, la pouliche ; le renard, la renarde ; le sanglier, la laie ; le serin, la serine ; le taureau, la génisse ; le tigre, la tigresse.

Dans le langage vulgaire, on appelle *perruche* la femelle du perroquet, et *guenon* la femelle du singe ; mais en zoologie, on considère le mot *perruche* comme désignant une espèce de perroquet, et le mot *guenon* comme indiquant aussi une espèce de singe. M. Littré admet

cependant *perruche* et *guenon* comme féminins de perroquet et de singe. Le *beccard* est considéré par quelques naturalistes comme la femelle du saumon. Ce mot serait donc le seul où un masculin représenterait un être femelle.

631. Auteur, professeur, amateur. — Les mots qui expriment des états ou des professions qui conviennent plus spécialement à des hommes, quoiqu'il y ait des femmes qui les exercent, n'ont pas de formes particulières pour le féminin ; on dit d'un homme ou d'une femme : C'est un auteur, un professeur. L'usage admet pourtant un féminin pour désigner la femme de certains dignitaires ; on dit : *la dogaresse, la pairesse, la présidente, l'ambassadrice, la maréchale,* pour la femme d'un doge, d'un pair, d'un président, d'un ambassadeur, d'un maréchal, etc. A l'égard du mot *amateur*, quelques écrivains emploient le féminin *amatrice : La France amatrice des beaux-arts.*

632. L'expérience est un bon maître. — Certains mots, quoique ayant une forme particulière pour le féminin, s'emploient au masculin quand ils sont pris dans un sens général. C'est dans cette acception qu'on dit : *Marie-Thérèse était un grand roi ; Une mère est le premier instituteur de ses enfants ; Une dame de mes amis.*

633. Madame est un de nos abonnés ou une de nos abonnées. — On peut, dans ce cas, employer l'un ou l'autre genre : le masculin si l'on parle de tous les abonnés en général, sans distinction de sexe ; le féminin s'il ne s'agit que de femmes.

634. La sentinelle, la vedette, l'estafette. — Ces mots sont féminins, quoique désignant des missions remplies par des hommes.

On trouve quelquefois le mot *sentinelle* employé au masculin par licence poétique :

> Ces postes menaçants, *ces nombreux sentinelles*,
> Qui veillent nuit et jour aux portes éternelles.
>
> (Delille.)

§ II. — *Substantifs de différents genres selon le sens.*

Dans cette liste sont compris les substantifs *hétéroclites* (de *hétéros*, autrement, et *klinô*, incliner), c'est-à-dire ceux qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel. Ces substantifs sont : *amour, délice, gent, orgue, pâques, vêpres.*

635. Aide. *Masculin* quand il signifie *adjoint à une autre personne.* — Un aide de camp. Un aide chirurgien.

Féminin dans le sens d'*assistance*, ou en parlant spécialement d'une femme. — Son aide m'a été très avantageuse. Cette femme est l'une de mes aides.

636. Aigle. *Masc.* lorsqu'il signifie : 1° l'oiseau de ce nom ; 2° une décoration ; 3° un format de papier (du grand aigle).

Fém. en termes d'armoiries, ou lorsqu'on désigne spécialement la femelle. — Les aigles romaines. L'aigle est remplie de tendresse pour ses petits.

637. Amour. *Masc.* au singulier, et en parlant des petits génies désignés sous ce nom. — L'amour filial. Un petit amour. Les amours riants et légers.

Fém. au pluriel, dans le sens de passion, et quelquefois au singulier dans la poésie. — Mes premières amours.

De l'amour la plus tendre et la plus malheureuse.
(Racine.)

638. Après-midi. *Masc.* lorsque l'on considère un seul des instants dont se compose la durée de l'après-midi. — J'irai vous voir cet après-midi.

Fém. lorsqu'on veut parler de la durée entière de cette partie de la journée. — Je passerai chez vous toute l'après-midi.

Remarques. 1° Quelques grammairiens font ce mot féminin, et d'autres masculin dans tous les cas. L'Académie le fait masculin et ajoute : *Plusieurs le font féminin.*

2° Ces observations peuvent s'appliquer aux mots *après-dîner* et *après-souper*. L'Académie écrit *après-dîner*, *après-souper*, et les fait masculins. Elle ajoute : Plusieurs écrivent *après-dîné* et *après-soupé ; après-dînée* et *après-soupée* : et dans ce dernier cas, ils font ces mots féminins. *Une belle après-dînée.*

639. Aune ou aulne. *Masc.* Sorte d'arbuste. — Un taillis de grands aunes.

Fém. Mesure de longueur. — Une aune de drap.

640. Automne. Ce mot était autrefois des deux genres ; maintenant, par analogie avec le genre des autres saisons, il est toujours masculin : l'automne nébuleux ; cependant, en poésie, on le fait souvent féminin.

641. Autre chose. *Masc.* quand cette expression est prise dans un sens indéterminé. — Il y a autre chose de nouveau.

Fém. quand elle est prise dans un sens déterminé. — C'est une autre chose plus extraordinaire encore.

642. Barbe. *Masc.* Cheval de Barbarie. — Un beau barbe.

Fém. Poil du menton. — Une longue barbe.

643. Barde. *Masc.* Poète chez les anciens Celtes. — Un barde inspiré.

Fém. Tranche de lard fort mince. — Des bardes entre-croisées.

643 *bis*. Baume. *Masc.* Plante odoriférante ; parfum. — Sa réputation fleure comme baume.

Fém. Grotte dans le Midi. — La Sainte-Baume est une montagne du Var où la légende dit que sainte Madeleine se retira.

644. Capre. *Masc.* Sorte de vaisseau corsaire. — Un capre algérien.

Fém. (avec un accent circonflexe). Fruit du câprier. — Des câpres fraîches.

644 *bis*. Carpe. *Masc.* Partie osseuse entre le bras et la main.

Fém. Poisson d'eau douce.

645. Cartouche. *Masc.* Terme de sculpture ou de dessin ; ornement, en forme de cadre, que l'on met autour des chiffres, des armoiries ou des inscriptions. — Placer des armoiries dans un cartouche.

Fém. La charge d'un fusil. — Déchirer la cartouche.

645 *bis*. Cassandre. *Masc.* Personnage comique de la comédie italienne, représentant un vieillard ridicule. — C'est un Cassandre.

Fém. Fille de Priam, qui, prédisant les malheurs de Troie, n'était jamais crue des Troyens. — Je crains d'avoir trop bien prédit, d'avoir été une Cassandre trop clairvoyante.

645 *ter*. Cloaque. *Masc.* Lieu destiné à recevoir les immondices.

Fém. Conduit de pierre par où s'écoulent les immondices d'une ville. — Se dit surtout d'un égout de Rome construit par Tarquin.

646. Coche. *Masc.* Autrefois sorte de grande voiture. — Prendre le coche.

Fém. 1° Femelle du cochon ; 2° entaille ; 3° marque sur une taille de bois : Prendre du pain à la coche ; 4° terme de marine.

646 *bis*. COMTÉ. *Masc.* Titre d'une terre conférant la qualité de comte; division géographique.

Fém. dans LA *Franche-Comté*, et dans UNE *comté-pairie*. Autrefois ce mot était toujours féminin. Mme de Sévigné a dit : « Ils vont voir le comte dans sa comté. »

Nota. Le mot VICOMTÉ est resté féminin.

646 *ter*. CORNETTE. *Masc.* Porte-étendard de cavalerie. *Fém.* Coiffure de femme.

647. COULEUR. *Masc.* dans ces locutions elliptiques : le couleur de feu; le couleur de chair; le couleur de citron : c'est-à-dire ce qui a la couleur du feu, etc.

Fém. dans tous les autres cas. — La couleur de la chair.

647 *bis*. COUPLE. *Masc.* en parlant du mâle et de la femelle, ou simplement de deux êtres animés, unis par la volonté, par un sentiment ou par toute autre cause qui les rend propres à agir de concert. — Un heureux couple. Un couple de pigeons. Un couple d'amis. Un couple de fripons. (Académie.)

Fém. quand il signifie simplement deux choses de même espèce. — Une couple d'œufs. Une couple de pigeons. Une couple de serviettes.

Nota. Lorsque les deux objets vont nécessairement ensemble, comme les souliers, les bas, les gants, etc., on dit *une paire*.

648. CRAVATE. *Masc.* Sorte de cheval de Croatie; nom donné anciennement à des soldats de cavalerie légère. — Un excellent cravate. — Le régiment de Royal-Cravate.

Fém. Tour de cou. — Une cravate blanche.

649. CRÊPE. *Masc.* Sorte d'étoffe. — Porter un crêpe au bras.

Fém. Pâte frite en feuilles très minces. — De bonnes crêpes.

649 *bis*. CUSTODE. *Masc.* Religieux remplaçant le provincial absent; gardien des monuments en Italie.

Fém. Rideau; couverture pour le saint-ciboire; partie inférieure d'un carrosse; chaperon d'un fourreau de pistolet.

650. DÉLICE. *Masc.* au singulier. — C'est un délice de se promener ici.

Fém. au pluriel. — Il fait toutes ses délices de la lecture.

650 *bis*. DEMI, E. *Masc.* en terme d'arithmétique. — *Deux* DEMIS *font un entier.*

Fém. et s'écrit *demie* dans le langage ordinaire. — *La pendule sonne les* DEMIES.

650 *ter*. DUCHÉ. *Masc.* Seigneurie d'un duc.

Fém. dans : UNE *duché-pairie.* — Autrefois, ce mot était toujours féminin.

651. ÉCHO. *Masc.* Répétition du son. — Un écho très fort.

Fém. Nom d'une nymphe. — La triste Écho.

652. ENFANT. *Masc.* en parlant d'un garçon. — Charles est un bel enfant.

Fém. en parlant d'une fille. — Julie est une belle enfant.

Nota. Il en est de même du mot ÉLÈVE.

653. ENSEIGNE. *Masc.* Celui qui porte l'enseigne ; grade dans la marine militaire au-dessous de lieutenant de vaisseau. — L'enseigne de la compagnie est mort. — Un enseigne de vaisseau.

Fém. Drapeau ; inscription ; indices. — Enseignes déployées. — Une enseigne peinte sur le mur. — A bonnes enseignes.

654. ÉQUIVOQUE ; autrefois des deux genres. Boileau a dit :

De quel genre te faire, équivoque maudit ou maudite ?

Maintenant il est toujours du masculin.

655. ESPACE. *Masc.* dans le sens d'*étendue*. — Un grand espace.

Fém. Terme d'imprimerie. — Ajouter une espace.

656. EXEMPLE. *Masc.* dans tous les cas. — Un exemple dangereux. Un bel exemple d'écriture. (Acad.)

Remarque. Autrefois on faisait ce mot féminin en parlant des exemples d'écriture ; c'était un abus, car dans les deux cas il signifie *modèle*.

656 *bis*. FINALE. *Masc.* Terme de musique : morceau d'ensemble qui termine un acte d'opéra. — Ce finale a produit un grand effet.

Fém. La dernière syllabe d'un mot. Cette finale est brève.

657. FOUDRE. *Masc.* 1° En poésie et dans le style élevé ; 2° quand il sert à désigner un grand général ou un grand orateur ; 3° quand il signifie un des attributs de Jupiter ;

4° grand tonneau rempli de liquide. — Un foudre de guerre. — Un foudre d'éloquence. — Jupiter armé de ses foudres vengeurs. Au singulier, dans ce sens, il est plus souvent employé au féminin : Les païens représentaient Jupiter, la foudre à la main. — Un foudre de vin.

Fém. en parlant du feu du ciel. — La foudre est tombée.

658. FOURBE. *Masc.* Trompeur. — C'est un fourbe adroit.

Fém. Tromperie. — Une fourbe grossière.

659. GARDE. *Masc.* Homme chargé de garder quelque chose. — Un garde forestier.

Fém. Troupe armée; surveillance; femme de garde. — La garde montante. — Faire la garde. — Une garde-malade.

660. GENS. *Masc.* quand il est placé avant l'adjectif. — Des gens malheureux.

Fém. quand il est après l'adjectif. — De vieilles gens. (Voyez nos 772 et suiv.)

660 *bis*. GESTE. *Masc.* Mouvement du corps, principalement du bras et de la main. — Un geste expressif. — *Masc. pl.* Actions mémorables. — Les gestes d'Alexandre.

Fém. Terme d'histoire littéraire : se dit surtout des poèmes légendaires de Charlemagne et de ses preux. — Cette vieille geste française que chanta Turolde.

661. GIVRE. *Masc.* Gelée blanche. — Il est tombé du givre.

Fém. Serpent, en terme de blason. — Il a une givre dans ses armoiries.

662. GREFFE. *Masc.* Secrétariat d'un tribunal. — Le greffe de la justice de paix.

Fém. Terme de jardinage. — Cette greffe n'a pas réussi.

662 *bis*. GUEULES. *Masc.* Terme de blason : la couleur rouge.

Fém. Bouche des animaux carnivores et des poissons.

663. GUIDE. *Masc.* La personne qui conduit. — Un bon guide.

Fém. Courroies pour conduire les chevaux. — Des guides neuves.

664. HÉLIOTROPE. *Masc.* Plante dont la fleur se tourne vers le soleil. — Un bel héliotrope.

Fém. Sorte de pierre précieuse. — Une héliotrope jaspée. L'Académie fait ce mot masculin dans tous les cas.

665. HYMNE. *Masc.* Chant héroïque en l'honneur de la divinité. — Un hymne guerrier.

Fém. en parlant des chants d'église. — Chanter une hymne.

Remarque. Hymne était primitivement masculin dans toutes ses acceptions, et rien ne justifie la distinction de genre que nous venons d'indiquer. On appelle *hymnaire* un recueil d'hymnes.

666. INTERLIGNE. *Masc.* Espace qui sépare deux lignes. Écrire dans un interligne.

Fém. Terme d'imprimerie. — La longueur d'une interligne.

667. IRIS. *Masc.* 1° L'arc-en-ciel ; 2° membrane nuancée qui forme la prunelle de l'œil ; 3° sorte de plante. — L'iris est produit par les rayons du soleil. — L'œil noir est celui dont l'iris est noir. — L'iris odorant est la racine de la plante.

Fém. Divinité païenne, messagère de Junon. — La jeune Iris.

668. JUJUBE. *Masc.* Le suc et la pâte préparés avec les fruits du jujubier. — Le jujube, pour la toux, est préférable au réglisse noir. (*Dictionnaire des sciences méd.*)

Fém. Fruit du jujubier. — En Italie on mange des jujubes fraîches. (*Id.*)

Remarque. Cette distinction, consacrée, il est vrai, par l'usage, n'est pas adoptée par tous les grammairiens. L'Académie fait ce mot féminin dans tous les cas. M. Littré adopte la division ci-dessus.

669. LAQUE. *Masc.* Vernis de la Chine. — Voilà du beau laque.

Fém. Sorte de gomme résineuse. — On se sert de la laque dans la peinture.

669 *bis.* LITRE. *Masc.* Mesure de capacité.

Fém. Bande noire tendue autour d'une église aux obsèques d'un grand personnage.

670. LIVRE. *Masc.* Volume écrit ou imprimé. — Un livre intéressant.

Fém. Mesure de poids ; ancienne monnaie. — La livre de Paris valait seize onces. Une livre tournois.

671. LOUTRE. *Masc.* Chapeau fait avec le poil de la loutre. — Vous avez un beau loutre.

Fém. Animal amphibie. — La loutre est commune au Canada.

672. Manche. *Masc.* Partie d'un instrument ou d'un outil. — Un manche d'ivoire.

Fém. 1° Partie d'un vêtement ; 2° nom d'une mer. — Une manche d'habit. — La Manche est sujette aux tempêtes.

673. Manœuvre. *Masc.* Ouvrier. — Un bon manœuvre.

Fém. Mouvement de troupes ; opération manuelle ; travail pour la direction d'un navire. — Faire une manœuvre habile.

674. Mémoire. *Masc.* 1° Écrit pour développer une affaire ou une opinion ; 2° comptes de fournitures. — Présenter un mémoire aux juges. — Acquitter un mémoire.

Fém. Faculté de se souvenir. — Avoir une bonne mémoire.

675. Merci. *Masc.* Remercîment. — Grand merci.

Fém. Miséricorde ; à la discrétion de. — Crier merci. — Être à la merci du vainqueur.

676. Mode. *Masc.* 1° Action du verbe ; 2° méthode ; 3° terme de musique. — Le mode indicatif. — Un mode d'enseignement. — Le mode majeur. Les modes du plain-chant.

Fém. Usage. — La mode française.

677. Moufle. *Masc.* Vase pour les chimistes ; instrument des orfèvres, des émailleurs ; espèce de four.

Fém. Système de poulies ; gants qui n'ont que le pouce séparé ; instrument des vitriers.

678. Moule. *Masc.* Forme creuse. — Le moule d'une statue.

Fém. Coquillage bivalve. — Des moules fraîches.

679. Mousse. *Masc.* Jeune matelot. — Un mousse intrépide.

Fém. Plante cryptogame. — La mousse nuit aux arbres.

680. Œuvre. *Masc.* 1° Recherche de la pierre philosophale ; 2° collection des ouvrages d'un graveur ou d'un musicien ; 3° il est quelquefois masculin au singulier dans le style élevé. — Travailler au grand œuvre. — J'ai acheté tout l'œuvre de Mozart. — Un œuvre de génie.

Fém. dans toutes les autres acceptions. — Les œuvres complètes de Chateaubriand. — Faire de bonnes œuvres.

681. Office. *Masc.* 1° Service, assistance ; 2° fonction, charge ; 3° les prières publiques ; 4° personnel des gens

mangeant à l'office. — Rendre un bon office. — Remplir l'office de président. — L'office divin. — L'office de cette maison est nombreux.

Fém. Lieu où l'on prépare le service de la table. — L'office est très spacieuse.

682. Orge. *Masc.* dans ces trois cas : de l'orge perlé; de l'orge mondé; de l'orge carré (espèce d'orge d'automne).

Fém. dans tous les autres cas. — Un champ de belles orges.

683. Orgue. *Masc.* au singulier. — Le grand orgue. — Un orgue expressif.

Fém. au pluriel. — De belles orgues. — Des orgues expressives.

Remarque. Orgue étant masculin au singulier et féminin au pluriel, il convient, dans une phrase où figurent les deux nombres, d'employer le masculin : *C'est un des plus beaux orgues. L'orgue de Saint-Sulpice est un des plus grands de Paris.* Dans cette acception, l'idée principale se porte sur un seul orgue.

684. Page. *Masc.* Jeune gentilhomme au service d'un roi, d'une reine, d'un seigneur, etc.

Fém. Un des côtés d'un feuillet de papier ou de parchemin.

685. Paillasse. *Masc.* Faiseur de farces en public. — Un plaisant paillasse.

Fém. Matelas de paille. — Coucher sur une paillasse.

686. Palme. *Masc.* Mesure de longueur de l'étendue de la main. — Le palme est en usage en Italie. Le palme grec. Le palme romain. (Acad.)

Fém. Branche ou feuille de palmier. — La palme est le symbole de la victoire.

687. Pâque ou Pâques. *Masc.* Grande fête chrétienne. — Pâques est arrivé. — A Pâques prochain.

Fém. 1° Fête des Juifs : dans ce cas il est toujours au singulier; 2° en parlant de la communion pascale, de la fête des Rameaux et de Quasimodo : dans cette acception il est toujours au pluriel. — Les Juifs célèbrent la Pâque. — Faire ses Pâques. Pâques fleuries (les Rameaux). Pâques closes (Quasimodo).

688. Parallèle. *Masc.* 1° Comparaison; 2° cercles parallèles à l'équateur et marquant les degrés de latitude. —

Faire le parallèle d'Alexandre et de Napoléon. — Nous arrivâmes sous le 30e parallèle.

Fém. Terme de géométrie. — Tracer une parallèle.

689. PENDULE. *Masc.* Balancier. — Les oscillations du pendule.

Fém. Petite horloge d'appartement. — Pour faire avancer une pendule, on raccourcit son pendule.

690. PÉRIODE. *Masc.* 1° Espace de temps; 2° le plus haut degré d'une chose. — Un long période. — Napoléon a atteint le dernier période de la gloire. Le dernier période de la vie.

Fém. 1° Le cours des astres; 2° terme d'histoire emprunté à l'astronomie; 3° phrase composée de plusieurs membres qui, réunis, forment un sens complet. — La période lunaire. — Une période historique. — Une période de quatre membres.

690 *bis.* PERCHE. *Masc.* Ancienne province de France. — Les chevaux du Perche.

Fém. dans ses autres acceptions : poisson; long bâton; ancienne mesure; etc.

691. PERSONNE. *Fém.* quand ce nom est accompagné d'un déterminatif, ou que, pris dans un sens indéterminé, il se rapporte à une femme. — Une personne est venue. — La personne du roi. — Personne n'était mieux coiffée que madame.

Masc. lorsque le nom est pris dans un sens abstrait, absolument ou se rapportant à un homme. — Personne n'est venu. — Personne n'est plus savant que lui.

692. PHYSIQUE. *Masc.* Constitution naturelle du corps; qualités extérieures. — Le physique influe sur le moral. — Il a un beau physique.

Fém. Science naturelle. — Étudier la physique.

693. PIVOINE. *Masc.* Petit oiseau. — Le chant du pivoine.

Fém. Sorte de plante. — Les fleurs de la pivoine sont d'un beau rouge.

693 *bis.* PLANE. *Masc.* Genre d'érable; terme de coutellerie.

Fém. Outil de charron; terme de pêche.

694. PLATINE. *Masc.* Métal. — Le platine est plus pesant que l'or. (625.)

Fém. Plaque de métal. — La platine du fusil.

695. POÊLE. *Masc.* 1° Sorte de fourneau; — 2° drap mor-

tuaire placé sur le cercueil; 3° voile que l'on tient sur la tête des mariés. — Un poêle de fonte. — Tenir les coins du poêle.

Fém. Ustensile de cuisine. — La poêle à frire.

695 *bis.* POLACRE. *Masc.* Autrefois cavalier polonais.

Fém. Espèce d'habit; navire de la Méditerranée. — Il a un habit à la polacre. — Voici une polacre turque.

696. PONTE. *Masc.* Celui qui joue dans une maison de jeu. — Le ponte perd plus souvent qu'il ne gagne.

Fém. Action de pondre des œufs. — Le moment de la ponte.

697. POSTE. *Masc.* 1° Lieu où une troupe monte la garde; 2° emploi, fonction. — Le poste du palais. — Occuper un poste honorable.

Fém. La poste aux lettres et la poste aux chevaux.

698. POURPRE. *Masc.* 1° Maladie; 2° couleur rouge foncé. — Être attaqué du pourpre. — Des tulipes d'un beau pourpre.

Fém. 1° Teinture précieuse; 2° dignité suprême. — Les Syriens tiraient la pourpre d'un coquillage. — Être revêtu de la pourpre royale.

699. PRÉTEXTE. *Masc.* Raison apparente. — Alléguer un prétexte plausible.

Fém. Robe blanche bordée de pourpre en usage chez les Romains. — Les consuls romains portaient la prétexte.

700. QUELQUE CHOSE. *Masc.* lorsqu'il a le sens d'un substantif composé; dans ce cas, il signifie : *une chose quelconque.* — Voilà quelque chose qui est singulier.

Fém. lorsqu'il signifie *quelle que soit la chose;* dans ce cas, il est toujours suivi d'un verbe au subjonctif et n'est plus substantif composé; c'est véritablement le mot *chose* qui est féminin. — On ne le gronde pas, quelque chose qu'il ait faite.

Parmi ces vérités éternelles que je connais, une des plus certaines est celle-ci, qu'il y a QUELQUE CHOSE *au monde qui existe* D'ELLE-MÊME, *par conséquent qui est* ÉTERNELLE *et immuable.* (Bossuet.) — Le mot *quelque chose* peut-il être féminin dans ce sens ? — Bossuet a fait ce mot féminin, parce qu'il a voulu affirmer plus positivement l'existence de Dieu; mais il eût été plus correct de dire : *Qui existe par soi-même; qui est éternel.*

701. RÉGLISSE. *Masc.* Suc épaissi du bois de réglisse.

— Le réglisse, tel qu'on le trouve dans le commerce, est une espèce de bâton presque cylindrique. (*Dict. des sciences méd.*)

Fém. Sorte d'arbuste. — La réglisse croît aux Indes. (*Id.*)

Remarque. Cette distinction, consacrée en outre par l'usage, n'est pas adoptée par tous les grammairiens. L'Académie fait ce mot féminin dans tous les cas. (Voy. *Jujube.*)

702. Relâche. *Masc.* Repos, interruption. — Prendre du relâche.

Fém. Terme de marine : lieu propre à relâcher. — Il y a dans cette île une bonne relâche.

703. Remise. *Masc.* Carrosse de louage. — Louer un remise.

Fém. 1° Lieu où l'on met les voitures à couvert; 2° taillis qui sert de retraite au gibier; 3° diminution sur le prix d'une marchandise. — Placer la voiture sous la remise. — Nos prix sont nets et sans aucune remise.

704. Scolie. *Masc.* Terme de géométrie : principe qui est la conséquence d'une proposition. — Premier scolie.

Fém. Notes et remarques pour servir à l'intelligence des auteurs classiques. — De savantes scolies.

705. Serpentaire. *Masc.* Constellation. — Le serpentaire est dans l'hémisphère boréal.

Fém. Plante. — La serpentaire est employée en médecine.

706. Solde. *Masc.* Complément ou reste d'un compte. — Je vous enverrai le solde de votre compte.

Fém. La paye des troupes. — Payer la solde.

707. Somme. *Masc.* Sommeil. — Faire un bon somme.

Fém. Certaine quantité d'argent. — Une forte somme.

708. Souris. *Masc.* Action de sourire. — Il a le souris agréable.

Fém. Petit quadrupède rongeur. — Attraper une souris. (630.)

709. Tour. *Masc.* 1° Circuit; 2° action qui exige de l'adresse ou de la force ; 3° manière d'agir ou de parler; 4° machine pour façonner en rond. — Faire le tour de la ville. — Un tour de force. Un tour de cartes. — Jouer un mauvais tour. Un tour de phrase. — Travailler au tour.

Fém. Bâtiment élevé rond ou carré. — La tour du château.

710. Triomphe. *Masc.* Honneur accordé au vainqueur. — Un triomphe éclatant.

Fém. Sorte de jeu de cartes. — Jouer à la triomphe.

711. Trompette. *Masc.* Celui qui sonne de la trompette. — Le trompette est mort. Un jeune trompette.

Fém. Instrument. — On dit : sonner et jouer de la trompette.

712. Vague. *Masc.* Quelque chose qui n'a rien de positif. — Le vague de l'air. — Le vague des pensées.

Fém. Masse d'eau agitée. — De grosses vagues.

712 *bis*. Vapeur. *Masc.* Bateau ou paquebot à vapeur. — Il est arrivé par le vapeur.

Fém. Solide ou liquide réduit en gaz par la chaleur. — La vapeur de charbon asphyxie.

713. Vase. *Masc.* Ustensile. — Un vase de porcelaine.

Fém. Boue au fond de l'eau. — Enfoncé dans la vase.

713 *bis*. Vêpre. *Masc. au singulier*. Vieux mot français signifiant *soir*, et qui ne s'emploie plus guère qu'en plaisantant : Je donne le bon vêpre à toute l'honorable compagnie. (Molière.)

Fém. au pluriel. Office du soir chez les catholiques. — Les vêpres sont terminées. — Les Vêpres siciliennes.

714. Vigogne. *Masc.* Chapeau fait de poil de vigogne. — J'ai acheté un vigogne.

Fém. Animal du Pérou. — La vigogne mâle. (630.)

715. Voile. *Masc.* Pièce d'étoffe pour couvrir quelque chose. — Un voile transparent.

Fém. Pièce de toile qui sert à diriger les navires. — La voile latine est triangulaire.

CHAPITRE IV

FORMATION DU PLURIEL DANS LES ADJECTIFS

716. Un grand arbre, de grands arbres. — La règle générale pour marquer le pluriel dans les adjectifs est d'ajouter une *s* à la fin du mot.

717. Charmant, charmants. — (Règle analogue à la règle n° 604.)

718. Un chapeau gris, des chapeaux gris ; un air gracieux, des airs gracieux. — Les adjectifs terminés au

singulier par *s* ou *x* ne prennent rien de plus pour le pluriel.

719. DES CHÂLES BLEUS, DES HOMMES FOUS. — Les adjectifs en *eu* et en *ou* prennent au pluriel une *s* et non un *x*, comme les substantifs d'une terminaison semblable.

Remarque. Les seuls adjectifs en *ou* et *eu* sont : *fou*, *mou*, *bleu* et *feu* signifiant *défunt*.

720. UN BEAU FRUIT, DE BEAUX FRUITS. — Les adjectifs terminés au singulier par *au* prennent au pluriel un *x* au lieu d'une *s*.

721. BRUTAL, BRUTAUX. — Les adjectifs en *al* changent au pluriel cette finale en *aux*; excepté ceux qui suivent la règle générale, c'est-à-dire qui prennent simplement une *s* : ce sont : *amical, bancal, fatal, filial, final, frugal, glacial, initial, labial, médial, nasal, naval, pascal, théâtral.*

Remarque. Les adjectifs suivants en *al* ne sont pas usités au pluriel masculin ; mais si quelques-uns de ces adjectifs devaient être employés à ce genre et à ce nombre, ils prendraient la finale *aux* ; ce sont :

Arbitral, astral, augural, austral, automnal, bénéficial, boréal, brumal, clérical, conjectural, coronal, cortical, diagonal, diamétral, doctoral, expérimental, immémorial, littéral, lustral, machinal, magistral, maniacal, marginal, matinal, mental, monacal, natal, papal, patronal, pénal, préceptoral, quadragésimal, sentimental, septennal, stomacal, thériacal, virginal.

722. TOUT LE JOUR, TOUS LES JOURS. — L'adjectif *tout* fait au pluriel *tous*.

Nota. Tout, substantif, conserve au pluriel le *t* : Plusieurs *touts* distincts les uns des autres. (Académie.)

CHAPITRE V

FORMATION DU FÉMININ DANS LES ADJECTIFS

723. PETIT, PETITE. — La règle générale pour former le féminin dans les adjectifs est d'ajouter un *e* muet à la fin du mot.

724. HOMME AIMABLE, FEMME AIMABLE. — Les adjectifs terminés au masculin par un *e* muet ne changent pas au féminin.

725. MALHEUREUX, MALHEUREUSE. — Les adjectifs terminés au masculin par *eux* font leur féminin en *euse*.

726. CRAINTIF, CRAINTIVE. — Les adjectifs terminés au masculin par *f* changent au féminin *f* en *ve*.

727. PREMIER, PREMIÈRE. — Les adjectifs terminés au masculin par *er* prennent un *e* muet au féminin d'après la règle générale, et un accent grave sur l'avant-dernier *e*, parce que, dans le féminin, cet *e* devient ouvert et termine la syllabe. (942.)

728. BON, BONNE; ANCIEN, ANCIENNE; CRUEL, CRUELLE; PAREIL, PAREILLE. — Les adjectifs terminés au masculin par *on, en, el, eil,* font leur féminin en doublant la consonne finale et en prenant un *e* muet.

729. GRIS, GRISE. — Les adjectifs terminés par *s* font leur féminin d'après la règle générale, excepté huit qui doublent en même temps la consonne finale; ce sont : *bas, épais, exprès, gras, gros, las, métis, profès,* qui font *basse, épaisse, expresse,* etc.

730. VIOLET, VIOLETTE. — Les adjectifs terminés par *et* font leur féminin en doublant le *t* final, excepté huit qui prennent simplement un *e* muet et un accent grave sur l'avant-dernier *e;* ce sont : *complet, concret, discret, inquiet, prêt, replet, secret, suret,* qui font : *complète, discrète,* etc. *Prêt* fait au féminin *prête* en conservant l'accent circonflexe.

731. BEAU JARDIN, BEL ARBRE, BELLE FLEUR. — Les adjectifs *beau, nouveau, vieux, fou, mou,* font aussi au masculin singulier *bel, nouvel, vieil, fol, mol.* La première forme s'emploie avant une consonne ou une *h* aspirée, et la seconde avant une voyelle ou une *h* muette, et dans les expressions : *Philippe le Bel, Charles le Bel;* on dit cependant quelquefois *un vieux homme.* La seconde forme ne s'emploie jamais au pluriel. Ces adjectifs font leur féminin sur la seconde forme en doublant la consonne finale : *Une belle fleur; une nouvelle robe.*

A ces mots on peut ajouter : *Manceau,* habitant du Mans, *Tourangeau,* habitant de la Touraine, et *jumeau,* qui font au féminin *Mancelle, Tourangelle, jumelle,* mais qui n'ont pas la seconde forme du masculin.

Le substantif *jouvenceau* faisait aussi autrefois au masculin *jouvencel ;* on dit encore au féminin *une jouvencelle.*

732. Danseur, danseuse. — Les adjectifs en *eur* formés d'un participe présent par le changement de *ant* en *eur*, comme de *dansant* on a fait *danseur*, font pour la plupart leur féminin en *euse.*

Les mots en *eur* formés d'un participe présent qui ne font pas leur féminin en *euse* sont : *bailleur, bailleresse; demandeur, demanderesse; défendeur, défenderesse; devineur* ou *devin, devineresse; enchanteur, enchanteresse; pécheur* (qui commet des péchés), *pécheresse; vengeur, vengeresse; délateur, délatrice; exécuteur, exécutrice; inspecteur, inspectrice; inventeur, inventrice; persécuteur, persécutrice; procureur, procuratrice; gouverneur, gouvernante.*

Ceux qui ne sont pas formés d'un participe présent font en général leur féminin en *trice*, comme *précepteur, préceptrice;* excepté *majeur, mineur, meilleur,* qui font *majeure, mineure, meilleure.*

Tels sont encore : acteur, actrice; accusateur, accusatrice; ambassadeur, ambassadrice; appréciateur, appréciatrice; auditeur, auditrice; bienfaiteur, bienfaitrice; conciliateur, conciliatrice; conducteur, conductrice; créateur, créatrice; dénonciateur, dénonciatrice; destructeur, destructrice; empereur, impératrice; moteur, motrice; protecteur, protectrice; spoliateur, spoliatrice.

Remarque. La plupart de ces mots sont plutôt des substantifs que des adjectifs. Il y a encore certains mots qui ne sont pas terminés en *eur* et qui ont également un féminin en *esse ;* tels sont : *pauvre, pauvresse; diable, diablesse; ogre, ogresse; drôle, drôlesse.*

733. Chanteur, chanteuse, cantatrice. — Les mots *chanteur, chasseur, vendeur* et *débiteur* ont deux formes pour le féminin; ils font *chanteuse* et *cantatrice; chasseuse* et *chasseresse; vendeuse* et *venderesse; débiteuse* et *débitrice.*

Chanteuse se dit d'une femme qui chante, et *cantatrice* d'une artiste de grand talent : Chanteuse de l'Opéra, chanteuse des rues, chanteuse agréable; cantatrice célèbre.

Chasseresse ne s'emploie qu'en poésie : *Diane chasseresse.*

Venderesse se dit, en terme de justice, de la femme qui vend.

Débiteuse se dit d'une femme qui débite des nouvelles, et *débitrice* de celle qui est redevable d'une somme. On dit *débitante* pour celle qui débite de la marchandise.

734. EXTÉRIEUR, EXTÉRIEURE. — Les adjectifs en *érieur* font leur féminin d'après la règle générale.

735. AUTEUR, PROFESSEUR, AMATEUR. (Voyez nº 631.)

736. BLANC, BLANCHE. — Les adjectifs suivants font leur féminin irrégulièrement : *blanc,* blanche; *franc,* franche, et *franque* en terme d'histoire : les peuplades franques; *frais,* fraîche; *sec,* sèche; *public,* publique; *caduc,* caduque; *turc,* turque; *grec,* grecque; *long,* longue; *oblong,* oblongue; *bénin,* bénigne; *malin,* maligne; *nul,* nulle; *gentil,* gentille; *sot,* sotte; *vieillot,* vieillotte; *billot,* billotte; *doux,* douce; *roux,* rousse; *jaloux,* jalouse; *faux,* fausse; *tiers,* tierce; *absous,* absoute; *favori,* favorite; *coi,* coite (ces deux derniers mots n'ont pas de *t* final au masculin); *muscat,* muscade.

737. HÉBREU, HÉBRAÏQUE. — *Hébreu* fait *hébraïque* en parlant de la langue : ce mot n'a pas de féminin pour désigner les femmes; on dit dans ce cas : *Les femmes des Hébreux* ou *les femmes israélites.* Cependant on trouve dans la Bible et dans quelques auteurs : *Cette hébreue. Une femme hébreue.*

738. CHÂTAIN, FAT, DISPOS, TÉMOIN, CAPOT (terme de jeu), PARTISAN, VÉLIN. — Ces adjectifs n'ont pas de féminin. En parlant des femmes on dira : *Elle est châtain,* c'est-à-dire *elle a des cheveux couleur châtain; elles sont capot,* c'est-à-dire *elles sont demeurées capot, capot* est ici employé adverbialement : c'est pourquoi il reste invariable. *Fat* et *dispos* ne se disent que des hommes.

CHAPITRE VI

ACCORD DES ADJECTIFS

§ 1. — *Règles générales sur l'accord des adjectifs.*

739. UN GRAND JARDIN, DE GRANDS JARDINS ; UNE GRANDE MAISON, DE GRANDES MAISONS. — Les adjectifs s'accordent en genre et en nombre avec le substantif auquel ils se rapportent. Il en est de même des substantifs employés adjectivement.

L'adjectif s'accorde toujours par le sens, si ce n'est par la forme; s'il ne change pas de forme pour le féminin ou le pluriel, on ne lui attribue pas moins le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte.

740. LES ENFANTS CARESSANTS SONT AIMÉS. — Les adjectifs verbaux s'accordent en genre et en nombre comme les autres adjectifs.

741. VOUS ÊTES MALADE OU MALADES. — NOUS, SOUSSIGNÉ, PRÉFET DE..... — L'adjectif qui se rapporte aux pronoms *vous* et *nous* se met au singulier ou au pluriel, selon que le pronom représente une seule ou plusieurs personnes.

742. LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE FRANÇAISES. — Lorsqu'un adjectif se rapporte à plusieurs substantifs singuliers, il se met au pluriel.

743. MA MÈRE ET MON PÈRE SONT VIEUX. — Lorsqu'un adjectif se rapporte à plusieurs substantifs de différents genres, il se met au masculin pluriel.

Remarque. Dans ce cas, on doit avoir soin de mettre le substantif masculin le dernier, pour éviter le rapprochement d'un nom féminin avec une finale masculine. Cette précaution n'est pas nécessaire si l'adjectif n'a pas de terminaison particulière pour le féminin, comme dans : *Un homme et une femme charitables.*

Il est aussi des cas où l'accord simultané choquant l'oreille, il est préférable de ne faire accorder l'adjectif qu'avec le dernier substantif, ou d'employer une autre tournure, comme dans cette phrase : *Il y eut un pillage et un incendie généraux ;* il faut dire *général,* ou mieux, pour ne pas enfreindre la règle : *Tout fut livré au pillage et à l'incendie.*

744. QUE D'ÂME ET DE DOUCEUR NATURELLE DANS SES REGARDS ! — L'adjectif accompagné de plusieurs substantifs, unis ou non par la conjonction *et,* ne s'accorde qu'avec le dernier, lorsque le sens indique que la qualité ne s'applique qu'à celui-ci.

745. UN COURAGE OU UNE PRUDENCE ÉTONNANTE. — Lorsqu'un adjectif se rapporte à deux substantifs unis par la conjonction *ou*, il ne s'accorde qu'avec le dernier. La raison en est que la conjonction *ou* exclut l'un des deux substantifs, et qu'il ne s'agit que de l'un ou de l'autre, et non de tous les deux. Il s'accorde avec le dernier, parce que c'est celui qui frappe le plus l'oreille, ou qui domine

dans la pensée. Exemple : *Le feu ou du moins la manière de l'utiliser était inconnue aux peuples anciens.*

Cependant on pourrait mettre l'adjectif au pluriel s'il y avait pluralité dans la pensée, ou si l'accord avec le dernier mot seul présentait une équivoque, comme dans : *On demande un homme ou une femme* ÂGÉS. (BONIFACE.) *Les Samoïèdes se nourrissent de chair ou de poisson* CRUS. (BUFFON.)

746. CÉSAR AVAIT UN COURAGE, UNE INTRÉPIDITÉ EXTRAORDINAIRE. — Lorsqu'un adjectif se rapporte à plusieurs substantifs synonymes, ou exprimant seulement une gradation dans la pensée, il ne s'accorde qu'avec le dernier. Dans ce cas, les substantifs ne doivent pas être liés par la conjonction *et*, et celui qui exprime l'idée la plus forte doit être placé le dernier, si la gradation est ascendante ; si la gradation est descendante, c'est l'idée la plus faible qu'on place à la fin. La raison de cette règle est que, dans la pensée, il n'y a pas addition de deux idées différentes ; c'est toujours la même idée exprimée une seconde fois avec plus ou moins d'énergie.

Si l'on disait : *César avait un courage* ET *une intrépidité extraordinaires*, il y aurait un pléonasme inutile.

747. LE LION, COMME LA PANTHÈRE, EST CARNASSIER. — Lorsque deux substantifs sont unis par les conjonctions *comme, de même que, ainsi que*, l'adjectif suivant ne s'accorde qu'avec le premier nom, le second n'étant placé que comme point de comparaison.

S'il y a évidemment addition dans la pensée et non comparaison, l'adjectif se met au pluriel. Exemple : *Bacchus, ainsi qu'Hercule, étaient reconnus pour demi-dieux.* Il vaudrait mieux employer la conjonction *et*.

748. CES FLEURS SENTENT BON. — Les adjectifs employés adverbialement sont invariables comme les autres adverbes.

749. CI-JOINT, CI-INCLUS, FRANC DE PORT. — Lorsque ces expressions sont employées comme locutions adverbiales, les adjectifs *joint*, *inclus* et *franc* restent invariables ; dans le cas contraire ils s'accordent. Ainsi l'on dira : *Je vous expédie ci-joint une balle de café. La balle ci-jointe vous arrivera par le roulage. — Vous trouverez ci-inclus une lettre pour votre frère. La lettre ci-incluse est pour votre frère. — Je vous écrirai franc de port. Les lettres fran-*

ches de port sont seules reçues. On dira également : *J'ai reçu une lettre franche* ou *franc de port,* selon que, dans la pensée, le mot *franc* modifie le substantif *lettre* ou le verbe *recevoir.*

Le mot *franco* est toujours adverbe et invariable.

750. Des travaux possibles ; le moins de travaux possible. — Quand le mot *possible* ne qualifie pas le substantif, il reste invariable, quoiqu'il ne soit pas pris adverbialement ; il est toujours adjectif, mais sert alors d'attribut à une proposition elliptique et s'accorde avec le pronom indéfini *il* sous-entendu. *Ils font le moins de travaux possible,* c'est comme si l'on disait : *qu'il leur est possible de faire.*

751. Les troupes s'arrêtèrent proche de la ville. — Quand *proche* ne qualifie pas le substantif, il remplit les fonctions de préposition et reste invariable ; il signifie alors *près de.*

752. Excepté les hommes ; les hommes exceptés. (Voyez Accord des participes.)

753. Mademoiselle marche droit ou droite. — Doit-on dire dans ce cas *droit* ou *droite?* — On peut dire des deux manières, selon le sens. Dans *Mademoiselle marche droit,* le mot *droit* modifie le verbe *marcher* et signifie qu'elle marche droit devant elle. Dans *Mademoiselle marche droite,* le mot *droite* modifie le substantif *Mademoiselle* et signifie qu'elle a le corps droit. Ainsi une femme peut *marcher droit* et être courbée ; elle peut *marcher droite* et aller en zigzag.

754. À quoi bon ces discours ? — Dans cette phrase et dans les analogues, *bon* est invariable, parce que l'expression *à quoi bon* est une locution adverbiale (n° 532).

755. Il l'a échappé belle. — Comment peut-on expliquer le féminin du mot *belle* dans cette locution ? — *Belle* est ici un adverbe employé à la forme féminine par gallicisme. On pourrait dire aussi que c'est par abréviation de l'adverbe *bellement.* (Voyez n° 531.)

756. Des chemises de toile claire. — Des habits de drap déchirés. — Quand un adjectif est précédé de deux substantifs unis par une préposition, il s'accorde avec celui des deux substantifs auquel la qualité est attribuée par le sens ou par la pensée. Dans la première phrase, il faut dire *des chemises de toile claire,* et non *claires,* parce que les

chemises sont faites avec de la toile qui est claire. Dans la seconde phrase, il faut dire *des habits de drap déchirés*, et non *déchiré*, parce qu'on veut dire que ce sont les habits qui sont déchirés, et non qu'ils ont été faits avec du drap déchiré.

D'après cela on écrira : *Un écheveau de soie* BLANCHE ; *des bas de soie* BLANCS. — *Du pain de farine* GÂTÉ OU GÂTÉE ; *un chapeau de paille* COUSUE GARNI *de dentelles.*

757. LA FOULE DU PEUPLE RASSEMBLÉE SUR LA PLACE. — Pour l'accord des adjectifs avec les collectifs, voyez à l'accord des verbes avec les collectifs, le principe étant le même. (878.)

758. CETTE FEMME A L'AIR MÉCHANT OU MÉCHANTE. — Dans l'expression *avoir l'air* l'adjectif peut s'accorder, selon le sens, ou avec le mot *air* ou avec la personne dont on parle.

1° Quand la qualité nous paraît seulement exister dans l'apparence, dans l'extérieur, dans l'air en un mot, de la personne, sans savoir si cette personne la possède en réalité, l'adjectif s'accorde avec le mot *air* et se met au masculin singulier. Ainsi l'on dira : *Cette femme a l'air méchant, et pourtant elle est bonne ; elle a l'air content, et pourtant je crois qu'elle a du chagrin.*

2° Quand la qualité nous paraît exister dans la personne même et non pas seulement dans son apparence, l'adjectif peut s'accorder avec la personne dont on parle et non avec le mot *air*. Ainsi l'on dira : *Cette femme a l'air bien contente de revoir ses enfants.*

Parmi les adjectifs il en est qui, par leur nature, peuvent se rapporter tantôt à la personne même, tantôt à son air, selon l'idée de celui qui parle.

Il en est d'autres qui semblent se rapporter plus naturellement *à l'air* et qui s'accordent le plus ordinairement avec ce mot, tels sont : *bon, fier, gracieux, hautain,* etc.

Quelques-uns ne peuvent évidemment se rapporter qu'à la personne, et se mettent au féminin si l'on parle d'une femme ; telles sont, en général, les qualités physiques, comme *boiteux, bossu, estropié,* etc. ; parce que l'air ne peut être ni *boiteux,* ni *bossu,* tandis qu'il peut être *fier* et *hautain.*

Enfin, quand il s'agit d'un être inanimé, l'adjectif s'accorde toujours avec le premier substantif et non avec le

mot *air*, parce que la qualité est évidemment attribuée à l'objet même. On dira donc : *Cette viande a l'air cuite ; cette soupe a l'air bonne ;* ou mieux : *Cette viande paraît cuite* ou *a l'air d'être cuite. Cette soupe paraît bonne* ou *a l'air d'être bonne.* Quelques grammairiens pensent qu'on doit employer de préférence cette dernière tournure dans tous les cas où l'adjectif ne se rapporte pas au mot *air*.

759. SIRE, VOTRE MAJESTÉ EST MAÎTRESSE DE MON SORT. — Dans cette phrase et dans les analogues, l'adjectif s'accorde avec *Majesté* et se met au féminin.

§ II. — *Accord particulier de certains adjectifs.*

760. NU-PIEDS; PIEDS NUS.—Quand l'adjectif *nu* est placé avant les mots *pied, tête, jambe,* il forme avec le substantif une locution adverbiale ; c'est pourquoi il reste invariable et se joint au substantif par un trait d'union : *il est nu-tête, nu-pieds ;* c'est comme s'il y avait *à nu, nûment.* Dans tous les autres cas, lorsqu'il est placé après le substantif et lorsque le substantif est déterminé par l'article, *nu* est employé d'une manière relative, et s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. On dit : *Il a vendu la nue propriété de ses biens,* c'est-à-dire *la propriété nue de ses biens ; la société des nus propriétaires ; il marche tête nue, pieds nus.*

761. UNE DEMI-HEURE ; UNE HEURE ET DEMIE ; TROIS HEURES ET DEMIE ; TROIS JOURS ET DEMI. — L'adjectif *demi* placé avant le substantif forme avec celui-ci une sorte de substantif composé ; c'est pourquoi il reste invariable et se joint au substantif par un trait d'union.

Placé après le substantif, il s'accorde en genre, mais jamais en nombre, parce qu'il se rapporte toujours au substantif singulier sous-entendu. *Trois heures et demie,* c'est-à-dire *trois heures et* (une heure) *demie* ou la moitié d'une heure, et non la moitié de trois heures. *Trois jours et demi,* c'est-à-dire *trois jours et* (un jour) *demi* ou la moitié d'un jour.

762. MIDI ET DEMI ; MINUIT ET DEMI. — *Demi* est invariable dans ces deux cas, parce que ce sont deux expressions elliptiques mises pour *midi et une demi-heure,* ou *demi-heure après-midi.* L'Académie dit que *demi* est employé là abusivement.

763. DEUX TIERS ET UN DEMI ; LA DEMIE EST-ELLE SONNÉE ? — *Demi* employé comme substantif est masculin en terme d'arithmétique et s'écrit *demi;* en parlant des heures il est féminin et s'écrit *demie.* — *Cette horloge sonne les heures et les demies.* (Académie.) (Voir n° 650 *bis.*)

764. DES HOMMES DEMI-IVRES ; DES FEMMES DEMI-MORTES. — L'adjectif *demi* suivi d'un autre adjectif auquel il est joint par un trait d'union est invariable, parce qu'il est pris dans un sens adverbial, et qu'il modifie l'adjectif suivant avec lequel il forme une sorte d'adjectif composé.

765. ENTENDRE À DEMI ; METTRE LE SOL À NU. — Les expressions *à demi, à nu,* sont des locutions adverbiales dans lesquelles *demi* et *nu* sont invariables.

766. À MI-JAMBES ; DES SEMI-PREUVES. — *Mi* et *semi* sont quelquefois employés pour *demi;* ces mots sont invariables, et ne s'emploient jamais seuls ; ils se placent toujours avant un substantif ou un adjectif auquel on les joint par un trait d'union. Voici la liste des principales locutions dans lesquelles ils sont employés :

A mi-côte, à mi-chemin, à mi-jambes ; la mi-août, la mi-carême, la mi-mars ; mi-parti, mi-partie ; les opinions ont été mi-parties ; cette robe est mi-partie de blanc et de rouge ; des semi-tons (ce mot vieillit ; on dit mieux des demi-tons) ; des fleurs semi-doubles ; semi-périodique, semi-circulaire, semi-lunaire. (Acad.).

767. LA FEUE REINE ; FEU LA REINE. — L'adjectif *feu* s'accorde quand il est placé immédiatement avant le substantif ; mais quand il en est séparé par l'article ou un autre mot, il est invariable.

Cette différence vient sans doute de ce que, dans le premier cas, il est employé d'une manière relative et vient de l'adjectif latin *defunctus*, défunt (anc. défunct), dont il a conservé les propriétés : *la feue reine,* c'est-à-dire *la reine défunte.*

Dans le second cas il est employé d'une manière absolue et semble venir du verbe latin FUIT, *il fut, elle fut.*

Remarque. Feu ne s'emploie pas ordinairement au pluriel, parce qu'il signifie *défunt dernièrement*, et ne s'applique guère qu'à une personne ; cependant, dans des cas exceptionnels, il a été employé au pluriel. On a écrit : *les feus Dauphins et Dauphines.* Quelquefois même on trouve l'adjectif *feu* sans article, comme dans cette phrase : *On a exposé au musée de Versailles des têtes dessinées par la princesse*

royale FEUE *reine de Wurtemberg*. Il est évident que cette dernière phrase est elliptique, et qu'elle est mise pour *qui était la feue reine de Wurtemberg*.

768. CHAQUE HOMME A SES DÉFAUTS. — L'adjectif *chaque*, excluant toute idée de pluralité, ne se met jamais au pluriel et ne peut se rapporter qu'à un substantif singulier. On ne peut pas dire : *chaques funérailles*.

769. CES LIVRES COÛTENT CINQ FRANCS CHAQUE. — Cette phrase est incorrecte, parce que l'adjectif *chaque* ne peut s'employer sans être suivi d'un substantif. Sous ce rapport il ne faut pas le confondre avec le pronom *chacun* qui s'emploie seul. Dans l'exemple ci-dessus il faut dire : *Ces livres coûtent cinq francs chacun*, ou *Chaque livre coûte cinq francs*.

770. PLUSIEURS HOMMES; PLUSIEURS FEMMES. — L'adjectif *plusieurs*, réveillant toujours une idée de pluralité, ne peut se rapporter qu'à un substantif pluriel. Il est invariable quant au genre.

771. TEL QUE. — *Tel que* est souvent précédé et suivi de substantifs de genres différents ; dans ce cas *tel* prend le genre et le nombre du nom qui le précède : *La laine de la brebis à grosse queue est fort belle dans les pays tempérés tels que la Perse, la Syrie, l'Égypte*. (Buffon.)

772. IL N'A AUCUN DÉFAUT, NUL VICE, NULLE VERTU. — Les adjectifs *aucun* et *nul*, signifiant *pas un*, excluent toute idée de pluralité; c'est pourquoi ils ne se mettent point au pluriel, non plus que le substantif auquel ils se rapportent, sauf les cas suivants :

1° Lorsque le substantif n'a point de singulier : *Aucunes funérailles; nulles broussailles*.

2° Lorsque le substantif a un sens différent au pluriel et au singulier : *Ce domestique ne reçoit aucuns gages*.

3° Lorsque le substantif s'emploie plus habituellement au pluriel qu'au singulier dans le sens dont il s'agit, quoique le singulier ne soit point incorrect : Exemple : *Vous n'avez donné aucuns soins à cette affaire ; je n'ai fait aucuns préparatifs pour mon départ*. On dit plutôt : *donner des soins* que *donner du soin ; faire des préparatifs* que *faire un préparatif*.

D'après cette règle, on écrira avec le pluriel : *Je n'ai aucuns fonds pour vous payer*, parce que, dans ce sens,

fonds ne s'emploie qu'au pluriel ; et avec le singulier : *Je n'ai aucun fonds de commerce à vendre,* parce que, dans ce sens, on peut dire *un fonds.*

On écrira également avec le singulier : *Aucun des hommes que j'ai vus,* parce que l'adjectif *aucun* se rapporte à un substantif singulier sous-entendu ; c'est comme si l'on disait : *Aucun homme parmi les hommes que j'ai vus.*

Autrefois, on disait : *Aucuns me l'ont dit,* pour : *Quelques-uns me l'ont dit ;* cette expression s'est conservée dans les provinces et dans le style familier.

773. Des gens malheureux. De malheureuses gens. — L'adjectif placé après le mot *gens* se met au masculin ; quand il est placé *immédiatement* avant, il se met au féminin par euphonie ; excepté *tout* qui se met au masculin. Exemples : *Les vieilles gens doivent être respectés. Quelles gens avez-vous vus? Pourquoi fréquentez-vous de telles gens ? Les bonnes gens sont aimés. Tous les gens que j'ai vus. Ce sont tous gens de bien.*

On dit : *Heureux sont les gens de bien,* parce que l'adjectif *heureux* ne précède pas immédiatement le mot *gens.*

Remarques. 1° On trouve dans Pascal : *Voyez un peu quels gens je vous cite.* C'est sans doute parce que, dans sa pensée, le mot *gens* désigne spécialement des hommes, tandis que, dans l'acception ordinaire, il comprend les deux sexes.

2° Le mot *gens* est du féminin, puisqu'il est le pluriel de *gent,* substantif féminin venant du latin *gens, gentis,* race, famille, lignée, nation. Il ne s'emploie plus au singulier que dans le style familier ou badin : *La gent trotte menu, la gent souriçoise* ou *souriquoise* (La Fontaine), pour désigner les souris ; *La gent qui porte le turban* (Malherbe).

3° Il ne faut pas confondre le substantif *gent* avec l'adjectif *gent, gente,* contraction de *gentil, gentille : La gente bachelette.*

774. Tous les honnêtes gens. Toutes les bonnes gens. — Quand le mot *gens* est précédé de deux adjectifs, le premier ne se met au féminin que lorsque le second adjectif a une forme particulière pour ce genre ; mais si la consonance de celui-ci est la même pour les deux genres, le premier adjectif se met au masculin. Exemples : *Tous les braves gens. Toutes les vieilles gens. Tels sont ces gens. Quels sont ces gens? Quels aimables gens ! Un de vos gens.*

De telles vertueuses gens. Quelles sottes gens! Les faux honnêtes gens. Les fausses bonnes gens. Certains habiles gens. Certaines petites gens.

775. CERTAINS GENS DE ROBE. — Lorsque le mot *gens* est accompagné d'un modificatif avec lequel il est lié par le sens, de manière à former une sorte de nom composé, tels que *gens de robe, gens d'affaires, gens de lettres, gens de bien, jeunes gens,* l'adjectif qui précède le mot *gens* se met au masculin. Exemples : *De nombreux gens de guerre. Certains gens d'affaires ne font pas fortune. Ce sont de vrais gens de bien.*

776. CEUX DE CES BONNES GENS QUI SONT ARRIVÉS LES PREMIERS SONT-ILS REPARTIS? — Les pronoms se rapportant au mot *gens* se mettent au masculin.

777. DES RUBANS PAILLE, ORANGE, PONCEAU, JONQUILLE, NACARAT (1); UNE REDINGOTE MARRON. — Les substantifs *paille, orange, ponceau, jonquille, nacarat, agate, isabelle, aurore, marron, carmin,* désignant accidentellement des couleurs, quoique remplissant ici les fonctions d'adjectifs, ne s'accordent pas, parce qu'ils restent véritablement substantifs, et que le mot *couleur* est sous-entendu; c'est comme si l'on disait : *Des rubans couleur de paille, couleur d'orange;* etc.

Ils se mettraient cependant au pluriel s'ils n'étaient point accompagnés d'un substantif. Exemples : *Les serins* AGATE *sont de nuances variées, mais les* ISABELLES *sont plus uniformes.*

Les mots *rose, cramoisi, mordoré* (2), *pourpre,* et les autres noms de couleurs qui sont passés à l'état d'adjectifs, doivent s'accorder. On dit : *Des rubans roses, de la soie cramoisie,* etc.

§ III. — *Accord des adjectifs composés.*

778. UNE ÉTOFFE BLEU CLAIR. — Les adjectifs composés, formés de deux adjectifs dont l'un qualifie l'autre, sont invariables. La raison en est que le premier adjectif remplit le rôle d'un substantif et qu'il est nécessairement du

(1) Couleur rouge clair entre le cerise et le rose; il vient de *nacre,* parce qu'il tire sur le rouge de la nacre de perle.

(2) Couleur brune mêlée de rouge avec un reflet d'or.

masculin singulier : *Une étoffe bleu clair* signifie *une étoffe d'un bleu clair*. Par la même raison on écrira : *Des robes gros bleu ; de la soie vert foncé ; des rubans rouge-cerise ; des étoffes vert-pomme, vert-pré, vert-dragon, bleu-ciel, bleu-azur ; des cheveux châtain clair*. On ne met de trait d'union que quand le second mot est un substantif ; *Vert-pomme* signifie *vert de pomme* (1).

779. Des oranges aigres-douces. — Lorsque, dans les adjectifs composés, le premier adjectif ne peut pas être considéré comme un substantif qualifié par le second, mais que les deux adjectifs expriment deux qualités qui existent simultanément, ils s'accordent tous les deux, et prennent un trait d'union. Par cette raison on dira : *Des femmes ivres-mortes ; des femmes sourdes-muettes ; des hommes morts-ivres ; l'école des sourds-muets ; une perdrix grise-blanche.*

Remarque. Quelques grammairiens regardent le mot *aigre*, dans *aigre-doux*, comme adverbe et le laissent invariable ; selon eux, ce serait comme s'il y avait *aigrement doux*. C'est par ce motif qu'on écrit : *Des blés clair-semés, de l'avoine clair-semée* ; *clair* est mis pour *clairement*. L'Académie dit : *Des oranges aigres-douces ; Des arbres clairsemés.*

780. Des enfants nouveau-nés. Les nouveaux-nés. — Quand, dans un adjectif composé, le premier adjectif remplit les fonctions d'adverbe modifiant le second adjectif, il reste invariable : *Des enfants nouveau-nés* sont des enfants *nouvellement nés*. D'après cela on écrira : *Des enfants mort-nés ; une fille mort-née ; des femmes court-vêtues ; du beurre nouveau-battu ; des vins nouveau-percés*. (Acad.)

On écrit cependant avec l'accord, par euphonie : *Des fleurs fraîches cueillies, fraîches écloses*, quoique cela signifie *fraîchement cueillies, fraîchement écloses.*

Dans *Les dieux chèvre-pieds* (Acad.), *chèvre* reste invariable, quoique ce ne soit pas un adverbe, mais parce que la décomposition du mot amène le singulier : ce sont les dieux qui ont des pieds de chèvre, tels que les faunes, les satyres.

Si l'adjectif composé est employé comme substantif, il

---

(1) Pour les traits d'union, dans les adjectifs composés, nous avons suivi l'Académie. (Voir plus loin l'emploi de ce signe.)

rentre dans la règle du pluriel des substantifs composés formés de deux mots variables, et tous les deux prennent la marque du pluriel. Ainsi l'on écrit : *Les nouveaux mariés; la nouvelle mariée; des jeunes gens nouveau mariés; les nouveaux venus; les voyageurs nouveau venus; les nouveaux convertis; les premiers-nés.*

Nouveau-né employé comme substantif ne se dit pas au féminin ; si l'on parle positivement d'une fille, on dira : *Une fille nouvellement née,* et non *une nouvelle née,* ni *une nouveau-née.*

781. UNE FEMME BEL ESPRIT. — Selon plusieurs grammairiens, il faut dire *des femmes beaux esprits.* L'Académie dit au singulier *Une femme bel esprit :* une femme qui a des prétentions à l'esprit.

Ce mot s'emploie aussi comme substantif composé. On dit par ironie : *C'est un bel esprit; Ce sont de beaux esprits; Messieurs les beaux esprits.* (Académie.)

782. CE SONT DE SOI-DISANT SAVANTS. UNE SOI-DISANT VEUVE. — *Soi-disant* est une sorte d'adjectif composé qui reste invariable, parce que le mot *disant* est un participe présent et non un adjectif verbal. — C'est comme si l'on disait : *Des hommes disant soi savants; une femme disant soi veuve. Soi-disant* peut aussi s'employer, par extension, en parlant des choses. On dit : *On nous servit du soi-disant mâcon.*

Dans aucun cas on ne doit écrire *soit disant.*

On écrit avec un trait d'union : C'est un homme *bien-disant,* pour qui parle bien et avec facilité. Le *bien-disant* Ulysse. (La Fontaine.) On écrivait au pluriel, en regardant ce mot comme substantif composé, *bien-disants :* M. Boissonnade est un de ces *bien-disants* qui sont rares. — Il en est de même de *mieux disants.*

> Et c'est aux *mieux disants* une témérité
> De parler où le ciel discourt par tes oracles.
> (RÉGNIER.)

On écrira de même *bien-aimé, bien-intentionné, blanc-poudré, blanc-signé, bien-tenant,* avec le signe du pluriel au dernier mot. Tous les grammairiens ne sont pas d'accord avec nous.

§ IV. — *Orthographe des adjectifs numéraux.*

783. LE PREMIER HOMME ; LA PREMIÈRE FEMME. — Les adjectifs numéraux ordinaux s'accordent comme les adjectifs qualificatifs.

784. UN, DEUX, TROIS, QUATRE HOMMES ; UNE, DEUX, TROIS, QUATRE FEMMES. — Les nombres cardinaux employés adjectivement ou substantivement sont invariables, excepté *un,* qui fait *une* au féminin, et vingt, cent, million, billion, etc., qui prennent la marque du pluriel.

785. TROIS *un* DE SUITE FONT CENT ONZE. — *Un* pris substantivement fait au pluriel *les uns*, en parlant des personnes ; mais en parlant du chiffre, il est invariable, ainsi que les autres nombres. (Acad.). *J'ai tous les neuf dans mon jeu; cinquante-cinq s'écrit avec deux cinq ; le comité des Douze.* (618.)

786. LA PAGE VINGT ET UN, OU VINGT ET UNE. — On peut dire l'un et l'autre ; dans le premier cas, il y a ellipse ; c'est comme si l'on disait : *La page portant le numéro vingt et un.* Il en est de même dans les autres cas analogues.

787. VINGT-UN, OU VINGT ET UN. — Entre les dizaines et le nombre *un,* on peut mettre ou supprimer la conjonction *et;* quand on la supprime, on la remplace par un trait d'union ; l'oreille et l'usage sont les seuls guides à cet égard. Ainsi l'on dit indifféremment : *Il y a vingt-un ans* OU VINGT ET UN *ans;* tandis qu'on dit plus ordinairement : *Jouer au vingt et un, au trente et un.* (827.)

Avec les autres nombres, la conjonction est toujours supprimée : *vingt-deux, vingt-trois,* etc.

788. QUATRE MILLE HOMMES ; MIL HUIT CENT TRENTE. — Le nombre *mille* ne prend jamais la marque du pluriel. On écrit par abréviation *mil,* dans l'énoncé des années, quand il est suivi d'un autre nombre, et qu'aucun autre le précède ; dans tous les autres cas on écrit *mille.* Ainsi l'on écrit : *L'an mille; l'an deux mille; en mil huit cent quarante-huit ; l'an mil huit.*

Remarque. 1° La plupart des grammairiens veulent qu'on écrive *mil* seulement dans la date des années depuis Jésus-Christ. Il serait peut-être à désirer qu'on écrivît dans tous les cas *mille* pour éviter une exception ; mais, puisqu'elle est admise, nous pensons qu'il

préférable de la généraliser. L'Académie dit : Dans la date des années, quand *mille* est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on met quelquefois *mil*.

2° Le mot *mille* vient du latin *millia*, qui s'employait pour désigner plusieurs milliers. Quant au mot *mil*, il vient du singulier *mille*, qui se disait pour désigner un seul millier d'objets. *Mille* a formé *mil* par la suppression de la dernière syllabe, comme nous avons déjà vu que *ille* a donné *il*. Un reste de ces expressions latines s'était conservé dans l'ancien français, et nous avons encore retenu le mot *mil* pour la supputation des années, lorsqu'il ne s'agit que d'un seul mille.

3° Aux mots *mille* et *mil*, adjectifs qui restent toujours invariables, on peut ajouter les homonymes *mille* et *mil*, substantifs qui s'accordent. On écrit *mille* au singulier et *milles* au pluriel, lorsque ce mot désigne une mesure de chemin : *Ce vaisseau a parcouru trois* MILLES. On écrit *mil* au singulier et *mils* au pluriel, lorsque ce mot désigne un instrument de gymnastique : *L'exercice des* MILS *est salutaire*.

4° Les mots *bon* et *beau* deviennent féminins devant les mots *mille livres* (monnaie). On dit : *Cette personne possède cent* BONNES *mille livres de rente*.

789. DEUX MILLIONS ; TROIS MILLIARDS.—Les mots *million*, *billion*, *milliard*, et les autres noms de tranches, remplissent les fonctions de substantifs, et se mettent toujours au pluriel quand ils sont multipliés par un autre nombre.

790. DEUX CENTS; DEUX CENT CINQUANTE. QUATRE-VINGTS; QUATRE-VINGT-QUATRE.—Les nombres *vingt* et *cent* prennent la marque du pluriel quand ils sont multipliés par un autre nombre; s'ils sont en même temps suivis d'un autre nombre, comme dans *deux cent cinquante*, ils restent invariables.

791. UN QUINZE-VINGTS ; DEUX QUINZE-VINGTS. — Lorsque le mot *quinze-vingts* est employé comme substantif pour désigner les individus reçus dans l'hospice des Quinze-Vingts (1), le mot *vingt* prend une *s*, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne, parce que la décomposition amène le pluriel, comme dans : *un mille-pieds*, *la mille-graines*. *Un quinze-vingts* est mis pour *Un homme des Quinze-Vingts*.

L'Académie et quelques grammairiens écrivent avec le

---

(1) Hospice fondé à Paris par saint Louis en 1254, pour recevoir quinze-vingts ou trois cents gentilshommes auxquels les Sarrasins avaient fait crever les yeux.

singulier *un quinze-vingt*, et avec le pluriel *deux quinze-vingts*.

Remarque. Le mot *quinze-vingts* vient d'un ancien usage des peuples celtiques de compter par vingtaines, et qui subsiste encore dans certaines provinces où l'on dit *six-vingts* pour *cent vingt*. Cet usage ne s'est conservé à Paris que dans le nombre *quinze-vingts*. Dans quelques localités, on dit : *septante*, *huitante* ou *octante*, *nonante*, au lieu de *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*, ce qui offre plus d'analogie avec la manière de nommer les autres dizaines.

Dans *six-vingts* le mot *vingt* prend une *s*, parce qu'on veut dire *six fois vingt ;* dans *cent-vingt* il s'écrit au singulier, parce qu'il n'y a qu'une fois vingt, et qu'on veut dire *cent plus vingt*, et non *cent fois vingt*.

792. UN CENT-SUISSES; DEUX CENT-SUISSES. — Lorsque le mot *cent-suisse* est employé pour désigner le corps ainsi nommé autrefois, ou les individus qui en faisaient partie, le mot *cent* ne prend pas la marque du pluriel. Ainsi : *deux* CENT-SUISSES sont deux militaires du corps des *cent-suisses*, tandis que *deux cents Suisses* sont deux cents individus de la Suisse. Le mot *Suisse*, dans le premier cas, se met au pluriel, lors même qu'on ne parle que d'un seul individu, parce que la décomposition amène le pluriel. (Voyez ci-dessus 790.)

L'Académie et quelques grammairiens écrivent avec le singulier : *Un cent-suisse*, et avec le pluriel *Deux cent-suisses*.

793. PAGE QUATRE-VINGT ; FOLIO DEUX CENT. — Lorsque les nombres *vingt* et *cent* sont employés pour les nombres ordinaux, ils ne se mettent pas au pluriel, parce qu'ils sont mis pour *vingtième* et *centième*.

Les cas les plus ordinaires où les nombres cardinaux sont employés pour les nombres ordinaux, c'est lorsqu'ils servent à indiquer : 1° l'ordre des rois : *Louis quatorze*, c'est-à-dire *Louis le Quatorzième* (qu'on écrit ordinairement en chiffres romains : *Louis XIV*) ; 2° les dates : *le dix du mois*, c'est-à-dire le *dixième* jour du mois ; 3° le numéro d'ordre des pages, des chapitres, des colonnes ; et en général, toutes les fois qu'ils désignent un rang et qu'on peut y substituer un nombre ordinal.

Dans l'indication des heures les nombres sont cardinaux, parce qu'on veut parler de la somme des heures écoulées Si dans : *Il est quatre heures*, par exemple, on ne voi

désigner que la quatrième heure, le mot *heure* se mettrait au singulier. Cependant quelques grammairiens les regardent comme *ordinaux* dans cette acception.

Remarque. 1° En parlant d'un souverain premier du nom, on se sert du nombre ordinal *premier*, et non du nombre cardinal *un*; on dit : *François premier*, et non *François un*. Il en est de même pour la pagination et les autres divisions d'un livre ; on dit *page première*, *chapitre premier*, etc. — 2° En parlant de l'empereur Charles V et du pape Sixte V, on dit : *Charles-Quint* et *Sixte-Quint ; Quint* est une abréviation du latin *quintus*, cinquième.

793 *bis*. Deux mille cinq cent trente-quatre francs. — On ne met aucune ponctuation entre les différentes parties d'un même nombre écrit en toutes lettres. L'usage est de placer seulement un trait d'union entre le nom de nombre qui ne dépasse pas dix et celui au-dessous de cent qui le précède. Exemples : *L'an mil huit cent soixante-dix-huit; dix-huit cent mille francs.* On ne mettrait pas par conséquent de trait d'union aux nombres suivants : *Quatre cents, dix mille, cent quatre, mille deux.*

Il faut en excepter *quatre-vingts*, *quinze-vingts* et *six-vingts*, qui prennent aussi le trait d'union, quoique ces nombres ne soient pas dans les conditions de la règle précédente.

§ V. — *Orthographe du mot MÊME.*

794. Les mêmes hommes. Les rois même sont sujets à la mort. — Lorsque le mot *même* est adjectif, il s'accorde comme les autres adjectifs ; lorsqu'il est adverbe, il est invariable.

On reconnaît que *même* est adjectif quand il modifie un substantif ou un pronom, comme dans : *Les mêmes hommes; Ce sont eux-mêmes ;* dans ce cas il exprime l'identité ou la parité. Il est adverbe quand il modifie un adjectif, un verbe ou un autre adverbe ; dans ce cas il signifie *aussi*, *de plus*, *encore*, *sans excepter* : *Les rois même sont sujets à la mort*, c'est-à dire : *Les rois aussi sont sujets à la mort. Aimez tout le monde, même vos ennemis*, c'est-à-dire : *de plus vos ennemis.*

§ VI. — *Orthographe du mot QUELQUE.*

795. J'AI QUELQUES LIVRES. QUELQUE AIMABLES QU'ILS SOIENT. — Lorsque le mot *quelque* est adjectif, il s'accorde comme les autres adjectifs ; lorsqu'il est adverbe, il reste invariable.

On reconnaît que *quelque* est adjectif quand il modifie un substantif, comme dans : *J'ai quelques livres.* Il est adverbe quand il modifie un adjectif ou un adverbe ; dans ce cas, il signifie *tout, quoique, si, tellement : Quelque aimables qu'ils soient,* c'est-à-dire *tout aimables qu'ils soient.*

796. J'AI LU QUELQUES BONS LIVRES. — Quand *quelque* est avant un adjectif suivi d'un substantif, le sens indique s'il modifie l'adjectif ou le substantif. Exemple : *Quelque grands peintres que soient Ingres et Delaroche, je leur préfère Michel-Ange et Raphaël.* Dans cette phrase, *quelque* est adverbe et invariable, parce qu'on peut dire : *Si grands peintres que soient,* etc. — *Quelques parfaites notions que vous ayez de la grammaire, il y a des difficultés qui vous arrêtent.* Dans celle-ci, *quelques* est adjectif et s'accorde, parce qu'on peut dire : *Quelques notions parfaites,* etc.

797. QUELLE QUE SOIT SA FORTUNE. — Lorsque *quel que* est placé devant un verbe, il s'écrit en deux mots, dont le premier est adjectif et s'accorde, et le second est conjonction. Par cette raison on écrira : *Quel qu'il soit; quels qu'ils soient; quelle qu'elle soit; quelles qu'elles soient; quels que soient sa mémoire et son esprit; quelle que soit sa mémoire ou son esprit.*

Dans ce cas, il y a inversion du sujet de la proposition. *Quelle que soit votre opinion* est mis pour *votre opinion quelle qu'elle soit.*

Remarque. C'est par homonymie que nous plaçons cette difficulté de *quel* avec celle de *quelque*, puisque ce n'est pas le même mot.

798. IL EST MORT IL Y A QUELQUE CENT ANS. — Lorsque *quelque* est employé dans le sens de *à peu près, environ,* il est adverbe et par conséquent invariable. Cette phrase ne signifie pas que la personne est morte depuis plusieurs centaines d'années, mais depuis environ cent ans.

§ VII. — *Orthographe du mot TOUT.*

799. Tous les hommes; toutes les femmes. Elle est tout étonnée. — Lorsque *tout* est adjectif, il s'accorde comme les autres adjectifs; lorsqu'il est adverbe, il est invariable.

800. On reconnaît que *tout* est adjectif quand il modifie un substantif. Il est adverbe quand il modifie un adjectif ou un adverbe; dans ce cas, il signifie *entièrement, tout à fait, extrêmement : Elle est tout étonnée,* c'est-à-dire : *elle est entièrement étonnée. Tout aimable qu'elle est,* c'est-à-dire : *tout-à-fait aimable comme elle est.*

801. Cette fleur est toute flétrie. — L'adverbe *tout* s'accorde par euphonie, quand il est suivi d'un adjectif féminin commençant par une consonne ou une *h* aspirée, afin d'éviter le contraste choquant de la consonance masculine de *tout* avec un nom féminin. Quand le mot suivant commence par une voyelle, la liaison du *t* final de *tout* faisant disparaître la consonance masculine, l'accord n'est pas nécessaire.

802. En toute autre circonstance. — *Tout* n'est pas nécessairement adverbe, toutes les fois qu'il est suivi d'un adjectif; le sens indique s'il se rapporte à l'adjectif ou au nom. Dans cet exemple c'est comme s'il y avait : *En toute circonstance autre que celle-ci. Mes sœurs sont toutes sorties,* c'est-à-dire : *Toutes mes sœurs sont sorties, les unes et les autres.*

Il n'en est pas de même dans cette phrase : *La circonstance est tout autre aujourd'hui; tout* est invariable, parce qu'il signifie *entièrement, tout à fait :* La circonstance est *tout à fait* autre aujourd'hui.

803. Tout Paris. Tout la Rochelle. — *Tout* joint à un nom de ville se met au masculin, quoique le nom de la ville soit féminin, parce qu'il se rapporte au mot *peuple* sous-entendu. *Tout la Rochelle s'est porté à sa rencontre,* c'est-à-dire *tout le peuple de la Rochelle.*

Cependant si l'on voulait parler de la ville même, des bâtiments, le mot *tout* se mettrait au féminin si le nom de la ville est féminin; ainsi l'on dira : *Toute la Rochelle a été submergée;* mais, soit pour éviter la confusion, soit à cause de l'incertitude du genre de certaines villes, il est

préférable d'ajouter le mot *ville* : *Toute la ville de la Rochelle est submergée.*

Cette règle ne s'applique pas au mot *tout* joint aux noms de contrées ; on dit : *Toute l'Europe est liguée contre Napoléon. Toute l'Italie s'est prononcée.*

804. NOUS SOMMES TOUS À NOTRE OUVRAGE. NOUS SOMMES TOUT À NOTRE OUVRAGE. — Ces deux phrases n'ont point le même sens. Dans la première, *tous* est adjectif et s'accorde avec le pronom *nous* ; cela veut dire que tout le monde est à l'ouvrage. Dans la seconde, *tout* signifiant *entièrement* est adverbe ; c'est comme s'il y avait : *Nous sommes entièrement à notre ouvrage ; tout notre esprit y est porté.* Ainsi l'on pourrait être tous à l'ouvrage, sans être tout à l'ouvrage, et *vice-versâ.*

805. JE SUIS TOUT À VOUS, OU TOUTE À VOUS. — Une femme doit-elle écrire dans ce cas *tout* ou *toute ?* — *Je suis tout à vous* est une expression de politesse, qui signifie : Je suis *entièrement* à vous ; je suis toute disposée à vous rendre service. *Je suis toute à vous* est une expression de tendresse qui veut dire : Je vous consacre ma vie, mon existence entière. (Académie.)

806. LA FORÊT PARAISSAIT TOUT EN FEU, OU TOUTE EN FEU. — On peut écrire des deux manières, selon le sens. Dans le premier cas on veut dire que la forêt paraissait entièrement en feu, que l'incendie était considérable ; dans le second, que la totalité de la forêt paraissait en feu. Par la même raison on écrira : *C'est tout* ou *toute une bibliothèque à réparer. C'est tout* ou *toute une maison à refaire.*

807. DES ROBES TOUT LAINE, OU TOUTE LAINE. — Dans cette phrase et dans les analogues, *tout* est adverbe et invariable, parce qu'il signifie *entièrement* et qu'il modifie un substantif indéterminé. Ainsi il faut dire : *Des robes tout laine ; des gilets tout soie.*

§ VIII. — *Accord de LE PLUS, LE MOINS.*

808. DE TOUTES MES SOEURS, JULIE EST *la plus* DOUCE ET *la moins* PRÉTENTIEUSE. QUAND ELLE COURT, C'EST ALORS QU'ELLE EST *le plus* GAUCHE ET *le moins* GRACIEUSE. — Quand *le plus* et *le moins* marquent un superlatif relatif, l'article prend le genre et le nombre du substantif ; q

ils expriment un superlatif absolu, ce sont des locutions adverbiales qui sont invariables.

Le plus et *le moins* marquent un superlatif relatif, quand il y a comparaison entre plusieurs personnes ou plusieurs choses ; ils marquent un superlatif absolu quand il n'y a pas de comparaison, et quand la qualité est considérée simplement comme ayant atteint le plus haut ou le plus faible degré dans le même individu.

809. C'EST ELLE QUI PARLE *le plus* CORRECTEMENT ET *le moins* VITE. — *Le plus* et *le moins* modifiant un adverbe sont toujours adverbes et invariables.

810. C'EST ELLE QUI PARLE LE PLUS, QUI TRAVAILLE LE MOINS, ET QUI SAUTE LE MIEUX. — *Le plus, le moins, le mieux,* employés seuls, sans être suivis d'un adjectif, sont des locutions adverbiales invariables.

CHAPITRE VII

DIFFICULTÉS DANS L'EMPLOI DU PLURIEL

§ I. — *Pluriel des noms propres.*

811. LES DEUX CORNEILLE ÉTAIENT POÈTES. — Les noms propres sont invariables, lors même qu'ils désignent plusieurs individus de la même famille, ou simplement portant le même nom.

812. LES BOURBONS, LES ANTONINS, LES CÉSARS. — Les noms propres qui servent à désigner toute une famille ou toute une race prennent la marque du pluriel. Ainsi l'on écrit : *Les Gracques, les Horaces et les Curiaces, les Stuarts, les Guises, les Condés, les Capets. Rome s'honore des deux Scipion,* et *La famille des Scipions a produit d'illustres capitaines. Le dernier des Beaumanoirs.*

813. LA FRANCE SE GLORIFIE DES TURENNE ET DES BAYARD. — Souvent on emploie en français l'article pluriel avant les noms propres d'hommes célèbres, quoiqu'on ne parle que d'un seul individu. Dans ce cas, ces noms sont également invariables.

814. Tous les siècles n'enfantent pas des Racines. — Les noms propres employés comme noms communs prennent la marque du pluriel. Ils sont employés comme noms communs : 1° quand ils ne servent pas à désigner un individu en particulier, mais tous ceux qui lui ressemblent ; dans l'exemple ci-dessus, on veut parler de tous les poètes qui ressemblent à Racine ; — 2° quand ils sont employés pour désigner les tableaux des grands maîtres, ou les objets qui portent le nom de leurs inventeurs ; dans ce dernier cas, ils cessent même quelquefois de prendre l'initiale majuscule. Ex. : *On a vendu deux Raphaëls. Des carcels, des quinquets, des barêmes, des calepins, des spencers, des Elzévirs* (1).

815. J'ai acheté deux Racine. — Envoyez-moi trois Télémaque. — Les noms des écrivains employés pour désigner leurs ouvrages conservent leur qualité de noms propres et restent invariables ; il en est de même des noms propres servant de titres : *J'ai demandé trois Polyeucte et quatre Athalie.*

Remarque. Dans ces exemples, comme dans ceux du paragraphe suivant, c'est le mot *exemplaire* qui est sous-entendu après l'adjectif numéral : *J'ai acheté deux exemplaires de Racine ; Envoyez-moi trois exemplaires de Polyeucte.*

815 *bis*. J'ai acheté deux Imitation de Jésus-Christ. — Les noms communs employés pour désigner un objet en particulier remplissent les fonctions de noms propres, et ne se mettent pas au pluriel. Dans ce cas ils prennent l'initiale majuscule. Ainsi l'on écrira : *Trois Arithmétique de Bezout ; quatre Grammaire des Grammaires ; deux Histoire de Paris par Dulaure ; deux Mémorial de Sainte-Hélène. J'ai fait acheter par mon agent de change quatre Rive droite, autant de Rive gauche et cinq Est. — Les Nord et les Midi ont baissé à la Bourse.*

Il n'en serait pas de même si ces titres étaient employés dans un sens général, comme dans cette phrase : *Cet écolier a déjà usé trois arithmétiques.*

---

(1) Imprimeurs dont les éditions sont célèbres par l'exécution typographique. *Elzévir* est le nom de plusieurs imprimeurs de la même famille, établis à Leyde et à Amsterdam dans le XVI[e] et le XVII[e] siècle.

D'après cela on devrait dire : *Donnez-moi trois Cheval piaffant de Vernet ;* mais, par euphonie, il est préférable de dire : *Trois exemplaires,* ou *trois épreuves du Cheval piaffant.*

816. Les deux Amériques. Les trois Guyanes. — Les noms de contrées prennent la marque du pluriel, quand ils sont employés à ce nombre.

§ II. — *Pluriel des noms composés.*

817. Un gendarme, des gendarmes ; Un portefeuille, des portefeuilles. — Les substantifs composés qui sont passés à l'état de mots simples, c'est-à-dire dont les mots qui les composent ne sont plus séparés, forment leur pluriel comme les substantifs ordinaires, excepté : *Monsieur, madame, mademoiselle, monseigneur, gentilhomme,* qui font au pluriel : *Messieurs, mesdames, mesdemoiselles, messeigneurs, gentilshommes.*

Remarque. On écrit aujourd'hui en un seul mot : Acompte, aquatinte, baisemain, becfigue, contrefaçon, contrevent, courtepointe, entrecôte, entresol, justaucorps, marchepied, passeport, porteballe, portechappe, portecrayon, portefaix, portefeuille, portemanteau, pourboire, tirelire, tournebroche. (Académie.)

818. Un chef-lieu, des chefs-lieux ; Une basse-taille, des basses-tailles. — Lorsqu'un substantif composé est formé de deux substantifs, ou d'un adjectif et d'un substantif, les deux mots prennent la marque du pluriel ; excepté : *hôtel-Dieu, brèche-dent, terre-plein, grand'mère, grand'messe, chevau-léger,* qui font au pluriel : *des hôtels-Dieu, des brèche-dents, des terre-pleins, des grand'mères, des grand'messes, des chevau-légers.*

On justifie ces exceptions par l'analyse du sens des mots, ainsi qu'il suit : *Des hôtels-Dieu* sont des *hôtels* ou maisons de Dieu. — *Des brèche-dents* sont des individus qui ont une brèche dans les dents. — *Des terre-pleins* sont des lieux *pleins* de *terre.* — Dans *des grand'mères, des grand'messes,* il y a élision de la finale de l'adjectif, qui sans cela ferait *grandes.* — *Les chevau-légers* étaient autrefois un corps de cavalerie désigné sous ce nom. En parlant des individus appartenant à ce corps, on disait : *C'est un chevau-léger, ce sont des chevau-légers.* La suppression de l'*x*

du mot *chevau* est une bizarrerie qui n'est justifiée que par l'usage (1).

819. Une pie-grièche, des pies-grièches. — Dans les substantifs composés formés d'un substantif et d'un autre mot sans signification propre, ce dernier mot remplit les fonctions d'adjectif et se met au pluriel s'il y a lieu. Tels sont encore : *Un loup-garou, des loups-garous; un loup-cervier, des loups-cerviers; de la gomme-gutte, des gommes-guttes.* Il faut en excepter le mot *vice* dans : des *vice-rois*, des *vice-consuls*. (Académie.)

820. Un ciel-de-lit, des ciels-de-lit. — Quand un substantif composé est formé de deux substantifs unis par une préposition, le premier prend seul la marque du pluriel, s'il y a pluralité dans l'idée, le second n'étant qu'un modificatif qui indique l'espèce du premier; excepté : *Des coq-à-l'âne, des tête-à-tête, des pied-à-terre.*

Ces exceptions sont justifiées par l'analyse, de la manière suivante : *Des coq-à-l'âne* sont des discours sans suite, où l'on passe pour ainsi dire *du coq à l'âne*, c'est-à-dire d'une chose à une autre qui n'a avec elle aucun rapport.

Des tête-à-tête sont des entretiens dans lesquels on est seul à seul, où l'on a, pour ainsi dire, la tête contre la tête.

Des pied-à-terre sont des logements où l'on ne vient qu'en passant, et où l'on ne fait, pour ainsi dire, que poser le pied à terre.

821. Un passe-droit, des passe-droits; Un avant-coureur, des avant-coureurs. — Quand un nom composé est formé d'un verbe ou d'un mot invariable et d'un substantif, le substantif prend seul la marque du pluriel.

Le mot *garde* peut être employé comme verbe ou comme substantif. Il est nécessairement substantif quand le second mot est un adjectif, comme dans : *garde champêtre, garde forestier*, qui font au pluriel *des gardes champêtres, des*

---

(1) Robert et Henri Estienne, grammairiens du XVI[e] siècle, font la remarque qu'une prononciation vicieuse a introduit *au* à la place de *al* dans certains mots français, et citent *un chevau*, pour *un cheval*; c'est dans le patois angevin que ee mot a pris naissance. On lit dans Amyot (XVI[e] siècle) : Qui es-tu, toi ? archer, piquier, homme d'armes ou *cheval* léger ? On devrait écrire un *chevau*-léger; c'est-à-dire un cavalier faisant partie du corps des chevaux-légers, comme on dit un cent-suisse. Ce serait plus régulier.

gardes forestiers. Il est verbe quand il est suivi d'un substantif, comme dans : *garde-malade, garde-chasse, garde-fou, garde-feu,* qui font au pluriel *des garde-malades, des garde-chasses, des garde-fous, des garde-feu.* (824.)

Quelques grammairiens regardent ce mot comme substantif dans tous les cas, et écrivent des *gardes-malades,* etc. Nous pensons qu'il est plus logique d'en faire la distinction qui est, du reste, justifiée par l'analyse. En effet : *des gardes champêtres* sont *des gardes qui sont champêtres* ou pour les champs ; *des garde-malades* sont des personnes qui *gardent les malades ;* en écrivant *des gardes malades,* cela voudrait dire *des gardes qui sont malades.*

822. UN PASSE-PARTOUT, DES PASSE-PARTOUT. — Quand un nom composé n'est formé que de verbes ou de mots invariables de leur nature, aucune des parties ne prend la marque du pluriel.

823. JE ME MOQUE DE TOUS LES QU'EN DIRA-T-ON. — Les portions de phrases employées substantivement forment des sortes de substantifs composés et ne prennent pas la marque du pluriel. Par cette raison, on écrira : *Les je ne sais quoi; Les je vous en prie ; Les enfants qui ont toujours à la bouche les en grâce, les petite mère, sont affectés et ridicules.*

824. UN GOBE-MOUCHES, DES GOBE-MOUCHES ; UN SERRE-TÊTE, DES SERRE-TÊTE. — Les substantifs qui entrent dans la formation des noms composés se mettent toujours au pluriel, s'ils réveillent dans tous les cas une idée de pluralité, et toujours au singulier, s'ils réveillent dans tous les cas l'idée d'une seule chose.

Un gobe-mouches est un oiseau qui gobe *les mouches* et non *une mouche.* — *Des serre-tête* sont des bonnets pour serrer *la tête* et non *les têtes.*

Remarque. Les grammairiens varient extrêmement sur l'application de cette règle. L'Académie elle-même n'a pas de marche fixe à cet égard ; ainsi elle écrit avec le singulier : *un mille-feuille, un tire-botte, un cent-suisse, un quinze-vingt* (Voy. nos 791 et 792.), et avec le pluriel *un mille-fleurs, un gobe-mouches.*

Il serait à désirer qu'on fît des mots simples de tous les substantifs composés qui n'ont que deux mots, comme on l'a fait déjà pour *portefeuille, contrevent ;* les autres composés de plusieurs mots, comme *tête-à-tête,* seraient considérés comme des propositions ellip-

tiques. Au résumé, la seule manière de bien orthographier les substantifs composés, c'est de leur faire subir la loi de décomposition.

§ III. — *Difficultés diverses dans l'emploi du pluriel.*

825. LE PREMIER ET LE SECOND VOLUME SONT PERDUS. — Quand un substantif est accompagné de plusieurs adjectifs exprimant chacun une espèce différente, il se met au singulier, parce qu'il est sous-entendu après chaque adjectif, et que le substantif ne peut recevoir la loi de l'adjectif. La phrase ci-dessus est mise pour : *Le premier volume et le second volume*. L'oreille serait même choquée si l'on disait : *Le premier et le second journaux*. Quant au verbe, il se met au pluriel parce qu'il y a pluralité dans le sujet.

Par la même raison, on écrira : *L'une et l'autre* AFFAIRE *sont vues*.

Ce principe s'applique également quand le substantif précède les adjectifs ; ainsi l'on ne devrait pas écrire, malgré l'usage qui semble l'autoriser : *Cours de* LANGUES *latine et française* ; LES RÈGNES *végétal et animal* ; LES ORDRES *corinthien, dorique et composite* ; mais bien : *Cours de langue latine et de langue française ; le règne végétal et le règne animal ; l'ordre corinthien, le dorique et le composite*.

826. NOUS AVONS DES CHAPEAUX SUR NOS TÊTES, OU SUR NOTRE TÊTE. — Les substantifs déterminés par les adjectifs possessifs *notre, votre, leur*, se mettent au pluriel quand ils présentent une idée collective en raison de la pluralité des personnes qui possèdent, quoique chaque individu ne possède qu'un seul des objets exprimés par le substantif. D'après cela on mettra avec le pluriel : *Nous avons des chapeaux sur nos têtes. — Ces dames allèrent au bal avec leurs maris.*

Ces festons dans vos mains et ces fleurs sur vos têtes.
(RACINE.)

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever leurs fronts à la terre attachés.
(RACINE.)

Malgré l'idée collective, on met le singulier si le substantif n'a pas de pluriel dans le sens où il est employé. Exemple : A NOTRE ÂGE *on est prudents. Nous ne sommes*

jamais contents de NOTRE SORT. *Messieurs, je bois à* VOTRE SANTÉ. (157.)

Remarques. 1° Cette règle n'est point absolue ; il est des cas où le sens exige le pluriel ou le singulier, selon l'idée de la personne qui parle. Ainsi l'on dira : *Ces dames sortent du bal dans leur voiture* ou *dans leurs voitures*, selon que ces dames n'ont qu'une seule voiture pour elles toutes, ou que chacune a la sienne.

2° Cette règle ne s'applique qu'aux substantifs déterminés par *notre, votre, leur*. On dira donc avec le singulier : *Ces hommes sortent la tête haute*, et non *les têtes; Ces soldats ont le regard fier*, et non *les regards.*

827. VINGT ET UN CHEVAL OU VINGT ET UN CHEVAUX. — Dans les anciennes éditions, l'Académie écrivait avec le singulier : *vingt et un an, vingt et un jour*, et mettait au pluriel l'adjectif placé après le substantif : *vingt et un an accomplis.* Dans la dernière édition, elle met le substantif au pluriel, conformément à la règle généralement suivie.

828. IL EST TOMBÉ SUR LES ESCALIERS. — Le pluriel est incorrect dans ce cas, attendu que le mot *escalier* ne peut s'employer au pluriel qu'en parlant de divers escaliers d'une maison, et qu'on ne peut tomber sur plusieurs escaliers à la fois. Par la même raison on dit : *Il monte l'escalier*, et non *les escaliers.*

829. IL M'A FAIT BEAUCOUP DE TORT. IL A EU BEAUCOUP DE TORTS ENVERS MOI. — Après un adverbe de quantité, le substantif se met au singulier si l'adverbe signifie *une certaine quantité*; il se met au pluriel si l'adverbe signifie *plusieurs, un certain nombre.*

D'après cette règle on écrit : J'ai beaucoup de *plaisir* à vous voir. J'ai eu beaucoup de *peines* et d'*ennuis* dans ma vie. Nous avons peu d'*amis*. Il boit peu de *vin*. Il me faut plus de *place* qu'à vous, parce que je suis plus gros. J'ai loué plus de *places* que vous pour le concert.

830. A TOUT MOMENT. — DIEU A FAIT TOUTES CHOSES DE RIEN. — Après le mot *tout*, signifiant *chaque*, le substantif se met au singulier; il se met au pluriel si *tout* réveille évidemment une idée de pluralité. *A tout moment*, c'est-à-dire *à chaque moment; Dieu a fait toutes choses*, c'est-à-dire *toutes les choses*, ou *toutes sortes de choses.*

831. J'AI ÉPROUVÉ QUELQUE PEINE EN LE VOYANT. — J'AI EU QU[illegible] CHAGRINS DANS MA VIE. — Après le mot *quelque*

signifiant *un peu*, le substantif se met au singulier ; il se met au pluriel si *quelque* signifie *plusieurs*.

832. De la gelée de pomme. — Une assiette de pommes. — De l'eau de fleur d'oranger. — Quand deux substantifs sont joints par la préposition *de*, le second se met au singulier quand il sert à désigner l'espèce ou la nature du premier ; il se met au pluriel quand il exprime évidemment la réunion de plusieurs objets que l'on peut compter. Cependant on met avec le pluriel : *gâteau d'amandes, conserve de roses, purée de lentilles*, peut-être parce qu'on ne peut pas dire d'une manière absolue dans ce sens : *de l'amande, de la rose, de la lentille.*

Remarques. 1° L'Académie ne paraît pas avoir d'opinion bien arrêtée sur cette règle, car elle écrit à l'article *gelée* : *gelée de pomme, gelée de groseille ;* à l'article *pomme : gelée de pommes, sucre de pommes, sirop de pommes ;* à l'article *groseille : gelée de groseille, sirop de groseille ;* à l'article *sirop : sirop de groseilles, de mûres, de grenades ;* à l'article *huile : huile d'amandes douces ;* à l'article *amande : huile d'amande douce*, etc.

Voici quelques exemples usuels tirés du Dictionnaire de l'Académie, avec l'emploi du pluriel ou du singulier tel qu'il y est indiqué.

Une machine à vapeur ; un bain de vapeurs. Un dîner de garçons ; une chambre de garçon ; une pension de garçons ; des jeux de garçon. Des jeux de main. Des arts d'agrément. Une boucle d'oreille ; des boucles d'oreilles. De l'eau de rose ; de l'essence de roses ; un bouquet de roses. De l'huile d'olive ; des noyaux d'olives ; un baril d'olives. Des fruits à pépins et des fruits à noyau ; de l'eau de noyau. Du lait d'amande ; un gâteau d'amandes ; de l'huile d'amandes douces ; des biscuits d'amandes amères. Un tas de blé ; la halle aux blés ; un champ de blé ; un sac de blé. Un picotin d'avoine. Un sac de haricots. Une purée de lentilles. Des verres de couleur ; une boîte de couleurs.

Un livre de science ; un puits de science. Une fournée de pain ; une corbeille de pains. De l'eau de poulet ; du bouillon de poulet ; une fricassée de poulets. Du bouillon d'herbes ; un jus d'herbes. De la fécule de pomme de terre ; un gâteau de pommes de terre. Un homme de plume ; un paquet de plumes. Des hommes de robe ; des garnitures de robe ; une fourniture de robes. De l'huile de poisson ; de la colle de poisson ; une marchande de poisson. Des marchands de drap, de soierie, de mercerie, de farine, de charbon, de cuirs, de peaux. Un marchand de peaux de lapin. Un marchand de vin ou de vins ; un marchand de vins fins ; un négociant en vins. Marchand de tabac ; débit de tabac. Marchand de comestibles. Fabrique de toile ; manufacture de toile à voile ou de toiles à voiles. Des gens

d'esprit ; des gens de lettres. Des hommes de mérite ; un homme d'affaires.

L'opinion des grammairiens n'étant guère mieux fixée que celle de l'Académie, nous en concluons que, dans le cas où l'emploi du pluriel et du singulier n'est pas commandé par le sens, l'usage de l'un ou de l'autre est facultatif.

2° La plupart des grammairiens modernes pensent qu'on doit dire *fleur d'oranger*, parce que les oranges n'ont pas de fleurs. Cependant l'Académie écrit : *Eau de fleur d'orange ;* elle écrit même : *Bouquet de fleurs d'orange ;* ajoutant qu'*orange* s'est dit anciennement pour *oranger*. Cette expression se trouve en effet dans Malherbe, Molière, Mme de Sévigné, Voltaire, et dans la plupart des écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècle.

Quelques philologues modernes prétendent justifier cette locution en disant qu'il ne s'agit pas de la fleur, mais du *fleur* ou odeur de l'orange ; qu'ainsi *l'eau de fleur d'orange* serait l'eau de senteur d'orange ; aussi ajoutent-ils, en parlant de la fleur véritable, on doit dire : *fleur d'oranger, un bouquet de fleurs d'oranger*. Cette explication ne nous paraît pas satisfaisante : nous croyons plutôt que cette locution n'est fondée que sur l'usage.

833. PORTER BATEAU. — AVIDE DE GLOIRE ET DE LOUANGES. — Les substantifs employés dans un sens général, vague et indéterminé, qu'ils soient ou non compléments d'une préposition et régimes d'un verbe ou d'un adjectif, ne se mettent pas au pluriel, à moins qu'ils ne s'emploient pas au singulier, ou qu'ils ne réveillent évidemment une idée de pluralité, comme dans : *chanter vêpres, tailler en pièces, couper en morceaux, avide de louanges.*

On dit aussi que : lorsqu'un verbe a pour régime un substantif qui le suit immédiatement, sans être précédé ni d'un article, ni d'aucun déterminatif, ce substantif se met au singulier, parce qu'il est pris dans un sens général, à moins qu'il ne s'emploie qu'au pluriel.

Cette règle ainsi formulée n'est point assez générale, et n'explique pas tous les cas, comme par exemple : *Il est avide de gloire et de louanges.*

Remarque. Cette règle, comme la précédente, pouvant quelquefois laisser dans l'incertitude, nous en donnons ici quelques applications usuelles.

Les peuples qui portent chapeau. Battre monnaie. Je vous prends à témoin. Ils servent de témoins. Se promener en bateau, à cheval, en voiture. Vivre de poisson et de légumes. Un habit sans manches. Un couteau sans manche. Se mettre à genoux. Prendre en main les érêts de quelqu'un. Prendre une malle en mains. Voyager à pied.

Sauter à pieds joints. Sortir en armes. En plein champ. A travers champs, Un rien le met aux champs. Aller de ville en ville. L'homme tombe d'erreur en erreur. On lui proposa difficultés sur difficultés. Je n'ai pas de peine à faire cela. Je n'ai pas de peines qui m'attristent. Sous la cendre ou sous les cendres. Ces amis fidèles avaient nom Pylade et Oreste.

Ces mots sont tantôt sujet et tantôt régime, ou tantôt sujets et tantôt régimes. Les pronoms *il*, *elle*, sont toujours sujets.

834. SUR LES UNE HEURE ; SUR LE MIDI ; SUR LE MINUIT. — La première de ces locutions, quoique bizarre, est autorisée par l'usage, et se dit par analogie avec les autres nombres d'heures. L'Académie la qualifie avec raison de familière ; mais on ne dirait pas *sur les midi*, attendu que ce mot n'a pas de pluriel et n'est pas synonyme de douze heures. Il vaut d'ailleurs mieux dire : *vers midi, vers minuit, vers une heure.*

CHAPITRE VIII

ACCORD DES PRONOMS

835. JULES CHANTE ; IL EST HEUREUX. JULIE CHANTE ; ELLE EST HEUREUSE. LES OISEAUX CHANTENT ; ILS SONT HEUREUX. — Les pronoms s'accordent en genre et en nombre avec le substantif dont ils tiennent la place. (Voy. n° 208.)

836. JULES ET JULIE CHANTENT ; ILS SONT HEUREUX. — Le pronom qui remplace deux substantifs singuliers se met au pluriel ; lorsque les substantifs sont de différents genres, il se met au masculin.

837. UN COURAGE OU UNE PRUDENCE À LAQUELLE ON PRODIGUE DES ÉLOGES. — Lorsqu'un pronom se rapporte à deux substantifs unis par la conjonction *ou*, il ne s'accorde qu'avec le dernier. (745.)

838. DÉPLOYER UN COURAGE, UNE INTRÉPIDITÉ À LAQUELLE RIEN NE RÉSISTE. — Lorsqu'un pronom se rapporte à deux substantifs synonymes, ou exprimant seulement une gradation dans la pensée, il ne s'accorde qu'avec le dernier. (746.)

839. CES CORBEILLES DE FRUITS SONT-ELLES PLEINES ? CES

DEUX SORTES DE FRUITS SONT-ILS OU SONT-ELLES AGRÉABLES? — Quand un pronom se rapporte à deux substantifs unis par la préposition *de*, il s'accorde généralement avec le premier; cependant il est des cas où on peut le faire accorder avec l'un ou avec l'autre, comme dans le second exemple ci-dessus.

840. JE LEUR AI DES OBLIGATIONS. — Le pronom personnel *leur* ne prend jamais d'*s*, parce qu'il est le pluriel de lui. Quand *leur* est adjectif ou pronom possessif, il en prend une au pluriel, comme dans : *leurs amis; ce sont les leurs.*

841. ÊTES-VOUS LA MÈRE DE CET ENFANT? JE *la* SUIS. — Quand le pronom personnel *le* représente un substantif déterminé, il s'accorde avec ce substantif. D'après cette règle on dira : *Êtes-vous la malade que j'ai rencontrée? Je* LA *suis. — Êtes-vous les voyageurs arrivés ce matin? Nous* LES *sommes.*

842. MADAME, ÊTES-VOUS MALADE? JE *le suis.* — Quand le pronom personnel *le* se rapporte à un adjectif ou à un substantif pris adjectivement, il reste invariable. D'après cette règle on dira : *Madame, êtes-vous mère? Je* LE *suis. — Messieurs, êtes-vous négociants? Nous* LE *sommes.*

Quelquefois le pronom *le* se rapporte par syllepse à un adjectif sous-entendn, comme dans cette phrase : *On trouve encore du bonheur à faire des* INGRATS, *mais il n'y a que du malheur à* LE *devenir.*

843. VOULEZ-VOUS M'ACCORDER UNE GRÂCE? JE *le* VEUX BIEN. — Lorsque le pronom *le* se rapporte à un membre de phrase, il signifie *cela* et reste invariable. D'après cette règle on dira : *Si j'ai obtenu cette faveur, je* LE *dois à votre bonté. Aigues-Mortes et Fréjus ont été des ports de mer et ne* LE *sont plus.* (Voy. n° 218.)

844. JE VOUS FAIS GRÂCE, QUOIQUE VOUS NE *le* MÉRITIEZ PAS. — Le pronom *le* ne peut remplacer un substantif pris dans un sens indéterminé; dans cet exemple il ne remplace pas *grâce*, mais cette proposition : *que je vous fasse grâce*; c'est pour cela qu'il ne s'accorde pas.

Cependant on le ferait accorder si l'harmonie et la concision rendaient toute autre construction difficile, pourvu que la clarté n'en souffrît pas. Exemple : *Une âme noble rend* JUSTICE *même à ceux qui* LA *lui refusent.* (Condorcet.)

Cette règle s'applique à tous les pronoms; seulement,

dans certains cas, pour éviter la faute, il faut employer un autre tour de phrase. Ex. : *Vous dites que ce n'est pas votre faute que de manquer de* FOI, *puisqu'*ELLE *ne dépend pas de l'homme;* il faut dire : *puisque cette vertu ne dépend pas de l'homme. — L'homme prudent sait demander* CONSEIL *et* LE *suivre*; dites : *sait demander des conseils et les suivre. — Dans les premiers âges du monde, chaque père de* FAMILLE *conservait sur la* SIENNE *un pouvoir absolu;* dites : *gouvernait ses enfants avec un pouvoir absolu.*

845. LES OBJETS DE NOS VŒUX *le* SONT AUSSI DE NOS PLAISIRS. (Corneille.) — Dans cette phrase le mot *le* réveille l'idée du mot *objets* pris adjectivement; c'est une syllepse; c'est comme s'il y avait *sont aussi* CELA, *ce qu'on vient de dire, de nos plaisirs* (1).

846. CETTE EAU SENT-ELLE LA ROSE? Non, ELLE NE *le* SENT PAS, ou NE *la* SENT PAS. — Dans cette phrase, *le* doit être invariable, parce que le mot *rose* n'est pas employé pour désigner la fleur, mais la manière de sentir; c'est une sorte de locution adverbiale.

847. QUAND ON EST BONNE ET VERTUEUSE, ON EST FAITE POUR PLAIRE. — EN FRANCE ON EST ÉGAUX DEVANT LA LOI. — Le pronom indéfini *on* veut ordinairement l'adjectif qui le suit au masculin singulier; cependant, quand il représente essentiellement une femme, ou quand il réveille évidemment une idée de pluralité, l'adjectif se met au féminin ou au pluriel, quoique le verbe se mette toujours à la troisième personne du singulier : l'accord a lieu alors par syllepse. (Voy. n° 857.)

848. EMPÊCHER *quelqu'un* D'ÊTRE HEUREUX. — *Quelqu'une* ou *quelques-unes* DE CES DAMES. — *Quelqu'un*, pris dans un sens général et absolu, est toujours masculin singulier; lorsqu'il se rapporte à un substantif féminin exprimé, il en prend le genre et le nombre.

849. CHACUN LE DÉSIRE. — CHACUNE DE VOUS, MESDAMES. —

---

(1) Le mot *le*, dans ce cas et dans les cas analogues, ne remplaçant pas un nom, n'est pas un véritable pronom; il rappelle plutôt l'idée qu'on a dans l'esprit que les mots qu'on vient de prononcer, et peut être considéré comme exprimant une proposition implicite. Il nous semble qu'on pourrait l'appeler *pro-proposition*, pour spécifier qu'il est mis *pour une proposition*. Il en serait de même de tous les mots qui renferment une proposition implicite, comme *oui, non, voici, voilà, hélas! chut!* etc.

Le pronom *chacun* est toujours du singulier ; pris dans un sens général et absolu, il est masculin ; lorsqu'il se rapporte à un substantif féminin exprimé, il en prend le genre seulement.

850. PERSONNE N'EST VENU. — UNE PERSONNE INSTRUITE. (Voy. nº 691.)

851. QUOIQUE CES TROIS PERSONNES EUSSENT DES INTÉRÊTS BIEN DIFFÉRENTS, *ils* ÉTAIENT TOUS, NÉANMOINS, TOURMENTÉS DE LA MÊME PASSION. (Regnard.) — On emploie quelquefois, par syllepse, le pronom *il* pour remplacer le substantif *personne,* quoique ce dernier mot soit féminin. Cet accord ne peut avoir lieu que lorsque le mot *il* est assez éloigné du mot *personne* pour que l'oreille n'en soit pas choquée, et en outre quand, dans la pensée, le mot *personne* ne représente pas exclusivement des femmes.

Dans le même cas, l'adjectif se rapportant au substantif *personne* peut se mettre au masculin. Ex. : *Les* PERSONNES *consommées dans la vertu ont en toutes choses une droiture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être médisants.* (Vaugelas.)

CHAPITRE IX

ACCORD DES VERBES

§ I. — *Accord des verbes en nombre.*

852. JE CHANTE. NOUS CHANTONS. — Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet, qu'il en soit précédé ou suivi. Ex. : *Qu'importent nos joies et nos douleurs dans la nature ?* (Chateaubriand.) — *Périssent les tyrans ! — Vivent les honnêtes gens !*

On dit que le verbe s'accorde avec son sujet, parce qu'il prend une terminaison particulière selon le nombre et la personne du sujet. Il ne s'accorde pas en genre, parce qu'il n'a pas de terminaison particulière selon le genre du sujet. Il faut en excepter les participes, qui s'accordent dans certains cas en genre et en nombre.

853. Le verbe s'accorde pour mieux établir le rapport qu'il a avec son sujet; d'où il résulte que c'est toujours le sujet qui détermine le nombre et la personne du verbe.

854. Le verbe s'accorde toujours; si quelquefois il conserve une forme semblable pour certaines personnes, il n'en est pas moins, quant au sens, du nombre et de la personne du sujet.

855. Le verbe varie encore selon le mode et le temps; mais on ne pourrait pas dire qu'il s'accorde en mode et en temps, attendu que le mode et le temps n'ont de rapport qu'avec l'action exprimée par le verbe, et ne dépendent nullement du sujet.

Remarque. Comme le verbe exprime en même temps une idée principale, qui est celle de l'existence, et une idée accessoire, qui est celle de l'attribut, il doit subir, en vertu de cette double nature, deux espèces de variations : les unes fondées sur l'idée principale qu'il représente, les autres sur l'idée accessoire et destinée à la mettre en rapport avec son sujet. Les premières correspondent à ses modifications de temps, de mode et de voix; les secondes à ses modifications de genre, de nombre et de personne,

Ainsi, tout verbe représente par *son radical* l'idée principale, c'est-à-dire l'existence; par *ses terminaisons* : 1° les modifications de cette idée, c'est-à-dire les idées accessoires de temps, de mode et de voix; 2° les rapports de cette idée avec le sujet, c'est-à-dire les modifications de genre, de nombre et de personne.

856. L'oiseau qui chante. — Les hommes qui parlent. — Le verbe qui a pour sujet le pronom relatif *qui* s'accorde toujours avec l'antécédent de ce pronom. Toutes les règles sur l'accord des verbes s'appliquent au cas où le verbe est précédé de *qui* exprimé ou sous-entendu.

857. On chante. — Le verbe qui a pour sujet le pronom *on* se met toujours à la troisième personne du singulier, lors même que ce pronom réveille une idée de pluralité, comme dans : *On est égaux devant la loi.* (847.)

858. Chacun s'en plaint. — Chacun d'eux le désire. — Le pronom *chacun* excluant toute idée de pluralité, veut toujours le verbe au singulier. Ce serait donc une faute d'écrire : *Chacun d'eux le désirent.* (849.)

859. Mon père et ma mère dînent en ville. — Ni mon père ni ma mère ne partiront. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs substantifs singuliers unis par une des con-

jonctions *et* ou *ni*, autrement dit quand il a un sujet composé, il se met au pluriel.

Il se mettrait également au pluriel, lors même que les substantifs ne seraient pas unis par la conjonction *et*, s'il y a dans la pensée une idée collective ou d'addition. Ex. : *L'âge, la maladie, l'ivresse, changent, dit-on, le caractère.* (865.)

Remarque. On trouve dans quelques écrivains le singulier après la conjonction *ni*. Ex. : *Ni l'homme, ni aucun animal, n'a pu se faire lui-même. — Ni son cœur, ni le mien, ne peut être perfide.* (VOLTAIRE.)

860. L'UN ET L'AUTRE IRONT À LA CHASSE. — Lorsqu'un verbe a pour sujet *l'un et l'autre,* il se met au pluriel.

Remarque. L'Académie laisse le choix ; elle écrit : *l'une et l'autre sont bonnes*, et *l'une et l'autre est bonne*. La plupart des grammairiens adoptent le pluriel.

861. NI L'UN NI L'AUTRE N'IRONT À LA CHASSE.— NI L'UN NI L'AUTRE N'EST VOTRE MARI. — Lorsqu'un verbe a pour sujet *ni l'un ni l'autre,* il se met au pluriel si *tous les individus* désignés peuvent faire l'action ; il se met au singulier si l'action ne peut être faite que par un seul. D'après cette règle on dira : *Ni l'un ni l'autre ne seront reçus bacheliers. — Ni l'un ni l'autre n'obtiendra cette place.— Ni l'un ni l'autre ne l'épousera.*

862. MA SŒUR OU MON FRÈRE VIENDRA CE SOIR.— Lorsqu'un verbe a pour sujet deux substantifs unis par la conjonction *ou,* il ne s'accorde qu'avec le dernier, par la raison que l'action n'est faite que par l'un des deux substantifs. Il s'accorde avec le dernier, parce que c'est celui qui frappe le plus l'esprit.

Si le second substantif était pluriel, le verbe se mettrait au pluriel, comme dans : *Ma sœur ou mes frères viendront me voir ;* mais on doit éviter cette opposition du pluriel et du singulier.

Lors même que les deux substantifs unis par la conjonction *ou* seraient au singulier, le verbe pourrait se mettre au pluriel s'il y a pluralité dans la pensée, c'est-à-dire si tous les objets concourent à l'action exprimée par le verbe, et si l'oreille l'exige. Ex. : *Quand César ou Pompée* REVENAIENT *de* LEURS *conquêtes, tout Rome se portait à* LEUR *ren-*

contre. Il serait sans doute plus grammatical de dire : *Quand César ou Pompée* REVENAIT *de ses conquêtes, tout Rome se portait à* SA *rencontre ;* mais cette construction ne satisferait ni le sens ni le goût. — *L'ignorance ou l'erreur peuvent quelquefois servir d'excuse aux méchants.* (Bern. de St-P.)

La conjonction *ou* est quelquefois sous-entendue : *Une petite pièce de monnaie, un morceau de pain, valent mieux qu'un : Dieu vous assiste !*

863. LE CHEVAL, COMME LE BOEUF, SERT AU LABOURAGE. — Lorsqu'un verbe a pour sujet deux substantifs unis par les conjonctions *comme, de même que, ainsi que, aussi bien que*, il ne s'accorde qu'avec le premier, le second n'étant que le sujet d'une proposition incidente sous-entendue, et servant de point de comparaison.

Le verbe s'accorde cependant avec les deux substantifs, s'il y a évidemment addition dans la pensée. Ex. : *Dans l'Égypte, dans l'Asie et dans la Grèce, Bacchus, ainsi qu'Hercule,* ÉTAIENT RECONNUS *comme demi-dieux.* (Voltaire.)

864. LA VERTU, PLUS QUE LES RICHESSES, FAIT LE BONHEUR. — Lorsque le verbe a pour sujet plusieurs substantifs unis par les locutions *plus que, plus encore que, non plus que, moins que, mieux que, et non, et non pas, plutôt que, mais, mais encore*, il s'accorde avec celui qui domine dans la pensée, c'est-à-dire avec celui qui, dans la pensée, fait l'action : l'autre étant le sujet d'une proposition sous-entendue. Dans la phrase citée ci-dessus, c'est comme s'il y avait : *La vertu fait le bonheur plus que les richesses ne font le bonheur.* — Ex. : *Les revers, plus que la maladie, ont dérangé sa raison.* — *C'est moins la naissance que les vertus qui devraient décider de la noblesse.* — *C'est Dieu et non les rois qui dispose de notre sort.* — *C'est moins le général que les officiers qui est blâmable.*

Remarque. Le pronom relatif devant être rapproché le plus possible de son véritable antécédent, il convient d'employer une autre tournure toutes les fois que cela peut être nécessaire pour la clarté ou pour l'oreille ; ainsi, dans ce dernier exemple, il serait plus correct de dire : *C'est moins le général qui est blâmable que les officiers.*

865. SA COLÈRE, SA FUREUR NOUS GLAÇA D'ÉPOUVANTE. — Lorsqu'un verbe a pour sujets plusieurs substantifs synonymes, il ne s'accorde qu'avec le dernier. Dans ce cas, les

substantifs ne doivent point être liés par la conjonction *et*, et celui qui exprime l'idée la plus forte doit être placé le dernier. (746.)

866. AYEZ PITIÉ DES PAUVRES : L'HUMANITÉ, LA RELIGION, DIEU VOUS LE COMMANDE. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs substantifs exprimant une gradation dans la pensée, lors même qu'ils ne seraient pas synonymes, il ne s'accorde qu'avec le dernier, parce que l'idée exprimée par ce dernier mot est dominante, et qu'elle efface en quelque sorte les autres.

867. CETTE MAISON, CE CHAMP, CET ARBRE, TOUT ME RAPPELLE MON ENFANCE. — Lorsqu'un verbe a un sujet formé de plusieurs mots dont le dernier résume tous les mots précédents, tels que *tout, rien, personne, chacun,* etc., il ne s'accorde qu'avec ce dernier mot. Ex. : *Les conseils, la douceur, la sévérité, rien ne le touche.*

Il ne s'accorderait également qu'avec le dernier mot, lors même que ce mot ne réunirait pas tous les précédents, si l'attention s'y porte d'une manière particulière. Ex. :

> Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
> Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
> (BOILEAU.)

868. CHAQUE NATION, CHAQUE ÂGE, CHAQUE SEXE A SES GOÛTS PARTICULIERS. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs substantifs déterminés par *chaque, tout, aucun, nul, quelque,* il peut se mettre au singulier ou au pluriel, selon l'idée de la personne qui parle. Ex. : *Aucun corps, aucune attaque, n'avaient pu l'entamer.* (Volt.) — *Chaque nuit et chaque aurore nous apportent de nouveaux journaux de la sagesse et de la bonté de la Providence divine.* (B. de St-P.)

869. MANGER, BOIRE ET SE PROMENER EST, OU C'EST, LEUR UNIQUE OCCUPATION. — Lorsqu'un verbe a pour sujet plusieurs infinitifs, il se met au singulier, parce que l'infinitif n'ayant pas de nombre ne peut communiquer l'idée de pluralité. Le verbe, dans ce cas, s'accorde avec le pronom démonstratif *ce* ou *cela*, exprimé ou sous-entendu; si c'est le verbe *être*, il se met au pluriel s'il est suivi d'un substantif pluriel. Ex. : *Vieillir, être malade et mourir sont les plus grands maux de la vie.* (877.)

Remarque. On trouve cependant le pluriel dans quelques auteurs, quoique le verbe *être* soit suivi d'un nom singulier, mais le singulier

est préférable. Ex. : *Produire et conserver sont l'acte perpétuel de la puissance.*

870. AVOIR BEAUCOUP D'ENFANTS EST UNE RICHESSE POUR LE CULTIVATEUR. — Lorsqu'un verbe a pour sujet un infinitif suivi d'un régime pluriel, il se met au singulier, parce que l'infinitif et son régime forment un *tout* que l'on peut rendre par *cela.*

871. TROP DE CHEVEUX ÉCHAUFFE LA TÊTE. — Dans cette phrase le verbe est au singulier, parce qu'il a pour sujet un infinitif sous-entendu ; c'est comme si l'on disait : *Avoir trop de cheveux échauffe la tête.* (870.)

872. BEAUCOUP D'ENFANTS EST UNE RICHESSE POUR LE CULTIVATEUR. — BEAUCOUP D'ENFANTS SONT À CHARGE À LEURS PARENTS.— Dans la première phrase le verbe est au singulier, parce qu'il a pour sujet un infinitif sous-entendu ; c'est comme si l'on disait : *Avoir beaucoup d'enfants,* etc. Dans la seconde il se met au pluriel, parce qu'il n'y a pas d'infinitif sous-entendu ; la phrase est sylleptique, et le verbe s'accorde avec le complément de *beaucoup* qui est *enfants.*

873. UN DE SES ENFANTS LUI DONNERA DU CHAGRIN.— L'OR EST UN DES MÉTAUX QUI BRILLENT LE PLUS. — Après *un de, un des, le premier de, le seul de, celui de, le nombre de,* et autres expressions analogues suivies d'un substantif pluriel, le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon que l'action est faite par un seul ou par plusieurs agents.

Remarque. Quand le verbe est précédé de *qui*, ce dernier mot est le véritable sujet et a pour antécédent la personne ou la chose qui fait l'action exprimée par le verbe. Ex. : *Le premier de vous tous qui arrivera au but.*

874. PLUS D'UN SAVANT S'EST TROMPÉ. — Après *plus d'un,* le verbe se met au singulier. Il se mettrait au pluriel, si *plus d'un* était répété, comme dans : *Plus d'un riche et plus d'un pauvre d'ici-bas se rencontreront dans l'autre monde.*

875. L'EFFET DU COMMERCE SONT LES RICHESSES. (Montesquieu.) — Quand le verbe *être* s'accorde avec le substantif qui le suit, c'est parce qu'il y a inversion. L'exemple ci-dessus est mis pour : *Les richesses sont l'effet du commerce.* Cette phrase, sans être grammaticalement incorrecte, a quelque chose de choquant par l'opposition du pluriel et

du singulier. Il serait mieux de dire : *L'effet du commerce, ce sont les richesses*, ou *Les richesses sont les effets du commerce*. Il en est de même des exemples suivants : *Ce qu'il y a de plus instructif sont les ridicules.* (Duclos.) — *Sa maladie sont des vapeurs.* (Mme de Sévigné.)

876. UN EST À DEUX, COMME DEUX EST À QUATRE, OU SONT À QUATRE. — Il faut dire *comme deux est à quatre*, parce que le mot *nombre* est sous-entendu. Mais on mettrait le verbe au pluriel, si *deux* déterminait un substantif pluriel, comme dans : *Un franc est à deux francs, comme deux francs sont à quatre francs.*

877. C'EST MON FRÈRE. — CE SONT EUX. — CE SONT MES FRÈRES. — Le verbe *être* ayant pour sujet le pronom *ce* ne se met au pluriel que lorsqu'il est suivi d'un substantif pluriel, ou d'un pronom de la troisième personne du pluriel ; dans tous les autres cas, il se met au singulier. D'après cela, on dira : *C'est mon frère et ma sœur ; c'est elle et lui ; c'est nous ; c'est vous ; ce sont eux ; sont-ce eux ?*

L'usage autorise l'emploi du pluriel ou du singulier quand le verbe est à l'imparfait, parce que la consonance est la même. On écrira donc : *Si c'étaient eux*, ou *Si c'était eux ; Qu'étaient-ce*, ou *Qu'était-ce que les chevaliers de Malte ?*

Le singulier est plus énergique et peut encore s'employer, quand l'esprit est détourné du substantif pluriel pour se porter ou sur le verbe, ou sur un autre substantif singulier. Exemple : *C'est donc les dieux et non pas la mer qu'il faut craindre.* (Fénelon.)

> Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit.
> (RACINE.)

Avec l'expression *si ce n'est*, il faut toujours le singulier, lors même qu'elle est suivie d'un substantif pluriel. Ex. : *Qui nous aimera, si ce n'est nos parents ?*

On met encore le verbe au singulier quand il est suivi d'une préposition, et que le substantif ne figure point comme attribut. Ex. : *C'est aux honnêtes gens que je m'adresse.* — *C'est des contraires que résulte l'harmonie du monde.*

D'après les principes ci-dessus, il faudrait dire : *Ce sont cent francs qu'on me doit*, et non *C'est cent francs ;* cependant le singulier est plus usité, soit par euphonie, soit par

ellipse du mot *somme* ; c'est comme si l'on disait : *C'est la somme de cent francs qu'on me doit.*

Remarque. 1° Cette règle n'a pas été toujours suivie rigoureusement. L'Académie semble autoriser l'emploi du pluriel ou du singulier, selon les cas ; elle écrit : *C'est eux* et *Ce sont eux ; Est-ce vos parents qui vous l'ont ordonné ? Sont-ce vos livres ?* D'un autre côté, on trouve dans Voltaire : *Ce n'est pas mes nombreux amis, c'étaient du café et de la cannelle qui me manquaient ;* dans Condillac : *Ce sont la foi, l'espérance et la charité ;* dans Boileau : *Ce n'est pas tous ses droits.* Nous conseillons cependant de se conformer le plus possible à la règle, et de ne s'en écarter que si l'harmonie l'exige.

2° Cette règle s'applique aussi au verbe *devoir*. Ex. : *Ce doit être le frère et la sœur. — Ce doivent être de grands maux pour un État que des lois trop sévères ! — Ce doit être* ou *ce doivent être ses enfants.*

§ II. — *Accord des verbes avec les collectifs.*

878. L'ARMÉE DES BARBARES *fut* VAINCUE. — UNE TROUPE DE BARBARES *ravagèrent* LE PAYS. — Quand un verbe a pour sujet deux substantifs dont le premier est un collectif, il s'accorde avec le collectif si c'est un collectif général ; mais si c'est un collectif partitif, il s'accorde avec le second substantif. D'après cela on dira : *L'infinité des perfections de Dieu m'accable.* (Acad.) — *Une foule de nymphes couronnées de fleurs étaient assises auprès d'elle.* (Fénelon.) — *La foule des courtisans qui environnent les rois empêche la vérité d'arriver jusqu'à eux. — Une foule d'astres brillent pendant la nuit. — Cette quantité de livres ne sert à rien. — Quantité de livres ne servent à rien. — Une foule d'enfants composée d'écoliers courut dans la rue. — Une couple de pigeons ne sont pas suffisants pour dîner. — On peut dire que c'est l'immense majorité de nos actions qui est spontanée.*

Remarques : 1° Le même mot est souvent collectif général ou partitif, selon le sens, ce qui en rend la distinction quelquefois difficile. Il faut, dans ce cas, examiner celui des deux substantifs qui présente l'idée dominante.

2° La règle sur l'accord avec les collectifs s'applique aussi à l'accord des adjectifs, attendu que tout adjectif est toujours construit avec le verbe *être* exprimé ou sous-entendu, et que l'accord du verbe entraîne celui de l'adjectif : *La foule des hommes rassemblés sur la place ;* c'est-à-dire *qui sont rassemblés.* (757.)

879. LA PLUPART DES HOMMES PARLENT SANS PENSER. — LA

PLUPART SE TROMPENT. — *La plupart* étant un collectif partitif, le verbe s'accorde avec le second substantif. Quand *la plupart* est employé seul, il y a toujours un second substantif sous-entendu : *La plupart se trompent,* c'est-à-dire *La plupart des hommes se trompent.*

Remarque. La plupart est un substantif qui n'a point de pluriel et ne s'emploie jamais sans article.

880. PEU DE PERSONNES SE PLAISENT DANS LA SOLITUDE.— BEAUCOUP AIMENT LA SOCIÉTÉ. — Les adverbes de quantité, tels que : *peu, beaucoup, assez, combien, guère,* etc., remplissent les fonctions de collectifs partitifs, et réveillent, comme tous les collectifs, une idée de pluralité ; c'est pourquoi le verbe s'accorde avec le substantif qui suit l'adverbe ; et comme ce substantif est toujours pluriel, le verbe se met aussi au pluriel.

Quand l'adverbe est seul, le verbe se met également au pluriel, parce qu'il y a un substantif pluriel sous-entendu. *Beaucoup aiment la société,* c'est-à-dire *Beaucoup d'hommes aiment la société. — Combien voudraient être à votre place !* (Voy. nº 872.)

§ III. — *Accord des verbes en personne.*

881. MON FRÈRE ET MOI, NOUS SERONS BLÂMÉS. — Quand le verbe a un sujet composé de mots de différentes personnes, il s'accorde avec la personne qui a la priorité. La première a la priorité sur la seconde, et la seconde sur la troisième. (859.)

Le pronom qui représente les différentes personnes du sujet est quelquefois sous-entendu ; on dit très bien : *Mon frère et moi serons blâmés. — Toi et lui serez invités.*

882. VOUS OU MOI SERONS RENVOYÉS D'ICI. — D'après la règle de l'accord des verbes (881), le verbe de cette phrase, ayant pour sujet deux pronoms de personnes différentes, doit s'accorder avec celle qui a la priorité, c'est-à-dire avec la première personne.

D'un autre côté, les deux pronoms étant unis par la conjonction *ou* (862), le verbe ne doit s'accorder qu'avec le dernier. Il y a donc double raison pour mettre le verbe à la première personne du singulier, et par conséquent il [illegible]ait rigoureusement exact de dire : *Vous ou moi serai*

renvoyé d'ici; mais cette construction choquant à la fois l'oreille et le sens, il est admis de dire : *Vous ou moi, nous serons renvoyés d'ici.* Pour rendre la phrase plus claire, il est mieux de mettre le pronom *nous*. Du reste, il serait préférable d'éviter la difficulté au moyen d'une autre tournure, comme par exemple : *L'un de nous deux sera renvoyé d'ici.*

883. C'EST MOI QUI PARLERAI.— TOI QUI PARLES.— SOLEIL, QUI ÉCLAIRES L'UNIVERS. — Le verbe qui a pour sujet le pronom relatif *qui* prend le nombre et la personne de l'antécédent de ce pronom. D'après cette règle, on dira : *C'est moi qui ai fait cela,* et non *qui a fait cela.* — *Dieu dit aux Hébreux : C'est moi qui vous ai tirés de l'Égypte.*

Dans ces vers :

> Ce ne serait pas moi qui se ferait prier. (MOLIÈRE.)
>
> Je ne vois plus que vous qui la puisse défendre. (RACINE.)
>
> Il n'avait plus que moi qui le pût secourir. (VOLTAIRE.)

la construction est elliptique ; le *qui* a pour antécédent le mot *personne* sous-entendu ; c'est pour cela que le verbe est mis à la troisième personne. C'est comme s'il y avait : *Je ne vois plus d'autre personne qui la puisse défendre que vous ; Il n'y avait plus d'autre personne qui le pût secourir que moi.*

884. C'EST MOI SEUL QUI SUIS MALADE. — JE NE SUIS PAS LE SEUL QUI SOIT MALADE. — L'adjectif n'ayant par lui-même ni genre ni nombre ne peut servir d'antécédent au pronom relatif, à moins qu'il ne soit pris substantivement. Dans le premier exemple, *seul* est un adjectif qui modifie *moi; moi* est l'antécédent de *qui ;* c'est pourquoi le verbe se met à la première personne. Dans le second exemple, *seul* est un substantif singulier et l'antécédent de *qui;* c'est pourquoi le verbe se met à la troisième personne. Il en sera de même, quand le relatif *qui* est précédé d'un substantif. D'après cela on écrira :

> N'accuse point mon sort, c'est toi seul qui l'as fait.
> (CORNEILLE.)

Nous ne sommes pas les seuls qui soient malades. — *Vous êtes le génie tutélaire qui est venu consolider la paix.* (Lavaux.) — *Nous étions deux qui étions du même avis ;* ou plus élégamment : *Nous étions deux du même avis.*

Remarque. On trouve dans les meilleurs écrivains de nombreux exemples où le verbe s'accorde avec le pronom personnel, quoique le sujet *qui* soit précédé d'un adjectif pris substantivement ou même d'un substantif. C'est alors que l'idée du pronom est dominante dans l'esprit, ou que le substantif est tellement identifié au pronom personnel qu'il ne présente à l'esprit qu'une seule et même idée. Dans ce cas, l'exemple des auteurs semble rendre facultatif l'accord du verbe, soit avec le substantif, soit avec le pronom personnel. **Ex.** : *Je suis le premier qui* AI *fait connaître Shakespeare aux Français.* (Volt.) — *Vous êtes le seul qui* PARAISSIEZ *me conduire à la félicité* (J.-J. R.) — *Je suis le premier qui* AIT *donné la description de la Laconie.* (Chateaub.) — *Tu étais le seul qui* PÛT *me dédommager de son absence.* (Montesq.) — *Vous êtes une couple de fripons qui me* JOUEZ *d'intelligence.* (J.-J. R.) — *Vous êtes le premier qui arrive* ou *qui arrivez.*

885. CEUX DE VOUS QUI PENSENT CELA SE TROMPENT. — Lorsque le pronom *qui* est précédé de plusieurs noms ou pronoms liés par le sens, il a pour antécédent le mot qui domine dans la pensée et qui sert de sujet, lors même que ce mot ne le précéderait pas immédiatement. Dans cet exemple, l'antécédent de *qui* est *ceux* et non *vous ;* c'est pourquoi il serait incorrect de dire : *Ceux de vous qui pensez cela, vous vous trompez.* D'après cela on dira :

Nous sommes les Heures guerrières
Qui PRÉSIDONS *aux durs travaux.* (AL. DUMAS.)

On peut dire que c'est l'immense majorité de nos actions qui EST *spontanée.*

Remarque. Le verbe s'accorde également avec le mot qui domine dans la pensée, lors même que le pronom *qui* n'est pas exprimé, parce qu'alors il est sous-entendu, comme dans : *La vertu plus que les richesses fait le bonheur ;* on pourrait dire : *C'est la vertu qui fait le bonheur plus que les richesses.* (864.)

CHAPITRE X

ACCORD DES PARTICIPES

§ I. — *Participe présent.*

886. DES ENFANTS CARESSANT LEUR MÈRE. — CES ENFANTS

SONT CARESSANTS. — Le participe présent est invariable. Quand il est employé adjectivement, il est adjectif verbal et s'accorde comme les autres adjectifs.

Lorsqu'il est employé substantivement, il est variable comme les autres substantifs : *Les médisants*, *les allants*, *les venants*.

887. On distingue le participe présent de l'adjectif verbal, en ce que l'adjectif verbal, comme tous les autres adjectifs, est toujours accompagné ou peut être accompagné du verbe *être* et qu'il exprime une qualité ou un état, c'est-à-dire une manière d'être actuelle et permanente : *J'ai des enfants caressants*, c'est-à-dire *qui sont caressants*. Le participe présent exprime une action, et ne peut être joint au verbe *être ;* on le reconnaît en ce qu'on peut y substituer un autre temps du verbe précédé de *qui, comme, parce que, puisque*: *J'ai vu des enfants caressant leur mère*, c'est-à-dire *qui caressaient leur mère*. On peut aussi le considérer comme un gérondif, en le faisant précéder de la préposition *en* : *Ces enfants travaillant à l'envi feront des progrès*, c'est-à-dire *en travaillant à l'envi*. (474.)

Le style de pratique conserve encore l'usage bizarre d'écrire : *Les ayants droit*. (Acad.) Pour être correct, il faudrait *les ayant droit*, c'est-à-dire *les hommes ayant le droit de faire telle chose*. (821-824.)

D'après la règle précédente on écrira : *Les soi-disant docteurs*, et non *soi-disants ;* c'est comme s'il y avait: *des hommes disant soi* ou *qui disent soi docteurs*. Les anciens pouvaient écrire les *ayants* cause, les *ayants* droit, parce qu'ils variaient le participe présent, comme nous allons le voir dans notre remarque.

Remarque : 1° La distinction du participe présent et de l'adjectif verbal offre souvent une grande difficulté. Les grammairiens eux-mêmes ne sont pas d'accord à cet égard. Les uns veulent que les mots en *ant* venant d'un verbe intransitif soient soumis à la règle générale ; d'autres qu'ils soient toujours invariables. Ainsi les uns écrivent : *Je connais une dame demeurante à Versailles* ; les autres : *demeurant à Versailles*. Ces derniers se fondent sur l'usage et l'euphonie ; en effet, l'oreille serait désagréablement frappée si l'on disait : *On voit à l'arsenal des armes appartenantes à toutes les époques*. On peut cependant formuler le principe de la manière suivante :

On emploie l'adjectif verbal en *ant* quand on veut exprimer une aptitude, une qualité, une habitude, une disposition à agir plutôt qu'une action, ou même si l'on veut peindre une action qui, par sa

continuité, se transforme en état. Dans tous les autres cas, on fait usage du participe actif qui est invariable. (473.)

2° Autrefois, le participe présent s'accordait, comme en latin, en genre et en nombre avec le sujet.

Boileau a dit :

> *Et plus loin des laquais, l'un l'autre s'agaçants,*
> *Font aboyer les chiens et jurer les passants.*

On trouve aussi dans Voltaire :

> *De deux alexandrins côte à côte marchants,*
> *L'un serve pour la rime et l'autre pour le sens.*

Le participe présent devient souvent substantif. Ainsi, de *pendant*, c'est-à-dire *qui est pendu*, nous faisons le substantif *pendant* : un *pendant* d'oreilles, — le *croissant* de la lune, — le *taillant* de la plume. Par une même analogie, le participe passé devient substantif dans ces phrases : L'*entrée* de la maison. — Ma *pensée* est bonne. — L'*armée* a été défaite. — La *montée* est rude.

§ II. — *Participe passé. Règles fondamentales.*

888. Nous sommes épuisés de fatigue. — Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être*, exprimé ou sous-entendu, est adjectif verbal, et s'accorde avec le sujet du verbe comme tous les autres adjectifs, quelle que soit la place de ce sujet.

Nous arrivons épuisés de fatigue, c'est-à-dire *étant épuisés.*

889. J'ai *lu* des livres. — Les livres que j'ai *lus*, je les ai *perdus.* — Le participe passé conjugué avec *avoir* s'accorde avec son régime direct quand il en est précédé, et reste invariable quand il en est suivi.

Remarque. Quand un participe est construit sans auxiliaire, c'est toujours le verbe *être* qui est sous-entendu.

Dans : *J'ai* lu *des livres,* le participe *lu* est invariable, parce qu'il est conjugué avec le verbe *avoir* et qu'il est suivi de son régime direct *livres ; J'ai lu* quoi ? Rép. *des livres.*

Dans : *Les livres* que *j'ai* lus, le participe *lus* est masculin pluriel, parce qu'il est conjugué avec *avoir* et qu'il est précédé de son régime direct *que* remplaçant *livres.*

Dans : *je* les *ai perdus,* le régime direct est *les* remplaçant *livres.*

Remarques. 1° Le principe de l'accord des participes passés se réduit à deux règles (888, 889); toutes les autres ne sont que des applications de ces deux règles fondamentales.

2° Quand le participe passé conjugué avec *avoir* est précédé de son régime direct, ce régime est toujours représenté par un des pronoms *que, le, la, les, me, te, se, nous, vous,* ou par un substantif précédé de *quel, que, de, combien de,* etc.

D'après cette règle on écrira :

Quels livres avez-vous LUS ? — *Que de livres vous avez* LUS ! — *Combien de livres avez-vous* LUS ? — *Combien de fruits j'ai* MANGÉS ! — *Plus d'élèves il a* RÉUNIS, *moins de peine il a* EUE. — *Plus il a* RÉUNI *d'élèves, moins il a* EU *de peine.*

3° Quand le participe passé est conjugué avec *avoir*, le sujet n'influe en rien sur l'accord; le régime direct est la seule chose que l'on doive considérer. La difficulté de l'accord des participes consiste à trouver, dans certains cas, le véritable régime direct.

§ III. — *Difficultés dans l'application des règles fondamentales de l'orthographe du participe passé.*

890. ELLE N'A VÉCU QU'UN INSTANT. — LES DIX ANNÉES QU'IL A VÉCU. — ELLE EST ALLÉE. — Le participe passé des verbes neutres n'ayant pas de régime direct est toujours invariable quand il est conjugé avec *avoir*. Quand il est conjugué avec *être*, il s'accorde avec le sujet du verbe.

Remarque. Dans ces deux phrases : *Elle n'a vécu qu'un instant, Les dix années qu'il a vécu*, les substantifs *instant* et *années* ne sont point les régimes directs du verbe *vivre,* comme on pourrait le croire, attendu que *vivre* étant un verbe neutre ne peut avoir de régime direct. Ils n'en sont que les compléments indirects; c'est comme s'il y avait : *Elle n'a vécu que* pendant *un instant ; Les dix années* pendant *lesquelles il a vécu.* Cependant quelques écrivains font le verbe *vivre* transitif. Montaigne a dit : *Ma profession en cette vie est de la* VIVRE *mollement.*

891. COÛTÉ; VALU; PESÉ. — Selon la plupart des grammairiens modernes, les verbes *coûter, valoir, peser,* employés d'une manière relative, sont entièrement passés à l'état de verbes transitifs, et leurs participes doivent être orthographiés comme tels. On écrira donc avec l'accord, au sens propre comme au sens figuré : *Les cent francs que cet ouvrage a* COÛTÉS ; — *Les larmes que sa mort a* COÛTÉES ; — *La somme que cette bibliothèque a* VALUE ; — *Les honneurs que sa place lui a* VALUS ; — *Ce marchand a vérifié*

ses ballots et les a tous PESÉS ; — *On dit que ce ballot pèse cent livres; il ne les a jamais* PESÉES.

Autrefois ces verbes étaient regardés comme transitifs ou intransitifs, selon le sens; savoir : COÛTER, intransitif, quand il signifie *acheter à un certain prix,* et transitif, dans le sens d'*occasionner;* VALOIR, intransitif, quand il signifie *avoir une certaine valeur,* et transitif, dans le sens de *faire l'action de procurer;* PESER, intransitif, quand il signifie avoir un *certain* poids, et transitif, dans le sens de faire l'action de *peser*. Quelques personnes font encore cette distinction et écrivent en conséquence sans accord : *Les cent francs que cet ouvrage a* COÛTÉ ; — *La somme que cette bibliothèque a* VALU ; — *Les cent livres que ce ballot a* PESÉ ; et avec accord dans les autres cas (1).

Remarque. Selon l'Académie, le verbe *coûter* est neutre dans tous les cas et n'a pas de régime direct; elle ajoute : « Cependant plusieurs personnes écrivent : *Les vingt mille francs que cette maison m'a coûtés ; Les efforts que ce travail m'a coûtés ; La peine qu'il m'a coûtée.* L'exactitude grammaticale exige : *Les cent mille francs que cette maison m'a coûté; Les efforts, la peine que ce travail m'a coûté.* — Le verbe *valoir* est actif dans le sens de *procurer*, *faire obtenir, produire : La gloire que cette action lui a value ;* et neutre dans toutes les autres acceptions. — *Peser* est actif dans le sens de faire l'action de peser ; et neutre quand il signifie *avoir le poids de : » Ses vêtements lui pesaient.*

892. LES VERS QUE J'AI ENTENDU *lire*. — LES HOMMES QUE J'AI ENTENDUS *crier*. — Lorsque le participe passé conjugué avec le verbe *avoir* est suivi d'un infinitif, cet infinitif est quelquefois le régime direct ; dans ce cas le participe est nécessairement invariable. Si, au contraire, le participe a pour régime le pronom qui précède, il s'accorde.

---

(1) La Société grammaticale, appelée à examiner un travail spécial de M. *Lévi Alvarès* sur cette question, a décidé « reconnaître comme vraie la remarque importante faite par ce professeur que le pronom *les*, placé immédiatement avant un verbe de la nature de ceux que nous avons cités, en est toujours le complément direct. »

Nous adoptons donc ce principe qui simplifie l'étude des participes, et qui est d'ailleurs le seul admis aujourd'hui par les grammairiens. Toutefois nous devons dire que plusieurs jurys d'examen, conservant l'ancienne orthographe, regardent comme une faute de faire accorder dans tous les cas les participes *coûté, valu, pesé ;* c'est pourquoi nous avons dû résumer toutes les opinions.

Dans cette phrase : *Les vers que j'ai* ENTENDU *lire*, le participe *entendu* est invariable, parce qu'il est suivi du régime direct *lire. J'ai entendu* QUOI ? — Rép. *lire ; lire* QUOI ? — Rép. *des vers*. Le *que* qui précède est le régime direct de *lire* et non de *entendu*.

Dans cette autre phrase : *Les hommes que j'ai* ENTENDUS *crier*, le participe *entendus* est au masculin pluriel, parce qu'il est conjugué avec *avoir*, et qu'il est précédé de son régime direct *que*, remplaçant *hommes. J'ai entendu* QUI ? — Rép. *les hommes, les hommes qui criaient*. On ne pourrait pas dire : *J'ai entendu* QUOI ? — Rép. *crier ; crier* QUOI ? — Rép. *les hommes*.

D'après cette règle, on écrira selon le sens, avec ou sans accord : *La femme que j'ai* VU *peindre ; — La femme que j'ai* VUE *peindre*.

Dans le premier cas, le participe étant invariable, c'est l'infinitif qui est le régime direct. *J'ai vu* QUOI ? — Rép. *peindre ; peindre* QUI ? — Rép. *la femme ;* c'est-à-dire qu'on a vu faire le portrait de la femme.

Dans le second, le participe étant au féminin singulier a pour régime direct *que* remplaçant *femme. J'ai vu* QUI ? — Rép. *la femme, la femme qui peignait*.

Ainsi la première phrase signifie que l'on peignait la femme, et la seconde que c'est elle qui peignait.

893. Il résulte de cette règle que le participe suivi d'un infinitif présente deux cas : 1° lorsque le participe a pour régime direct l'infinitif qui le suit ; 2° lorsqu'il a pour régime direct le nom ou le pronom qui le précède.

Si c'est l'infinitif qui est le régime direct, cet infinitif a lui-même pour régime le nom ou le pronom qui précède le participe, comme dans : *Les livres que j'ai voulu lire ; lire* a pour régime *que* remplaçant *livres*.

894. On reconnaît mécaniquement que l'infinitif n'est pas régime direct, quand on ne peut pas le tourner par le participe présent ou par l'imparfait de l'indicatif.

Dans cette phrase : *Les vers que j'ai entendu lire*, on ne pourrait pas dire : *Les vers que j'ai entendu lisant*. Quand l'infinitif n'est pas le régime direct, il peut se tourner par le participe présent. Ex. : *Les hommes que j'ai entendus crier*, on peut dire : *Les hommes que j'ai entendu criant*, ou *qui criaient*.

Quoique précédé d'une préposition, l'infinitif peut être

complément direct : Ex. : *La liberté qu'il avait résolu de rendre au peuple.*

895. LES LEÇONS QUE JE LEUR AI LAISSÉ APPRENDRE. — Dans cette phrase, le participe *laissé* est nécessairement invariable ; mais si on disait : *Les leçons que je les ai laissés apprendre,* ce qui est également correct, il devrait s'accorder.

896. LES MAISONS QUE J'AI *fait* BÂTIR. — Le participe *fait,* suivi d'un infinitif, a toujours cet infinitif pour régime direct, et par conséquent reste invariable dans ce cas.

897. IL A FAIT TOUTES LES FOLIES QU'IL A VOULU. — L'infinitif qui sert de régime au participe est quelquefois sous-entendu ; dans ce cas le participe est invariable. Cette phrase est mise pour : *Il a fait toutes les folies qu'il a voulu* FAIRE ; or, *il a voulu* QUOI ? — Rép. *faire ;* faire QUOI ? — Rép. *des folies ; folies* est donc le régime direct du verbe *faire* sous-entendu, et non du participe *voulu.*

898. MES FILLES, JE VOUS AI CRUES COUPABLES. — Le participe passé suivi d'un adjectif, ou d'un substantif employé adjectivement, n'a jamais cet adjectif pour régime ; il s'accorde avec son véritable régime direct s'il en est précédé, et reste invariable s'il en est suivi. D'après cela on écrira : *Elles ne sont plus ces villes que l'on avait* CRUES *immortelles.* — *Les rois qu'on avait* FAITS *dieux.*

899. IL AMBITIONNAIT LA GLOIRE ; UNE FOIS QU'IL L'A *eu* OBTENUE, IL A VOULU LES RICHESSES. — Dans cette phrase, *eu* doit être invariable, parce que ce n'est qu'un auxiliaire servant à conjuguer le verbe *obtenir* au 4e passé de l'indicatif, *j'ai eu obtenu ;* c'est le participe *obtenu* qui prend l'accord.

900. LES MALHEURS QUE J'AI *prévu* QUE VOUS ÉPROUVERIEZ. — Le participe passé entre deux *que* peut avoir pour régime direct la fin de la phrase, et dans ce cas doit être invariable. Le premier *que* est un pronom relatif, et le second est une conjonction.

La phrase ci-dessus s'explique ainsi : *J'ai prévu* QUOI ? — Rép. *que vous éprouveriez ; que vous éprouveriez* QUOI ? — Rép. *les malheurs.* Ainsi *malheurs,* représenté par *que,* est le régime direct d'*éprouver,* et non du participe *prévu.*

Dans cette phrase : *Les personnes que j'ai prévenues que vous viendriez,* l'accord est nécessaire. Ce sont *les personnes* que l'on a prévenues.

Remarque. Les phrases analogues à celle-ci, quoique correctes sous le rapport grammatical, sont d'une construction peu harmonieuse : on doit, autant que possible, éviter cette tournure.

901. Elle s'est enrichie. —Elle s'est donné la mort. — Le participe passé des verbes réfléchis s'accorde avec le second pronom, quand ce pronom est régime direct. — Le participe passé des verbes réfléchis s'accorde avec le pronom régime, et non avec le sujet, parce que, dans ces verbes, le verbe *être* est mis pour le verbe *avoir* (331), et que dans ce cas on doit considérer le régime direct et non le sujet.

Dans : *Elle s'est enrichie, enrichie* est au féminin singulier, parce que c'est le participe passé d'un verbe réfléchi conjugué avec *être* mis pour le verbe *avoir,* et qu'il est précédé de son régime direct *se,* remplaçant *elle. Elle a enrichi* qui? — Rép. *se* ou *soi.*

Dans : *Elle s'est donné la mort, donné* est invariable, parce qu'il est conjugué avec *être* mis pour *avoir,* et qu'il est suivi de son régime direct *la mort. Elle a donné* quoi? — Rép. *la mort; à* qui? — Rép. *à soi.* Le second pronom étant régime indirect ne détermine pas l'accord.

902. Le participe des verbes essentiellement réfléchis est toujours variable, le second pronom qui le précède étant regardé comme complément direct. Il faut excepter le verbe *s'arroger,* dont le second pronom est régime indirect. On écrit : *Ils se sont arrogé des droits,* c'est-à-dire *ils ont arrogé des droits* à eux.

Le participe des verbes accidentellement réfléchis suit le principe général; c'est-à-dire qu'il varie si le verbe est actif, et qu'il est invariable s'il est neutre.

Les verbes réfléchis qui sont toujours neutres sont : *se plaire, se déplaire, se complaire, se nuire, se convenir, se ressembler, se suffire, se rire, se sourire, se parler, se succéder.*

D'après la règle sur l'accord du participe des verbes réfléchis, on écrira : *Dès que ces dames se sont* vues, *elles se sont* plu. — *Ces dames se sont* plu *à me vexer.* — *Ces dames se sont* déplu *en se voyant.* — *Nous nous sommes* déplu *à la campagne.* — *Ces enfants se sont* complu *à faire le mal.* — *Ils se sont* dits *étrangers.* — *Ils se sont* dit *des injures.* — *On s'est mutuellement* trouvé *ou* trouvés *en-*

gagés. — *Elle s'est* PLAINTE *amèrement.* — *Elle s'est* RI *de nous.* — *Les rois qui se sont* SUCCÉDÉ. — *La peine qu'il s'est* DONNÉE. — *Ils se sont* MONTRÉS *indulgents.* — *Ils se sont* MONTRÉ *leurs cadeaux.* — *Ils se sont* IMAGINÉ *qu'on leur pardonnerait.*

Le participe de *s'imaginer* est invariable quand ce verbe pronominal signifie *croire, penser;* dans le sens de *créer, inventer,* il rentre dans la règle générale : *Les plans qu'ils se sont imaginés.*

Remarque. Quelques grammairiens regardent les verbes *se plaire* et *se déplaire* comme actifs, et en font accorder les participes quand il n'y a pas réciprocité, c'est-à-dire quand l'action ne se porte pas d'une personne sur une autre, comme dans : *Ces dames se sont plues à me nuire :* ce qui équivaut à : *se sont acharnées à me nuire ;* tandis qu'ils écrivent sans accord : *Ces dames se sont plu à première vue*, parce qu'elles ont plu à elles. Cette distinction n'est pas généralement adoptée.

903. IL EST ARRIVÉ DES MALHEURS. — LES CHALEURS QU'IL A FAIT. — Le participe passé des verbes impersonnels ou employés impersonnellement est toujours invariable.

904. Quand le participe passé des verbes impersonnels est conjugué avec *être,* il s'accorde avec son sujet *il;* mais ce pronom étant indéfini n'a en réalité ni genre ni nombre; c'est pourquoi les mots qui s'y rapportent conservent la forme invariable, qui est, en français, celle du masculin singulier.

905. Quand le participe passé des verbes impersonnels est conjugué avec *avoir,* il n'a pas de régime direct et reste invariable ; ainsi l'on écrira : *Les chaleurs qu'il a fait,* et non *faites; Les tempêtes qu'il y a eu,* et non *eues.*

La raison en est que les verbes en devenant impersonnels perdent leur signification active pour exprimer l'existence ; le *que* qui précède n'est régime d'aucun verbe : c'est une expression dont l'analyse ne peut rendre compte. Dans ces phrases : *Il est arrivé des malheurs ; Il s'élève des vapeurs,* les mots *malheurs* et *vapeurs* doivent être considérés comme les sujets des verbes *arriver, s'élever ;* c'est comme s'il y avait : *Des malheurs sont arrivés,* etc. Ces phrases sont rangées parmi les gallicismes.

906. IL A ÉTÉ ; ELLE A ÉTÉ ; ELLES ONT ÉTÉ. — Le parti-

911. *Excepté* LES FEMMES ET LES ENFANTS. — LES FEMMES ET LES ENFANTS *exceptés*. — Les participes ou adjectifs verbaux *excepté, vu, passé, ouï, compris, attendu, joint, inclus, supposé, reçu, payé,* placés avant le substantif auquel ils se rapportent, et employés sans auxiliaire, restent invariables, parce qu'ils remplissent les fonctions de prépositions, ou, plus exactement, parce que le verbe *avoir* est sous-entendu, et qu'ils sont suivis du régime direct : *Ouï les témoins*, c'est-à-dire *Après avoir ouï les témoins.* — *Reçu cent francs,* c'est-à-dire *J'ai reçu cent francs.* — *Vu la loi du...,* c'est-à-dire *Après avoir vu la loi du...,* etc.

Quand ils sont placés après le substantif, ils s'accordent, parce qu'ils sont employés comme adjectifs verbaux, et que le verbe *être* est sous-entendu. *Les femmes exceptées,* c'est-à-dire *Les femmes étant exceptées.*

D'après cette règle, on écrira : VU *sa jeunesse, on l'a excusé.* — VU *les ordonnances du...* — PASSÉ *dix heures.* — *A dix heures* PASSÉES. — OUÏ *les témoins et l'accusé.* — *Les témoins* OUÏS, *on le condamna.* — REÇU *cent francs à valoir.* — *Cent francs* REÇUS *à valoir.* — PAYÉ *mille francs à M. Louis.* — *Les mille francs* PAYÉS *à M. Louis.*

912. IL A ÉCRIT PLUS DE LIVRES QUE VOUS N'EN AVEZ LU. — LES BONTÉS QUE J'EN AI REÇUES. — Le pronom *en,* signifiant *de cela,* est toujours régime indirect et ne détermine jamais l'accord du participe. Quand le participe s'accorde, c'est qu'il est précédé d'un régime direct, comme dans : *Les bontés* QUE *j'en ai reçues.*

Remarque. Dans le premier exemple, le *que* est une conjonction et non un pronom relatif.

913. DES FLEURS, COMBIEN J'EN AI CUEILLIES ! — Selon quelques grammairiens, quand le pronom *en* est précédé d'un adverbe de quantité, le participe doit s'accorder, parce que l'adverbe est une expression collective qui joue le rôle de substantif, et forme avec *en* un complément direct. Selon d'autres, il est invariable, par raison d'euphonie, toutes les fois qu'il n'y a pas d'autre régime que le pronom partitif *en.* Selon d'autres enfin, il est variable ou invariable, selon le sens qu'y attache l'écrivain. Nous conseillons de suivre le principe de variabilité. Cependant les auteurs sont généralement d'accord de conserver l'invaria-

bilité : 1° au singulier par extension : *De l'eau, combien j'en ai bu!* 2° quand la phrase est interrogative : *Des plumes, combien en avez-vous pris?* 3° quand l'adverbe de quantité est après le pronom *en* : *Des livres, j'en ai beaucoup lu; j'en ai assez écrit; j'en ai tant déchiré!* 4° quand le substantif qui fait le sujet principal de la phrase est placé après le participe : *Que j'en ai mangé de ces poires!*

Des arbres, combien j'en ai vus *mourir et combien j'en ai* vu *arracher jusqu'à leurs racines!* Dans cet exemple, le participe vu s'accorde ou non, d'après la règle du participe suivi d'un infinitif (892.)

CHAPITRE XI

DISTINCTIONS HOMONYMIQUES DANS L'ORTHOGRAPHE DE QUELQUES MOTS

§ I. — *Verbes et pronoms.*

914. Je veux chanter; j'ai chanté. — Lorsque deux verbes se suivent dans la même proposition, le second se met à l'infinitif.

La raison en est que le premier verbe exprimant à la fois le nombre, la personne, le mode et le temps, il suffit d'indiquer le second d'une manière vague, sans répéter les mêmes modifications.

Si le premier verbe est un auxiliaire servant à conjuguer le second à un temps composé, ce dernier doit être au participe passé, comme dans *J'ai chanté.*

Remarque. Cette règle est surtout utile pour les verbes de la première conjugaison, parce qu'ils se prononcent de même à l'infinitif et au participe passé, ce qui peut quelquefois laisser du doute sur l'orthographe.

On peut encore s'en assurer en substituant au verbe douteux un verbe d'une autre conjugaison, et la prononciation fera aisément reconnaître si le sens veut l'infinitif ou le participe, comme dans : *J'ai battu, je veux battre; eussé-je chanté, eussé-je rendu; dussé-je chanter, dussé-je rendre.* (305.)

915. Vous consolez les pauvres. — Je veux vous conso-

LER. — Dans le premier exemple, le verbe est à la seconde personne, parce qu'il a pour sujet *vous*. Dans le second, il est à l'infinitif, parce que le pronom *vous* est régime et non sujet; le second verbe est dans le cas de deux verbes qui se suivent et dont le second se met à l'infinitif.

916. JE LOUERAI. — JE PRIERAI. — Dans les verbes de la première conjugaison, l'*r* du futur et du conditionnel est toujours précédé d'un *e* muet, parce que ces temps sont formés de l'infinitif en ajoutant *ai, ais*. Cependant en poésie on supprime quelquefois l'*e* muet pour faire une syllabe de moins, et on le remplace par un accent circonflexe. On écrit : *Je prîrai, je loûrai.* (946.)

Remarque. Cette observation n'est utile que pour les verbes de la première conjugaison, dont la finale de l'infinitif est précédée d'une voyelle, parce qu'alors l'*e* muet du futur est peu sensible, comme dans : *Je saluerai, je créerai, je nouerai, j'essuierai.*

917. VOUS PRIEZ AUJOURD'HUI. — VOUS PRIIEZ HIER. — Les verbes de la première conjugaison en *ier*, et le verbe *rire*, prennent deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, parce que ces deux temps étant formés du participe présent en changeant *ant* en *ions*, *iez*, il y a un *i* à la racine et un autre à la finale, comme dans : *Pri-ant, nous pri-ions; ri-ant, nous ri-ions.* Au présent de l'indicatif il ne faut qu'un *i*, parce qu'il n'y en a point à la finale, comme dans : *Nous pri-ons, nous ri-ons.*

Remarque, Cette observation s'applique également aux verbes en *yer* et à tous ceux dont le participe présent est en *yant;* ces verbes prennent, par la même raison, un *i* après l'*y* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Essuy-ant, nous essuy-ions, vous essuy-iez,* que *nous essuyions; voy-ant, nous voy-ions,* que *nous voy-ions.* Il faut en excepter le verbe *avoir*, qui fait *ayant*, *que nous ayons*, *que vous ayez*, et le verbe *être*, qui fait *que nous soyons*, sans *i*, ayant pour participe présent *étant*.

918. ON Y VOIT CLAIR. — ON N'Y VOIT RIEN. — Souvent après le mot *on*, la liaison rend insensible à l'oreille la première partie de la négation, ce qui peut laisser quelque doute; mais l'incertitude cesse en observant si le verbe est à la forme négative ou affirmative, ou en tournant la phrase par le pluriel.

919. IL *se* FÂCHE. — *Ce* DOIT ÊTRE BEAU. — On reconnaît que *se* est pronom personnel et s'écrit par une *s*, quand on peut le tourner par *soi : Il se fâche*, c'est-à-dire *Il fâche soi*. Il est pronom démonstratif et s'écrit par un *c*, quand il signifie *cela* : *Ce doit être beau*, c'est-à-dire *Cela doit être beau*.

§ II. — *Mots invariables.*

920. AUSSI TÔT, AUSSITÔT. — *Aussi tôt*, écrit en deux mots, est le comparatif d'égalité de l'adverbe *tôt*, et signifie *aussi promptement*. Ex. : *il est parti aussi tôt que vous*.

Aussitôt, écrit en un seul mot, est aussi adverbe, mais n'est point un comparatif ; il signifie *dans le moment, sur l'heure*. Ex. : *Il est arrivé et il est reparti aussitôt*.

921. BIENHEUREUX, BIEN HEUREUX. — *Bienheureux*, écrit en un seul mot, est un substantif qui se dit des habitants du ciel. Ex. : *Le séjour des bienheureux*.

Bien heureux, écrit en deux mots, est le superlatif absolu de l'adjectif *heureux*, et signifie *très heureux*. Ex. : *Vous êtes bien heureux d'avoir échappé à ce danger*.

922. BIENTÔT, BIEN TÔT. — *Bientôt*, écrit en un seul mot, est un adverbe simple : *Ce sera bientôt fait*.

Bien tôt, écrit en deux mots, est le superlatif de l'adverbe *tôt* ; il est mis pour : *C'est bien de bonne heure, c'est bien vite*. Ex. : *Il est encore bien tôt pour partir. Vous arrivez bien tôt*.

Remarque. L'Académie écrit dans tous les sens *aussitôt*, *bientôt*, *sitôt* ; — elle dit que, quand on joint *tôt* aux adverbes *bien*, *si*, *aussi*, il forme avec eux un seul mot.

923. DAVANTAGE, D'AVANTAGE. — *Davantage*, écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *plus*. Ex. : *Je n'en veux pas davantage*.

D'avantage, écrit en deux mots, est composé de la préposition *de* et du substantif *avantage*, qui est susceptible de prendre le pluriel, s'il y a lieu. Ex. : *Il ne trouve pas assez d'avantage*, ou *d'avantages, dans cette entreprise*.

924. JUSQUE, JUSQUES. (Voy. n° 504.)

925. PARCE QUE, PAR CE QUE. — *Parce que*, écrit en deux mots, est une locution conjonctive qui signifie *par la raison que*. Ex. : *Je le crois parce que vous le dites*.

Par ce que, écrit en trois mots, est composé de la préposition *par*, du pronom démonstratif *ce* et du pronom relatif *que;* il signifie *d'après la chose que*. Ex. : *Je le vois bien par ce que vous dites;* c'est-à-dire *d'après la chose que vous dites.*

926. PARTOUT, PAR TOUT. — *Partout*, en un seul mot, est un adverbe de lieu. Ex. : *Dieu est partout.*

Par tout, écrit en deux mots, est formé de la préposition *par* et de l'adjectif *tout*. Ex. : *Nous comprenons la puissance de Dieu par tout ce que nous voyons de ses œuvres.*

Remarque. Partout, en un seul mot, est une contraction de la préposition *par* et de l'adjectif *tout*, et signifie *par tout le monde.*

927. PEUT-ÊTRE, PEUT ÊTRE. — *Peut-être*, écrit avec un trait d'union, est une locution adverbiale qui marque le doute. Ex. : *Il est peut-être malade.*

Peut être, écrit sans trait d'union, présente deux mots distincts, dont le premier est le verbe *pouvoir* et le second le verbe *être*. Ex. : *Cela peut être. Il peut être malade.*

On reconnaît aisément qu'on peut l'écrire sans trait d'union, en voyant : 1° si le mot *peut* à un sujet; 2° si on peut l'employer à d'autres temps qu'au présent de l'indicatif; 3° si l'on peut y joindre *bien ;* comme dans : *Cela pourrait être. Il peut bien être malade.*

928. PLUS TÔT, PLUTÔT. — *Plus tôt*, écrit en deux mots, est le comparatif de l'adverbe *tôt* et signifie *de meilleure heure, plus promptement*. Ex. : *Demain vous viendrez plus tôt qu'aujourd'hui.*

Plutôt, écrit en un seul mot, est aussi adverbe, mais n'est point comparatif ; il signifie *de préférence, à peine, aussitôt que*. Ex. : *Je boirai plutôt du vin que de l'eau. — Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il repartit. — Il n'eut pas plutôt dit, plutôt fait que...*

929. POURQUOI, POUR QUOI. — *Pourquoi*, en un seul mot, est une conjonction et quelquefois un adverbe qui signifie *par quelle raison*, comme dans : *Pourquoi partez-vous ?*

Pour quoi, écrit en deux mots, signifie *pour quelle chose*, comme dans : *Pour quoi faire partez-vous ?*

Dans cette phrase : *Demandez-moi pourquoi*, ou *pour quoi, il s'est mis en colère, pourquoi* n'est point une conjonction, et peut s'écrire en un seul ou en deux mots, selon

le sens. Écrit en deux mots, c'est la préposition *pour* et le pronom relatif *quoi*.

930. POURTANT, POUR TANT. — *Pourtant,* écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *néanmoins, cependant,* Ex. : *Ce n'est pourtant pas sa faute.*

Pour tant, écrit en deux mots, est composé de la préposition *pour* et de l'adverbe *tant;* il signifie *pour autant.* Ex. : *C'est peu de profit pour tant de peine.*

931. QUAND IL VIENDRA. — QUANT À MOI. — *Quand,* écrit avec un *d,* est un adverbe de temps ou une conjonction, et signifie *dans le temps que, lorsque.*

Quant, écrit avec un *t,* signifie *pour, eu égard à, relativement à,* etc., et ne s'emploie que suivi de la préposition *à* ou de l'article contracté *aux* pour *à les,* avec lesquels il forme une locution prépositive : *Quant à moi,* c'est-à-dire *pour ce qui est de moi. Quant aux événements.* Tenir son *quant à soi,* c'est-à-dire se tenir sur la réserve.

932. QUELQUEFOIS, QUELQUES FOIS. — *Quelquefois,* écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *parfois.* Ex. : *Il m'arrive quelquefois de me tromper.*

Quelques fois, écrit en deux mots, est formé de l'adjectif indéfini *quelques* déterminant le substantif *fois ;* il signifie *plusieurs fois.* Ex. : *Dites-le-lui quelques fois de plus.*

933. QUOIQUE, QUOI QUE. — *Quoique,* écrit en un seul mot, est une conjonction qui signifie *bien que.* Ex. : *Il n'est pas content, quoique je fasse de mon mieux,* c'est-à-dire *bien que je fasse...*

Quoi que, écrit en deux mots, est composé de deux pronoms relatifs *quoi* et *que,* et signifie *quelle que soit la chose que.* Ex. : *Quoi que je fasse pour lui plaire, il n'est jamais content,* c'est-à-dire *quelle que soit la chose que je fasse.*

934. SURTOUT, SUR TOUT. — *Surtout,* écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *principalement, par-dessus toute chose.* Ex. : *Je vous recommande surtout de ne pas sortir.*

> Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
> (BOILEAU.)

Surtout, écrit en un seul mot, est aussi substantif. Ex. : *Il porte un surtout de toile grise. — Un surtout de table.*

Sur tout, écrit en deux mots, est composé de la préposition *sur* et de l'adjectif *tout* pris substantivement ; il signifie *sur toutes choses*. Ex. : *Il parle sur tout. — Il peut répondre sur tout. — N'imitons pas ceux qui trouvent à redire sur tout.*

Remarque. L'adverbe *surtout* est une contraction de la préposition *sur* et de l'adjectif *tout* ; *Tâchez surtout de le voir* ; c'est-à-dire : *Tâchez sur toute chose de le voir.*

CHAPITRE XII

EMPLOI DES LETTRES MAJUSCULES

935. Paris, la France, les Français. — On met une lettre majuscule : 1° au commencement de tous les noms propres ; 2° au commencement des phrases ; 3° au commencement de chaque vers.

On écrira par conséquent avec une majuscule : *L'histoire des Français. — J'ai dîné avec un Français et des Anglais.* Et sans majuscule : Le *français* dérive du *latin* et du *celtique*.

La majuscule se met aussi : 1° après deux points, lorsqu'ils annoncent soit une maxime ou un exemple, soit un discours direct ou les paroles d'une autre personne ; 2° après un point d'interrogation, lorsque la proposition interrogative offre un sens complet, et que la réponse suit la demande.

936. Votre Majesté, Sire, Son Excellence. — Les titres honorifiques donnés aux souverains ou à leurs familles, aux princes de l'Église, aux hauts fonctionnaires, prennent des initiales majuscules. — Tels sont encore : Sa Sainteté, Son Éminence, Sa Grandeur, Son Altesse.

Remarque. On considère comme noms communs, et on écrit en conséquence avec une initiale minuscule, les noms : 1° des diverses doctrines religieuses ou philosophiques : *catholicisme*, *calvinisme*, *mahométisme*, etc. ; 2° des fidèles ou sectaires de ces doctrines :

catholiques, *calvinistes*, *mahométans*, *puritains*, *épicuriens*, etc.; 3° des membres des ordres monastiques : *bénédictins*, *chartreux*, *dominicains*, etc.; 4° des prêtres des diverses religions : *druides*, *brahmines*, *mages*, etc.; 5° des divinités païennes des mers et des bois : *sirènes*, *faunes*, *dryades*, etc.; 6° les titres des souverains et hauts personnages : *pape*, *empereur*, *roi*, *duc*, *comte*, *marquis*, etc.; 7° les noms des membres des divers partis politiques : *républicain*, *royaliste*, etc.

937. Je crois en Dieu. — Les dieux du paganisme. — Le dieu de la poésie. — Le nom de Dieu s'écrit avec une majuscule quand il désigne l'Être suprême; si ce nom est appliqué aux fausses divinités, ou s'il est pris dans un sens figuré, on l'écrit avec une minuscule.

938. La rue Saint-Louis; le lycée Louis-le-Grand; la Saint-Pierre. — Les adjectifs joints à un nom propre, pour former une dénomination propre de voie publique, de monument, d'anniversaire, etc., prennent une initiale majuscule, et sont réunis au substantif par un trait d'union. — Quand ils ne sont joints au nom propre que comme qualificatifs, on supprime le trait d'union, et le mot *saint* s'écrit avec une minuscule. Ex. : *Le roi saint Louis; Louis le Grand; l'apôtre saint Pierre.*

939. La *Disette* au teint blême et la triste *Famine*. — Les noms communs désignant des êtres personnifiés prennent une initiale majuscule.

940. La Géométrie et la Grammaire sont utiles. — Les noms de sciences, d'arts, de métiers, pris dans un sens individuel ou comme sujet principal du discours, prennent une lettre majuscule.

Remarque. I. On met encore une majuscule : 1° aux titres des publications littéraires et musicales, et à ceux des tableaux, sculptures et autres ouvrages d'art portant un nom spécial : *les Fables de La Fontaine; la Transfiguration de Raphaël;* etc.; — 2° aux noms des personnages réels ou figurés formant le titre d'une fable, d'une pièce de théâtre : *le Chêne et le Roseau; l'Honneur et l'Argent;* etc.; — 3° aux dénominations des rues, places, monuments, etc. : *rue de l'Université*; *place de la Concorde; la Bourse;* etc. — 4° au nom commun employé dans une périphrase comme surnom d'un homme célèbre : *l'Apôtre des nations* (pour dire saint Paul); *l'Ange de l'École* (pour saint Thomas d'Aquin), etc.; — 5° aux adjectifs employés comme dénominations propres, historiques, géographiques ou urbaines : *la bibliothèque Mazarine*, *la chapelle Sixtine*, *la colonne Trajane; la mer Rouge*, *le mont Blanc*, *les îles Basses*, *le lac*

Majeur, le golfe Persique, etc.; *le pont Royal, la rue Verte;* dans ce cas, le nom commun placé devant l'adjectif s'écrit avec la minuscule.

II. L'Académie, dans sa dernière édition, emploie aussi les lettres majuscules dans le courant des phrases et sans qu'elles soient précédées d'aucun signe de ponctuation, au commencement d'une période servant de développement à ce qui précède, au commencement de tout mot sur lequel l'attention se porte particulièrement. Ex. : *Compagnie se dit aussi de Certaines associations commerciales*, etc. — Nous croyons que cette profusion de lettres majuscules nuit à leur valeur, et n'ajoute rien à la clarté du discours; leur emploi, dans ce cas, n'a aucune raison d'être.

III. Il est de la plus grande importance de faire un emploi raisonné des majuscules, car le sens des mots et des phrases peut varier suivant la manière dont elles sont placées. C'est ainsi que les mots : *côte d'or, côte d'Or, Côte-d'Or*, où la majuscule occupe diverses places, signifient des choses différentes : une *côte d'or* est une côte renommée pour ses vignobles; la *côte d'Or* est celle qui est située près de Dijon; et la *Côte-d'Or* est le nom d'un département (Tassis) (1).

CHAPITRE XIII

EMPLOI DES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES

§ I. — *Des accents.*

941. A-MÉ-NI-TÉ, ROCHER. — L'accent aigu s'emploie sur les *é* fermés, quand ils finissent la syllabe.

Quand un mot est terminé par un *é* avec un accent aigu, l'*é* conserve l'accent, malgré l'addition de l'*s* pour le pluriel ou de l'*e* muet pour le féminin. Ex. : *la bonté, les bontés ; arrivé, arrivée.*

942. LE PÈRE, LA TERRE, ABCÈS. — L'accent grave s'emploie sur les *è* ouverts, quand ils finissent une syllabe suivie d'une syllabe muette. Quand l'*e* ouvert ne termine pas la syllabe, il ne prend pas d'accent, comme dans : *ter-re, mes-se, met-tre.*

(1) Pour plus de détails, on peut consulter l'excellent ouvrage de M. S.-A. TASSIS : *Le Guide du correcteur et du compositeur.*

Cependant quand l'*è* ouvert est dans la dernière syllabe d'un mot terminé par une *s*, il prend l'accent grave, quoiqu'il ne termine pas la syllabe, comme dans : *abcès, après, dès, succès ;* excepté dans les déterminatifs *des, les, mes, tes, ces, ses.*

943. Exemple, exercice, excuse. — L'*e* suivi d'un *x* ne prend jamais d'accent. La raison en est que l'*x*, formé de deux *c*, est considéré comme une consonne double qui fait entendre le son de *gz* ou *cs ;* c'est comme si on écrivait *eg-zemple, ec-scuse ;* dans ce cas l'*e*, ne terminant pas phoniquement la syllabe, ne prend pas d'accent.

944. Manège, évènement. — Dans les mots terminés en *ège*, l'*e* qui précède la dernière syllabe est ouvert, comme dans : *manège, piège, collège, je protège.* On écrit aussi avec un accent grave : *avènement, évènement, complètement.*

Mais, au futur et au conditionnel des verbes en *éger*, on écrit avec un accent aigu : *Je protégerai ; je protégerais.* — Dans la conjugaison interrogative, on place un accent aigu sur l'*e* muet avant le pronom *je*, pour ne pas avoir de suite deux syllabes muettes : *Chanté-je ; puissé-je ?*

945. À, où, là, voilà, déjà, çà, deçà. — *À* préposition, *où* et *là* adverbes, prennent un accent grave pour les distinguer de *a* verbe, *ou* conjonction, *la* article. Les mots *voilà, déjà, çà, deçà,* prennent aussi l'accent grave.

Remarque. L'accent grave ne change pas la prononciation des voyelles autres que l'*e ;* les mots ci-dessus sont les seuls où l'*a* prend un accent.

946. Bête, fête, épître, connaître. — L'accent circonflexe s'emploie généralement sur les voyelles longues. Il indique presque toujours la suppression d'une *s* et quelquefois d'une autre lettre. On écrivait autrefois *beste, feste, épistre, connoistre.*

Remarque. On trouve presque toujours l'*s* supprimée dans un mot de la même famille : ainsi on retrouve celle de *beste* dans *bestial ;* celle de *feste* dans *festin ;* celle de *épistre* dans *épistolaire ;* celle de *connoistre* dans *connaissance.*

Les mots *âge, rôle,* s'écrivaient autrefois *aage, roole.*

Les mots *dûment, assidûment, crûment,* s'écrivaient autrefois *duement, assiduement, cruement.* L'Académie, aux

mots *dévouement, remerciement, gaieté,* ajoute : Plusieurs personnes écrivent : *Dévoûment, remereîment, gaîté.*

Je prierai s'écrie aussi *je prîrai,* en poésie. (Voyez le n° 916.)

Il y a des mots où l'accent circonflexe n'indique la suppression d'aucune lettre : *grâce* (du latin *gratia*), *câble, pôle, extrême, suprême.*

On écrit sans accent circonflexe : *chute, reliure, meunier, vite, otage, joute,* qui s'écrivaient autrefois : *cheute, relieure, meusnier, viste, ostage, jouste.*

Il serait à désirer que l'Académie régularisât le principe de l'accent circonflexe.

Quelques personnes écrivent à tort le mot *âme* sans accent circonflexe : en effet, *âme* vient du latin *anima;* il a d'abord fait *anime* au xe siècle, puis au xie, *aneme;* au xiiie, *anme,* qui se dit encore dans certains endroits, et enfin *âme;* l'accent circonflexe indiquant la suppression d'une lettre doit évidemment être conservé.

947. Voici notre maison ; voici la vôtre. — *Notre* et *votre* prennent l'accent circonflexe quand ils sont pronoms possessifs; dans ce cas ils sont toujours précédés des articles *le, la les.*

948. Cela m'est *dû;* un fruit *mûr;* un homme *sûr.* — Dans le participe *dû* du verbe *devoir,* et dans les adjectifs *mûr* et *sûr,* l'accent circonflexe n'indique la suppression d'aucune lettre; on l'emploie pour distinguer ces mots de l'article *du,* du substantif *mur,* et de la préposition *sur.* Au féminin on écrit *due, mûre, sûre.* (Acad.) On met également un accent circonflexe sur les adverbes qui en sont formés : *dûment, mûrement, sûrement.*

L'adjectif *sur, sure,* signifiant *acide,* ne prend pas d'accent circonflexe.

949. Saül, naïf, ciguë. — (Voyez la Lexicologie, n° 58.)

950. Poème, poète ; poésie, Chloé. — On écrivait autrefois *poëme, poësie, poëte, Chloë;* mais le tréma n'étant pas nécessaire à la prononciation, tous ces mots s'écrivent maintenant avec l'accent grave ou l'accent aigu, suivant le son de l'*e*. — Il en est de même de *Énéide, athéisme,* que l'on écrivait : *Énéïde, athéïsme.* L'usage conserve le tréma dans *Noël, goëlette, goëland.*

951. Nous louïons, vous louïez ; nous contribuïons, vous contribuïez. — Dans les deux premières personnes

du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif des verbes en *ouer* et en *uer*, le tréma est nécessaire pour indiquer que l'*i* ne forme pas diphtongue avec la voyelle qui précède. La plupart des grammairiens adoptent cette orthographe, et il est à désirer qu'elle soit généralement admise. (Voy. la Lexicologie, nos 350 et 351.)

952. PAÏEN, OU PAYEN. — Dans plusieurs mots où l'*y*, quoique entre deux voyelles, a le son d'un seul *i*, on le remplace par un *ï* avec tréma; tels sont : *payen, gayac, bayonnette, fayence, ayeul, nayade, camayeu, cayeu*, que l'on écrit maintenant : *païen, gaïac, baïonnette, faïence, aïeul, naïade, camaïeu, caïeu.*

Les noms propres qui sont dans ce cas conservent l'*y*, parce que l'orthographe ne peut en être altérée; tels sont : *Bayonne, Mayence, Bayard*, etc.

§ II. — *Du trait d'union.*

953. LISEZ-VOUS ? CHANTE-T-IL ? — On met un trait d'union entre le verbe et le pronom à la forme interrogative. Si la prononciation exige un *t* euphonique entre le verbe et le pronom, on met ce *t* entre deux traits d'union.

954. DONNEZ-MOI ; PRÊTEZ-MOI ; ALLONS-NOUS-EN. — On met un trait d'union entre les verbes à l'impératif et les pronoms régimes qui sont placés immédiatement après. S'il y a deux pronoms après le verbe, on met un trait d'union avant chaque pronom. Ainsi l'on écrira avec un trait d'union : *Envoyez-le chercher mon livre*, parce que *le* est le régime du verbe *envoyez;* mais on écrira sans trait d'union : *Envoyez le chercher*, si *le* est régime du verbe *chercher ;* c'est comme s'il y avait : *Envoyez chercher lui.*

955. TRÈS GRAND ; TRÈS FORT. — On ne met plus de trait d'union entre l'adverbe *très* et l'adjectif ou l'adverbe qui suit. Quelques grammairiens avaient proposé de le supprimer dans ce cas, attendu, disaient-ils, qu'il n'y a pas plus de motif pour mettre le trait d'union dans *très grand* que dans *fort grand.* (Voy. no 175.) L'Académie a adopté cette suppression.

956. CELUI-CI, CELUI-LÀ, MOI-MÊME. — On met un trait d'union dans les pronoms composés entre le pronom et les mots *ci, là, même.*

957. VER-À-SOIE, PORC-ÉPIC, GRAND-PÈRE, VERT-POMME. —

Dans les substantifs composés qui ne sont point encore passés à l'état de mots simples, c'est-à-dire dont les parties sont encore distinctes, on met un trait d'union entre tous les mots qui composent le mot principal, excepté entre ceux qui exigent une apostrophe, comme *entr'acte, grand'mère, grand'messe, grand'rue.* (Voyez nos 818, 976.)

Dans les adjectifs composés, on met un trait d'union quand l'adjectif est formé d'un adjectif et d'un substantif, comme dans *vert-pomme, vert-pré, vert-dragon, rouge-cerise :* dans ce cas le trait d'union remplace le mot *couleur ;* mais on n'en met point quand l'adjectif composé est formé de deux adjectifs dont le second qualifie le premier, comme : *vert foncé, gros vert, vert tendre, rouge brun, rose pâle,* etc. (Acad.)

958. APRÈS-DEMAIN, AVANT-HIER, PEUT-ÊTRE. — On met généralement un trait d'union dans les locutions adverbiales, et dans quelques locutions prépositives et conjonctives formant des mots composés ; celles qui ne forment pas des mots composés ne prennent pas de trait d'union, comme : *au moins, du reste, par hasard.* Quelques-unes sont passées à l'état de mots simples, comme *longtemps.*

Remarque. Il n'y a pour ainsi dire aucune règle fixe pour l'emploi du trait d'union dans ces mots. (Voyez-en la liste nos 490, 504, 515.)

959. QUATRE-VINGTS. QUINZE-VINGTS. SIX-VINGTS. (Voyez no 793 *bis.*)

959 *bis.* PAR DEVANT. PAR-DEVANT NOTAIRE. *Au delà, par delà, au devant, par devant, en deçà, par deçà, en dessus, par dessus, au dessous, par dessous,* ne prennent jamais le trait d'union lorsqu'ils sont employés comme locutions adverbiales : *Je l'ai vu par devant et par derrière.* Mais le trait d'union est obligatoire toutes les fois que, suivies d'un complément, les locutions adverbiales qui précèdent tiennent lieu de prépositions : *Contrat passé par-devant notaire,* etc. (Tassis.)

§ III. — *Des lettres euphoniques.*

960. CHANTE-T-IL ? CHANTERA-T-IL ? — On met un *t* euphonique entre le verbe à la forme interrogative et les pronoms *il, elle, on,* quand le verbe est terminé par une voyelle, pour éviter un hiatus.

Remarque. On a choisi le *t*, parce que c'est le signe de la troisième personne. Autrefois on le prononçait sans qu'il fût écrit : *parle-il? va-il? voilà-il?*

961. VA-T-IL? VA-T'EN! (Voy. n° 348.)

962. CHERCHES-EN. VAS-Y. — Les verbes de la première conjugaison ne prennent pas d'*s* finale à la deuxième personne du singulier de l'impératif; celle qu'on y ajoute quand le verbe est suivi des pronoms *en, y,* pour éviter un hiatus, peut être considérée comme une lettre euphonique. (Voy. 287, 347.)

Il en est de même de quelques verbes irréguliers de la 2e conjugaison, tels que *offrir, ouvrir, couvrir,* etc.

Remarque. Il serait plus rationnel de mettre cette *s* entre deux traits d'union : *Pense-s-y-bien, jeune homme. — Fais un grand feu, jette-s-y tout ce fatras.*

963. SI L'ON VEUT. SI ON LE LUI DIT. — On met une *l* suivie d'une apostrophe, avant le pronom indéfini *on,* pour éviter un hiatus, quand ce mot est précédé d'une voyelle, comme dans : *Si l'on veut,* au lieu de *Si on veut;* ou pour éviter une cacophonie, comme dans : *L'eau que l'on coule,* au lieu de *L'eau qu'on coule.*

On ne met pas la lettre *l* avec *on:* 1° quand la prononciation ne l'exige pas, comme dans : *Quand on dit;* 2° au commencement d'une phrase ou d'une période, comme dans : *On dit que;* 3° si le voisinage de plusieurs *l* produit une consonance plus désagréable qu'un hiatus comme dans : *Si on le lui dit,* et non *Si l'on le lui dit.*

Dans cette phrase : *Il y a des faiblesses, si l'on ose dire, inséparables de notre nature, l'* est le pronom *le;* c'est comme si l'on disait : *si on ose le dire, si on ose dire cela.*

Remarque. Le pronom *on* étant une contraction du substantif *homme,* la grammaire historique regarde l'*l* de *l'on* comme une élision de l'article. Selon cette doctrine, le mot *on* sans article semblerait indiquer vaguement le sujet de l'action, ou ne l'indiquer qu'individuellement, comme dans : *On doit venir me voir; l'on* serait plus général, et remplacerait presque toujours *les hommes,* comme dans : *L'on doit mourir un jour.* La Bruyère et la plupart des écrivains du XVIIe siècle l'emploient dans ce sens, même au commencement d'une phrase.

964. NOUS MANGEONS; JE MANGEAIS. (Voy. n° 353.)

965. Les lettres euphoniques ne faisant pas partie de l'orthographe intégrante des mots, elles ne s'analysent que par l'indication : *lettre euphonique*.

§ IV. — *De l'apostrophe.*

966. L'ARBRE, L'ITALIE, L'HOMME, L'HISTOIRE. — On remplace par une apostrophe la voyelle finale des mots *le, la, ce, de, je, me, te, se, ne, que, si,* avant une voyelle ou une *h* muette, pour éviter un hiatus. Le mot *si* ne perd l'*i* que dans *s'il*.

967. PORTEZ-M'Y, MENEZ-M'Y, METS-T'Y. — Ces locutions sont incorrectes, parce que le pronom régime étant *moi* et *toi,* et non *me* et *te,* la diphtongue *oi* ne peut se remplacer par une apostrophe. Les pronoms *me, te,* employés comme régime direct, ne se mettent jamais après le verbe ; il faudrait dire : *Portez-y-moi, menez-y-moi, mets-y-toi.* Mais l'euphonie veut qu'on évite ces tournures peu gracieuses, en disant par exemple : *Menez-moi dans tel endroit,* etc., ou autre phrase équivalente. (Voy. 3e partie, chap. III, place des pronoms.)

968. C'EST LUI ; CET ARBRE. — Le mot *ce* ne prend une apostrophe que lorsqu'il est pronom démonstratif ; lorsqu'il est adjectif démonstratif, il fait *cet,* au lieu de *ce,* avant une voyelle ou une *h* muette, excepté avant *oui, un, onze,* où il reste invariable. On dit : *Ce oui est sincère ; Ce un est mal fait* ; *Ce onze mai.*

969. CONDUISEZ-*le* À PARIS. — MENEZ-*la* EN PRISON. — RESTEZ *là* À L'OMBRE. — Les pronoms *le, la,* après un impératif, ne prennent pas l'apostrophe, quoiqu'ils soient suivis d'une voyelle.

L'adverbe *là* ne perd jamais l'*à*.

970. ENTR'ACTE, ENTR'AIDER, ENTRE EUX. — Dans le mot *entre,* on remplace l'*e* final par une apostrophe avant une voyelle, lorsqu'il entre dans la composition d'un mot, comme dans *entr'acte ;* hors cela l'élision n'a pas lieu. Ainsi l'on écrit : *entre eux, entre elles, entre autres,* et non *entr'eux, entr'elles, entr'autres.* (Acad.)

Remarque. Quelques personnes sont d'avis d'écrire avec une apostrophe *entr'eux, entr'elles, entr'autres,* lorsqu'il y a réciprocité, comme dans : *Ils se parlent entr'eux,* et de n'en pas mettre lorsqu'il

n'y a pas réciprocité, comme dans : *Il y a une barrière entre eux et lui*. L'Académie ne fait pas cette distinction.

971. Quelqu'un, quelqu'autre. — Le mot *quelque* ne prend une apostrophe qu'avant *un, une, autre*. Ainsi l'on écrit sans apostrophe : *quelque aimable qu'il soit,* et non *quelqu'aimable*.

972. Lorsqu'il, puisqu'il, quoiqu'il. — Les mots *lorsque, puisque, quoique,* prennent une apostrophe avant les mots *il, ils, elle, elles, on, un, une*.

Remarques. *Lorsque* ne forme plus qu'un seul mot. Ce serait une faute grossière d'écrire aujourd'hui *l'orsque* avec une apostrophe, bien que ce mot soit primitivement formé de l'article *le* et de *ora*, élision de *hora*, heure.

973. Jusqu'à, jusqu'ici, jusques à quand. — Le mot *jusque* prend une apostrophe avant une voyelle. Quelquefois, au lieu de perdre l'*e*, il prend une *s* par euphonie ; mais ceci n'est soumis à aucune règle. (504.)

974. Presqu'île. — Le mot *presque* ne prend l'apostrophe que dans *presqu'île*.

975. Si l'on veut. — (Voy. nº 963.)

976. Grand'mère, grand'messe. — On remplace l'*e* final du mot *grande* par une apostrophe dans certaines locutions, quoiqu'il ne soit pas suivi d'une voyelle : telles sont : *grand'mère, grand'messe, grand'rue, grand'chambre, grand'salle, grand'peur, grand'chose, grand'peine*.

Ces expressions doivent être considérées comme des mots composés, lorsque le mot *grande* fait partie du nom de l'objet qu'on désigne, et en est inséparable ; mais si ce mot n'exprime qu'une qualité qu'on peut retrancher, on ne met point d'apostrophe. Ainsi l'on écrira : *Je demeure dans la* grand'rue, si c'est le nom de la rue ; tandis qu'on dira : *Je demeure dans la grande rue*, si l'on veut dire seulement que la rue est grande.

Ces mots font au pluriel : *des grand'mères, des grand'-messes*, etc.

Remarque. Si le second mot est masculin, il ne faut pas d'apostrophe, parce qu'il n'y a pas d'élision, comme dans : *Grand-père, grand-oncle, grand-merci*.

977. Le oui, le un, le onze, le onzième. — L'article *le*

ne prend pas d'apostrophe avant *oui*, *un*, *onze*, quoique ces mots commencent par une voyelle.

Cette règle ne s'applique au mot *un* que lorsqu'il s'agit du chiffre ou du nombre, comme dans : *Le un est effacé; le un et le deux;* dans les autres cas on met une apostrophe : *C'est l'un de nous deux.*

Les mots *de* et *que* prennent toujours une apostrophe avant *un ;* mais ils n'en prennent pas avant *oui* et *onze: Plus d'un ; Il n'y en a qu'un ; Il n'en faut que onze; Je dis que oui ; Les écoliers de onze à douze ans.* (968.)

978. De la ouate ou de l'ouate. — La plupart des grammairiens écrivent *de la ouate;* l'Académie laisse le choix. Boileau a dit :

> On apporte à l'instant ses somptueux habits,
> Où sur *l'ouate* molle éclate le tabis.

L'élision semble préférable à cause de l'euphonie.

§ V. — *Emploi des signes de ponctuation* (1).

979. Le point. — Le point se place : 1° à la fin de toutes les phrases dont le sens est complet et indépendant de celle qui suit ; 2° après les mots mis en abrégé. Exemples : *Le chien est un animal fidèle. — Mr. — Mad. — P. ex. — C.-à-d. — Etc.*

Dans la lecture, on s'arrête à un point pour montrer que le sens est achevé.

Le point n'est pas le seul signe qui marque la fin d'une phrase : le point d'interrogation et le point d'exclamation ont aussi le même effet dans certains cas.

980. Le point d'interrogation. — Le point d'interrogation se met à la fin des phrases où l'on interroge. Ex. : *Où allez-vous ?*

Souvent on interroge sans employer la forme interrogative ; dans ce cas, on met également le point d'interrogation. Ex : *Cet ouvrage est très beau; vous ne l'admirez pas?* c'est-à-dire *est-ce que vous ne l'admirez pas.*

Souvent on emploie la forme interrogative sans interroger ; dans ce cas on ne met pas le point d'interrogation.

---

(1) Voyez la définition de la ponctuation, n° 66, dans la Lexicologie.

Ex : *Lui dit-on de se taire, c'est une raison pour qu'il parle.*

981. Le point d'exclamation. — Le point d'exclamation, ou point exclamatif, se met après toutes les propositions exclamatives, et après tous les mots employés en apostrophe. Exemples : *Que ce pays est agréable ! combien je voudrais l'habiter ! — Monsieur ! écoutez donc ! — Ah ! vous me faites mal !*

982. Le point et virgule. — Le point et virgule s'emploie pour séparer les propositions dont le sens est complet, mais auxquelles on ajoute une pensée. Exemples : *L'âne n'est pas un cheval dégénéré ; il n'est ni étranger, ni intrus, ni bâtard ; il a, comme tous les autres animaux, sa famille, son espèce et son rang ; son sang est pur ;* etc. (Buffon.)

983. Les deux points. — Les deux points s'emploient : 1° avant la citation d'un discours ; 2° après les mots *savoir, comme, tels sont,* exprimés ou sous-entendus, et quelques autres annonçant une citation. Exemples : *Henri IV disait à ses soldats : Suivez mon panache blanc ; vous le verrez toujours au chemin de l'honneur. — Il y a dix parties du discours, savoir : le substantif, l'article,* etc. — *Combien y a-t-il de vertus théologales ? Trois : la foi, l'espérance et la charité.*

La citation précède quelquefois la proposition principale ; dans ce cas, les deux points se mettent après la citation. Exemple : *L'intempérance et la débauche : voilà les deux plus grands ennemis de l'homme.* On ne mettrait pas les deux points si l'on disait : *L'intempérance et la débauche sont les deux plus grands ennemis de l'homme,* parce que, dans ce cas, on n'a qu'une seule phrase dont toutes les parties sont liées entre elles.

984. Les deux points s'emploient aussi pour annoncer le développement ou la conséquence de la pensée qui précède. Exemple : *L'âne est le second au lieu d'être le premier, et par cela seul il semble n'être plus rien. C'est la comparaison qui le dégrade : on le regarde, on le juge... relativement au cheval.* (Buffon.)

985. La virgule. — La virgule s'emploie : 1° Pour séparer les mots ou membres de phrases formant énumération, ou formant les parties semblables d'un sujet, d'un régime ou d'un attribut composé, à l'exception de ceux qui

sont unis par les conjonctions *et, ou*. Cependant, lorsque les parties de l'énumération ont une certaine étendue, on peut les séparer par une virgule, lors même qu'elles seraient unies par les conjonctions *et, ou*. Exemples : *Boire, manger, dormir, chasser et monter à cheval : voilà toutes ses occupations. — Il étudie la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, et la musique. — Ce qui fait le bonheur, ce n'est pas d'avoir une grande fortune, de beaux appartements, de nombreux domestiques, une table servie avec somptuosité, des équipages magnifiques,* ou *d'être entouré de flatteurs, mais de posséder une honnête aisance, quelques vrais amis,* et *d'aimer le travail.*

2° Pour séparer du reste de la phrase les parties incidentes, c'est-à-dire celles que l'on peut retrancher sans détruire le sens, et qui n'y sont mises que comme développement. Ex. : *Le chien,* INDÉPENDAMMENT DE LA BEAUTÉ DE SA FORME, *a,* PAR EXCELLENCE, *toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme.* (Buffon.)

3° Pour séparer du reste de la phrase les mots, ou réunions de mots, employés en apostrophe. Ex. : *Sont-ce donc là,* Ô TÉLÉMAQUE, *les pensées qui doivent occuper le cœur du fils d'Ulysse ?* (Fénelon.)

4° Pour tenir lieu d'un verbe sous-entendu. Ex. : *Les maladies tuent le corps, et les passions, l'âme ;* c'est-à-dire *tuent l'âme.*

5° Pour séparer les différentes parties d'une phrase qui a une certaine étendue, lorsque ces parties offrent une suspension dans le sens, et alors même qu'elles seraient unies par les conjonctions *et, ou*. Exemples :

Dieu descendra un jour du haut des cieux dans toute la splendeur de sa gloire, et *nous demandera un compte sévère de toutes les actions de notre vie.*

Le temps fuit, et *la perte en est irréparable.*

Parmi les poètes, on ne nomme pas seulement Homère, ou *Archiloque,* ou *Pindare, mais aussi les seconds après eux,* ou *même ceux qui sont inférieurs aux seconds.*

Remarques. 1° Ce dernier usage de la virgule est en quelque sorte arbitraire, et dépend souvent de l'idée de celui qui écrit ; c'est pourquoi la même phrase peut quelquefois être ponctuée de différentes manières également exactes.

2° L'emploi du point et du point et virgule est aussi que

arbitraire. Lorsque le point et virgule, souvent répété, formerait une phrase trop longue, on peut la couper en mettant un point après le sens le plus complet.

3° Une ponctuation vicieuse peut changer le sens, et souvent le détruire ou en présenter un absurde. — Exemples : *Mon père est arrivé; depuis huit jours nous l'attendions avec impatience.*

Mon père est arrivé depuis huit jours ; nous l'attendions avec impatience.

Règne ; de crime en crime enfin te voilà roi. (Corneille.)

Règne de crime en crime ; enfin te voilà roi.

Règne de crime en crime enfin ; te voilà roi.

Ces hommes aiment le travail ; dès le matin ils se rendent à leurs travaux ; le soir ils se reposent au milieu de leurs enfants ; blanchis par les années, ils inspirent le respect.

Ces hommes aiment le travail dès le matin ; ils se rendent à leurs travaux le soir ; ils se reposent au milieu de leurs enfants blanchis par les années ; ils inspirent le respect.

CHAPITRE XIV

DE L'ÉTYMOLOGIE ET DE L'ORTHOGRAPHE D'USAGE

§ I. — *Notions d'étymologie usuelle.*

RACINES. — PRÉFIXES. — SUFFIXES. — FAMILLES DE MOTS (1).

1. L'*étymologie* est la partie de la grammaire qui s'occupe de la recherche de l'origine des mots : elle expose la doctrine de la dérivation des mots par rapport à leurs racines, et de leur composition par rapport à leurs simples. (Littré.)

Le mot *étymologie* vient du grec *étumos*, vrai, et *logos*, discours, et signifie littéralement : véritable explication d'un mot.

2. On appelle *racine* d'un mot la partie de ce mot qui

(1) Nous mettons ici, à dessein, quelques-unes des définitions déjà données aux nos 10, 11, 12 et 13 du chapitre I, § II.

représente l'idée principale. Ce n'est souvent qu'une ou plusieurs lettres qui représentent cette idée. Ainsi FR est une racine indiquant une idée de choses que l'on brise, et qu'on retrouve dans FR*action*, FR*acture*, FR*acasser*, FR*agment*, *ef*FR*action*, etc.; TR, marquant une idée de tirer, se retrouve dans TR*action*, *at*TR*action*, etc.; ST, qui indique une idée d'arrêt, de se tenir debout, se retrouve dans ST*ation*, ST*atique*, *res*T*er*, etc., etc.

3. On nomme *préfixes* des syllabes qui se placent devant d'autres mots pour en modifier la signification. Ainsi, dans AT*traction*, CON*traction*, SOUS*traction*, etc., les syllabes *at*, *con*, *sous*, sont des préfixes, attendu que, placées devant le mot *traction*, elles en modifient le sens.

4. On nomme *suffixes* des syllabes qui se placent à la fin des mots pour en différencier le sens. Ainsi, dans *bat*TEUR, *bat*AILLE, *bat*AILLON, etc.; les syllabes *teur*, *aille*, *aillon*, sont des suffixes, puisque, ajoutées à la racine *bat*, elles en modifient la portée.

5. On appelle *famille de mots* la réunion de termes ayant une même racine, et n'ayant un sens différent que par l'adjonction de préfixes et de suffixes. Ainsi les mots *manière*, *manipuler*, *manuscrit*, etc., sont des termes appartenant à la famille du mot MAIN (du latin *manus*) ; mais *chiromancie*, *chirographaire*, *chéiroptère*, bien que renfermant l'idée de *main*, appartiennent à une autre famille ; c'est à la famille grecque *cheiros*, signifiant *main*.

6. On appelle ordinairement *radical* ou *mot simple* le mot le plus simple d'une famille. En général, il est formé de la racine et d'un seul suffixe très court, comme *action*.

7. On appelle *composé* un mot formé par l'adjonction d'un ou plusieurs préfixes devant un mot simple. Ex. : *contraction*, *effraction*, etc.

8. On appelle *dérivé* un mot obtenu en plaçant un ou plusieurs suffixes après le mot simple. Ex. : *actionner*, *actionnaire*, etc.

9. Un mot peut être à la fois composé et dérivé : il suffit que le radical soit accompagné de préfixes et de suffixes; tels sont les mots *dé*TO*nation*, *in*TO*nation*, dont le radical est *ton*.

10. D'après ce qui précède, il est facile de voir que l'étude d'une langue se réduit à trois choses : à la connaissance des préfixes, des suffixes, et des mots simples ;

de sorte qu'un petit nombre d'éléments modifiés et faciles à retenir finit par donner une quantité considérable de mots.

LISTE DES PRINCIPAUX PRÉFIXES FRANÇAIS.

1. *A*, marque une idée de rapprochement, de tendance, de continuité : A*mener*, mener vers ; — A*grandir*, rendre grand, etc.

2. *Ab*, *abs*, prépositions latines, indiquent une idée d'éloignement, de séparation : ABS*ence*, ABS*traction*, AB*user*, AB*jurer*, etc.

3. *Ad*, marque une tendance vers un but, l'addition, l'augmentation, et signifie *vers*, *auprès* : AD*joindre*, AD*mettre*, AD*venir*, etc. Par euphonie, ce préfixe devient *ac*, *af*, *ag*, *al*, *an*, *ap*, *ar*, *as*, *at*, qui sont des formes diverses de la préposition *ad* dans les mots latins : AC*compagner*, AF*franchir*, AG*graver*, AL*lier*, AN*nihiler*, AP*procher*, AR*ranger*, AS*surer*, AT*tirer*, etc.

4. *Anté* ou *anti*, venant de prépositions latines, signifient *avant* : ANTÉ*christ*, ANTI*chambre*.

5. *Bis* (latin), qui fait *bi*, *be*, *bes*, *bar*, *ba*, indique le redoublement, le nombre deux : BIS*cuit*, BE*sicles*, BES*aigre*, BAR*long*, BA*joue*, etc.

6. *Circon*, *circum*, *circu*, *circom* (du latin *circus*, cercle), signifient *en cercle*, *autour* : CIRCON*férence*, CIRCUM*navigation*, CIRCU*it*, CIRCOM*polaire*, etc.

7. *Co*, *col*, *com*, *con*, *cor* (du latin *cum*, avec), veulent dire *avec*, *ensemble* : CO*habiter*, COL*loque*, COL*lège*, COM*poser*, CON*fondre*, COR*respondre*, etc.

8. *Contra*, *contre*, *contro* (du latin *contra*, contre), indiquent l'opposition : CONTRA*diction*, CONTRE*dire*, CONTRO*verse*, etc.

9. *De*, préposition française venant de la préposition latine *de*, se place devant un grand nombre de mots : DE*mander*, DE*hors*, DE*mi*, DE*venir*, etc.

10. *Dé*, *dés*, marquant l'action d'ôter, de défaire, la cessation, etc. : DÉ*faire*, DÉS*unir*, etc., et quelquefois l'extension, l'augmentation : DÉ*faillir*.

11. *Di*, *dis*, préfixes venant du latin, indiquent la séparation, l'éloignement : DIS*poser*, DI*gression*, et sont employés quelquefois pour *dé*, *dés* : DIS*paraître*, mis pour *desparaître*, etc. — *Di* fait aussi DIF : DIF*famer*, DIF*former*.

12. *E*, *ef*, *es*, *ex* (du latin *ex*, hors), expriment l'idée de sortie, d'expulsion, de séparation, d'extraction, etc. : É*mettre*, EF*facer*, ES*cousse*, ES*souffler*, EX*communier*, etc.

13. *En*, *em*, *in*, *im*, *il*, *ir*, signifient *dans*, *dedans*, surtout devant un verbe : ENterrer, EMbarquer, INhumer, IMporter, ILluminer, IRrigation, etc. — Quelquefois *en* et *em* marquent la sortie d'un lieu : ENlever, EMmener, etc.

14. *Entre*, *inter*, veulent dire *parmi*, *dans*, *au milieu de* : ENTREprendre, INTERposer, etc. — Dans les verbes pronominaux, *entre* marque aussi la réciprocité : s'ENTR'aider, s'ENTRE-croiser, etc.

15. *Extra*, préposition latine, signifie *en dehors* : EXTRAordinaire, EXTRA-légal, etc.

16. *For* (du latin *foris*), veut dire *hors de* : FORfaire, FORpaître, etc. Ce préfixe s'écrit aussi *fors*, et signifie *excepté* : Tout est perdu *fors* l'honneur, etc.

17. *In*, *im*, *il*, *ir*, formes diverses de la préposition latine *in*, dans, marquent généralement la négation et se rendent par l'adverbe *pas* : INhabile, IMpasse, ILlisible, IRréductible, etc. — Comme nous l'avons vu (13), quelquefois *in* et *im* indiquent aussi un sens d'intériorité : INduire, IMporter, etc.

18. *Intra*, *intro*, signifient *en dedans* : INTRA-linéaire, INTRO-duire, etc.

19. *Mal*, *mau*, *mé*, *més*, indiquent ou une idée défavorable ou un sens contraire : MALheureux, MAUdire, MÉpriser, MÉSallier, etc. — *Mal* vient du latin *malus*, mauvais, dont le sens primitif est *sale*, *noir*, *mauvais*.

20. *Né*, *non*, marquent la négation : NÉant, NÉcessité, NONchalant, NONpareil, etc. *Né* n'est qu'une forme affaiblie de *non*.

21. *Ob*, *oc*, *of*, *op*, formes diverses de la préposition latine *ob*, signifient l'opposition, le renversement, ou *pour*, *au-devant* : OBjection, OCcurrence, OFfense, OPposition, etc.

22. *Outre*, préposition française, veut dire *au delà* : OUTREcuidance, OUTREmarin, etc.

23. *Par*, *per*, indiquent une idée d'augmentation ou veulent dire *à travers* : PARvenir, PARcourir, PERforer, PERfidie, etc.

24. *Pro*, *por*, *pour*, marquent une direction en avant, une provenance, un prolongement, l'extension : PROduction, PROportion, PROpulsion, PORtrait, POURvoir, POURsuivre, etc. — *Pro* est une préposition latine, et *pour*, une préposition française mise souvent à la place de *pro* et de *per*.

25. *Pré* signifie *en avant*, l'antériorité, la supériorité, et représente le latin *præ*, le grec *pro*, le sanscrit *pra* : PRÉposition, PRÉvoir, PRÉface, PRÉméditer, etc.

26. *Post*, mot latin, veut dire *après* : POSTcommunion, POSTface, POSTérieur, etc.

27. *Re, ré, r, red, res*, peuvent se traduire par *de nouveau*, et marquent répétition, retour, ou augmentent l'idée déjà énoncée : RE*voir*, RE*pousser*, RÉ*parer*, RA*valer*, RED*dition*, RES*tituer*, etc. — Souvent un mot change de sens, suivant qu'il est précédé de *re* ou de *ré* : RE*partir*, c'est partir de nouveau, RÉ*partir*, c'est distribuer ; de même pour RE*former* et RÉ*former*, etc.

28. *Sé* indique séparation : SÉ*parer*, SÉ*duction*, etc.; c'est le pronom réfléchi latin *se*, par soi, à part soi.

29. *Scuti* (du latin *scutum*, écu), signifie *bouclier*, *écusson*, et forme un certain nombre de mots d'histoire naturelle : SCUTI*forme*, SCUTU*lé*, etc.

30. *Sub*, *sup*, *suc*, *suf*, *sug*, *su*, *sous*, *sou*, *se*, *subter*, formes diverses de la préposition latine *sub*, sous, indiquent l'infériorité, la postériorité, la subordination : SUB*jonctif*, etc.

31. *Super*, *sur*, *sour*, *sus*, *soubre*, marquent la supériorité, la priorité : SUPER*poser*, SUPÉ*rieur*, SUR*mener*, SOUR*cil*, SUS*nommé*, SOU*breveste*, etc.

32. *Tra*, *trans*, prépositions latines, et leurs dérivés *tres*, *tré*, indiquent la transformation, la mutation, la supériorité, et signifient *au delà*, *à travers* : TRA*verser*, TRA*jet*, TRANS*planter*, TRES*saillir*, TRÉ*passer*, etc.

33. *Ultra*, préposition latine, signifie *au delà*, *outre* : ULTRA*montain*, au delà des montagnes, etc.

34. *Un*, *uni*, marquent l'excès d'une chose seule : UN*anime*, UN*ique*, etc.

PRÉFIXES TIRÉS DU GREC.

1. A ou AN (*privatif*, veut dire *sans*, *pas*) : A*tome*, AN*archie*, ANO*nyme*, etc.

2. ALLO (*autre*) : ALLO*pathie*, ALLÉ*gorie*, etc.

3. AMPHI (*autour*, *des deux côtés*, *doublement*) : AMPHI*théâtre*, AMPHI*bie*.

4. ANA (*à travers*, *en haut*, *parmi*, *entre*, *à l'écart*, *en arrière*, *une seconde fois*) : ANA*tomie*, ANA*gogie*, ANA*lyse*, ANA*logie*, ANA*chorète*, ANA*gramme*, ANA*baptiste*, etc.

5. ANTI (*contre*, *opposé*, *pour*) : ANTI*dote*, ANTI*pathie*, ANTO*nymie*, etc.

6. APO (*loin*, *sur*, *parmi*, *hors de*, *à part*, *à l'écart*) : AP*hélie*, APO*logie*, APO*théose*, APO*cope*, APO*thicaire*, etc.

7. AUTO (*même*, *soi-même*) : AUTO*chthone*, AUTO*biographie*, etc.

8. CATA (*selon*) : CATA*logue*, CATÉ*chisme*, etc.

9. CACO (*mauvais*) : CACO*logie*, CACO*graphie*, etc.
10. DIA (*à travers, entre, par le moyen de*) : DIA*gnostic*, DIA*phragme*, DIA*chylon*, etc.
11. DI, DIS (*deux fois*) : DI*phtongue*, DI*ptère*, etc.
12. HÉMI, MI (*demi*) : HÉMI*cycle*, HÉMI*sphère*, MI*graine*, etc.
13. EN, EM, EC (*dans, au dedans*) : EN*céphale*, EM*pyrée*, EC*chymose*, etc.
14. ÉPI (*sur, pendant, après, avec, vers*) : ÉPI*derme*, ÉP*hémère*, ÉPI*thète*, ÉP*ître*, etc.
15. EU, EV (*bien*) : EU*charistie*, EU*phonie*, ÉV*angile*, etc.
16. EX, EXO (*hors, dehors*) : EX*arque*, EXO*tique*, etc.
17. HÉTÉRO (*autre*) : HÉTÉRO*clite*, HÉTÉRO*gène*, etc.
18. HYPER (*sur, au-dessus*) : HYPER*bole*. etc.
19. HYPO (*sous, au-dessous*) : HYPO*ténuse*, HYPO*crite*, etc.
20. MÉTA (*au delà, au-dessus*, marque le changement) : MÉTA*physique*, MÉTA*phore*, MÉT*empsycose*, etc.
21. MONO (*seul*) : MONO*manie*, MON*archie*, etc.
22. NÉO (*nouveau*) : NÉO*logie*, NÉO*phyte*, NÉO*ménie*, etc.
23. ORTHO (*droit, correct*) : ORTHO*doxe*, ORTHO*graphe*, ORTHO*pédie*, etc.
24. PARA (*auprès, contre, au delà*) : PARA*doxe*, PARA*graphe*, etc.
25. PÉRI (*autour, près*) : PÉRI*mètre*, PÉRI*phrase*, PÉRI*style*, etc.
26. POLY (*plusieurs*) : POLY*gone*, POLY*nésie*, POLY*pe*, etc.
27. PROTO (*premier*), PROTO*notaire*, PROTO*type*, PROTO*xyde*.
28. SYN, SYM, SY, SYL (*avec, ensemble*) : SYN*thèse*, SYM*bole*, SY*stème*, SYL*logisme*, etc.
29. TÉLÉ (*loin*) : TÉLÉ*gramme*, TÉLE*scope*, TÉLÉ*phonie*.
30. TÉTRA (*quatre*) : TÉTRA*èdre*, TÉTR*archie*, etc.

LISTE DES PRINCIPAUX SUFFIXES FRANÇAIS.

1. *Able, ible, bile, ble*, qui reçoit ou produit l'action exprimée par le radical : *ador*ABLE, *attaqu*ABLE, *ris*IBLE, *vis*IBLE.
2. *Ade*, indique une action fréquente ou rapide : *gliss*ADE, *fusill*ADE, *promen*ADE, etc.
3. *Age*, ajoute à l'idée d'action celle de continuité, d'ensemble : *coll*AGE, *mari*AGE, *pass*AGE, etc.

4. *Aille*, marque l'idée d'une réunion nombreuse : *bat*AILLE, *vic-tu*AILLE, et ajoute quelquefois une idée défavorable : *mar-m*AILLE, etc.

5. *Ailler*, *ailleur*, indiquent généralement une idée défavorable : *bat*AILLER, *bât*AILLEUR, *cri*AILLER, etc.

6. *Aire*, veut dire qui tient à, de la nature de, qui remplit une fonction, un emploi : *salut*AIRE, *tribut*AIRE, *not*AIRE, *apothic*AIRE, etc.

7. *Al*, *el*, signifient qui appartient à un objet, qui s'y rapporte, qui en a les qualités : *minér*AL, *pronomin*AL, *nature*EL, *mercu-ri*EL, etc.

8. *An*, *ain*, *ais*, *ien*, *ois*, marquent l'idée d'habitation d'un lieu ou l'idée d'espèce, de secte, d'ordre religieux, d'état : *Castill*AN, *river*AIN, *francisc*AIN, *Nant*AIS, *Paris*IEN, *luthér*IEN, *Gaul*OIS, etc.

9. *Ance*, *ence*, indiquent la qualité de l'adjectif verbal : *ressem-bl*ANCE, *inconséqu*ENCE, etc.

10. *Ant*, est le suffixe du participe présent et de certains adjectifs ou substantifs verbaux : *dorm*ANT, *chant*ANT, *fabric*ANT, etc.

11. *Asse*, *assier*, marquent une idée défavorable : *paper*ASSE, *pape-r*ASSIER, etc.

12. *At*, indique un état, un titre, le résultat d'une action : *avoc*AT, *professor*AT, *doctor*AT, *notari*AT, etc.

13. *Âtre*, marque un diminutif : *roug*EÂTRE, *bleu*ÂTRE, etc.

14. *Cide* (du latin *cædere*, tuer), indique l'idée de meurtre ou de meurtrier : *homi*CIDE, *fratri*CIDE, *parri*CIDE, etc.

15. *É*, termine des adjectifs indiquant l'aspect ou la couleur d'une chose, *orang*É, *cendr*É, etc.

16. *Eau*, autrefois *el*, indique un diminutif : *mant*EAU ou *mant*EL, d'où *mantel*ET ; *chape*, *chape*AU, autrefois *chap*EL, d'où *chap*ELET (1), au moyen du suffixe *et*.

17. *Er*, est la terminaison de l'infinitif des verbes de la première conjugaison : *aim*ER, *chant*ER, etc.

18. *Erie*, indique l'habitude ou l'action : *tromp*ERIE, *batt*ERIE, *singe-*RIE, etc.

---

(1) Le mot *chapelet*, comme on le voit, signifie petit chapeau, et se disait autrefois particulièrement de la couronne de roses que l'on mettait sur la tête de la sainte Vierge, et qui était en effet un petit chapeau, appelé aussi *rosaire*, à cause de sa composition ; par comparaison avec le rosaire, on appela depuis chapelet un certain nombre de grains enfilés formant une espèce de couronne ou rosaire.

19. *Esse*, marque la qualité : *tendr*ESSE, *souplesse*, etc.

20. *Et*, *ette*, *ot*, *otte*, indiquent une idée de diminution : *jardin*ET, *arch*ET (petit arc), *femmel*ETTE, *angel*OT (petit ange), *pal*OTTE, etc.

21. *Eur* (masc.), marque une action habituelle : *fum*EUR, *cri*EUR, etc.

22. *Eur* (féminin), indique la qualité : *Sav*EUR, *dou*CEUR, etc.

23. *Eux*, *ieux*, signifient qui est plein de ; *bourb*EUX, *savour*EUX, *glor*IEUX, etc.

24. *Fère* (du latin *fero*), veut dire *porter* : *calori*FÈRE, *somni*FÈRE, etc.

25. *Fier* (du latin *facere*, faire), forme des verbes avec cette signification : *forti*FIER, *falsi*FIER, *torré*FIER, etc.

26. *Fice*, *fique*, signifient qui fait la chose, qui produit : *malé*FICE, *arti*FICE, *frigori*FIQUE, etc.

27. *Fuge* (du latin *fugere*), marque l'idée de mettre en fuite : *vermi*FUGE, *tæni*FUGE, *centri*FUGE, etc.

28. *Ier*, indique une chose habituelle : *serruri*ER, *menuisi*ER, etc.

29. *If*, signifie qui est propre à, qui a la qualité de : *plaint*IF, *pas*SIF, *vomit*IF, etc.

30. *Ille*, est un diminutif : *charm*ILLE, *mant*ILLE, etc.

31. *Iller*, signifie à petits coups, avec fréquence : *point*ILLER, *sour*CILLER, *saut*ILLER, etc.

32. *In*, *ine*, est un diminutif signifiant parfois : qui tient à : *enfan*TIN, *argent*IN, *serpen*TIN, *bott*INE, etc.

33. *Ion*, marque l'acte ou l'action : *fact*ION, *exhortat*ION, *palpitat*ION, etc.

34. *Ique*, veut dire : qui vient de, qui appartient à : *fanat*IQUE, *lunat*IQUE, *académ*IQUE, etc.

35. *Ir*, est la terminaison de l'infinitif des verbes de la seconde conjugaison : *dorm*IR, *sent*IR, *fin*IR, etc.

36. *Ime*, *issime*, peuvent se traduire par *très*, *parfaitement*, *entièrement* : *magnan*IME, *unan*IME, *illustr*ISSIME, etc.

37. *Is*, marque le résultat matériel d'une action : *abat*IS, *hach*IS, etc.

38. *Isme*, indique la généralité, l'abondance, l'excès, l'application avec ardeur à une chose : *christian*ISME, *civ*ISME, *fanat*ISME, *platon*ISME, etc.

39. *Iste*, indique celui qui prend parti pour, ou qui s'applique à : *piccin*ISTE, *moral*ISTE, *violon*ISTE, etc.

40. *Ise, ie,* indiquent le nom abstrait de la qualité : *franch*ISE, *sottise*, *fol*IE, etc.

41. *Itie, ice, esse,* marquent l'état : *calv*ITIE, *nov*ICE, *prest*ESSE, etc.

42. *Itude, étude,* indiquent aussi l'état : *plén*ITUDE, *mansu*ÉTUDE, *sol*ITUDE, etc.

43. *Ment,* est une terminaison adverbiale voulant dire *manière*, ou une terminaison substantive indiquant l'action : *sage*MENT, *revire*MENT, etc.

44. *Oie, aie, aye, ée, et,* forment des mots désignant un terrain couvert de plantes indiquées par le radical : *orm*OIE, *mur*AIE, *roser*AIE, etc.

45. *Oir,* marque l'instrument ou le lieu de l'action : *décrott*OIR, *dort*OIR, *promen*OIR, etc.

46. *Oire,* dans les noms, marque aussi l'instrument ou le lieu de l'action : *décrott*OIRE, *réfect*OIRE, etc.

47. *Oire,* dans les adjectifs, veut dire qui est de la nature de, qui touche à : *orat*OIRE, *expiat*OIRE, etc.

48. *Ose, eux, u,* signifient qui ressemble à une chose, qui en a en quantité : *névrose*, *venimeux*, *poilu*, etc.

49. *Oïde,* veut dire qui a la forme de : *ov*OÏDE, *cycl*OÏDE, etc.

50. *Té,* marque le nom abstrait de la qualité : *sagaci*TÉ, *loquaci*TÉ, *véraci*TÉ, etc.

51. *Teur, seur,* indiquent le nom de celui qui fait l'action : *créa*TEUR, *institu*TEUR, *précur*SEUR, etc.

52. *Tion, sion, son,* marquent l'action : *inspec*TION, *instruc*TION, *éduca*TION, *impres*SION, etc.

53. *Ture, sure, ure,* indiquent le résultat de l'action : *créa*TURE, *écri*TURE, *fac*TURE, etc.

54. *Ude,* indique le nom de la qualité : *solit*UDE, *ét*UDE, etc.

55. *Ule,* est un diminutif : *animalc*ULE, *fascic*ULE, *opusc*ULE, *glob*ULE, etc.

56. *Vore,* exprime l'action de dévorer, de manger : *carni*VORE, *herbi*VORE, *frugi*VORE, etc.

11. Ces différents suffixes se divisent en *augmentatifs* : mont, mont*agne* ; paille, paill*asse* ; en *diminutifs* : bleu, bleu*et* ; en *péjoratifs* (du latin *péjor*, pire), qui entraînent une idée de mépris : fer, ferr*aille* ; rêve, rêv*asserie* ; écrivain, écriv*assier* ; en *fréquentatifs*, qui annoncent une

action fréquemment répétée : pointer, point*iller*, crier, cri*ailler*, etc.

12. Les principaux suffixes diminutifs sont :

1. *Âtre*, *asse*, *asser*, *assier* : roug*eâtre*, paper*asse*, paper*asser*, pape*rassier*, etc.
2. *Au*, *eau* : fabli*au*, laper*eau*, louvet*eau*, etc.
3. *Et*, *ette*, *ot*, *otte*, *oter* : jaun*et*, cloch*ette*, vieill*ot*, viv*oter*, etc.
4. *Ille*, *iller* : mant*ille*, point*iller*, etc.
5. *In*, *ine* : grad*in*, bott*ine*, etc.
6. *Chon*, *che*, *on* : man*chon*, guenu*che* (petite guenon), ducat*on*, etc.
7. *Ule*, *ouille*, *oule*, *le* : form*ule*, barb*ouille*, cib*oule*, etc.
8. *Elle* : prun*elle*, parc*elle*, ven*elle* (petit chemin).

FORMATION DES MOTS.

13. Le plus grand nombre des mots de notre langue sont dérivés du latin ; mais ils en sont venus par deux voies différentes : les uns nous viennent du latin populaire, les autres du latin classique ou savant. L'ancien français, qui diffère assez sensiblement du langage actuel, a été un intermédiaire entre le latin et la langue que nous parlons. L'étude de la transformation du latin en langue romane, et de celle-ci en langue française, est donc indispensable pour bien connaître la formation des mots ; mais cette étude demandant un certain développement, nous nous contenterons d'indiquer la formation de mots français à l'aide d'autres mots français (1).

14. Dans la formation des mots, on ajoute quelquefois des lettres, comme *c* dans *noircir*, dérivé de noir ; d'autres fois on supprime des lettres, comme dans *studieux*, dérivé de *estude*, *étude*.

15. Le plus souvent, on change les lettres en d'autres lettres. Ainsi :

(1) Les personnes qui voudraient étudier sommairement la transformation du latin en français pourront consulter avec fruit le *Tableau synoptique des modifications subies par les primitifs latins qui ont servi d'éléments à la langue française*, par Émile Agnel.

			EXEMPLES.	DÉRIVÉS.
C se change en		qu....	*bouc*......	*bouquin*.
D	—	t.....	*pied*......	*piétiner*.
F	—	v.....	*neuf*......	*neuve*.
X	—	c.....	*doux*.....	*douce*.
		ch....	*faux*......	*faucher*.
		sc....	*faix*......	*faisceau*.
		s.....	*heureux*...	*heureuse*.
		ss....	*roux*.....	*rousse*.
I	—	y....	*roi*.......	*royaume*.
EL	—	au....	*sel*.......	*saupoudrer*.
P	—	v.....	*loup*......	*louve*.
EAU	—	el....	*bateau*....	*batelet*, etc.

16. Cependant, il existe, dans beaucoup de mots, des lettres dont on ne trouve l'origine que dans le latin : *puits*, dont le *t* et l'*s* se retrouvent dans *puteus ;* l'*l* de *fils*, dans *filius*, etc.

17. D'autres mots encore ont subi une transformation complète en passant du latin dans notre langue, de manière qu'on a de la peine à reconnaître leur origine. Ainsi :

Maître vient de *magister* qui signifie *plus grand*. On a eu successivement : *maister, maistre, maître*.

Métier vient de *minister* qui signifie *plus petit*. Les transformations ont été : *menestere, menestier, mestier, métier ;* ce dernier mot a encore le sens primitif dans le patois normand.

Août vient de *Augustus* signifiant majestueux. On prononçait primitivement *aougoustous*, ce qui a donné : *aougoust, aougst, aoust, août*, etc., etc.

18. Les mots français proprement dits ont formé un assez grand nombre d'autres mots de la manière suivante.

1° *Des substantifs.*

19. La langue française forme des substantifs nouveaux, à l'aide du substantif, de l'adjectif et du verbe déjà existants.

20. Le substantif forme d'autres substantifs : 1° au moyen de préfixes : *location*, SOUS-*location ; scène*, AVANT-*scène ;* 2° au moyen de suffixes : *bille, bill*ARD *; pomme, pomm*IER *; docteur, doctor*AT, etc.; 3° en juxtaposant des substantifs : *chef-lieu, reine-marguerite*, etc.

20 *bis*. L'adjectif forme des substantifs par l'addition des suffixes *esse, ise, ie, té : sage, sag*ESSE; *sot, sott*ISE ; *malade, malad*IE ; *pauvre, pauvre*TÉ.

21. Le verbe forme des substantifs appelés pour cette raison *substantifs* VERBAUX (1). Ces substantifs se forment :

1° En mettant un déterminatif devant le présent de l'infinitif, le participe présent et le participe passé : *le boire, les vivres, le faire, le manger*, etc.; *le vivant, un croyant, un méchant*, etc.; *son dû, un fait, le réduit*, etc.

2° En supprimant la finale *er* de l'infinitif des verbes de la première conjugaison : *purge*, de *purg*ER ; *début*, de *début*ER, etc. Ce sont surtout ces substantifs auxquels on donne le nom de *verbaux ;* ils viennent en général d'un verbe latin, qui a donné un verbe français, lequel a formé le substantif verbal : *accordare, accorder, accord; demandare, demander, demande*, etc. M. Egger, dans un mémoire sur les substantifs verbaux, donne une liste de 330 de ces substantifs formés comme nous l'avons indiqué.

3° En ajoutant au radical du verbe les suffixes *ade, ance, eur, euse, is, ment, oir, on, aison, ure : promen*ADE, *prévoy*ANCE, *val*EUR, *vol*EUSE, *hach*IS, *abatte*MENT, *parl*OIR, *plonge*ON, *guéris*ON, *li*AISON, *brûl*URE, etc.

2° *Des adjectifs.*

22. Le français forme des adjectifs au moyen d'adjectifs, de substantifs et de verbes déjà existants.

23. Les adjectifs forment d'autres adjectifs : 1° au moyen de préfixes : MAL*heureux*, BIEN*heureux ;* 2° par le secours des suffixes *âtre, et, ot, aud : jaun*ÂTRE, *moll*ET, *vieill*OT, *fin*AUD ; 3° en juxtaposant des adjectifs : *clairsemé, rouge-orange*, etc.

24. Les substantifs forment des adjectifs au moyen des suffixes *ain, é, eux, er, in, u : river*AIN, *manié*RÉ, *peur*EUX, *ménag*ER, *sal*IN, *barb*U, etc.

25. Les verbes forment : 1° des adjectifs dits *verbaux* au moyen du participe présent et du participe passé : *dormant, aimé*, etc.; 2° en ajoutant au radical du verbe les suffixes *able, ard, if*, etc. : *servi*ABLE, *cri*ARD, *tard*IF, *etc.*

---

(1) Voir page 30, n° 103.

3° *Des verbes.*

26. Le français forme des verbes à l'aide de substantifs, d'adjectifs et de verbes déjà existants.

27. Les substantifs forment des verbes en ajoutant *er* ou *iser* aux substantifs : *chemin, chemin*ER ; *français, fran*CISER, en faisant une syncope.

28. Les adjectifs forment des verbes au moyen du suffixe *ir*, et du préfixe *a* : *grand, grand*IR, A*grand*IR, etc.

29. Les verbes forment des verbes nouveaux au moyen de préfixes, et des suffixes *ot, on, asse* : *prendre*, REP*rendre*, A*pprendre*, CO*mprendre*. etc.; *trembler, trembl*OTTER, *griffer, griff*ONNER ; *écrire, écriv*ASSER, etc.

4° *Des adverbes.*

30. Le français forme des adverbes : 1° en ajoutant le suffixe *ment* à un adjectif : *sage, sage*MENT (voir le n° 483); 2° en employant quelquefois l'adjectif comme adverbe : frapper *fort*, parler *haut*, etc.

5° *Des prépositions.*

31. La plupart de nos prépositions sont tirées du latin ; cependant le français forme des prépositions avec le substantif, l'adjectif, le verbe, le participe présent et le participe passé.

32. Le substantif a formé la préposition *malgré* (*mauvais gré*) ; l'adjectif, la préposition *sauf*, du latin *salvus* ; et le verbe, les prépositions *voici, voilà*, qui sont de véritables propositions implicites classées à tort parmi les prépositions. (Voir n° 503.)

33. Le participe présent a formé les prépositions *concernant, durant, pendant, moyennant, nonobstant, suivant, touchant*, qui viennent des verbes *concerner, durer, pendre, moyenner* (donner les moyens), *non obstanter* (vieux verbe signifiant ne pas empêcher), *suivre, toucher*.

34. Le participe passé a formé les prépositions *excepté, passé, vu*, etc., regardées comme telles lorsqu'elles précèdent le mot qualifié (voir n° 540), et la préposition *hormis* (*mis hors*).

6° *Des conjonctions et des interjections.*

35. Les conjonctions sont généralement tirées du latin ;

et les interjections sont, ou de simples exclamations, ou des substantifs et des verbes employés momentanément pour exprimer les cris subits de l'âme.

FAMILLES DE MOTS.

36. Nous avons vu qu'on appelle *famille de mots* une réunion de mots ayant une *racine* commune ou seulement un *radical* commun, et distingués les uns des autres par des préfixes ou des suffixes.

37. La *racine* exprime l'idée la plus générale, celle qui est commune à tous les mots que l'on peut considérer de la même famille. Ainsi la syllabe sanscrite *pa* (nourrir) peut être regardée comme la racine des mots PA*in*, PA*steur*, PÂ*tre*, PA*ter*, et on pourrait placer ces mots dans une même famille ; mais habituellement on se contente de prendre le *radical*, qui exprime aussi une idée générale, et l'on en forme alors comme une souche d'où dérivent d'autres mots.

38. Ordinairement, la formation des mots se fait soit à l'aide du radical et de préfixes ou de suffixes : *poser*, DÉ-*poser*, *pos*ITION, etc., soit en juxtaposant des mots les uns à côté des autres : *hygro mètre, aéro stat,* etc. Dans ce cas les éléments du mot doivent être les mêmes, c'est-à-dire que si le radical est latin, les préfixes doivent être latins, et que si le radical est grec, les préfixes doivent être grecs aussi. On appelle substantifs *hybrides* (du latin *hybrida*, métis) ceux qui sont formés d'éléments pris dans deux langues différentes, comme *monocle, centimètre,* etc. Bien que les mots hybrides soient proscrits par la grammaire, il en existe cependant quelques-uns que l'usage a sanctionnés.

39. En général, une même idée exprimée de plusieurs manières peut former autant de familles différentes. C'est ainsi qu'en français, un certain nombre de mots ayant leur équivalent en latin et en grec, ces expressions diverses donnent naissance à un même nombre de familles. Soit, par exemple, le mot MAIN dont la racine sanscrite est MA (manier, mouvoir), on pourra former la famille française du mot *main* proprement dit, la famille latine qui aura *man* pour radical, puisque *main* se dit *manus* en latin, et la famille grecque ayant *chéir* pour radical, puisque main se dit en grec *cheir, cheiros*. On aura ainsi :

Famille française (radical *main*) : appuie-main, arrière-main, baise-main, mainmorte, maintenir, maintenant, main-courante, main-forte, mainlevée, main-d'œuvre, maintenue, maintien, etc., etc.

Famille latine (radical *manus,* main) : manier, manière, manieur, manuscrit, manouvrier, manœuvrer, manœuvre, manipulation, manipule, manipuler, manipulateur, maniforme, manuduction, manuel, manuellement ; manufacture, manufacturier, manufacteur ; — maniluve ; — manutention ; — bimane, quadrumane, centimane ; — émanué ; manche, manchon, manchette ; — pédimane ; — remanier, remaniement, etc., etc.

Famille grecque (radical *chéir,* main, souvent *chir*) : acrochirisme, chéirobaliste, chéiroptère, chiragre, chirarthrocace, chérite, chirographaire, chirologie, chiromancie, chiromancien, chirognomonie, chironomie, chiroplaste, chirotonie, chirurgie, macrochère, etc., etc.

40. Comme autre exemple, nous donnerons la famille du mot *bord.*

Bord : bordé, border, bordage, bordure, bordée, bordier ; — déborder, débord, débordement ; — reborder, rebord, rebordement ; — transborder, transbordement ; — contre-bord, embordurer ; franc-bord ; — rebord, gabord, bâbord, tribord ; etc.

Remarque. Rien n'est plus utile, pour l'orthographe et l'étude de la langue, que la formation de tableaux de familles de mots ; mais pour que cette décomposition soit profitable, il faut placer auprès de chaque mot sa signification précise, qu'il est facile de trouver, lorsque celle du radical est connue.

§ II. — *De l'orthographe d'usage* (1).

986. Main, *manus, manuel ;* vingt, *viginti.* — Ainsi que nous l'avons vu, l'orthographe absolue des mots s'explique souvent par leur étymologie ou leurs dérivés. Ainsi

(1) Quelques grammairiens ont essayé de soumettre l'orthographe d'usage à des règles ; mais elles sont si nombreuses, et sujettes à tant d'exceptions, qu'elles embarrassent plutôt qu'elles n'aident la mémoire. Le meilleur moyen d'apprendre l'orthographe d'usage, c'est la pratique ; c'est pourquoi nous ne donnons ici que les principes de la dérivation et les règles les plus essentielles. (Voyez le *Nomenclateur orthographique* de M. Lévi.)

l'on retrouve l'*a* de *main* dans l'étymologie *manus*, et dans le dérivé *manuel*; le *g* et le *t* de *vingt* dans l'étymologie *viginti*, et dans les dérivés *vigésimal*, *vingtaine*.

Autres exemples : PAIN, étymologie *panis*, dérivé *panier*, etc. PIN (arbre), étymologie *pinus*, dérivé *piniforme*. MAÎTRE, étymologie *magister*, dérivé *magistral*. SŒUR, étymologie *soror*, dérivé *sororial*. ŒUF, étymologie *ovum*, dérivé *ovale*. BŒUF, étymologie *bos*, *bovis*, dérivé *bouvier*. FEMME, étymologie *femina*, dérivé *femelle*. DOIGT, étymologie *digitus*, dérivé *digitale*. FONTS (baptismaux), étymologie *fons*, *fontis*, dérivé *fontaine*, etc.

C'est ainsi qu'on retrouve l'*e* de presque tous les substantifs et adjectifs en *eau* dans un dérivé ou dans un mot primitif : celui de *couteau*, dans *coutelier*, *coutelas*; celui de *tombeau*, dans *tombe*; celui de *beau*, dans *bel*, etc.

Remarque. L'étymologie ne peut servir de règle absolue pour l'orthographe des mots français, attendu qu'il y en a un grand nombre qui, sous ce rapport, s'écartent de leur origine. Ainsi, par exemple, dans *homo* et dans *femina*, on ne retrouve pas les deux *m* d'*homme* et de *femme*; dans *vincere*, on ne retrouve pas l'*a* de *vaincre*. L'étymologie sert à expliquer l'orthographe, à la graver dans la mémoire, à la faire connaître avec certitude quand on ne la sait pas, et surtout à donner la signification précise du sens des mots.

987. GRAND, *grande*; LENT, *lente*; PERMIS, *permise*.— On reconnaît la consonne finale des adjectifs et des participes passés, au masculin singulier, en consultant le féminin. Ainsi, l'on sait que *permis* est terminé par une *s* et non par un *t*, parce qu'il fait au féminin *permise* et non *permite*. *Sorti* n'a point de consonne finale, parce qu'il fait au féminin *sortie* et non *sortise* ou *sortite*.

Il faut en excepter *favori*, *coi*, *frais*, *absous*, *dissous*, qui font *favorite*, *coite*, *fraîche*, *absoute*, *dissoute*, et quelques autres adjectifs qui font leur féminin irrégulièrement. (Voyez le n° 736.)

988. REGARD, *regarder*; PIED, *pédestre*; TAS, *entasser*. — On reconnaît la consonne finale de la plupart des substantifs, en consultant un des dérivés. Ainsi on retrouve le *d* de *regard*, dans *regarder*; le *d* de *pied*, dans *piédestal*, *pédestre*; l'*s* de *tas*, dans *entasser*; le *p* de *coup*, dans *couper*; l'*m* de *essaim*, dans *essaimer* (faire des essaims); le *t* de *plant*, dans *planter*; l'*n* de *plan*, dans *plane*, etc.

989. Adhérer, *adhérent, adhérence, adhésion.* — Les mots dérivés conservent presque toujours l'orthographe de leurs primitifs dans toutes les parties des mots qui ont conservé la même prononciation. Exemples : *Abondant, abondance ; conséquent, conséquence.*

Cette règle a d'assez nombreuses exceptions que l'usage peut seul faire connaître. Ainsi *nommer* prend deux *m,* et ses dérivés *nominal, nominatif,* n'en ont qu'une. Il en est de même de *famille, familier; battre, bataille ; soufflet, boursoufler; siffler, persifler ; courir, courrier, courroie, concurrence ; imbécile, imbécillité,* etc.

Les dérivés de *char* prennent deux *r : charrette, charretier,* etc.; excepté *chariot.*

990. Négligeant, négligent, négligence. — Certains participes présents changent *an* en *en* dans l'adjectif et le substantif qui en sont formés, tels sont : *Influant, influent, influence; résidant, résident, résidence ; excellant, excellent, excellence ; présidant, président, présidence; précédant, précédent ; exigeant, exigence.*

Obligeant, désobligeant, conservent l'orthographe radicale : *En obligeant les autres ; un homme obligeant : son obligeance; un propos désobligeant.*

991. Fatiguant, fatigant. (Voyez n° 358.)

992. Fabriquant, fabricant. (Voyez n° 357.)

993. Gruau, étau, fléau, tuyau, noyau, boyau, gluau, joyau, landau, aloyau, hoyau, sarrau. — Ces mots sont les seuls en *au* qui ne se terminent pas par *eau,* comme *chapeau.*

994. Ainsi, consul ; que je vinsse. — Quand l'*s* n'est pas entre deux voyelles, elle ne doit pas se doubler, parce que la prononciation ne l'exige pas. On la double cependant, quoiqu'elle ne soit pas entre deux voyelles, à l'imparfait du subjonctif de certains verbes, comme dans *que je vinsse, que je tinsse,* pour se conformer à l'orthographe du verbe, et dans quelques autres mots, comme *transsuder, transsudation, transsubstantiation,* parce qu'ils sont formés de la préposition latine *trans* (au delà), et d'un mot commençant par une *s ;* tandis qu'on écrit avec une seule *s transatlantique.*

995. Jambe, tampon. — Les sons nasals *an, in, on, un,* prennent une *m* au lieu d'une *n* avant un *b* ou un *p,* excepté *bonbon* et *embonpoint,* mots composés mis pour

bon bon, c'est-à-dire *deux fois bon*, *en bon point*, c'est-à-dire *arrivé à un bon point*. Ce dernier mot contient la règle et l'exception.

996. ABBÉ, SABBAT, RABBIN, GIBBON (singe), GIBBOSITÉ. — Le *b* ne se double que dans ces mots et leurs dérivés : *abbesse*, *abbaye*, *rabbinisme*, etc.

997. ADDITION, REDDITION. — Le *d* ne se double que dans ces deux mots et leurs dérivés.

998. AGGLOMÉRER, AGGLUTINER, AGGRAVER, SUGGÉRER. — Le *g* ne se double que dans ces quatre mots et leurs dérivés.

999. COU, SOU, LICOU. — Ces mots s'écrivaient autrefois et se prononçaient : *col*, *sol*, *licol*. On les écrit encore ainsi quelquefois.

1000. INUTILE, INNOMBRABLE. — Les mots commençant par la particule négative *in* prennent deux *n* quand le mot principal commence par une *n*; ainsi *innombrable* doit en prendre deux, parce qu'il est composé de *in* et de *nombrable*. *Innocent* est composé de *in* et de *nocent* (du latin *nocens*, coupable). *Inutile* ne prend qu'une *n*, parce qu'il est composé de *in* et de *utile*, et non *nutile*. Il en est de même de *inusité*, *inoffensif*, *inaltérable*, *inébranlable*, *inoccupé*, *inonder*, etc.

1001. SHÉRIF, SCHAFFOUSE. — L'articulation *ch* s'écrit par *sh* dans les noms d'origine anglaise ; tels sont : *shérif*, *shilling*, *Shetland*, *Cavendish*. Elle est représentée par *sch* dans les noms allemands ; tels sont : *Schaffouse*, *schabraque*, *schako*, *kirsch*.

1002. JE RENDAIS ; JE RENDOIS. — On écrivait autrefois par *oi* les finales de l'imparfait de l'indicatif et du présent du conditionnel. Il en est de même d'un grand nombre de mots où la diphtongue *oi* a été remplacée par *ai*, tels que *français*, *anglais*, *paraître*, *connaître*, etc., que l'on écrivait *françois*, *anglois*, *paroistre*, *connoistre*.

Cela tient à ce que la prononciation de ces mots était anciennement celle de la diphtongue *oi*; peu à peu cette prononciation s'est transformée en celle de l'*è* ouvert, et c'est pour mettre l'orthographe d'accord avec la prononciation qu'on a substitué depuis *ai* à *oi*. Il en est de même de *roide*, *roidir*, que l'on écrit généralement *raide*, *raidir*. (1024, 1032.)

Cette réforme est communément désignée sous le nom d'orthographe de Voltaire, parce que c'est lui qui l'a introduite.

CHAPITRE XV

DE LA PRONONCIATION

§ I. — *Prononciation des sons ou voyelles.*

1003. BAAL, AAR, AARON, ISAAC. — Lorsque deux *a* sont de suite, ils se font entendre distinctement, quoique faiblement.

1004. AOÛT, AOÛTERON, AORISTE, TAON, SAÔNE, CURAÇAO, AOSTE, TOAST. — Dans ces mots l'*a* ne se prononce pas ; on dit : *oût, oûteron, oriste, ton, Sône, curaço, Oste, toste.*

Suivant l'Académie, on prononce l'*a* dans *aoûté* (mûri par la chaleur du mois d'août).

Toast, santé portée en buvant ; mot anglais que l'on commence à écrire en français, comme on le prononce : *toste ;* d'où l'on a fait le verbe *toster,* porter un toste.

Les mots *soûl, soûler,* s'écrivaient autrefois *saoul, saouler.*

1005. FEMME, HENNIR. — La lettre *e* a le son de l'*a* dans les mots : *femme, hennir, nenni, solennel, indemniser, prudemment, ardemment,* et dans tous les adverbes en *emment.* On prononce *fame, hanir,* etc.

A l'égard du mot *enorgueillir,* quelques grammairiens écrivent et prononcent à tort *énorgueillir.* L'Académie écrit : *enorgueillir,* et dit que l'on prononce *an-norgueillir. Enivrer, ennoblir* se prononcent aussi *an-nivrer, annoblir,* en atténuant un peu le son nasal.

1006. ŒDIPE, ŒNONE, FŒTUS, ŒCUMÉNIQUE, ŒDÈME, ŒSOPHAGE. — Le son *é* représenté par *œ* ou *œ* liés a toujours le son de l'*é* fermé. On prononce *Édipe, Énone,* etc.

1007. VOUS *et* LUI ; IL *est à* PARIS. — La conjonction *et* a le son de l'*é* fermé, et le verbe *est* celui de l'*è* ouvert. On prononce : *Vous é lui ; il è-t-à-Paris.*

1008. Je chantai ; je chantais. — Dans les verbes, la finale *ai* a le son de l'*é* fermé ; quand elle est suivie d'une *s* ou de plusieurs lettres, elle a le son de l'*è* ouvert. On prononce : *je chanté, je chantè ;* Je lirai (*je liré*) ; je lirais (*je lirè*).

1009. J'essaierai, je rayerai. — Dans les verbes en *ayer* qui changent l'*y* en *i* avant une syllabe muette, l'*e* muet qui suit l'*i* ne se fait pas sentir ; il se prononce au contraire, quoique faiblement, quand l'*y* est conservé. Ainsi l'on prononce : *j'essai-rai* et non *j'essaye-rai ; je raye-rai* et non *je rai-rai.*

Remarque. Quelques personnes conservent l'*y* avant un *é* muet dans certains verbes en *ayer*, parce qu'il se fait encore sentir dans la prononciation, comme dans : *je baye, je bayerai ; j'étaye, j'étayerai ; je raye, je rayerai ; j'égaye, j'égayerai ; je délaye, je délayerai ; je balaye, je balayerai.* On écrit et l'on prononce : *je paye, que je paye,* et *je paierai.* L'Académie écrit : *je payerai, ou je paierai.* (356.)

1010. Gageure, vergeure.— Prononcez *gajure, verjure.* — *Envergure* se prononce, comme il s'écrit, avec le *g* dur, et non *enverjure.*

1011. Poème, poète, poésie, noël. — Dans ces mots, on doit faire entendre l'*e* distinctement et dire *po-ê-me,* etc. C'est à tort que quelques personnes prétendent qu'il faut faire entendre la diphtongue *oi* et prononcer *poime,* etc. Il en est de même de *bohême, bohémien, goëlette, goëland.* (N° 950.)

1012. Spleen, steeple, keepsake. — Dans ces trois mots anglais qui sont passés dans la langue française, les *ee* conservent la prononciation anglaise *i ;* on dit : *spline, stiple, kipséke.*

1013. Oignon, poignard, poignée, poignet.—Dans *oignon,* on prononce et quelques-uns écrivent *ognon.* (Acad.) Dans les trois autres mots, l'*i* ne s'élide que dans la conversation familière.

1014. Zoologie, zoolâtrie, coordonner. — Deux *o* de suite se prononcent distinctement ; on dit : *zoologie,* etc. Excepté dans *looch* (prononcez *loc :* potion calmante), et dans quelques noms d'origine hollandaise et flamande, comme *Waterloo, Berg-op-zoom,* où l'on n'entend qu'un seul *o,* qui dans ces deux derniers mots est grave et long, et que l'on prononce *Vaterlô, Berg-op-zôm.*

1015. GROOM. — Mot anglais passé en français, dans lequel les *oo* conservent le son primitif *ou;* on dit *groum.* Il en est de même de tous les mots d'origine anglaise où il y a *oo;* tels que *Wood, Cook, Moor,* que l'on prononce *Woud, Couk, Mour.*

1016. PAON, PAONNE, PAONNEAU, FAON; LAON, CRAON (villes). — Dans ces mots l'*o* est nul; on prononce *pan, panne, panneau, fan, Lan, Cran.*

1017. GUITARE; AIGUILLE; ALGUAZIL. — L'*u* placé après le *g* a plusieurs prononciations.

1° Il est nul dans la plupart des mots et sert à donner au *g* le son *dur,* comme dans : *guitare, anguille, guêpe, guerre, sanguinaire, guise* (fantaisie), *naviguer, distinguer,* etc.

2° Il a le son distinct de *u,* dans : *aiguille, aiguillon, aiguillette, aiguiser, ambiguïté, contiguïté, exiguïté, arguër, inextinguible, linguiste, Guise* (nom propre).

3° Il a le son de *ou* dans : *alguazil, Guadeloupe, Guadalquivir, Guadiana, lingual.*

Remarque. Il serait à désirer qu'on mît un tréma sur la voyelle qui suit l'*u,* toutes les fois que cette dernière lettre a un son distinct, comme dans *ambiguïté.*

1018. QUICONQUE; ÉQUESTRE; AQUATIQUE. — L'*u* placé après le *q* a plusieurs prononciations.

1° Il est nul dans la plupart des mots, comme dans : *cinquième, équinoxe, équivalent, Esquimaux, liquéfaction, quadrat, quadratin, quadrature* (terme d'horlogerie (Acad.), *quadrille, quarante, Quasimodo, quatre, quatrain, quiconque, quiétude, quinconce, quiproquo.*

2° Il a le son distinctif de *u* dans : *équestre, équiangle, équilatéral, équitation, questeur, questure, quibus, quidam, quitus, quinquagésime, quinquennal, quintuple, requiem.* (Voy. n° 1026.)

3° Il a le son de *ou* dans : *aquarelle, aquarium, aquatinte, aquatique, équateur, équation, in-quarto, loquacité, quadragénaire, quadragésime, quadrangulaire, quadrature* (terme d'astronomie), *quadrige, quadrilatère, quadrupède, quadruple, quaker, quartz, quatuor, squale.*

Remarque. Même observation que dans la remarque précédente.

1019. OPIUM, ALBUM, MUSÉUM. — Dans la finale des mots

en *um*, l'*u* a le son de l'*o*; on prononce *opiome*, *albome*, *muséome*.

Remarque. 1° Les mots *factum*, *factotum*, *pensum*, se prononcent comme les autres mots en *um* : *factome*, etc. (Académie.)

2° Les mots en *um* sont, presque tous, des mots latins qui sont passés en français sans changer de forme. Selon la véritable prononciation latine, on devrait prononcer : *opioum*, *alboum*, *museoum*, l'*u* ayant en latin le son de *ou*. Cette prononciation s'est conservée en italien et en espagnol.

1020. CLUB. — Mot emprunté de l'anglais, et que quelques personnes prononcent *cleub* ou *clob*, pour se rapprocher de la prononciation originaire; mais, dans ce mot, l'*u* ayant une inflexion moyenne qui n'existe point en français, et qui tient le milieu entre le son *eu* et le son *o*, nous ne pouvons le représenter par aucun signe; c'est pourquoi il est préférable de le prononcer à la française, d'autant mieux qu'il est reçu comme mot français; on dit *club*, *clubiste*.

1021. UMBLE-CHEVALIER. — On prononce *omble-chevalier*. Sorte de poisson du genre de la truite, et qu'on appelle quelquefois par corruption *ombre-chevalier*.

1022. AYANT, MOYEN. — Prononcez *ai-iant*, *moi-ien*, et non *a-iant*, *mo-ien*, parce que l'*y* entre deux voyelles a le son de deux *i*.

1023. BAYONNE, BLAYE, HENDAYE, BISCAYE. — Dans ces mots, l'*y*, quoique entre deux voyelles, a le son d'un seul *i*. On prononce : *Ba-yonne*, *Bla-ye*, *Henda-ye*, *Bisca-ye*. Il en est de même de : *Bayard*, *Bayeux*, *Cayenne*, *Lucaye*, *Lafayette*, *Mayence*, *Mayenne*. (Voy. n° 952.)

Cipaye, soldat indien à la solde de l'Angleterre, se prononce *cipaïe*.

1024. TUTOYER, NOYER, CÔTOYER. — Ces mots se prononcent : *tutoi-ier*, *noi-ier*, *côtoi-ier*, et non *tutai-ier*, *nai-ier*, *côtai-ier*, comme on le fait dans quelques provinces. (1002.)

1025. AN, ANNÉE; FLAMBER, FLAMME; ANABAPTISTE. — Le son nasal n'a pas lieu : 1° lorsque l'*n* ou l'*m* est doublée; 2° lorsque ces lettres sont suivies d'une voyelle; excepté dans les mots *ennui*, *ennuyer*, *enorgueillir*, et dans ceux qui commencent par *emm*, comme *emmener*, *emménager*, *emmancher*, *emmaillotter*, etc., que l'on prononce : *an-nui*, *an-orgueillir*. (1005.)

1026. ADAM, DAM (dommage); QUIDAM. — *Am* final, dans les deux premiers mots, a le son nasal. A l'égard de *quidam*, l'Académie prononce *kidan*; elle écrit aussi *quidane*; d'autres, à cause de l'étymologie, prononcent avec raison *cuidame*.

1027. INTÉRIM, JOACHIM. — *Im* perd le son nasal dans ces mots; on prononce *intérime*, *Joachime*. Quelques personnes prononcent à tort *Joakin*. (1068.)

1028. ENTENDRE, PRUDENT. — *En*, au commencement ou au milieu d'un mot, ou lorsqu'il est suivi d'une consonne finale autre que l'*s* du pluriel, se prononce *an*; excepté dans : *agenda*, *spencer*, *appendice*, *Amiens*, *pensum*, *retentum*; *je viens*, *il vient*; *je tiens*, etc., que l'on prononce : *aginda*, *spincer*, etc.

1029. CHIEN; ROUEN; AMEN. — *En* final se prononce : 1° *in* dans la plupart des mots; 2° *an* dans : *en*, *Rouen*, *Écouen*, *Caen* (prononcez *Can*); 3° *enne* dans : *amen*, *gramen*, *hymen*, *Éden*, *abdomen*. (Académie.) Quelques personnes prononcent à tort *gramin*, *hymin*.

Examen se prononce généralement *examin*. *Hendécagone*, *hendécasyllabe*, se prononcent *hindécagone*, etc., du grec *hendéca*, qui signifie *onze*.

1030. PUNCH, RUMB. — Prononcez *ponche*, *rombe*.

1031. ORGUEIL, ORGUEILLEUX. — Dans les dérivés du mot *orgueil*, le son *eu* doit se faire entendre, c'est une faute de prononcer *orgué-illeux*, *énorgué-illir*. (1005.)

1032. RAIDIR. — Dans ce mot et ses composés, on écrivait et on prononçait anciennement *roide*. Aujourd'hui, on écrit et on prononce *raide*. (Académie.) (1002.)

1033. KAKATOÈS, sorte de perroquet à huppe formée de longues plumes. — On prononce *kakatoi*.

§ II. — *Prononciation des articulations ou consonnes.*

1034. PLOMB, RADOUB. — Le *b* final est nul dans *plomb*; il ne se fait sentir que dans *radoub*.

1035. ESTOMAC. — Le *c* final est nul dans les mots *estomac*, *tabac*, *broc*, *cric*, *porc*, *marc* (poids); *ch* est nul dans *almanach*.

1036. VIOLONCELLE, VERMICELLE, CONCETTI. — Selon la plupart des grammairiens, le *c* de ces mots, d'origine italienne, se prononce *ch*; on dit : *violonchelle*, *vermichelle*,

conchetti. L'Académie n'indique pas de prononciation particulière ; mais l'habitude est de prononcer ces mots suivant leur orthographe, leurs dérivés se prononçant ainsi.

1037. Second, seconder ; Claude, Claudine. — Dans le mot *second* et dans ses dérivés, ainsi que dans *Claude* et *Claudine*, le *c* a le son du *g*; on dit : *segond*, etc. A l'égard de *Claude*, cette prononciation n'est admise que dans le langage familier.

Gangrène se prononce *cangrène*.

1038. Secret, secrétaire. — C'est une faute de prononcer *segret, segrétaire*.

1039. Œuf, bœuf, nerf, cerf. — Dans ces mots, l'*f* se prononce au singulier et non au pluriel ; on dit : *des œus*, etc. Cependant l'usage autorise à ne pas la prononcer dans *le bœuf gras*.

Dans le mot *serf* (esclave), elle se prononce au singulier et au pluriel.

1040. Long ; Spitzberg. — Le *g* final est nul ; excepté dans les noms étrangers terminés par *berg*, où il a le son dur.

Le *g* est également nul dans *Regnard*, qu'on prononce *Renard*.

1041. Imbroglio, Castiglione, de Broglie. — Mots italiens que l'on prononce *imbrolio, Castilione, de Bro-ï*, comme dans la langue originaire.

1042. Le héros, l'héroïsme. — L'*h* est aspirée dans héros, et muette dans tous les dérivés de ce mot : *l'héroïne, l'héroïde, héroïque*, etc.

1043. La Hollande, la Hongrie. — L'*h* est aspirée dans ces deux noms ; on doit dire : *toile de Hollande, fromage de Hollande*, ou, par ellipse, *du hollande*.

1044. Henri. — L'*h* du mot *Henri* est muette dans le langage familier, et aspirée dans le style élevé. On dit : *le livre d'Henri*. — *Louis près de Henri*... (Henriade.)

1045. Prohiber ; adhérer. — Au milieu des mots, l'*h* est aspirée après une voyelle, et muette après une consonne.

1046. Malherbe ; Malesherbes. — Le premier, nom d'un poète de la fin du XVIe siècle, se prononce *Malerbe ;* le second, nom du magistrat défenseur de Louis XVI, se prononce *Malzerbe*.

1047. Ville, épellation. — L'*l* double se prononce

ordinairement comme une *l* simple; mais dans certains mots, les deux *l* se font entendre, quoique faiblement, comme dans : *épellation, constellation, illustre, syllabe, syllogisme*, etc. L'usage est le seul guide à cet égard.

1048. BARIL, COUTIL, PLURIEL. — L'*l* finale est nulle dans les mots : *baril*, *coutil*, *fusil*, *gril*, *gentil* (agréable), *gentil* (païen), *persil*, *outil*, *sourcil*; elle se prononce dans les autres mots. C'est à tort que quelques personnes prononcent *plurié*.

Remarque. Les grammairiens du XVIe siècle écrivent *plurier*.

1049. AVRIL, CIL, GRÉSIL, LINCEUL. — Selon l'Académie, l'*l* se prononce à la fin de ces mots. Il en est de même de *babil*, *péril*, dont l'*l* est mouillée seulement dans les dérivés : *babillard*, *périlleux*, etc. — *Mil* (plante), *fenil*, *Chillon*, *Milhau*, se prononcent en mouillant les *l*. L'usage en excepte *Sully*. — *Montmirail* se prononce *Montmireil*.

Remarque. Quand l'usage seul est cause de divergence d'opinion sur un point, nous pensons qu'il vaut toujours mieux adopter l'avis qui prévient des exceptions inutiles.

1050. AUTOMNE, DAMNER, CONDAMNER. — Dans ces mots et dans leurs dérivés, l'*m* est nulle, excepté dans *automnal*, où elle se fait sentir.

1051. BÉARN. — L'*n* finale de ce mot est nulle ; prononcez *Béar*.

1052. BAPTÊME, BAPTISER, BAPTISMAL, BAPTISTÈRE. — Dans ces mots le *p* est nul.

Dans *symptôme*, *symptomatique*, le *p* se fait sentir ; c'est à tort que quelques personnes prononcent *symtôme*.

1053. CEP. — Dans ce mot, le *p* est nul quand il est suivi d'un autre mot, comme dans un *cep de vigne*. Il se prononce dans les autres cas.

1054 BÉJAUNE. — Ce mot, qui est une contraction de *bec jaune*, dont le *c* a été élidé dans la prononciation, puis dans l'écriture, se dit des jeunes oiseaux qui ont encore le bec jaune, et, par extension, d'un jeune homme sot et inexpérimenté.

1055. MAISON, POISON. — L'*s* entre deux voyelles a le son du *z* ; pour prononcer *ce*, on en met deux, excepté dans les mots suivants, qu'on peut regarder comme des mots composés : *parasol*, *tournesol*, *entresol*, *présupposer*,

présupposition, désuétude, monosyllabe, polysyllabe, vraisemblable, vraisemblablement.

1056. AINSI, CONSUL. — Quand l'*s* n'est pas entre deux voyelles, elle se prononce *ce,* excepté dans les mots suivants, où elle a le son du *z* : *Alsace, balsamique, balsamine, Israël, transiger, transaction, transit, transitif. Transi,* participe, se prononce *tranci : Je suis transi de froid.*

1057. OBUS. — Ce mot se prononce *obuse.*

1058. MON FILS. — Selon quelques grammairiens, l'*s* finale de ce mot est toujours nulle ; selon d'autres, elle se prononce à la fin des phrases et dans la liaison. Cette dernière opinion est préférable, à moins que ce mot ne termine un vers.

1059. DU GUESCLIN, SAINT-MESMIN, D'ESTRÉE. — Dans ces mots, l'*s* est nulle.

1060. ASPECT, RESPECT. — Dans ces mots, le *t* final est nul ; le *c* se prononce. Le *c* et le *t* se prononcent dans *suspect, tact, abject, correct, infect, strict, circonspect, exact, intact.*

Remarque. Intact s'écrit sans *e* final au masculin, tandis que *compacte* en prend un, bien que ces deux mots aient pour racine le même mot latin *actus ;* mais on écrit sans *e* le substantif *compact,* nom donné à certaines conventions faites avec le Pape, ou confirmées par lui. On dit et l'on écrit : *bulle du compact.*

1061. CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX ; CINQ AUNES ; CINQ MÈTRES. — Dans les nombres *cinq, six, sept, huit, neuf, dix,* la consonne finale se prononce ; mais quand ces nombres sont suivis d'un mot commençant par une consonne, elle ne doit pas se faire sentir. C'est donc une faute de dire : *cinque mètres, septe mètres,* comme le font certaines personnes. Dans les nombres *deux* et *trois,* la lettre finale ne se prononce qu'avant une voyelle : ainsi ne dites pas : *j'en ai deusse ; il en a troisse.*

1062. ASTHME, ISTHME. — Dans ces mots et dans leurs dérivés, le *th* est nul ; on prononce *asme, isme.*

1063. TITIEN (Le) ; TITILLATION. — Le *t* devant l'*i,* au commencement des mots, conserve sa prononciation propre : *tiare, tiède.* Dans le milieu et à la fin des mots, l'usage seul en détermine la prononciation ; tantôt *ti : amitié, bastion, partie, soutien ;* tantôt et plus souvent *ci,* surtout dans la finale *tion : captieux, inertie, partial, locu-*

tion, notion, ration. La finale *tions,* dans les verbes, se prononce toujours *ti : nous acceptions, nous inventions, nous portions,* etc.; tandis que cette même finale, dans les substantifs identiques, se prononce *ci : des acceptions, des inventions, des portions,* etc.

1064. Exorde, excuse. — L'*x* a le son doux, c'est-à-dire de *gz,* dans la plupart des mots où il est suivi d'une voyelle. Il a le son dur, c'est-à-dire de *cs,* avant une consonne et dans les mots : *auxiliaire, anxiété, maxillaire,* qu'il faut prononcer *aucsiliaire, ancsiété,* etc., quoiqu'il soit suivi d'une voyelle.

1065. Auxerre. — L'*x* a le son de deux *s* dans *Auxerre, Auxonne, Bruxelles, Aix, dix, six, soixante.* On dit : *Ausserre, Aussonne, Brusselles, Aisse,* etc. Cependant, le dérivé *Auxerrois* se prononce *Aucserrois.*

1066. Vexin (province de Normandie). — Selon quelques-uns, on prononce *Vezin,* et selon d'autres *Vecsin.* L'étymologie, *pagus velocasinus,* semble justifier la première prononciation; la seconde cependant nous paraît préférable. — Dans : *deuxième, sixième, dixième,* l'*x* a le son du *z.*

1067. Lazzaroni, mezzo termine. — Le double *z,* dans les mots d'origine italienne, se prononce *dz,* on dit : *ladzaroni, medzo termine.*

1068. Chlore, archange. Le *ch* a le son du *k :* 1° avant une consonne; 2° dans un grand nombre de mots dérivés du grec, quoiqu'il soit suivi d'une voyelle; tels sont : *archange, archiépiscopal, chaos, Chersonèse, chiromancie, catéchumène, écho, Eucharistie, Joachim* (1027), *Melchisédech, Michel-Ange.*

Il a le son du *ch* français dans *Achéron, Achille, Archiduc, Archimède, Chérubin, Chiron, Machiavel, machiavélique, manichéen, Valachie* (principauté dont les habitants s'appellent *Valaques*). Quelques grammairiens veulent qu'on prononce *Makiavel, makiavélique, manikéen.*

1069. Drachme. — Ce mot se prononce *dragme.*

1070. Munich, Laybach, Utrecht. — Dans les noms allemands, le *ch* a un son particulier qui n'a point d'analogue en français, et que nous ne pouvons représenter par aucun de nos signes; c'est pourquoi nous le prononçons comme un *k;* nous disons : *Munik, Laybak, Utrek* (le *t*

final est nul). Cette prononciation, quoique vicieuse, vaut encore mieux que de dire : *Muniche, Laybache.*

1071. STAGNANT, STAGNATION. — Le *g* de *gn* se prononce distinctement et conserve le son dur dans quelques mots ; tels sont : *stagnant, stagnation, diagnostique, gnôme, gnomon, Gnide, igné, ignicole, régnicole, inexpugnable, Magnificat.* On dit : *stag-nant, diag-nostique, ig-né,* etc.

Dans *incognito,* il se prononce comme dans *digne.*

1072. SIGNET. — On prononce *sinet.*

1073. FAMILLE, BATAILLON. — Quelques grammairiens prétendent que, par euphonie, l'*l* mouillée doit avoir le son d'un *y,* et qu'ainsi on doit prononcer : *fami-ye, bata-yon.* D'autres pensent qu'elle a le son de l'*l* suivie d'un *i,* et qu'ainsi on doit prononcer *batalion* comme *million.* Cette dernière prononciation, admise par la plupart des professeurs de débit oratoire, est désagréable. (Voyez nº 36.)

1074. FILLE ; TRANQUILLE. — Dans les mots en *ille* où l'*i* se prononce, les *ll* ont quelquefois le son de *l* mouillée, comme dans *fille ;* d'autres fois, elles ont le son d'une *l* simple, comme dans : *tranquille, vaudeville, pupille, distiller, osciller, vaciller, scintiller,* etc.

1075. WAGRAM ; WINDSOR. — Le *w,* suivi d'une voyelle, dans tous les noms d'origine allemande, flamande, hollandaise, russe, et généralement dans toutes les langues du nord de l'Europe, a le son pur du *v* français. Tels sont : *Wagram, Waterloo, Wallon* (peuple belge). *Wilna, Worms, Westphalie, Brunswick, kirsch-wasser, Wilhem,* que l'on doit prononcer *Vagram, Vaterloo,* et non *Ouagram, Ouaterloo,* etc.

Dans les noms anglais, le *w* suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette a le son de *ou.* Tels sont : *Windsor, Washington. Cromwell, Westminster, William, Wellington, Warwick, whist, wisky, whig, railway,* que l'on prononce : *Ouindsor, Ouachington, Cromouel,* etc.

1076. BYRON, MILTON, NEWTON. — Parmi les noms étrangers, il en est que l'usage autorise à prononcer à la française, et pour lesquels il y aurait une affectation ridicule de s'attacher à leur conserver la prononciation originelle ; tels sont : *Byron, Milton, Newton, Gluck, Staël,* que l'on prononce simplement *Biron, Milton, Neuton, Gluck, Stal,*

au lieu de *Baïronne, Miltonn, Nioutonn, Glouck,* etc.

Il en est de même de *cicerone,* que quelques personnes affectent de prononcer à l'italienne, *tchitchérone.*

Il en est d'autres, au contraire, qui, malgré leur popularité, doivent conserver leur prononciation primitive; tels sont : *Shakspeare, Walter Scott, Peel, Cook, Wood, Moore, Goëthe, Beethoven,* qui se prononcent : *Chékspire, Oualter-Scott, Pil, Couk, Woud, Mour, Gueuté, Bétovn.*

New-York se prononce *Niou-York.*

§ III. — *Des liaisons.*

1077. Les amis ; deux arbres ; grand homme ; long ennui ; franc étourdi. — Dans la liaison des lettres, *s* et *x* ont la consonance du *z;* le *d* celle du *t;* le *g* celle du *k;* le *c* a toujours le son dur, même avant un *e* ou un *i.* — Dans l'expression *de clerc à maître,* il faut faire sentir le *c* : *de clerk à maître.*

1078. Boeuf à la mode ; neuf hommes.—L'*f* finale conserve sa prononciation dans la liaison, excepté dans le mot *neuf,* où elle prend le son du *v.* Ce serait donc une faute de dire le *ner-v-optique,* pour le *nerf optique.*

1079. Les étoiles ; grand écrivain ; vous aimez ; trop étourdi. — La liaison se fait toujours, s'il y a lieu, entre les mots dont le sens serait incomplet sans le mot suivant ; tels sont les adjectifs et les substantifs, les pronoms et les verbes, les adverbes et les compléments de ces mots.

D'après cette règle, on fera la liaison dans : *J'en ai; rien à dire,* parce qu'il y a union inséparable entre les mots *en, rien,* et le mot suivant ; tandis que ces mêmes mots ne se lieront pas dans : *Donnez-m'en un ; je ne vois rien et n'entends rien.*

D'après cette même règle, la liaison ne peut jamais avoir lieu entre les mots séparés par un signe quelconque de ponctuation.

1080. Un temps humide. — Un lit élevé. — Un escroc effronté. — Un attentat horrible. — Son goût est affreux. — Si le sens d'un mot peut être complet sans le mot suivant, la liaison n'a lieu qu'autant que l'oreille l'exige. On doit surtout éviter celles qui produiraient une cacophonie plus désagréable encore qu'un hiatus.

Remarque. Il y a beaucoup de liaisons qui sont nécessaires dans la lecture soutenue, et qui sentiraient trop l'affectation dans la conversation familière.

1081. UN ET UN. — IL EST UN PEU MALADE. — La conjonction *et* ne se lie jamais avec le mot suivant, tandis que le verbe *est* se lie presque toujours.

1082. UN ARC-EN-CIEL; DES ARCS-EN-CIEL. — UN DUC ET PAIR; DES DUCS ET PAIRS. — Dans le pluriel de la plupart des noms composés, ce n'est point l'*s* qui se lie avec le mot suivant, mais bien la consonne qui se fait entendre au singulier. Ainsi l'on prononce : *des arc-en-ciel,* et non *des arc-s-en-ciel.*

1083. UN INSTINCT ADMIRABLE; DES INSTINCTS ADMIRABLES. — RESPECT À LA VIEILLESSE; MES RESPECTS À VOTRE PÈRE. — Dans les mots *instinct* et *respect,* c'est le *c* qui se lie avec le mot suivant, et non le *t;* on dit : *Un instin-k-admirable.* Au pluriel on prononce : *des instin-z-admirables; mes respez-à votre père.* (1060.)

1084. SUR LES ONZE HEURES. — La liaison n'a pas lieu dans cette expression ni dans les suivantes: *les onzièmes; sur les une heure* (n° 834); *les oui et les non; nous avons ouï dire;* mais elle se fait sentir dans : *les ouïes d'un poisson.*

1085. CONDITION AVANTAGEUSE. — L'*n* finale des substantifs terminés par un son nasal ne se lie pas avec le mot suivant. Ainsi l'on ne dira pas : *condition-n-avantageuse; moyen-n-adroit; un bien-n-assuré;* mais on dira : *Il est bien-n-aimable; moyen-âge,* parce que *bien* et *moyen* ne sont pas ici des substantifs.

Remarque. Cette prononciation est adoptée par les meilleurs orateurs, malgré l'opinion contraire de quelques grammairiens qui veulent la liaison dans tous les cas.

1086. UN AMI; UN BON AMI; ON AIME. — Dans la liaison des mots *un, on, mon, ton, son,* et des autres adjectifs terminés par un son nasal, la prononciation nasale doit être très affaiblie et presque nulle; dans le débit oratoire elle est un peu plus sensible. Exemples : *Un certain air; en plein air; malin esprit; aucun ami; bien éveillé.* Dans *divin enfant* on prononce *divi-n-enfant,* pour éviter la rencontre des deux sons *in* et *en.*

1087. UN LÉGER INDICE. — CHANTER UNE CHANSON. — UN

ÉCOLIER ÉTOURDI. — L'*r* finale des adjectifs et des verbes en *er* se lie avec le mot suivant; dans ce cas l'*e* qui précède l'*r* prend le son de l'*e* ouvert. Les substantifs en *er* ne se lient jamais.

1088. ENTRE QUATRE YEUX. — L'Académie dit : « On prononce ordinairement, par euphonie, *entre quatre-z-yeux.* » Cette prononciation est condamnée par tous les grammairiens, attendu qu'il ne peut être admis de prononcer une lettre qui n'existe pas.

1088 *bis*. AVANT-HIER. — L'*h* n'est pas aspirée dans *hier*, et ce mot est aujourd'hui de deux syllabes; il faut donc prononcer *avan-tier* et non *avant-ier*. — On fait sentir l'*s* dans *dès hier, mais hier*.

Thomas Corneille a eu le double tort d'écrire :

> Ces lâches soldats
> Qui hier même *à vos* yeux cherchèrent mon trépas,

Boileau a dit :

> Mais *hier* il m'aborde et me serrant la main :
> Ah ! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.

TROISIÈME PARTIE

SYNTAXE

OU

ORTHOLOGIE (1)

CHAPITRE PREMIER

EMPLOI DES ARTICLES

1089. LA VILLE, LA GRANDE VILLE, LA TRÈS GRANDE VILLE ; TOUT LE MONDE. — L'article se place toujours avant le substantif et avant tous les mots qui le précèdent et qui servent à le modifier. Il faut en excepter l'adjectif *tout* qui se place avant l'article.

Toutes les règles sur l'emploi, la répétition et la suppression des articles s'appliquent également aux adjectifs possessifs et aux adjectifs démonstratifs, qui ne sont, comme les articles, que des déterminatifs. C'est en raison de l'analogie de leurs fonctions que tous ces mots sont généralement rangés dans la même catégorie. Ainsi l'on dit : *ce cher enfant; cette grande et belle maison ; ma plus douce jouissance ; son grand et bel appartement ; son grand et son petit appartement.*

Les substantifs déterminés par les adjectifs possessifs ou démonstratifs ne prennent pas l'article, attendu que ces mots en tiennent lieu.

1090. MONSIEUR LE DUC ; MADAME LA COMTESSE ; MONSEIGNEUR LE PRINCE DE ... — Lorsque les mots *monsieur, ma-*

(1) Voyez nos 79, 84, 85.

dame, mademoiselle, monseigneur, sont suivis d'un nom de titre ou de dignité, l'article se place entre ce dernier nom et le premier.

1091. *Les* HOMMES, *les* FEMMES, *les* ENFANTS, *les* VIEILLARDS, TOUT LE MONDE COURAIT AUX ARMES. — HOMMES, FEMMES, ENFANTS, VIEILLARDS, TOUT LE MONDE COURAIT AUX ARMES. — Quand un sujet ou un régime est composé de plusieurs substantifs, l'article doit être répété ou supprimé avant chaque substantif. La suppression de l'article, dans ce cas, donne souvent à la phrase plus de rapidité et d'énergie.

On trouve dans les meilleurs écrivains de nombreux exemples contraires à cette règle, mais il est mieux de s'y conformer.

Si deux substantifs désignent le même individu, l'article ne doit pas être répété. Ainsi l'on dit, selon le sens : *un duc et pair ; un duc et un pair.*

1092. *Les* PÈRE ET MÈRE DE CE JEUNE HOMME. — L'article pluriel ne doit pas être employé par ellipse avant plusieurs substantifs singuliers ou de différents nombres. Dans l'exemple ci-dessus, il faut dire : *Le père et la mère de ce jeune homme.*

L'emploi de l'article pluriel, dans ce cas, quoique contraire aux règles de la grammaire, est consacré par l'usage dans le langage familier et dans le style du barreau. On dit : *Les président et juges du tribunal; Tes père et mère honoreras.*

1093. UN GRAND ET BEL APPARTEMENT. — UN GRAND ET UN PETIT APPARTEMENT. — Quand plusieurs adjectifs, se rapportant à un seul substantif, ne qualifient qu'un seul et même objet, l'article ne doit être mis qu'une fois; si chaque adjectif indique une espèce particulière de l'objet désigné par le substantif, l'article doit être répété avant chaque adjectif : autrement on attribuerait les deux qualités au même objet.

En parlant d'une seule personne ou d'une seule chose, on répète quelquefois l'article ou l'adjectif déterminatif pour donner plus d'énergie, mais alors on ne met pas la conjonction *et.* Ex. : *Ce bon, ce tendre ami.*

L'usage permet cependant de dire : *Les auteurs grecs et latins , les philosophes anciens et modernes; des déjeuners chauds et froids,* quoique cette construction soit contraire aux lois grammaticales, mais parce que, dans la pensée, il

ne peut y avoir équivoque. Il n'en serait pas de même de ces phrases : *les chiens noirs et blancs,* et *les chiens noirs et les blancs.*

Quelquefois l'élégance ou la clarté exige la répétition du substantif, comme dans : *le règne végétal et le règne animal ;* on ne pourrait pas dire : *le règne végétal et l'animal.*

1094. ON TROUVE DES SERPENTS DANS LES SAVANES OU PRAIRIES NATURELLES DE L'AMÉRIQUE. — Quand deux substantifs unis par la conjonction *ou* désignent une seule et même chose, l'article ne se met qu'avant le premier ; il se répète si les deux substantifs désignent des choses différentes. Ex. : *Vous le trouverez dans la maison ou dans le jardin.*

1095. C'EST *le* PLUS HONNÊTE HOMME. — C'EST L'HOMME LE PLUS HONNÊTE.— Si l'adjectif au superlatif est avant le substantif, l'article ne se met qu'une fois avant l'adjectif ; si l'adjectif est placé après, l'article doit être répété avant le substantif et avant l'adjectif.

Si le substantif est accompagné de plusieurs superlatifs, l'article doit se répéter avant chaque superlatif. Ex. : *C'est le moyen le plus sûr et le plus prompt.*

1096. ATTILA, BABYLONE ; LE FÉROCE ATTILA, LA SUPERBE BABYLONE ; LA MECQUE, LE CAIRE. — On n'emploie pas l'article avant les noms propres d'hommes et de villes, à moins qu'ils ne soient précédés d'un adjectif. Si quelques noms de villes prennent l'article, c'est qu'il fait partie essentielle du nom.

En principe, les noms propres ne prennent pas l'article; tout article placé avant un nom propre quelconque présente un sens elliptique, et se rapporte à un nom commun sous-entendu : *le féroce Attila,* c'est-à-dire *le guerrier féroce appelé Attila ; la superbe Babylone,* c'est-à-dire *la ville superbe appelée Babylone ; la Marne, le Rhône, la France, les Alpes,* c'est-à-dire *la rivière appelée Marne, le fleuve appelé Rhône, la contrée appelée France, les montagnes appelées Alpes ; la Mecque, le Caire,* c'est-à-dire *la ville appelée Mecque, le lieu appelé Caire.*

1097. L'ARIOSTE, LE TASSE, LE TITIEN, LA GRISI. — On emploie l'article avant le nom de la plupart des poètes, peintres et artistes italiens célèbres, hommes ou femmes. Par imitation, on dit en français, en parlant d'une actrice renommée : *la Raucourt, la Gaussin, la Duchesnois.* Hors

ce cas, l'emploi de l'article avant les noms propres de femmes est une marque de peu d'estime ou de mépris, comme dans : *la Brinvilliers, la Catherine.*

Remarque. On doit dire : *Dante,* et non *le Dante.* Dante n'est que le prénom du poëte, et les prénoms ne prennent pas l'article. Mais on dit bien : *l'Alighieri.*

1098. Le David que je connais n'est pas le peintre. — Dans certains cas, on emploie l'article avant les noms propres, pour distinguer un individu de ceux qui portent le même nom.

1099. Les chefs-d'œuvre des Racine et des Boileau.— On emploie souvent l'article pluriel avant les noms d'hommes célèbres.

On l'emploie aussi avant les noms propres qui servent à désigner toute une famille ou toute une race. (312 et suiv.)

1100. La Saint-Jean, la Saint-Barthélemy. — On emploie l'article féminin avant les noms de fêtes, quoique l'adjectif et le substantif soient masculins, parce que le mot *fête* est sous-entendu ; c'est comme si l'on disait *la fête de saint Jean.*

Par la même raison, on dit : *le côte-rôtie* pour du vin de Côte-Rôtie.

1101. Il vous oblige par affection. — Il vous oblige par l'affection qu'il vous porte. — On emploie l'article devant les substantifs communs pris dans un sens déterminé ; on le supprime avant les substantifs employés dans un sens général, vague et indéterminé. Exemples : une table de salon, *la table du salon ;* un chien de berger, *le chien du berger ;* une cheminée de marbre, *une cheminée du marbre le plus rare ;* donner audience, *donner une longue audience ;* venir de Russie, *venir de la Russie d'Europe ;* manquer de courage, *manquer du courage nécessaire ;* environné de gloire, *environné de la gloire la plus pure ;* etc.

1102. Les peuples d'Asie ou de l'Asie.—Avant les noms de contrées pris dans un sens général et qualificatif, l'emploi de l'article est facultatif ; c'est l'usage et le goût qui en décident. Ainsi l'on dit également : *les villes d'Amérique* et *les villes de l'Amérique.* On reconnaît qu'un nom de contrée renferme une idée qualificative, quand on peut

y substituer un adjectif équivalent : *Les peuples d'Asie ;* on pourrait dire : *Les peuples asiatiques.*

L'emploi de l'article est indispensable si le nom de la contrée est déterminé par un modificatif ou s'il n'est pas pris dans un sens qualificatif. Ex. : *Les villes de l'Amérique centrale ; Veiller aux intérêts de la France ; Partir pour la France.* D'après cela on dira : *Les cuirs de Russie* ou *de la Russie ; Les cuirs de la Russie d'Asie.*

1103. ENTENDRE RAILLERIE. — ENTENDRE LA RAILLERIE. — *Entendre raillerie* signifie prendre la raillerie en bonne part, ne pas s'en formaliser. — *Entendre la raillerie,* c'est avoir le talent de railler avec esprit et avec finesse. Dans le second cas, la raillerie vient de la personne à laquelle se rapporte le verbe *entendre;* dans le premier cas, au contraire, elle vient d'une autre personne.

1104. AVOIR COUTUME. — AVOIR LA COUTUME. — *Avoir coutume* se dit d'une chose que l'on fait habituellement : *Il a coutume de se promener le matin.*

Avoir la coutume se dit d'une habitude singulière ou extraordinaire, commune à peu d'individus : *Il a la coutume de sauter en marchant,* c'est-à-dire : *Il a pris la coutume.*

Ces deux expressions ne peuvent s'employer en parlant des choses inanimées; c'est une faute de dire : *Cette cheminée a coutume de fumer.* Il faut dire : *Cette cheminée fume habituellement.*

1105. DEMANDER RAISON. — DEMANDER LA RAISON. — *Demander raison,* c'est demander satisfaction ou réparation d'une insulte. *Demander la raison,* c'est demander la cause d'une chose.

1106. UN OFFICIER DE GÉNIE. — UN OFFICIER DU GÉNIE. — Le premier est un officier d'une haute intelligence ; le second est un officier appartenant au corps du génie. On pourrait être *officier du génie* sans être *officier de génie,* et réciproquement.

1107. ÊTRE EN COLÈRE. — ALLER EN ANGLETERRE. — On ne met pas ordinairement l'article avant les substantifs qui sont régimes de la préposition *en,* parce qu'elle exprime un sens général et vague. Cependant on emploie quelquefois l'article dans un sens particulier, précis : *En la présence du maire; en l'état où je suis.*

1108. HONNEUR AUX BRAVES ! — PAUVRETÉ N'EST PAS VICE.

— On supprime l'article avant les noms communs employés en apostrophe. On le supprime aussi quelquefois dans les sentences et phrases proverbiales.

1109. Manger *du* pain. — Manger *de* bon pain. — Avant les substantifs employés dans un sens partitif, on fait usage de l'article partitif *du, de, la, des.*

Lorsque les substantifs employés dans un sens partitif sont précédés d'un adjectif, ils ne prennent pas l'article, mais simplement la préposition *de ;* excepté : 1° quand le substantif est suivi d'un modificatif qui en précise la signification, comme dans : *Manger du bon pain de seigle ;* 2° quand l'adjectif et le substantif sont intimement unis par le sens et forment une sorte de substantif composé, comme dans : *Manger des petits pâtés.* Tels sont, dans le même cas, les mots : *petit-maître, grand seigneur, grand homme, petits pois, bel-esprit, belles-lettres, Petites-Maisons* (hospice de fous), etc.

En conséquence de cette règle, ces deux expressions, *Donnez-moi de bon papier* et *Donnez-moi du bon papier,* présentent cette différence que, dans le premier cas, *papier* est pris dans un sens général, et que dans le second, le sens est déterminé par ce qui suit, comme quand on dit : *Donnez-moi du bon papier à lettre.* Le modificatif existe quelquefois dans la pensée, et il est sous-entendu dans l'expression. On peut donc dire selon le sens : *Nous avons bu de nouveau vin* ou *du nouveau vin.*

1110. Ne buvez pas *de* vin. — Ne buvez pas *du* vin de Champagne. — Dans les propositions négatives, les substantifs employés dans un sens partitif ne prennent pas l'article, mais seulement la préposition *de,* excepté quand ils sont suivis d'un modificatif qui en précise le sens.

Quelquefois la forme seule est négative, tandis que le sens est affirmatif ; dans ce cas, le substantif prend l'article. Ex. : *Je n'ai pas de l'humeur pour rien,* signifie qu'on a de l'humeur ; tandis que : *Je n'ai pas d'humeur aujourd'hui,* signifie qu'on n'en a pas.

1111. Avez-vous *des* amis ? — Avez-vous *de* bons amis ? — N'avez-vous pas *des* amis ? — N'avez-vous pas *de* bons amis ? — Dans les propositions interrogatives, le substantif employé dans un sens partitif prend l'article ; mais s'il est précédé d'un adjectif, il ne prend que la préposition *de.*

1112. J'AI TROP *de* LIVRES. — J'AI TROP *des* LIVRES QUE VOUS M'AVEZ DONNÉS. — J'AI BIEN *du* CHAGRIN. — Après les adverbes de quantité, les substantifs employés dans un sens partitif ne prennent pas l'article ; excepté : 1° quand ils sont suivis d'un modificatif qui en précise la signification; 2° après l'adverbe *bien*. Dans ce dernier cas, on met l'article pour qu'il n'y ait pas confusion avec le substantif *bien*, comme dans : *un bien de ville; un bien de campagne.*

1113. UNE QUANTITÉ *d'*OUVRAGES. — LA QUANTITÉ *des* OUVRAGES QUE J'AI ACHETÉS. — LA PLUPART *des* HOMMES. — Après un collectif partitif, on supprime l'article, excepté après *la plupart ;* on le met après les collectifs généraux. C'est par cette raison qu'on dit : *Une troupe d'enfants; une foule d'hommes; la foule des humains.*

1114. CHAQUE AGE A SES PLAISIRS. — TOUTE PEINE MÉRITE SALAIRE. — L'article ne se met jamais après le mot *chaque*, ni après le mot *tout* employé dans le sens de *chaque*.

1115. JE N'AI AUCUN LIVRE AMUSANT. — JE N'AI AUCUN *des* LIVRES QUE VOUS M'AVEZ DEMANDÉS. — L'article ne se met point après le mot *aucun*. Si, dans le second exemple ci-dessus, on emploie l'article, c'est qu'il y a ellipse du mot *livre* après *aucun;* c'est comme si l'on disait : *Je n'ai aucun livre des livres que vous m'avez demandés.* En effet, l'adjectif *aucun*, qui est au singulier, ne pourrait se rapporter à un substantif pluriel.

1116. UN HABIT A LA FRANÇAISE. — CHAPEAU A LA NAPOLÉON. — Dans ces exemples et dans les cas analogues, on emploie l'article féminin, parce que le mot *mode* est sous-entendu ; c'est comme si l'on disait : *à la mode française; à la mode de Napoléon.*

1117. POT AU BEURRE. — POT À BEURRE. — Lorsque deux substantifs sont joints par la préposition *à*, le second prend l'article si la préposition peut être remplacée par *contenant*, *portant*, *ayant*. Le *pot au beurre* est un pot contenant du beurre. *Soupe à l'oignon* signifie *soupe contenant de l'oignon.*

On supprime l'article quand la préposition *à* peut être remplacée par *propre à*, *bon à*, *convenable à*, *qui est mû par*. Le *pot à beurre* est un pot propre à mettre du beurre. *Une écurie à vaches* est une écurie convenable à des vaches. *Un moulin à vent* est un moulin mû par le vent.

Ainsi : *le grenier au foin* peut n'être pas *un grenier à foin; le pot au beurre* peut n'être pas *un pot à beurre.*

CHAPITRE II

EMPLOI DES ADJECTIFS

§ I. — *Place de l'adjectif.*

1118. Un homme aimable ; un aimable homme. — La place naturelle de l'adjectif est après le substantif; mais souvent il le précède.

La place de l'adjectif, avant ou après le substantif, est généralement déterminée par l'usage. Certains adjectifs se placent de préférence avant, d'autres après, d'autres indifféremment avant ou après; d'autres enfin changent de signification, selon qu'ils précèdent ou suivent le substantif.

Quand l'adjectif est accompagné du verbe *être,* il se place très rarement avant, comme dans cette phrase : *Grande est votre vertu.* Les adjectifs verbaux se placent presque toujours après : *Un champ cultivé; une maison construite.*

Les adjectifs déterminatifs, à l'exception de quelques adjectifs indéfinis, se placent toujours avant le substantif. (1089.)

1119. Une femme belle ; une belle femme. — *Une femme belle* est une femme qui a une belle figure ; *une belle femme* se dit d'une femme qui a une grande taille avec des proportions régulières.

1120. Un homme bon ; un bon homme. — *Un homme bon* est celui qui a de la bonté ; *un bon homme* est un homme d'un esprit facile, qui se laisse dominer.

1121. Un homme brave ; un brave homme. — *Un homme brave* est un homme courageux ; *un brave homme* est un homme probe, honnête, de bonne foi. La même distinction a lieu entre *un garçon brave* et *un brave garçon.*

1122. Une nouvelle certaine ; une certaine nouvelle. — *Une nouvelle certaine* est une nouvelle sûre ; *une cer-*

taine nouvelle est une nouvelle qu'on ne veut pas préciser. *Certain*, placé devant le substantif, a toujours un sens vague. *J'ai vu certaine personne que vous connaissez.* — *Cela m'a fait certain plaisir.* (535.)

1123. UNE VOIX COMMUNE ; UNE COMMUNE VOIX. — *Une voix commune* est une voix ordinaire, peu distinguée ; *une commune voix* signifie une voix unanime. *Commun*, placé après le substantif, signifie ordinairement ce qui est peu distingué ; lorsqu'il est placé avant, il indique une sorte d'unanimité : *Un visage commun, l'air commun ; d'un commun accord.* Cette règle n'est point absolue, car on dit avec la dernière acception : *Les intérêts communs ; la chambre commune*, etc.

1124. UN HOMME CRUEL ; UN CRUEL HOMME. — Le premier se dit d'un homme inhumain ; le second d'un homme insupportable.

1125. L'ANNÉE DERNIÈRE ; LA DERNIÈRE ANNÉE DE SON RÈGNE. — *L'année dernière* se dit de l'année qui précède immédiatement celle dans laquelle on est ; *la dernière année de son règne* signifie l'année après laquelle il a cessé de régner.

1126. UN HOMME FIER ; UN FIER HOMME. — Le premier est un homme orgueilleux ; le second se dit d'un homme très-fort, très-habile.

1127. UN AMI VÉRITABLE ; UN VÉRITABLE AMI. — Un ami véritable fait acte d'amitié dans une circonstance particulière déterminée. — Le véritable ami est l'ami parfait, une sorte d'idéal de l'amitié.

1128. UN HOMME GRAND ; UN GRAND HOMME. — Le premier se dit d'un homme d'une grande taille, et le second d'un homme illustre. Cependant le mot *grand*, quoique placé devant le mot *homme*, signifie grand de taille, si le mot *homme* est suivi d'un adjectif exprimant une qualité du corps, comme dans : *Un grand homme maigre ;* quoique placé après *homme*, il cesse d'avoir rapport à la taille, quand ce dernier est suivi d'un membre de phrase énonçant un rapport moral, comme dans : *Un homme grand dans toutes ses actions.* La même distinction a lieu dans : *Un grand roi ; une grande reine ; une grande princesse.*

Une femme grande ; une grande femme. Dans ces deux cas, le mot *grande* ne se rapporte qu'à la taille. *Une grande dame* signifie une dame noble ou riche. — *Avoir l'air*

grand, c'est avoir l'air noble et distingué ; *avoir de grands airs*, c'est affecter le ton d'un grand personnage.

1129. UNE FEMME GROSSE ; UNE GROSSE FEMME. — La première est une femme enceinte, et la seconde est une femme d'une forte corpulence.

Avoir les yeux gros, c'est les avoir gonflés par les larmes ; *avoir de gros yeux*, c'est avoir les yeux saillants et volumineux.

1130. UN HOMME HONNÊTE ; UN HONNÊTE HOMME. — Le premier est un homme poli, qui a des manières agréables ; le second est un homme intègre, d'une probité sévère.

Un homme malhonnête est un homme grossier ; *un malhonnête homme* est un homme de mauvaise foi.

1131. DES VERS MÉCHANTS ; DE MÉCHANTS VERS. — Les premiers sont des vers malins, faits dans le but de critiquer ou de nuire ; les seconds sont de mauvais vers. On dit dans cette dernière acception : *Un méchant auteur ; un méchant ouvrage ; une méchante pièce ; un méchant tableau.*

Il n'y a pas de différence entre *un homme méchant* et *un méchant homme.*

1132. UN ÉCRIVAIN MISÉRABLE ; UN MISÉRABLE ÉCRIVAIN. — Le premier est un écrivain malheureux ; le second est un mauvais écrivain.

Un homme misérable est un homme dans la misère ; *un misérable,* pris substantivement, est un homme méprisable.

1133. DU VIN NOUVEAU ; DU NOUVEAU VIN. — Le premier est du vin nouvellement fait ; le second est du vin que l'on a depuis peu. Du nouveau vin peut être du vin très vieux. (1109.)

1134. UN HOMME PAUVRE ; UN PAUVRE HOMME. — Le premier est un homme dans la misère ; le second se dit à la fois d'un homme malheureux, et d'un homme d'un esprit borné ou de peu d'importance.

1135. UN SAVANT HOMME ; UN HOMME SAVANT. — Dans *savant homme,* l'idée de science domine, elle ne fait qu'un avec l'idée d'homme, elle est partie de sa substance ; c'est un savant. — Dans un *homme savant,* l'adjectif n'exprime qu'une idée secondaire, seulement indicative, qui n'est pas inhérente à l'homme ; il n'est que savant.

1136. Un homme plaisant; un plaisant homme. — Le premier est un homme qui aime à plaisanter, qui provoque la gaieté; le second est un homme ridicule. *Plaisant*, placé avant le substantif, est toujours pris dans cette dernière acception: *Une plaisante tournure; un plaisant visage.*

1137. Dire une chose en propres termes; dire une chose en termes propres. — Dans le premier cas, c'est dire une chose en termes qui rendent exactement l'idée ; dans le second, c'est la dire sans ménager les expressions.

L'adjectif *propre*, placé après le substantif, réveille en général une idée de propreté ; placé avant, il est toujours employé pour exprimer la possession avec plus d'énergie : *Une maison propre ; ma propre maison; mon propre fils ; écrire de sa propre main.*

1138. Le Saint-Esprit ; l'Esprit Saint. — Ces deux expressions se disent également de la troisième personne de la sainte Trinité; cependant la première a un sens plus absolu, et la seconde un sens plus général.

1139. Un homme vilain; un vilain homme. — Le premier se dit également d'un homme vilain de figure et avare ; le second ne se dit que d'un homme d'un caractère méprisable.

1140. J'ai connu le savant Laplace. — J'ai connu Laplace le savant. — Quand l'adjectif est placé avant un nom propre, il indique simplement la qualité de la personne dont on parle ; quand il est placé après, il indique que plusieurs individus portent le même nom, et qu'on distingue celui dont on parle par la qualité qu'on lui attribue. (1098) (1).

1141. Socrate était aussi vaillant que sage. — Turenne était aussi sage que vaillant. — Quand on établit une comparaison d'égalité entre deux qualités que l'on attribue à une même personne ou à une même chose, la

---

(1) Quelle doit être la place de l'adjectif par rapport au substantif qu'il qualifie ? se demande M. Livet, auquel nous devons l'excellent ouvrage : *La Grammaire et les Grammairiens au* XVIe *siècle.*

Vaugelas ne donne des règles générales que pour deux classes d'adjectifs : ceux qui marquent les couleurs se placent après le nom ; les déterminatifs possessifs et numéraux se placent avant le nom. — La place des autres ne se règle que par l'usage et l'harmonie du discours.

qualité la plus connue doit être mise la dernière; ainsi la sagesse de Socrate est plus connue que sa vaillance; tandis que dans Turenne, la vaillance est plus connue que la sagesse.

1142. RICHE ET PUISSANT, VOUS M'AVEZ TOUJOURS ÉTÉ FIDÈLE. — L'adjectif doit toujours se rapporter *sans équivoque* à un substantif ou à un pronom exprimé dans la phrase. Sous ce rapport, l'exemple ci-dessus est incorrect; on ne sait à qui s'appliquent les qualités *riche et puissant.* Il faut dire, selon le sens : *Quoique vous fussiez riche et puissant, vous m'avez toujours été fidèle,* ou : *Lorsque j'étais riche et puissant,* etc.

Cette règle s'applique également aux adjectifs verbaux et aux participes. Ainsi l'on ne dira pas : *Aimant la promenade, votre mère vous y conduira.*

Remarque. Le caractère distinctif de la langue française est la clarté et la précision. On doit rejeter comme vicieuse toute construction qui présente la plus légère ambiguïté.

1143. C'EST UN BRAVE. — C'EST UN HOMME BRAVE. — Les adjectifs pris substantivement donnent en général plus d'énergie à la pensée.

§ II. — *Régime ou complément des adjectifs.*

1144. Les adjectifs qui ont par eux-mêmes une signification déterminée n'ont pas de régime; tels sont: *courageux, estimable,* etc.

La plupart des adjectifs veulent que leur régime soit précédé d'une préposition. On dit : *utile à, agréable à, avide de, chéri de,* etc.

Certains adjectifs peuvent être suivis de prépositions différentes selon le sens. On dit : *Être aveugle* SUR *ses défauts; être aveugle* DANS *sa propre cause; ardent* À *l'ouvrage, ardent* POUR *le bien.*

1145. IL EST UTILE ET CHÉRI *de* SA FAMILLE. — On ne peut donner le même régime à plusieurs adjectifs qui veulent être suivis de prépositions différentes. Dans l'exemple ci-dessus, il faut dire : *Il est utile à sa famille et il en est chéri;* ou *Il est utile et cher à sa famille.*

1146. IL EST UTILE DE LIRE L'HISTOIRE. — Les adjectifs accompagnés du verbe *être* employé impersonnellement,

et ayant un infinitif pour régime, veulent la préposition *de* avant cet infinitif.

§ III. — *Degrés de qualification.*

1147. PLUS EXCELLENT ; PLUS SUPERBE ; TRÈS PARFAIT. — Les adjectifs qui expriment par eux-mêmes une qualité au plus haut degré, ou qui n'est susceptible ni d'augmentation ni de diminution, ne s'emploient ni au comparatif ni au superlatif. Tels sont : *excellent, superbe, parfait, extrême, excessif, céleste, divin, éternel, double, immortel, infini, impuni, perpétuel, universel,* etc. L'usage a cependant consacré l'expression *très excellent prince*, on dit aussi : *La plus excellente chose, l'auteur le plus divin, le plus parfait modèle,* etc., lorsque, dans la pensée, la qualité exprimée par l'adjectif n'est pas absolue.

1148. C'EST L'HOMME LE PLUS SAVANT ET LE PLUS MODESTE QUE JE CONNAISSE. — Quand *le plus, le moins, le mieux,* modifient plusieurs adjectifs, on doit les répéter avant chaque adjectif. D'après cette règle, on ne pourrait pas dire : *C'est l'homme le plus savant et modeste que je connaisse. — Paris est une des plus grandes, belles, riches et agréables villes du monde.*

1149. *Plus* LEUR BONNE FORTUNE DEVENAIT *meilleure*, PLUS ILS PRENAIENT PART AU MALHEUR COMMUN (Montesquieu.) — Cette phrase est correcte, parce que, dans ce cas, *plus* ne modifie pas *meilleure*. (181.)

1150. VOTRE MAISON EST *plus petite* QUE LA MIENNE. — MA PORTION EST *moindre* QUE LA VÔTRE. — *Plus petit* se rapporte plus particulièrement à la grandeur, à la taille ou au volume, et *moindre* à la quantité et à la valeur. On ne dira pas : *Cet homme est moindre que vous ;* mais on dira très bien : *Son importance est moindre que la vôtre.*

§ IV. — *Emploi des adjectifs déterminatifs.*

1151. J'AI MAL À *ma* TÊTE. — JE VOIS QUE *mes* MAINS SONT SALES. — *Mon* MAL DE TÊTE EST REVENU. — On ne doit point employer l'adjectif possessif quand le sens de la phrase fait suffisamment connaître la personne qui possède. Le second exemple est correct, parce qu'on pourrait parler des mains d'une autre personne.

L'usage permet d'employer l'adjectif possessif quand il s'agit d'une chose habituelle, ou quand la clarté l'exige, comme dans : *Mon mal de tête.* — *Je perds mon sang.* — *Le roi lui donna sa main à baiser.* — *Je me suis tenu sur mes jambes.* — *Je l'ai vu de mes propres yeux.*

1152. Faire sa barbe. — Se faire la barbe. — Dans cette phrase et dans les analogues, l'usage permet l'emploi de l'adjectif possessif ou de l'article ; c'est le goût qui en décide. Exemples : *Je lis les bons auteurs pour me perfectionner le goût.* (Domergue.) — *Je résolus de me rendre à Madrid pour y former mon goût.* (Le Sage.)

1153. Cette maison a *ses* agréments. — Cette maison est belle ; les appartements *en* sont magnifiques. — Les adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs,* ne peuvent s'appliquer aux choses que si le nom de l'objet qui possède est sujet de la même proposition, comme dans le premier exemple ci-dessus. Dans le cas contraire, on doit se servir du pronom *en ;* ce serait une faute de dire : *Cette maison est belle ; ses appartements sont magnifiques.*

On peut cependant employer *son, sa, ses, leur, leurs,* lors même que le nom de l'objet qui possède n'est pas le sujet de la même proposition, si le nom de l'objet possédé est régime d'une préposition, comme dans : *Cette maison est belle ; j'admire la beauté de ses appartements.*

Cette règle ne s'applique pas aux noms de personnes ; on ne pourrait pas dire : *Votre fils a de l'intelligence ; j'en admire la mémoire prodigieuse.*

Remarque. Les meilleurs écrivains se sont souvent écartés de cette règle pour satisfaire aux lois de l'harmonie et de la clarté. Exemples : *Mais la mollesse est douce et sa suite est cruelle.* (Voltaire.) — *La patience est amère, mais son fruit est doux.* (J.-J. Rousseau.)

1154. Chaque jour et chaque heure. — L'adjectif *chaque* doit se répéter avant tous les substantifs qu'il détermine.

1155. Toutes les villes et provinces du royaume. — Le mot *tout* peut se répéter ou non avant chaque substantif ou adjectif ; c'est le goût qui en décide. On dit indifféremment : *Toutes vos lettres et marchandises,* et *Toutes vos lettres et toutes vos marchandises.* — *Tout faible et malade qu'il est,* et *Tout faible et tout malade qu'il est.*

La répétition du mot *tout* est indispensable : 1° quand

les substantifs sont de différents genres : *Tous les hommes et toutes les femmes ;* 2° quand les substantifs ne sont accompagnés d'aucun déterminatif : *Tout rang, tout sexe, tout âge aspire au bonheur.*

1156. JE LE RECEVRAI *tel* QU'IL SOIT. — C'est une faute de confondre les adjectifs *tel* et *quel*. Dans cet exemple, il faut dire : *Je le recevrai quel qu'il soit ;* mais on dira : *Je le recevrai tel qu'il est,* parce que, dans ce cas, *tel* est un adjectif qualificatif qui exprime la certitude. (560.)

1157. TOUS DEUX ; TOUS LES DEUX. — *Tous deux* suppose une simultanéité d'état ou d'action ; et *tous les deux* seulement identité d'état ou d'action ; ainsi *Tous deux sont à la chasse* signifie qu'ils y sont ensemble ; *Tous les deux sont à la chasse* signifie simplement qu'ils font l'action de chasser, sans qu'ils la fassent ensemble.

Remarque. Beaucoup d'écrivains ne font pas cette distinction, et mettent indifféremment *tous deux* ou *tous les deux*.

§ V. — *Emploi et différence synonymique de certains adjectifs.*

1158. MON FRÈRE EST IMPARDONNABLE. — UNE DOULEUR INCONSOLABLE. — Certains adjectifs ne se disent que des personnes, et d'autres ne se disent que des choses. Sous ce rapport, les deux exemples ci-dessus sont incorrects. On dit : *une faute impardonnable,* et *une personne inexcusable ; une personne inconsolable,* et *une douleur qu'on ne peut pas apaiser.*

1159. On reconnaît qu'un adjectif peut s'appliquer aux personnes ou aux choses, en voyant si le verbe d'où il dérive peut avoir pour régime *direct* un nom de personne ou un nom de chose. Ainsi, *pardonnable* vient du verbe *pardonner ;* or, comme on ne peut pas dire *pardonner quelqu'un,* on ne peut pas non plus dire *une personne pardonnable.* Par la même raison on ne dit pas *une personne déplorable.*

1160. CONSÉQUENT ; CONSIDÉRABLE. — *Conséquent* se dit de ce qui est rationnel ou conforme aux principes que l'on professe : *Une conduite conséquente.* Ce mot n'est jamais synonyme de *considérable, riche, important.* C'est une faute triviale de dire : *une fortune conséquente* pour une grande fortune. On peut dire qu'un mariage est *consé-*

quent, lorsqu'il est conforme à la manière de voir et à la position des familles ; sous ce rapport, un mariage conséquent peut être peu brillant, tandis qu'un mariage riche peut quelquefois être fort peu conséquent.

1161. CONSOMMÉ ; CONSUMÉ. Voir le nº 1330.

1162. DESPOTE ; DESPOTIQUE. — *Despote* se dit des personnes et s'emploie plus souvent comme substantif; *despotique* se dit des choses : *Un souverain despote ; un despote; un gouvernement despotique.*

1163. DIGNE ; INDIGNE. — *Digne,* sans négation, se dit du bien et du mal ; avec une négation, il ne se dit que du bien : *Digne d'éloges; digne de mépris ; Il n'est pas digne de votre faveur.* On ne pourrait pas dire : *Il n'est pas digne de punition ;* dans ce cas on emploie une autre tournure, comme par exemple : *Il ne mérite pas de punition.* — *Indigne,* avec ou sans négation, ne se dit que du bien : *Il est,* ou *Il n'est pas indigne d'éloges.* On ne dirait pas : *Il est indigne de blâme.*

1164. CAPABLE ; SUSCEPTIBLE. — *Capable* se dit de celui qui a la capacité ou les qualités requises, et ne s'emploie que pour les personnes : *Il est capable de vous surpasser.* — Il se dit aussi des choses considérées par rapport à leur capacité intérieure ; et dans cette acception, il n'est guère usité qu'avec *tenir* ou *contenir : Cette salle est capable de contenir tant de personnes.* (Académie.)

Susceptible, signifiant *apte à recevoir certaines modifications,* ne se dit que des choses et des animaux : *Le chien est susceptible d'éducation.* En parlant des personnes, il ne s'emploie que dans le sens de *prompt à se fâcher,* mais alors il ne veut point de régime : *Vous êtes bien susceptible.*

Ce serait une faute d'employer *susceptible* pour *capable,* et de dire : *Il est susceptible de vous nuire.*

1165. ÉCONOME ; ÉCONOMIQUE. — *Économe* s'emploie en parlant des personnes, et *économique* en parlant des choses : *Un homme économe; un fourneau économique.*

1166. ÉMINENT ; IMMINENT. — *Éminent* veut dire *très grand, très élevé : Un danger éminent; un homme très éminent.* — *Imminent* se dit de ce qu'on ne peut éviter, de ce qui menace inévitablement : *Un danger imminent.* Ainsi un danger peut être *éminent* sans être *imminent,* et réciproquement.

1167. MATINAL ; MATINEUX ; MATINIER. — *Matinal* se dit de celui qui s'est levé matin, et *matineux* de celui qui a l'habitude de se lever matin. — Les grandes dames ne sont guère *matineuses ;* elles peuvent, dans certaines circonstances exceptionnelles, être *matinales.* — *Matinier* n'est usité que dans cette expression : *L'étoile matinière.* On dit : *La bise matinale.*

1168. OISIF ; OISEUX. — Les gens *oisifs* sont ceux qui n'ont pas d'occupation ; les gens *oiseux* ne font rien par goût ou par habitude. Ce mot se dit plus ordinairement des choses inutiles : *Des paroles oiseuses ; des occupations oiseuses.*

1169. OMBRAGEUX ; OMBREUX. — *Ombrageux* ne se dit, au propre, que des chevaux rétifs, qui ont, pour ainsi dire, peur de leur ombre. — *Ombreux* signifie qui est couvert d'ombre, ou qui donne de l'ombre : *Une forêt ombreuse.*

1170. OUVRIER ; OUVRABLE. — On dit la classe *ouvrière ;* la population *ouvrière ;* un jour *ouvrier.* — *Ouvrable* signifie qui est consacré au travail, et ne s'emploie que dans l'expression : *Jour ouvrable.*

1171. PATRIOTE ; PATRIOTIQUE. — *Patriote* se dit des personnes, et *patriotique* en parlant des choses : *Un homme patriote ; des sentiments patriotiques.*

1172. PHILOSOPHE ; PHILOSOPHIQUE. — Même distinction que dans *patriote* et *patriotique.*

1173. ROMANESQUE ; ROMANTIQUE. — *Romanesque* se dit de ce qui tient du roman, de ce qui en a le merveilleux ou l'exaltation : *Aventure romanesque ; caractère romanesque.* — *Romantique* se dit des lieux et des paysages qui rappellent les descriptions des poëmes et des romans : *Un site romantique.* Il se dit encore d'écrivains modernes qui se sont affranchis de certaines règles de style établies par l'exemple des auteurs classiques : *Le style romantique ; l'école romantique.*

1174. SECOND ; DEUXIÈME. — *Second* réveille une idée d'ordre et se dit également, soit qu'il n'y ait que deux objets, soit qu'il y en ait un plus grand nombre : *Cet ouvrage a deux volumes : voici le second ; celui-ci en a quatre : voici le second et le troisième.* — *Deuxième* réveille une idée de série et suppose plus de deux objets. Ainsi l'on ne dira pas : *Cet ouvrage a deux volumes : voici le deuxième.*

1175. VÉNÉNEUX ; VENIMEUX. — *Vénéneux* ne s'emploie qu'en parlant des plantes, et *venimeux* en parlant des animaux : *La ciguë est vénéneuse ; la vipère est venimeuse.* On dit aussi qu'une plante est venimeuse quand elle est infectée du venin de quelque animal qui a passé dessus. Par comparaison on dit : *Une langue venimeuse,* et non *vénéneuse,* en parlant des personnes méchantes qui se plaisent à dire du mal des autres.

CHAPITRE III

EMPLOI DES PRONOMS

§ I. — *Place des pronoms personnels.*

1176. IL CHANTE. — CHANTE-T-IL ? — A-T-IL CHANTÉ ? — Les pronoms personnels sujets se mettent toujours avant le verbe, excepté à la forme interrogative. Dans ce dernier cas, ils se placent entre l'auxiliaire et le verbe dans les temps composés.

La forme interrogative s'emploie quelquefois dans le sens affirmatif, comme dans : *Aussi vint-il me voir.* Cette tournure donne souvent à la phrase plus de grâce et de rapidité.

1177. VOUS *lui* PARLEZ. — NE *vous* FÂCHEZ PAS. — VOUS *me l'*AVEZ DIT. — Les pronoms personnels régimes se placent avant le verbe et son auxiliaire, excepté : 1° à la forme affirmative de l'impératif : *Parlez-lui ; regardez-nous ; dites-le ; mangez-en ; répondez-y ;* 2° quand ils sont compléments d'une préposition exprimée : *Il se moque de nous, de lui, d'eux, d'elle ; Parler de soi.*

1178. C'EST LUI ; C'EST NOUS ; CE SONT EUX. — Les pronoms personnels compléments du verbe *être* se placent toujours après le verbe.

1179. RENDEZ-MOI MON ENFANT OU *m'*ARRACHEZ LA VIE. — Lorsque deux impératifs sont unis par une des conjonctions *et, ou,* le pronom régime du second impératif peut le précéder.

1180. IL ME PARDONNE. — PARDONNEZ-MOI. — Les pro-

noms régimes *me, te, se,* se mettent toujours avant le verbe, et *moi, toi, soi,* toujours après.

1181. Je vous le donne. — Donnez-le-moi. — Quand un verbe est précédé de deux pronoms personnels régimes, l'un direct, l'autre indirect, le régime indirect se place le premier; après le verbe, le régime indirect se place le dernier. Il faut en excepter les pronoms *lui* et *leur* qui sont toujours régimes indirects et se placent après le régime direct : Je *la lui* donne; Vous *le leur* permettez.

1182. Menez-m'y. — Menez-y-moi. — D'après la règle, on devrait dire : *Menez-moi-y; promène-toi-y,* puisque les pronoms *moi* et *toi* sont ici régimes directs; et avec l'élision de la diphtongue *oi : Menez m'y; promène-t'y.* Cette élision est blâmée par quelques grammairiens comme irrégulière; c'est pourquoi ils pensent préférable de dire : *Menez-y-moi; promènes-y-toi;* mais outre que cette tournure est contraire à la règle, elle est condamnée par l'euphonie. L'élision de la diphtongue *oi* est d'ailleurs consacrée dans les expressions *donne-m'en, va-t'en,* mises pour *donne-moi-en, va-toi-en.* Du reste, on doit éviter ces tournures dans le style soigné.

1183. Je *les* veux vendre. — Je veux *les* vendre. — Lorsqu'un infinitif est précédé d'un autre verbe dont il dépend, le pronom régime de cet infinitif peut se placer avant ou après le premier verbe. Quelques grammairiens pensent que ce pronom doit toujours être placé immédiatement avant l'infinitif dont il est le régime, et qu'ainsi il est incorrect de dire : *Je les veux vendre ; Je vous viens chercher; Il ne me peut rien faire.* Le goût et l'oreille décident en pareil cas ce qui convient le mieux.

Remarque. Cette construction du pronom qui précède les deux verbes a existé de tout temps dans notre langue, et elle était encore la plus communément suivie au XVIIe siècle. — Racine la trouve plus naturelle :

Viens, suis-moi. La sultane en ce lieu SE *doit rendre.*
(*Bajazet*, acte I, sc. Ire.)

Aujourd'hui les bons écrivains placent le plus souvent le pronom avant l'infinitif qui le régit :

La sultane en ce lieu doit *se* rendre.

Quelquefois le déplacement des pronoms change le sens

de la phrase, comme dans : *Il me faut donner de l'argent,* et *Il faut me donner de l'argent.*

Cette phrase : *Je ne sais comment cela s'est pu faire*, est incorrecte, parce que le déplacement du pronom change la nature du verbe *pouvoir* et en fait un verbe pronominal; il faut dire : *Je ne sais comment cela a pu se faire.*

§ II. — *Répétition des pronoms.*

1184. JE DIS, MOI. — NOUS VOULONS, NOUS. — Les pronoms personnels *moi, toi, lui, nous, vous, eux,* s'emploient souvent par réduplication pour donner plus d'énergie à la phrase. Ce pléonasme autorisé forme une proposition *explétive.*

1185. *Il* PARLE ET SE TAIT A VOLONTÉ. — *Nous* L'AIMONS PARCE QUE *nous* L'ESTIMONS. — Quand deux propositions sont unies par les conjonctions *et, ou, ni, mais,* la répétition du pronom personnel sujet est facultative; le bon goût ou la clarté décide si elle doit avoir lieu; mais elle est indispensable quand les deux propositions sont unies par toute autre conjonction.

1186. *Je* PLIE ET NE ROMPS PAS. — *Je* NE ROMPS PAS, MAIS JE PLIE. — Quand deux propositions, l'une négative et l'autre affirmative, se suivent, le pronom sujet doit se répéter si la proposition négative est la première; si elle est la dernière, la répétition n'est pas nécessaire.

1187. JE VEUX *le* VOIR, *l'*ENTENDRE ET *le* CONSOLER. — Le pronom personnel régime doit être répété avant chaque verbe. Cependant si ces verbes étaient à un temps composé et avaient le même régime, on pourrait supprimer l'auxiliaire et le régime du second verbe, comme dans : *Il* M'*a appelé et grondé.* Si les régimes sont différents, la suppression ne peut avoir lieu, comme dans : *Il* M'*a appelé et* M'*a parlé.*

1188. *On* APERÇOIT DANS CET OUVRAGE DES DÉFAUTS QU'*on* A EN VAIN CHERCHÉ À CACHER. — Les pronoms ne doivent jamais être répétés avec des rapports différents, ce qui rend la phrase obscure et donne lieu à une équivoque. Dans cet exemple il fallait dire : *que l'auteur a en vain cherché à cacher.*

Par le même motif, les exemples ci-après sont incorrects : *Samuel offrit un holocauste au Seigneur, et* IL *lui*

*fut si agréable qu'*IL *lança au même instant la foudre contre les Philistins.* — *Le préfet adressa un discours au prince;* IL *le prononça d'une voix si basse qu'*IL *ne put en entendre un seul mot.*

§ III. — *Emploi des pronoms personnels.*

1189. VIRGILE A IMITÉ HOMÈRE DANS TOUT CE QU'*il* A DE BEAU. — Le rapport des pronoms doit être établi de manière à ne laisser aucune incertitude dans l'esprit. Dans cet exemple, on ne sait si le mot *il* se rapporte à Homère ou à Virgile; il faut dire : *dans tout ce que celui-ci a de beau.* (1142.)

1190. SON ÉCRITURE EST SI BELLE QU'ON DIRAIT QU'IL L'A INVENTÉE. — On ne peut employer un pronom personnel qui ne se rapporte pas directement au nom exprimé. Il faut dire ici : *Il écrit si bien qu'on dirait qu'il a inventé l'écriture.*

Sous ce rapport, la phrase ci-après est incorrecte: *Il était fort savant et surtout profond politique; il* Y *joignait beaucoup d'esprit.* (Saint-Simon.) Il aurait fallu dire: *à cela il joignait beaucoup d'esprit.*

1191. IL DEMANDE PARDON, MAIS IL NE *le* MÉRITE PAS. — Les pronoms personnels, *le, la, les*, ne peuvent remplacer un substantif pris dans un sens indéterminé; il faut dire : *Il demande* SON *pardon, mais il ne le mérite pas.* Par la même raison on dira avec le pronom indéfini : *Je vous fais grâce quoique vous ne* LE *méritiez pas,* et non *quoique vous ne* LA *méritiez pas.*

On trouve cependant des exemples contraires à cette règle dans les meilleurs écrivains: *Une âme noble rend* JUSTICE *même à ceux qui* LA *lui refusent.* (Condorcet.) — *Je suis en bonne santé; je* LA *dois à l'exercice et à la tempérance.* (Marmontel.)

1192. LES OCCASIONS DE FAIRE FORTUNE SONT PLUS RARES QU'ON NE *le* PENSE, OU QU'ON NE PENSE. — Dans les phrases comparatives, le pronom *le* mis pour *cela* et remplaçant une proposition peut être exprimé ou sous-entendu. Ce serait une faute de le supprimer quand il remplace un substantif ou un adjectif, ou quand la phrase n'est pas comparative. Exemples : *Si je n'étais pas malade comme*

je LE *suis*, et non *comme je suis*. — *Si vous étiez mon ami comme vous* LE *dites*, et non *comme vous dites*.

1193. JE NE L'AIMERAIS PAS SI JE NE CROYAIS L'ÊTRE. (Molière.) — Le pronom *le* peut quelquefois remplacer un participe sous-entendu; mais cette construction n'est permise que quand elle est utile à la brièveté de l'élocution et pourvu qu'elle ne nuise point à la clarté.

1194. LE TEMPS PASSERAIT SANS LE COMPTER. — Quelques grammairiens pensent que les pronoms, *le*, *la*, *les*, ne peuvent remplacer le sujet de la même proposition; quoiqu'on trouve dans les meilleurs écrivains de nombreux exemples contraires, il est plus correct d'éviter cette construction quand on le peut.

1195. C'EST VOTRE SOEUR ; PARLEZ-*lui*; PENSEZ À ELLE. — C'EST VOTRE FRÈRE ; PARLEZ-*lui*; PENSEZ À *lui*. — Le pronom *lui* employé sans préposition sert pour les deux genres; lorsqu'il est précédé d'une préposition, il est toujours masculin.

1196. CE MEUBLE N'EST PAS SOLIDE ; DONNEZ-*y* DE L'APLOMB. — Les pronoms *lui*, *eux*, *leur*, *elle* et *elles*, employés comme régimes indirects, ne s'appliquent qu'aux personnes et aux choses personnifiées. En parlant des choses, on se sert des pronoms *en*, *y*, *le*, *la*, *les*. Dans l'exemple ci-dessus, il eût été incorrect de dire : *Donnez*-LUI *de l'aplomb*. C'est par cette raison qu'on dit : *Cette maison est trop petite, j'*Y *ferai ajouter un étage*, et non *je* LUI *ferai ajouter un étage*. — *Est-ce là votre cheval? ce* L'*est*, et non *c'est* LUI. — *Ce cheval est méchant, n'*EN *approchez pas*, ou *ne l'approchez pas*, et non *n'approchez pas de lui*. — *Est-ce votre frère? c'est* LUI, et non *ce* L'*est*.

Remarque. Quoique de bons écrivains ne se soient pas toujours astreints à cette règle, ce n'est pas une raison pour s'en écarter.

1197. C'EST UN HONNÊTE HOMME, FIEZ-VOUS À LUI, OU FIEZ-VOUS-Y. — Ces deux expressions sont correctes, mais *fiez-vous à lui* est plus précis; on insiste plus fortement sur la confiance qu'il mérite; *fiez-vous-y* est plus vague et plus général.

1198. ON DOIT PARLER RAREMENT DE *soi*. — NE VIVRE QUE POUR *soi*. — LA VERTU EST AIMABLE EN *soi*. — Le pronom *soi* se dit des personnes ou des choses; il se rapporte même quelquefois à un nom pluriel, comme dans: *Il y a des*

corps subtils en soi. (Condillac.) Quand il s'applique aux personnes, il s'emploie dans les propositions vagues et indéterminées, et dans celles dont le sujet est un pronom indéfini; tandis que le pronom *lui* s'emploie dans un sens déterminé, comme dans: *On parle de lui.*

On peut cependant faire usage de *soi* dans un sens déterminé, quand l'emploi du pronom *lui* serait équivoque ou faible. Ex.: *Ce jeune homme, en faisant le travail que son maître lui a donné, travaille pour* SOI; si l'on disait *travaille pour* LUI, on ne saurait si l'on veut parler du maître ou du jeune homme. On évite également l'équivoque en disant *pour lui-même.*

1199. IREZ-VOUS AU COURS? OUI, J'*y* IRAI. — Cette phrase est correcte au point de vue grammatical; mais par euphonie on supprime le pronom *y* avant le futur et le conditionnel du verbe *aller;* on dit simplement *J'irai,* cette suppression n'ôtant rien à la clarté.

§ IV. — *Emploi des pronoms démonstratifs.*

1200. C'EST CELA; C'EST ÇA; CE N'EST PAS VRAI. — *Ça* et *ce* ne s'emploient pour *cela* que dans le style familier.

1201. CECI, CELUI-CI; CELA, CELUI-LÀ. (Voy. n° 202.) — Quand ces pronoms ne se rapportent qu'à un seul substantif, on emploie indifféremment *celui-ci* ou *celui-là.* Ex.: *Si j'avais écrit les* Provinciales *d'un style dogmatique, il n'y aurait eu que les savants qui les auraient lues, et* CEUX-LÀ (ou CEUX-CI) *n'en avaient pas besoin.* (Pascal.)

1202. ILS ÉTAIENT DE CEUX-LÀ QUI VIVENT SUR LE PUBLIC. (La Fontaine.) — *Celui-là, ceux-là,* employés d'une manière absolue et générale, se disent de préférence à *celui-ci, ceux-ci,* parce que ces derniers mots ont un sens plus précis et plus déterminé.

1203. JE NE VOUS DIS QUE CECI: SOYEZ PRUDENT. — SOYEZ PRUDENT: JE NE VOUS DIS QUE CELA. — *Ceci, celui-ci* se disent de ce qui suit; *cela, celui-là,* de ce qui précède.

1204. C'EST VRAI. — IL EST VRAI. — L'emploi du pronom *ce* pour *il,* avant le verbe *être,* est facultatif quand l'attribut est un adjectif non suivi d'un complément; c'est l'usage et le goût qui en décident. Si l'adjectif est suivi d'un complément, il faut se servir de *il.* Ex.: *Il est juste de punir les méchants,* et non: *C'est juste de punir les méchants.*

Si le verbe *être* est suivi d'un verbe ou d'un adverbe, on emploie *ce* : *C'est pécher que de mentir.* — *C'est beaucoup que vous n'ayez pas perdu.*

Quand le verbe *être* est employé pour le verbe impersonnel *y avoir*, on emploie toujours *il* : *Il est des vérités qu'il faut taire.*

1205. Quelle heure est-ce ? — Quelle heure est-il ? — *Quelle heure est-il ?* se dit dans toute circonstance où l'on ignore l'heure, et *Quelle heure est-ce ?* quand on demande l'heure qu'on entend sonner ; c'est comme si l'on disait : Quelle heure est-ce qui sonne ? A la question : Quelle heure est-il ? on répond, par exemple : *Il est midi* ; et à la question : Quelle heure est-ce ? on répond : *C'est midi.*

1206. Ce que je désire le plus, c'est de vous voir heureux. — 1° Quand une phrase commence par *ce qui*, *ce que*, *ce dont*, le pronom *ce* doit être répété avant le verbe *être* du second membre de phrase, si ce verbe est suivi d'un autre verbe, comme dans l'exemple ci-dessus.

2° Si le verbe *être* est suivi d'un substantif, la répétition du pronom *ce* est facultative ; c'est le bon goût qui en décide. Ex. : *Ce que j'estime le plus, c'est* ou *est la vertu.*

3° Si le verbe *être* est suivi d'un adjectif, la répétition du pronon *ce* ne doit pas avoir lieu. Exemple : *Ce que vous dites est imprudent.*

1207. Mentir est, ou c'est, un péché. — Lorsque le verbe *être* est placé entre deux substantifs, ou entre un verbe et un substantif, l'emploi du pronom *ce* est facultatif : c'est le goût qui en décide ; cependant si ce qui précède a une certaine étendue, l'emploi de *ce* est quelquefois préférable. Ex. : *Le créateur de l'univers, c'est Dieu.*

1208. Vouloir, c'est pouvoir. — Le verbe *être* placé entre deux infinitifs doit être précédé du pronom *ce.*

1209. J'ai reçu deux lettres ; *celle* écrite par vous est très aimable. — Les pronoms démonstratifs *celui*, *ceux*, *celle*, *celles*, doivent toujours être suivis d'un régime ou d'un pronom relatif, et ne peuvent être suivis immédiatement d'un adjectif ou d'un participe. D'après cela, l'exemple ci-dessus est incorrect ; il faut dire : *celle qui était écrite*, ou *celle que vous avez écrite. Celle qui est aimable*, et non *celle aimable.*

Remarque. Si l'exemple de quelques bons écrivains semble autoriser les infractions à cette règle, cela ne doit jamais avoir lieu aux dépens de la clarté et du bon goût.

1210. QUI TROP EMBRASSE MAL ÉTREINT. — Les pronoms *celui, celle*, sont quelquefois sous-entendus, surtout dans les sentences ou phrases proverbiales. Cette suppression donne plus d'énergie et de vivacité à l'expression.

§ V. — *Emploi des pronoms possessifs.*

1211. EN RÉPONSE A LA *vôtre* DU 10 COURANT. — Cette phrase est incorrecte, parce que les pronoms possessifs doivent toujours se rapporter à un substantif exprimé précédemment. Il faut dire : *En réponse à votre lettre du....*

1212. IL FAUT AIMER *les siens*. — JE SUIS *des vôtres*. — Les pronoms possessifs pluriels s'emploient quelquefois sans relation avec un substantif précédent, lorsqu'ils servent à désigner les personnes de la même famille ou de la même société ; mais dans ce cas ils sont pris substantivement.

1213. IL N'Y A PAS DE PLUS FORTE *tête* QUE *la vôtre*. — Lorsque certains substantifs, tels que *tête, épée, plume*, etc., sont employés, non pour désigner ces objets, mais la personne à laquelle ils appartiennent, on ne doit pas les remplacer par des pronoms possessifs, ce qui donnerait lieu à une équivoque, mais par les pronoms personnels ; sous ce rapport la phrase ci-dessus est incorrecte ; il faut dire : *Il n'y a pas de plus forte tête que vous*. On dira dans le même sens : *Il n'y a pas de plus belle plume, de meilleure épée que lui.*

§ VI. — *Emploi des pronoms relatifs.*

1214. IL Y A UN CHEVAL CHEZ VOTRE FRÈRE *que* JE VEUX ACHETER. — Le pronom relatif se rapportant toujours au nom ou pronom qui le précède immédiatement, on ne doit jamais mettre un autre substantif entre le pronom et le véritable antécédent, ce qui donnerait lieu à une équivoque. Dans cet exemple il fallait dire : *Il y a chez votre frère un cheval que je veux acheter*. Par la même raison on ne dira pas : *La bonté de Dieu* DONT *je connais la*

grandeur, mais bien : *Je connais la grandeur de la bonté de Dieu.* (1142.)

Le relatif pourrait être séparé de son antécédent s'il n'y avait aucune équivoque. Ex : *C'est la main des ingrats qui blesse un cœur sensible.* (La Harpe.)

1215. L'HOMME EN PARLANT *qui* NE RÉFLÉCHIT PAS. — Cette phrase, sans être vicieuse, serait plus correcte si l'on disait : *L'homme qui, en parlant, ne réfléchit pas*, parce que la clarté veut que le pronom relatif soit rapproché de son antécédent autant que la construction le permet, lors même que la phrase ne présente pas d'équivoque.

1216. L'HOMME *qui* PARLE. — LE CHEVAL *qui* MANGE. — L'HOMME *à qui* JE PARLE. — LE CHEVAL *auquel* JE DONNE À MANGER. — Lorsque le pronom *qui* n'est pas le complément d'une préposition, c'est-à-dire quand il est sujet, il se dit également des personnes, des animaux et des choses ; mais lorsqu'il est complément d'une préposition, il ne se dit que des personnes. En parlant des animaux et des choses, on le remplace par *dont, où, duquel, auquel, dans lequel*, etc., suivant le sens. On ne pourrait pas dire : *le cheval* À QUI *je donne à manger.*

Les pronoms *qui, que, dont,* sont quelquefois remplacés par *lequel, laquelle,* etc., en parlant des personnes, quand il s'agit d'éviter une équivoque, comme dans ces phrases : *Le mari de votre sœur,* AUQUEL *j'ai parlé.* — *Le mari de votre cousine,* LEQUEL *doit obtenir une place.* Lorsque l'emploi de ces mots nuit à l'élégance, il vaut mieux employer une autre construction.

Les pronoms *qui, que, dont,* se disent des personnes et des choses ; mais le pronom *où* ne se dit que des choses. Ce vers de Racine n'est pas à imiter :

> Il ne reste que moi
> *Où* l'on découvre encor les vestiges d'un roi.

1216 *bis*. TOUS ILS PERDIRENT : QUI LEURS HABITS, QUI LEURS CHAPEAUX, QUI LEURS SOULIERS. — Le pronom absolu *qui*, répété, est toujours du masculin singulier ; il signifie *celui-ci, celui-là.* C'est une tournure ancienne que les écrivains modernes rajeunissent quelquefois. Mme de Sévigné a écrit : *Qui lui présente des gâteaux, qui des châtaignes, qui des noisettes.*

Et La Fontaine :

.... Certains saints,
Pour mieux vaquer à leurs pieux desseins,
Se séquestraient, vivaient comme des anges,
Qui çà, *qui* là, portant toujours leurs pas
En lieux cachés.

Qui, comme presque tous les pronoms, peut s'employer comme substantif :

Les *quand*, les *qui*, les *quoi*, pleuvent de tous côtés,
Sifflent à son oreille, en tous lieux répétés.
(VOLTAIRE.) (618, 622.)

1217. C'EST LA RAISON POUR *quoi* IL FAUT PARTIR. — Le relatif *quoi* ne peut s'employer qu'après le pronom *ce* exprimé ou sous-entendu. Après un substantif il faut se servir de *lequel*, *laquelle*, etc. Ainsi l'on dira : *C'est la raison pour laquelle il faut partir*, et non : *C'est la raison pourquoi il faut partir ;* mais on dira très bien : *C'est pourquoi il faut partir.*

1218. DANS LE MOMENT *qu*'IL PARLAIT. — DANS LE MOMENT *où* IL PARLAIT. — Ces deux expressions sont correctes : *que* et *où* sont mis pour *dans lequel ;* l'usage fait connaître celui des deux qui est préférable selon les circonstances. Ainsi l'on dit : *A l'heure qu'il est*, et *A l'heure où je vous ai vu.*

Dans cette phrase : *Du moment* QUE *cela vous plaît,* on ne pourrait pas dire : *Du moment* où *cela vous plait,* parce que le *que* est ici une conjonction et non un pronom relatif.

1219. QUI ÊTES-VOUS ? — QUE FAITES-VOUS ? — *Qui* interrogatif s'emploie pour les personnes, et *que* pour les choses. D'après cela on dira : *Qui est-ce qui a dit cela ?* et non *Qu'est-ce qu'a dit cela ?* attendu que l'*i* du mot *qui* ne s'élide jamais.

Qu'êtes-vous ? n'a pas le même sens que *Qui êtes-vous ?* cela signifie *Que êtes-vous ?* c'est-à-dire *Quelle chose êtes-vous ? Quelle importance avez-vous ?*

1220. LE CHEVAL *que* J'AI VU *qui* COURAIT. — Les pronoms relatifs *qui* et *que* ne doivent point être répétés dans une même phrase, pour exprimer le même rapport. Dans cet exemple, *qui* et *que* se rapportent à *cheval ;* il faut dire : *Le cheval que j'ai vu courir.*

1221. J'AI LU AVEC PLAISIR CET OUVRAGE *qui* A ÉTÉ COM-

POSÉ PAR UNE PERSONNE *qui* EST VERSÉE DANS LES SCIENCES *qui* ONT POUR OBJET L'ÉTUDE DE LA NATURE. — La répétition trop fréquente des relatifs *qui* et *que*, avec des rapports différents, et de la conjonction *que*, n'est pas contraire à la grammaire ; mais elle rend la phrase traînante et produit un effet désagréable : c'est pourquoi on doit l'éviter autant que possible. L'exemple ci-dessus peut être ainsi corrigé : *J'ai lu avec plaisir cet ouvrage qui a été composé par une personne versée dans les sciences naturelles.* Au lieu de : *La chanson* QUE *j'ai entendu* QUE *vous chantiez*, on dira plus élégamment : *La chanson que je vous ai entendu chanter*.

1222. IL VINT EN FRANCE *qu'*IL AVAIT DÉJÀ HABITÉE. — IL DEMANDE JUSTICE *qu'*IL N'OBTIENDRA PAS. — Ces deux exemples sont incorrects, parce que les pronoms relatifs ne peuvent se rapporter à un substantif qui n'est pas déterminé par un article ou un adjectif déterminatif. Cependant on peut dire : *J'ai vu Paris* QUE *je connaissais déjà*, parce que les noms de villes s'emploient sans article. (Voy. n°s 1091 et 1096.)

1223. LA CHOSE *dont* JE PARLE. — LA MAISON *d'où* JE SORS. — *Dont* marque simplement une idée de relation, et *d'où* une idée d'extraction. Par cette raison on dira : *Le danger* DONT *je l'ai préservé ; Le danger* D'OÙ *il est sorti ; La ville* DONT *je suis près*.

Cependant dans le sens de filiation et de descendance, on emploie *dont* et non *d'où*. Il faut dire : *La famille* DONT *je descends*, et non *d'où je descends*.

Pourtant l'usage des meilleurs écrivains n'est pas toujours conforme à cette règle, qui est contraire à l'étymologie de *dont*.

§ VII. — *Emploi des pronoms indéfinis.*

1224. ILS ONT DONNÉ CHACUN *leur* OFFRANDE, OU *son* OFFRANDE. — Après le mot *chacun*, on met *leur* quand *chacun* précède immédiatement le régime direct du verbe, ou le régime indirect quand il n'y a pas de régime direct ; comme dans : *Ils ont donné chacun* LEUR *offrande ; Ils ont parlé chacun à* LEUR *tour*. On emploie *son, sa, ses :* 1° quand le mot *chacun* est avant le verbe ; comme dans : *Chacun a donné son offrande ; Chacun parle à* SON *tour ;* 2° quand

le régime direct du verbe est avant le mot *chacun ;* comme dans : *Ils ont donné une offrande, chacun selon ses moyens.*

Si le verbe n'a aucun régime, ni direct, ni indirect, on met indifféremment *leur* ou *son, sa, ses.* Ex. : *Les juges ont opéré chacun selon leurs lumières* ou *ses lumières.* (Lavaux.)

1225. L'UN L'AUTRE ; L'UN ET L'AUTRE. — *L'un l'autre* réveille une idée de réciprocité, comme dans : *Ils s'aiment l'un l'autre ; l'un et l'autre,* une idée de simultanéité : *Ils travaillent l'un et l'autre.*

On emploie le singulier quand il ne s'agit que de deux individus, et le pluriel quand il s'agit d'un plus grand nombre : *Les fripons se trompent les uns les autres.*

Quand *l'un, l'autre,* sont employés séparément pour rappeler chacun un objet différent, *l'un* se rapporte à celui qui est énoncé le premier ou qui est le premier dans la pensée, *l'autre* se rapporte au second. Ex. : *La vérité est tellement liée à la justice qu'on ne peut porter atteinte à* L'UNE *sans préjudicier à* L'AUTRE.

1226. LE BIEN D'AUTRUI ; LE BIEN DES AUTRES. — Après une préposition on emploie indifféremment *autrui* ou *les autres :* c'est l'usage ou le goût qui en décident. Cependant on doit préférer *les autres,* quand ce mot est rappelé dans la proposition suivante par un pronom ou un autre mot. Ex. : *Ce que tu fais aux autres, tu dois l'attendre d'eux.*

1227. *On* AIME À SE VANTER DE CE QUI NOUS HONORE. — Le pronom *on* est quelquefois mis en rapport avec *nous* et *vous,* quand ces derniers sont employés dans un sens général ; dans ce cas ils ont le sens de pronoms indéfinis.

1228. *On* N'EST PAS SI SOTTE QU'ON EN A L'AIR. — *On* s'emploie quelquefois par euphémisme pour les pronoms *je, tu, il, nous, vous, ils,* quoique pris dans un sens déterminé. Cette tournure est délicate, en ce qu'elle permet de louer ou de blâmer sans s'adresser aux personnes, ou sans se désigner soi-même directement. Ex. : *On se dit ami des Français, et on les attaque indirectement.* (Chateaubriand.) — *Parlez : on vous écoute ;* pour *je vous écoute.* Par l'emploi du pronom indéfini, on évite ce que le mot *je* a de trop personnel. (1230.)

CHAPITRE IV

SYNTAXE DES VERBES

§ I. — *Emploi des personnes.*

1229. MONSIEUR, VOULEZ-VOUS PERMETTRE ? — En français, l'emploi de la deuxième personne du pluriel, pour la deuxième personne du singulier, est une marque de politesse, de respect, ou simplement d'absence de familiarité. — La deuxième personne du singulier est à la fois une marque d'affection que l'on n'emploie qu'avec ses amis, de simple familiarité, de mépris, ou de haute considération. Dans cette dernière acception, elle n'est d'usage qu'en poésie. — Enfin, la troisième personne du singulier, employée pour la deuxième, est une marque de respect envers des supérieurs, quels qu'ils soient, ou d'extrême politesse : *Sa Majesté veut-elle... — Madame la duchesse croit-elle... — Monsieur le comte désire-t-il... — Son Excellence remarquera...* C'est aussi, de la part des gens de service, la forme la plus respectueuse à l'égard de leurs maîtres.

Cet usage est loin d'être le même dans toutes les langues. Les Latins, les Grecs, les Hébreux, par exemple, n'employaient jamais que la deuxième personne du singulier en parlant à une seule personne. De nos jours, les Anglais emploient la deuxième personne du pluriel en parlant à l'ami comme à l'étranger, à l'enfant au berceau comme à une grande personne. Ils ne se servent de la deuxième personne du singulier qu'en parlant à Dieu. Les quakers, secte de la religion anglicane, tutoient tout le monde.

En allemand, la deuxième personne du singulier est une marque de familiarité ; la deuxième personne du pluriel ne s'emploie qu'à l'égard des inférieurs et des personnes auxquelles on ne veut témoigner aucune considération ; la troisième personne du pluriel est la seule dont il soit permis de se servir en parlant à quiconque a droit à des égards.

1230. NOUS, ARCHEVÊQUE DE PARIS, MANDONS ET ORDONNONS. — En français, la première personne du pluriel s'emploie pour la première personne du singulier : 1° comme

marque de puissance de la part des autorités; 2° comme signe de modestie de la part d'un auteur.

Dans le premier cas, celui qui parle résume en lui les divers membres de son administration ; l'exemple ci-dessus signifie : Moi, archevêque de Paris, et les supérieurs de mon diocèse. Dans le second cas, un auteur dira, par exemple : *Nous pensons qu'il en est ainsi*, ce qui veut dire : *Moi, et ceux que j'ai consultés*, pour ne pas se poser seul comme une autorité, et pour éviter ce que le *moi* et le *je* ont de trop personnel.

On emploie encore quelquefois la première personne du pluriel quand on se parle à soi-même. Exemples : *Tenons-nous sur nos gardes. — Voyons si nous sommes bien seul.*

§ II. — *Du sujet.*

1231. L'ENFANT JOUE ET S'ENDORT. — Quand deux verbes sont au même temps, et que c'est la même personne qui fait l'action, le sujet du second verbe peut être sous-entendu. On l'exprime toujours si le second verbe est à la forme interrogative : *L'enfant se tait; s'endort-il?* (263.)

Si le sujet est différent, il doit être exprimé avant chaque verbe. Ainsi l'on ne dira pas : *En quoi il réussit le mieux, fut d'avoir établi le règlement des études ;* mais bien : *Ce en quoi*, etc.

On supprime souvent le sujet dans les sentences et phrases proverbiales : *Assez vit qui rien ne fait. — Mieux vaut être que paraître.* (1108.)

1232. MON PÈRE IL EST MALADE. — Le sujet d'un verbe ne doit pas être répété sans nécessité ; il faut dire simplement : *Mon père est malade.* Cette faute n'est guère faite que par les étrangers.

On dira cependant très-bien dans un sens elliptique : *Mon père, il est malade;* c'est comme si l'on disait : *Vous me parlez de mon père ; il est malade.* Dans ce cas, *père* n'est pas le sujet du verbe *être,* mais le complément d'une autre proposition.

1233. MON PÈRE ÉTANT MALADE, IL NE POURRA VENIR. — Après un substantif suivi d'un participe présent, le pronom sujet du verbe peut être exprimé ou non. On l'exprime pour donner plus de clarté et d'énergie à l'expression.

1234. CELUI QUI ÉTUDIE S'INSTRUIT. — QUI A BU BOIRA. — Dans la première phrase, le sujet du verbe *instruire* est *celui*; *qui* est le sujet du verbe *étudier*; c'est comme si l'on disait : *Celui s'instruit qui étudie.* Dans la seconde, le sujet *celui* est sous-entendu ; ce serait donc une faute de dire : *Celui qui étudie, il s'instruit ; Qui a bu, il boira*, parce qu'on donnerait aux verbes *s'instruire* et *boire* un double sujet sans nécessité.

1235. QUICONQUE FRÉQUENTE LES MAUVAIS SUJETS N'EST PAS ESTIMABLE. — Dans cette phrase, le sujet du verbe *être* est *celui*, qui se trouve, par contraction, dans *quiconque*. *Quiconque* est formé de deux mots latins, *qui* et *cunque*, et signifie *celui qui*; de sorte que le verbe *être* a pour sujet *celui*, exprimé par la finale *conque*, et *qui* est le sujet du verbe *fréquenter*; c'est comme si l'on disait : *Celui n'est pas estimable qui fréquente les mauvais sujets.* Telle est la raison pour laquelle on ne pourrait pas dire : *Quiconque fréquente les mauvais sujets il n'est pas estimable.*

1236. LUI-MÊME À THÉMISTOCLE IL DONNA SON SUFFRAGE. — Le sujet d'un verbe est quelquefois répété dans les propositions explétives, pour donner plus d'énergie à l'expression. C'est donc à tort que le vers ci-dessus est condamné par quelques grammairiens ; on dit très bien : *Il donna lui-même son suffrage. — Moi-même je lui servirai de père.*

1237. DONNEZ-MOI CE QUI VOUS PLAIRA, OU CE QU'IL VOUS PLAIRA. — On peut dire des deux manières. Dans le premier cas, *ce* est régime direct du verbe *donner*, et *qui* sujet du verbe *plaire*. Dans le second, *ce qu'il* est mis pour *ce que il* et non *ce qui il*; *ce que* est régime direct du verbe *donner*, et le pronom indéfini *il* sujet du verbe *plaire*, qui est alors impersonnel.

Si le second verbe est essentiellement impersonnel, il faut nécessairement *ce qu'il*, comme dans : *Je donnerai ce qu'il faudra.* S'il ne peut être employé impersonnellement, il faut dire *ce qui* si le sujet est un nom de chose, et *ce qu'il* si c'est un nom de personne. Exemples : *Je ne ferai pas ce qui vous déplaît. — Je ferai tout ce qu'il voudra.*

§ III. — *Du régime.*

1238. PRÉFÉRER LA MORT À UNE HONTEUSE SERVITUDE. —

La place naturelle du régime direct est après le verbe, et celle du régime indirect après le régime direct ; mais cet ordre est souvent interverti, soit par raison d'euphonie, soit pour éviter une équivoque. L'harmonie veut que le complément qui a le plus d'étendue soit placé le dernier. Ex. : *Préférer à la servitude une mort qui vous couvre de gloire*, au lieu de : *Préférer une mort qui vous couvre de gloire à la servitude*. Par le second motif, on ne dira pas : *Il faut ramener un esprit égaré par la douceur ;* mais : *Il faut ramener par la douceur un esprit égaré.*

1239. NE VOUS INFORMEZ PAS CE QUE JE DEVIENDRAI. (Rac.) — Le même verbe ne peut avoir deux régimes directs ou deux régimes indirects différents. Dans l'exemple ci-dessus, le verbe *informer* ayant pour régime direct *vous* et *ce*, il fallait dire : *Ne vous informez pas de ce que je deviendrai.*

1240. C'EST À VOUS À QUI JE PARLE. — Quand le rapport entre un verbe et son régime est suffisamment indiqué, c'est quelquefois faire un pléonasme vicieux que de le répéter. Dans l'exemple ci-dessus, il serait plus correct de dire : *C'est à vous que je parle ;* dans ce cas le mot *que* est une conjonction. On pourrait dire cependant aussi : *C'est à vous à qui je parle,* pour donner plus d'énergie à l'expression.

Par la même raison on dira : *C'est de vous qu'il s'agit*, et non *dont il s'agit ; C'est à la ville que je vais,* et non *où je vais.*

1241. JE M'EN RAPPELLE. — Il ne faut pas donner à un verbe un autre régime que celui qu'il exige ; or, le verbe *se rappeler* veut un régime direct ; on dit : *se rappeler quelque chose,* et non *de quelque chose ;* il faut donc : *Je me le rappelle, je me la rappelle* ou *je me les rappelle.* On dit cependant : *Je me rappelle d'avoir vu..... d'être sorti.....* (Académie.) Dans ces exemples, la préposition *de* n'est pas essentielle au sens ; elle peut être supprimée, et n'empêche pas l'infinitif d'être le régime direct du verbe *se rappeler*. *De* remplace ici *que;* c'est comme si l'on disait : *Je me rappelle que je l'ai vu.*

Par la même raison on doit dire : *Je leur ai pardonné*, et non *Je les ai pardonnés* ; *Ils se sont nui les uns aux autres*, et non *les uns les autres*. Cependant, par une licence poétique, Racine a pu dire d'une manière elliptique : *Ne*

vous informez pas ce que je deviendrai, pour *de ce que je deviendrai ; Qu'ai-je à me plaindre ?* pour *De quoi ai-je à me plaindre ?*

1242. IL ATTAQUA ET S'EMPARA DE LA VILLE. — On ne peut donner le même régime à deux verbes qui en veulent un différent. Dans cet exemple il faut dire : *Il attaqua la ville et s'en empara.* Par la même raison on dira : *Ils entrent dans la ville et en sortent aussitôt,* et non : *Ils entrent et sortent aussitôt de la ville.*

1243. IL APPREND À LIRE ET L'ÉCRITURE. — Lorsqu'un verbe a pour régime plusieurs parties liées par les conjonctions *et, ni, ou,* ces conjonctions ne peuvent unir que des parties semblables, c'est-à-dire deux substantifs ou deux verbes. Il faut dire : *Il apprend la lecture et l'écriture,* ou *Il apprend à lire et à écrire.*

1244. JE *les* AI FAIT SORTIR. — JE *leur* AI FAIT COPIER UNE FABLE. — Le verbe *faire,* suivi d'un infinitif, veut un régime direct si cet infinitif est neutre, et un régime indirect si cet infinitif est suivi d'un régime direct. Ce serait donc une faute de dire : *Je les ai fait copier une fable.*

Cette règle s'applique également aux autres verbes, mais le verbe *faire* pourrait laisser de l'incertitude dans l'esprit.

Le verbe *laisser,* dans ce cas, peut avoir un régime direct ou indirect. Ainsi l'on peut dire. *Les fautes que je leur ai laissé commettre,* ou *que je les ai laissés commettre.* — *C'est une affaire que je les ai laissés démêler ensemble,* ou *que je leur ai laissé démêler ensemble.* (895.)

1245. C'EST FAIT DE MOI, OU C'EN EST FAIT DE MOI. — Ces deux locutions sont correctes, mais la seconde est préférable.

1246. IL FALLAIT CACHER LA PÉNITENCE AVEC LE MÊME SOIN QU'ON A FAIT LES CRIMES. (Bossuet.) — Cette phrase est incorrecte, parce que : Quand le verbe *faire* est employé pour éviter la répétition du verbe précédent, il ne doit point avoir de régime direct après lui ; s'il doit y avoir un régime direct exprimé, il faut répéter le verbe. Dans l'exemple ci-dessus, il fallait dire : *avec le même soin qu'on eût caché les crimes,* ou *qu'on l'eût fait pour les crimes.*

1247. LA VERTU EST LE SEUL BIEN QU'IL AIT HÉRITÉ DE SES PARENTS. — Quand le verbe *hériter* a deux régimes, le régime direct est donné à la chose et le régime indirect à

la personne. Quand il n'en a qu'un, c'est toujours le régime indirect, soit pour la personne, soit pour la chose : *Il a hérité de son oncle. — Il a hérité de ses vertus.*

1248. C'ÉTAIT UN BRUIT PAREIL AUX FLOTS QUI BRISENT CONTRE LE RIVAGE. — Le verbe *briser* peut être employé comme verbe intransitif, en terme de marine, dans le même sens que *se briser*. (Acad.)

1249. OUI, C'EST UN DIEU CACHÉ QUE LE DIEU QU'IL FAUT CROIRE. (Racine.) — Le verbe *croire* peut être actif dans ce sens.

1250. INVECTIVER QUELQU'UN. — Le verbe *invectiver* est toujours neutre ; il faut dire : *Invectiver contre quelqu'un.*

1251. ON LUI LIA LES PIEDS, ON VOUS LE SUSPENDIT. — Le pronom *vous,* dans cette phrase, n'est pas régime du verbe *suspendre,* mais d'un verbe sous-entendu. C'est un gallicisme qu'on pourrait traduire ainsi : *On le suspendit pour vous le faire voir.* Il en est de même du pronom *moi* dans ces autres phrases : *Arrêtez-moi donc ce coquin-là ; Donnez-moi donc les étrivières à ce petit polisson* : c'est-à-dire : *Arrêtez donc pour moi... Donnez pour moi...*

§ IV. — *Prépositions qui précèdent le régime de certains verbes.*

1252. IL EST BATTU PAR TOUT LE MONDE. — IL EST ESTIMÉ DE TOUT LE MONDE. — Les verbes à la forme passive sont généralement suivis de la préposition *par* quand ils expriment une action, et de la préposition *de* quand ils expriment un sentiment ou une passion. Cependant on dit très bien : *Il est frappé d'apoplexie. — Il a été frappé de trois coups de couteau. — Il fut battu de verges.*

1253. IL CONTINUE *à* TRAVAILLER OU *de* TRAVAILLER. — L'infinitif employé comme régime peut être précédé, suivant le sens, des prépositions *à* ou *de,* après les verbes : *commencer, continuer, contraindre, défier, déterminer, s'efforcer, essayer, forcer, laisser, manquer, obliger, oublier, résoudre, s'empresser, solliciter, tarder,* etc.

En poésie, et par euphonie, on emploie de préférence la préposition *de.*

La préposition *à* marque toujours un terme de tendance, d'aboutissement. La préposition *de,* au contraire, exprime un point de départ, d'éloignement, de restriction. D'après

cela, *Il continue* À *travailler* se dirait de la continuation d'un travail dont on est occupé dans le moment, et que l'on ne discontinue pas; *Il continue* DE *travailler* suppose une interruption, comme dans : *Il continue de travailler, après s'être distrait.* (Voyez syntaxe des prépositions : préposition *de*.) (1392.)

1254. JE CRAINS DE TOMBER. — L'infinitif employé comme régime veut être précédé de la préposition *de* après les verbes : *appréhender, craindre, dédaigner, se dépêcher, désespérer, différer, discontinuer, empêcher, gager, regretter, sommer, soupçonner, sortir, tâcher,* etc.

1255. IL AIME *à* RENDRE SERVICE. — L'infinitif employé comme régime veut être précédé de la préposition *à* après les verbes : *aider, aimer, apprendre, aspirer, s'attendre, autoriser, balancer, consentir, encourager, exhorter, habituer, hésiter, inviter, s'obstiner, persister, renoncer, songer,* etc.

1256. JE DÉSIRE SORTIR OU DE SORTIR. — L'infinitif employé comme régime peut ou non être précédé de la préposition *de* après les verbes : *désirer, détester, espérer, souhaiter.*

1257. IL AIME MIEUX JOUER QUE TRAVAILLER. — L'infinitif employé comme régime n'est précédé d'aucune préposition après les verbes : *aimer mieux, compter, croire, daigner, devoir, entendre, faire, oser, pouvoir, prétendre, savoir, s'imaginer, vouloir,* etc.

§ V. — *Différentes significations de certains verbes selon leur régime.*

1258. AIDER QUELQU'UN. — *Aider quelqu'un* signifie l'assister d'une manière quelconque ; *aider à quelqu'un*, c'est l'assister en partageant ses peines et ses efforts. Exemples : *J'aiderai cet homme de mon crédit.* — *J'aiderai à cet homme à porter son fardeau.*

1259. APPLAUDIR QUELQUE CHOSE. — *Applaudir quelqu'un* ou *quelque chose* se dit au propre de l'action même d'applaudir : *Applaudir un discours, applaudir un acteur.* — *Applaudir à quelque chose* se dit au figuré de l'assentiment donné à une chose : *J'applaudis à votre dévouement.*

1260. ASSURER QUELQUE CHOSE ; ASSURER QUELQU'UN ; ASSU-

RER À QUELQU'UN. — *Assurer quelque chose,* c'est l'affirmer, ou le mettre sous la garantie d'une compagnie d'assurance ; *assurer quelqu'un,* c'est lui donner un témoignage. On dit aussi *assurer quelqu'un* à une compagnie d'assurance sur la vie. — *Assurer à quelqu'un,* c'est lui donner pour certain qu'une chose est vraie. Exemples : *Assurer une maison.* — *Assurez votre mari de mon respect.* — *J'assurerai à votre mère qu'on est content de vous.*

1261. ATTEINDRE QUELQUE CHOSE ; ATTEINDRE À QUELQUE CHOSE. — *Atteindre quelque chose* suppose qu'on y parvient naturellement et sans difficulté ; *Atteindre à quelque chose* suppose des efforts et des difficultés à surmonter. Exemples : *Atteindre un âge avancé.* — *Atteindre à la cime d'un arbre.*

1262. ÉCLAIRER QUELQU'UN ; ÉCLAIRER À QUELQU'UN. — *Éclairer quelqu'un* se dit au propre et au figuré, qu'il s'agisse de la lumière matérielle ou de la lumière de l'intelligence. — *Éclairer à quelqu'un,* employé autrefois au sens propre, ne se dit plus. On dit : *Éclairez monsieur. Éclairer une personne qui descend un escalier.* (Acad.)

1263. EMPRUNTER À QUELQU'UN, OU DE QUELQU'UN. — *Emprunter à...,* c'est faire un emprunt ; *emprunter de...,* c'est *tenir de..., tirer de...* Exemples : *Virgile emprunta ses descriptions* À *Homère.* — *Les magistrats empruntent leur autorité* DU *pouvoir.*

1264. ENVIER QUELQUE CHOSE ; ENVIER QUELQU'UN. — *Envier,* employé activement, se dit plus ordinairement des choses ; *Porter envie à...* ne se dit qu'en parlant des personnes. Cependant on dit très-bien : *Tout le monde l'envie.* — *Les gens en place sont ordinairement enviés.* (Académie.)

1265. INSULTER QUELQU'UN ; INSULTER À QUELQU'UN. — *Insulter quelqu'un,* c'est lui faire injure ; *Insulter à quelqu'un,* c'est manquer aux égards auxquels il a droit. Exemples : *Vous avez insulté cet homme par vos paroles.* — *Il ne faut pas insulter aux malheureux.*

1266. JOINDRE À..., JOINDRE AVEC.... — *Joindre à* signifie *ajouter, unir.* Exemples : *Joindre une chose à une autre.* — *Joindre la modestie au mérite.* — *Joindre avec...* n'est plus d'usage.

1267. MÊLER À...; MÊLER AVEC... — *Mêler à...* signifie *joindre, unir* ; *Mêler avec...* signifie *brouiller ensemble*

plusieurs choses. Exemples : *Mêler l'agréable à l'utile.* — *Mêler l'eau avec le vin.*

1268. NE FAIRE QUE... ; NE FAIRE QUE DE... — *Ne faire que...* signifie que l'on fait une chose sans cesse; *Ne faire que de...*, qu'on vient de la faire à l'instant. Exemples : *Il ne fait que sortir.* — *Il ne fait que de sortir.*

1269. PRENDRE GARDE À... ; PRENDRE GARDE DE... — *Prendre garde à faire une chose,* c'est tâcher de faire cette chose ; *Prendre garde de faire une chose;* c'est tâcher de ne pas la faire. Exemples : *Prenez garde à parler correctement.* — *Prenez garde de tomber.*

1270. PRÉSIDER UNE CHOSE ; PRÉSIDER À UNE CHOSE.— *Présider une chose,* c'est en avoir la présidence; *Présider à une chose,* c'est veiller à ce qu'elle se fasse, donner des soins à son exécution. Exemples : *Présider une assemblée.* — *Présider à la levée des scellés.*

1271. PRÉTENDRE QUELQUE CHOSE : PRÉTENDRE À QUELQUE CHOSE. — *Prétendre quelque chose* signifie demander, réclamer comme un droit ; *Prétendre à...* signifie aspirer à une chose. Exemples : *Je prétends que vous m'obéissiez.* — *Ce prince prétend au trône.*

1272. PRIER À DÎNER ; PRIER DE DÎNER. — *Prier à dîner* suppose une invitation préméditée et une certaine cérémonie ; *Prier de dîner* est plus instantané et plus sans façon : *Je suis allé le voir, il était à table et m'a prié de dîner avec lui.* — *Je suis prié à dîner pour dimanche prochain.* On dit : *On l'a prié de la noce, de la fête.*

1273. SE RANGER À CÔTÉ DE..., OU DU CÔTÉ DE... — *Se ranger à côté de...* signifie littéralement se mettre à côté d'une chose ; *Se ranger du côté de...* veut dire se mettre dans la direction d'une chose, dans le parti d'une personne. On peut être du côté d'une personne et d'une maison, sans être à côté de la personne ou de la maison.

1274. SAIGNER DU NEZ ; SAIGNER AU NEZ. — *Saigner du nez* se dit au propre d'une personne qui perd du sang par le nez, et au figuré de quelqu'un qui manque de courage, qui est comme effrayé de voir son sang couler d'une blessure sans conséquence. *Saigner au nez* se disait autrefois dans le sens propre ; aujourd'hui on ne l'emploie dans aucune acception.

1275. SATISFAIRE QUELQU'UN ; SATISFAIRE À QUELQUE CHOSE. — *Satisfaire,* actif, signifie *contenter ; Satisfaire à...* si-

gnifie remplir une obligation; dans ce dernier cas, il ne se dit que des choses. Exemptes : *Satisfaire ses créanciers, ses passions, sa vue, ses goûts, ses penchants.* — *Satisfaire à la loi.*

1276. Servir à...; servir de... — *Servir à...* signifie être utile, être destiné à tel usage; *Servir de...* signifie tenir lieu de..., tenir la place de... Exemples: *Ce bateau sert à passer la rivière.* — *Il m'a servi de père.* — *Cela ne sert à rien* ou *ne sert de rien.* Cette dernière expression marque une inutilité plus absolue (Acad.).

1277. Succomber à... succomber sous... — *Succomber à...* signifie céder à..., se laisser aller à...; *Succomber sous...*, c'est ployer sous quelque chose. Exemples : *Succomber à la douleur.* — *Succomber sous le faix.*

1278. Suppléer quelque chose; suppléer à quelque chose. — *Suppléer quelque chose* ou *quelqu'un*, c'est ajouter ce qui manque à une chose, fournir le surplus, remplacer une personne; *Suppléer à...*, c'est tenir lieu d'une chose en fournissant un équivalent; il ne se dit que des choses. Exemples : *Suppléer ce qui manque dans un ouvrage.* — *Suppléer quelqu'un dans ses fonctions.* — *Suppléer au baptême par l'ondoiement.* — *La valeur supplée au nombre* — *Dans les arts, le travail ne peut suppléer au génie* (Acad.).

§ VI. — *Emploi des auxiliaires.*

1279. Il a étudié. — Il a dormi. — Il est allé. — Tous les verbes actifs se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir.* A l'égard des verbes neutres, la plupart prennent aussi l'auxiliaire *avoir;* quelques-uns seulement se conjuguent toujours avec *être;* ce sont : *aller*, *arriver*, *échoir*, *mourir*, *naître*, *partir*, *venir*, etc. (1).

1280. J'ai sorti ce meuble. — Je suis sorti hier. — Les verbes qui peuvent être actifs ou neutres, selon le sens, se conjuguent avec *avoir* quand ils sont actifs, et avec *être* quand ils sont neutres ; tels sont : *sortir, entrer, descendre, passer*, etc.

---

(1) Voir le *Nomenclateur orthographique* de M. Lévi, pages 285 et 286.

Certains verbes neutres peuvent se conjuguer avec *être* ou *avoir*, selon le sens. Ils prennent *avoir* quand ils expriment une action passée, et *être* quand ils expriment un état présent. Tels sont : *convenir, courir, accourir, croître, décamper, décider, dégénérer, demeurer, descendre, disparaître, déchoir, grandir, monter, passer, périr, rajeunir, rester, sonner, tomber, vieillir*, etc.

Remarque. La locution : *La fièvre est cessée depuis hier*, citée dans plusieurs grammairiens à l'appui de cette règle, n'est plus en usage ; on dit : *La fièvre a cessé*. Raynouard, dans *les Templiers*, a dit : *Sire, il n'était plus temps... les chants avaient cessé*. Racine ne dirait plus aujourd'hui : *Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées*.

1281. Cette faute m'a échappé. — Cette faute m'est échappée. — On dit qu'une faute *a échappé*, quand on ne l'a pas remarquée, et qu'elle *est échappée*, quand on l'a faite par inadvertance. Dans le même sens on dira : *Ce vase m'est échappé des mains. — Cette étoile a échappé aux observations des astronomes.*

1282. Votre proposition m'a convenu. — Je suis convenu du prix. — *Convenir* se conjugue avec *avoir* quand il signifie *être convenable*, et avec *être* dans le sens de *tomber d'accord*.

1283. Il a demeuré à Paris. — Vingt hommes sont demeurés sur le champ de bataille. — *Demeurer* se conjugue avec *avoir* dans le sens d'habiter, et avec *être* quand il exprime un état permanent.

1284. Cet homme a expiré. — Le bail est expiré. — *Expirer* se conjugue avec *avoir* en parlant des personnes, et avec *être* en parlant des choses.

Racine a dit par ellipse et par licence poétique : *A ces mots ce héros expiré*, pour *ayant expiré*.

1285. Les sciences ont langui et sont entièrement tombées sous les princes qui les ont dédaignées. — Lorsque deux verbes qui se suivent veulent des auxiliaires différents, l'un des deux auxiliaires ne peut être sous-entendu, ce qui pourrait faire supposer que les deux verbes ont le même auxiliaire. Ce serait donc une faute de dire : *Les sciences ont langui et entièrement tombé.*

§ VII. — *Emploi des temps de l'indicatif et du conditionnel.*

1286. Ils montent à l'assaut, prennent la ville et la détruisent de fond en comble. — On emploie quelquefois le présent pour exprimer une chose passée, parce que la personne qui parle se transporte par la pensée au moment où se passait l'action, et la considère comme présente. Cette tournure donne souvent à la phrase plus de rapidité et d'énergie. Dans ce cas, s'il y a plusieurs verbes, ils doivent être tous au même temps; ce serait une faute de dire: *Ils prennent la ville et la détruisirent de fond en comble.* Cependant on peut dire indifféremment: *C'est* ou *ce fut Boileau qui le premier enseigna l'art de toujours parler correctement.*

1287. Il arrive demain. — Le présent peut exprimer un acte habituel, comme dans: *Ce marchand vend bon marché;* une simultanéité, comme dans : *Nous aimons et nous estimons les honnêtes gens;* une antériorité, comme dans : *David prend sa fronde et tue Goliath du premier coup;* une postériorité ou un futur, comme dans : *Je puis vous le donner demain; Arrive ce qui pourra.* L'emploi du présent pour le futur donne souvent plus de vivacité et d'énergie.

Dans cette phrase : *C'est là que nous nous réunirons demain,* le présent *C'est là* n'est pas mis pour un futur, et l'on ne pourrait pas dire *Ce sera là,* attendu que le verbe *être* exprime l'existence du lieu où l'on se réunira, et que ce lieu existe au moment où l'on parle.

1288. Je savais que mon frère était arrivé. — Je vous ai dit que la sagesse était utile au bonheur. — L'imparfait ne peut être employé pour le présent quand on veut exprimer une action présente au moment où l'on parle, ou une vérité constante. Dans les deux exemples ci-dessus, il faut : *Mon frère est arrivé,* parce qu'il l'est au moment présent ; *La sagesse est utile,* parce qu'elle l'est toujours ; avec l'imparfait cela voudrait dire que la sagesse était utile autrefois, mais qu'elle ne l'est plus aujourd'hui.

1289. Je le vis hier. — Je l'ai vu ce matin, cette semaine. — J'ai lu cet ouvrage. — Le passé défini s'emploie pour exprimer une action faite dans une période déter-

minée et entièrement écoulée le passé indéfini exprime; une action faite dans une période non écoulée ou dans un temps non déterminé.

Le passé indéfini peut être employé pour le passé défini; mais le passé défini ne peut l'être pour le passé indéfini. On peut dire: *Je le vis* ou *Je l'ai vu hier pour la première fois;* mais on ne dira pas: *Je le vis aujourd'hui,* ni *Je lus cet ouvrage,* sans déterminer le temps.

1290. J'AI SU QUE VOUS *aviez été* MALADE. — On ne peut employer le plus-que-parfait pour le passé indéfini, quand on veut exprimer un passé vague, et sans indiquer que l'action avait eu lieu antérieurement à celle qui est exprimée par le premier verbe. Dans l'exemple ci-dessus, il faut dire: *J'ai su que vous avez été malade.*

1291. ON M'A DIT QUE VOUS *iriez* DEMAIN À LA CAMPAGNE. — On ne peut employer le conditionnel pour le futur, lorsqu'il n'y a pas une condition exprimée ou clairement sous-entendue. Dans l'exemple ci-dessus, il faut: *On m'a dit que vous irez demain à la campagne.*

Quelques grammairiens pensent qu'on peut dire indifféremment: *Il m'a dit qu'il viendra* ou *qu'il viendrait demain; Jésus-Christ a promis qu'il viendra* ou *qu'il viendrait juger les vivants et les morts.*

1292. SI JE N'AVAIS PAS FUI, JE PÉRISSAIS OU J'AURAIS PÉRI. — L'imparfait de l'indicatif est quelquefois employé pour le conditionnel composé; cette tournure est souvent plus énergique.

1293. SI JE SAVAIS LIRE, J'AURAIS UNE PLACE. — J'IGNORE S'IL Y CONSENTIRAIT. — Lorsque la conjonction *si* est mise pour *supposé que,* le verbe qui la suit immédiatement se met à l'indicatif et non au conditionnel. Il se met au présent s'il y a affirmation: *Je le ferai si vous l'ordonnez;* à l'imparfait ou au plus-que-parfait s'il y a incertitude: *Je le ferais si vous l'ordonniez. — Si je voulais, je le pourrais. — Si j'avais su lire, j'aurais* ou *j'aurais eu une place.* Au lieu du plus-que-parfait, on peut aussi employer le second conditionnel passé: *Si j'eusse su lire.* Dans: *J'ignore s'il y consentirait,* le second verbe est au conditionnel et non à l'indicatif, parce que *si* n'est pas mis pour *supposé que.*

Remarque. 1° L'emploi de l'indicatif au lieu du conditionnel est

un gallicisme ; c'est pourquoi les étrangers sont portés à dire logiquement : *Si je saurais lire.* — *Si j'aurais su lire.*

2° Quelques grammairiens prétendent que dans : *Si j'eusse su lire*, le verbe est au plus-que-parfait du subjonctif, et non au second conditionnel passé.

1294. AURIEZ-VOUS FAIT CELA SANS MON AVIS? — Lorsqu'on interroge au conditionnel passé, on doit employer la première forme et non la seconde. Ce serait une faute de dire : *Eussiez-vous fait cela sans mon avis?* Cependant le second conditionnel passé peut s'employer à la forme interrogative quand il n'y a pas d'interrogation dans la pensée, comme dans : *Eussiez-vous fait ce que vous dites, vous n'en seriez pas moins coupable.*

1295. J'AURAIS CRU QUE VOUS SERIEZ VENU CE SOIR. — Le passé du conditionnel ne doit pas s'employer pour le présent, quand il s'agit d'un temps réellement présent. Dans l'exemple ci-dessus, il faut : *J'aurais cru que vous viendriez ce soir ;* mais on dira avec le passé : *J'aurais cru que vous seriez venu hier.*

1296. JE SAVAIS, JE SUS, J'AI SU, J'AVAIS SU QUE VOUS VIENDRIEZ ME VOIR. — Lorsque deux verbes sont unis par la conjonction *que*, et que le premier est à un temps passé de l'indicatif, le second se met au présent du conditionnel pour marquer une action future par rapport au premier verbe, mais passée par rapport au moment où l'on parle.

1297. JE VOUS PRIERAIS D'AVOIR LA BONTÉ DE VENIR. — Le présent du conditionnel peut s'employer pour le présent de l'indicatif, mais alors il y a une proposition conditionnelle sous-entendue : *Si vous le voulez ; si cela ne vous dérange pas.* Cette tournure marque plus de déférence, et a un sens moins absolu que si l'on disait : *Je vous prie :* cependant il n'en faut pas faire abus.

1298. JE NE SAURAIS VOUS DIRE S'IL PLEUT. — Le présent du conditionnel du verbe *savoir* s'emploie quelquefois pour le présent de l'indicatif du verbe *pouvoir*.

§ VIII. — *Emploi du mode subjonctif.*

1299. On emploie le subjonctif après les verbes qui expriment le doute, le désir, la crainte, la volonté, la prière, le commandement ; après certaines conjonctions, et en général dans les phrases qui marquent l'incertitude.

1300. Il y a des mots qui veulent toujours le verbe subordonné au subjonctif, et d'autres qui le veulent tantôt au subjonctif, tantôt à l'indicatif ou au conditionnel, selon que l'action est positive ou douteuse.

1301. JE CRAINS QU'IL NE VIENNE. — Les verbes qui veulent toujours le verbe subordonné au subjonctif sont : *appréhender*, *avoir peur*, *avoir besoin*, *chercher*, *craindre*, *demander*, *désespérer*, *disconvenir*, *douter*, *empêcher*, *nier*, *redouter*, *regretter*, *trembler*, *vouloir*, etc., et tous ceux qui expriment une incertitude dans l'action du second verbe (1).

1302. J'EXIGE QUE TU SOIS ATTENTIF. — ON EXIGEA DES ENNEMIS QU'ILS LIVRERAIENT DES OTAGES. — Les verbes qui ne veulent le verbe subordonné qu'accidentellement au subjonctif sont en général ceux qui peuvent exprimer, par rapport au second verbe, une action tantôt douteuse, tantôt certaine. Tels sont : *arrêter*, *attendre*, *décider*, *dire*, *entendre*, *exiger*, *ignorer*, *ordonner*, *se plaindre*, *prétendre*, *résoudre*, *supposer*, *tenir*, etc.

1303. JE VOUS ÉCRIS AFIN QUE VOUS VENIEZ. — Les conjonctions, locutions conjonctives, et autres expressions qui régissent toujours le subjonctif, sont : *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *bien que*, *de crainte que*, *de peur que*, *en cas que*, *encore que*, *loin que*, *nonobstant que*, *non pas que*, *non que*, *ou que*, *pour que*, *pourvu que*, *que*, *quel que*, *quelque... que*, *qui que*, *quoique*, *quoi que*, *sans que*, *si tant est que*, *soit que*.

D'après cette règle, Fénelon a eu tort de dire : *Quelques bons conseils que donnèrent les vieillards* ; il fallait dire : *qu'aient donnés*, ou *que donnassent les vieillards*.

La conjonction *que*, employée seule, est quelquefois mise par syllepse pour *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *il faut que*, etc. Ex. : *Je ne vous quitte point que vous ne m'ayez répondu*, c'est-à-dire *avant que vous ne m'ayez répondu*.

1304. TOUT AUTEUR QUE JE SOIS. — TOUT AVEUGLE QU'IL EST. — Les conjonctions et autres expressions qui ne régissent qu'accidentellement le subjonctif sont : *de façon que*, *de manière que*, *de sorte que*, *jusqu'à ce que*, *si ce*

---

(1) Pour l'emploi de la particule *ne*, voyez le paragraphe spécial à la syntaxe des adverbes.

n'est que, sinon que, tout... que, tel que. On dit : *Parlez de manière qu'on vous entende. Il a crié de manière qu'on l'a entendu.*

Rien que veut le subjonctif, et *rien de ce que* veut l'indicatif. On dit : *Il n'est rien que je ne fasse,* et *Rien de ce que je fais ne réussit.*

De ce qui, de ce que, veulent l'indicatif, tandis que le *que* seul veut le subjonctif : *Je suis content de ce qui est arrivé. — Je suis satisfait de ce que vous faites. — Je suis satisfait que vous fassiez vos affaires.*

Remarque. Il ne faut pas confondre *tel que* et *quel que;* cette dernière locution veut toujours le subjonctif. *Un trône, quel qu'il soit, n'est pas à dédaigner. — Envoyez-le moi tel qu'il est. — Un fourbe, tel qu'il soit, sera toujours un fourbe.* Avec le subjonctif, *quel que* est préférable à *tel que.* (1156.)

1305. Je ne crois pas qu'il vienne. — Je crois qu'il viendra. — Après une proposition négative, le verbe subordonné se met généralement au subjonctif. Cependant, dans quelques cas, on le met à l'indicatif ou au conditionnel, si l'action qu'il exprime n'offre aucun doute. Ainsi l'on dira : *Sa lettre ne me dit pas qu'il soit malade,* ou *qu'il est malade. — Je n'espérais pas qu'il revînt,* ou *qu'il reviendrait si tôt.*

1306. Oubliez-vous qu'il est votre père ? — Croyez-vous qu'il soit votre ami ? — Après une proposition interrogative, le verbe subordonné se met au subjonctif si l'action est douteuse, et à l'indicatif si l'action est certaine.

Dans cette phrase : *Quel est l'homme qui n'a pas une trop haute idée de lui-même?* quoique l'on interroge, le premier verbe n'étant pas à la forme interrogative, et le verbe subordonné n'étant précédé d'aucun des mots qui régissent le subjonctif, on emploie l'indicatif.

1307. Il faut que je sache. — Il est juste qu'il soit puni. — Les verbes impersonnels, ou employés impersonnellement, veulent généralement le verbe subordonné au subjonctif; excepté : *Il me semble, il y a, il paraît, il résulte, il est certain, il est sûr, il est vrai, il appert, il s'ensuit,* qui veulent l'indicatif ; mais s'ils sont à la forme négative, ils veulent le subjonctif : *Il me semble que vous êtes malade. — Il ne me semble pas que vous soyez malade.*

Quelquefois le verbe impersonnel est sous-entendu : *Venez que je vous dise une nouvelle*, est mis pour : *Venez, il faut que je vous dise une nouvelle*.

D'après cette règle, La Fontaine a eu tort de dire : *C'est dommage que tu n'es point entré ;* il faudrait : *que tu ne sois point entré*. On dira également avec le subjonctif : *Il n'y a personne qui ne croie en Dieu*, et non *qui ne croit en Dieu*.

S'il est vrai que veut l'indicatif ou le subjonctif, selon le sens : *S'il est vrai que vous êtes*, ou *que vous soyez malade*.

1308. C'EST LE SEUL QUI FASSE SON DEVOIR. — On emploie le subjonctif après les pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, *où*, précédés de *le seul*, *l'unique*, *le peu*, *le premier*, *le dernier*, d'un superlatif relatif, ou d'un verbe dont l'action présente quelque chose de douteux. Exemples : *C'est l'unique secours que je puisse vous donner.* — *Homère est le premier poète qui ait paru en Grèce.* — *Il y a peu de personnes qui sachent bien lire.* — *C'est le plus honnête homme que je connaisse.* — *Je veux quelqu'un dont on me dise du bien.* Mais on dira avec l'indicatif, quand l'action est certaine : *La première personne que j'ai rencontrée, c'est vous.* — *Le peu de soin que vous avez pris de cette affaire.*

1309. J'IGNORAIS QUE VOUS FUSSIEZ À PARIS. — JE N'IGNORAIS PAS QUE VOUS ÊTES À PARIS. — Le verbe *ignorer*, à la forme affirmative, veut le second verbe au subjonctif ; s'il est à la forme négative, il le veut à l'indicatif.

La raison en est qu'*ignorer*, signifiant *ne pas savoir*, exprime par lui-même une idée négative quand il est à la forme affirmative ; tandis que quand il est à la forme négative, il exprime une affirmation, puisque *ne pas ignorer* c'est *savoir ;* et attendu que dans ce cas l'action du second verbe est certaine, on met celui-ci à l'indicatif. Il en est de même de *dissimuler*.

Le verbe *ignorer* suivi du relatif *qui* ou de *ce que* veut toujours le verbe suivant à l'indicatif : *J'ignore qui vous êtes ; J'ignore ce que vous faites.*

1310. J'ORDONNE QUE MON FILS AILLE EN CLASSE. — LE GÉNÉRAL A ORDONNÉ QUE CE RÉGIMENT SE RENDRA À PARIS. — *Ordonner*, dans le sens de *commander*, régit le subjonctif ;

dans le sens de *rendre une ordonnance, prescrire un règlement,* il veut l'indicatif.

1311. Je doute qu'il vienne. — Je me doute qu'il viendra. — Le verbe *douter* régit toujours le subjonctif ; mais quand il est pronominal, il veut l'indicatif.

1312. C'est à tort qu'il se plaint que vous l'ayez trompé. — Je me plains de ce que vous m'avez trompé. — Le verbe *se plaindre* régit le subjonctif quand la plainte n'est pas fondée, et l'indicatif quand elle est fondée ; dans ce cas on remplace *que* par *de ce que.*

1313. Prenez garde qu'on ne sorte. — Prenez garde qu'on va commencer. — *Prendre garde,* signifiant *faire attention qu'une chose n'ait pas lieu,* régit le subjonctif avec la particule *ne.* Lorsqu'il signifie *remarquer,* il veut l'indicatif sans la particule *ne,* parce que, dans ce cas, l'action du second verbe est certaine.

1314. Fasse le ciel qu'il ne meure pas ! — Une phrase peut quelquefois commencer par un subjonctif, surtout dans les exclamations, parce que, dans ce cas, il y a inversion, ellipse du premier verbe et de la conjonction *que. Fasse le ciel* est mis pour : *Je désire que le ciel fasse. — Puissiez-vous m'entendre !* pour : *Je désire que vous puissiez m'entendre. — Dussé-je en perdre la tête,* pour : *Lors même qu'il faudrait que je dusse en perdre la tête. Je ne sache rien qui puisse m'arriver de pis,* pour : *Il n'est rien que je ne sache,* etc.

1315. J'habiterai un pays qui me plaise ou qui me plaît. — Cette phrase présente deux acceptions, selon qu'on emploie le subjonctif ou l'indicatif. Avec le subjonctif, on veut parler d'un pays indéterminé ; on dit seulement qu'on veut en habiter un qui plaise. Avec l'indicatif, on parle d'un pays que l'on connaît et que l'on sait positivement devoir plaire.

§ IX. — *Emploi des temps du subjonctif.*

1316. Je demande, je demanderai, j'aurai demandé qu'il vienne. — Lorsque le premier verbe est au présent de l'indicatif, au futur simple, ou au futur antérieur, le second verbe se met au présent du subjonctif, s'il exprime une action présente ou future par rapport au premier verbe.

1317. Je voulais que tu écrivisses. — Lorsque le premier verbe est à l'imparfait de l'indicatif, à l'un des passés, au plus-que-parfait, ou à l'un des temps du conditionnel, le second verbe se met à l'imparfait du subjonctif, s'il exprime une action présente ou future par rapport au premier verbe. D'après cette règle, on dira : *J'exigeai, j'ai exigé qu'il travaillât. — J'avais demandé qu'il chantât. — Je désirerais, j'aurais désiré que nous allassions le voir.*

Remarque. Le mode conditionnel nous paraît faire partie du subjonctif sous des formes différentes. *Il jouerait s'il avait de l'argent. Croyez-vous qu'il jouât s'il avait de l'argent?* — Dans quelques provinces de France, on emploie à tort le conditionnel au lieu de l'imparfait du subjonctif; on dit : *Je voudrais qu'il viendrait*, au lieu de : *Je voudrais qu'il vînt.*

1318. Il m'a trahi, il m'aurait trahi, quoiqu'il soit mon ami. — On emploie quelquefois le présent du subjonctif, quel que soit le temps du premier verbe, quand l'action exprimée par le verbe au subjonctif a lieu au moment où l'on parle, ou a lieu dans tous les temps.

1319. Il faut, il faudra, il aura fallu que nous ayons terminé. — Lorsque le premier verbe est au présent de l'indicatif, au futur simple ou au futur antérieur, le second verbe se met au parfait du subjonctif, s'il exprime une action passée par rapport au premier verbe.

1320. J'ignorais qu'il *eût* demeuré à Paris. — Lorsque le premier verbe est à l'imparfait de l'indicatif, à l'un des passés, au plus-que-parfait, ou à l'un des temps du conditionnel, le second verbe se met au plus-que-parfait du subjonctif, s'il exprime une action passée par rapport au premier verbe. D'après cela on dira : *Je désirerais, j'ai désiré que tu fusses arrivé avant moi. — J'avais demandé qu'il fût renvoyé la semaine passée. — Je désirerais, j'aurais désiré que nous fussions allés nous promener.*

1321. Je ne crois pas qu'il obtînt ou qu'il eût obtenu cette place sans votre protection. — On emploie quelquefois l'imparfait du subjonctif au lieu du présent, et le plus-que-parfait au lieu du passé, après un présent ou un futur, si le verbe au subjonctif est suivi d'une expression conditionnelle.

1322. De ce qui précède, on peut conclure que : Le présent et l'imparfait du subjonctif expriment une action pré-

sente ou future, le parfait et le plus-que-parfait, une action passée, par rapport au premier verbe.

§ X. — *Emploi de l'infinitif.*

1323. Je pense aller à la campagne. — Quand deux verbes qui se suivent ont le même sujet, c'est-à-dire quand c'est la même personne qui fait l'action exprimée par les deux verbes, le second se met à l'infinitif pour plus de rapidité ; cependant l'emploi d'un autre mode est quelquefois plus affirmatif, comme dans : *Je pense que j'irai à la campagne.*

1324. Il vaut mieux être malheureux que criminel. — Quand deux verbes qui se suivent n'ont pas le même sujet, le second se met de préférence à l'infinitif, toutes les fois que l'emploi de ce mode n'ôte rien à la clarté, parce qu'il rend l'expression plus rapide. *Il vaut mieux qu'on soit malheureux que criminel* serait une expression moins vive, mais plus énergique.

1325. Je crois pouvoir aller voir courir les chevaux. — On peut mettre deux infinitifs de suite, mais on doit éviter d'en mettre un plus grand nombre, parce que cela rend la phrase diffuse et désagréable à l'oreille. Dans l'exemple ci-dessus, on peut dire : *Je crois que je pourrai aller voir la course des chevaux.*

1326. La vie est trop courte pour se haïr. — On doit éviter d'employer l'infinitif toutes les fois qu'il rend la phrase ambiguë ou équivoque ; c'est-à-dire lorsqu'étant régime, il ne se rapporte pas clairement au sujet de la phrase. Dans l'exemple ci-dessus, il fallait dire : *La vie est trop courte pour qu'on se haïsse.*

Nota. Pour l'emploi des prépositions qui précèdent l'infinitif régime de certains verbes, voy. n°s 1252 et suiv.

§ XI. — *Emploi et différence synonymique de certains verbes.*

1327. Abîmer. — Ce verbe signifie, dans le sens propre, *précipiter dans un abîme*. Quelques grammairiens en condamnent l'emploi dans le sens familier de *gâter, détériorer;* cependant l'Académie l'autorise dans cette accep-

tion : *La pluie a abîmé mon chapeau. L'ouragan abîma les blés.* L'Académie, dit M. Littré, n'a fait en cela que constater un usage, peu élégant sans doute, mais qui est très réel.

1328. ANOBLIR; ENNOBLIR. — Ces deux mots n'ont pas la même signification. *Anoblir* signifie rendre noble, donner des titres de noblesse. *Le roi pouvait anoblir un roturier. Ennoblir* signifie rendre plus éclatant, plus digne : *La vertu ennoblit le travail.*

1329. COASSER ; CROASSER. — *Coasser* se dit du cri de la grenouille, et *croasser* de celui du corbeau.

1330. CONSUMER ; CONSOMMER. — Ces deux mots présentent l'idée de destruction. *Consumer* présente l'idée d'une destruction pure et simple, abstraction faite de tout autre rapport. *Consommer* suppose une destruction utile et nécessaire ; il se dit aussi dans le sens absolu d'achever, d'exécuter. Exemples : *Le feu consume le bois. La rouille consume le fer. On consomme beaucoup de vivres et de bois dans cette maison. Cet assassin a consommé son crime.* Voltaire a dit : *Je peux donc jusqu'au bout consommer la fureur.*

Le bouillon appelé *consommé* est ainsi nommé, parce qu'il s'est réduit à la cuisson en se bonifiant, et qu'il est pour ainsi dire achevé.

Le substantif de *consommé* est *consommation ;* celui de *consumé* est *consomption*, qui ne s'emploie guère qu'en parlant de l'amaigrissement produit par la phthisie pulmonaire.

1331. ESPÉRER, PROMETTRE, COMPTER. — Ces trois verbes, réveillant l'idée d'une chose future, ne doivent jamais être suivis d'un temps présent ou passé. Ce serait donc une faute de dire : *J'espère que vous faites des progrès ; Je vous promets que je travaille ; Je compte que vous employez bien votre temps.* Si l'on veut exprimer un présent, il faut dire : *Je crois que vous faites des progrès ; Je vous assure que je travaille ; Je pense que vous employez bien votre temps* mais on dira très-bien : *Je vous promets de dire la véri*
parce qu'il s'agit d'une chose à venir.

1332. ÊTRE. — *Dix et dix* SONT *vingt.* —
tation des nombres, on doit employer le
le verbe *être ;* il faut dire : *Dix et d*

Le verbe *être* ne doit pas s'

Avoir été suppose l'état, *être allé* suppose l'action. Ainsi : *Il est allé à la campagne,* signifie que la personne est en route pour la campagne ; *Il a été à la campagne,* signifie qu'elle en est revenue. Par la même raison, *je fus* ne s'emploie plus pour *j'allai.*

1333. ÉVEILLER; RÉVEILLER. — Ces deux mots signifient également faire cesser le sommeil ; mais le second suppose plus d'efforts que le premier, et une sorte de réitération. Selon l'abbé Girard, « *éveiller* est d'un plus fréquent usage dans le sens littéral, et *réveiller* dans le sens figuré ; » d'où il suit que dans la phrase suivante et dans les analogues : *Ce mot éveille* ou *réveille une idée de pluralité,* il est préférable d'employer *réveiller.* On dit : *Éveiller des soupçons,* pour faire naître des soupçons, et *réveiller des soupçons,* pour faire renaître des soupçons.

1334. ÉVITER. — *Éviter* signifie se détourner, fuir, et ne doit point être employé dans le sens d'*épargner.* Ce serait donc une faute de dire : *Je vous éviterai cette peine ;* il faut dire : *Je vous épargnerai cette peine.*

1335. FIXER. — *Fixer* signifie arrêter, rendre stable, et ne doit point s'employer dans le sens de *regarder.* C'est pourquoi ne dites pas : *L'aigle fixe le soleil; Pourquoi me fixez-vous ainsi ?* Il faut : *L'aigle regarde fixement le soleil,* ou *L'aigle regarde le soleil en face; Pourquoi me regardez-vous ainsi fixement ?*

1336. FLAIRER ; FLEURER. — *Flairer* signifie sentir une odeur, et *fleurer* répandre une odeur. On dira donc : *Le chien flaire,* et non fleure, *la piste du gibier ; Cela fleure,* et non flaire, *comme baume.*

1337. IMAGINER ; S'IMAGINER. — *Imaginer* signifie créer, inventer ; *S'imaginer* veut dire se figurer, se persuader. On dira donc : *Il a imaginé un moyen,* et non : *Il s'est imaginé... Il s'est imaginé qu'on le trompait,* et non : *Il a imaginé...*

1338. IMPOSER ; EN IMPOSER. — *Imposer* signifie au propre *mettre dessus ;* au figuré, il signifie prescrire, commander une chose, mettre une contribution, inspirer du respect, de la considération, avoir de l'ascendant. *En imposer* veut *dire* [illegible]*er, mentir,* [illegible] *faire accroire.* — Ainsi l'on di[illegible] : *L'*[illegible] *ns quand il donne la prê*[illegible]*se* [illegible] *ache difficile ; Imposer silence ;* [illegible] et par ellipse : *Im-*

poser une province; Vous imposez par votre présence (sous-entendu : le respect et la considération). *Vous êtes un menteur, vous en imposez quand vous dites cela.*

De l'explication ci-dessus, il résulte qu'on peut dire : *Les grands hommes imposent* ou *en imposent à la postérité*, selon le sens. Dans le premier cas, on veut dire qu'ils commandent le respect à la postérité; dans le second, qu'ils trompent quelquefois la postérité, qui se fait illusion sur leur véritable mérite.

1339. Infecter; infester. — *Infecter*, c'est répandre une mauvaise odeur; *infester*, c'est ravager, tourmenter par des irruptions. Exemples : *Les rats infestent cette maison. Ce marais infecte la contrée.*

1340. Observer; faire observer. — *Observer* signifie regarder avec attention, et *faire observer* signifie faire remarquer. Ce serait donc une faute de dire : *Je vous observe que vous avez tort*, au lieu de : *Je vous fais observer;* mais on dira : *Plus je vous observe, plus je vous trouve grandi.*

1341. Plier; ployer. — *Plier*, c'est mettre en plis; *Ployer*, c'est fléchir, courber; cependant ces deux mots sont quelquefois employés l'un pour l'autre. On dit : *Plier une lettre, une serviette. Le roseau plie et ne rompt pas. Plier le caractère de quelqu'un. Se plier à la règle. Les vents déchaînés faisaient ployer la cime des arbres. Ployez votre marchandise. Ployez vos habits. Ployez votre serviette. Ployer le genou en marchant* (Acad.).

1342. Régler; Rayer. — *Régler* signifie tracer des lignes à la règle, et *rayer*, faire des raies. On dira donc : *Voilà un cahier proprement réglé*, et non *rayé. Mon cahier est gâté; je ne sais qui s'est amusé à le rayer de tout côté. Il faut rayer ce mot.*



CHAPITRE V

SYNTAXE DES ADVERBES

§ 1. — *Emploi et différence synonymique de certains adverbes.*

1343. A peine; ... petite

quantité, depuis peu de temps; *avec peine* réveille une idée de difficulté ou de chagrin : *Il y a à peine de quoi manger. A peine nous sortions. Je vois avec peine que vous vous négligez.*

1344. Alentour ; à l'entour de ; autour de. — *Alentour* est un adverbe qui signifie *aux environs* et n'a jamais de complément : *Il se promène alentour. A l'entour de* et *autour de* sont des locutions prépositives qui ont toujours un complément : *Tourner autour de la table Se promener à l'entour de l'église. A l'entour de* est une vieille expression, à laquelle on préfère aujourd'hui *autour de.* (Acad.)

1345. Au moins; du moins — Ces deux expressions sont synonymes et s'emploient indifféremment l'une pour l'autre : *Enfants du même Dieu, vivons au moins,* ou *du moins, en frères.*

1346. Auparavant. — *Auparavant* étant un adverbe n'a pas de complément, et ne peut s'employer pour *avant.* Il ne faut donc pas dire : *Il est arrivé auparavant vous,* mais *avant vous.*

1347. Aussi ; si. — *Aussi* marque la comparaison; *si,* adverbe, marque simplement l'extension et signifie *tellement.* Exemples : *Il est aussi sage que vaillant. Il est si faible qu'il ne peut marcher.* Mais, avec la négation, *si* est aussi comparatif, et signifie *autant, aussi* : *Il n'est pas si grand que vous.* (Académie.)

Si et *aussi* ne peuvent modifier qu'un adjectif ou un adverbe simple ; c'est pourquoi il n'est pas correct de dire : *J'ai si faim ; Il est si en colère ; J'ai aussi peur que vous.* Quoique ces locutions soient en quelque sorte autorisées par l'usage dans le langage familier, il serait mieux de dire : *J'ai tellement faim ; Il est si fort en colère ; J'ai autant peur que vous.* L'Académie ne s'explique pas à ce sujet.

1348. Autant ; tant. — *Autant* exprime la quantité et la comparaison, et *tant* l'extension ; ce dernier s'emploie dans le sens de *tellement, aussi longtemps.* Exemples : *Il a autant d'esprit que dix. Il a tant d'affaires qu'il n'y suffit pas.* Ces deux mots ne peuvent modifier ni les adjectifs ni les adverbes. C'est pour cette raison qu'on ne peut dire : *Il est tant malade. Il marche autant vite que vous.*

1349. Beaucoup. — Lorsque *beaucoup* (490) mo-

difie un adjectif ou un adverbe, il ne peut s'employer qu'avec un comparatif de supériorité ou d'infériorité : *Beaucoup plus grand; beaucoup moins fort.* C'est pour cette raison qu'on ne peut pas dire : *Beaucoup malade ; beaucoup davantage. Beaucoup* ne peut se rapporter à un comparatif irrégulier qu'autant que celui-ci ne peut se dire à la forme régulière ; c'est pourquoi on dit : *Beaucoup plus mauvais; beaucoup plus mal,* et non *beaucoup pire,* ni *beaucoup pis ;* tandis qu'on dit: *Beaucoup mieux, beaucoup moins, beaucoup meilleur*. (Acad.)

1350. Bien. — *Bien,* employé comme adverbe de quantité, a le même sens que *beaucoup.* On dit également : *Bien des hommes; Beaucoup d'hommes ; Je vous aime bien ; Je vous aime beaucoup.* — *Bien,* employé comme adverbe de manière, a un sens différent; ainsi, *parler bien* et *parler beaucoup* ne signifient pas la même chose. (1112.)

1351. Comme ; comment. — *Comme,* adverbe, signifie *combien, à quel point ; Comment* signifie de quelle manière. Ces deux mots ne peuvent être mis l'un pour l'autre; ainsi l'on dira selon le sens : *Vois comme la foule augmente ; Je ne sais comment la foule augmente.*

1352. Davantage. — Ce mot s'emploie dans un sens absolu et ne peut se mettre pour *plus* ni *le plus,* dans un sens comparatif. On dit : *J'en ai peu, il m'en faut davantage ;* mais on ne dira pas : *J'en ai davantage que vous ; C'est celle qui me plaît davantage.*

Dans cette phrase : *On remarque davantage que le roi l'a dit* (Mirabeau), l'emploi de *davantage* n'est pas incorrect, le *que* ne liant pas deux termes de comparaison. (923.)

1353. De bonne heure ; à bonne heure. — *De bonne heure* signifie qu'il n'est pas tard ; *à bonne heure* veut dire en temps opportun. Exemples : *Vous arrivez de bonne heure aujourd'hui. J'arrive à bonne heure pour lui parler.* Cette dernière locution a vieilli.

Plus à bonne heure pour de *meilleure heure* est une locution évidemment vicieuse.

1354. De loin en loin ; de loin à loin. — Ces deux locutions ont le même sens et sont également employées ; la première cependant est la plus usitée. Exemples : *Ces oiseaux ne se montrent que de loin en loin.* (Buffon.) *Il faisait tirer le canon de loin à loin.* (Châteaubriand.)

1355. Désormais. — *Désormais* exprimant une idée

d'avenir ne peut s'employer qu'avec un temps futur. Ce serait donc une faute de dire : *Je suis désormais trop raisonnable,* au lieu de *Je serai désormais ;* ou au lieu de *Je suis maintenant,* s'il s'agit du présent.

1356. Du reste ; au reste. — La nuance entre ces deux locutions est fort peu sensible ; *du reste* s'emploie quand il y a opposition entre ce qui suit et ce qui précède, et signifie *malgré cela ; au reste* s'emploie quand les deux choses ont du rapport entre elles, et signifie *cependant.* Exemples : *Il est capricieux ; du reste il est honnête homme.* (Acad.) *Vous ferez bien de suivre ce conseil ; au reste, vous ferez ce que vous voudrez.*

1357. Dessous, dessus ; dedans, dehors. — Ces mots étant adverbes ne peuvent avoir de complément, et ne doivent pas s'employer pour les prépositions correspondantes *sous, sur, dans, hors.* — On dira donc : *Sous la table, sur la chaise, dans l'armoire, hors la ville,* et non : *dessous la table, dessus la chaise,* etc.

Cependant ces mots peuvent être suivis d'un substantif quand ils sont mis en opposition, comme dans : *Les troupes campent dedans et hors la ville ;* mais alors il y a ellipse ; c'est comme si l'on disait : *Les troupes campent hors la ville et campent aussi dedans.*

Par-dessous, par-dessus, de dessous, de dessus, étant des locutions prépositives, peuvent avoir un complément : *Par-dessus la muraille. On l'a tiré de dessous la table.*

1358. De suite ; tout de suite. — *De suite* signifie l'un après l'autre, sans interruption ; *tout de suite* veut dire à l'instant. Exemples : *Il ne peut dire deux mots de suite sans se tromper. Il faut obéir tout de suite.* On dit abusivement : *Appartement à louer de suite.*

1359. Extrêmement doucement. — L'euphonie veut que l'on évite de faire suivre deux adverbes terminés par *ment.* Dans cet exemple il faut dire : *Très doucement,* ou *fort doucement.*

1360. Jamais. — *Jamais* n'a pas toujours un sens négatif ; il est quelquefois employé pour *quelque jour, toujours.* Exemples : *Si jamais vous avez besoin de moi. Je vous dis adieu pour jamais.*

1361. Jusqu'à aujourd'hui ; jusqu'aujourd'hui. — L'emploi de ces deux locutions est facultatif. Exemples : *J'ai différé jusqu'aujourd'hui, ou jusqu'à aujourd'hui à vous*

donner de mes nouvelles. (Acad.) *Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui.* (Racine.) Cette dernière locution est préférable; elle fait éviter un hiatus.

1362. NON PLUS. — Dans le sens de *pareillement*, *non plus* est le contraire d'*aussi*, et s'emploie dans les propositions négatives. Exemples: *Je le ferai aussi; Je ne le ferai pas non plus.* On ne pourrait pas dire: *Je ne le ferai pas aussi.*

1363. NON SEULEMENT. — Cette locution doit précéder immédiatement le mot auquel elle se rapporte par le sens. Exemples: *Non seulement on obéit à un chef habile, mais on a confiance en lui. On doit obéir non seulement à ses chefs, mais à ceux qui font exécuter leurs ordres.* On ne pourrait pas dire: *On obéit non seulement à un chef habile, mais on a confiance en lui*, parce que, dans cette phrase, *non seulement* se rapporte à *obéir* et non à *chef.*

1364. OÙ. C'EST ICI OÙ JE DEMEURE. — Les adverbes *ici, là, où, y*, exprimant chacun une idée de lieu, ne peuvent modifier un même verbe, parce qu'ils n'y ajoutent que la même idée, et que leur emploi simultané formerait un pléonasme inutile. Lorsqu'un verbe est déjà modifié par un des adverbes *ici* ou *là*, l'adverbe *où* doit être remplacé par la conjonction *que*. Exemples: *C'est ici que je demeure. C'est là que je vais.* Par la même raison, on ne dira pas: *Un cours de langues où l'on* Y *enseigne...*, mais simplement *où l'on enseigne....*

1365. PAS; POINT. — *Point* marque une négation plus forte que *pas*. Ces deux mots sont originairement les substantifs *pas* et *point* passés à l'état d'adverbes. *Je ne fais pas* signifie: *Je ne fais pas la longueur d'un pas; Je ne fais point*, c'est-à-dire: *Je ne fais même pas l'étendue d'un point.*

1366. QUAND. — Ce mot, n'étant jamais préposition, ne peut avoir de complément, ni être mis pour *en même temps que, aussitôt que;* c'est pourquoi on ne peut pas dire: *J'arriverai quand vous;* il faut dire: *en même temps que vous. J'arriverai quand vous* est une ellipse vicieuse qui fait sous-entendre *quand vous arriverez.*

1367. QUE; COMBIEN. — Ces deux adverbes s'emploient indifféremment l'un pour l'autre dans les phrases exclamatives; c'est le goût qui en décide. On dit également bien :

Que vous êtes changé! Combien vous êtes changé! Il y a cependant plus d'extension dans l'emploi de *que*.

1368. Rien moins que. — *Rien moins que*, précédé du verbe *être* ou d'un verbe impersonnel et suivi d'un adjectif, a le sens négatif : *Il n'est rien moins que sage* signifie qu'il n'est pas sage ; *Il n'est rien de moins vrai que cette nouvelle*, veut dire que cette nouvelle n'est pas vraie. Employé avec un verbe actif ou neutre, ou suivi d'un substantif, le sens peut être affirmatif ou négatif, et serait équivoque s'il n'était déterminé par ce qui précède. Exemples : *Vous lui devez bien des égards, car il n'est rien moins que votre père;* c'est-à-dire : il est votre père. — *Vous ne lui devez rien, car il n'est rien moins que votre père ;* c'est-à-dire : il n'est pas votre père. *Vous le croyez votre concurrent ; il a bien d'autres vues : il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter;* c'est-à-dire : il n'est pas votre concurrent; vous supplanter est la chose à laquelle il aspire le moins. — *Vous ne le regardez pas comme votre concurrent, cependant il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter;* c'est-à-dire : il est votre concurrent; il n'aspire pas à moins qu'à vous supplanter.— Il est bon d'éviter cette façon de parler, à cause de l'équivoque à laquelle elle peut donner lieu. (Acad.)

1369. Tant pis. — *Tant pis* est une locution adverbiale formée de l'adverbe *tant* et de *pis*, comparatif de l'adverbe *mal;* c'est pourquoi il ne faut pas dire : *tant pire*, qui serait formé de *pire*, comparatif de l'adjectif *mauvais*.

1370. Tout à coup ; tout d'un coup. — *Tout à coup* signifie subitement, à l'improviste; *tout d'un coup* veut dire en une seule fois. Exemples : *La foudre éclata tout à coup. Elle tua trois hommes tout d'un coup.*

1371. Très. — L'adverbe *très* ne peut modifier que les adjectifs et les adverbes ; c'est pourquoi les expressions : *J'ai très faim, j'ai tres soif, j'ai très peur*, et autres analogues, sont incorrectes, attendu que l'adverbe *très* ne modifie ni le verbe *avoir* ni le substantif suivant. Quoique ces locutions soient en quelque sorte autorisées par l'usage dans le langage familier, il est plus correct de dire : *J'ai bien faim*, ou *extrêmement faim*, etc. (Nos 175, 955.)

§ II. — *De la négation.*

1372. Je ne sais pas ; je ne sais rien. — La négation est exprimée en français par deux mots : *ne*, et *pas*, ou un autre mot ayant un sens négatif, comme *aucun*, *ni*, *rien*, *personne*, *nul*, *jamais*, *guère*, *plus*, *que*, mis pour *seulement*. Le mot *ne* n'est jamais sous-entendu ; le second mot *pas* l'est quelquefois, comme dans : *Je ne sais ; je ne puis.*

Dans cette phrase : *On doit tout à l'honneur et rien à la fortune*, si *ne* est sous-entendu, c'est qu'il fait partie d'une proposition elliptique dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont sous-entendus ; c'est comme si l'on disait : *On ne doit rien à la fortune* ; mais si le verbe est exprimé, on ne peut sous-entendre le mot *ne*. Les expressions : *Je sais pas, je connais pas, c'est pas moi*, sont incorrectes et triviales.

1373. Je n'ai pas fait aucune dépense. — On ne doit jamais employer le mot *pas*, quand la négation est complétée par un des mots ayant un sens négatif ; autrement il y aurait deux négations, ce qui équivaudrait à une affirmation.

Il est des cas cependant où l'emploi de *pas* ou *point* conjointement avec un autre mot négatif n'a rien de choquant. Ex. : *Nous n'aimons pas les jaloux ni les ennuyeux.* (Molière.) Il n'en est pas de même dans cette phrase : *Cet homme n'avait point cultivé ni la musique ni la peinture.* (J.-J. Rousseau.)

1374. Prenez garde de ne pas tomber. — *Prendre garde*, dans le sens de faire attention qu'une chose n'ait pas lieu, ne doit pas être suivi d'une négation. Sous ce rapport, la phrase ci-dessus est incorrecte : elle signifie qu'on recommande à la personne de tâcher de tomber ; il faut dire : *Prenez garde de tomber.*

§ III. — *Emploi de la particule* ne. (Voyez n° 485.)

1375. Je crains qu'il ne vienne. — Je crains qu'il vienne. — L'emploi de la particule *ne*, lorsque ce mot ne sert pas à marquer la forme négative d'un verbe, n'est prescrit en français que par l'usage et non par le sens ; et attendu qu'elle n'ajoute aucune idée à la phrase, elle peut être sup-

primée sans détruire le sens. Elle ne s'emploie jamais avec un verbe à l'infinitif.

1376. J'AI PEUR QU'IL NE ME VOIE. — J'AI PEUR QU'IL NE ME VOIE PAS. — Après les verbes *craindre, appréhender, avoir peur, redouter, trembler, éviter, être dans la crainte,* et les verbes ou autres parties de phrases exprimant la crainte, la particule *ne* s'emploie seule lorsque ces verbes sont à la forme affirmative et qu'on ne désire pas la chose exprimée par le second verbe. Si au contraire on désire la chose exprimée par le second verbe, celui-ci doit être accompagné de la négation *ne pas.*

Lorsque les verbes ci-dessus sont à la formé négative, interrogative ou interro-négative, le second n'est accompagné ni de *ne* ni de *pas.* Ainsi l'on dira : *Je n'ai pas peur qu'il me voie. — As-tu peur qu'on te voie? — N'as-tu pas peur qu'on te voie ?*

1377. IL EST TOUT AUTRE QU'IL *n'*ÉTAIT. — IL EST PLUS À PLAINDRE QUE VOUS *ne* CROYEZ. — Après les mots *autre, autrement, plus, mieux, moins, meilleur,* et en général après un comparatif de supériorité ou d'infériorité, le verbe qui suit la conjonction *que* doit être précédé de la particule *ne,* si la proposition est affirmative ou interrogative : *Ce vin est-il meilleur que vous ne pensez?* On ne la met pas : 1° avec un comparatif d'égalité : *Il est aussi sage que vous le pensez;* 2° si la proposition est négative ou mixte : *Il n'est pas plus riche qu'il était. N'est-il pas meilleur que vous le pensiez?* 3° si le second verbe est précédé des conjonctions *quand* ou *lorsque: Il est meilleur que lorsque vous l'avez acheté.*

1378. JE NE NIE PAS QUE CELA SOIT AINSI. — JE NIE QUE CELA SOIT. — Après les verbes *nier, douter, désespérer, disconvenir, tenir* impersonnel, employés à la forme négative, ou faisant partie d'une proposition négative, le verbe suivant doit être précédé de la particule *ne,* à moins qu'il ne s'agisse d'une chose incontestable ; il ne la prend pas si le premier verbe est à la forme affirmative, interrogative ou interro-négative.

D'après cela on dira : *Il ne tient à rien que nous ne partions. — Ne tient-il pas à moi que nous partions? — Je ne disconviens pas* ou *Je ne puis disconvenir qu'il n'en soit ainsi. — Vous disconvenez qu'il en soit ainsi. — Personne ne nie qu'il y ait un Dieu. — Il tient à moi que*

cela se fasse. — Il ne tient pas à moi que cela ne se fasse.

1379. SA TIMIDITÉ A EMPÊCHÉ QU'IL NE PARLÂT. — Après les verbes *empêcher, éviter,* employés à quelque forme que ce soit, le verbe suivant, à un mode personnel, est toujours précédé de la particule *ne.*

1380. JE DÉFENDS QU'IL SORTE. — Après le verbe *défendre,* le verbe suivant ne prend jamais la particule *ne.* Ce serait une faute de dire : *Je défends qu'il ne sorte.*

1381. ILS'EN EST PEU FALLU QU'IL NE SOIT TOMBÉ. — Après *il s'en faut,* accompagné d'une négation ou d'un mot équivalent, comme *peu, guère,* le second verbe est précédé de *ne ;* sans négation on ne le met pas. Ex. : *Il s'en faut de beaucoup qu'il ait tout fini.*

1382. IL N'Y A RIEN QUE JE NE FASSE. — IL N'Y A RIEN QUE JE NE DISE. — Après le verbe *il y a,* à la forme négative, l'emploi de la particule *ne* est indispensable dans ces locutions, d'après le principe que deux négations valent une affirmation. C'est comme s'il y avait : *Je ferai tout ; Je dirai tout.* Avec d'autres verbes, la négation serait vicieuse. On dit : *Il n'y a rien que j'aime mieux que l'étude,* pour *Rien ne me plaît comme l'étude.*

1383. A MOINS QU'IL NE VIENNE. — Après les locutions conjonctives *à moins que, de peur que, de crainte que, plutôt que,* le verbe qui suit doit être précédé de la particule *ne.*

On supprime quelquefois la particule *ne* en poésie, ou si le verbe suivant est accompagné d'un adverbe ayant un sens négatif. Ex : *A moins qu'il soit peu disposé.*

1384. AVANT QU'IL SOIT ARRIVÉ. — SANS QU'IL NE PARLE. — Après les locutions conjonctives *avant que, sans que,* le verbe suivant prend la particule *ne* s'il y a incertitude, et ne la prend pas s'il y a certitude.

1385. PERSONNE NE DOIT PARLER AVANT D'AVOIR RÉFLÉCHI. — Dans cette phrase, *ne* n'est point une particule explétive, mais un adverbe de négation, le mot *personne* ayant un sens négatif. Il en est de même de cette phrase : *Il ne sait pas plus le grec que je ne sais le latin.* (Marmontel.) C'est comme s'il y avait : *Je ne sais pas le latin ; il ne sait pas non plus le grec.*

CHAPITRE VI

SYNTAXE DES PRÉPOSITIONS

§ I. — *Règles générales.*

1386. Je dois la vie *à* son courage et *à* son dévouement. — Les prépositions *à, de, en,* se répètent avant chaque complément. Exemples : *Il parle de la vie et de la mort. — J'ai voyagé en France et en Angleterre ; à pied et à cheval.*

Dans cette phrase : *La fable de la Cigale et la Fourmi,* la préposition *de* n'est pas répétée, parce que *la Cigale et la Fourmi* ne forment qu'un seul complément ; on ne pourrait pas dire : *La fable de la Cigale et de la Fourmi.*

Avant un participe présent, la répétition de la préposition *en* est facultative ; c'est le goût qui en décide. Exemples : *Il arrive en courant et en chantant. — Vous le troublez en le grondant et le punissant sans cesse.*

1387. Dans la peine et dans les plaisirs. — Par la force et la violence. — Les prépositions d'une seule syllabe se répètent avant chaque complément, quand ceux-ci expriment des idées différentes ; mais quand ils sont synonymes, elles ne se répètent pas, à moins que la clarté ne l'exige. On dit : *A travers les ronces et les épines,* et non : *A travers les ronces et à travers les épines.*

1388. Ils ont marché toute la nuit. — Les prépositions sont quelquefois sous-entendues avant le complément adverbial de certains verbes neutres, comme dans l'exemple ci-dessus, qui est mis pour : *Ils ont marché pendant toute la nuit.*

Il en est de même dans : *Il a dormi dix heures,* c'est-à-dire *pendant dix heures. — Il a vécu cent ans,* c'est-à-dire *pendant cent ans. — Il va grand train,* c'est-à-dire *d'un grand train.*

1389. Il y a des fleurs sur et autour de la table. — Lorsque deux prépositions veulent un complément différent, on doit donner à chacune le complément qui lui con-

vient. Dans l'exemple ci-dessus il faut dire : *Il y a des fleurs autour de la table et dessus.*

1390. Il prend son chapeau et sort avec. — Le complément d'une préposition est quelquefois sous-entendu pour en éviter la répétition Hors ce cas, cette suppression n'est pas admise, comme dans : *J'ai acheté un chapeau et j'ai donné vingt francs pour*. Ces sortes de locutions sont incorrectes.

§ II. — *Emploi particulier de certaines prépositions.*

1391. A. — La préposition *à* marque un rapport de tendance, de direction vers une chose. Exemples : *Je vais à Paris. — Cet ouvrage est à faire.*

1392. De. — La préposition *de*, entre deux substantifs, marque un rapport de possession : *Le livre de Charles*. Entre un verbe et un substantif ou un pronom, elle marque un rapport d'origine, d'éloignement et de sortie : *Je viens de Paris*. Elle s'emploie aussi dans un sens partitif, comme dans *Donner de l'argent! — Que de bonheur !*

Remarque. A est la traduction de l'*ad* des Latins, et *De* celle de *e*, *ex*, *a*, *ab*. Il serait impossible d'énumérer tous les rapports exprimés par ces deux prépositions, les plus usitées en français, et qui sont employées dans une foule de cas dont l'analyse ne pourrait que difficilement rendre compte. (Voy. nos 1253 et suiv.)

1393. La barque à Caron. — On ne doit point employer la préposition *à* au lieu de la préposition *de*, pour marquer un rapport d'appartenance. Il faut dire : *La robe de Julie ; le livre de Pierre.* L'Académie cependant écrit : *La barque à Caron*, locution populaire.

1394. Il demeure *hors* de la ville ou *hors* la ville. — Les prépositions *hors*, *en face*, *près*, *proche*, *vis-à-vis*, doivent être suivies de la préposition *de* ; cependant l'usage autorise la suppression de celle-ci dans le style familier et dans quelques expressions spéciales. On dit : *Vis-à-vis l'église* ou *de l'église*. — *Près Paris* ou *de Paris*. — *Ambassadeur près la cour de...*, etc.

Dans cette locution : *Saint-Denis-lès-Paris*, *lès* vient du latin *latus* (côté, auprès de) ; il devint préposition, après avoir été employé comme substantif : *Il était sur un trône et son fils à son* LEZ, c'est-à-dire à son côté.

On l'écrivait autrefois *lez.*

Les (sans accent) est article dans *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne) ; *Saint-Bômer-les Forges* (Haute-Marne).

Lé, lée, adjectif ; vieux mot qui signifie *large.*

Lé, substantif masculin, a la même signification ; c'est la largeur d'une étoffe entre ses deux lisières : *Robe de six lés. — Un demi-lé.* Il faut prononcer *lé* et non *lê.*

1395. Il vaut mieux rester que sortir, ou que de sortir. — Quand *mieux... que, plus... que, pis... que,* sont suivis de deux infinitifs, le second doit être précédé de la préposition *de ;* cependant l'usage en autorise la suppression dans le style familier.

1396. De nos soldats, il y en eut cinquante de blessés. — Après un nombre cardinal précédé du pronom *en* et suivi d'un adjectif ou d'un participe, on met la préposition *de.* Si le substantif n'est pas représenté par le pronom *en,* l'usage de la préposition *de* est facultatif. On dit également bien : *Il y a eu cent hommes tués* ou *de tués.*

1397. Plus d'à moitié. — Plus qu'à moitié. — Ces deux locutions sont également usitées ; le choix dépend du goût.

1398. C'est un péché de mentir... que de mentir, ou que mentir. — Ces trois locutions sontc orrectes ; cependant la première est la plus usitée.

1399. C'est à vous à... — C'est à vous de... — *C'est à vous à...* exprime une idée de tour, et *c'est à vous de* une idée de droit. Ainsi, *C'est à vous à parler* signifie que le tour de parler est arrivé pour la personne ; *C'est à vous de parler,* qu'elle en a le droit. — La même différence a lieu entre : *C'est à vous à jouer ; C'est à vous de jouer.*

1400. Une tasse à café. — Une tasse de café. — Dans ces sortes de phrases, *à* marque la destination, et *de* la contenance. *Une tasse à café* est une tasse propre à mettre du café, qui sert habituellement à cet usage ; *Une tasse de café* est une tasse pleine de café. Ainsi *une tasse de café* peut n'être pas *une tasse à café,* et réciproquement. Il en est de même de : *Un pot au lait* et *un pot de lait. — Un pot à beurre* et *un pot de beurre. — Une assiette à soupe* et *une assiette de soupe. — Un sac d'argent* et *un sac à argent.* (Voyez n° 1117.)

1401. A terre. — Par terre. — On dit *tomber à terre,* quand l'objet qui tombe ne touche pas à la terre, et *tomber*

par terre, quand il y touche. Un arbre tombe par terre ; les fruits tombent à terre.

1402. A TRAVERS LE. — AU TRAVERS DE. — *A travers* n'est suivi d'aucune préposition ; *au travers* est suivi de la préposition *de*. Exemples : *A travers les brouillards.* — *Au travers des brouillards.*

1403. COMPARER UN OBJET À UN AUTRE, OU AVEC UN AUTRE. — *Comparer à* se dit quand les deux objets ont quelques points de ressemblance et que l'on examine en quoi ils diffèrent ; *comparer avec* se dit lorsque les deux objets n'ont aucune analogie. Exemples : *En comparant l'âne au cheval,* etc. — *Si nous comparons l'ignorance avec l'instruction,* etc.

1404. A LA CAMPAGNE — EN CAMPAGNE. — *Être à la campagne* signifie être hors de la ville ; *être en campagne* exprime une idée de mouvement soit physique soit moral. Autrefois, on ne faisait pas cette distinction : les meilleurs écrivains disaient toujours *en campagne.*

1405. AVOIR DES SOULIERS À SES PIEDS. — Il faut dire *aux pieds. Avoir des souliers dans ses pieds* est une faute triviale.

1406. LA CLÉ EST À LA PORTE. — C'est également une faute triviale d'employer dans ce cas *après* pour *à,* et de dire : *La clé est après la porte.* — *Le cheval est après la voiture.*

1407. PRÊT À. — PRÈS DE. — *Prêt à* est un adjectif suivi de la préposition *à,* et qui signifie *disposé à. Près de* signifie *sur le point de.* Ainsi l'on peut dire selon le sens : *Être près de mourir,* et *Être prêt à mourir.*

1408. APRÈS. — D'APRÈS. — *Après* réveille simplement une idée de postériorité ; et *d'après,* une idée de relation, d'origine. Exemples : *Après ce que vous venez de dire, il n'y a rien à ajouter.* — *Cela est évident, d'après ce que vous venez de dire.*

1409. AUPRÈS DE. — AU PRIX DE. — *Auprès de* indique la différence qui existe dans les qualités extérieures de deux objets que l'on compare ; *au prix de* veut dire que l'un des deux objets est inférieur à l'autre sous le rapport de la valeur intrinsèque, des avantages ou du mérite. Exemples : *Un lac est une goutte d'eau auprès de l'Océan.* — *Ce service n'est rien au prix de celui qu'il m'avait rendu.* [Acad.] — *La terre n'est qu'un point auprès du reste de l'univers.*

— *L'intérêt n'est rien au prix du devoir.* (Marmontel.)

1410. Auprès de. — Près de. — *Près de* réveille une idée de proximité, et *auprès de* ajoute à l'idée de proximité celle d'assiduité. Exemples : *Il demeure près de la ville.* — *Il est heureux auprès de sa mère.*

Auprès de, exprimant une idée de proximité, indique un rapprochement plus grand que *près de* : *Il demeure auprès de la rivière* signifie qu'il est tout à côté ; tandis que : *Il demeure près de la rivière* veut dire simplement qu'il n'en est pas éloigné.

1411. Il est fâché avec moi. — *Avec* devient quelquefois l'équivalent de *contre* : *Il s'est battu avec un tel. La France était en guerre avec cette puissance.* (Académie.)

1412. Déjeuner de café. — *Déjeuner, dîner, souper,* ne prennent la préposition *avec* que lorsqu'ils sont suivis d'un nom de personne ; quand ils sont suivis d'un nom de chose, ils veulent la préposition *de.* On dit : *Déjeuner avec un ami ; déjeuner de café ; dîner d'un canard,* et non *avec un canard ; dîner d'un morceau de bœuf.* (Acad.)

1413. Avant. — Devant. — *Avant* exprime une idée de préséance et de priorité ; *devant,* une idée de situation, comme dans : *Il marche avant nous* et *Il marche devant nous. Avant* a pour opposé *après,* et *devant* a pour opposé *derrière.* (Voyez nº 116.)

1414. Selon. — À proportion de. — L'emploi simultané de ces deux prépositions forme un pléonasme vicieux. On ne dira donc pas : *La terre produit selon et à proportion qu'on la cultive.* — *Selon* est le vieux français *selonc,* du latin *sublongum,* signifiant *le long de, à côté de.*

1415. Avant de partir. — Avant que de partir. — Ces deux locutions ne présentent pas de différence et sont également correctes, mais la première est préférable ; la seconde a vieilli.

1416. Durant. — Pendant. — *Durant* exprime l'idée d'une durée sans interruption ; *pendant* exprime un moment, une époque. Exemples : *J'habite la campagne durant l'été,* c'est-à-dire durant toute la saison d'été. — *Aller à la campagne pendant l'été,* c'est-à-dire choisir le moment de l'été pour y aller. Cette nuance est du reste peu sensible, et ces deux mots sont souvent employés l'un pour l'autre ; on dit également : *durant vingt ans,* et *pendant vingt ans.*

1417. Dans. — En. — *Dans* marque ordinairement un rapport plus précis, plus déterminé, et *en* un rapport plus vague et plus général. Exemples : *Être dans la chambre. Un ouvrier en chambre.* — *Habiter dans le centre de la France. Aller en France.* — *Vivre dans une grande liberté. Vivre en liberté.*

1418. Entre. — Parmi. — *Entre* suppose seulement deux objets, et *parmi* un plus grand nombre. Ce dernier mot a généralement pour complément un substantif pluriel ou un collectif. Exemples : *Entre la France et l'Angleterre. Parmi les hommes. Parmi la foule.* — Cependant, Racine a dit : *Parmi ce plaisir, quel chagrin me dévore!* et Corneille : *Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère.* Dans ce sens, il signifie *au milieu de, au sein de.*

1419. Vis-à-vis. — Envers. — *Vis-à-vis* exprime une opposition de lieu, et signifie *en face, à l'opposé;* il peut se dire au propre et au figuré. C'est une faute de l'employer pour *envers, à l'égard de,* comme dans : *Il est ingrat vis-à-vis son père;* il faut *envers* ou *à l'égard de son père.* (Voy. nos 1394 et 504.)

On a rajeuni depuis quelque temps, à tort suivant nous, l'expression *à l'endroit de* pour *envers, à l'égard de: En son endroit,* à l'endroit de cet auteur.

1420. Voici. — Voilà. — *Voici* a rapport à la chose la plus proche, et *voilà* à la plus éloignée. Exemples : *Voici le livre que vous cherchez. Voilà l'homme que vous avez demandé.* (Voyez no 503.) *Voilà* se dit aussi de ce qui précède, et *voici* de ce qui suit, soit dans la phrase, soit dans la pensée. Exemples : *Voici trois médecins qui ne se trompent pas: Gaîté, doux exercice et modeste repas.* — *La sotte vanité, voilà notre misère.* On emploie indifféremment *voici* et *voilà,* quand il n'y a pas d'opposition à exprimer : *Me voici,* ou *Me voilà arrivé.*

Les expressions *revoici, revoilà,* sont correctes, mais familières. (Acad.) — *Le revoilà sur l'onde ainsi qu'auparavant.* (La Fontaine.)

CHAPITRE VII

SYNTAXE DES CONJONCTIONS

1421. Il faut penser longtemps *et* agir promptement. — Il pense à son père *et* à sa mère. — La conjonction *et* s'emploie : 1° pour lier une proposition accidentelle à une principale affirmative; 2° pour lier ensemble les parties semblables d'une proposition affirmative, c'est-à-dire un substantif avec un substantif, un adjectif avec un adjectif.

1422. Le déluge a détruit les villes, les hommes, les animaux *et* les plantes. — Quand la conjonction *et* doit lier plusieurs parties semblables d'une proposition affirmative, on ne la met qu'avant la dernière, et on la sous-entend avant toutes les autres. Cependant cette répétition a souvent lieu dans le style élevé, ce qui donne plus d'énergie à l'expression, comme dans :

Et le riche et le pauvre, et le faible et le fort,
Vont tous également des douleurs à la mort.

Voltaire.

Quelquefois elle est entièrement sous-entendue : *Tout nous trahit, la voix, le silence, les yeux.* (Racine.)

1423. Il agit avec une prudence, une circonspection remarquable. — La conjonction *et* ne se met point entre les parties semblables d'une phrase qui sont synonymes, parce qu'il n'y a pas, dans la pensée, addition de plusieurs idées différentes ; c'est la même idée répétée sous différentes formes, pour ajouter à l'énergie de l'expression.

1424. Plus on le voit *et* plus on l'admire. — *Plus, mieux, moins, autant,* répétés au commencement de deux membres de phrases, ne doivent pas être liés par la conjonction *et;* il faut dire : *Plus on le voit, plus on l'admire.* L'emploi de la conjonction, dans ce cas, ne serait cependant pas une faute ; on en trouve de nombreux exemples dans les bons écrivains.

1425. IL NE VEUT PAS QUE JE SORTE *ni* QUE JE M'AMUSE. — IL N'EST *ni* PARESSEUX, *ni* MENTEUR, *ni* GOURMAND. — La conjonction *ni* s'emploie : 1° pour lier une proposition subordonnée à une principale négative ; 2° pour lier ensemble les parties semblables d'une proposition négative. Dans ce dernier cas, *ni* doit être répété avant chaque partie de la proposition. Cependant au commencement d'une proposition, cette répétition est facultative. On dit également bien : *Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement* (La Rochefoucauld), ou *Ni le soleil ni la mort*, etc.

1426. IL EST SANS FORCE *et* SANS COURAGE. — IL EST SANS FORCE *ni* COURAGE. — Avec le mot *sans* répété, on met la conjonction *et*, et non la conjonction *ni* ; ce serait une faute de dire : *Il est sans force ni sans courage.*

Sans peut être remplacé par *ni*, et non par *et*, comme dans le second exemple. On ne pourrait pas dire : *Il est sans force et courage.*

1427. NOUS IRONS À LA CHASSE *ou* PÊCHER. — La conjonction *ou* marque l'exclusion de l'un des deux objets dont on parle ; elle ne peut lier que deux parties semblables d'une même proposition, c'est-à-dire deux substantifs, deux adjectifs, deux verbes. Dans l'exemple ci-dessus, il fallait dire : *Nous irons à la chasse ou à la pêche*, ou bien : *Nous irons chasser ou pêcher.* (1243.)

Ou peut aussi lier un nom et un pronom, le pronom étant considéré comme une partie semblable au nom : *Vous ou mon fils.*

1428. CINQ *ou* SIX HOMMES. — CINQ *à* SIX JOURS. — Entre deux nombres qui se suivent, on emploie *ou* quand les nombres s'appliquent à une chose qui n'est pas susceptible d'être divisée, et *à* quand il s'agit de choses qui peuvent être divisées, comme les heures, les jours, les années, les mesures. Quand les nombres ne se suivent pas, on emploie *à* : *Quinze à vingt maisons furent brûlées.*

1429. JE CROIS *que* TU FAIS BIEN. — IL EST PLUS GRAND *que* MOI. — La conjonction *que* sert : 1° à unir deux verbes dont le second est sous la dépendance du premier ; 2° à unir les deux termes d'une comparaison ; 3° à éviter la répétition de certaines conjonctions, telles que *si, quand, lorsque, quoique, comme*, etc. Exemples : *Si vous travaillez*

et SI *vous êtes obéissant*, ou : *et* QUE *vous soyez obéissant*. — *Lorsque vous le verrez, et* LORSQUE *vous lui parlerez*, ou : *et* QUE *vous lui parlerez*.

1430. IL EST AUSSI SAVANT *comme* VOUS. — En français, les deux termes d'une comparaison sont unis par *que* et non par *comme;* sous ce rapport l'exemple ci-dessus est incorrect ; il faut : *Il est aussi savant que vous ;* mais on dira : *Il est savant comme vous,* parce qu'il n'y a pas de comparatif.

Cette faute est surtout commune de la part des étrangers, parce que dans certaines langues, comme en allemand et en anglais, les deux termes du comparatif d'égalité sont unis par un mot qui signifie *comme,* ce qui, du reste, est plus logique, attendu que *comme* réveille une idée de similitude.

1431. QUEL PLAISIR DE REVOIR SON PAYS ! OU *que de* REVOIR.... — *Que de* est une locution conjonctive usitée ; mais, dans beaucoup de cas, il est plus élégant de supprimer *que.*

1432. QUAND IL PLEUT, C'EST ALORS *où* IL FAIT BON RESTER CHEZ SOI. — La conjonction *que* ne peut être remplacée par l'adverbe *où ;* il faut : *c'est alors qu'il fait bon rester chez soi.*

1433. IL TRAVAILLE MALGRÉ QU'IL SOIT MALADE. — *Malgré que, à cause que, devant que, durant que,* sont des locutions conjonctives qui ont vieilli et ne sont plus en usage. Il faut les remplacer par : *quoique, parce que, avant que, pendant que,* et dire : *Il travaille quoiqu'il soit malade.*

1434. *Soit* À LA DROITE OU SOIT À LA GAUCHE. — La conjonction *soit* répétée peut être remplacée par la conjonction *ou;* mais comme elles expriment toutes les deux l'alternative, leur emploi simultané formerait un pléonasme vicieux. Dans l'exemple ci-dessus, il faut dire : *Soit à la droite, soit à la gauche ;* ou *Soit à la droite ou à la gauche ;* ou enfin : *Soit à droite ou à gauche.*

1435. SI VOUS PARTEZ ET *si* VOUS NE REVENEZ PAS, OU *que* VOUS NE REVENIEZ PAS. — La conjonction *si,* répétée avant plusieurs verbes, peut être remplacée avant le dernier par la conjonction *que;* dans ce cas, le verbe se met au subjonctif.

CHAPITRE VIII

PURETÉ ET HARMONIE DU LANGAGE — IDIOTISMES

1436. La pureté du langage ne consiste pas seulement dans l'observation rigoureuse des principes de la grammaire ; on peut écrire correctement et avoir un mauvais style ; elle consiste encore dans l'heureux choix des expressions, dans l'emploi de tournures de phrases conformes au génie de la langue et aux usages reçus.

Sous ce dernier point de vue, le goût, la lecture des bons écrivains, et la fréquentation des personnes qui parlent bien, sont les meilleurs guides.

1437. L'observation minutieuse des principes de la grammaire, dans la conversation familière, s'appelle *purisme.* Poussé à l'excès, le purisme est toujours ridicule et pédantesque ; la conversation familière tolère certaines licences grammaticales, mais le langage soutenu et le style écrit exigent une correction rigoureuse.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre, ou le tour vicieux ;
Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.
(BOILEAU, *Art poétique.*)

1438. On appelle *solécisme* une faute de langue contraire aux règles de la syntaxe ou de la construction. *Je m'en rappelle* (1241) ; *Pardonnez vos ennemis* (1241) ; *Je vous observe que....* (1341); *Je voudrais que vous fassiez* (1317), sont des solécismes.

1439. *Solécisme* vient du grec *soloïkismos,* dérivé de *Soloïkoï,* nom des habitants de la ville de Soles en Cilicie, lesquels corrompirent la pureté de la langue grecque en parlant un langage mêlé.

1440. Un *barbarisme* est une faute de langue qui con-

siste dans l'emploi d'un mot forgé ou altéré. *Un grand assassineur*, pour *grand assassin ; un visage rébarbaratif*, pour *rébarbatif*, sont des barbarismes.

1441. *Barbarisme* vient du latin *barbarismus*, formé de *barbarus, barbare,* qualification que les Romains et les Grecs donnaient à tous les peuples étrangers qui ne parlaient pas leur langue. Ce mot tire son origine des *Berbers,* peuples de l'Afrique septentrionale, d'où est venu le nom de *Barbarie* donné à cette contrée.

Remarque. *Barbare* signifiait donc dans l'origine *étranger ;* et comme les peuples qui envahirent l'empire romain au ve siècle se montrèrent en général *cruels,* les mots *barbare* et *cruel* sont plus tard devenus synonymes.

1442. On appelle *lapsus linguæ* une faute de langue faite par inadvertance. Cette expression latine est formée de *lapsus,* chute, erreur, et *linguæ, de la langue.*

On appelle *lapsus calami* une faute échappée à la plume, une erreur d'écriture.

1443. L'harmonie du style consiste à éviter la rencontre des sons désagréables et discordants, et à rechercher, dans l'ordre et l'arrangement des mots et des périodes, les tournures qui rendent les phrases plus coulantes et d'une prononciation plus facile. Tout ce qui sent la rudesse et ne satisfait pas l'oreille et le goût pèche contre l'harmonie, et doit être regardé comme un défaut.

Il est un heureux choix de mots harmonieux :
Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(BOILEAU, *Art poétique.*)

1444. Une *cacophonie* est une faute de langue contre l'harmonie. Ce mot, formé du grec *kakos*, mauvais, et de *phôné*, son ou voix, signifie *mauvaise consonnance.* Il est opposé à *euphonie*, formé du grec *eu*, bien, et de *phôné*, et qui signifie *consonnance agréable. La pluie a fait bien du bien à la terre ; — Si l'on le lui rappelle ; — Il lit joliment couramment*, sont des cacophonies.

1445. L'harmonie veut que les phrases ne soient pas terminées par une chute trop brusque ; il faut les arrondir et les finir, autant que possible, par les parties les plus longues. Exemples : *Je trouve une jouissance dans les plai-*

sirs de la campagne. — *Je trouve dans les plaisirs de la campagne une jouissance que rien ne peut égaler.* Il serait incorrect de dire : *Je trouve dans les plaisirs de la campagne une jouissance.*

1446. L'*amphibologie* ou *équivoque* a lieu quand une phrase peut offrir deux sens différents. Le génie de la langue française rejette d'une manière absolue tout ce qui n'est pas d'une clarté parfaite. Ex. : *La première action de l'homme fut de se révolter contre son Créateur, et d'employer tous les avantages qu'il en avait reçus pour l'offenser* ; on pourrait croire que l'homme a reçu ces avantages pour offenser Dieu. (Du grec *amphibolos*, ambigu, dont la racine est *amphi*, double, et de *logos*, discours.)

1447. La *néologie* est l'emploi de mots nouveaux dont l'usage n'est pas encore consacré. Il en est quelquefois de nécessaires, quand il s'agit de rendre une idée pour laquelle la langue manque d'expressions ; tels sont les noms donnés aux nouvelles inventions. La *néologie* devient un défaut quand on en fait abus sans nécessité, et prend le nom de *néologisme*. (Du grec *néos*, nouveau, et *logos*, discours.) (N° 20.)

1448. *L'archaïsme* consiste dans l'emploi des mots anciens et des tours de phrase surannés ; il se dit surtout de l'affectation à faire usage de ces mots. Exemples : *Il ne fut onques* (jamais) *femme plus spirituelle.* — *Il vous faudra comparoir en justice.* — Archaïsme vient du grec *archaïos*, ancien.

1449. On appelle *idiotismes* les locutions ou tournures de phrase particulières à une langue. Les idiotismes ne peuvent se rendre dans une langue étrangère que par des locutions équivalentes, mais ne peuvent être traduits mot à mot.

1450. Les idiotismes français se nomment *gallicismes ;* ceux de la langue latine, *latinismes ;* ceux de la langue grecque, *hellénismes ;* ceux de la langue anglaise, *anglicismes ;* ceux de la langue allemande, *germanismes,* etc., etc.

1451. Parmi les gallicismes, on peut citer les expressions suivantes : *De bonne heure.* — *A la bonne heure.* — *Beau-père ; beau-frère ; belle-sœur,* etc. — *Il y a.* — *Avoir faim; avoir soif; avoir chaud ; avoir froid.* — *Avoir beau faire.* — *Avoir l'air méchant.* — *Je crains qu'il ne vienne.* —

J'ai reçu le jour à Paris. — Je ne saurais vous le dire. — Je n'ai garde d'y manquer. — Faire faire. — Comment vous portez-vous ? etc.

CHAPITRE IX

DE LA CONSTRUCTION ET DES FIGURES DE STYLE

§ I. — *Notions générales.*

1452. La construction d'une phrase consiste dans l'ordre et l'arrangement des mots conformément au génie de la langue.

1453. L'ordre des mots, selon la succession naturelle des idées, est celui-ci : le sujet, le verbe, le régime direct et le régime indirect ; chacune de ces parties étant suivie de ses modificatifs ou compléments.

1454. La construction est appelée *directe, grammaticale* ou *naturelle,* quand l'arrangement des mots a lieu selon l'ordre naturel des idées, et quand tous les mots nécessaires à l'expression de la pensée sont exprimés sans retranchement et sans répétition inutile. Mais, soit pour éviter la sécheresse et la monotonie de la construction grammaticale, soit pour ajouter de la force ou de la clarté au discours, on s'écarte souvent de la forme régulière, ce qui donne lieu à la construction figurée.

Remarque. A proprement parler, il n'y a dans l'esprit ni ordre direct, ni ordre renversé, parce qu'il aperçoit à la fois toutes les idées dont il juge ; il les prononcerait toutes à la fois, s'il pouvait le faire, comme il les aperçoit. Ne pourrait-on pas en conclure que les inversions, que nous considérons comme des ornements de rhétorique, sont plus naturelles que nous ne le pensons, et que l'ordre ne nous semble interverti que parce que nous avons contracté une habitude opposée ?

1455. Les figures de style consistent dans certaines tournures de phrase qui s'écartent de l'ordre naturel des mots, pour rendre le discours plus concis, plus énergique, plus harmonieux, plus élégant ou plus pathétique.

Le langage figuré est celui où abondent les figures.

1456. Parmi les figures de style on distingue : 1° *les figures de mots,* qu'on appelle aussi figures grammaticales; 2° *les tropes ;* 3° *les figures de pensées.*

§ II. — *Figures de mots.*

1457. Les figures de mots peuvent se diviser en figures de mots *relatifs,* appelées aussi figures de construction ou de syntaxe, et en figures de mots *absolus.*

1458. Les figures de mots relatifs dépendent de l'ordre des mots et des relations qu'ils ont entre eux : ce sont *l'ellipse, le pléonasme, l'inversion* ou *hyperbate, la syllepse* ou *synthèse.*

Les figures de mots absolus tiennent aux mots considérés en eux-mêmes et isolément ; ce sont : *la répétition, la disjonction, la parenthèse, la synonymie,* et *l'onomatopée.*

Ces figures ne sont point des tropes, parce que les mots y conservent leur signification propre; ce ne sont point des figures de pensées, parce que ce n'est que des mots qu'elles tirent ce qu'elles sont; elles n'appartiennent point aux figures de construction, parce qu'elles ne s'écartent pas de la simplicité de l'ordre grammatical.

1459. L'ELLIPSE est une figure qui consiste dans la suppression de certains mots qui seraient nécessaires pour rendre la construction complète, mais qui sont inutiles au sens. — Ellipse vient du grec *elléipis,* défaut, omission.

1460. Pour que l'ellipse soit permise, il faut que l'esprit puisse suppléer sans effort les mots sous-entendus. Exemples : *Quand viendrez-vous? — Demain ;* c'est-à-dire : Je viendrai demain. — *Qui m'aime me suive ;* c'est-à-dire : Je demande que celui qui m'aime me suive. — *Autres temps, autres mœurs ;* c'est-à-dire : Quand les temps sont autres, les mœurs sont autres.

L'ellipse est quelquefois plus hardie, et peut être considérée comme une licence qu'on ne souffrirait pas dans un écrivain médiocre. Exemples : *Le bon esprit nous découvre notre devoir, nous engage à le faire : s'il y a péril, avec péril,* c'est-à-dire : à le faire malgré le péril. (La Bruyère.) — *Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?* c'est-à-

dire : Je t'aimais quoique tu fusses inconstant : qu'aurais-je fait si tu avais été fidèle ? (Racine, *Andromaque*.)

Le pronom *qui* et la conjonction *si* sont quelquefois employés par ellipse, comme dans ces phrases : *Chacun apporte son offrande :* QUI *des fruits,* QUI *des fleurs,* QUI *des animaux. — A la campagne je me porte bien ;* SI *à la ville, je suis toujours malade.* Ces sortes d'ellipses imitées du latin, quoique employées par de bons écrivains, sont regardées par la plupart des grammairiens comme contraires au génie de la langue.

Remarque. « Les grammairiens, dit Condillac, prétendent que l'ellipse doit être autorisée par l'usage ; mais il suffit qu'elle le soit par la raison : ainsi ne demandez pas si une expression est usitée, mais si l'analogie autorise à s'en servir. »

1461. L'ellipse est vicieuse quand elle rend le sens louche et équivoque. Exemple :

> J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.
> (VOLTAIRE, *Zaïre*.)

On pourrait croire que le sens est : J'eusse été chrétienne dans Paris, et j'eusse été musulmane en ces lieux ; tandis que l'auteur a voulu dire : J'eusse été chrétienne dans Paris, je suis musulmane en ces lieux.

1462. LE PLÉONASME est une figure qui consiste dans la répétition d'un mot ou d'une pensée ; c'est-à-dire dans une surabondance de mots qu'on pourrait retrancher sans nuire au sens. C'est le contraire de l'ellipse. (Du grec *pléonasmos*, fait de *pléon*, plus.)

Le pléonasme est permis toutes les fois qu'il ajoute à la phrase de l'énergie, de la grâce et de la netteté. Exemples : *Je l'ai vu de mes propres yeux.*

> Et que *m'a* fait *à moi* cette Troie où je cours ?
> (RACINE, *Iphigénie*.)

1463. Le pléonasme est vicieux quand il n'offre qu'une répétition inutile de mots et de pensées. Exemples : *Une maladie incurable aux remèdes. — Je fus forcé malgré moi. — Je n'ai seulement qu'à paraître. — Une tempête orageuse.*

Trois sceptres à son trône attachés par mon bras
Parleront au lieu d'elle, et ne se tairont pas.
(CORNEILLE, *Rodogune.*)

1464. La superfluité des idées et des pensées s'appelle *périssologie* (du grec *périssos*, superflu, et *logos*, discours), et la répétition inutile des mots s'appelle *battologie* (du nom d'un roi de Carie, nommé Battus, qui bégayait).

Remarque. On pourrait dès lors réserver le mot *pléonasme* pour exprimer la surabondance utile, et ne le prendre qu'en bonne part, puisqu'on a des termes pour exprimer la surabondance vicieuse.

1465. L'INVERSION OU HYPERBATE est une figure qui consiste dans la transposition des mots à une autre place que celle qu'ils doivent occuper dans la construction naturelle. (Hyperbate, du grec *hùper*, au-delà, et *bainô*, je vais.)

1466. L'inversion est permise quand elle donne de la grâce au style, en lui ôtant la sécheresse et l'uniformité de la construction grammaticale. Elle est surtout d'un usage fréquent dans la poésie, où l'on admet des inversions que l'on ne pourrait se permettre dans la prose. Exemples : *Malheureux est celui qui oublie la vertu. — Que peuvent contre Dieu tous les rois de la terre ? — De ce nid à l'instant sortit une multitude de jolis petits oiseaux. — Des humaines douleurs la mort est le remède.*

La construction directe de ces phrases serait : *Celui qui oublie la vertu est malheureux. — Tous les rois de la terre peuvent quoi contre Dieu ? — Une multitude d'oiseaux jolis et petits sortit à l'instant de ce nid. — La mort est le remède des douleurs humaines.*

1467. L'inversion est vicieuse : 1° quand on emploie en prose celles qui ne sont usitées qu'en poésie ; 2° quand elle est forcée et qu'elle rend la phrase confuse et équivoque ; 3° quand elle sépare les relatifs *qui, que, dont*, de leur antécédent. Exemples : *Croyez-vous pouvoir ramener ces enfants égarés par la douceur ? — J'ai acheté une maison pour ma sœur que j'ai trouvée fort belle.*

1468. LA SYLLEPSE OU SYNTHÈSE est une figure par laquelle on fait accorder un mot avec celui auquel il correspond dans la pensée, et non avec celui auquel il correspond grammaticalement. (Syllepse, du grec *sullépsis*, compréhension.) Exemples :

Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.
(RACINE, *Athalie*.)

Le pronom *eux* est au pluriel, parce que, dans la pensée, il se rapporte à la multitude des pauvres, tandis que, grammaticalement il faudrait le singulier *lui*, rappelant *pauvre*.

Moïse dit au Seigneur : Que ferai-je à ce PEUPLE ? *bientôt* ILS *me* LAPIDERONT.

C'est un sage législateur qui, ayant donné à SA NATION *des lois propres à* LES *rendre* BONS *et* HEUREUX, LEUR *fit jurer qu'ils ne* VIOLERAIENT *jamais une de ses lois pendant son absence.* (FÉNELON, *Télémaque*.)

Ici on est ÉGAUX.

1469. LA RÉPÉTITION est une figure qui consiste à répéter plusieurs fois le même mot, pour insister sur quelque preuve ou quelque vérité. Exemple :

L'argent, l'argent, dit-on ; sans lui tout est stérile :
La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble inutile.
L'argent en honnête homme érige un scélérat ;
L'argent seul au palais peut faire un magistrat.
(BOILEAU.)

La répétition vicieuse s'appelle *battologie*. (Voy. n° 1464.)

1470. LA DISJONCTION est une figure qui consiste à supprimer les particules conjonctives pour rendre le discours plus rapide. Exemple :

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur assemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble.
(VOLTAIRE, *Henriade*.)

1471. LA PARENTHÈSE est une figure par laquelle on intercale, dans le courant d'une phrase, une autre phrase ayant un sens distinct et détaché. Exemple : *La mort (écoutez, grands du monde) n'épargne pas les plus somptueux palais.*

La phrase intercalée est ordinairement renfermée entre les deux signes appelés *parenthèse* ( ). Il faut éviter l'abus de cette figure ; lorsqu'elle est trop multipliée, elle embarrasse et obscurcit le discours.

1472. La parenthèse diffère de la phrase incidente, en

ce que cette dernière, bien qu'accessoire, a une liaison plus intime avec la phrase principale dont elle est le développement, tandis que la parenthèse en est complètement détachée.

1473. La synonymie (n° 15) consiste dans l'emploi de mots ayant une signification générale semblable, quoique, considérés sous des rapports particuliers, ils aient entre eux des différences sensibles. *Rivière* et *ruisseau* sont synonymes; l'idée générale qui leur est commune est celle d'eau courante; l'idée particulière consiste dans l'étendue.

Remarque. L'étude attentive des synonymes est de la plus haute importance pour quiconque veut écrire ou parler une langue avec une extrême justesse. Voilà pourquoi l'abbé Girard, qui a publié le premier ouvrage sur les synonymes français (1718), lui a donné avec raison le titre de : *la Justesse de la langue française*. Depuis, Beauzée (1769), Guizot (1809, 1848), et M. Lafaye (1858), dans son *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, ont traité cette partie délicate de la grammaire avec un véritable esprit philosophique. « On ne parle correctement une langue, dit M. Egger, que si l'on sait avec précision les acceptions diverses de chaque terme, les échanges permis ou défendus entre des termes voisins, enfin la distinction des différents styles de la prose et de la poésie. »

1474. L'onomatopée (n° 20) consiste dans l'emploi de mots imitatifs, comme *tonnerre*, *murmure*, *gronder*, *fracasser*. Les noms des cris des animaux sont ordinairement des onomatopées; tels sont : *hurler*, *beugler*, *roucouler*, *miauler*, *aboyer*, *bêler*.

1475. L'onomatopée répétée constitue l'harmonie imitative. Exemples :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?
(Racine, *Andromaque*.)

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.
(Racine, *Phèdre*.)

§ III. — *Des tropes.*

1476. Les tropes sont des figures qui changent la signification des mots. *Trope* vient du grec *tropos*, tour, circuit; parce que, quand on prend un mot dans le sens

figuré, on le tourne, pour ainsi dire, afin de lui faire signifier autre chose que dans le sens propre. On les appelle aussi quelquefois *fleurs de rhétorique*, d'où est venue l'expression de *style fleuri*.

1477. On entend par *sens propre* le sens réel d'un mot, comme quand on dit : *Le feu brûle ; la lumière du soleil.* — Le sens figuré est une nouvelle signification donnée à un mot, par suite d'une comparaison faite avec le sens primitif de ce mot, comme dans : *Le feu de ses yeux ; la lumière de l'intelligence.*

La nature des tropes est de faire image, en donnant du corps et du mouvement à toutes les idées ; mais il faut s'en servir avec discernement et avec justesse.

1478. Les principaux tropes sont : *la métaphore*, *l'allégorie*, *la catachrèse*, *la métonymie*, *la synecdoche* ou *synecdoque*, *l'antonomase*, *l'antiphrase* ou *euphémisme*, *l'ironie* et *l'hyperbole*.

Remarque. Les noms de *catachrèse*, *métonymie*, *synecdoque*, *antonomase*, sont peu familiers et appartiennent plutôt à la rhétorique qu'à la grammaire. Ces figures sont généralement confondues avec la métaphore, dont elles ne sont que des variétés.

La MÉTAPHORE (du grec *métaphora*, transposition ; formé de *méta*, en dehors, et *phérô*, je porte) est une figure qui consiste à transporter un mot du sens propre au sens figuré (1477). Exemples : *la rapidité de la pensée ; la chaleur du sentiment ; la dureté de l'âme ; les chaînes de l'esclavage ; un rayon d'espérance.*

1479. La métaphore est vicieuse quand la comparaison est fausse, peu naturelle, basse ou triviale, par rapport au sujet, et quand elle est établie entre des choses antipathiques de leur nature. Exemples : *Le déluge fut la lessive générale de la nature. — Je remonterai à la base de vos réputations. — La charrue écorche la plaine. — Un torrent qui s'allume.*

1480. L'ALLÉGORIE est une métaphore continuée ; elle se compose d'un sujet dont les différentes parties présentent une suite de métaphores. Les fables et les paraboles ne sont autre chose que des allégories. Exemples : Voltaire dit, en parlant de Rome :

Ce colosse effrayant, dont le monde est foulé,
En pressant l'univers est lui-même ébranlé ;

Il penche vers sa chute, et contre la tempête
Il demande mon bras pour soutenir sa tête.

1481. La CATACHRÈSE (du grec *katachrésis*, abus), espèce de métaphore qui consiste dans l'emploi figuré d'un mot détourné de son sens primitif. Exemples : *Un bras de fauteuil ; une feuille de papier ; à cheval sur un bâton ; une plume d'acier.*

1482. La MÉTONYMIE (du grec *metonumia*, changement de nom) consiste à prendre : 1° la cause pour l'effet ou l'effet pour la cause : *Vivre de son travail ; Les plaisirs de l'été ;* 2° le contenant pour le contenu : *Boire une bouteille ;* 3° le signe pour la chose signifiée : *Être revêtu de la pourpre ; Porter le poids d'une couronne ;* 4° le possesseur pour la chose qu'il possède, ou l'auteur pour la chose : *Les habitants ont été incendiés ; Voilà de beaux Rubens.*

1483. La SYNECDOCHE ou SYNECDOQUE (du grec *sunekdoché*, compréhension) consiste à prendre : 1° le genre pour l'espèce ou l'espèce pour le genre : *Les mortels* (pour les hommes) ; *Un paradis terrestre* (pour un endroit délicieux) ; 2° la partie pour le tout : *Cent voiles* (pour cent vaisseaux) ; *cent feux* (pour cent familles) ; *mille âmes* (pour mille habitants) ; 3° le singulier pour le pluriel : *Le Français aime la gloire ;* 4° le nom de la matière pour le nom de la chose qui en est faite : *L'airain vomit la mort ;* 5° le lieu où se fait une chose pour la chose même : *Un cachemire ; du champagne.*

1484. L'ANTONOMASE (de *anti*, au lieu de, et de *onoma* nom) consiste dans l'emploi d'un nom propre pour un nom commun, ou d'un nom commun pour un nom propre. Exemples : *L'orateur romain* (pour Cicéron) ; *L'aigle de Meaux* (pour Bossuet), etc.

1485. L'ANTIPHRASE ou EUPHÉMISME (euphémisme, du grec *eu*, bien, et *phémi*, je dis) est une expression par laquelle on déguise ce que le terme propre peut avoir de désagréable ou d'inconvenant, soit par une expression adoucie, soit en disant précisément le contraire de ce qu'on pense, tout en laissant deviner le sens véritable. L'euphémisme est quelquefois une sorte d'ironie. C'est par euphémisme qu'on dit : *Il ne jouit pas de toute sa raison*, pour : *Il est fou.* — *Il est trop bon*, pour : *Il n'a pas assez d'énergie.*— *Nous ne sommes plus jeunes*, pour : *Nous sommes*

vieux. C'est encore par euphémisme que la mer Noire était appelée par les anciens *Pont-Euxin* (Pontus Euxinus), ce qui veut dire *mer hospitalière*, quoiqu'elle fût sujette aux tempêtes, et que les bords en fussent habités par des peuples féroces.

1486. L'IRONIE (du grec *eirônéia*, feinte, raillerie) consiste à dire précisément le contraire de ce qu'on pense ou de ce qu'on veut faire entendre, pour tourner quelqu'un en ridicule. Exemple : Boileau, voulant indiquer un prédicateur peu goûté, a dit,

> Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
> Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire.

1487. L'HYPERBOLE (du grec *huperbolé*, excès, fait de *huper*, au delà, et de *ballô*, je jette) exprime une exagération en plus ou en moins, afin de frapper l'imagination plus vivement qu'elle ne le serait par la réalité. Exemples : *Des ruisseaux de larmes inondèrent ses joues. — Je vous le répète pour la millième fois. — Il va plus vite que le vent.*

§ IV. — *Figures de pensées.*

1488. Les figures de pensées reposent plutôt sur l'idée que sur les expressions, et subsistent malgré le changement des mots : Elles sont très nombreuses. Les principales sont : *l'interrogation, l'apostrophe, l'exclamation, la prosopopée, l'imprécation, la périphrase* ou *circonlocution, l'antithèse, la comparaison, le parallèle, la gradation, la suspension*. Quelques auteurs placent *l'ironie* et *l'hyperbole* parmi les figures de pensées.

Nota. Les figures de pensées appartenant plutôt à la rhétorique qu'à la grammaire, nous ne les mentionnons ici que pour mémoire, nous bornant à expliquer celles qui ne le sont pas suffisamment par leur nom.

1489. La PROSOPOPÉE (du grec *prosôpopoïa*, formé de *prosopon*, personne, et *poiéô*, je fais) consiste à prêter la vie et le sentiment aux êtres inanimés, réels ou imaginaires. Exemple :

> Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire ;
> Mais, tout caché qu'il est, pour révéler sa gloire

Quels témoins éclatants devant moi rassemblés !
Répondez, cieux et mers ; et vous, terre, parlez !
Quel bras peut vous suspendre, innombrables étoiles ?
Nuit brillante, dis-nous qui t'a donné tes voiles !
(RACINE fils, *la Religion.*)

1490. La PÉRIPHRASE OU CIRCONLOCUTION (dont la racine est *péri*, autour) consiste à rendre la pensée par des moyens détournés, pour éviter ce que l'expression propre aurait de choquant ou de peu poétique. Exemples : *L'Aurore aux doigts de rose ouvre les portes de l'Orient,* au lieu de dire : *Le jour commence à paraître.*

De ce mois malheureux l'inégale courrière
Semblait cacher d'effroi sa tremblante lumière.
(VOLTAIRE, *Henriade.*)

Au lieu de : *Il faisait clair de lune.*

1491. L'ANTITHÈSE (de *anti,* opposé, et *tithêmi,* placer) consiste à opposer les mots aux mots, les pensées aux pensées. Exemple :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.
(VOLTAIRE, *Henriade.*)

1492. La GRADATION consiste à arriver par degré à l'idée principale qu'on veut exprimer, soit en montant, soit en descendant. Si la gradation est ascendante, l'idée la plus forte doit être placée la dernière ; si elle est descendante, on termine au contraire par la plus faible, afin de laisser l'esprit sous l'impression de l'idée dominante.

Quand plusieurs expressions synonymes sont placées à la suite l'une de l'autre pour donner plus d'énergie à la pensée, elles doivent toujours être mises en gradation. Exemples :

César avait un courage, une intrépidité extraordinaire.

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre.
(LA FONTAINE.)

CHAPITRE X

DE L'ANALYSE

§ I. — *Différentes sortes d'analyse.*

1493. *Analyser*, dans le sens le plus général, veut dire décomposer une chose pour en étudier toutes les parties. L'analyse est opposée à la *synthèse,* qui consiste à réunir les parties divisées pour en refaire un tout. L'analyse tend à diviser, la synthèse à réunir.

1494. *Analyse* vient du grec *analusis,* dissolution, formé de *ana,* de nouveau, et de *luo,* je résous. *Synthèse* vient de *sun*, avec, ensemble, et de *tithêmi,* poser, placer.

1495. Décomposition et recomposition, ou analyse et synthèse, tels sont les deux procédés qui se rencontrent dans tout travail complet de l'intelligence, dans tout développement régulier de la pensée.

1496. L'analyse du discours peut avoir pour objet : 1° l'étude des mots ; 2° celle des propositions ; d'où résultent, en grammaire, deux sortes principales d'analyse : *l'analyse grammaticale* et *l'analyse logique.*

1497. *L'analyse grammaticale* consiste dans la décomposition d'une phrase en mots pour étudier le rôle de chacun d'eux. Pour être complète, l'analyse grammaticale doit comprendre :

1° La distinction ou classification des différentes espèces de mots ;

2° Les modifications de genre, de nombre, de mode, de temps et de personne, selon la nature des mots ;

3° Le rôle que chaque mot remplit dans la phrase comme sujet, régime ou modificatif, et les rapports de ces mots entre eux ;

4° Le sens et la valeur grammaticale des idiotismes.

1498. *Analyser* un mot et le *classer* sont deux choses différentes. L'analyser, c'est le décomposer ; le classer, c'est voir à quelle partie du discours il appartient. Ainsi, par exemple : analyser le mot *philosophie,* c'est le décom-

poser en *philo*, du grec *philos*, ami, et *sophie*, du grec *sophia*, sagesse ; le classer, c'est dire que c'est un substantif féminin singulier.

1499. L'*analyse logique* consiste dans la décomposition d'une phrase en propositions, pour étudier les diverses modifications de la pensée. On peut y ajouter l'examen des différentes figures du style employées dans le discours.

1500. Le mot *logique* vient du grec *logos*, discours ; il se dit de tout ce qui se rattache au raisonnement et à la pensée. On pourrait dire encore que c'est la partie de la grammaire qui traite de la manière dont les mots se combinent pour former un sens.

En philosophie, la *logique* est la science qui enseigne à raisonner juste ; c'est pourquoi l'on dit qu'une personne est *logique*, lorsqu'elle a de la suite et de la méthode dans les idées, et qu'elle en déduit des conséquences rationnelles.

1501. On peut donc dire que la différence entre l'analyse grammaticale et l'analyse logique consiste en ce que la première a pour objet l'analyse et la classification des mots, et la seconde l'analyse de la pensée.

1502. Quelques grammairiens distinguent encore :

L'analyse grammatologique (de *grammata*, lettres de l'alphabet, et *logos*, traité), qui consiste dans l'analyse des lettres, des syllabes, des accents, etc., d'un mot ;

L'analyse étymologique, qui décompose tous les mots d'une phrase par rapport à l'étymologie, c'est-à-dire qui indique les primitifs et les dérivés, les simples et les composés, les préfixes et les suffixes, les divers rejetons d'un mot donné, etc. ;

L'analyse lexicologique, qui a pour but de faire connaître le sens exact des mots, en rendant compte de l'idée exprimée par la racine, les préfixes et les suffixes : c'est une analyse qui a beaucoup de rapport avec la précédente ;

L'analyse idéologique, qui consiste à reconnaître l'ordre dans lequel se succèdent nos pensées et nos sentiments, en remontant à l'esprit lui-même, pour distinguer les idées générales des idées individuelles. Cette analyse étant plutôt du domaine de la philosophie que de celui de la grammaire, nous n'aurons pas à nous en occuper.

§ II. — *Sensations, sentiments, idées, pensées, jugement.*

1503. Les *sensations* sont les impressions diverses transmises intérieurement par les sens. Les impressions morales qui résultent des sensations ou qui proviennent uniquement de l'âme s'appellent *sentiments.*

1504. *L'idée* est une notion que notre esprit se forme d'une chose. Les idées *sensibles* ou *physiques* sont celles que nous recevons par le moyen des sens; telles sont celles des couleurs, des formes, du son, du chaud, du froid, etc. Les idées que nous ne concevons que par notre esprit sont appelées *morales, abstraites* ou *métaphysiques.*

1505. *Physique* vient du grec *phusikê*, de *phusis*, nature; c'est la science des choses de la nature ou des choses matérielles. *Métaphysique* se dit de ce qui est opposé au physique ; c'est la science des choses morales ou abstraites. Ce mot est formé de *méta*, au delà, et de *phusis*, nature, parce que la métaphysique est la science qui traite de l'entendement humain, et en quelque sorte celle des choses au delà de la nature. D'autres étymologistes le font venir de *méta*, après, et de *phusikê*, parce que, dans Aristote, la *métaphysique* est le traité qui vient immédiatement après celui de la *physique.*

1506. Comparer deux idées, c'est *penser* (du latin *pensare*, peser, apprécier) ; parce que, pour comparer deux idées, il faut en quelque sorte les peser dans l'esprit.

1507. Le résultat de la comparaison de deux idées se nomme *jugement*. Quand on dit : *Dieu est éternel*, on compare l'idée de *Dieu* et celle d'*éternel*, et l'on juge si elles se conviennent.

1508. Le jugement peut être *affirmatif*, comme dans *Dieu est juste* ; *négatif*, comme dans *Dieu n'est pas mortel ; dubitatif*, c'est-à-dire douteux, comme dans *Julie est-elle sage ?*

Ainsi le mot *jugement* ne signifie pas *affirmation*, comme on pourrait le croire ; en grammaire, c'est la perception faite par l'esprit d'un rapport quelconque entre deux idées.

1509. L'explication ou la démonstration d'un jugement se nomme *raisonnement*. La justesse de nos raisonnements dépend de la netteté des idées que nous avons sur les choses qui en sont l'objet.

§ III. — *Propositions, phrases, périodes, discours.*

1510. Une *proposition* est l'énonciation totale d'un jugement.

Le jugement est un acte de l'entendement ; la proposition est la traduction de cet acte intérieur par les mots.

1511. La *phrase* (du grec *phrazô*, je parle, d'où *phrasis*, locution, manière de parler) est une réunion de mots formant un sens complet. Elle est simple ou composée, selon qu'elle contient une ou plusieurs propositions.

1512. La proposition diffère de la phrase : 1° parce que la proposition n'a pas toujours un sens complet, tandis que la phrase l'a toujours ; 2° parce que la proposition ne peut jamais former qu'une phrase, tandis que la phrase peut renfermer plusieurs propositions.

1513. Une *période* est une suite de phrases qui concourent à former un même sens et à atteindre un même but. Ce but est l'expression d'une pensée unique composée de plusieurs propositions.

On appelle *membres de la période* les parties dont elle se compose. La période de quatre membres se nomme *période carrée*. Quand la période contient plus de quatre membres, elle prend le nom de *discours* ou de *diction périodique*.

1514. Un *discours* (du latin *dis*, à travers, et *cursus*, course) est un ensemble de phrases et de périodes se rattachant à un même sujet.

1515. Si l'on suit la génération des pensées et des manifestations de ces pensées, on trouve qu'elle a lieu dans l'ordre suivant : *sensations, sentiments, idées, pensées, jugements ; mots, propositions, phrases, périodes, discours.*

1516. Il y a dans une phrase autant de propositions qu'il y a de verbes à un mode personnel (236). Les verbes à un mode impersonnel ne forment pas de propositions, parce qu'ils expriment l'existence, l'action ou la possession d'une manière vague et indéfinie.

1517. Une phrase peut renfermer plus de propositions qu'il n'y a de verbes à un mode personnel, parce que les verbes sont quelquefois sous-entendus, comme dans celle-ci : *Le lion, comme le tigre, est carnassier.* Cette phrase renferme deux propositions ; c'est comme s'il y avait : *Le lion est carnassier, comme le tigre est carnassier.*

Remarque. Dans son *Cours complet de Grammaire française*, M. Sommer admet, contrairement à un grand nombre de grammairiens, qu'il y a dans une phrase autant de propositions qu'il y a de verbes, même au *mode impersonnel*, précédés d'un relatif ou d'une conjonction. On reconnaît, dit-il, dans cette phrase : *J'espère que je réussirai*, deux propositions; et l'on n'en veut reconnaître qu'une dans cette autre phrase : *J'espère réussir*. N'y a-t-il pas là une inconséquence manifeste ? Nous répondrons : *Non ;* parce que pour nous la proposition exprime une pensée complète, et que *l'infinitif* n'en présente qu'une indéterminée.

Cependant, dans *Mentir est honteux*, nous reconnaissons une proposition, parce que cet infinitif fait la fonction d'un substantif et qu'il y a le verbe *être* au mode personnel.

§ IV. — *Sujet, verbe et attribut.*

1518. On distingue trois parties essentielles dans la proposition : le sujet, le verbe, l'attribut.

1519. Le *sujet* est l'objet principal de la pensée, celui sur lequel on porte un jugement. Dans cette proposition : *Dieu est éternel, Dieu* est le sujet, parce que c'est l'objet principal de la pensée.

1520. L'*attribut* est le mot qui exprime la qualité ou la manière d'être attribuée au sujet. Dans *Dieu est éternel, éternel* est l'attribut, parce que c'est la qualité attribuée au sujet *Dieu*.

1521. Le *verbe*, considéré logiquement, est le mot qui unit l'attribut au sujet. Il n'y en a qu'un seul, qui est le verbe *être*, appelé aussi dans ce cas verbe *substantif* ou *abstrait* (308). Les autres mots appelés *verbes* sont désignés sous le nom de *verbes attributifs*. (309.)

Remarque. Tous les grammairiens n'admettent pas cette opinion ; quelques-uns prétendent que le verbe *être* ne lie pas la substance à l'attribut, qu'il n'est pas verbe élémentaire simple, que les autres verbes ne diffèrent entre eux que par l'idée fondamentale par laquelle ils marquent tel ou tel état, telle ou telle action.

Il y a dans tout jugement deux idées distinctes : celle de la *première sensation*, qui est celle de la chose dont on juge, et celle de la *modification* qu'on juge appartenir à la première; des deux idées qui sont les éléments nécessaires d'un jugement quelconque, la première représente *un être, une substance* réelle ou fictive ; c'est le SUJET du jugement. La seconde est celle d'une modification réelle ou intellectuelle que nous jugeons appartenir ou ne pas appartenir au sujet; c'est l'ATTRIBUT.

Ainsi, dans l'analyse du jugement, les grammairiens ne trouvent que *deux idées élémentaires;* c'est pourquoi, dans l'analyse de la parole, ils ne comptent que deux classes de mots : *les substantifs* et *les modificatifs;* cela suffirait dans une analyse rigoureuse et savante, car l'idée d'*existence* est, selon eux, une partie essentielle et inséparable de l'attribut.

D'autres grammairiens, et c'est le plus grand nombre, admettent comme troisième idée élémentaire le VERBE, qui exprime l'acte par lequel l'entendement prononce la coexistence des deux idées fondamentales; on le nommait autrefois *copule*, *lien*, *union*.

1522. Dans l'ordre grammatical, les parties d'une proposition sont ainsi rangées : le *sujet*, le *verbe* et l'*attribut ;* mais cet ordre est souvent interverti, comme dans cet exemple : *Heureux est l'homme de bien.*

1523. Le sujet peut être exprimé par un substantif ou tout mot pris substantivement, par un pronom, par un infinitif, ou par une proposition entière. Exemples : *Le mensonge est odieux. — Il est arrivé. — Mentir est un vice. — Que je me conduise bien est ma seule ambition.*

L'attribut peut être exprimé : 1° par un adjectif : *Charles est attentif;* 2° par un substantif : *La prudence est une vertu;* 3° par un pronom : *Ce livre est le mien;* 4° par un participe présent : *La terre tourne,* mis pour : *La terre est* tournant ; 5° par un participe passé : *Ma sœur est aimée ;* 6° par un infinitif : *C'est mentir ;* 7° par une proposition entière : *Ma seule ambition est que je me conduise bien.*

§ V. — *Des compléments.*

1524. On appelle en général *complément* tout mot qui complète l'idée exprimée par un autre mot. On entend par *complément logique* tout ce qui est ajouté au sujet ou à l'attribut pour en compléter l'idée ; d'où il suit que le complément n'est qu'une partie accessoire de la proposition.

1525. Le complément logique est *subjectif* quand il modifie ou détermine le sujet, et *attributif* quand il modifie l'attribut renfermé ou non dans le verbe.

Le complément attributif, considéré grammaticalement, peut être *direct, indirect, déterminatif, explicatif, circonstanciel* ou *adverbial.*

Tout complément est nécessairement *modificatif.*

1526. Le *complément direct* est l'objet immédiat de l'action des verbes attributifs, sans l'intermédiaire d'une préposition ; il répond à la question *qui ?* ou *quoi ?* Ex. : *Le père aime* SON ENFANT. (267.)

Cependant un nom pris dans un sens partitif peut être complément direct, quoiqu'il soit précédé de la préposition *de* ou de l'article contracté *du, des.* (Voyez n° 272.) Les prépositions *à* et *de*, entre deux verbes, n'empêchent pas non plus l'infinitif d'être complément direct : *L'homme cherche à connaître. — Il ne cesse d'observer.*

1527. Le *complément indirect* est le terme où aboutit l'action d'un verbe attributif avec l'intermédiaire des prépositions *à, de, par,* etc., exprimées ou sous-entendues ; il répond aux questions *à qui ? à quoi? de qui ? de quoi? par qui? par quoi ?* Exemples : *Dieu parla* À MOÏSE. — *Je parle* DE VOTRE SOEUR. — *La sagesse parlait* PAR SA BOUCHE. (271.)

Le verbe *invectiver* demande pour seule question *contre qui ?* Il faut dire : *Cet homme a invectivé* CONTRE MOI. (Voir 1250.)

1528. Le *complément circonstanciel* ou *adverbial* est celui qui se joint à l'attribut pour exprimer quelque circonstance de temps, de lieu, de manière, de quantité, de motif, de moyen, de condition, d'opposition ou de restriction ; il répond aux questions *où ? quand ? comment ? de quelle manière ?* etc. Exemples : *Le bœuf marche* PESAMMENT. — *Le paresseux travaille* AVEC LENTEUR. — *Les chats voient* LA NUIT, c'est-à-dire *pendant la nuit.* — *Parler* SANS PENSER *est le fait d'un insensé.*

Le complément circonstanciel ou adverbial peut être exprimé par un adverbe, par un substantif complément d'une préposition, ou par tout mot ou toute réunion de mots employés dans un sens adverbial.

(Pour le complément déterminatif ou explicatif, voir n° 106 *ter.*)

1529. Parmi les différentes espèces de compléments ci-dessus indiqués, quelques grammairiens distinguent :

1° Le *complément qualificatif,* qui exprime une modification du sujet ou de l'attribut au moyen d'une qualité. Ex. : *La justice* DIVINE *récompense l'homme* VERTUEUX.

2° Le *complément accessoire,* qui exprime une modification accidentelle qu'on pourrait retrancher sans détruire

le sens. Ex. : *Napoléon*, LE PLUS GRAND HOMME DE SON SIÈCLE, *mourut dans l'exil.*

Mais il faut remarquer que le complément qualificatif n'est pas véritablement un complément (voir n° 182 *ter*), car il ne fait que donner une qualité au sujet ou à l'attribut, et que le complément accessoire n'est souvent qu'un complément explicatif.

1530. Les éléments logiques de toute proposition se composent donc, suivant l'opinion grammaticale que l'on adopte : 1° de deux éléments : le sujet et l'attribut; c'est ce que l'on nomme le *système binaire ;* 2° de trois éléments : le sujet, l'attribut et le verbe ; 3° de quatre éléments : le sujet, l'attribut, le verbe, et les compléments du sujet ou de l'attribut. (1521.)

§ VI. — *Différentes sortes de sujets et d'attributs.*

1531. Le sujet et l'attribut se composent des mots principaux qui remplissent ces fonctions, et de tous ceux qui s'y rapportent comme complément.

1532. Le *sujet grammatical* diffère du *sujet logique* en ce que le premier est le seul mot qui, dans l'analyse grammaticale, serve de sujet au verbe, tandis que le second est formé du sujet proprement dit et de tous ses modificatifs.

1533. Le sujet et l'attribut peuvent être simples ou composés, complexes ou incomplexes.

1534. Le sujet est *simple* quand il n'exprime qu'une seule idée, ou des idées de même espèce prises collectivement, comme dans : LE CHIEN *est fidèle.* — LES CHIENS *sont fidèles*.

1535. L'attribut est *simple* quand il n'exprime qu'une manière d'être du sujet. Ex. : *Ces élèves sont* STUDIEUX.

1536. Le sujet est *composé* quand il exprime plusieurs idées d'espèce différente. Ex. : LA COLÈRE ET L'ORGUEIL *sont des vices.*

1537. L'attribut est *composé* quand il exprime plusieurs manières d'être du sujet. Ex. : *Les lions sont* COURAGEUX ET FÉROCES.

1538. Lorsque le sujet et l'attribut sont formés de plusieurs mots mis en gradation, ils ne sont composés qu'autant que ces mots expriment des objets de différente espèce ; mais si ces mots n'expriment qu'un seul objet ou

qu'une seule manière d'être, le sujet et l'attribut ne sont pas composés. Exemples : *Le courage, l'intrépidité, sont les qualités d'un bon général. — César était courageux, intrépide jusqu'à la témérité.*

1539. Quand le sujet et l'attribut sont composés, on pourrait les considérer comme formant plusieurs propositions. Exemples : *Le lion et le tigre sont féroces. — Dieu est éternel et immuable.* On pourrait analyser ainsi : *Le lion est féroce et le tigre est féroce. — Dieu est éternel et Dieu est immuable.*

1540. Le sujet et l'attribut sont *incomplexes* quand ils ne sont pas modifiés par un complément. Exemples : *Ces montagnes sont escarpées.* Ils sont *complexes* quand ils ont un complément. Ex. : *Les* HAUTES *montagnes* DE LA SUISSE *sont couvertes de neiges* ÉTERNELLES.

1541. La simplicité du sujet dépend donc, non de l'unité du mot qui l'exprime, mais de l'unité de l'idée : ainsi, dans cette phrase : *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel, La gloire qui vient de la vertu,* ne présentant à l'esprit qu'un sujet unique, est un sujet simple.

§ VII. — *Différentes sortes de propositions.*

1542. Sous le rapport du sens, on distingue deux sortes de propositions : *la proposition principale* et *la proposition dépendante, accessoire* ou *subordonnée ;* sous le rapport de la forme, il y en a sept : elle peut être *directe, inverse, pleine, elliptique, explicite, implicite* ou *explétive.*

1543. La proposition principale est celle qui occupe le premier rang dans la pensée, et dont les autres dépendent.

On distingue deux espèces de propositions principales : *la principale absolue* et *la principale relative.*

1544. La proposition est dite *principale absolue* quand elle a par elle-même un sens complet ; c'est ordinairement celle qui est énoncée la première. — Elle est dite *principale relative secondaire* ou *coordonnée,* quand elle est liée à la principale absolue et qu'elle en dépend. Ex. : *Le vice est odieux ; la religion le punit.* Cette phrase renferme deux propositions : la première, *Le vice est odieux,* est une principale absolue, parce qu'elle a par elle-même un sens complet ; la seconde, *la religion le punit,* est une principale relative : *principale* parce qu'elle se rapporte à la

principale absolue, *relative* parce qu'elle suit le même ordre d'idées.

Dans une phrase, il ne peut y avoir qu'une seule proposition principale absolue.

1545. La *proposition dépendante, accessoire* ou *subordonnée* dépend toujours d'une autre proposition dont elle complète l'idée en la modifiant Exemples : *Dieu* QUI VOIT TOUT *nous jugera un jour.* — *Nous serons un jour jugés par Dieu* QUI VOIT TOUT.

1546. La proposition dépendante, accessoire ou subordonnée est appelée *incidente* (du latin *incidere*, tomber dans, couper, trancher) quand elle coupe, pour ainsi dire en deux, la proposition principale. Ex. : *Le lion,* QUI EST UN ANIMAL FÉROCE, *est sensible aux bons procédés.*

1547. La proposition incidente est ou *absolue* ou *relative.*

Elle est *absolue* quand elle renferme une réflexion qu'on peut supprimer, qu'elle soit réveillée ou non par le sens de la proposition principale. Exemples : *La grammaire,* QUOI QU'ON EN DISE, *tient à toutes les connaissances intellectuelles.* — *Un songe,* PEUT-ON S'INQUIÉTER D'UN SONGE ? *n'est qu'un produit des souvenirs de la veille.*

Autrefois l'*incidente absolue,* appelée aussi proposition *intérieure,* se mettait entre deux parenthèses.

1548. La proposition incidente est dite *déterminative* ou *explicative,* quand elle est liée à un mot qu'elle détermine ou qu'elle explique. Ex. : *Les passions* QUI FONT LE PLUS DE RAVAGE *sont l'ambition et l'avarice.*

Remarque. Tous les grammairiens n'expliquent pas la proposition incidente de cette manière. Pour quelques-uns, elle n'a jamais qu'une place : elle doit toujours être à la suite du mot dont elle développe ou dont elle restreint le sens, qu'elle coupe ou non la proposition principale. Dans cette phrase : *Je serai reconnaissant envers nos parents,* À QUI JE DEVRAI MON BONHEUR, ils regardent *à qui je devrai mon bonheur* comme une proposition incidente explicative. Pour d'autres, ce n'est qu'une proposition secondaire, accessoire ou subordonnée ; ils ne nomment *incidente* qu'une proposition *isolée* dans la proposition principale, de manière à former par le sens une parenthèse. Ex. : *Tu ne mentiras pas,* A DIT LE SEIGNEUR ; *tu ne déroberas pas.*

1549. On reconnaît mécaniquement les propositions incidentes, en ce qu'elles commencent presque toujours

par un pronom relatif ou par une conjonction ; cependant les conjonctions *et, ou, ni, mais,* n'annoncent une proposition incidente qu'autant qu'elles sont suivies d'un pronom relatif ou d'une autre conjonction. Exemples : *Il est bon et aimable. — L'homme qui ment et* CELUI QUI TROMPE *sont également méprisables. — Le moment* OÙ JE PARLE *est déjà loin de moi.*

1550. *La proposition droite* ou *directe* est celle dont les parties sont dans l'ordre grammatical, c'est-à-dire celle dont le sujet et son complément sont énoncés en premier, le verbe en second, l'attribut et son complément en dernier. Dans la proposition directe, le complément circonstanciel se place après le complément direct. Ex. : *Les rois d'Égypte plaçaient leurs pyramides* AU MILIEU DES SABLES.

1551. *La proposition inverse* est celle dont les parties ne sont pas dans l'ordre grammatical. Exemples : *Ainsi finit ce grand empire. — Béni soit le nom du Seigneur.* On dit également, dans ce cas, que le sujet et l'attribut sont inverses.

1552. *La proposition pleine* est celle dont aucune des parties principales n'est omise, c'est-à-dire dont le sujet, le verbe et l'attribut sont exprimés.

1553. *La proposition elliptique* est celle dont quelques-unes des parties sont sous-entendues.

Il peut y avoir ellipse du sujet, comme dans : *Sois sage ; Est bien fou qui s'y fie ;* c'est comme si l'on disait : TOI, *sois sage ;* CELUI-LÀ *est bien fou qui s'y fie ; —* ellipse du verbe, comme dans : *L'un est bon, l'autre mauvais ;* c'est-à-dire : *l'autre est mauvais ; —* ellipse de l'attribut, comme dans : *Je suis à vous; La maison est en cendres;* c'est-à-dire : *Je suis* DÉVOUÉ *à vous ; La maison est* RÉDUITE *en cendres; —* ellipse du verbe et de l'attribut, comme dans : *Vous travaillez autant que lui; La France est en Europe et la Chine en Asie ;* c'est-à-dire : *Vous travaillez autant que lui* TRAVAILLE OU EST TRAVAILLANT ; *La France est* SITUÉE *en Europe et la Chine* EST SITUÉE *en Asie ; —* ellipse du complément de l'attribut, comme dans : *Pourquoi parlez-vous ?* c'est-à-dire : *Vous êtes parlant* POUR QUELLE RAISON ? — ellipse du sujet et du verbe, comme dans : *Turenne était aussi habile que modeste ;* c'est-à-dire : *Turenne était aussi habile qu'*IL ÉTAIT *modeste ; —* ellipse

d'une proposition entière, comme dans : *Il l'aime comme son fils ; Quand viendrez vous ? Dieu vous le rende ;* c'est-à-dire : *Il est aimant lui comme* IL EST AIMANT *son fils ;* JE VOUS DEMANDE *quand vous viendrez ;* JE SOUHAITE *que Dieu vous le rende ;* — ellipse des parties essentielles de la proposition : *Autres temps, autres mœurs.*

1554. Toute proposition placée au commencement d'une phrase et exprimant une interrogation suppose l'ellipse d'une proposition entière. Ex. : *Que dites-vous ?* c'est-à-dire : *Je vous demande ce que vous dites.*

1555. *La proposition explicite* ou *développée* est celle dans laquelle le verbe *être* est exprimé, comme dans : *Le soleil est brillant.*

1556. *La proposition implicite* est celle qui est exprimée par un seul mot renfermant en soi le sujet, le verbe et l'attribut, ou simplement le verbe et l'attribut. Exemples : *Viendrez-vous ?* OUI ; c'est-à-dire : *Je viendrai.* — *Voici mes livres ;* c'est-à-dire : *Tu vois ici mes livres ;* etc.

1557. On peut admettre deux sortes de propositions implicites : l'implicite absolue et l'implicite relative.

La proposition implicite *relative* est formée d'un verbe attributif avec un sujet exprimé ou sous-entendu. Ex. : *Marche,* pour *Sois marchant,* est une proposition implicite relative.

La proposition implicite est *absolue* quand le sujet, le verbe et l'attribut sont renfermés, par le sens, dans un seul mot qu'il faut traduire entièrement par d'autres mots. Ex. : *Il dort...* CHUT ! pour : *Faites silence. Chut !* est une proposition implicite absolue. Les mots qui renferment le plus souvent une proposition implicite absolue sont : *oui, non, voici, voilà,* et les interjections.

1558. La différence qui existe entre la proposition implicite et la proposition elliptique consiste en ce que, dans la première, les trois parties essentielles de la proposition sont renfermées dans un seul mot qui disparaît par l'analyse ; tandis que, dans la seconde, il y a une ou plusieurs parties de la proposition sous-entendues.

1559. La proposition est *explétive* (de *ex,* au delà, et de *plenus,* plein) quand il y a pléonasme, c'est-à-dire surabondance de mots. Exemples : MOI, *je vous aime.* — *Votre frère et moi,* NOUS *avons toujours été malheureux.* — *Voudriez-vous* NOUS *tromper, nous et nos amis ?*

1560. Outre les éléments principaux : le sujet, le verbe et l'attribut, la proposition renferme quelquefois des mots accessoires qui servent à fixer l'attention et dont la suppression ne nuirait point au sens ; tels sont : *Monsieur, madame, cher père,* et tous les mots mis en apostrophe ; on les appelle *expressions vocatives* ou *incises,* et ils ne peuvent être analysés comme parties intégrantes de la proposition. Les interjections qui ne forment pas une proposition implicite absolue pourraient être rangées dans la même catégorie.

Les conjonctions, ne servant qu'à lier deux membres de phrase, ne font point partie des éléments de la proposition et ne s'analysent point logiquement, bien qu'il y en ait qui expriment une idée incomplète.

1561. La première chose à faire dans l'analyse logique est de voir combien la phrase renferme de propositions ; en second lieu, d'examiner les différentes parties de chaque proposition.

1562. Les différentes parties de la phrase s'énoncent dans l'ordre suivant : 1° le nombre des propositions ; 2° la proposition principale absolue, quelle qu'en soit la place ; 3° la principale relative ; 4° l'incidente. Reprenant ensuite chaque proposition, on énonce le sujet et son complément, le verbe, puis l'attribut et son complément.

CHAPITRE XI

ANALYSE DE QUELQUES GALLICISMES DIFFICILES A EXPLIQUER

1563. Ici on est égaux. — *Égaux,* adjectif masculin, pluriel, se rapportant à *on,* pronom indéfini, masculin, singulier, mais réveillant ici l'idée de *mortels :* l'accord a lieu par syllepse.

1564. On est bien joyeuses, Mesdemoiselles. — *Joyeuses,* adjectif qualificatif, féminin, pluriel, se rapportant à *on,* pronom indéfini, masculin, singulier, mais réveillant ici l'idée de *jeunes filles :* l'accord a encore lieu par syllepse.

1565. Vous êtes aimable, Madame. — *Vous,* représentant *Madame,* pronom personnel de la deuxième personne

du pluriel, que l'usage fait employer en français en parlant à une seule personne. — *Aimable,* adjectif qualificatif, féminin, singulier, se rapportant à *vous* qui représente une seule personne. — *Madame,* substantif féminin, singulier, employé en apostrophe. (Quelques grammairiens le nomment *appellatif, compellatif, interpellatif* ou *expression vocative.*)

1566. C'EST UN DES LIVRES QUE J'AI LUS. — *Un,* article indéfini, masculin, singulier, parce qu'il détermine *livre* sous-entendu. Cette phrase peut se traduire ainsi : *C'est un livre parmi les livres lesquels j'ai lus.*

1567. VOILÀ CE QUE JE PUIS CERTIFIER. — *Voilà,* contraction de *vois là. Voilà ce* peut être considéré comme formant une proposition implicite mise pour : *Tu vois là ce* (la chose). Toute la phrase peut se traduire ainsi : *Je puis certifier ce* (la chose) *que* (laquelle) (tu) *vois là.*

1568. COMBIEN DE MONARCHIES SONT TOMBÉES ! — Proposition elliptique mise pour : *Combien il existait de monarchies qui sont tombées ! Combien,* adverbe modifiant le verbe *exister* sous-entendu. Il en est de même de : *Beaucoup de personnes se trompent ; Peu d'hommes aiment la vérité ;* c'est-à-dire : *Il existe beaucoup de personnes qui se trompent ; Il existe peu d'hommes qui aiment la vérité.*

On pourrait également considérer ici les adverbes comme des compléments adverbiaux, et les traduire ainsi : *Des monarchies sont tombées en grand nombre ;* etc. Dans ce cas, il n'y aurait qu'une proposition.

1569. D'OÙ VIENT QUE VOUS PÂLISSEZ ? — Proposition inverse et elliptique que l'on peut traduire ainsi : *Vous pâlissez* (sous-entendu *cela*), *vient d'où,* c'est-à-dire *de quelle cause ? — Où* peut être considéré ici, soit comme un adverbe modifiant le verbe *venir,* soit comme un pronom indéfini mis pour *quelle cause.*

1570. JE NE RÉUSSIRAI PAS, TANT S'EN FAUT. — *Faut,* verbe *faillir* (manquer) ; *tant* mis pour *beaucoup,* adverbe modifiant le verbe *faillir ; en,* pronom indéfini mis pour *de cela,* régime indirect du verbe *faillir ; se,* pronom personnel employé ici par gallicisme, et dont l'analyse ne peut pas rendre compte. Cette phrase peut se traduire ainsi : *Il* (cela) *faut* (manque) *tant* (beaucoup) *en* (de cela) *que je réussisse.*

1571. C'EST BIEN D'AIMER DIEU. — Proposition inverse

mise pour *Aimer Dieu est bien*. *Ce*, pronom indéfini mis pour *cela*, représentant l'action d'aimer Dieu.

1572. C'EST À MOI À LIRE. — C'EST À MOI DE JOUER. — Ces phrases signifient : *Le tour de lire est à moi*. *Le droit de jouer est à moi*. *Ce*, pronom mis pour *cela* et représentant le *tour* ou le *droit*. — Il en est de même de cette phrase : *C'est à qui parlera*, qu'on peut traduire ainsi : *Le tour de parler est disputé à qui parlera*. (1399.)

1573. C'EN EST DONC FAIT. — *En*, pronom indéfini mis pour *de cela* et représentant la chose dont on parle ; c'est comme s'il y avait : *C'est donc fait de cela*.

1574. JE LUI EN VEUX. — Proposition elliptique mise pour : *Je veux à lui de cela*, c'est-à-dire : *de la chose qu'il a faite*. *En*, pronom indéfini représentant vaguement la chose qui a été faite, et prise ici en mauvaise part ; régime indirect du verbe *vouloir*.

1575. IL EXISTE UN HOMME QUI... — Proposition inverse et explétive mise pour : *Un homme existe qui*.... Il y a deux sujets par pléonasme : le premier appelé *d'attente*, vague et indéterminé. *Il*, pronom indéfini, sujet d'attente du verbe exister, et faisant attendre le véritable sujet *homme*. Il en est de même des phrases suivantes : *Il convient d'espérer*. (Espérer convient.) — *Il importe d'être honnête homme*, ou : *qu'on soit honnête homme*. (Être honnête homme importe.) — *Il faut prier Dieu* ; c'est-à-dire : *Il est nécessaire de prier Dieu*. (Prier Dieu est nécessaire.) — *Il s'élève des vapeurs*. (Des vapeurs élèvent soi.) — *Il se fait des erreurs à chaque instant*. (Des erreurs font soi à chaque instant.) — *Il est juste de louer Dieu*. (Louer Dieu est juste.)

Remarque. 1° Le sujet d'attente ne peut être qu'un pronom indéfini, parce que, ne se rapportant qu'à une chose qui n'a point encore été nommée, il ne peut être que vague et indéterminé.

2° Il est souvent difficile de faire l'analyse rigoureuse de ces gallicismes. Quelques grammairiens praticiens proposent de considérer ces verbes impersonnels comme déterminés par le mot qui les suit, et de dire par exemple dans cette phrase : *Il s'élève des vapeurs* : *Il s'élève*, verbe impersonnel à la 3e personne, etc.; *des*, article partitif contracté déterminant *vapeurs* ; *vapeurs*, substantif déterminant *il s'élève*. La première explication nous paraît beaucoup plus logique.

1576. IL Y A UN DIEU. — *Il y a*, verbe *avoir* employé

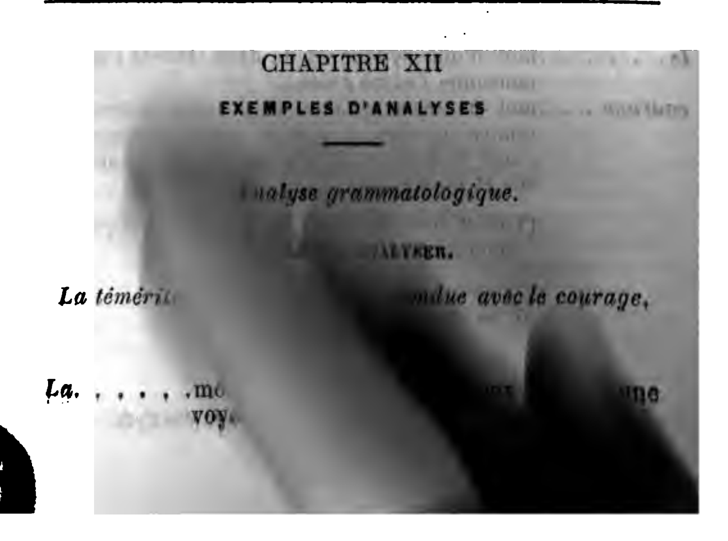
par gallicisme pour : *Il existe ; Y* mis pour *là,* adverbe modifiant le verbe *avoir,* ou *exister.* — *Il y a un Dieu,* c'est-à-dire : *Un Dieu existe là, dans l'univers.*

Il n'y a que la religion qui console. Que, adverbe mis pour *seulement.* Cette phrase peut se traduire ainsi : *La religion seulement existe qui console.*

1577. Il en est de la vie comme d'un fleuve. — Cette phrase peut se traduire ainsi : *Cela est le fait de la vie, comme cela est le fait d'un fleuve. En* est ici un pronom indéfini employé par pléonasme et rappelant vaguement l'idée de *fait.*

1578. Il pleut. — Il neige. — Il grèle. — Il tonne. — Dans ces phrases, où il est question d'un phénomène de la nature, le pronom indéfini *il* représente vaguement *le temps, l'air.* On trouve dans le vieux langage : *Li air pleut et tonne.* (*Roman de la Rose,* XIIIe siècle.)

Remarque. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le faire observer, il est des gallicismes dont l'analyse ne peut que difficilement rendre compte ; nous croyons que c'est se tourmenter inutilement l'esprit que de chercher à les décomposer tous. Comme a dit le savant Lemare : « Toute analyse, quoique vraie, dont on peut se passer, doit être proscrite ; car non-seulement elle est inutile, mais elle est funeste à la science, parce qu'elle en embarrasse la marche et en fait perdre de vue le but. »



CHAPITRE XII

EXEMPLES D'ANALYSES

...nalyse grammatologique.

...ALYSER.

La ... *ndue avec le courage.*

La. . . . . .mo... voy... une

témérité . . .mot de quatre syllabes, comprenant quatre voyelles et quatre consonnes, *t*, *m*, *r*, *t* ; il y a trois *e* marqués de l'accent aigu ou trois *é* fermés.

ne. . . . . .mot d'une syllabe, composé d'une consonne et d'un *e* muet.

doit. . . . .mot d'une syllabe, composé de quatre lettres : deux voyelles simples *o*, *i*, formant la voyelle composée *oi* ; deux consonnes simples, dont une nulle ou muette, *t*.

pas . . . . .mot d'une syllabe et de trois lettres : une voyelle simple *a* entre deux consonnes, *p*, *s* ; l'*s* finale se prononce comme *z* sur la voyelle suivante.

être . . . . .mot de deux syllabes et de quatre lettres : deux consonnes simples, *t*, *r*, formant la consonne composée *tr*, et deux voyelles : un *e* long surmonté d'un accent circonflexe, et un *e* muet.

confondue . .mot de quatre syllabes (en comptant l'*e* muet) et de neuf lettres : quatre voyelles simples, *o*, *o*, *u*, *e*, et cinq consonnes, *c* dur, *n*, *f*, *n*, *d* ; il y a aussi deux voyelles composées nasales, *on*.

avec. . . . .mot de deux syllabes et de quatre lettres : deux voyelles, *a*, *e* ; deux consonnes, *v*, *c* ; l'*e* est ouvert.

le. . . . . .mot d'une syllabe et de deux lettres : une consonne *l* et un *e* muet.

courage . . .mot de trois syllabes et de sept lettres : quatre voyelles, *o*, *u*, *a*, *e* ; trois consonnes, *c* dur, *r*, *g* doux. Il y a une voyelle composée et un *e* muet.

(Tiré et imité de M. B. Julien, avec quelques modifications.)

II. — *Analyse grammaticale.*

PHRASE À ANALYSER.

… donné les livres que vous m'aviez envoyés.

ANALYSE.

Je. . . . . .pronom personnel, de la première personne du singulier, sujet de *ai donné*.

lui . . . . .pronom personnel, de la troisième personne du singulier, complément indirect de *ai donné*; *lui* est mis pour *à lui*.

ai. . . . . .verbe auxiliaire, au mode indicatif, temps présent — première personne du singulier — troisième conjugaison.

donné . . . .participe passé invariable.

ai donné. . .de *donner, donnant, donné, je donne, je donnai* — verbe transitif direct — au mode indicatif — temps passé indéfini — première conjugaison — se rapportant à *je*.

les. . . . . .article simple — masculin pluriel — se rapportant à *livres*.

livres . . . .nom commun, masculin pluriel — complément direct de *ai donné*.

que . . . . .pronom conjonctif — troisième personne du masculin pluriel, se rapportant à livres — complément direct de *aviez envoyés*; — *que* veut dire *lesquels*.

vous. . . . .pronom personnel, de la seconde personne du pluriel, sujet de *m'aviez envoyés*.

m'. . . . . .mis pour *me* : pronom personnel, de la première personne du singulier — complément indirect de *aviez envoyés*; — *me* veut dire *à moi*.

aviez . . . .verbe auxiliaire — au mode indicatif, temps imparfait — deuxième personne du pluriel — troisième conjugaison.

envoyés . . .— participe passé — masculin pluriel — se rapportant à *que* mis pour *livres*.

aviez envoyés de *envoyer, envoyant, envoyé, j'envoie, j'envoyai*, verbe transitif direct — au mode indicatif — temps plus-que-parfait — deuxième personne du pluriel — première conjugaison.

(Tiré et imité de M. B. Jullien, avec quelques modifications.)

III. — *Analyse logique.*

PHRASE À ANALYSER.

Les enfants aiment avec passion les contes ridicules; | on les voit tous les jours transportés de joie, ou versant des larmes au récit des aventures | qu'on leur raconte. | Ne manquez pas de profiter de ce penchant : | quand vous les voyez disposés à vous entendre, | racontez-leur quelque fable courte et jolie.

ANALYSE.

Ce passage renferme six propositions :

1° SUJET : Les enfants ; *simple*, parce qu'il n'exprime qu'une idée, et *incomplexe*. — (*Aiment*, pour *sont aimant*). — VERBE : sont. — ATTRIBUT : aimant ; *complexe*, parce qu'il a pour compléments : 1° direct : *les contes ridicules ;* 2° indirect : *avec passion.* — PROPOSITION *principale absolue*, parce que le sens est tout à fait complet.

2° SUJET : on ; *simple, incomplexe.* — (*Voit*, pour *est voyant.*) — VERBE : est. — ATTRIBUT : voyant ; *simple, complexe*, parce qu'il a pour compléments : 1° direct, *eux* représenté par *les ;* 2° modificatif : *transportés de joie ;* 3° explicatif : *ou versant des larmes au récit des aventures.* — PROPOSITION *relative*, parce que le sens n'en sera déterminé que par la proposition suivante ; PRINCIPALE, parce que c'est elle qui est déterminée par l'autre.

3° SUJET : on, *simple, incomplexe.* — (*Raconte*, pour *est racontant.*) — VERBE : est. — ATTRIBUT : racontant, *simple, complexe*, parce qu'il est complété : 1° par *que*, ou *lesquelles* aventures, complément direct ; 2° par *leur* ou *à eux*, complément indirect. — PROPOSITION *secondaire*, parce qu'elle détermine *les aventures* qui se trouvent dans l'attribut de la précédente. On voit aussi qu'elle est *secondaire*, parce qu'elle commence par le pronom conjonctif *que ;* elle est aussi *incidente, déterminative : incidente*, parce qu'elle commence par le pronom conjonctif *que ; déterminative*, parce qu'elle précise le sens de la proposition précédente.

4° SUJET : vous (sous-entendu). — (*Ne manquez pas*, pour *ne soyez pas manquant.*) — VERBE *avec négation :* ne

soyez pas. — ATTRIBUT : manquant ; *complexe*, parce qu'il est déterminé par : *de profiter de ce penchant*. — PROPOSITION *principale absolue*.

5° CONJONCTION : quand. — SUJET : vous. — (*Voyez*, pour *êtes voyant*.) — VERBE : êtes. — ATTRIBUT : voyant ; *complexe*, parce qu'il est déterminé par *les* mis pour *eux*, *disposés à vous entendre*. — PROPOSITION *secondaire*, parce qu'elle commence par la conjonction *quand*, et qu'elle détermine la suivante, en disant à quel moment il faut raconter une fable.

6° SUJET : vous (sous-entendu). — (*Racontez*, pour *soyez racontant*.) — VERBE : soyez. — ATTRIBUT : racontant ; *complexe*, parce qu'il est déterminé par les compléments : 1° indirect : *leur* pour *à eux* ; et 2° direct : *quelque fable courte et jolie*. — PROPOSITION *principale relative*.

(Tiré et imité de M. B. Jullien, avec quelques modifications.)

IV. — *Analyse étymologique et lexicologique.*

PHRASE À ANALYSER.

Certes, c'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant, que l'homme. (Montaigne.)

ANALYSE.

Certes . . . .mot simple — *certes* ou *certas*, pluriel féminin de l'ancien adjectif *cert*. La locution complète est *à certes*, du latin *a certis*, qui donne la raison de l'*s* du mot *certes*. — De *certes*, on a tiré les mots *certain*, *certitude*, *certifier*, *certificat*, etc., et les composés *incertain*, *incertitude*.

ce. . . . . .Dans l'ancien français, *ço*, à l'origine *iço*, vient du latin *ecce hoc*, c'est cela.

est. . . . . .verbe *être* — du latin *est*, il est.

un . . . . .article indéfini, vient du latin *unus* (un), *una* (une), qui signifiait déjà chez les Romains *un certain*.

sujet. . . . ,autrefois *subjet* ou *subject*, mot composé de *sub*, sous, dessous, et de *jet*, venu de *jeter*,

Le sujet est donc, mot à mot, ce qui est *jeté dessous*, c'est-à-dire sur quoi l'on travaille. Sujet a formé *sujétion*, et les composés *assujettir*, *assujettissement*, etc.

merveilleusement formé de *merveilleux* et du suffixe *ment*, — Merveilleux, par sa terminaison, signifie *plein de merveilles*, et *merveille* vient du latin *mirabilia*, choses merveilleuses, qui est le pluriel neutre de *mirabilis*, admirable. — *Merveille* a formé le composé *s'émerveiller*.

vain-e. . . .mot simple (en latin *vanus*) qui a formé les dérivés *vainement*, *vanité*, *vaniteux*, *se vanter*, *vantard* (pour *vaniter*, *vanitard*, *vaniteux*), et les composés *s'évanouir*, *évanouissement*.

divers-e . . .mot composé du préfixe *di*, et de *vers*, venu du vieux français *vertir*, tourner ; *divers* signifie donc, au propre : qui se tourne d'un côté et d'un autre. — Il a formé les dérivés *diversion*, *diversité*, *diversement*, *diversifier*.

et. . . . . .du latin *et* : conjonction copulative.

ondoyant . .du verbe *ondoyer*, tiré lui-même du mot *onde* ; il a formé *ondoiement*.

que . . . . .du latin *quod*, neutre de *qui*.

l' . . . . . .mis pour *le*, du latin *illum*, devenu *illom* sous les Mérovingiens, puis *illo*, *lo*, et *le* au XI[e] siècle.

homme. . . .du latin *homo* — mot simple qui a formé beaucoup de dérivés comme *hommage*, *humain*, *humaniser*, et de composés comme *inhumain*, *inhumanité*, *surhumain*.

(Tiré et imité de M. B. Jullien, avec quelques modifications.)

L'analyse *lexicologique* ne différant pas sensiblement de l'analyse *étymologique*, nous avons cru devoir ne donner qu'un seul exemple pour ces deux exercices.

CHAPITRE XIII

VOCABULAIRE EXPLICATIF DES LOCUTIONS ET CITATIONS ÉTRANGÈRES LES PLUS USITÉES (1)

Avec indication de la forme adoptée pour le pluriel des mots étrangers. (*Voy. n°* 616.)

Nota. Les lettres entre parenthèses, à la suite des citations, indiquent, savoir : L, latin ; A, anglais ; I, italien. Les autres langues sont suffisamment désignées.

AB ABSURDO (L), par, d'après l'absurde. — Démontrer une proposition par la méthode *ab absurdo*.

AB HOC *et* AB HAC (L), à tort et à travers ; littéralement par ceci et par cela. — Parler *ab hoc* et *ab hac*.

AB IRATO (L), par colère. — Prendre un parti *ab irato*.

AB OVO (L), litt. à la sortie de l'œuf; c'est-à-dire dès le commencement, dès le principe. — Prendre un récit *ab ovo*.

AB UNO DISCE OMNES (L), D'une seule chose on peut déduire le tout. — Citation tirée de ce passage de Virgile (*Enéide*, livre II, vers 65) :

Accipe nunc Danaûm insidias ; et crimine ab uno
Disce omnes.

(Apprenez maintenant les embûches des Grecs, et connaissez-les tous par le crime d'un seul.)

ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT (L), litt. L'abîme appelle l'abîme. — Citation tirée d'un psaume de David, et qui signifie qu'une faute conduit souvent à une autre faute.

ACCESSIT (L), de *accedere, accessum*, approcher. Litt. Il a approché. Pluriel *des accessits*.

---

(1) Ces citations, empruntées à des langues mortes ou vivantes, sont entrées dans notre langue ; — hommes ou femmes, personne ne doit les ignorer. Elles sont donc un complément utile à toute grammaire développée.

Ad aperturam libri (l), litt. à livre ouvert. — Traduire *ad aperturam libri.*

Ad hoc (l), litt. à cela ; directement, exactement. — Répondre *ad hoc.*

Ad hominem (l), litt. à l'homme ; personnel. — Un argument *ad hominem,* c'est-à-dire qui confond un individu par ses propres raisonnements.

Ad honores (l), pour les honneurs. — Une place *ad honores,* c'est-à-dire gratuite.

Ad libitum (l), à volonté, au choix. — L'un ou l'autre *ad libitum.*

Ad litteram (l), à la lettre. — Citer un auteur *ad litteram.*

Ad patres (l), chez les morts ; litt. vers ses pères ou ses ancêtres. — Envoyer quelqu'un *ad patres.*

Ad rem (l), à la chose. — Répondre *ad rem,* c'est répondre à la chose même, catégoriquement ; donner un raisonnement concluant.

Ad unguem (l), litt. jusqu'à l'ongle. — Allusion à l'usage des sculpteurs anciens, qui passaient l'ongle après le ciseau sur leurs statues pour leur donner la dernière perfection. — Savoir sa leçon *ad unguem.*

Ad usum (l), selon ou à l'usage. — Fêter un anniversaire *ad usum.* — *Ad usum delphini,* à l'usage du dauphin.

Ad valorem (l), selon sa valeur. — Admettre une marchandise *ad valorem.*

Ad vitam æternam (l), pour toujours ; litt. à la vie éternelle.

A fortiori (l), à plus forte raison.

Age quod agis (l), Fais ce que tu fais ; c'est-à-dire : Sois attentif à ce que tu fais.

Æquo pulsat pede (l), La mort frappe d'un pied indifférent. — Citation tirée d'Horace, signifiant que la mort ne choisit pas ses victimes.

Æternum vale (l) ! Un éternel adieu. — Citation d'Ovide.

Agenda (l), choses à faire. Plur. des agendas.

Agio, de *aggio* (i), ajouté : se dit du bénéfice de l'escompte des effets de commerce ; d'où est venu *agioter,* trafic sur les effets publics.

A latere (l), de *latus,* côté ; littér. à côté de. — S'emploie surtout dans cette expression : *Légat a latere,* envoyé ex-

traordinaire du pape, qui est en quelque sorte à côté de lui, son égal, son représentant.

ALBUM (L), de *albus*, blanc; registre, livre de papier blanc pour recueillir des vers, des dessins. Plur. des albums.

ALCORAN (*arabe*), le Coran, livre sacré des mahométans.

ALE (A) (pron. *éle*), sorte de bière anglaise.

ALEA JACTA EST (L), Le sort en est jeté. — Paroles que Suétone prête à César, au moment où celui-ci allait franchir le Rubicon. — Citation employée pour indiquer qu'on prend une résolution hardie.

ALGUAZIL (de l'esp. *Alguacil*), agent de police en Espagne. Plur. des alguazils. (1017.)

ALIBI (L), ailleurs; terme de justice. — Prouver un *alibi*, c'est prouver qu'on était absent au moment du délit. Plur. des alibis. (Acad.)

ALINEA (L), de *ad lineam*, à la ligne. Plur. des alinéas.

ALLELUIA (*hébreu*), Louez le Seigneur. Plur. des alleluias.

ALMA PARENS (L), mère bienfaisante. — Expression souvent employée par les poètes pour signifier la patrie.

ALPHA ET OMÉGA (*grec*), première et dernière lettre de l'alphabet grec. — Citation employée pour indiquer le commencement et la fin d'une chose. Saint Jean, dans l'Apocalypse, dit que Dieu est l'alpha et l'oméga de toutes choses.

ALTER EGO (L), un autre moi-même. — C'est un *alter ego*.

AMEN (*hébreu*), Ainsi soit-il (1029); c'est-à-dire : Qu'il soit fait ainsi.

A MINIMÂ (L), de la plus petite (sous-entendu *peine*); terme de jurisprudence. — Appel à minimâ, se dit de l'appel interjeté par le ministère public, quand il croit que la peine appliquée est trop faible.

APARTÉ (L), de *à parte*, à part. Plur. des apartés.

APERTO LIBRO (L), à livre ouvert.

A POSTERIORI (L), par ce qui suit, par ce qui est postérieur. — Raisonner *a posteriori*.

A PRIORI (L), par ce qui précède, par ce qui est antérieur. — Démontrer une vérité *a priori*.

A QUIA (L), de *quia*, parce que. — Être *à quia*, c'est être à bout d'arguments, réduit à ne savoir quoi répondre.

AQUILA NON CAPIT MUSCAS (L), Un aigle ne s'amuse pas à prendre des mouches; c'est-à-dire : Un homme intelligent dédaigne les petites questions.

ARCADES AMBO (L), fragment du quatrième vers de la sep-

tième églogue de Virgile : *Ambo florentes œtatibus, Arcades ambo.* (Tous les deux dans l'âge florissant, et tous les deux d'Arcadie.) — Citation employée à l'égard de deux personnes entre lesquelles il y a parité ou similitude.

ARS LONGA, VITA BREVIS (L), L'art est long, la vie est courte.

ASINUS ASINUM FRICAT (L), litt. L'âne frotte l'âne. — Se dit de deux personnes ignorantes qui s'adressent mutuellement des éloges exagérés. Il est encore employé dans le sens de : Qui se ressemble s'assemble.

AUDACES FORTUNA JUVAT (L), La fortune favorise les audacieux. On trouve dans Virgile, *Énéide,* x[e] livre, v. 284 : *Audentes fortuna juvat,* que l'on peut traduire par : *La fortune favorise ceux qui osent, les audacieux.*

AUDAX JAPETI GENUS (L), Les enfants audacieux de Japhet. Horace, livre I[er], ode III.

AUREA MEDIOCRITAS (L), l'heureuse médiocrité. Citation empruntée à la 7[e] ode d'Horace, livre II :

Auream quisquis mediocritatem
Diligit...

(Chacun aime la médiocrité dorée.)

AURI SACRA FAMES (L). Citation tirée de l'*Énéide* (L. III, v. 57), et qui signifie : la soif ardente de l'or. Les Latins disaient la *faim....*

AUTODAFÉ (de l'espagnol *auto da fe*), litt. acte de foi. — Nom d'une cérémonie en usage autrefois en Espagne, et dans laquelle on brûlait les hérétiques. Plur. des autodafés.

AVE MARIA (L), Je vous salue, Marie. Par abrév. *Ave.* Plur. des Ave : des Ave Maria. Prononcez *avé.*

AVE, CÆSAR ! MORITURI TE SALUTANT ! Salut, César ! Ceux qui vont mourir te saluent. — Salut que faisaient à l'empereur, avant le combat, les gladiateurs qui défilaient dans le cirque.

BEATI PAUPERES SPIRITU (L), Bienheureux les pauvres d'esprit. — Paroles tirées de l'Évangile.

BÉNÉDICITÉ (L), Bénissez. — Prière avant le repas, commençant par ce mot. Plur. des bénédicités.

BIFTECK (A), de *beefsteak,* dont on a francisé l'orthographe ; tranche de bœuf. Plur. des biftecks.

Bis dat qui citò dat (l), Celui qui donne vite donne deux fois. — Pensée de Sénèque.

Bonâ fide (l), de bonne foi. — Se tromper *bonâ fide*,

Bonum vinum lætificat cor hominis (l), Le bon vin réjouit le cœur de l'homme. — Pensée tirée de l'Écriture sainte.

Bravo (i), bien. *Bravissimo*, très bien. Il s'emploie comme substantif : Un bravo, des bravos. — *Bravo* se dit aussi d'un spadassin ou faux brave. Plur. des *bravi*.

Camarilla (*esp.*), diminutif de *camara*, chambre. Petite chambre où le roi admet ses favoris. Au fig., coterie de courtisans.

Canzone (i) (prononc. *cantzone*), petit poëme italien composé de stances et tenant de l'ode et de la cantate. Plur. des *canzoni*.

Carbonaro (i), charbonnier, membre d'une société secrète qui avait pris ce nom pour ralliement. Plur. des *carbonari*.

Castigat ridendo mores (l), Il corrige les mœurs en riant. — Vers latin moderne de Santeuil, à propos de Dominique, Arlequin de la Comédie italienne, et qui est devenu proverbial.

Casus belli (l), cas de guerre ; circonstance qui peut amener la guerre entre deux peuples.

Cedant arma togæ (l), Les armes cèdent à la toge, à la robe, c'est-à-dire à la justice. — Citation tirée de Cicéron (*De officiis*, livre I, chap. xxii).

Cicerone (i), celui qui conduit les étrangers dans une ville et leur en explique les curiosités. Pluriel : des *ciceroni*.

Clown (a) (prononc. *claoun*), personnage grotesque faisant des tours de souplesse et d'agilité. Pluriel : des clowns.

Club (a), assemblée, réunion, cercle (1020) ; prononcez l'*u*.

Cold cream (a) (prononc. *côld crim*), littér. crème froide ; sorte de cosmétique. Il serait mieux de franciser ce mot, et de dire *coldcrème* en l'écrivant d'un seul mot.

Compelle intrare (l), Forcez-les d'entrer. — Paroles de l'Évangile.

Compendium (l), abrégé, résumé d'une science ; d'où *compendieusement*, en abrégeant. C'est une faute d'employer ce mot pour dire : en détail, longuement.

CONCEDO (L), Je concède ; mot employé pour donner son acquiescement à une opinion, mais dont l'usage dénote une certaine pédanterie : comme la plupart des citations latines faites avec affectation et trop multipliées.

CONCETTI (I), pensées brillantes, mais sans justesse ; pointes d'esprit. (Pron. *contchetti.*)

CONFITEOR (L), Je confesse. Plur. des confiteor.

CONFORTABLE (de l'anglais *comfortable*), à son aise ; ce qui réunit les commodités de la vie.

CONSUMMATUM EST (L), Tout est consommé, tout est accompli. — Dernières paroles de Jésus sur la croix.

CONTRARIA CONTRARIIS CURANTUR (L), Les contraires se guérissent par les contraires. — Aphorisme de la médecine allopathique.

CORAM POPULO (L), en public. — Parler *coram populo,* c'est parler hautement et sans crainte, comme le faisaient les orateurs romains dans le Forum, devant l'assemblée du peuple.

CORTÈS (*esp.*), de *corte,* cour. Assemblées législatives en Espagne et en Portugal.

COTTAGE (A), chaumière, petite maison de campagne. (Pron. *cottédge.*)

CREDO (L), Je crois. Pluriel : des credo.

CRITERIUM (L), ce qui sert de preuve. Pluriel : des critériums.

CURRENTE CALAMO (L), couramment ; littéralement : avec la plume courante. — Écrire une chose *currente calamo,* c'est-à-dire sans s'interrompre.

CZAR ou mieux TSAR (*russe*), empereur. — Le czar de Russie.

DANDY (A), élégant ; homme du monde recherché dans sa toilette et dans ses manières. Plur. des dandys, ou, comme en anglais, des dandies.

DÉBET (L), du latin *debet,* Il doit. Pluriel : des débets.

DE AUDITU (L), par ouï-dire ; litt. par audition. — Savoir une chose *de auditu.*

DE COMMODO ET INCOMMODO (L), de l'avantage et du désavantage. — Ordonner une enquête *de commodo et incommodo.*

DE CONSENSU GENTIUM (L), du consentement des peuples ; assentiment unanime.

DÉFICIT (L), litt. Il manque. Plur. des déficits.

DELENDA CARTHAGO (L), Il faut détruire Carthage. — Paroles par lesquelles Caton terminait tous ses discours, et que l'on emploie pour rendre une idée dont on poursuit la réalisation avec acharnement.

DE NIHILO NIHIL (L), Rien ne vient de rien. — Locution proverbiale tirée de Perse (sat. III, v. 83).

DEO GRATIAS (L), Grâce à Dieu ; employé quelquefois familièrement dans le sens de : Dieu merci ; Dieu soit loué.

DE PLANO (L), de plein droit. — Le contrat sera résilié *de plano,* c'est-à-dire sans difficulté.

DE PROFUNDIS (L), abréviation de *De profundis clamavi ad te, Domine :* Du fond de l'abîme j'ai poussé des cris vers vous, Seigneur ! — Mots par lesquels commence le psaume des morts. On en a fait un substantif : Chanter le *De profundis.* A la fin des billets de faire-part de décès, ces mots sont mis pour : Dites un *De profundis.*

DESIDERATUM (L), ce qui est à désirer. Pluriel : des desiderata.

DE VISU (L), après avoir vu. — J'en parle *de visu.*

DIEM PERDIDI (L), J'ai perdu ma journée. — Paroles de Titus, lorsqu'il n'avait pas trouvé l'occasion de faire le bien.

DILETTANTE (I), amateur ; littéralement, qui se délecte ; se dit particulièrement des amateurs de musique. Plur. des dilettanti.

DIXI (L), J'ai dit. — Expression par laquelle on annonce que l'on n'a plus rien à ajouter à ce que l'on vient de dire.

DOCK (A), bassin. — Les docks de Londres sont des bassins entourés de quais et de magasins, où les navires déchargent leurs marchandises. Par extension, magasins ou entrepôts de marchandises.

DOCTUS CUM LIBRO (L), savant avec le livre ; se dit des personnes qui n'ont qu'un savoir d'emprunt, et sont incapables d'avoir des idées à elles.

DOMINE SALVUM (L), prière pour le salut de l'État. — On a dit, selon les circonstances : *fac regem, fac imperatorem, fac rempublicam,* etc. ; c'est-à-dire : Seigneur, sauve (littéralement : fais sauf ou sauvé) le roi, l'empereur, la république, etc.

DOMINUS VOBISCUM (L), Que le Seigneur soit avec vous.

DONEC ERIS FELIX, MULTOS NUMERABIS AMICOS (L), Tant que

vous serez heureux, vous aurez beaucoup d'amis. — Vers d'*Ovide*, rendus souvent par les poètes, entre autres par Ponsard :

> Heureux, vous trouverez des amitiés sans nombre ;
> Mais vous resterez seul si le temps devient sombre.

DRAWBACK (A), de *draw*, tirer, *back*, en arrière ; restitution des droits payés à l'importation, lorsque les marchandises sont réexportées.

DUPLICATA (L), double expédition d'un acte. Pluriel des duplicata (Acad.). — Ce mot a par lui-même la forme plurielle.

DURA LEX, SED LEX (L), La loi est dure, mais c'est la loi.

ECCE HOMO (L), Voilà l'homme. — Paroles prononcées par Pilate, lorsqu'il présenta au peuple Jésus-Christ couronné d'épines.

EFFENDI (*turc*), seigneur, maître ; titre honorifique en Turquie. — Le *Reis Effendi*, le ministre des affaires étrangères.

EJUSDEM FARINÆ (L), litt. de la même farine ; c'est-à-dire de la même espèce. — Locution familière employée pour établir une comparaison toujours prise en mauvaise part.

EPITOME (L), abrégé plus restreint que le compendium. On écrit et l'on prononce *épitomé*. Plur. des épitomés.

ERGO (L), donc ; conjonction employée dans le syllogisme latin ; d'où sont venus les mots *ergoter, ergoteur*.

ERRARE HUMANUM EST (L), Il est de la nature humaine de se tromper ; litt. Errer est humain.

ERRATA (L), erreurs ; se dit du relevé des fautes qui se sont glissées dans un ouvrage. — Un errata, l'errata. Plur. des errata. On dit aussi : Un erratum. (Académie.)

ET CÆTERA (sous-entendu *negotia*) (L), et les autres choses.

EURÊKA (*grec*) ! J'ai trouvé ! — Exclamation d'Archimède trouvant la solution d'un problème.

EX ABRUPTO (L), de *abruptè*, brusquement ; littéralement : par rupture. — Dire une chose *ex abrupto*.

EXEAT (L), permission de sortir ; litt. : Qu'il sorte ! Plur. des exeat (Académie).

EX ÆQUO (L), également, au même titre. — Les deux

candidats ont été présentés *ex æquo*, c'est-à-dire à mérite égal.

EXPERTO CREDE ROBERTO (L), Croyez en celui qui le sait par expérience.

EX PROFESSO (L), savamment. — Traiter un sujet *ex professo.*

EXTRA-MUROS (L), hors de la ville ; littéralement : hors des murs. Par opposition on dit *intra-muros*, en dedans des murs.

EX-VOTO (L), par un vœu. Pluriel : des ex-voto.

FAC-SIMILE (L), littéralement : qui est fait semblable. Reproduction de l'écriture de quelqu'un. Pluriel : des fac-simile.

FACTOTUM (L), intendant; littéralement : qui fait tout. Plur. des factotums. (1019.)

FACTUM (L), mémoire, exposition de faits. Pluriel : des factums.

FARÀ DA SE (I), faire par soi-même : N'avoir besoin de personne.

FARNIENTE (I), le rien-faire ; douce oisiveté.

FASHION (A), mode ; fashionable, à la mode.

FELD-MARÉCHAL (de l'allemand : *Feldmarschall*) ; litt. maréchal de camp. Le plus haut grade militaire dans les armées allemandes : équivalant à celui de maréchal de France Plur. des feld-maréchaux.

FIAT LUX (L), Que la lumière soit. — Citation empruntée à la Genèse, et employée, par extension, pour désigner ce qui éclaircit les points obscurs d'un système.

FINIS CORONAT OPUS (L), La fin couronne l'œuvre.

FLAGRANTE DELICTO (L), en flagrant délit. — On le surprit *flagrante delicto ;* c'est-à-dire au moment où il commettait le délit.

FLUCTUAT NEC MERGITUR (L), Il flotte sans être submergé. — Devise de la ville de Paris, qui a pris pour armes un vaisseau, en souvenir de son origine dans l'île de Lutèce.

FOLIO (L), feuillet. Plur. des folios.

FORTE-PIANO (I), litt. fort et doux ; nom primitif du piano, dont on n'a conservé que le second terme. Pluriel : des forte-piano.

FUGIT IRREPARABILE TEMPUS (L), Le temps fuit sans retour. Litt. : Le temps irréparable fuit. (Virgile, *Géorgiques*, l. III, vers 284.)

GOD SAVE THE KING (A), Dieu sauve le roi! Chant national anglais. Suivant les circonstances, on dit: *God save the Queen!* Dieu sauve la reine!

GRATIS PRO DEO (L), pour l'amour de Dieu; litt. gratuitement pour Dieu.

GROOM (A) (pron. *groum*), petit domestique. Pluriel : des grooms.

HABEAS CORPUS (L), liberté sous caution; litt. : Aie le corps (sous-entendu : *liber*, libre). Expression sous laquelle est désignée en Angleterre la loi sur la liberté individuelle. — Dans les moments de trouble, on décrète la suspension de l'habeas corpus.

HIC (L), abréviation de *Hic est*, C'est ici (sous-entendu : qu'est la difficulté). Adverbe latin passé à l'état de substantif en français pour signifier le nœud, la principale difficulté d'une affaire. — Voilà le *hic*; c'est là le *hic*.

HIC ET NUNC (L), sans délai.; litt. : ici et maintenant. — Vous allez partir *hic et nunc*.

HIC JACET (L), Ici repose; ci-gît. Mots placés en tête des épitaphes.

HOC SIGNO VINCES (L), Tu vaincras par ce signe. — Mots que Constantin aperçut dans les airs, au-dessus d'une croix.

HODIE MIHI, CRAS TIBI (L), Aujourd'hui à moi, demain à toi. — Inscription funéraire. — Se dit aussi des retours de fortune qui atteignent tour à tour deux adversaires.

HOMO HOMINI LUPUS (L), L'homme est un loup pour l'homme. — Pensée de Plaute.

HOMO SUM; HUMANI NIHIL A ME ALIENUM PUTO (L), Je suis homme, et tout ce qui vient de l'homme me touche : Rien de ce qui est humain ne m'est étranger. — Citation empruntée à une comédie de Térence.

IDEM, IBIDEM (L), de même, semblable, au même endroit.

IMBROGLIO (I). Plur. des imbroglios (1041).

IMPRESSARIO (I), litt. entrepreneur; directeur de théâtre en Italie. Plur. des impressarii.

IMPROMPTU (L), de *in promptu*, sur-le-champ. Plur. des impromptus.

IN ARTICULO MORTIS (L), à l'article de la mort.

INCOME-TAX (A), impôt sur le revenu.

INDE IRÆ (L), de là la colère, c'est-à-dire : de là la cause de sa colère.

In extenso (l), dans toute son étendue ; sans restriction.

In extremis (l), au moment de la mort. ; litt. : à l'extrémité.

In-folio (l). Plur. des in-folio, c'est-à-dire des volumes in-folio.

In globo (l), ensemble, en masse, en bloc. — J'ai tout acheté *in globo*.

In-octavo (l). Plur. des in-octavo, c'est-à-dire des volumes in-octavo.

In pace (l), litt. en paix. Expression latine usitée autrefois dans certains monastères, pour désigner la prison où l'on renfermait les religieux qui avaient commis quelque grande faute. On disait alors que le coupable avait été mis *in pace*, c'est-à-dire en paix. — On dit aussi : *Requiescat in pace !* Qu'il repose en paix !

In partibus (sous-entendu : *infidelium*) (l), dans les parties ou contrées des infidèles. — L'évêque de Maroc est un évêque *in partibus*. — Comme ces titres sont en général purement honorifiques, cette expression se dit quelquefois, par analogie et par ironie, d'une fonction dont on n'a que le titre sans en remplir la charge. Un ministre *in partibus*.

In petto (i), dans le cœur, intérieurement ; du latin *pectus*, poitrine. — Juger une chose *in petto*, c'est-à-dire en soi-même.

In-quarto (l). Plur. des in-quarto, c'est-à-dire des volumes in-quarto.

In sæcula sæculorum (l), dans les siècles des siècles, c'est-à-dire pour l'éternité.

In tempore opportuno (l), en temps opportun.

Interim (l), Pendant ce temps-là. — Par intérim : provisoirement. Plur. des intérims.

Intestat (l), de *intestatus*, qui n'a pas fait de testament. *Ab intestat*, par défaut de testament. — On dit mourir *intestat*, hériter *ab intestat*. Il serait ridicule de dire : mourir *ab intestat*, puisque cela signifierait : mourir parce qu'on n'a pas fait son testament.

Intra-muros. (Voy. *Extra-muros*.)

In vino veritas (l), dans le vin la vérité ; c'est-à-dire : L'homme est expansif dans l'ivresse.

Ipso facto (l), par le fait même. — Condamné *ipso facto*.

Is FECIT CUI PRODEST (L), Celui à qui la chose est utile l'a faite. — Maxime de jurisprudence : Cherchez à qui le crime profite, et vous trouverez le coupable.

ITEM (L), aussi, de plus. — Je lègue à mon neveu mes hardes ; *item* ma bibliothèque ; *item* ma montre.

JUS ROMANUM (L), droit romain.

JUNTE, de *Junta* (esp.), qui vient du latin *junctio*, union. — Conseil, assemblée consultative en Espagne et en Portugal.

KIRSCHWASSER, ou simplement KIRSCH (*all*), de *kirsch*, cerise, et *wasser*, eau ; eau-de-vie de cerise. (1075.)

LABOR IMPROBUS OMNIA VINCIT (L) ; litt. : Un travail infatigable vainc tout. — Citation tirée du premier chant des *Géorgiques*.

Labor omnia vicit
Improbus, et duris urgens in rebus egestas.

(Tout céda à un travail opiniâtre et à la nécessité.)

LADY (A), dame. — Titre de femmes ou filles nobles en Angleterre. Plur. des ladies.

LAPSUS CALAMI (L), faute échappée à la plume.

LAPSUS LINGUÆ (L) (n° 1442), faute échappée à la langue.

LAZZARONE (L). Plur. des lazzaroni, gens pauvres de Naples. (1667.)

LAZZI (I), bouffonneries. On écrit aussi *lazzis*. Quoique d'origine italienne, ce mot se prononce à la française : *lazi*.

LIBERA (L), Délivrez. Prière qui commence par ce mot. — Chanter des libéras.

LIBRETTO (I), livret, petit livre ; se dit des paroles d'un opéra, par opposition à la musique. Plur. des libretti.

LINGUA TOSCANA IN BOCCA ROMANA (I), la langue toscane dans une bouche romaine. — Adage italien signifiant que la perfection de cette langue consiste dans la réunion de l'élégance avec laquelle on la parle en Toscane, et de la manière correcte avec laquelle on la prononce à Rome.

LORD (A), seigneur. Milord ou Mylord, monseigneur.

MAESTRO (I), maître ; grand compositeur. Pluriel : des maestri.

MAGISTER DIXIT (L), Le maître l'a dit. Mots par lesquels les scolastiques du moyen âge s'appuyaient sur l'autorité d'Aristote.

MANE, THECEL, PHARÈS (*hébreu*), compté, pesé, divisé,

Mots que Balthazar aperçut sur la muraille de son palais, au moment de la prise de Babylone.

MAXIMUM (L), le plus élevé. Plur. des maxima.

MEÂ CULPÂ (L), Par ma faute. Mots du *Confiteor.* — On en a fait un substantif : Dire, faire son *meâ-culpâ.*

MÉDIUM (L), voix du milieu. — Terme de musique. Plur. des médiums.

MELIORIBUS ANNIS (L), dans des temps plus heureux. (Virgile, *Énéide.*)

MÉMENTO (L), Souviens-toi. Plur. des mémento.

MÉMORANDUM (L), dont on doit se souvenir. Note diplomatique. Plur. des mémorandums.

MENS SANA IN CORPORE SANO (L), La santé du corps donne la santé de l'esprit. Litt. : Un esprit sain dans un corps sain. — Citation tirée de Juvénal, satire xe, vers 512 :

Orandum est ut sit mens sana in corpore sano.

(Il faut demander au ciel la santé de l'esprit et celle du corps.)

MEZZA-TINTA (I), gravure à demi-teinte. (1067.)

MEZZO-TERMINE (I), terme moyen ; expédient ; moyen de conciliation.

MINIMUM (L), la plus petite partie. Plur. des *minima.*

MIRABILE VISU (L), chose admirable à voir.

MISERERE (L), Ayez pitié ! Plur. des miséréré̀s.

MORDICUS (L), avec ténacité ; de *mordere,* mordre. Par analogie, on dit en français : n'en pas démordre.

MOTUS (L), silence ; de *mutus,* muet.

MULTA PAUCIS (L), Beaucoup de choses en peu de mots. Litt. : Beaucoup (sous-entendu *negotia*, de choses) en peu.

MUSÉUM (L), de *musa,* muse. Plur. des muséums.

NEC PLURIBUS IMPAR (L), littér. non insuffisant pour plusieurs : suffisant pour éclairer plusieurs (planètes). Devise placée au-dessus de l'image du Soleil éclairant l'univers, et dédiée à Louis XIV, en 1663, par l'Académie des Inscriptions.

NEC PLUS ULTRÀ (L), rien de plus ; litt. : non plus au delà. — Hercule, après avoir séparé les deux montagnes qui forment aujourd'hui le détroit de Gibraltar, croyant que là était le bout du monde, y éleva, dit-on, deux colonnes sur lesquelles il mit une inscription grecque, traduite en latin par : *Non ultrà* ou *Nec plus ultrà*, rien au-delà. Par allu-

sion à cette prétendue inscription, on dit d'une chose qui a atteint la dernière limite du possible : C'est le *nec plus ultrà*.

Ultra se joint aussi à certains mots français pour exprimer l'exagération ; on dit : *ultra-royaliste, ultra-libéral*.

NESCIO VOS (L), Je ne vous connais pas.

NE VARIETUR (L), afin qu'il n'y soit rien changé. — Signer une pièce *ne varietur*.

NIHIL EST SUB SOLE NOVUM (L), Rien n'est nouveau sous le soleil. — Citation tirée de l'Ecclésiaste, chap. Ier, verset 9.

NON BIS IN IDEM (L), litt. : non deux fois pour la même chose. — Axiome de jurisprudence, d'après lequel on ne peut être poursuivi deux fois pour la même cause.

NON OMNIA POSSUMUS OMNES (L), Nous ne sommes pas tous propres à tout — Citation tirée des *Bucoliques* de Virgile, VIIIe églogue, vers 63.

NON POSSUMUS (L), Nous ne pouvons. Formule par laquelle les papes expriment leur refus d'accéder à certaines demandes ; c'est une sorte de *veto*.

NOVISSIMA VERBA (L), les dernières paroles.

NUMERO DEUS IMPARE GAUDET (L), Le nombre impair est celui que le dieu aime de préférence. — Hémistiche de Virgile.

OMNIBUS (L), à tous. Se dit d'une chose à l'usage de tout le monde.

OMNIUM CONSENSU (L), du consentement de tous.

OPÉRA (I), du latin *opus*, ouvrage. Pièce de théâtre en musique. — *Opera seria*, opéra sérieux ; *opera buffa*, opéra bouffon ou comique. Plur. des opéras.

OPTIMÈ (L), parfaitement ; tout à fait bien.

ORA PRO NOBIS (L), Priez pour nous.

ORDO (L), ordre. Petit calendrier ecclésiastique qui contient les rubriques selon lesquelles on doit dire l'office divin chaque jour de l'année : *Ordo divini officii recitandi*.

OREMUS (L), Prions. — Dire des orémus.

O TEMPORA ! O MORES (L) ! O temps ! ô mœurs ! — Exclamation de Cicéron, au commencement de sa première Catilinaire.

PACHA, de l'arabe *pa Shah*, près du souverain. — Titre donné en Turquie aux hauts dignitaires du gouvernement et de l'armée. Plur. des pachas.

PAQUEBOT, francisation du mot anglais *packet-boat*, bateau ou navire pour le transport des paquets, faisant un service régulier.

PATER (L), Pl. des *Pater*. Prière commençant par *Pater noster*, Notre Père.

PAUCA SED BONA (L), peu, mais bon.

PECCAVI (L), J'ai péché ; s'emploie dans le sens de *Meâ culpâ*.

PENSUM (L), de *pendere*, peser. — Le pensum était un poids de laine que l'on donnait à filer par jour aux esclaves. Par extension : tâche, ouvrage, surcroît de travail. Plur. des pensums.

PER FAS ET NEFAS (L), litt. par le juste et l'injuste. — Locution employée pour indiquer qu'un homme arrive à ses fins par tous les moyens possibles, par toutes les voies bonnes ou mauvaises.

PERTRANSIIT BENEFACIENDO (L), Il a passé en faisant le bien. — Parole de saint Pierre, résumant admirablement la vie de Jésus.

PORTER (A), sorte de bière forte anglaise.

POST-SCRIPTUM (L), litt. : Après ce qui est écrit. Plur. des post-scriptum.

POUDING (de l'anglais *pudding*), mets anglais composé de plusieurs ingrédients. — *Plum-pudding*, litt. : Pouding aux prunes ou aux raisins secs.

PRIMO MIHI (L), A moi d'abord ; litt. : Premièrement à moi.

PRIMUS INTER PARES (L), le premier entre ses égaux.

PRO FORMÂ (L), pour la forme.

PROH PUDOR (L) ! O honte ! — Exclamation d'indignation.

PROPRIO MOTU (L), propre mouvement ; acte spontané de la volonté. Faire une chose *proprio motu*.

PUFF (A) (prononc. *pouf*), annonce pour leurrer. Litt. : souffle, bulle de savon.

PUNICA FIDES (L), foi punique ou carthaginoise ; par extension : manque de foi ou de parole, parce que les Romains accusaient les Carthaginois de violer les traités.

QUANTUM MUTATUS (L), Combien cela est changé ! — Citation empruntée au II[e] livre de l'*Énéide*, vers 274 : *Quantum mutatus ab illo.... Hectore !* Combien est-il différent de lui-même, ce bel Hector !

QUATUOR (L), morceau à quatre parties. Plur. des quatuors.

QUI BENE AMAT BENE CASTIGAT (L), Qui aime bien, châtie bien.

QUIDAM (L), quelqu'un : un certain individu (1026). Plur. des quidams.

QUID NOVI (L) ? Quoi de nouveau ?

QUIPROQUO, de *Quid pro quo* (L), prendre un *quid* pour un *quo ;* commettre une méprise. Plur. des quiproquos.

QUITUS (L), arrêté définitif d'un compte qui libère le comptable. De *quietus,* tranquille.

QUÒ NON ASCENDAM (L) ! Où ne monterai-je pas ! — Devise du surintendant Fouquet, placée au-dessous d'un écureuil.

QUOS EGO... (L). Menaces de Neptune aux vents déchaînés, et que l'on peut rendre par : Je devrais...

RAILWAY (A), chemin de fer ; chemin à rails ou à barres. Plur. des railways.

RÉCÉPISSÉ (L), litt. avoir reçu. Plur. des récépissés.

RECTO (L), de *rectus,* droit ; la première page d'un feuillet. Plur. des rectos.

REQUIEM (L), de *requiescere,* reposer. — Messe pour le repos de l'âme des morts.

REQUIESCAT IN PACE (L) ! Qu'il repose en paix ! Au plur. *Requiescant in pace !* Qu'ils reposent en paix !

ROSBIF (de l'anglais *roastbeef*), du bœuf rôti.

SANDWICH (A), tartines de pain beurré fourrées de viande.

SATISFECIT (L), litt. : Il a satisfait. — Témoignage de satisfaction donné aux écoliers. Plur. des satisfecit ou des satisfecits.

SCHLAGUE (de l'allemand *schlagen,* frapper). — Donner la schlague. (1001.)

SERVUM PECUS (L), litt.: troupeau servile.— Paroles d'Horace contre les imitateurs serviles en littérature.

SEXTUOR (L), à six parties. Plur. des sextuors.

SIC (L), ainsi ; s'emploie pour annoncer qu'on fait une citation textuelle.

SIC ITUR AD ASTRA (L), Ainsi l'on s'élève jusqu'aux astres. — Citation tirée de l'*Énéide,* liv. IX, vers 641.

SIC TRANSIT GLORIA MUNDI (L), Ainsi passe la gloire de ce monde. — Maxime tirée de l'*Imitation de Jésus-Christ.*

SIC VOS NON VOBIS (L), lit. : Ainsi vous agissez, et ce n'est pas pour vous. — Se dit lorsque quelque autre reçoit la récompense qui vous est due. — Citation empruntée à Virgile.

Similia similibus curantur (l), Les semblables se guérissent par les semblables. — Aphorisme de la médecine homœopathique.

Sine quâ non (l), litt. : Sans cela non. — C'est une condition *sine quâ non*.

Sinite parvulos venire ad me (l), Laissez venir à moi les petits enfants. — Paroles de Jésus à ses disciples.

Sol lucet omnibus (l), Le soleil luit pour tout le monde,

Speaker (a), litt. : celui qui parle. — Nom donné en Angleterre au président de la Chambre des communes. (Prononcez *spiker*.)

Speech (a), discours ; s'emploie dans le langage familier et par plaisanterie : Faire un speech (pron. *spitch)*.

Sport (a), jeu, amusement ; employé pour désigner tout exercice en plein air, et plus spécialement ce qui a rapport à la chasse et aux courses de chevaux. — Un sportsman : un amateur de sport ; litt.: un homme de sport.

Statu quo (l), dans le même état. Conserver le *statu quo*.

Steamer (de l'anglais *steam*, vapeur, fumée), bateau à vapeur. Pron. *stimer*. — On dit aussi : *steam-boat*, *steam-packet*.

Steeple-chase (a), course au clocher ; de *steeple*, clocher, et *chase*, chasse, course. Pron. *stiple tchéze*. (1012.)

Stockfisch (*allem.*), poisson salé et séché De *stock*, bâton, et *fisch*, poisson ; ainsi nommé de ce qu'il est dur comme un bâton. Se dit principalement de la morue salée.

Subito (l), subitement, tout de suite.

Sufficit (l), Il suffit. — Je vous entends, *sufficit*.

Sui generis (l), de son espèce. — Cette plante a une odeur *sui generis*, c'est-à-dire qui lui est propre, et qu'on ne peut comparer à aucune autre.

Summum jus, summa injuria (l), La justice excessive devient injustice. — Pensée de Cicéron.

Sursum corda (l), Élevez vos cœurs. Litt.: En haut les cœurs.

Suum cuique (l), A chacun le sien. — Citation empruntée à cette phrase de Tacite : *Suum quique decus posteritas rependit*, La postérité rend à chacun l'honneur qui lui est dû.

Talis pater, qualis filius (l), Tel père, tel fils.

Tardè venientibus ossa (l), Ceux qui viennent tard à table n'ont plus que les os. Litt. : Les os pour ceux qui viennent tard.

TE DEUM (L). *Te Deum laudamus!* Nous vous louons, Seigneur! — Mots par lesquels commence le cantique en action de grâces appelé *Te Deum.* Plur. des Te Deum.

TESTIS UNUS, TESTIS NULLUS (L), Témoin seul, témoin nul.

THAT IS THE QUESTION (A), Cela est la question.

TIBI GRATIAS (L), Grâces vous soient rendues; litt.: A toi les grâces.

TIMEO DANAOS ET DONA FERENTES (L), litt.: Je crains les Grecs et les présents qu'ils apportent. Vers de l'*Énéide,* imité de l'*Ajax furieux* de Sophocle.

TOAST (A) (pron. *toste*), santé portée en buvant. Plur. des toasts. — On écrit et on dit *toster.*

TO BE OR NOT TO BE (A), Être ou ne pas être. — Vers du monologue d'*Hamlet,* passé dans le langage familier.

TORY (A), parti politique en Angleterre. Plur. les tories.

TOT CAPITA, QUOT SENSUS (L), Autant de têtes, autant d'avis.

TRIPLICATA (L), triple expédition d'un acte. Plur. des triplicata.

TRIUMVIR (L), de *tres,* trois, et *vir,* homme. Membre d'un gouvernement composé de trois chefs. — *Décemvir,* dix hommes. Plur. les triumvirs, les décemvirs.

TU QUOQUE (L)! Toi aussi! — Paroles de César, lorsqu'il aperçut son fils adoptif Brutus parmi ses assassins.

TU ES ILLE VIR... (L), Tu es cet homme. — Paroles du prophète Nathan à David.

TURF (A), gazon; se dit spécialement de l'espace où ont lieu les courses de chevaux.

ULTIMA RATIO (L), la dernière raison; la raison suprême. — Le canon est l'*ultima ratio* des conquérants.

ULTIMATUM (L), dernière résolution. — Donner son *ultimatum.* Plur. des ultimatums.

UNGUIBUS ET ROSTRO (L), litt.: par les ongles et le bec. — Se défendre *unguibus et rostro,* c'est-à-dire sans lâcher prise.

UNIGENITUS (L), bulle donnée par Clément XI en 1713; ainsi nommée parce qu'elle commence par le mot *Unigenitus.*

URBI ET ORBI (L), A la ville et à l'univers. — Paroles qui accompagnent la bénédiction papale, pour montrer qu'elle s'étend sur la ville de Rome et sur tout l'univers. — Par extension, on dit: répandre une nouvelle *urbi et orbi.*

VADE-MECUM (L), litt. : Marche avec moi. — Titre de certains ouvrages que l'on est censé porter avec soi pour les consulter au besoin. Le vade-mecum du médecin. Plur. des vade-mecum.

VÆ VICTIS (L) ! Malheur aux vaincus ! — Paroles attribuées à Brennus, lorsqu'il mit son épée dans la balance qui pesait l'or de la rançon de Rome.

VANITAS VANITATUM ET OMNIA VANITAS (L), Vanité des vanités, tout n'est que vanité. — Paroles de Salomon, rapportées dans l'Ecclésiaste, chap. Ier, verset 2.

VARIORUM (L), de divers. — Se dit, par abréviation (au lieu de l'expression latine *cum notis variorum scriptorum*), des auteurs publiés avec les notes de plusieurs commentateurs. — Une édition *variorum*.

VENI, VIDI, VICI (L), Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. — Mots par lesquels César annonça au sénat la rapidité de sa victoire sur Pharnace, roi de Pont.

VERBA VOLANT, SCRIPTA MANENT (L), Les paroles s'envolent, les écrits restent.

VERSO (L), le revers du recto. Plur. des versos.

VETO (L), litt.: Je m'oppose. — Se dit du droit qu'ont certains chefs d'État de refuser leur sanction aux lois votées par les chambres législatives. — Le roi a mis son veto. Plur. des veto.

VICE VERSÂ (L), réciproquement ; et l'inverse. — On peut avoir l'air bon et être méchant, et *vice versâ*.

VILLA (I), belle maison de campagne. Plur. des villas.

VIR BONUS (L), l'homme de bien.

VIS COMICA (L), la force comique ; le pouvoir de faire rire. — Le *vis comica* n'est pas donné à tous les auteurs comiques.

VOX POPULI, VOX DEI (L), La voix du peuple est la voix de Dieu. — Proverbe qui signifie que la volonté ou l'opinion de tout un peuple doit être l'expression de la vérité, et par conséquent inspirée par Dieu.

WAGON (A), voiture de chemin de fer. (Voy. la note du n° 43.)

WARRANT (A), mandat, récépissé, décret de prise de corps en Angleterre. (42, 1075.)

WHIG (A), parti politique anglais qui fait profession de défendre les libertés ; c'est le parti opposé aux tories. Plur. les whigs. (43, 1075.)

Whist (a), de *whist,* silence ; sorte de jeu de cartes où il faut garder le silence. (1075.)

CHAPITRE XIV

LISTE DES TERMES DE MUSIQUE EMPRUNTÉS A LA LANGUE ITALIENNE

Nota. L'*e* en italien a le son fermé *é*, et l'*u* se prononce *ou*. Le *c* et le *g* devant *e* et *i* ont le son doux, *tche*, *tchi*, *dge*, *dgi*.

Adagio. Lentement, posément.

Affetto ou affettuoso. Affectueusement, tendrement.

Allegretto. Mouvement gracieux et léger ; moins vif que l'*allegro*.

Allegro. Vif, animé, mais moins précipité que *presto,*

Alto. La voix ou le son le plus rapproché du *soprano*. — Sorte de violon. — Plur. des altos.

Amoroso. Tendrement.

Andante. Mouvement modéré, gracieux et bien mesuré.

Andantino. Diminutif de *andante :* mouvement plus animé.

Anima (con). Avec âme.

Bravura (con). Avec bravoure et hardiesse.

Brio (con). Avec éclat et résolution : exécution vive et brillante.

Calore (con). Avec chaleur.

Cantabile. Morceau d'un chant facile ; mélodie lente et soutenue.

Capo (da). Au commencement.

Coda. Fin.

Concerto. Morceau écrit pour un instrument, avec accompagnement d'orchestre.

Contralto. La plus grave des voix de femme.

Crescendo. En augmentant.

Decrescendo. En diminuant.

Dolce. Doucement, doux.

Dolcissimo. Très doux.

DUO. Morceau à deux parties.
ESPRESSIVO. Avec expression.
FORTE. Fort.
FORTE (MEZZO). Demi-fort.
FORTISSIMO. Très fort.
FUOCO (CON). Avec feu.
GIOCOSO. Joyeusement.
GRAVE. Grave.
GRAZIOSO. Gracieusement.
GUSTO (CON). Avec goût.
LARGO. Largement, avec ampleur.
LARGHETTO. Mouvement moins lent que *largo*.
LEGATO. En liant les sons.
LEGATISSIMO. Très lié.
LEGGIERO. Légèrement.
LENTO. Lentement.
LUSINGANDO. Avec délicatesse et enjouement.
MAESTOSO. Majestueusement.
MARCATO. Appuyer sur le son.
MODERATO. Modérément.
MORBIDEZZA (CON). Avec langueur.
MORENDO. En laissant mourir le son.
MOSSO. Animé. — PIÙ MOSSO. Plus animé.
MOTO (CON). Avec mouvement.
PERDENDOSI. En diminuant le son peu à peu, de manière qu'il se perde dans le silence.
PIANO. Doucement.
PIANISSIMO. Très doucement.
POCO A POCO. Peu à peu.
PORTAMENTO (CON). En portant le son.
PRESTO. Vite.
PRESTISSIMO. Très-vite.
QUINTETTO. Morceau à cinq parties. Plur. des quintetti.
RINFORZANDO. En renforçant le son.
SEGNO (AL). Au signe.
SCHERZANDO. Avec légèreté et gaieté.
SCHERZO. Morceau symphonique d'un style léger et agréable.
SEMPLICE. Avec simplicité, naïveté.
SENTITO. Bien marqué.
SFORZANDO. En accentuant avec force.
SMORZANDO. En mourant.

Solo. Morceau pour une seule partie. — Plur. des solos. — On dit aussi des soli.

Soprano. Voix de dessus.

Sordino. En sourdine.

Spirito (con). Avec feu et entrain.

Staccato. En détachant les sons.

Tace ou Tacet. Silence.

Tempo (a). / Tempo (primo). } Dans la mesure du premier mouvement.

Trio. Morceau à trois parties. Plur. des trios.

Voce (mezza). A demi-voix.

Voce (sotto). A voix couverte.

Volta (prima, seconda). Première fois, seconde fois.

Volti. Tournez.

CHAPITRE XV

VOCABULAIRE DES CITATIONS FRANÇAISES LES PLUS FAMILIÈRES (1)

AVEC INDICATION DE LEUR ORIGINE.

1. Aide-toi, le ciel t'aidera.

La Fontaine. Moralité de la fable du *Charretier embourbé.*

2. Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue.

Boileau. *Art poétique.*

3. A l'œuvre on connaît l'artisan.

La Fontaine. *Les Frêlons et les Mouches à miel.*

4. A raconter ses maux, souvent on les soulage.

Corneille. *Polyeucte,* act. II, sc. IV.

(1) Nous avons extrait un grand nombre de ces citations de l'excellent ouvrage de M. Édouard Fournier, intitulé : *l'Esprit des autres,* que nous recommandons aux étudiants.

5. A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

Voltaire. *Tancrède,* act. III, sc. I.

6. *Attacher le grelot.*

La Fontaine. *Conseil tenu par les rats.* Fable II. livre II. Expression devenue proverbiale, en parlant des personnes qui approuvent un conseil, mais qui, par peur, reculent devant l'exécution.

7. ..... Aux âmes bien nées
La valeur n'attend point le nombre des années.

Corneille. *Le Cid,* act. II, sc. II.

8. Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Racine. *Athalie,* act. II, sc. VII.

9. A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Corneille. *Le Cid,* act. II, sc. II.

10. *Briller par son absence.*

Pensée traduite de Tacite. (*Annales,* liv. III, chap. LXXVI.) Il dit en parlant de Cassius et de Brutus, dont les images ne figuraient point aux funérailles de Junia : *Sed præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quod effigies eorum non visebantur :* Mais Cassius et Brutus brillaient d'autant plus que leurs images étaient absentes.

11. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Boileau. *Art poétique.*

12. .... Ce sont là jeux de prince.

Andrieux. *Le Meunier de Sans-Souci.*

Adage tiré d'un vieux proverbe : *Ce sont jeux de prince ; ils ne plaisent qu'à ceux qui les font,* et que La Fontaine a également reproduit dans la fable *le Jardinier et son Seigneur,* liv. IV, fable XLIII :

Le bonhomme disait : Ce sont là jeux de prince ;
Mais on le laissait dire....

13. C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

Quinault, trag. de *Thésée*, act. V, sc. vi.
Paroles mises dans la bouche de Médée, qui, du haut de son char, lance un adieu menaçant. Ce vers est souvent cité dans un sens comique.

14. C'est dans les grands dangers qu'on voit les grands courages.

Regnard. *Le Légataire*, act. IV, sc. i.

15. C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Boileau. *Art poétique*, chant iii, vers 150.

16. C'est un faible roseau que la prospérité.

Daniel d'Anchères. *Tyr et Sidon*, tragédie.

17. .... Cet âge est sans pitié.

La Fontaine. Fable des *Deux Pigeons*.

18. .... Chacun son métier,
Les vaches seront bien gardées.

Florian. *Le Vacher et le Garde-chasse*.
Dans le dicton populaire, on ne cite que ce fragment, qui donnerait une singulière idée des rimes employées par Florian, si l'on ne connaissait les vers qui précèdent :

Celui-ci, saisissant un bâton de cormier,
Corrige son cher fils de ses folles idées ;
Puis lui dit : Chacun son métier,
Les vaches seront bien gardées.

19. Chassez le naturel, il revient au galop.

Destouches. *Le Glorieux*, act. III, sc. v.

20. Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
Et consultez longtemps votre esprit et vos forces.

Boileau, au commencement de l'*Art poétique*.

21. De loin, c'est quelque chose ; et de près, ce n'est rien.

La Fontaine. *Le Chameau et les Bâtons flottants*.

22. *Dépouiller le vieil homme.*

Formule employée chez les juifs, en parlant du néophyte

qui devait revêtir de nouveaux habits avant d'entrer dans le sanctuaire.

23. Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Corneille. *Héraclius*, act. IV, sc. v.

24. Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

Voltaire. *Olympie*, act. II, sc. ii.

25. Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois.

Malherbe. Stances à du Perrier sur la mort de sa fille. — Allusion au temps où les rois de France habitaient le Louvre, dont la garde n'empêchait pas la mort d'y pénétrer.

26. Et le combat cessa faute de combattants.

Corneille. *Le Cid*, act. IV, sc. ii.

27. Et monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Corneille *Cinna*, act. II, sc. v.

28. Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Malherbe. Stances à du Perrier.

29. Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Voltaire. *Charlot*, comédie, act. I, sc. vii.

30. Hâtez-vous lentement ; et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Boileau. *Art poétique*, chant Ier. — *Hâtez-vous lentement* est la traduction du *festina lentè* d'Horace.

31. Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché !

Racine. *Iphigénie*, act. I, sc. i.

32. Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.

Regnard. *Folies amoureuses*.

33. *Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes*.

Pascal. *Pensées*.

34. Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde ;
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

La Fontaine. *Le Lion et le Rat.*

35. *Il y a des juges à Berlin.*

Dicton tiré de ce vers d'Andrieux, dans le *Meunier de Sans-Souci :*

Oui, si nous n'avions pas de juges à Berlin.

36. *Il y a fagots et fagots.*

Molière. *Le Médecin malgré lui,* act. I, sc. VI.

37. Ils sont passés ces jours de fête.

Anseaume. Opéra du *Tableau parlant,* musique de Grétry.

38. Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats.

La Fontaine. *Le Renard et les Raisins.*

39. Je chante ce héros qui régna sur la France,
Et par droit de conquête et par droit de naissance,

Voltaire. *Henriade* Ce dernier vers est pris textuellement dans le poëme de *Henry le Grand Roy,* par l'abbé Cassagne, 1662. On y lit ce passage :

Lorsqu'après cent combats, je possédais la France
Et par droit de conquête et par droit de naissance,
Le monde vit briller dans mes illustres faits
La valeur, la bonté, la victoire et la paix,

40. Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Racine. *Esther,* act. III ; chœurs.

41. .... Je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Racine. *Britannicus,* act. II, sc. III.

42. Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom ;
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

Boileau. Satire Ire. — Allusion à un procureur nommé Rolet. Craignant son ressentiment, et pour sauver les apparences, Boileau mit en note au nom de Rolet : *C'est un*

hôtelier du pays blaisois. Mais le hasard voulut qu'aux environs de Blois, il y avait précisément un aubergiste du nom de Rolet à qui on lut ce passage. Celui-ci furieux menaça l'auteur de venir lui donner cent coups de bâton.

43. *Je pense, donc je suis.*

Descartes. Discours de la méthode pour bien conduire sa raison. — Pensée qu'on trouve dans saint Augustin.

44. *La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.*

Tiré du psaume CX.

45. La critique est aisée, et l'art est difficile.

Destouches. *Le Glorieux*, act. II, sc. V.

46. La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?

Racine. *Athalie*, act. I, sc. I.

47. La raison du plus fort est toujours la meilleure.

La Fontaine. *Le Loup et l'Agneau.*

48. La simplicité plaît sans étude et sans art.

Boileau. Épître IX.

49. L'amour-propre offensé ne pardonne jamais.

Vigée. *Les Aveux difficiles*, comédie, sc. VII.

50. Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

Boileau. Épître V. Traduction de cette pensée d'Horace : *Sedet post equitem atra cura.*

51. Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Th. Corneille. *Le comte d'Essex*, act. IV, sc. III.

52. L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Gresset. *Le Méchant.*

53. Le Français, né malin, créa le vaudeville.

Dicton tiré de ces deux vers de Boileau (*Art poétique*, chant IIe) :

D'un trait de ce poème, en bons mots si fertile,
Le Français, né malin, *forma* le vaudeville.

Sans le premier vers, le mot *forma* n'a qu'un sens incomplet, c'est pourquoi l'usage y a substitué *créa*.

54. L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

La Motte (Houdard de). *Les Amis trop d'accord*, fable.

55. L'honneur est comme une île escarpée et sans bords ;
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Boileau. Satire x.

56. Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Racine. *Phèdre*, act. IV, sc. II.

57. .... Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Proverbe reproduit par Corneille dans ce vers du *Menteur,* act. I, sc. I :

Et le jeu, comme on dit, n'en vaut pas la chandelle.

58. L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

La Fontaine. *Le Statuaire.*

59. Le moment où je parle est déjà loin de moi.

Boileau, Épître III. — Pensée traduite de Perse, v^e satire :

Fugit hora, hoc quod loquor indè est.

60. Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Voltaire. *Mérope,* act. I, sc. III.

61. Le seul roi dont le pauvre ait gardé la mémoire.

Ce vers est de Gudin de la Brenellerie (prix de poésie en 1771). On sait que l'auteur veut parler de Henri IV. C'est par erreur qu'on dit quelquefois : Le seul roi dont le *peuple....*

62. *Le style c'est l'homme.*

Pensée tirée de Buffon (discours de réception), mais qui ne serait pas textuelle. Selon certaines éditions, Buffon a écrit ; *Le style est l'homme même ;* selon d'autres, il aurait

dit, en parlant des connaissances développées dans les ouvrages : *Ces choses sont hors de l'homme ; le style est de l'homme même,* ce qui donne à cette pensée une tout autre portée. Nous préférons la première version comme la plus vraie et la mieux rendue.

63. Le temps est un grand maître, il règle bien des choses.

Corneille. *Sertorius,* act. II, sc. IV.

64. Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui.

Fayolle. *Les Quatre saisons du Parnasse.*

65. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Boileau. *Art poétique,* chant III[e].
Colardeau a fait sur ce vers la variante :

Le vraisemblable est le vrai pour les sots.

66. *Les belles actions cachées sont les plus estimables.*

Pascal. *Pensées.*

67. Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Voltaire. *Mahomet,* act. I, sc. IV.

68. L'ignorance vaut mieux qu'un savoir affecté.

Boileau. Épître IX.

69. Ne forçons point notre talent ;
Nous ne ferions rien avec grâce.

La Fontaine. *L'Ane et le petit Chien.*

70. *Ne pas vouloir la mort du pécheur.*

Maxime tirée d'Ézéchiel, chap. XXXIII, v. 14 : *Non volo mortem impii, sed ut convertatur et vivat.* (Je ne veux pas la mort de l'impie, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.)

71. Nourri dans le sérail, j'en connais les détours.

Racine. *Bajazet,* act. IV, sc. VII.

72 Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

Molière. *Les Femmes savantes,* act. III, sc. II.

73. *Nul n'est prophète dans son pays.*

Proverbe tiré de ces paroles de l'Évangile selon saint Luc (ch. IV, v. 24) : *Ait autem : amen dico vobis, quia nemo propheta acceptus est in patria sua.* (Je vous dis en vérité que nul n'est reçu prophète dans sa patrie.)

74. On n'a point pour la mort de dispense de Rome.

Molière. *L'Étourdi,* act. II, sc. IV. — Vers traduit de l'*Imitation de Jésus-Christ : Nemo impetrare potest a papa bullam nunquam moriendi.* (Personne ne peut demander au pape une bulle pour ne pas mourir.)

75. On ne peut contenter tout le monde et son père.

Ancien proverbe où La Fontaine a puisé ce passage de a fable *Le Meunier, son Fils, et l'Ane.*

.... Est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.

76. Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

Marmontel. Opéra de *Lucile,* musique de Grétry ; joué en 1769.

77. Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.

Du Belloy. *Le Siége de Calais.*

78. *Que ceux qui ont des oreilles entendent.*

Expression tirée de ces paroles de l'Evangile : *Qui habet aures audiat.*

79. *Que la terre lui soit légère !*

Locution empruntée aux rites païens : *Sit tibi terra levis.* — C'était l'adieu que les anciens adressaient aux morts.

80. Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?
— Qu'il mourût !

Corneille. *Horace,* acte III, sc. VI.

81. Quelque crime toujours précède les grands crimes.

Racine. *Phèdre,* acte IV, sc. II.

82. Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Voltaire. *Mérope,* acte I, sc. III.

83. Qui veut voyager loin ménage sa monture.

Racine. *Les Plaideurs,* acte Ier, sc. I.

84. Qui vit content de rien possède toute chose.

Boileau. Epître V.

85. Rester Gros-Jean comme devant.

La Fontaine. *La Laitière et le Pot au lait.*

86. *Revenir à ses moutons.*

Dicton tiré de la vieille farce de *Maître Pierre Pathelin,* comédie du XVe siècle, où le juge dit : *Sus, revenons à nos moutons.*

87. Rien ne sert de courir ; il faut partir à point.

La Fontaine. Fable *Le Lièvre et la Tortue.* La même pensée se trouve dans le *Gargantua* de Rabelais, chap. XXI : *Ce n'est tout l'avantage de courir bien fort, mais bien de courir de bonne heure.*

88. Rien n'est beau que le vrai : le vrai seul est aimable.

Boileau. Epître XI.

89. Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Boileau. *Art poétique,* chant Ier.

90. Sous ses heureuses mains le cuivre devient or.

Regnard. *Le Joueur.*

91. Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Boileau. *Art poétique,* chant Ier.

92. Sur les ailes du Temps la tristesse s'envole.

La Fontaine. *La jeune Veuve.*

93. Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

Boileau. *Art poétique,* chant Ier.

94. **Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.**

Voltaire. *Henriade,* chant 1er.

95. **Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne :**
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

P. Corneille. *Le Menteur,* acte I, sc. I.

96. **Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.**

Vers tiré du premier acte (sc. I) de la comédie des *Plaideurs* de Racine. — Petit-Jean dit :

> Ma foi ! sur l'avenir bien fou qui se fiera ;
> Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.

97. **Tout éloge imposteur blesse une âme sincère.**

Boileau. Epître IX.

98. **Travaillez, prenez de la peine ;**
C'est le fonds qui manque le moins.

La Fontaine. *Le Laboureur et ses Enfants.*

99. **.... Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers !**

Voltaire. *Mort de César,* acte I, sc. II.

100. **Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense.**

Racine. *Iphigénie,* acte IV, sc. VI.

101. **Un dîner réchauffé ne valut jamais rien.**

Boileau. *Lutrin,* chant 1er.

102. **Un frère est un ami donné par la nature.**

Legouvé. Tragédie de la *Mort d'Abel.* — Vers emprunté textuellement à une tragédie intitulée *Démétrius,* composée par Boudin, épicier-droguiste de Saint-Germain-en-Laye, et jouée en 1784.

103. **Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.**

Boileau. *Art poétique,* chant II.

104. **Un véritable ami n'attend pas qu'on le prie.**

Corneille. *Othon.*

105. Vendre la peau de l'ours....

Moralité de la fable de La Fontaine: *l'Ours et les deux Compagnons.*

106. Vogue la galère.

Refrain d'une chanson populaire du XVIe siècle:

Et hé! hé!
Vogue la galée.

107. *Voulez-vous qu'on dise du bien de vous? N'en dites pas.*

Pascal. *Pensées.*

108. *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse.*

Dicton tiré de *l'Amour médecin,* de Molière; acte I, sc. II. — Se dit d'une personne qui loue une chose parce qu'elle y est intéressée.

CHAPITRE XVI

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX GRAMMAIRIENS

DESPAUTÈRE (1460–1520). — Grammaire. — Traité des figures et des tropes.

PALSGRAVE (1480–1554). — Eclaircissements de la langue française.

DUBOIS, dit SYLVIUS. — Traité de grammaire, dédié à Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier. 1531.

MEIGRET (Louis). — Traité touchant le commun usage de l'écriture française. 1542. Novateur.

GUILLAUME DES AUTELZ. — Traité touchant l'ancienne orthographe française. 1548.

PELLETIER (Jacques). — Dialogue de l'orthographe et de la prononciation françaises. 1550.

GARNIER (Jean). — Institution de la langue française. 1558.

MATHIEU (Abel). — Devis de la langue française. 1559.

ESTIENNE (Robert) (1503-1559). — Grammaire française.

RAMUS (Pierre La Ramée (1502-1572). — Grammaire française. — Traité de logique. — Commentaires sur Aristote. La plupart de ses écrits sont en latin.

PILLOT (Jean). — Institution de la langue française. 1561.

ESTIENNE (Henri) (1532-1598). — Précellence du langage français.

VAUGELAS (1585-1650). — Rédacteur du *Dictionnaire de l'Académie française.* — Remarques sur la langue française.

FURETIÈRE (1620-1688). — Dictionnaire qui porte son nom et qui le fit exclure de l'Académie.

MÉNAGE (1613-1692). — Dictionnaire étymologique.

ARNAULD (Antoine) (1612-1694). — L'un des auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* et du *Traité de logique*, dits de Port-Royal (1).

NICOLE (1625-1695). — L'un des auteurs des ouvrages de Port-Royal.

RICHELET (1631-1698). — Dictionnaire français. — Dictionnaire des rimes.

PORT-ROYAL. — Nom collectif de divers ouvrages de cette abbaye.

BOUHOURS (1628-1702). — Remarques et doutes sur la langue française. — Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit.

CORNEILLE (Thomas) (1625-1709). — Observations sur les remarques de Vaugelas.

LANCELOT (1615-1695). — L'un des auteurs des ouvrages de Port-Royal.

DESMARAIS (1632-1713). — Grammaire exposant les principes du Dictionnaire de l'Académie.

DANGEAU (1643-1723). — Essais de grammaire. — Discours sur les voyelles et les consonnes.

---

(1) *Port-Royal* était le nom de deux abbayes. L'une, à cinq lieues de Paris, entre Chevreuse et Versailles, était désignée sous le nom de *Port-Royal des Champs;* elle fut détruite en 1710. L'autre était située à Paris, dans le faubourg Saint-Jacques, et connue sous le nom de *Port-Royal de Paris.* C'est à Port-Royal des Champs que se retirèrent, vers la fin du XVIIe siècle, plusieurs savants religieux, qui travaillèrent, dans la solitude de cette retraite, à divers ouvrages de linguistique, de philosophie et de théologie, qui portent le nom collectif d'ouvrages de *Port-Royal.*

BUFFIER (1661-1737). — Traités d'éloquence et de poésie. — Discours sur l'étude et la méthode des sciences.

BOYER (1644-1729). — Dictionnaire anglais-français. — Grammaire française.

GIRARD (1677-1748). — Traité des synonymes.

DUMARSAIS (1676-1756). — Traité des tropes. — Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine.

PLUCHE (1688-1761). — La Mécanique des langues et l'art de les enseigner.

RESTAUT (1696-1764). — Grammaire française.

D'OLIVET (1682-1768). — Essais de grammaire. — Traité de prosodie. — Histoire de l'Académie française.

DUCLOS (1704-1772). — Remarques sur la grammaire générale et raisonnée de Port-Royal.

FROMANT. — Remarques sur la grammaire de Port-Royal. 1768.

DE BROSSES (1709-1777). — Traité de la formation mécanique des langues.

VOLTAIRE (1694-1778). — Commentaires sur Corneille.

CONDILLAC (1715-1780). — Traité de logique. — L'art de penser et de raisonner. — Cours d'études. — Essai sur l'origine des connaissances humaines. — Traité des sensations.

BATTEUX (1713-1780).—Traité de l'arrangement des mots. — Principes de littérature.

D'ALEMBERT (1717-1783). — Articles *Dictionnaire* et *Élision*, dans l'Encyclopédie.

COURT DE GÉBELIN (1725-1784). — Histoire naturelle de la parole.

BEAUZÉE (1717-1789). — Grammaire générale et raisonnée du langage.

LHOMOND (1727-1794). — Éléments de la grammaire française. — Éléments de la grammaire latine.

ESTARAC. — Grammaire française. — Grammaire générale. 1811.

MARMONTEL (1723-1799). Leçons sur la langue française.

WAILLY (Noël-Fr. de) (1724-1801). — Grammaire ou principes généraux et particuliers de la langue française. — De l'orthographe, ou moyens simples et raisonnés de diminuer ses imperfections dans la langue française. — Principes de la langue latine.

LETELLIER (1762-1841). — Grammaire française.

COLLIN D'AMBLY (1750-1812). — Dictionnaires. — Grammaires. — Usage des expressions négatives, etc.

GATTEL (1743-1812). — Dictionnaire universel de la langue française.

LÉVIZAC (mort en 1813). — Grammaire française à l'usage des étrangers. — Dictionnaire des synonymes.

MAUGARD (1739-1817). — Cours de langue française et de langue latine comparées.

GAULTIER (l'abbé) (1746-1818).— Grammaire élémentaire. — Cours complet d'études élémentaires.

DOMERGUE (1745-1810).— Grammaire française simplifiée. — Fondateur du *Journal de la langue française* et de la *Société grammaticale*.

WAILLY (Étienne de) (1770-1821).— Vocabulaire français. — Dictionnaire des rimes.

GUÉROULT (1744-1821). — Grammaire française.

SICARD (l'abbé) (1742-1822). — Éléments de grammaire générale.

BLONDIN (1753-1822). — Grammaire française.

BOISTE (1765-1824). — Dictionnaire universel de la langue française. — Nouveaux principes de grammaire. — Dictionnaire de belles-lettres.

BUTET (1769-1825). — Cours de lexicographie et lexicologie.

LAVEAUX (1749-1827). — Dictionnaire français. — Dictionnaire synonymique. — Cours de langue et de littérature françaises. — Dictionnaire des difficultés de la langue française.

DARU (Pierre (1767-1829). — Dissertation sur les participes.

BOINVILLIERS (1764-1830).—Dictionnaire des synonymes. — Dictionnaire latin-français.— Grammaire française.

DUBROCA (1757-1830). — Traité de prononciation.

GIRAULT-DUVIVIER (1765-1832). — Grammaire des grammaires.

BESCHER (1774-1834). — Traité des participes français.

LEMARE (1766-1835). — Cours de langue française. — Exercices sur la langue française. — Cours de lecture. — Cours de langue latine.

TRACY (DESTUTT DE) 1751-1836). —Éléments d'idéologie.

SACY (Sylvestre de) (1758-1838). — Principes de grammaire générale.

BONIFACE (1785-1841). — Grammaire française. — Manuel des amateurs de la langue française.

NOËL (1755-1841.) — Grammaire française et Dictionnaire.

CHAPSAL (1806-1858). — Grammaire française et Dictionnaire, en collaboration avec Noël.

Grammairiens contemporains.

AGNEL (Émile). — De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française. — Tableau synoptique des modifications subies par les primitifs latins qui ont servi d'éléments à la langue française.

BELÈZE. — Grammaire française. — Exercices français. — Dictées. — Dictionnaire.

BERGER (B.). — Cours de langue française avec des exercices.

BESCHERELLE. — Dictionnaire national. — Grammaire nationale. — Dictionnaire des verbes français, etc.

BLANC (Julien). — Enseignement méthodique de l'orthographe d'usage.

BONNEAU. — Grammaire selon l'Académie, avec exercices.

BOISSIÈRE. — Dictionnaire analogique de la langue française.

BRACHET. — Grammaire historique de la langue française. — Nouvelle grammaire française. — Dictionnaire étymologique.

CHAVÉE. — Lexicologie indo-européenne. — La part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle.

CLOUZET aîné. — Grammaire française sur un plan nouveau. — Grammaire des commençants, etc.

COCHERIS. — Histoire de la langue française.

DEFODON. — Cours de langue française dans le *Manuel général de l'Instruction primaire.* — Cours de dictées. — Dictées d'examen.

DIDOT (A.-F.) — Observations sur l'orthographe, ou Orthographie française.

DUPONT (Hippolyte) (1787-1850). — Méthode pour mettre la grammaire à la portée de l'enfance.

EGGER. — Grammaire comparée. — Les substantifs verbaux.

FLEURY. — La grammaire en action.

GÉNIN. — Des variations du langage français. — Recherches philologiques.

GRÉGOIRE-GIRARD (P.) (1765-1850). — Cours éducatif de langue maternelle.

GUÉRARD. — Cours complet de langue française.

GUERRIER DE HAUPT. — Cours classique et raisonné de langue française.

GUESSARD. — Grammaires romanes inédites du XIIIe siècle. — Grammaires provençales, etc.

HÉTREL (Albert). — Code orthographique, monographique et grammatical.

JULLIEN (B.). — Cours supérieur de langue française. — Cours raisonné de langue française.

LAFAYE. — Dictionnaire des synonymes de la langue française.

LANDAIS (Napoléon). — Grammaire générale des grammaires. — Dictionnaire.

LARIVE et FLEURY. — L'École. Première, deuxième, troisième année de grammaire.

LAROUSSE (P.) (1817-1875). — Grammaire française. — Dictionnaire. — La lexicologie des écoles. — Grand dictionnaire universel du XIXe siècle.

LECLAIR (Lucien). — Enseignement uniforme des langues anciennes et modernes. — Grammaire de la langue française. — Exercices. — Dictées, etc.

LECLAIR et ROUZÉ. — Grammaire française en trois cours.

LEFRANC. — Divers ouvrages de grammaire.

LEMAIRE. — Grammaire de la langue française.

LEQUIEN. — Grammaire élémentaire.

LÉVI ALVARÈS père (1794-1870). — Nomenclateur orthographique. — Omnibus du langage. — Questionnaire grammatical. — En collaboration avec M. Rivail : Grammaire normale. — Dictées normales.

LÉVI ALVARÈS (Théodore). — Premières leçons de grammaire. — Les dictées quotidiennes.

LIVET. — La grammaire et les grammairiens au XVIe siècle.

LITTRÉ. — Histoire de la langue française. — Dictionnaire de la langue française.

LOISEAU. — Histoire des progrès de la grammaire en France.

MARLE. — Dictionnaire grammatical et didactique. — Réforme grammaticale.

MARTY-LAVEAUX. — Grammaire historique de la langue française. — Grammaire élémentaire. — Premières leçons de grammaire.

MICHEL (1795-1874). — Cours élémentaire et supérieur de langue française.

NOËL (Léger). — Grammaire française. — Les anomalies de la langue française.

PAUTEX. — Recueil de mots français par ordre de matières.

POITEVIN. — Cours théorique et pratique de langue française. — Dictionnaire.

RAPET. — Cours élémentaire et supérieur de langue française (avec Michel).

RIVAIL (1803-1869). — Catéchisme grammatical. — Dictées du premier âge. — Dictées du second âge. — En collaboration avec M. Lévi Alvarès père : Grammaire normale. — Dictées normales.

ROCHE (Antonin). — Grammaire française. — Exercices.

SOMMER (1822-1866). — Méthode uniforme pour l'enseignement des langues. — Premières notions de grammaire générale. — Grammaire. — Dictionnaire des synonymes.

VANIER. — Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française. — Grammaire pratique. — Les participes réduits à une seule règle.

WEY. — Remarques sur la langue française au XIXe siècle.

TABLE

PAR ORDRE DE MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LEXICOLOGIE

DEUXIÈME PARTIE

LEXICOGRAPHIE OU ORTHOGRAPHE

TROISIÈME PARTIE

SYNTAXE OU ORTHOLOGIE

FIN DE LA TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

(Les chiffres renvoient aux numéros d'ordre des paragraphes.)

E

F

N

R

S

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

